



~~BX-9429~~.S35 1722
Saurin, Jacques, 1677-1730.
Abregae de la theologie et
de la morale chretienne in

SCC
11,1086



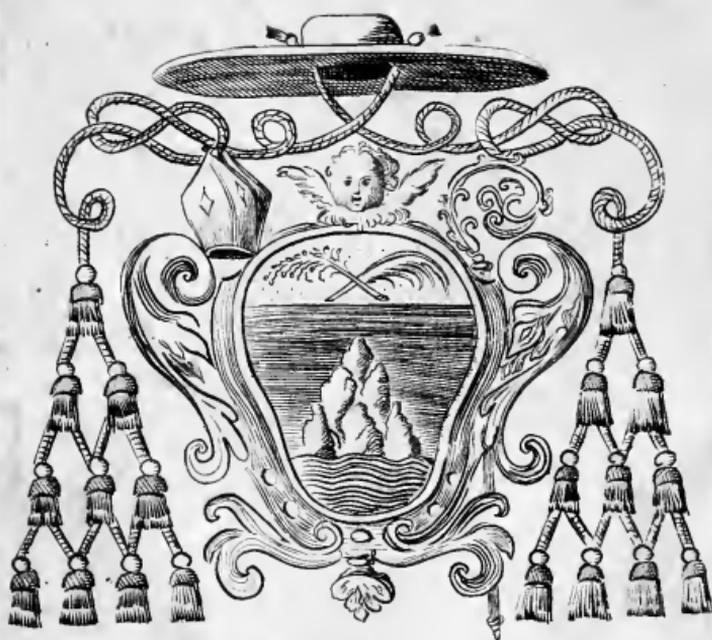
A B R É G É
DE LA
THEOLOGIE
ET DE LA
MORALE CHRÉTIENNE

EN FORME DE CATECHISME,
PAR J A Q U E S (S A U R I N ,)
Ministre de l'Eglise Françoisse de la Haye.



B. Ponce del. 1721.

A AMSTERDAM,
Chez HENRI DU SAUZET.
M D C C X X I I .



DOMINICUS MARIA VARLET,
EPISCOPUS BABYLONIENSIS.

Numero



P R É F A C E.

Cet Ouvrage doit sa naissance à une Société, que la charité a formée, & dont il est à propos avant toutes choses que nous exposions ici le principal dessein.

Il y a environ deux ans que quelques Personnes faisoient réflexion sur les devoirs pénibles, qui sont imposez aux Membres de nos Consistoires, particulièrement à ceux qui sont chargez du soin des Pauvres. Il faut que ces Ministres des charitez publiques connoissent à fonds l'état, la condition, les mœurs de ceux qui leur sont commis : il faut qu'ils distinguent la diverse éducation que les indigens ont reçûe, afin d'assister avec plus d'abondance ceux auxquels l'habitude rend nécessaires plusieurs choses, dont les personnes accoutumées à une nourriture plus simple, & à un genre de vie plus pénible, peuvent se passer : il faut qu'ils soient conti-

nuellement en garde contre les ruses, que les mendiants de profession emploient pour se dérober à leur vigilance : il faut qu'ils découvrent même celles qui viennent d'une délicatesse excessive, & qu'ils se communiquent à ces personnes, qui aiment mieux souffrir l'indigence que de l'avouer. Comment est-il possible que des Diacres, dont la plupart ont des professions laborieuses, puissent fournir à tant de soins, & remplir toutes les parties d'un Emploi, qui demanderoit des hommes tout entiers, & uniquement occupez des fonctions du Diaconat ?

Mais ce n'est là qu'une des moindres difficultez de cette vocation. Les distributeurs pieux & attentifs manquent beaucoup moins que les distributions abondantes. Quelques exhortations que les Ministres de Jésus-Christ adressent aux Peuples pour les porter à se répandre en aumones, quelques vives que soient les images, que les Anciens & les Diacres font des besoins des Pauvres dans les Maisons particulières, toutes les Aumones publiques de la Haye ne montent qu'à * cent vingt mille florins.

* Environ quatre vingt dix mille pour la Diaconie Hollandoise, & trente mille pour la Françoisise; nous ne parlons ici que de ces deux-là.

rins. Nous comprenons dans cette somme ce qu'on recueille aux portes des Eglises Hollandoises & Françoises ; ce qui leur revient des Legs Testamentaires ; ce que produisent les Collectes : en un mot tout ce que reçoit la Diaconie. Cette somme est considérable en elle-même ; mais elle est fort au dessous des besoins , au soulagement desquels elle est destinée : s'il n'y avoit quantité de contributions particulières , les Pauvres seroient dans un état incomparablement plus triste encore que celui que nous déplorons.

Ces inconveniens du Diaconat firent naître aux Personnes , dont nous avons parlé , la pensée de former une Société , dont nous n'oserions rapporter ici toutes les vûes , beaucoup moins les noms de ceux qui la composent. Un des préceptes^o qui exige le plus de circonspection dans la Morale de Jesus-Christ , c'est celui de faire
(a) reluire notre lumière devant les hommes.
 Il n'est pas toujours aisé de distinguer les occasions , dans lesquelles l'édification demande qu'on publie ses bons desseins , d'avec celles où l'humilité veut qu'on les dérobe aux yeux du Public. Voici pourtant , ce me semble , une des Maximes qu'on doit observer. Quand nous avons de justes raisons de présumer que les sinistres in-

(a) Matth. iv. 16.

terpretations, qu'on donneroit à nos bons exemples, seroient plus propres à revolter les Esprits qu'à les entraîner, il faut les taire. Peut-être faisons-nous tort à notre Siècle, de garder par cette raison un profond silence sur une partie des desseins de notre Société : ceux qui désireront de les connoître à fonds, pourront sans peine se satisfaire.

Nous ne saurions pourtant nous dispenser de dire ici que le but principal, que nous nous sommes proposé, c'est de faire instruire des Enfans, & après leur avoir enseigné leur Religion, de les mettre en apprentissage, afin de prévenir les désordres effroyables, que la misère & l'oïveté entraînent ordinairement après elles. Il seroit malaisé de se représenter jusqu'où va l'ignorance des Pauvres. Les vérités les plus communes de la Religion leur sont inconnues : plusieurs d'entre eux vivent en Bêtes, & meurent comme ils ont vécu.

Plût à Dieu cette ignorance ne fût elle que chez les Pauvres ! Si les malheurs de leur état ne les disculpent pas entièrement, ils sont pourtant en partie leur apologie. Il est difficile que les besoins pressans de la faim & de la soif, en affligeant le corps ne remplissent une grande portion de la capacité de l'ame, & n'ôtent en partie la liber-
té

té d'esprit , que demande la méditation des choses abstraites. Mais l'extrême différence , qu'il a plû à Dieu de mettre dans la condition des hommes , n'en met pas beaucoup à leurs connoissances. Tous ceux qui ont fait quelque attention à ce qui se passe dans les Familles , ont sujet de déplorer les fausses idées , que des pères & mères , mal instruits , se forment de la manière dont ils doivent instruire leurs enfans. L'ignorance , le préjugé , l'erreur , se communiquent d'une génération à une autre génération , & passent en héritage dans les Familles.

Parmi les diverses causes de ce malheur , la disette des bons Catechismes est sans doute une des plus considérables. Les difficultés qu'on rencontre , quand on travaille à ces fortes d'Ouvrages , ont rebuté la plupart de ceux qui ont voulu les entreprendre , & fait échouer une partie de ceux qui les ont entrepris. Ces difficultés ne paroîtront légères qu'à ceux qui ne les ont pas examinées.

L'Idée seule d'un bon Catechisme est capable d'effraïer un homme sage , qui s'impose la tâche de le composer. Il est question de donner une suite & un Systême de démonstrations. Et combien peu de sujets y a-t-il qui en soient susceptibles ? Com-
 bien,

bien , qu'on ne croit démontrez que parce qu'on se repose sur ce qu'on en a appris dans son enfance : parce qu'on ne les envisage que sous certaines faces : parce qu'on s'est formé l'habitude de les croire , & qu'ils ont pour ainsi dire une certaine prescription de vérité dans nos esprits ? Quand avec beaucoup d'attention & un peu de Logique on vient à examiner ce qu'on pense sur la plupart des matières de Physique , de Metaphysique , d'Histoire , &c. on est surpris de ne trouver que des ombres , là où depuis une longue suite d'années on croioit avoir le corps & la réalité. Bien loin que nous exceptions les sujets qui concernent la Religion , de la classe de ceux qu'on a admis avec légèreté , c'est à l'égard de ces sujets particulièrement qu'on aime à croire incontinent , afin de se dispenser du soin d'examiner. On apprend la Religion dans un âge , où l'on est incapable d'examen & de discussion , & on en conserve les opinions dans un temps , où l'on a d'autres soins que celui d'examiner si elles sont fondées.

Une autre difficulté , que rencontrent ceux qui s'occupent à composer des Catechismes , c'est cette gêne continuelle , qu'ils doivent se donner pour n'avancer aucune expression qui puisse avoir deux sens : & pour
ne

ne laisser jamais au Catechumène le soin de demêler celui qu'il doit attacher à un mot ambigu. Dans les autres Ouvrages on suppose certains principes connus. On laisse toujours quelque chose à faire à l'équité & au discernement de celui à qui l'on parle. C'est une convention tacite entre un Lecteur & un Auteur : c'est même un espèce d'agrément dans un Livre. Un Lecteur s'irrite si l'on pose pour principe qu'il ne fait rien ; si dans le temps qu'on lui enseigne une Vérité, on ne lui laisse le plaisir de découvrir une autre Vérité. Aussi ne se propose-t-on pas pour l'ordinaire, quand on écrit ou quand on parle, une certaine clarté, qu'on croiroit nécessaire, si l'on parloit ou si l'on écrivoit pour des hommes, qui n'ont absolument aucune connoissance. Mais quand on travaille à un Catechisme il faut se faire un style tout particulier, & en quelque sorte un langage nouveau. Il ne faut supposer presque aucune connoissance dans l'esprit d'un Catechumène. Si vous vous permettez la moindre équivoque dans les termes, vous laisserez votre sujet dans l'obscurité, & pour n'avoir pas bien établi vos principes, vous ferez un Systême incertain & chancelant.

Voici une troisième difficulté. Il y a peu d'Ouvrages qui n'échauffent l'imagination

x P R E F A C E.

de celui qui y travaille. Un certain feu excité dans le cerveau met les esprits en mouvement, donne des forces qui animent & qui soutiennent par le plaisir que l'on goûte, quand on sent qu'on fait des progrès, & qu'on a des ressources pour en faire de plus grands encore. Ce qu'on appelle *humeur, enthousiasme*, & que les Poètes appelleroient *inspiration*, est l'état le plus délicieux dans lequel on puisse se trouver. Un Auteur se sent livré à une puissance supérieure qui l'entraîne : il reçoit des secours sur lesquels il n'auroit osé compter : les forces qu'il découvre en lui-même lui inspirent une noble témérité d'entreprendre. Ici au contraire il faut être toujours de sang froid. Le moindre mouvement, qu'on se donneroit, feroit aller avec trop de rapidité : on ne pourroit être suivi par ceux que l'on veut conduire, & il faudroit retourner en arrière pour les chercher.

Difons le ingenuëment aussi, & avouons le à la honte de la Nation des Auteurs. Rarement travaille-t-on avec plaisir, si l'on ne se promet quelque applaudissement & quelques louanges : des louanges même & un applaudissement, qui ayent quelque sorte de proportion aux peines qu'on se donne. Ces recherches épineuses, ces discussions effrayantes, ces profondes méditations, ces Livres
im-

immenses qui ont coûté tant de veilles & tant de travaux, sont quelquefois les fruits que produit l'avidité d'être estimé des hommes. Cette pensée, on m'exaltera; on dira que je suis un Génie extraordinaire, que j'ai défriché des terres incultes, & découvert des Païs ignorez, est trop souvent ce qui fait supporter les plus grandes fatigues. On ne sauroit se promettre rien de pareil lorsqu'on travaille à un Catechisme. Si l'on rend un bon office aux hommes, quand on leur donne des idées claires, quand on leur facilite l'étude de la Religion, & qu'on leur fournit des moyens pour prévenir la superstition & l'incrédulité, c'est un bon office dont ils savent peu de gré, parce qu'ils en ignorent le prix, & qu'ils ne savent pas ce qu'il coûte à celui qui le rend. Un Auteur, qui travaille à un Catechisme, ne doit attendre d'autre récompense que celle du plaisir de faire du bien: motif très foible, & de peu de poids sur la plûpart des Esprits.

* Je finirai cet article par les paroles de feu Mr. de Fenelon Archevêque de Cambrai: *Il y a long-temps, dit-il, qu'il me paroît important de former un plan, qui contienne des preuves des Véritez nécessaires au Salut,*

* Voi. Mr. de Cambrai *Lettres sur la Religion, & la Métaphysique*, pag. 16.

lut, lesquelles soient tout ensemble, & réellement concluantes, & proportionnées aux hommes ignorans. J'avois pressé autrefois un savant Prélat de l'exécuter. Il me l'avoit promis très souvent. Je voudrois être capable de le faire. Cet Ouvrage devoit être très court: mais il faudroit un long travail & un grand talent pour l'exécuter. Rien ne demande tant de génie qu'un Ouvrage, où il faut mettre à la portée de ceux qui n'en ont point, les premières Véritez. Pour y réussir il faut atteindre à tout, & embrasser les deux extrémités du Genre Humain. Il faut se faire entendre par les ignorans, & reprimer la critique téméraire des hommes, qui abusent de leur esprit contre la Vérité.

Si l'on fait une sérieuse attention à ces difficultés, on ne sera pas surpris de ce que si peu de personnes ont entrepris de les surmonter. Aussi n'y a-t-il pas trente ans qu'on ne trouvoit qu'un petit nombre de ces sortes d'Ouvrages, qui n'eussent pas des défauts essentiels.

I. On y emploïoit des mots, que la piété, dirai-je? ou la superstition avoit consacré. L'on donnoit ainsi aux Enfans une des plus mauvaises habitudes que puissent avoir des Etres intelligens, qui veulent exprimer leurs pensées par la parole; c'est de prononcer des sons, auxquels ils n'attachent aucune idée distincte. De là naissoit cet inconvenient, c'est

c'est que les Enfans se persuadoient qu'ils fa-voient quelque chose, lorsqu'ils ne fa-voient rien du tout, pourvû seulement qu'ils euf-
sent un certain jargon, dont ils ignoroient eux-mêmes le sens, ou qui peut-être n'en avoit aucun.

II. On supposoit comme prouvées des Véritez, dont on n'avoit encore apporté aucune preuve. On avançoit sur sa propre autorité certains Dogmes, qui ne doivent être reçûs que sur l'autorité Divine : on ébranloit ainsi le fondement, sur lequel nos Pères ont établi la Réformation, & sans lequel nous n'aurions fait, en secouant un genre de tyrannie, que nous soumettre à une autre tyrannie : ce fondement, c'est que (a) *l'Homme spirituel discerne toutes choses* : c'est que croire sur la Foi de ses Ancêtres, de ses Pasteurs, les Véritez de la Religion, ce seroit un esclavage indigne de ceux que (b) *le Fils a affranchis* : c'est que nous ne devons de déference aux opinions d'aucun mortel, qu'autant qu'elles sont conformes aux lumières de la Raïson, au dictamen de la Conscience, & sur-tout aux décisions du St. Esprit.

III. On n'observoit pas la portée de l'esprit des Catechumènes, & le progrès de leurs connoissances. Je veux dire qu'on imposoit à un Enfant de sept ans la nécessité de croire
des

(a) 1. Cor. II. 15. (b) Jean VIII. 36.

des Véritez, dont les preuves ne pouvoient lui être connues qu'à l'âge de dix : on exigeoit d'un Enfant de dix ans la nécessité de croire certaines Véritez, dont les preuves ne pouvoient lui être connues qu'à l'âge de quinze, & ainsi du reste. Un petit Catechisme, qu'on faisoit apprendre autrefois à ceux que l'on croïoit encore trop foibles pour retenir, ou pour comprendre des propositions plus composées, commençoit par la question la plus abstruse de la Théologie Chrétienne : je veux dire par le Dogme de la Trinité. Le Catechiste demandoit : *En qui crois-tu ?* L'Enfant répondoit : *En Dieu le Père, le Fils & le St. Esprit.* Les personnes les plus avancées en âge, & les plus exercées dans la méditation, ont besoin de toutes leurs lumières pour repousser les difficultez qu'on oppose à ce redoutable & sublime mystère, qu'il y a un Dieu en trois Personnes : comment pouvoit-on le proposer comme un premier principe ? Cette méthode est une preuve de la sentence de Jésus-Christ : que (a) *les Enfants de ce Siècle sont plus prudents dans leur génération que les Enfants de lumière.* Que deviendroient les Sciences & les Arts dans la Société, si on les enseignoit de cette manière : si l'on exigeoit d'un Novice, qui connoit à peine

les

(a) *Luc. xvi. 8.*

les premiers principes de la Navigation , qu'il conduisit une Flote ? Si l'on confioit à un jeune Homme, qui commence le métier de la guerre, le commandement des Armées ? Ne forme-t-on pas par degré les Esprits aux Sciences, & aux Arts ? Ne se règle-t-on pas dans l'ouvrage qu'on leur impose , sur les progrès qu'ils ont faits ? La même méthode doit être observée dans la Science du salut.

IV. Mais le grand défaut de la plûpart des anciens Catechismes, c'est qu'ils se bornoient aux Dogmes de spéculation , du moins qu'ils n'insistoient que peu sur la pratique. On parloit aux Enfans des attributs de la Divinité, sans leur faire sentir combien ses perfections la rendent digne d'admiration , de crainte , de confiance, d'amour. On les entretenoit du mystère de la Rédemption , sans leur apprendre à en tirer ces conséquences de reconnoissance , de dévouement , qui suivent de ces effets adorables des bontez Divines. Cette méthode favorisoit le préjugé, qui s'est répandu dans l'Eglise , & que tous les efforts des Prédicateurs & des Casuistes n'ont pû encore déraciner : c'est que la Religion est destinée principalement à exercer l'esprit, non à diriger le cœur , & la conduite de la vie : c'est que pourvû qu'on soit Orthodoxe da-

la Foi , il importe peu qu'on soit régulier dans les mœurs.

Outre ces inconveniens , qui venoient de la manière dont les Catechismes étoient composés , il y en avoit un autre , qui naissoit du caractère des personnes , auxquelles on confioit le soin de les expliquer. On commettoit cet Emploi à des gens , qui auroient été placez plus naturellement dans le rang de Catechumènes , que dans celui de Catechistes : on s'imaginoit que des talens au dessous des médiocres étoient plus que suffisans pour enseigner les premiers principes du Christianisme. Et cependant quelle capacité ne faut-il pas pour mettre ces grandes Vérités dans tout leur jour ! Quelle souplesse pour revêtir toutes les différentes formes , dont on a besoin pour s'insinuer dans l'esprit des Catechumènes , & pour se concilier leur attention ? Sur-tout quel fonds , & s'il faut ainsi dire , quels trésors de patience pour surmonter le dégoût que l'on trouve à écouter des Enfans , à les interroger , à être sans cesse attentif aux moyens de ramener leur esprit répandu sur mille & mille objets , & à fixer leurs pensées distraites ?

Ce sont là les principales causes des mauvais succès des anciens Catechismes. De savans Théologiens s'en sont aperçûs : & quel-

quelques-uns d'entre eux se font emploïez à y apporter du remède: ils ont publié des Catechismes formez sur un nouveau plan: & ils nous ont frayé un chemin, dans lequel nous n'aurions jamais osé nous engager sans guide. Nous avons ici particulièrement en vûe un * Auteur illustre, qui étant doué de tous les talens, & de toute l'érudition propres à ouvrir un vaste champ aux spéculations des plus grands génies, n'a pas dédaigné de descendre jusqu'aux plus petits. Il étoit encore Evêque de Lincoln, lorsqu'il publia un Ouvrage, † qu'on a traduit en notre Langue, & qui a ce titre: *Les principes de la Religion Chrétienne en forme de demandes & de réponses, sur le Catechisme de l'Eglise Anglicane.* Cet Ouvrage fut reçu avec un aplaudissement général, & il produisit des fruits inouis. ‡ On en distribua tout à coup seize mille exemplaires: & dans deux visites triennales, que fit ce digne Prélat après cette distribution, il confirma trente mille personnes, qui furent par leur capacité autant de témoins de l'utilité de son Livre.

* *

Nos

* GUILLAUME WAKE, Archevêque de Cantorbery.

† Imprimé à Londres, & se trouve à Amsterdam chez J. F. Bernard.

‡ Voyez la Préface du Traducteur page III.

Nos Eglises bénissent aussi tous les jours Mr. Ostervald & Mr. de Superville, qui leur ont donné des Catechismes excellens dans leur genre. Notre Societé a crû ne pouvoir mieux marquer l'estime qu'elle avoit pour ces grands Hommes, qu'en fécondant leurs travaux, qu'en suivant la route qu'ils nous avoient ouverte, & qu'en travaillant à un Ouvrage formé sur un même plan, & plus proportionné encore aux vûes particulières qu'elle s'étoit proposées dans son Etablissement.

Pour remédier au premier inconvenient que nous avons marqué, à favoir l'usage des mots qu'on n'entend point, nous avons apporté toute l'attention dont nous sommes capables pour n'emploier aucun de ces termes, qui ne reveillent point d'idée distincte, & auxquels on n'en attachâ jamais aucune. D'un autre côté nous n'avons eu aucun scrupule de faire prononcer à nos Catechumènes d'autres mots, qui avoient été en quelque sorte jusqu'ici affectez aux Savans, mais qui sont les seuls propres à marquer les notions que nous voulions donner. Tels sont les termes d'*existence*, d'*idées*, d'*attributs*, & quelques autres du même ordre. Toute la précaution, à laquelle nous nous sommes crus obligez en les employant, c'est de les expliquer; c'est
pour

pour cela que nous avons mis aux marges certains éclairciffemens , pour ces termes qui paroistroient d'abord trop scholastiques , même pour l'explication de ceux qui , quoique beaucoup plus communs , ne font pas toujours entendus des Catechumènes. Nous avons aussi l'idée d'un Psautier formé sur le même plan : & où il y aura non seulement de petites Notes Théologiques , afin que le Peuple sache sur quoi roulent les Cantiques sacrez , mais où nous nous proposons aussi d'expliquer les façons de parler obscures : afin qu'il s'accoutume à chanter (a) avec intelligence , selon les expressions de St. Paul. Nous exhortons sur-tout les Catechistes , & les Maitres d'Ecole , à faire remarquer ces sortes d'éclairciffemens à leurs Catechumènes , & à leur en demander compte.

Pour ne pas tomber dans le second défaut des anciens Catechismes , & ne pas supposer comme prouvées des vérités dont on n'avoit allégué aucune preuve , nous avons tâché de ne rien avancer sans en apporter des raisons solides. Bien loin d'abuser d'un certain respect , que les Disciples ont pour leurs Maitres , nous avons travaillé dès notre première Section à prouver , qu'on ne doit se rendre qu'à la démonstration & qu'à l'évidence. Nous ne nous

* * 2

forti-

(a) 1. Cor. XIV. 13.

sommes servis de la déference, que nous étions en droit d'attendre de nos Catechumènes, que pour les engager à ouvrir les yeux, & à peser nos preuves avec toute la sévérité dont ils seroient capables. Après avoir ainsi prévenu les suites funestes de la soumission aveugle, nous nous sommes aussi employez à prévenir celles de l'indépendance, & à conduire nos Disciples par la voie de la soumission éclairée & raisonnable. Nous leur avons fait démêler, à travers les ténèbres dont la Religion Naturelle a été couverte par les passions & les préjugés, l'existence & les perfections du Créateur; avant que d'exiger l'hommage de leur Foi, nous avons tâché de convaincre leur Raison, & nous leur avons prouvé qu'ils devoient se dévouer tout entiers à celui, de qui ils tiennent (a) *la vie, le mouvement & l'être.*

Nous leur avons tracé ensuite un plan de Religion incomparablement plus sûr & plus complet, que celui que nous leur avons montré gravé dans leur propre conscience; & nous leur avons proposé en abrégé, ces dogmes & ces préceptes, qui composent le Corps de la Révélation.

Tracer ce plan c'étoit en prouver la Divinité. Nous sommes pourtant allez plus avant encore dans le détail des raisons, qui de-

(a) Act xvii. 28.

devoient engager nos Catechumènes , à faire de cette Révélation la règle de leur foi & de leurs mœurs. Si notre méthode avoit besoin d'Apologie nous renverrions notre Lecteur à une (a) réflexion de Mr. de Croufaz , dans un excellent Traité sur l'éducation des Enfans , que les Pères & Mères de Famille ne fauroient méditer avec trop d'attention. Nous avons insisté sur les caractères de vérité , qui brillent de toutes parts dans ces dogmes & dans ces préceptes ; & sur les sceaux miraculeux, que Dieu a apposez à la mission de ceux , qui nous les ont transmis. Nous avons conclu de toutes ces preuves de Divinité , que nos Ecritures sont des Oracles , dont il n'est pas permis d'appeller , & auxquels on ne peut refuser de se soumettre , sans se croire plus sage que cet Etre , dont la sagesse n'a point de bornes ; ou plutôt sans porter la témérité , & l'extravagance , à son comble. Si les Catechistes s'imposent ainsi la Loi à eux-mêmes de ne rien proposer à leurs Catechumènes sans de bonnes preuves , ils formeront ces jeunes esprits à l'exactitude du raisonnement, non seulement pour ce qui concerne la Religion , mais aussi pour tout ce qui regarde les autres sujets.

* * 3

jets.

(a) Tom. II. Sect. VI. pag. 247. Imprimé à la Haye chez les Frères Vaillant & Prevost.

jets. Quels desordres ne produit point dans la Société la fausseté d'esprit, la précipitation du jugement, & toutes ces téméraires décisions, qui ne sont fondées que sur l'orgueil, & sur la légèreté de ceux qui les prononcent ! L'attention, que l'on demande aux Enfans pour les vérités de la Religion dans les tendres années de leur jeunesse, est comme le premier exercice que l'on donne à leur esprit, & le premier usage qu'on les porte à faire de leur jugement : c'est, pour me servir de l'expression d'un célèbre Auteur sur un autre sujet, ce qu'il y a de plus propre * *à donner à leur Raison la première habitude & le premier pli du vrai.* Si les Enfans n'entendoient rien que de solide sur ces sortes de sujets, ils deviendroient hommes raisonnables en devenant bons Chrétiens : les Catechismes seroient des cours de Logique, qui les accoutumeroient de bonne heure à raisonner avec droiture & avec justesse, & qui les rendroient plus propres aux diverses vocations, auxquelles ils doivent être appellez. Je ne crois pas pouvoir trop faire sentir les salutaires effets, que pourroient produire des Catechistes raisonnables, & des Catechif-

* *Fontenelle*, Préface de l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences pag. 11. de l'Édition de Paris.

techismes bien raisonnez.

Nous avons trouvé un troisiéme défaut dans la méthode, dont on enseignoit autrefois la Religion aux jeunes gens : c'est qu'on n'observoit pas assez la portée de leur esprit, & les progrès de leurs connoissances. Il n'étoit pas possible de remédier à cet inconvenient dans un Ouvrage comme celui-ci. Il faudroit pour cela autant de differens Catechismes qu'il y a de differens degrés dans les talens des Catechumènes. C'est aux Maitres à observer cette diversité de degrés dans les esprits de ceux, dont l'éducation leur est confiée. Qu'ils pensent qu'une Foi précoce ne sauroit être solide : qu'ils fassent réflexion que toutes les vérités, que croit un homme sans de bonnes preuves, sont autant de mensonges par rapport à lui : que l'aquiescement qu'il leur donne n'est qu'entêtement, que préjugé, qu'esprit de parti, & ne sauroit mériter cette louange, qui est due à la véritable docilité. Cependant quoiqu'il ne fut pas possible dans un Livre de remédier à ce troisiéme inconvenient que nous avons remarqué, nous avons observé, autant que cela nous a paru praticable, cette portée de l'esprit des Enfans, & ces progrès de leurs connoissances, sans l'examen des-

quels on ne fera jamais de bons Catechumènes. Et comme nous destinions principalement cet Ouvrage, sinon à ceux qui commencent, du moins à ceux qui ne sont encore que peu instruits, nous n'avons pas crû le devoir charger de quelques dogmes, qui demandent des preuves compliquées, & dont la vérité ne peut être démontrée qu'à des Esprits déjà formés. Il y auroit de l'injustice à se prévenir contre cette Loi de prudence que nous avons suivie; à l'envisager comme une omission suspecte; & à supposer que nous rayons de la liste des articles de notre Foi tout ce que nous supprimons dans notre Catechisme. Il se pourra que nous répondrons un jour d'une manière plus directe, & plus complète, à cette objection: nous serons peut-être contraints de publier un Ouvrage plus étendu, en faveur de ceux qui seront plus avancés, comme nous en allons publier un plus simple encore, en faveur des personnes moins intelligentes.

Pour remédier au quatrième défaut des anciens Catechismes, nous n'avons avancé aucune vérité de spéculation sans en tirer des conséquences pour la pratique. Quand nous avons prouvé qu'il y a un Dieu redoutable, nous en avons conclu que des Etres raisonnables devoient le redouter :
 quand

quand nous avons prouvé qu'il y a un Dieu aimable, nous avons conclu que des Etres raisonnables devoient l'aimer. Je voudrois avoir l'art d'inculquer profondément dans l'esprit de tous ceux qui sont appellez à l'important emploi d'enseigner la Religion à notre Jeunesse, combien cette méthode est salutaire. Je voudrois qu'ils apportassent toute l'aplication dont ils sont capables, à marquer sans cesse cette liaison de la spéculation avec la pratique. Je voudrois qu'ils fissent sentir continuellement à leurs Catechumènes, qu'une Religion, qui ne conduit pas à la direction des mœurs, n'est qu'une Science vaine, & même funeste, plus propre à aggraver les malheurs de ceux qui l'auront connue, qu'à les alléger.

Enfin pour éviter l'inconvenient de ceux, qui commettent à des gens peu éclairés le soin d'enseigner les premières vérités de la Religion, nous avons remis la conduite de nos Catechumènes * à un Théologien : les témoignages avantageux, dont nos Synodes l'ont muni, ont formé les premiers préjugés, que nous avons conçûs en sa faveur : & il a rempli par ses mœurs & par ses lumières l'idée, que les Conducteurs de

* * 5

nos

* Mr. Samuel Simon de Chauferié.

nos Eglises nous en avoient donnée. Nous avons bien déjà un Maître d'Ecole, auquel nous avons donné quatre vingts jeunes gens à instruire : nous avons même déjà formé le dessein d'ériger une seconde Ecole, pour ne plus résister aux prières d'un grand nombre de Pères & Mères de Famille, qui nous demandent avec instance, que nous fassions participer leurs Enfants aux fruits de notre Etablissement. Mais cela ne nous a pas paru suffisant pour répondre à l'idée, que nous avons de la manière d'enseigner la Religion aux personnes peu instruites. Nous avons crû devoir choisir pour cela un homme autorisé à prêcher l'Evangile; également versé dans la Langue Hollandoise, & dans la Françoisise. Il fait deux sortes d'exercices. Les premiers deux fois la semaine dans le lieu même de notre Ecole, & ils sont principalement destinez pour les * Enfants François & Flamands, dont nous nous sommes chargés. ** Les seconds se font aussi deux fois la semaine : nous y admettons également les jeunes gens, les personnes âgées, les Chefs de Famille, les Domestiques, en
un

* On y expliquera le petit Catechisme, que nous allons publier.

** On y expliquera l'Ouvrage, que nous publions présentement,

un mot tous ceux qui témoignent une intention sincère de s'instruire. Nous n'exigeons aucune contribution de personne pour cela. Il est même de notre plan de ne solliciter aucune Collecte particulière, qui pût faire la moindre brèche aux revenus de la Diaconie, que nous aurions dessein de soulager, bien loin d'en vouloir aggraver les charges, en faisant diversion aux Aumones qu'elle reçoit. Nous laissons à la discrétion des personnes aisées, qui nous enverront leurs Enfants ou leurs Domestiques, de favoriser notre Etablissement, & de nous aider à le maintenir. Quoique notre Société se soit affecté un Théologien, auquel elle a imposé la tâche d'instruire nos Catechumènes, l'Auteur de cet Ouvrage se fera un devoir de le soulager : de concourir avec lui pour étendre dans des exercices particuliers les vérités, qu'on ne propose ici qu'en racourci, d'examiner, autant que ses autres études, & les devoirs de son Ministère le pourront permettre, les progrès que feront les personnes, dont l'instruction nous sera confiée.

Voilà en général l'occasion & le plan de cet Ouvrage. Peut-être se trouvera-t-il des personnes, qui rendront peu de justice aux intentions de notre Société. Mais comme nous serons toujours prêts à ren-

rendre compte de nos démarches à ceux , qui voudront s'en informer dans la vûe de les rectifier , ou d'y concourir , nous ne croirons pas devoir faire attention aux discours de ceux , qui seront animez par des motifs d'un autre genre.

Si quelcun trouve que nous avons formé une entreprise au dessus des forces de quelques Particuliers comme nous , nous le prions de ne pas juger par ce que nous avons fait jusqu'à présent , de ce que nous avons dessein , & de ce que nous espérons de pouvoir faire un jour. Les plus grands Etablissemens ont eu des commencemens peu considérables. Témoin tant de belles fondations, qu'on a faites en Angleterre, en Allemagne , en Hollande & en divers autres endroits.

Nous rapporterons ici ce * qu'un fameux Pasteur de l'Eglise de Rotterdam nous a communiqué touchant un Etablissement digne des Siècles Apostoliques. *Il y a plus de vingt ans que Mr. Auguste Herman Franck , apellé à exercer son Ministère dans l'Eglise de Hall , Lutherienne , forma dans Glaucha , qui est comme un Fauxbourg , ou un quartier séparé de la ville , une Maison de charité pour l'éducation des Enfans , & pour le soulagement des Pauvres. Il fut*
heu-

* Mr. Dumont.

heureusement secondé par des aumones abondantes, qui lui vinrent de toutes parts, & que l'on continue à lui envoyer pour l'entretien d'une Maison, où il y a de grands bâtimens à loger plus de mille personnes, une Infirmerie, une Apothicairerie, une Eglise, une Librairie, &c. on y donne à manger à près de douze cens bouches, tant pauvres que pensionnaires, qui demeurent dans la Maison ou dans la ville. Il y a sept ou huit Ministres pour l'instruction des Enfans dans la Religion Chrétienne. Je fus extrêmement édifié de la manière douce, dont on s'y prenoit dans chaque classe, composée chacune d'Enfans d'un même âge ou environ, & d'un même sexe, & j'admirai la connoissance & le zèle, qu'ils faisoient paroître dans leurs réponses, &c.

Nous sommes très éloignez de nous rien promettre de tel. Mais peut-être que les premières démarches de notre Société feront impression sur quelques esprits, & porteront les personnes charitables à nous mettre en état de faire des moissons plus riches & plus abondantes. Il ne tiendra pas à nous que nous ne donnions à nos soins de plus grands objets. Nous nous communiquerons avec plaisir (a) au Juif & au Grec, au Scythe & au Barbare. Il y a des

(a) Col. III. II.

des projets qui doivent rouler dans l'esprit de tous les Chrétiens, mais auxquels nous osons à peine nous arrêter, dans la crainte de ne pouvoir les exécuter. Nous déplorons le peu de progrès, que la Réformation a fait dans notre Europe, même dans les Provinces que nous habitons. Nous sommes touchés du malheur de tant de Nations, qui croupissent dans les ténèbres du Paganisme, & aux yeux desquels la lumière du (b) *Soleil de justice* n'a point encore resplendi. Sur-tout il nous semble que c'est un sujet de mortification pour tous les gens de bien, d'apprendre les débordemens de nos Colonies dans le nouveau Monde. La dépravation de leurs mœurs est incomparablement plus propre à décrier le Christianisme parmi les Peuples Idolâtres, qu'à le faire respecter. Notre Société voudroit pouvoir suffire à envoyer dans ces Païs éloignés des Ministres zélés, qui fussent par leur fermeté, & par leur courage, arrêter le torrent de cette excessive corruption, & donner de saines idées de la Religion du Sauveur des hommes. Qui est-ce qui aura assez de zèle pour fomenter un si grand dessein ? En attendant des secours pour le remplir,

(b) *Malach. 14. 2.*

plir , nous travaillerons de toutes nos forces à celui que nous venons de proposer. Nous espérons qu'à mesure que nous nous employerons ainsi à l'exécuter , nous apprendrons à mieux connoître ce qui est nécessaire pour le porter à la perfection.

Nous ne négligerons rien aussi pour nous choisir des Successeurs, qui aient de plus grandes vûes que les nôtres ; & qui entrent dans celles que nous leur aurons données. Quelque succès que puisse avoir notre Etablissement , nous pourrons du moins nous rendre ce consolant témoignage à nous-mêmes , d'avoir offert à Dieu des intentions pures , & au Public des preuves de notre zèle pour son bonheur.

Je finirai par les paroles de l'illustre Auteur que j'ai cité , qui semblent supposer , que les soins qu'il s'étoit donnez de publier un Catechisme sur un nouveau plan, avoient trouvé des contredisans : * *Qu'y a-t-il, qui soit davantage de notre Ministère , dit-il , que d'enseigner les Vérités fondamentales de la Religion , & de les inculquer autant qu'il nous est possible dans les ames commises à nos soins ? C'est alors que*
nous

* Voiez la page 15. de la Préface , du Livre cité ci-dessus pag. XVII.

nous faisons notre charge autant que jamais, puisque c'en est là une des parties les plus essentielles. Et faudroit-il des excuses pour la pratique d'un devoir, dont la négligence en auroit un si grand besoin, & seroit inexcusable ?

L'Auteur a entre ses mains
l'Approbation des Eglises.



A B R É G É

DE LA

THÉOLOGIE

ET DE LA

MORALE CHRÉTIENNE.

SECTION GÉNÉRALE,

Qui sert d'introduction à cet Ouvrage.

DEMANDE du *Catechiste* ³. Quelle est l'étude la plus importante à laquelle puisse s'attacher une Créature raisonnable?

RE'PONSE du *Catechumene*. C'est celle qui regarde l'Auteur de nôtre Etre, le ⁴ Culte qui doit lui

A

lui

1. La Science qui nous apprend à connoître Dieu.
2. La Science qui nous apprend la conduite que nous devons tenir dans la vie pour plaire à Dieu, est pour être heureux.
3. *Catechiste*, c'est celui qui instruit: *Catechumene* celui à qui l'instruction est faite.
4. *Culte*, c'est en général tout ce que font les hommes à l'honneur de Dieu, mais particulièrement la maniere dont on l'honore dans les Temples.

lui être rendu, les moyens d'avoir part à sa bienveillance.

D. Devons-nous régler nos idées à l'égard de ces articles, sur ce que nous disent nos Peres, nos Maîtres, nos Supérieurs, ou si nous devons nous régler sur ce qui nous paroît le plus raisonnable, lors que nous avons fait toutes les recherches dont nous sommes capables?

R. Nous devons nous régler sur ce qui nous paroît le plus raisonnable, quand nous avons fait toutes ces recherches, & non sur ce que nous disent nos Peres, nos Maîtres, ou nos Supérieurs:

D. Comment cela?

R. C'est que s'il falloit se régler sur l'autorité des personnes que nous respectons, toutes les opinions les plus bizarres, les plus injurieuses à Dieu, les plus dangereuses pour l'Homme seroient autorisées.

D. Expliquez plus clairement vôtre pensée.

R. Il n'y a point de Religion si extravagante, en faveur de laquelle ceux qui la suivent ne puissent alléguer l'autorité des personnes qu'ils respectent: un Juif a entendu dire à son Pere, à son Maître, à ses Supérieurs, que le Judaïsme est la Religion la plus raisonnable: un Mahométan a oui dire à son Pere, à son Maître, à son Supérieur, que c'étoit le Mahométisme, & ainsi des autres Religions. S'il faut régler ses idées sur ce qu'on a oui dire à son Pere, à ses Maîtres, à ses Supérieurs, le Juif a autant de raison d'être

5. Pensée, opinion. En général, la représentation que notre Esprit se fait d'une chose, c'est ce qu'on appelle l'idée de cette chose-là.

6. On appelle *Religion* les idées que les hommes se forment de la Divinité & le service qu'ils lui rendent.

7 La Religion des Juifs.

8 La Religion de Mahomet.

d'être Juif que moi d'être Chrétien : le Mahométan d'être Mahométan, & ainsi des autres.

D. Mais ne devez-vous donc avoir aucune⁹ déférence pour ce que vous disent sur la Religion, les Personnes de qui vous tenez la vie, & tous ceux qui ont de plus grandes lumières que vous ?

R. Sans doute.

D. En quoi consiste cette déférence ?

R. A écouter leurs raisons, à examiner avec soin si ce qu'ils proposent est bien fondé, & à leur témoigner de la reconnoissance pour les soins qu'ils prennent de mon éducation.

D. Mais une Personne comme vous, qui a si peu de connoissance, est-elle capable de bien discerner si les choses que lui disent ceux qui en savent plus qu'elle, sont fondées, ou si elles sont sans fondement ?

R. Non.

D. Comment pouvez-vous donc avancer, que vous devez avoir un discernement dont vous vous sentez incapable ? N'est-ce pas là vous contredire vous même ?

R. Parmi les choses que m'enseignent les personnes à qui je dois de la déférence, il y en a qui sont au dessus de ma portée : il y en a aussi qui sont à ma portée : à l'égard des choses qui sont à ma portée, je me crois obligé de les examiner & de régler mes pensées sur ce qui me paroîtra le plus raisonnable : à l'égard des choses qui sont au dessus de ma portée, je¹⁰ suspendrai mon jugement, jusqu'à-ce que ma Raison se développe, & que je me trouve en

A 2

état

⁹ Respect, soumission, égard.

¹⁰ Suspendre son jugement, c'est ne prendre aucun parti sur une opinion ; c'est ni ne la recevoir comme véritable, ni ne la rejeter comme fautive.

état d'examiner si elles sont bien fondées, ou si elles ne le sont pas.

D. Comment vous conduiriez-vous donc si vous entendiez dire pour la première fois de votre vie, qu'il y a un Dieu en trois Personnes, à savoir le Pere, le Fils & le St. Esprit, & que Dieu a décidé lui-même cette vérité dans un Livre qui est entre les mains de tous les Chrétiens?

R. Je demanderois qu'on me prouvât, premièrement qu'il y a un Dieu: en second lieu que Dieu est véritable: 3. que ce Livre qui est entre les mains de tous les Chrétiens vient de Dieu. Enfin je voudrois qu'après m'avoir prouvé que ce Livre vient de Dieu, on me fit voir que cette Vérité y est contenuë: *Il y a un Dieu en trois Personnes, à savoir, le Pere, le Fils & le St. Esprit.*

D. Vous rejetterez donc diverses choses que Dieu a décidées lui-même? Car si dans ce Livre qui vient de Dieu, & qu'on vous prouve venir de Dieu, il y a des choses à l'égard desquelles vous n'avez pas encore assez de lumière, pour connoître s'il les a décidées, vous refuserez de les croire. Par conséquent vous rejetterez les choses que Dieu a décidées. N'est-ce pas là manquer de respect pour Dieu?

R. Point du tout.

D. Expliquez-vous.

R. Ce n'est pas faute de respect pour Dieu que je m'abstiendrai de croire certaines choses qu'il a décidées: c'est uniquement parce que je ne sais pas encore s'il les a décidées en effet, & parce que j'ai l'Esprit trop borné, & les lumières trop courtes pour entendre ce qu'il a prononcé sur ces matières. Si vous refusez de croire ces choses, vous qui avez la capacité de connoître qu'elles viennent de Dieu, vous manqueriez au respect que vous lui devez: mais moi je lui

témoi-

témoigne mon respect en ne les croyant pas encore.

D. Comment pouvez-vous témoigner vôtre respect à Dieu, en refusant de croire ce qu'il atteste ?

R. Le respect que je dois à Dieu ne veut pas que je m'expose à recevoir une Doctrine qui ne vient pas de lui, comme si elle étoit venuë de lui : & je m'exposerois nécessairement à ce danger, si je recevois des choses comme venant de lui, lors que je ne suis pas encore capable de connoître si elles en viennent.

D. Demeurerez-vous donc dans une incrédulité éternelle, & dans un doute continuel à l'égard de certaines Véritez que je vous soutiens être contenuës dans un Livre qui est l'ouvrage de Dieu ? Refuserez-vous toujourns de les croire, sous prétexte que vous n'avez pas la ¹¹ faculté de les examiner ?

R. Point du tout. A mesure que j'avancerai en âge, j'avancerai en connoissance ; & je serai plus capable de cet examen, qui est encore aujourd'hui au dessus de mes forces : ma Foi pour ces Véritez augmentera avec ma Raïson. Je destine ma vie à les étudier, & je vous demande vôtre secours, & vôtre ¹² direction pour me conduire dans cette étude.

LE CATECHISTE.

Vos dispositions sont très-raisonnables. Je vais vous conduire par la voye de la connoissance & de la lumière. Je vous exhorte, non à me croire sur ma parole : mais à avoir une profonde attention pour les preuves sur lesquelles j'ai dessein de vous faire établir vôtre Religion. Je vais vous examiner sur trois articles. I. Sur les Véritez que la Raïson humaine peut vous dé-

A 3

cou-

¹¹ Le pouvoir.

¹² Instruction.

couvrir à l'égard de Dieu & des rélations que les Créatures ont avec leur Créateur. C'est ce qu'on appelle la *Religion Naturelle*. II. Je vous demanderai un ¹³ précis de ce que l'Écriture Ste. vous enseigne sur ce sujet : j'exigerai que vous me marquiez quel rapport il y a entre la Raison & l'Écriture, & quels sont les avantages de l'Écriture sur la Raison. C'est ce qu'on appelle la *Religion Révélée*. Enfin je veux que vous exposiez les motifs qui vous inspirent le respect que vous avez pour ce Livre sacré, dont vous m'aurez tracé le ¹⁴ Plan, & sur quoi vous vous fondez lors que vous vous soumettez à ses décisions, comme à des ¹⁵ Oracles sortis de la bouche de Dieu-même.

PRIERE DU CATECHISTE.

GRand Dieu qui vous faites quelquefois trouver à ceux qui ne vous cherchent point, mais qui vous révélez toujourns à ceux qui vous cherchent, bénissez les soins que nous prenons pour vous faire connoître à ces Enfans. Les ¹⁶ préjugez forment des voiles qui cachent la Vérité à la plûpart des hommes. L'autorité humaine a pris trop souvent sur les Esprits la place de vôtre autorité. Les Maîtres ont décidé avec témérité. Les Peuples ont crû avec simplicité, & avec superstition. De-là tant d'erreurs grossières:
de-là

¹³ un abregé de ce qu'il y a d'essentiel dans un sujet.

¹⁴ *Le Plan* d'un Livre, c'est le dessein qu'il se propose, & la manière dont il l'exécute.

¹⁵ Les Véritez que prononce un Etre qui ne peut pas se tromper: les ordres que donne un Supérieur auquel on doit une entière obéissance, s'appellent des *Oracles*.

¹⁶ On appelle préjugez les opinions qu'on a prises légèrement, & avant que d'avoir bien examiné si elles sont vraies ou fausses.

de-là tant de Religions extravagantes: de-là tant de Cultes indignes de vôtre Majesté. Voici des Esprits vuides encore de ces préjugés. Voici de jeunes plantes qui croîtront dans vôtre Eglise, & qui apporteront un jour des fruits de connoissance & de vertu, si vous daignez benir les soins que nous prenons de les cultiver. Accordez nous cette bénédiction, Seigneur. Pardonnez l'ignorance de ceux qui sont déjà avancez en âge, & hors d'état d'épurer entièrement leurs idées: & donnez-nous de voir une Génération mieux instruite & mieux dirigée. AMEN.

SECTION GENERALE,

Qui sert d'Introduction à la première Partie.

D. **Q** U'est-ce que la Religion Naturelle?

R. **Q** Ce sont les idées que la droite Raïson nous donne de Dieu, des ¹ relations qui sont entre lui & nous, & le ² dévoüement qu'elle inspire pour les volontez Divines, à ceux qui l'écoutent.

D. Pourquoi appelez-vous *Religion Naturelle* les idées que la droite Raïson nous donne de Dieu, des relations qui sont entre lui & nous, & le dévoüement qu'elle nous inspire pour les volontez Divines.

R. C'est parce que la Nature suffit pour me don-

A 4

ner

¹ On appelle *relation* le raport ou la correspondance qui est entre deux Etres dont l'un suppose l'autre. Par exemple, il y a relation entre Pere & Fils, parce que la qualité de Pere suppose celle de Fils: il y a entre Dieu & l'Homme relation de Créateur à Créature, de Supérieur & de personne inférieure; &c.

² *Devoüement*, c'est une entière obéissance.

ner des idées de Dieu, & pour me convaincre que je dois obéir à ses volontez.

D. Que veut donc dire ce mot de *Nature*?

R. On entend par-là les choses que Dieu a créées.

D. Qu'entendez-vous donc quand vous dites, que la *Nature* vous donne ces idées de Dieu, & qu'elle vous convainc que vous devez obéir à ses volontez?

R. Je veux dire qu'un Homme raisonnable qui se fert de son Esprit pour réfléchir sur les objets que le Créateur a mis devant nos yeux, ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il y a une Divinité à laquelle il doit se soumettre.

D. Mais pourquoi n'appellez-vous pas simplement ces connoissances & ces sentimens *Religion*, pourquoi les appelez-vous *Religion Naturelle*?

R. Je veux distinguer par-là ce que la Raison nous découvre sur ce sujet, d'avec ce que je puis en croire sur le témoignage d'autrui.

D. Expliquez-vous?

R. Quand je veux m'instruire sur les idées que je dois me former de Dieu, sur les relations qui sont entre lui & nous, & sur le dévouement que nous devons à ses volontez, je puis ou consulter ma Raison, ou m'en rapporter à ce que Dieu lui-même me dit : les Véritez que je découvre par cette première voye, s'appellent la *Religion Naturelle* : celles que j'apprens par la seconde voye, s'appellent *Religion* ³ *Révéllée*.

D. Est-il nécessaire d'avoir une *Religion Naturelle*?

R. Demander s'il est nécessaire d'avoir une *Religion Naturelle*, c'est demander si une Créature raisonnable doit se servir de sa Raison pour savoir qui est son Créa-

Créa-

3 Révéllé ou enseigné, c'est la même chose.

Créateur, & quels sont les ⁴ hommages qu'elle doit lui rendre : & comme l'on ne sauroit douter qu'une Créature raisonnable ne doive se servir de sa Raison pour parvenir à ces connoissances, on ne sauroit douter aussi qu'une Créature raisonnable ne doive avoir une Religion Naturelle.

D. Mais si Dieu a daigné nous enseigner lui-même ce qu'il est, & ce que nous lui devons, qu'est-il besoin encore de consulter nôtre Raison sur ces articles? S'il y a une Religion Révélée, qu'avons nous besoin de Religion Naturelle?

R. Si nous n'avions une Religion Naturelle, nous tirerions peu de secours de la Religion Révélée.

D. Comment cela?

R. Si nous ne savions par la Raison qu'il y a un Dieu incapable de tromper ses Créatures, nous douterions de tout ce qu'il nous diroit lui-même dans la Religion Révélée, & elle nous seroit inutile.

CONCLUSION DU CATECHISTE.

Vous avez bien répondu. Je vais vous examiner maintenant sur les idées que vôtre Raison vous donne de la Divinité : à mesure que vous me marquerez quelque une de ces idées que vous vous formez de Dieu *, je demanderai aussi quelle relation elle a avec l'Homme, & quelle conséquence il doit en tirer pour sa conduite : c'est en substance tout ce qui entre dans le ⁶ Systeme de la Religion Naturelle.

A 5

PRE-

⁴ On appelle *homage* toutes les marques de respect qu'on donne à un Etre qui en est digne.

* Si nous publions un Catechisme plus ample que celui-ci, comme nous l'espérons, nous nous étendrons davantage sur les idées que la saine Raison nous donne de l'Homme, & sur le droit Naturel &c.

⁶ On appelle *Systeme* cet amas d'idées que l'on se forme sur un sujet, & qui étant liées ensemble forment l'opinion qu'on a sur ce sujet-là.

PREMIERE PARTIE

Où l'on traite des Vérités que la Religion Naturelle nous découvre.

I. SECTION.

Où l'on donne une idée générale de la Divinité.

D. **Q**U'entendez-vous quand vous parlez de Dieu ?
Quelle idée attachez-vous à ce terme ?

R. Dieu est un ¹ Etre, auquel tout ce qui est, doit son ² existence : un Etre éternel : qui fait tout : qui peut tout : qui est souverainement saint : & souverainement bon.

D. Quand vous faites cette description, croyez vous y renfermer tout ce qui convient à Dieu ?

R. Point du tout. Dieu est infiniment au dessus de mes lumières. Je ne doute pas qu'il n'y ait en lui beaucoup de choses qui me sont inconnues.

D. Pourquoi vous contentez-vous de dire que Dieu est : 1. l'Auteur de tout ce qui existe : 2. qu'il est éternel : 3. qu'il fait tout : 4. qu'il est souverainement puissant : 5. qu'il est souverainement saint : & enfin souverainement bon ?

R. Je suis scrupuleusement le devoir que la Raison m'im-

¹ C'est un mot général, qui convient à Dieu, aux Hommes, à tout ce qui est.

² *Existence.* C'est un mot qui exprime qu'une chose est, & qui la distingue de celles qui ne sont point.

m'impose ; c'est de ne rien avancer, principalement en matière de Religion, & de ne rien croire, que ce dont je puis avoir de bonnes preuves.

D. Avez-vous donc de bonnes preuves que Dieu possède toutes ces qualitez que vous lui attribuez ?

R. Oui. Sans cela je rangerois ces³ Attributs dont j'ai parlé, parmi ces choses à l'égard desquelles je ne dois avoir aucun sentiment fixe, & que je ne dois déterminer que lors que je serai parvenu à un âge plus avancé, & que j'aurai une plus grande étendue de lumières.

D. La connoissance que vous avez de la Divinité est-elle seulement propre à exercer vôtre Esprit, à vous découvrir certaines Véritez dignes de vôtre curiosité, ou si elle doit avoir aussi de l'influence sur la conduite de vôtre vie ?

R. Elle doit avoir de l'influence sur la conduite de ma vie.

D. Comment cela ?

R. C'est que dès que je suis convaincu qu'il y a un Dieu qui possède certaines perfections, je ne saurois sans être ennemi de moi-même, ne pas pratiquer certaines vertus.

D. Vous engagez-vous donc à prouver, non seulement que Dieu a les six perfections que vous lui attribuez : mais qu'elles sont pour une personne raisonnable, & qui entend ses interêts, des sources de motifs à la Vertu ?

R. C'est un engagement dans lequel je crois pouvoir entrer sans témérité.

II. SEC-

³ Attribut. C'est-à-dire qualité. Tout ce qui convient à la chose dont on parle & qui fait qu'elle est ce quelle est. Par exemple, quatre côtes, c'est une qualité ou un attribut qui convient à un Carré, & qui fait qu'un Carré est un Carré.

II. SECTION.

Première idée de Dieu. Première source de motifs à la Vertu : il y a un Dieu Créateur.

D. **S**ur quoi vous fondez-vous quand vous dites qu'il y a un Dieu Créateur?

R. Sur ses Ouvrages que je vois de mes propres yeux.

D. De quels Ouvrages voulez-vous parler?

R. Du Ciel, de la Terre, de la Mer, de tout ce qui y est contenu. Le Soleil, la Lune, les Etoiles, les Hommes, les Plantes, les Animaux, tout me conduit à un Dieu Créateur.

D. Comment cela?

R. C'est que lors que j'aperçois ces Ouvrages, je découvre un dessein auquel ils sont destinez.

D. Marquez moi le dessein que vous prétendez y découvrir.

R. Mes yeux ont été faits afin que je discernasse les objets : mes oreilles afin que j'entendisse les sons : ma langue afin que j'articulasse la parole : mes dents afin que je broyasse les alimens : mon estomac afin que je puisse les digerer, & ainsi du reste.

D. Comment ce dessein vous rameine-t-il à Dieu ?

R. C'est que par cela même que je reconnois un dessein, je dois reconnoitre un Esprit qui l'a conçu.

D. Mais

1 C'est-à-dire, un Dieu qui a fait les Ouvrages qu'on lui attribue.

2 ou qui l'a formé.

D. Mais ne seroit-ce point un *Hazard aveugle*, ou une *Nature sans intelligence* qui auroit formé tout ce que vous raportez à un Dieu Créateur ?

R. Je ne sai ce que c'est que *Hazard aveugle*, je ne sai ce que c'est que *Nature sans intelligence*, mais je sai bien, & je suis sûr qu'il y a du dessein dans les ouvrages dont j'ai parlé, & qu'un dessein suppose un Esprit qui l'a conçu.

D. Vous vous êtes engagé à ne rien avancer sans preuve. Ne vous contentez donc pas ici de dire, *je sai, je suis sûr* qu'il y a un dessein, & un Esprit qui l'a conçu: marquez moi surquoi cette certitude & cette science sont appuyées.

R. Le voici. Quand je jette les yeux sur une Maison, je ne puis m'empêcher de croire qu'elle a été destinée à être habitée, & personne ne l'a jamais contesté. Le dessein de cette Maison me conduit d'abord à³ l'Architecte qui l'a construite: je ne saurois me persuader, & jamais personne ne l'a crû, que ce que vous appelez *Hazard aveugle, Nature sans intelligence*, ait construit cette Maison. Quand je jette les yeux sur une Ville, j'y vois un plus grand dessein que dans une Maison: j'ai une raison plus forte de reconnoître qu'elle a été bâtie par quelcun, & s'il est possible, je suis plus persuadé encore que ce que vous appelez *Hazard aveugle, Nature sans intelligence* n'a pû bâtir une chose aussi composée que l'est une Ville. Si je fais réflexion sur une Province, si j'envisage ensuite un Royaume, j'y trouve encore de plus grandes marques de dessein; & à mesure que je vois plus
de

3 C'est ainsi qu'on appelle celui qui bâtit une Maison, ou qui enseigne de quelle manière elle doit être bâtie.

de deſſein dans des ouvrages, je me ſens plus entraîné à reconnoître que des Etres Intelligents les ont formez. Mais je vois plus de deſſein encor dans le Ciel, dans la Terre, que dans aucun des ouvrages particuliers qui y ſont contenus. J'ai donc plus de raiſon de croire qu'un Etre Intelligent a créé ces choſes, que je n'en ai de croire qu'une Maifon, ou qu'une Ville ne ſe ſont pas formées d'elles-mêmes.

D. A quoi vous engage l'idée d'un Créateur?

R. Elle m'engage particulièrement à deux devoirs.

D. Quel eſt le premier devoir?

R. C'eſt la reconnoiſſance.

D. Quel eſt le ſecond devoir?

R. C'eſt la ſoumiſſion.

D. Comment l'idée d'un Dieu Créateur vous engage-t-elle à la reconnoiſſance?

R. C'eſt Dieu qui a créé tout ce qui eſt. Je lui dois l'air que je respire, la vie dont je jouïs, la force qui me fait mouvoir. C'eſt ſa lumière qui m'éclaire: c'eſt ſa Terre qui me porte: ce ſont ſes aliments qui me nourriffent. Je lui dois plus qu'à mes amis: plus qu'à mes Souverains: plus qu'à mon Pere & qu'à ma Mere. Il n'y a perſonne dans le Monde qui ait autant de droit que lui, de me demander des marques de reconnoiſſance.

D. A quoi doit vous porter la reconnoiſſance envers Dieu?

R. A prendre plaifir de raconter ce qu'il fait pour moi: à penſer à lui: à me réjouir de ſon bonheur: à faire tout ce qui dépend de moi pour lui plaire.

D. Comment l'idée d'un Dieu Créateur vous engage-t-elle à la ſoumiſſion?

R. C'eſt Dieu qui m'a formé. Je ſuis ſon ouvrage. Je ne ſuis point à moi. Je ſuis à lui. Je lui ap-
par*

partiens plus qu'un Enfant n'appartient à ceux qui l'ont mis au Monde: plus qu'un ⁴ Esclave n'appartient à son Maître.

D. A quoi doit vous porter votre soumission envers Dieu?

R. A me contenter de l'état où il lui plaît de me mettre: à ne me plaindre jamais, même lors qu'il veut que je sois affligé: à l'aimer dans la pauvreté comme dans les richesses, dans la santé comme dans la maladie: sur tout à étudier les Loix qu'il m'a données & à les suivre sans réserve.

*On peut lire & chanter après cette Section le PSEAU-
ME Cme.*

III. SECTION.

Seconde idée de Dieu. Seconde source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre éternel.

D. **Q**uelle est la seconde idée que vous vous formez de Dieu?

R. C'est l'Eternité.

D. Qu'est-ce qu'être éternel?

R. C'est avoir toujours été, & devoir toujours être. c'est n'avoir ni commencement ni fin.

D. Comment prouveriez-vous l'éternité de Dieu?

R. L'idée d'un Dieu Créateur me conduit à celle d'un Dieu éternel: & je ne puis pas ¹ concevoir un Etre

⁴ On donne ce nom à ces Valets & à ces Servantes qu'un Homme a achetés.

¹ *Concevoir*, c'est se représenter un objet: penser qu'une chose est ce qu'elle est.

Etre qui a créé tout ce qui est, fans concevoir en même temps qu'il a toujours subsisté.

D. Montrez-moi la liaison de ces deux idées.

R. Je suis dans ce Monde. Je ne me suis pas donné la naissance à moi-même : je la tiens de mon Père & de ma Mère: mon Père & ma Mère font nez comme moi : ils ne se sont pas donnez la naissance à eux-mêmes non plus que moi : ils la tiennent aussi bien que moi de leur Père & de leur Mère. Je remonte ainsi des Etres qui tiennent leur existence de quelcun, jusqu'à-ce que je sois arrivé à celui qui ne tient la sienne de personne, & qui a toujours subsisté.

D. Mais peut-être que l'Etre qui a formé ce premier Homme, de qui tous les Hommes sont venus n'a pas toujours subsisté : peut-être n'a-t-il subsisté que cent, que mille, ou que dix mille ans.

R. Un Etre qui a cent ans, ou mille, ou dix mille, me conduit toujours à un Etre éternel, comme celui qui ne subsiste que depuis une heure.

D. Expliquez-moi la justesse de cette comparaison.

R. Quand je vois un Etre qui ne subsiste que depuis une heure, je ne puis pas m'empêcher de croire qu'il y a un Etre qui subsiste depuis plus d'une heure. Car s'il n'y avoit point d'Etre qui subsistât il y a plus d'une heure, il n'y en auroit eu aucun qui eût pu former celui qui ne subsiste que depuis une heure. De même quand je suppoïe qu'il y a un Etre qui ne subsiste que depuis dix mille ans, je ne puis m'empêcher de reconnoître qu'il y en a un qui subsiste avant ces dix mille ans : car s'il n'y avoit point eu d'Etre qui subsistât avant ces dix mille ans, il n'y en auroit eu aucun qui eût pu former celui qui a dix mille ans. Si l'on me dit qu'il y a un Etre qui subsiste depuis cent mille ans, je dis toujours, il y en a donc un qui subsistoit

fiftoit avant cent mille ans ; & ainsi je remonte jusqu'à cet Etre qui a toujours subsisté.

D. Mais le ² Néant ne pourroit-il pas avoir formé l'Etre qui subsiste depuis cent mille ans, & tous ceux qui sont venus après lui ?

R. Le Néant, c'est-à-dire le rien. Quand on dit que rien a formé quelque chose, c'est-à-dire qu'elle n'est pas formée. Car former quelque chose, c'est agir. Pour agir, il faut être ; mais le rien ne peut pas agir : on ne peut donc pas dire que le rien a formé ce qui est.

D. Mais pouvez-vous bien concevoir un Etre qui a toujours été, & qui ne doit sa subsistance à personne ?

R. J'avouë que cette idée est trop grande pour mon petit Esprit : mais il y a des choses que je ne saurois comprendre, quoi que je sois bien sûr qu'elles sont.

D. Allez-en quelque exemple.

R. Je ne puis pas comprendre l'arrangement de plusieurs rouës qui sont remuer avec tant de régularité & avec tant de justesse l'aiguille d'une Horloge, qu'elle marque toujours exactement les heures. Je suis pourtant bien sûr que quelcun a eu l'adresse de faire cet arrangement.

D. Vous dites que vous croyez qu'il y a un Etre éternel, quoique vous ne puissiez pas comprendre son éternité : pourquoi ne voulez-vous pas croire aussi que rien peut avoir fait les choses qui sont, quoique vous ne compreniez pas comment cela se peut ?

R. Il y a une grande différence entre ces deux suppositions.

D. En quoi consiste cette différence ?

B

R. La

2 Le Néant, c'est le rien,

R. La première de ces suppositions renferme une contradiction: l'autre est très-raisonnable & très-conforme à ma petiteffe naturelle.

D. Qu'est-ce qu'une contradiction?

R. C'est la liaison qu'on voudroit mettre entre deux choses qui ne peuvent en avoir aucune, & qui se détruisent l'une l'autre: par exemple, demander un nombre de deux qui soit un nombre impair, c'est une contradiction: parce que demander le nombre de deux, c'est demander un nombre qui n'est pas impair.

D. Mais comment prouvez-vous qu'il y a de la contradiction dans cette proposition, *le Néant a fait le Monde?*

R. Je l'ai déjà expliqué. Celui qui dit le *Néant*, dit le rien: celui qui dit le *Rien* dit ce qui ne peut pas créer, & qui ne peut pas agir: mais dire que ce qui ne peut pas agir, que ce qui ne peut pas créer, a agi, a créé, c'est dire deux choses qui se détruisent l'une l'autre, & qui ne peuvent pas subsister ensemble.

D. Et comment prouvez-vous que l'impuissance où vous êtes de comprendre l'éternité, vient de la petiteffe de votre Esprit seulement, & non pas de ce qu'il y a de la contradiction dans cette proposition: *Dieu est un Etre éternel!*

R. Pour comprendre l'éternité, il faudroit se représenter toute la longueur de l'éternité. L'éternité est plus longue que mille, que dix mille, que cent mille millions d'années: elle renferme plus d'années que n'en pourroit compter un Homme qui auroit vécu plus de cent millions d'années. Je ne suis au Monde que depuis très-peu de temps, je ne puis donc pas compter ce qui est trop long pour être compté, même par une personne qui auroit vécu plus de
cent

cent mille millions d'années. L'impuissance où je suis de comprendre l'éternité vient donc de ma petitesse.

D. Vous avez prouvé que Dieu a toujours été : prouvez qu'il fera toujours.

R. Je crains toujours que ma Raison ne s'égare quand je parle d'un Etre qui est si au dessus de moi : mais je crois pouvoir assurer sans me tromper, que s'il y a de la contradiction à dire qu'il y a eû quelque chose d'assez grand pour créer un Etre aussi grand que Dieu, il y a aussi de la contradiction à dire que quelque chose puisse le détruire. Mais j'espère d'être plus capable un jour de sentir la force de cette preuve.

D. A quelles vertus vous engage l'éternité de Dieu?

R. Une petite Créature comme moi qui ne subsiste que depuis quatre jours, ne peut pas se trop humilier en la présence de l'Etre éternel, en la présence de celui qui est avant toutes les choses créées, & duquel toutes les choses créées tirent leur Etre. Une petite Créature comme moi ne peut pas trop s'humilier en la présence de cet Etre qui subsistera toujours, & qui fera toujours le Maître de m'ôter ou de me conserver mon existence, lors que je suis, comme il a été le Maître de me la donner avant que je fusse.

On chantera à la fin de cette Section les trois derniers versets du PSEAUME CIII.

IV. SECTION.

Troisième idée de Dieu: troisième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre Tout-Puissant.

D. **Q**uelle est la troisième idée que vous vous formez de la Divinité?

R. C'est la puissance.

D. Qu'entendez-vous par la puissance de Dieu?

R. J'entends cet Attribut qui fait que dès que Dieu veut qu'une chose soit, elle est infailliblement.

D. Sur quoi la persuasion où vous êtes que cet Attribut convient à Dieu, est-elle fondée?

R. Comme l'idée du Dieu Créateur, m'a conduit à celle d'un Dieu éternel, aussi l'idée d'un Dieu éternel, & celle d'un Dieu Créateur, me conduisent à celle d'un Etre tout-puissant.

D. Comment ces deux premiers Attributs vous conduisent-ils au troisième?

R. ¹ Je me transporte par la pensée dans ce ² période, pendant lequel les choses qui ont eu un commencement n'étoient pas encore: je me représente la Divinité qui forme le dessein de créer les choses qui sont. Il veut qu'elles soient: cette volonté les fait être. Il veut qu'il y ait un Soleil: cette volonté fait qu'il y a un Soleil. Il veut qu'il y ait une Terre: cette volonté fait qu'il y a une Terre. Il veut qu'il y ait des Hommes, des Plantes, des Animaux: cette volonté

fait

¹ C'est-à-dire, je pense.

² Temps.

fait qu'il y a des Hommes, des Plantes, des Animaux. Je ne connois rien qui me donne une plus grande idée de puissance.

D. Les Etres que Dieu a crééz n'ont-ils pas aussi de la puissance?

R. Oui: mais il y a toujours une grande différence entre la puissance de l'Etre Créateur & éternel, & celle des Etres crééz, & qui ont eu un commencement.

D. En quoi consiste cette différence?

R. Comme les Etres qui ont été crééz ne se sont pas crééz eux-mêmes, ils ne se sont pas aussi donnez à eux-mêmes la puissance qu'ils ont: ils la tiennent de Dieu: c'est une puissance empruntée: celui qui la leur a donnée peut la leur ôter: celui qui a donné à un Homme d'Esprit la puissance qu'il a de bien raisonner, peut quand il lui plaira, le rendre stupide: celui qui a placé un Roi sur le ³ Thrône, peut quand il lui plaira le rendre aussi misérable que le plus misérable de ses Sujets: mais Dieu ne doit sa puissance qu'à lui-même: personne ne la lui a donnée: personne ne peut l'en priver.

D. Quels sentimens devez-vous avoir pour l'Etre Tout-Puissant?

R. Je dois avoir pour lui & pour lui seul la Souveraine crainte & la Souveraine confiance.

D. Qu'entendez-vous par la Souveraine crainte?

R. C'est cette disposition de mon Esprit qui me persuade, que si Dieu vouloit me rendre malheureux, je le serois, quand même toutes les Créatures du Monde se réuniroient pour contribuer à mon bonheur.

B 3

D. Com-

3 C'est un Sièze sur lequel le Roi est assis, quand il agit comme Roi. On entend aussi par le *Thrône* la puissance du Roi.

D. Comment pouvez-vous avoir cette persuasion ?

R. Un Homme riche peut contribuer à mon bonheur en me faisant part de son bien : mais Dieu peut ôter à un Homme toutes ses richesses. Donc si Dieu veut que je sois pauvre, un Homme riche ne se donnera que des mouvemens inutiles pour m'enrichir. Un Medecin peut contribuer à mon bonheur en me fournissant de bons remedes lors que je suis malade ; mais Dieu peut empêcher quand il lui plaît que les remedes n'ayent du succès : ainsi un Medecin ne se donnera que des soins inutiles pour me guerir, si Dieu veut que je sois malade.

D. Qu'entendez-vous par la Souveraine confiance ?

R. C'est cette disposition de mon Esprit qui fait que je regarde Dieu, comme seul capable de me rendre heureux : en sorte que quand tous les Hommes du Monde viendroient à se réunir pour me rendre miserable, je serois pourtant heureux, pourvû que Dieu veuille que je le sois.

D. Comment cela ?

R. Un Ennemi pourroit contribuer à me rendre malheureux en me persécutant : mais Dieu peut quand il le veut ôter à un Ennemi le moyen de me persécuter. Un Assassın pourroit contribuer à me rendre malheureux en me faisant mourir d'une mort violente : mais Dieu peut ôter la vie a l'Assassin même, & me conserver la mienne. Il n'y a donc que Dieu qui mérite une Souveraine confiance, comme il n'y a que lui qui mérite une Souveraine crainte.

D. Mais comment doit se conduire une personne raisonnable, qui croit que Dieu seul est digne de la Souveraine crainte, & de la Souveraine confiance ?

R. Elle

R. Elle doit regarder comme le plus grand de tous les biens d'avoir Dieu dans ses intérêts : & faire tout ce qui dépend d'elle pour cela. Elle doit regarder comme le plus grand de tous les malheurs d'avoir déplû à Dieu, & éviter avec tout le soin dont elle est capable de tomber dans ce malheur. Elle doit être contente quand Dieu est pour elle, quelque malheureuse que sa condition puisse lui paroître : elle doit être dans une profonde affliction quand Dieu est contre elle, quelque riante que sa condition lui semble d'ailleurs. Si Dieu est pour nous, qui est-ce qui sera contre nous ? Et si Dieu étoit contre nous, qui est-ce qui seroit pour nous ?

On chantera à la fin de cette Section la première Partie du PSEAUME XIX.

V. SECTION.

Quatrième idée de la Divinité : quatrième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre Souverainement sage & qui fait toutes choses.

D. **Q**uelle est la quatrième idée que vous vous formez de la Divinité ?

R. C'est la *Science* ou la *Sagesse* ; ces deux termes ne signifient qu'une même chose envisagée sous deux différens points de vuë.

D. Expliquez-les.

R. Par la *Science* j'entens cet Attribut de Dieu
B 4
qui

‡ C'est-à-dire, d'une manière différente;

qui lui découvre tout ce qui est, & tout ce qui peut être : & quand je dis que Dieu est *sage*, j'entens que comme il connoit les moyens les plus propres pour parvenir au but qu'il se propose, il les suit ponctuellement.

D. Comment prouvez-vous que l'Être éternel a cette Science & cette Sageffe que vous lui attribuez ?

R. Je le prouve par l'usage qu'il a fait de sa puissance dans les œuvres de la Création.

D. De quelle manière les œuvres de la Création vous prouvent-elles ces deux Attributs ?

R. La régularité des Saisons, l'exacte ² succession du jour & de la nuit : ³ l'harmonie qu'il y a dans les parties du Corps humain : la proportion qui se trouve entre le grain de bled qu'on sème, & la Terre qui le nourrit, & le Soleil qui le fait germer : les facultez de mon Esprit qui pense & qui réfléchit, qui pose des ⁴ principes, qui tire des ⁵ conséquences, qui forme des projets : toutes ces choses me persuadent que celui qui les a créées doit avoir un grand fonds de science & de sageffe.

D. Mais n'y a-t-il pas divers ouvrages de Dieu dans les-

² La succession de deux choses signifie qu'elles se suivent l'une l'autre.

³ On appelle l'*harmonie* de deux choses, ce qui fait qu'elles tendent toutes au même but : il y a de l'harmonie entre nos yeux & nos oreilles ; c'est-à-dire que les oreilles & les yeux contribuent les uns & les autres au bien de nôtre Corps.

⁴ Un principe, c'est une proposition que l'on avance, & sur laquelle on établit une autre proposition : *Un tout est plus grand qu'une de ses parties* : Voilà une proposition dont je fais un principe ; sur cette proposition j'établis cette autre proposition : *une chambre est moins grande que la Maison, dont elle n'est qu'une partie.*

⁵ *Conséquence*, c'est la proposition qu'on établit sur le principe.

lesquels vous ne trouvez aucune marque de Sageſſe ni de Science ?

R. Il eſt vrai : je ſuis pourtant bien convaincu qu'ils ſont faits avec Science & avec Sageſſe.

D. Comment pouvez-vous vous perſuader qu'il y a de la Sageſſe & de la Science, dans des choſes, où vous n'en découvrez aucune ?

R. Il me ſuffit d'en découvrir dans celles que je connois, pour me convaincre qu'il y en a dans celles où je n'en découvre point.

D. Comment la Sageſſe & la Science que vous découvrez dans certaines choſes, vous prouvent-elles qu'il y en a dans celles où vous n'en découvrez point ?

R. C'eſt que quand je me ſuis convaincu que le Créateur eſt aſſez ſage & aſſez éclairé pour régler les choſes que j'admire, je ſuis convaincu auſſi qu'il le feroit aſſez pour changer l'ordre de celles qui me ſemblent mal réglées, s'il étoit à propos qu'elles le fuſſent d'une autre manière. Il a été aſſez ſage pour faire que le Soleil éclairât les Hommes qui ſont ſur la ſurface de la Terre, il le feroit aſſez pour procurer une Chandelle à celui qui eſt dans l'obſcurité d'une Priſon, ſi cela étoit à propos, & ainſi du reſte.

D. Que concluez-vous donc quand vous voyez certaines choſes qui vous paroiffent contraires à la Science & à la Sageſſe du Créateur ?

R. Loin de conclurre qu'il manque de Sageſſe & de Science ; j'en conclus au contraire qu'il eſt plus ſage & plus ſavant que moi ; puis que non-ſeulement il a fait paroître tant de Sageſſe & tant de Science dans les choſes où j'en découvre, mais qu'il en a mis même dans les choſes où mon petit Eſprit n'en ſauroit découvrir.

D. Quelle conſéquence pour la conduite de vôtre

vie , tirerez - vous de la Sageffe & de la Science du Créateur ?

R. Quand je verrai dans les Ouvrages de la Nature certaines choses dont je ne pourrai trouver la raison, je croirai pourtant qu'elles sont faites avec raison, & j'adorerai mon Créateur dans les choses que je ne connois que d'une manière imparfaite, comme je l'adore dans celles qui me sont conneuës parfaitement : quand je verrai qu'un Tyran opprime l'Eglise, que des afflictions me surviennent, lors que je suis le plus sincèrement occupé de mes devoirs, je penserai que le Dieu sage a de bonnes raisons dans cette conduite, j'espérerai que la lumière sortira un jour de ces tenebres : quand je serai tenté de commettre un crime, parce que je le puis sans témoins, je penserai que je suis sous les yeux de Dieu : je me dirai à moi-même Dieu me voit : Dieu fait ce que je pense, & ce que je projette : Dieu connoit tout ce que je vais entreprendre, il fera bien trouver les moyens de m'en châtier.

On chantera à la fin de cette Section les trois premiers versets du PSEAUME CXXXIX.

VI. SECTION.

Cinquième idée de la Divinité : cinquième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre très-Saint.

D. **Q**uelle est la cinquième idée que vous vous formez de Dieu ?

R. C'est la Sainteté.

D. Qu'est-ce que la Sainteté ?

R. C'est une disposition d'Esprit que je sens mieux
que

que je ne suis capable de l'exprimer : mais le sentiment que j'en ai me la fait connoître d'une manière aussi exacte que le Discours le plus clair & le plus étudié.

D. Développez vôtre pensée.

R. Je sens par exemple 1 qu'attenter sur la vie de son Bienfaiteur est une action digne de blâme & de châtement, contraire à l'idée que j'ai de la Sainteté. Je sens au contraire qu'exposer sa vie pour sauver celle de son Bienfaiteur, c'est une action digne de louange & de récompense, & conforme à l'idée que j'ai de la Sainteté.

D. Mais Dieu n'est soumis à aucune autorité supérieure. Personne n'a le pouvoir, ni de le punir s'il n'est pas Saint, ni de le récompenser s'il l'est, comment comprenez-vous que la Sainteté peut lui convenir?

R. La Sainteté n'est pas toujours fondée sur l'autorité d'un Supérieur : elle est fondée aussi sur la nature d'un Etre Intelligent, & sur les circonstances où il se trouve. Dieu parle, Dieu promet : cela suffit pour que ce que j'appelle Sainteté puisse lui convenir.

D. Mettez vôtre pensée dans un plus grand jour.

R. Dieu parle : je sens que la Sainteté demande qu'il dise la vérité. Dieu promet : je sens que la Sainteté demande qu'il tienne ce qu'il a promis.

D. Mais comment pouvez-vous prouver que Dieu a cette Sainteté, qui engage un Etre Intelligent à suivre dans sa conduite les règles de ce que vous appelez *Sainteté*?

R. J'ai deux preuves de cette vérité.

D. Quelle est la première preuve ?

R. C'est

1 Attenter sur la vie de quelcun, c'est entreprendre de le tuer.

R. C'est que manquer de Sainteté, c'est du moins pour l'ordinaire témoigner de la foiblesse.

D. Comment témoigne-t-on de la foiblesse, lors qu'on manque de Sainteté?

R. Un Homme est avare, c'est parce qu'il craint de manquer des choses nécessaires à son entretien; un Homme trompe, c'est que cette fourberie lui paroît le moyen le plus propre pour acquérir un bien après lequel il aspire, & ainsi du reste. Etre avare, tromper, ce sont des marques de foiblesse.

D. Mais comment savez-vous que cette foiblesse ne peut pas se trouver en Dieu?

R. Je le prouve par ces premiers attributs dont nous avons parlé. L'Être Éternel, l'Être Puissant, l'Être Créateur, l'Être très-Sage ne peut pas craindre de manquer des choses nécessaires à son entretien, & il ne peut pas tomber dans le défaut des avares. De même, ce grand Être n'a pas besoin de tromper de pauvres mortels pour se procurer certains biens: il n'a qu'à penser & qu'à vouloir pour les posséder.

D. Quel est le second moyen par lequel vous prouvez que Dieu est Saint?

R. C'est que Dieu a créé les Hommes de la manière la plus propre à leur persuader qu'il aime la Sainteté.

D. Comment cela?

R. Dieu m'a donné un Esprit avec lequel je ne puis m'empêcher de respecter la Sainteté, & de mépriser ce qui lui est contraire. Dieu m'a fait capable d'être heureux ou d'être malheureux, & je ne puis être heureux sans la Sainteté; je ne puis qu'être malheureux quand je viole les Loix de la Sainteté: car quand je suis ces Loix j'ai une certaine satisfaction qui me rend plus heureux, que ne fauroient le faire toutes les

richesses du Monde, & quand je péche contre ces Loix, je sens un certain chagrin qui me rendroit malheureux, quand même j'aurois au dehors tous les biens que je pourrois souhaiter Dieu a voulu que les Hommes vécussent en Societé avec les autres Hommes : mais les Hommes seront plus ou moins malheureux dans leur Societé, selon qu'ils seront plus ou moins Saints. Ils seroient plus malheureux dans les Villes que les Voyageurs dans les Bois entre les mains des Brigands, s'il étoit permis de tromper, de voler, de mentir. Il me semble que si Dieu n'aimoit pas la Sainteté, il n'auroit pas fait tant de choses pour qu'elle fût aimée par les Intelligences qu'il a créées.

D. Quoi dans le temps que vous êtes en colere, avez-vous du respect pour la Vertu de la Misericorde : croyez-vous alors qu'il vous est plus avantageux de la suivre que de la violer ?

R. Quand je suis en colere je ne raisonne pas : je suis comme un furieux qui a perdu l'usage de la Raison. Mais je respecte toujours la Vertu quand je fais usage de ma Raison.

D. Mais il y a des Hommes qui n'ont pas comme vous ce respect, que vous témoignez pour ceux qui suivent les Loix de la Sainteté, ni ce mépris que vous avez pour ceux qui les violent.

R. Je ne fais pas s'il y a des Hommes tels que vous dites : mais je fais bien que je ne suis pas fait comme vous les dépeignez, & j'espère de ne le devenir jamais.

D. A quoi vous doit porter l'amour que Dieu a pour la Sainteté ?

R. A être saint comme lui : puis que je ne saurois lui plaire si je viole les Loix de cette Sainteté, qui est l'objet de son amour.

D. Quel intérêt avez-vous de plaire à Dieu ?

R. C'est

R. C'est le plus grand intérêt que je puisse avoir au Monde. Il m'importe plus de plaire à Dieu qu'aux plus grands Rois de la Terre. L'Etre Créateur, l'Etre Tout-Puissant, l'Etre Sage, tient ma vie, ma fortune, mon existence entre ses mains: il peut faire de moi tout ce que bon lui semblera: me rendre très-heureux si je lui suis agréable, & me rendre très-misérable si je lui déplaît.

*On chantera après cette Section le 1. vers. du PSEAU-
ME XCVII.*

VII. SECTION.

*Sixième idée de la Divinité: sixième
source de motifs à la Vertu.*

Dieu est bon.

D. **Q**uelle est la sixième idée que vous avez de Dieu?

R. C'est la bonté.

D. Qu'entendez-vous par la bonté de Dieu?

R. Ce penchant qui le porte à faire du bien aux Etres Intelligents.

D. Comment prouvez-vous que Dieu est bon?

R. Je ne puis jeter les yeux sur aucun objet, qui ne me prouve cette bonté.

D. Expliquez-vous?

R. Dieu m'a donné l'Etre sans lequel je ne serois pas susceptible de bonheur: c'est un effet des bontez Divines. Dieu a constitué mon Corps de telle sorte que ce qui contribué à sa conservation, me
cause

1 Susceptible de bonheur, c'est-à-dire capable d'être heureux.

cause du plaisir, afin que je sois porté à me conserver, au lieu que ce qui peut contribuer à le détruire me cause de la douleur, afin que je sois porté à l'éviter : Dieu m'a donné un Esprit avec les qualités propres à me faire connoître qui est mon Créateur : ce que je suis : ce que je dois pratiquer : & ce que je deviendrai un jour : c'est un effet des bontez Divines. Sur tout c'est Dieu qui m'a donné une Conscience, qui me fait discerner le Vice d'avec la Vertu, & qui me rend capable d'imiter la justice, la sainteté, la charité de celui qui m'a formé : c'est encore un effet des bontez Divines.

D. Mais si les biens dont les Hommes jouissent vous prouvent que Dieu est bon, les maux dont ils sont affligés ne vous persuadent-ils pas qu'il manque de bonté?

R. Point du tout.

D. Mettez vôtre pensée dans un plus grand jour?

R. On peut ranger en trois classes tous les maux que les Hommes souffrent. La première contient les maux qui sont essentiels à la Nature humaine : la seconde ceux que Dieu nous envoie pour nous sanctifier & pour nous instruire : les troisièmes sont infligés aux méchants pour les châtier de leurs crimes. Aucun de ces maux ne sauroit fournir de preuve à cette abominable pensée que Dieu manque de bonté.

D. Qu'entendez-vous par les maux qui sont essentiels à la nature humaine?

R. Ceux qui viennent du dérèglement des Saisons, de l'intempérie de l'air, des bornes de nôtre Esprit, des infirmités de nôtre Corps.

D. Comment concevez-vous que Dieu est bon, quoi qu'il expose les Hommes à ces sortes de maux?

R. Si cette vie étoit éternelle, j'aurois peut-être
de

de la peine à résoudre cette difficulté : mais je conçois que Dieu peut dédommager dans l'éternité une Créature intelligente, qui aura supporté avec patience les maux auxquels il aura jugé à propos de l'exposer.

D. Qu'entendez-vous par les maux que Dieu nous envoie pour nous sanctifier & pour nous instruire ?

R. Des afflictions extraordinaires auxquelles il expose souvent les personnes qui lui sont les plus chères, & qui travaillent avec le plus d'effort à lui obéir : la perte de leurs proches : le délabrement de leur Fortune : les calomnies dont on noircit leur réputation : les trahisons qu'on leur fait, & diverses autres calamitez du même genre.

D. Comment concevez-vous que Dieu est bon, quoi qu'il vous expose à ces sortes de maux ?

R. C'est que ce sont les moyens les plus propres pour nous conduire aux véritables biens : ils contribuent à nous humilier, à nous faire connoître nôtre dépendance, à nous rendre plus sensibles aux malheurs de nos semblables : sur tout ils nous montrent le peu de fonds que nous pouvons faire sur la vie présente ; ils nous portent à en rechercher une plus solide & plus permanente.

D. Qu'entendez-vous par les maux que Dieu inflige aux méchants pour les punir de leurs crimes ?

R. J'entens ceux qui portent avec eux un certain caractère d'horreur, tel qu'est une mort violente, qui étant destituée de marque de retour en grace avec Dieu, doit faire craindre à ceux qui la subissent de grands châtimens après cette vie.

D. Comment concevez-vous que Dieu est bon, quoi qu'il expose quelques-unes de ses Créatures à de si grand maux ?

R. Quand

R. Quand je dis que Dieu est bon, je n'entens pas qu'il fasse toujours du bien à des Etres qui ne s'employent jamais à s'en rendre dignes. La bonté de Dieu n'est pas opposée à sa Sainteté, & sa Sainteté demande, qu'il mette une différence sensible entre ceux qui auront fait une étude continuelle de ses Loix & ceux qui les auront violées, avec obstination & avec insolence.

On chantera après cette Section, le 2. & le 3. verset du PSEAUME XXXVI.

VIII. SECTION.

Destinée à tirer des conclusions de cette vérité: Dieu est bon.

D. **Q**uelle conclusion tirez-vous des bontez Divines?

R. Deux principales: la première regarde mes devoirs: la seconde mes espérances.

D. Quelle conclusion pour vos devoirs tirez-vous des bontez Divines?

R. Un Etre bon est digne qu'on l'aime. Dieu est le meilleur de tous les Etres: il est le plus digne d'amour.

D. Mais quelle relation y a-t-il de vos devoirs, avec l'amour que les bontez de Dieu demandent de vous?

R. Je ne saurois aimer Dieu sans chercher à lui plaire, & sans lui témoigner mon amour par une parfaite obéissance à ses volontez.

D. Quelle conclusion pour vos esperances tirez-vous des bontez Divines?

R. Quand je suis bien convaincu que Dieu est
C bon,

bon, je me crois fondé à espérer qu'il m'accordera tout ce qui est nécessaire pour mon bonheur.

D. Quel est le plus grand bonheur que vous espérez ?

R. C'est une vie immortelle après ma mort.

D. Marquez plus particulièrement comment l'idée des bontez Divines établit l'espérance que vous avez d'une bienheureuse immortalité.

R. C'est qu'une immortalité bienheureuse est le plus grand de tous les biens, & celui que je desiré avec le plus d'ardeur: ce desir est aussi inféparable de moi, que moi-même: mais ce desir seroit pour moi, une source abondante de malheurs si je devois périr lorsque je meurs: plus je desirerois être heureux après la mort, plus je serois misérable d'être condamné à mourir pour toujours. Il n'est pas possible que l'Etre bon m'ait formé avec un desir de ce genre, s'il n'avoit dessein de le satisfaire. La bonté de Dieu fonde donc l'espérance que j'ai d'une bienheureuse immortalité.

On chantera après cette Section le dernier verset & du PSEAUME VII.

IX. SECTION.

Dans laquelle on oppose la Religion Naturelle à l'Idolâtrie & à la Superstition.

D. **Q**uel nom avez-vous donné à ce Corps de Véritez que vous venez d'expliquer ?

R. J'ai appelé ce Corps de Véritez la *Religion Naturelle*: parce qu'un Homme raisonnable, qui fera un bon usage de l'Esprit que Dieu lui a donné, ne pourra pas s'empêcher de conclurre de tous les objets que le Createur a mis devant ses yeux, qu'il y a une Divinité, telle que je l'ai représentée, & qu'elle veut que les Hommes lui rendent les hommages dont nous avons montré la justice & la nécessité.

D. Qui

D. Qui sont les Hommes qui ne font pas cet usage de l'Esprit que Dieu leur a donné, & qui ayant sous leurs yeux les mêmes objets qui sont sous les vôtres, n'en tirent pas les mêmes conclusions?

R. Ce sont les Idolâtres & les Superstitieux.

D. Que signifie le mot d'*Idolâtrie*?

R. Il est composé de deux mots Grecs, dont l'un signifie *image* ou *représentation* : & l'autre veut dire *servir*. L'usage a donné le nom d'Idolâtres à ceux qui attribuent aux Créatures les perfections du Créateur, & qui leur rendent des honneurs qui ne sont dus qu'à lui.

D. Comment est-il arrivé que ce mot particulier, qui signifie un Homme qui rend des honneurs aux Images, a été employé pour signifier généralement tous ceux qui attribuent aux Créatures les perfections de Dieu, & qui leur rendent des honneurs qui ne sont dûs qu'à lui?

R. C'est que les Images, les Statués ont été les principaux objets auxquels les Hommes ont attribué les perfections de la Divinité, & qu'ils ont servi comme Dieu.

D. Que signifie le mot de *Superstition*?

R. C'est un mot Latin qui vient d'un autre qui veut dire *subsister après la mort*.

D. Mais quelle idée attache-t-on particulièrement au mot de *Superstition*?

R. C'est un terme général que l'on employe, pour signifier toutes les idées bizarres que les Hommes, se font faites de la Religion: soit qu'elles ayent le vrai Dieu, soit qu'elles ayent les fausses Divinités pour objet.

D. Pourquoi donne-t-on le nom de *Superstition* à toutes les idées bizarres que les Hommes ont de la Religion?

R. C'est que de toutes ces sortes d'idées, la plus générale étoit anciennement celle de ces Visionnaires

qui s'imaginoyent, que leurs Rois, leurs Héros, leurs grands Hommes subsistoient après leur mort, & étoient mis au nombre des Dieux.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CXV.

X. SECTION.

Dans laquelle on explique plus particulièrement la Nature de l'Idolâtrie.

D. Combien y a-t-il de fortes d'Idolâtrie?

R. Il y en a deux principales : l'une est l'Idolâtrie dans la Religion, & l'autre l'Idolâtrie dans les mœurs.

D. Qu'entendez-vous par l'Idolâtrie dans la Religion?

R. Celle qui se commet particulièrement dans les lieux consacrez au Culte de Dieu, & qui se mêle dans les Cérémonies Religieuses.

D. Qu'entendez-vous par l'Idolâtrie dans les mœurs?

R. Celle qui se répand dans la conduite de la vie.

D. Quels effets produit au dehors l'Idolâtrie dans la Religion?

R. Elle porte les Idolâtres à bâtir à l'honneur de certains Etres, qui n'ont pas les perfections Divines, des Temples qui ne doivent être bâtis qu'à l'honneur du vrai Dieu : à leur adresser les mêmes prières : à leur consacrer les mêmes Fêtes.

D. Quels

I On donnoit anciennement ce nom à ces personnages extraordinaires, qui n'étant pas regardez comme des Dieux sembloient pourtant avoir quelque chose au dessus de l'Homme.

I Mœurs. Cest la manière dont on se conduit dans le monde.

D. Quels effets produit au dehors l'Idolâtrie dans les mœurs ?

R. Elle porte les Idolâtres à avoir pour des Etres qui ne sont pas Dieux le même amour, la même crainte, la même confiance que les personnes raisonnables n'ont que pour le véritable Dieu.

D. Alleguez en quelque exemple.

R. Un Homme qui se persuade que la protection d'un grand Roi lui est aussi avantageuse que celle de Dieu : un Homme qui croit que, toutes choses pesées, il sera aussi heureux de plaire à un grand Roi que de plaire à Dieu, un tel Homme est un véritable Idolâtre : il croit que le Roi dont il se forme cette idée, a la même puissance pour le rendre heureux que la Divinité même.

D. Quelle différence y a-t-il donc entre l'Idolâtrie dans la Religion & l'Idolâtrie dans les mœurs ?

R. Il n'y en a proprement aucune : si elles ne se ressemblent pas dans tous les effets extérieurs qu'elles produisent, elles se ressemblent parfaitement à l'égard du principe qui les font naître.

On chantera après cette Section le 3. & le 4. versets du PSEAUME CXV.

XI. SECTION.

Dans laquelle on explique plus particulièrement la Nature de la Superstition.

D. Combien y a-t-il de sortes de Superstitions ?

R. Il y en a deux principales : l'une est celle de la Religion : l'autre est celle des mœurs.

D. Quels sont les objets de la Superstition dans la Religion ?

C 3

R. Quel-

R. Quelquefois la Superstition a les Créatures pour objet, & quelquefois la Divinité.

D. En quoi consiste la Superstition qui a les Créatures pour objet ?

R. A leur attribuer une certaine vertu, & à avoir pour elles le respect qui leur seroit dû, si elles avoient en effet la vertu qu'on leur attribüe.

D. Donnez quelque exemple de ce genre de Superstition.

R. Si je crois que l'Image d'un Homme qui a vécu en odeur de sainteté, a la vertu de guérir d'une maladie: si j'ai pour cette Image le même respect que si elle avoit la vertu que je lui attribüe, je tombe dans cette sorte de Superstition.

D. Mais dans le cas que vous venez de marquer l'Idolâtrie, & la Superstition ne sont-elles pas une même chose ?

R. Non.

D. Quelle différence y trouvez-vous ?

R. L'Idolâtrie consiste à attribuer à une Creature des perfections qui ne conviennent qu'au Createur, & qui ne peuvent convenir qu'à lui. La Superstition dont j'ai parlé, attribüe à des Créatures des vertus qu'elles n'ont pas, mais qu'elles pourroient avoir si Dieu le vouloit ainsi. Un Homme qui croit que le Soleil est tout puissant est un Idolâtre: il attribüe au Soleil une perfection qui ne convient qu'à Dieu & qui ne sauroit convenir qu'à lui. Un Homme qui croit que l'Image d'un Saint a la vertu de guérir d'une maladie, est un Superstitieux: il attribüe à cette Image une vertu qu'elle n'a point, mais qu'elle pourroit avoir, & qu'elle auroit réellement si Dieu le vouloit ainsi.

D. En quoi consiste la Superstition qui a Dieu même pour objet ?

R. Si

R. Si j'honore le vrai Dieu, mais que je lui rende des honneurs qui ne répondent pas à sa grandeur, je tombe dans ce genre de Superstition.

D. Alleguez-en quelque exemple.

R. Je crois que Dieu est Maître de ma destinée : je le prie avec toute l'attention dont je suis capable de me rendre heureux : c'est là un honneur que je rends à Dieu, & qui répond à sa grandeur. Mais si je fais cette prière sans que mon Esprit y soit attentif, sans que mon Cœur soit rempli de respect pour ce Dieu que je prie : si je me contente de faire prononcer des mots à ma bouche & de lever mes yeux vers le Ciel : je suis coupable de Superstition : je rends à Dieu un honneur qui ne répond pas à sa grandeur : la grandeur de la Divinité demande qu'une Ame qui sollicite des grâces auprès d'elle, soit toute occupée des perfections de la Divinité.

D. Qu'est-ce qu'être Superstitieux dans les mœurs?

R. C'est prétendre honorer la Divinité par des Vertus qui ne répondent pas à sa grandeur.

D. Alleguez-en quelque exemple.

R. Si je suis prêt à faire naufrage : si le danger que je cours me donne occasion de rentrer en moi-même, d'examiner les Loix de Dieu que j'ai violées, d'en reconnoître la justice, & de m'y dévouer sincèrement & pour jamais, j'honore la Divinité par des Vertus qui répondent à sa grandeur. Mais si je n'ai d'autre vuë dans mes résolutions que de sortir du péril qui me menace : si je crois que des résolutions d'obéir à Dieu, dans lesquelles le respect que j'ai pour ses Loix n'entre pour rien, me rendront Dieu favorable, je tombe dans la Superstition ; je rends à Dieu des honneurs qui ne répondent point à sa grandeur. La grandeur de Dieu demande qu'on se devoue à ses Loix, non seulement parce qu'on est dans un péril pressant :

Des Vérités de la Religion
 mais parce que les Loix sont justes, & méritent le dévouement d'une personne raisonnable.

*On chantera après cette Section la première partie
 du PSEAUME VIII.*

XII. SECTION.

De la Providence de Dieu en général.

D. **V**ous avez tiré de chaque idée que vous avez donnée de Dieu quelque motif à la Vertu : mais croyez-vous que Dieu prenne garde si les Hommes s'attachent à la Vertu, ou s'ils s'abandonnent au Vice?

R. Non seulement je crois que Dieu prend garde si les Hommes s'attachent à la Vertu, ou s'ils s'abandonnent au Vice; mais je suis convaincu qu'il les a formés pour être vertueux; & que c'est selon qu'ils répondront à cette destination ou qu'ils négligeront d'y répondre, qu'il les rendra heureux ou misérables.

D. Sur quoi fondez-vous cette pensée?

R. C'est que ce que je viens d'attribuer à Dieu est une fonction de sa Providence.

D. Qu'entendez-vous par la Providence de Dieu?

R. J'entens cette volonté qui le porte à destiner & à conduire à un certain but toutes les Créatures qu'il produit, à exiger de celles qui ont de l'Intelligence, qu'elles fassent un bon usage de leurs facultés, à voir si elles remplissent ce devoir, & à régler leur destinée sur la manière dont elles s'en feront acquittées.

D. Comment prouvez-vous que Dieu a une Providence, dans le sens que vous venez de donner à ce terme?

R. C'est

R. C'est que chacune des fonctions de la Providence est une suite de quelque Attribut de Dieu.

D. Prouvez en détail ce que vous avancez d'une façon générale. De quel Attribut de la Divinité fuit-il, qu'elle destine à un certain but les Créatures qu'elle produit ?

R. Cela fuit de sa Sagesse. Un Etre Sage n'agit jamais sans de bonnes raisons. Mais agir par de bonnes raisons & se proposer un but quand on agit, c'est la même chose.

D. De quel Attribut de la Divinité fuit-il, qu'elle conduit ses Créatures au but qu'elle s'est proposée en les produisant ?

R. Cela fuit de sa Puissance. Un Etre Sage qui a destiné des Créatures à un certain but, & qui a la puissance de les y conduire, les y conduit par cela même.

D. De quel Attribut de la Divinité fuit-il, qu'elle exige des Créatures Intelligentes qu'elles fassent un bon usage de leurs facultez ?

R. Cela fuit de sa Sainteté, & de son amour pour l'Ordre. Un Etre Saint veut que les Créatures Intelligentes prennent sa Sainteté pour modele : & l'on ne sauroit prendre la Sainteté de Dieu pour modele, sans faire un bon usage des facultez qu'on a reçues de lui.

D. De quel Attribut de la Divinité fuit-il, qu'elle voit si les Créatures Intelligentes font un bon usage des facultez qu'elle leur a données ?

R. Cela fuit de sa Sagesse, de sa Sainteté & de sa Puissance. L'idée de la Sagesse & de la Sainteté de Dieu me persuadent, qu'il veut voir si les Créatures Intelligentes font un bon usage de leurs facultez : & l'idée que j'ai de sa Puissance me persuade qu'il le voit.

D. De quel Attribut de la Divinité fuit-il, qu'elle reglera la destinée des Creatures Intelligentes sur l'usage qu'elles auront fait de leurs facultez?

R. Cela fuit particulièrement de sa Sainteté & de sa Puissance. La Sainteté de Dieu le porte à souhaiter plus de bien aux Creatures Intelligentes, qui font un bon usage de leurs facultez, qu'à celles qui en abusent : & sa Puissance lui donne les moyens de remplir ces souhaits qu'il a formez.

On chantera après cette Section le 2. & le 3. versets du PSEAUME XXXVI.

XIII. SECTION.

Où l'on tire du Dogme général de la Providence quelques conséquences particulières à l'égard de l'Homme.

D. **Q**uelles conséquences à l'égard de l'Homme tirez-vous du Dogme général de la Providence?

R. La première conséquence : c'est que Dieu en créant l'Homme lui ordonne d'acquiescer les plus belles connoissances auxquelles il puisse atteindre, & de s'attacher à la Vertu avec tout le soin dont il est capable.

D. Comment cette conséquence particulière fuit-elle du Dogme général de la Providence?

R. Nous avons vû qu'une des fonctions de la Providence étoit de prescrire aux Etres Intelligentes de faire un bon usage de leurs facultez. L'Homme est un Etre Intelligent : le meilleur usage qu'il puisse faire de ses facultez, c'est de les employer à acquiescer les plus belles connoissances auxquelles il puisse atteindre, & de s'attacher à la Vertu avec tout le soin dont il est capable.

D. Quel-

D. Quelle est la seconde conséquence ?

R. Dieu prend garde aux actions des Hommes.

D. Comment cette conséquence particulière suit-elle du Dogme général de la Providence ?

R. L'idée de la Sainteté & de la Puissance de Dieu nous ont persuadé, qu'il voit si les Créatures Intelligentes font un bon usage de leurs facultez : donc Dieu prend garde aux actions des Hommes.

D. Quelle est la troisième conséquence ?

R. Il y a des récompenses pour les gens de bien, & des peines pour les méchants.

D. Comment cette conséquence particulière suit-elle du Dogme général de la Providence ?

R. Si la Sainteté de Dieu le porte à souhaiter du bien à ceux qui font un bon usage de leurs facultez, si sa Puissance lui donne les moyens de remplir ces souhaits, il doit y avoir une extrême différence entre la condition de ceux qui font un bon usage, & la condition de ceux qui font un mauvais usage de leurs facultez. Il y a donc des récompenses pour les gens de bien, & des peines pour les méchants.

D. Quelle est la quatrième conséquence ?

R. Il y a une autre vie après celle que nous passons sur la Terre.

D. Comment cette conséquence suit-elle du Dogme général de la Providence ?

R. C'est qu'il n'arrive pas toujours pendant cette vie que Dieu mette de la différence entre la condition de ceux qui font un bon usage, & celle de ceux qui font un mauvais usage de leurs facultez : mais l'idée de la Sainteté de Dieu & celle de sa Puissance nous ont persuadé qu'il mettra de la différence entre ces deux sortes d'Hommes : il faut donc qu'il y ait une autre vie après celle que nous passons sur la Terre.

On chantera après cette Session la première partie du
PSEAUME VIII.

XIV.

XIV. SECTION.

*Où l'on éclaircit quelques objections contre le
Dogme de la Providence.*

D. **E**st-ce une chose digne de Dieu qui forme de si grands desseins, & qui les exécute, d'entrer dans tous les détails touchant le Monde en général, & touchant la conduite & la destinée des Hommes en particulier?

R. Si l'Intelligence de Dieu étoit bornée comme celle des Hommes, ces détails seroient indignes de lui: mais l'Intelligence Divine est infinie: l'attention qu'elle donne aux petites choses ne l'empêche pas de fournir aux grandes.

D. Comment concevez-vous qu'un Dieu Saint & Puissant prenne garde à ce qui se passe dans le Monde, tandis que vous voyez tant de méchans dans la prospérité & tant de gens de bien dans la misère?

R. J'avouë que cette difficulté seroit sans réplique, si nous n'attendions aucun période dans lequel les méchans seront punis à proportion de la prospérité dont ils auront jouï pendant qu'ils persisteroient dans le crime, & les gens de bien récompensés à proportion des misères auxquelles ils auront été exposés, lors qu'ils s'attachoient à la Vertu: mais nous attendons ce période, & nous avons prouvé que nous étions fondés dans cette attente.

D. Mais ne vous semble-t-il pas que le bonheur de Dieu seroit troublé, s'il prenoit garde à ce que font des Hommes qui violent si souvent les Loix qu'il leur a prescrites?

R. Dieu désapprouve ceux qui violent ses Loix, il approuve ceux qui les suivent; mais sa félicité n'est ni diminuée

nuée par la defobéiffance des premiers, ni augmentée par l'obéiffance des feconds. Dieu eft heureux en ce qu'il eft Maître de la deftinée des uns & des autres & qu'il la regle felon qu'ils lui ont été foûmis ou rebelles.

D. Reconnoiffez du moins que vous ne fauriez accorder le Dogme de la Providence avec l'entrée du peché dans le Monde. Un Efprit infiniment Saint, tel que vous vous representez la Divinité, & infiniment Puiffant, qui auroit touûjours pris garde à ce qui fe paffe dans cet Univers, auroit-il permis qu'on y pechât ? N'auroit-il pas fait en forte que tous les Êtres raisonnables fuiviffent les lumières de la Raifon, & fuiffent touûjours foûmis aux Loix de leur Createur ?

R. Je ne doute pas que je ne répondiffe parfaitement à cette difficulté, fi je connoiffois tous les deffeins qui ont porté la Divinité à permettre que le peché entrât dans le Monde. En attendant qu'il daigne me les reveler, le profond refpect que j'ai pour lui me convaincra que cette permiffion n'a rien de contraire à fes Attributs, & la difficulté que vous m'avez faite ne m'empêchera pas de croire le Dogme d'une Providence que tant de folides raifons ont établi.

On chantera après cette Section les 3. derniers versets du PSEAUME LXXIII.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.

S E C O N -

S E C O N D E P A R T I E.

Où l'on trace le Plan de la Religion Révélée.

I. S E C T I O N.

De la nécessité de la Religion Révélée.

D. N'Avons-nous point d'autres secours pour connoître Dieu & le Culte qu'il demande de nous, que la Religion Naturelle ?

R. Nous avons le secours de la Religion Révélée.

D. Qu'entendez-vous par la *Religion Révélée* ?

R. Celle qu'il a plu Dieu de nous enseigner lui-même.

D. Pourquoi a-t-il ajouté la Révélation à la Religion Naturelle ?

R. C'est que la Religion Naturelle ne suffisoit pas pour nous découvrir toutes les Vérités dont la connoissance étoit nécessaire pour notre bonheur.

D. Quels défauts a-t-elle ?

R. Elle en a de deux sortes : il y en a qui viennent des Hommes mêmes à qui elle a été donnée : il y en a qui viennent de sa propre insuffisance.

D. Quels sont les défauts de la Religion Naturelle, qui viennent des Hommes à qui elle a été donnée ?

R. Ce sont les erreurs qu'ils y avoient mêlées. Ils ne

1 Révélation, ou Religion Révélée, c'est la même chose.

ne s'étoient pas servi des Créatures pour connoître le Créateur : ils avoient mis à la place du vrai Dieu les Hommes, les Plantes, les Animaux & les Démon's mêmes. Ils s'étoient formez de fausses idées de l'Homme, de sa Nature, de sa première destination, & de sa dernière fin : ils avoient regardé de grands vices comme des choses indifferentes, & de grandes vertus comme des chimeres : & ils avoient ² substitué ces fausses idées à celles que leur propre Raison leur auroit données, s'ils avoient voulu la consulter.

D. Mais comment les défauts que les Hommes avoient mêlez à la Religion Naturelle, vous persuadent-ils que le Genre Humain avoit besoin d'une Religion Révélée?

R. C'est que notre propre Raison ne nous auroit pas fait connoître ces défauts, & ne nous en auroit pas garantis.

D. Ces défauts choquent pourtant la Raison. Comment dites-vous qu'elle ne nous les auroit pas fait connoître, & qu'elle ne nous en auroit pas garantis?

R. C'est qu'une mauvaise éducation rend le bon usage de la Raison très-difficile, & que les Hommes n'auroient pas voulu surmonter toutes les difficultez qui les auroient empêchez de discerner la Vérité d'avec le Mensonge.

D. Prétendez-vous donc que ceux qui n'ont pas connu la Religion Naturelle, soient innocens, parce qu'ils n'avoient pas d'autre secours que ceux de leur Raison, pour s'apercevoir des défauts qu'on y avoit mêlez?

R. Ils sont coupables de n'avoir pas découvert ces défauts : mais Dieu qui est bon a voulu leur donner
la

² Mis à la place;

la Révélation, afin qu'ils pussent plus aisément les découvrir.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la Religion Naturelle a des défauts qui viennent de sa propre insuffisance?

R. Je veux dire qu'elle ne pouvoit nous enseigner certaines Véritez, dont la connoissance est nécessaire à l'Homme pécheur.

D. Quelles sont ces Véritez?

R. Il y en a un grand nombre touchant la Nature de Dieu, & touchant la Nature de l'Homme : mais la principale des Véritez dont la connoissance nous étoit nécessaire, & que la Religion Naturelle ne pouvoit découvrir, c'est que Dieu veut faire miséricorde aux Pécheurs repentants.

D. Pourquoi la Religion Naturelle ne pouvoit-elle nous enseigner ce que nous trouvons dans la Religion Révélée, touchant la Nature de Dieu & celle de l'Homme?

R. C'est que nous avons l'Esprit trop borné pour les découvrir par notre propre méditation.

D. Pourquoi la Religion Naturelle ne sauroit-elle suffire à nous enseigner que Dieu veut faire miséricorde aux Pécheurs repentants?

R. Parce que si Dieu pouvoit faire miséricorde aux Pécheurs repentants, il pouvoit aussi les condamner: il n'y a que Dieu qui pût savoir, & il n'y a que lui qui pût nous apprendre, s'il prendroit le parti de les condamner, ou celui de leur faire miséricorde.

D. Quel est l'abrégé des raisons que vous venez d'alléguer pour prouver que les Hommes avoient besoin d'une Religion Révélée?

R. Le voici. La Religion Naturelle avoit des défauts que les Hommes y avoient mêlez par leur propre faute, & qu'une mauvaise éducation nous

auroit empêché de corriger. Dieu qui est bon a voulu nous aider dans un ouvrage qui n'étoit pas impossible, mais très pénible : c'est ce qu'il a fait dans la Révélation. La Religion Naturelle avoit des défauts qui venoient de sa propre insuffisance. Dieu qui est bon a voulu y suppléer, & nous fournir des secours qu'il nous étoit impossible de puiser dans notre propre fonds : c'est encore ce que par ses grandes bontez il a fait dans la Révélation.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME CXIX.

II. SECTION.

Idee générale de la Religion Révélée.

D. **V**OUS avez prouvé que nous avons besoin d'une Révélation : comment prouveriez-vous qu'il y en a une, & que Dieu qui pouvoit laisser les Hommes dans cet état d'ignorance où ils s'étoient mis par leur propre faute, a voulu les en retirer ?

R. C'est que nous avons des Livres dont nous savons que Dieu est l'Auteur, & dans lesquels nous trouvons tout ce qui manquoit à la Religion Naturelle.

D. Quels sont ces Livres ?

R. Ce sont ceux qu'on appelle *le Vieux, & le Nouveau Testament.*

D. Que signifie le mot de *Testament* ?

R. Il signifie ¹ *Alliance.*

D. Pourquoi donnez-vous le nom de Testament à

D

des

¹ On appelle *Alliance* un accord que des Personnes font ensemble sous certaines conditions.

des Livres, dont vous prétendez que Dieu est l'Auteur?

R. Parce qu'ils contiennent l'Alliance que Dieu traite avec les Hommes après leur péché.

D. Pourquoi appelez-vous une partie de ces Livres *le Vieux Testament*, & l'autre *le Nouveau*?

R. Parce que la partie de ces Livres qu'on appelle *le Vieux Testament*, a été donnée au Genre Humain, plusieurs Siècles avant celle qu'on appelle *le Nouveau*.

D. Mais comment savez-vous que ces Livres viennent de Dieu, & que ce ne sont point des productions de l'Esprit humain?

R. Il y a plusieurs preuves de cette Vérité.

D. Quelle est la principale de ces preuves?

R. Elle est prise de ce qu'ils contiennent.

D. Faites moi sentir la force de cette preuve?

R. Je ne puis la mettre dans son jour, si je ne trace le Plan de ces Livres: & si je n'expose la Doctriné qui y est contenuë.

D. Donnez en une idée générale?

R. On y peut distinguer deux choses. Les Véritez qu'ils enseignent: & la conduite de la vie qu'ils prescrivent.

On chantera après cette Section le deux premiers vers. de la Pause du PSEAUME XIX.

III. SECTION.

Des Véritez enseignées dans la Révélation.

D. **Q**uelles sont les principales Véritez qui sont enseignées dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament?

R. On

R. On peut les diviser en deux classes générales.

D. Quelles Véritez font contenuës dans la première classe ?

R. Celles que la Religion Naturelle découvre à ceux qui font un bon usage de leur Raïson.

D. Quelles Véritez font contenuës dans la seconde classe ?

R. Celles que la Religion Naturelle ne pouvoit découvrir, mais dont la connoissance étoit nécessaire à l'Homme pécheur.

D. Quelles font les Véritez que la Religion Naturelle découvre à ceux qui font un bon usage de leur Raïson ?

R. Ce font celles qui ont été exposées dans la première partie de ce Catechisme, qu'il y a un Dieu qui est : I. l'Auteur de tout ce qui existe : II. un Dieu éternel : III. qui fait tout : IV. qui est souverainement puissant : V. souverainement saint : VI. & souverainement bon : VII. que de toutes ces perfections de la Divinité résulte quelque conséquence pour la conduite de l'Homme, pour sa Nature, pour sa destinée.

D. Que fait la Religion Révélée à l'égard des Véritez que la Religion nous découvre ?

R. Elle les confirme & elle les explique d'une manière plus claire, & plus étendue.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XIX.

IV. SECTION.

Où l'on prouve que la Révélation confirme, & explique avec plus d'étendue les Véritez touchant la Divinité connuës par la Religion Naturelle.

D. **P**Rouvez ce que vous avez avancé, que la Révélation confirme, & qu'elle explique avec

plus d'étenduë les Véritez que la Religion Naturelle nous apprend; & commencez par le Dogme d'un Dieu Créateur.

R. Voici comment la Religion Révélée s'explique sur ce Dogme. Le Livre de la Genèse commence de cette manière : *Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre*, & les ¹ Livres des Auteurs sacrez font remplis de cette même Vérité.

D. Prouvez que la Religion Révélée confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de l'éternité de Dieu.

R. L'éternité est attribuée à Dieu en divers endroits de l'Ecriture Ste. Abraham l'appelle ^a le Dieu fort d'éternité : Moysé dit qu'il subsistoit ^b avant que les Montagnes fussent nées, avant qu'il eût formé la Terre, même d'éternité en éternité : l'Auteur du Pseaume CII. lui adresse ces paroles : ^c *Tes ans durent d'âge en âge : tu as jadis fondé la Terre & les Cieux sont les ouvrages de tes mains : ils périront, mais tu seras permanent : ils s'envieilliront tous comme un Habit, mais toi tu es toujours le même & tes années ne finiront point.*

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la Science de Dieu.

R. Non seulement le Révélation nous dit que Dieu ^d fait toutes choses : ^e qu'il connoit les cœurs, qu'il est ^f seul sage, que ^g toutes choses sont nuës & découvertes devant lui, & qu'aucune Créature ne lui est cachée, mais elle nous

¹ Le Catechiste aura soin de parcourir & d'expliquer aux Catechumenes les passages suivans. Pseaume XIX. 1. 2. 3. CII. 26. 27. & quelques autres où la même vérité est établie.

^a Genès. XXI. 33.

^b Pseaume XC. 1. 2.

^c Pseaume CII. 25. &c.

^d Jean XXI. 17. ^e Jer. XI. 20

^f 1 Tim. I. 17.

^g Hebr. IV. 13.

nous fait voir cette Science de Dieu vérifiée par l'expérience.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que l'Écriture vous fait voir la Science de Dieu vérifiée par l'expérience?

R. Je veux dire que nous y trouvons des prédictions des choses qui devoient arriver plusieurs Siècles avant qu'elles aient été prédites, & qui ont été ponctuellement accomplies de la manière dont il avoit été prédit qu'elles devoient arriver.

D. Alleguez-en quelques exemples.

R. * Le Prophete Esàie vivoit 800 ans avant la Naissance de J. C. cependant il a prédit sa Naissance, sa Vie, ses Miracles, ses souffrances, sa mort, les succès de son Ministère. ** Jésus Christ vivoit 40 ans avant la destruction de Jérusalem, cependant il a prédit cet événement.

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend, sur la puissance de Dieu?

R. La Révélation dit que ^a *notre Dieu est dans les Cieux: qu'il fait tout ce qu'il lui plaît: que b rien ne peut résister à sa volonté: que sa seule parole produit les choses: c qu'il dit, & que ce qu'il dit a son Etre: qu'il parle & que la chose comparoit.*

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la Sainteté de Dieu.

D 3

R. Abra-

* Le Catechiste fera parcourir au Catechumene quelques-uns des principaux Oracles du Vieux Testament concernant le Messie; en particulier le Chap. LIII. d'Esàie.

** Le Catechiste aura soin d'expliquer aux Catechumenes. *Matt.* XXIV. 1. &c. *Marc.* XIII, 1. *Luc.* XXI. 5.

a *Pseaume* CXV 3. b *Rom.* IX. 19.

c *Pseaume* XXXIII. 9.

R. Abraham lui dit : a *Le Juge de toute la Terre ne feroit-il pas justice ?* Le Prophete Habacuc parle de cette manière : b *O Eternel mon Dieu, mon Saint : tu as les yeux trop purs pour voir le mal.* Les Esprits bienheureux qui sont autour de son Thrône se disent *sans cesse l'un à l'autre, & ils chantent jour & nuit ce Cantique à l'honneur de sa Sainteté* : c *Saint, Saint, Saint est l'Eternel des Armées : tout ce qui est dans toute la Terre est sa gloire* : sur tout Dieu témoigne dans la Révélation par les Loix saintes qu'il nous a données, par les peines qu'il dénonce à ceux qui enfreindront ses Loix, & par les recompenses qu'il promet à ceux qui les observeront, l'amour qu'il a pour la Sainteté.

D. Prouvez que la Révélation confirme ce que la Religion Naturelle nous apprend de la bonté de Dieu ?

R. Elle lui donne en mille & mille endroits le titre de *bon* : d elle lui attribuë ce qui suit de la bonté souveraine, la pitié pour les malheureux, le suport pour les foibles, la patience envers les rebelles, la misericorde envers les repantants, le secours envers les pauvres : elle comprend tous ces effets dans un seul mot plein de sens & de vérité, lors qu'elle dit que e *Dieu est la charité même.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la 17me partie du PSEAUME CXIX.

V. SEC-

a *Genès. XVIII. 25.*

b *Habac. I. 12 13.*

c *Esaï. VI. 3. Apoc. IV. 8.*

d *Voiez Exod. XXXIV. 6. Ps. LXXIII. 1. II Pier. III. 9.*

e *I. Jean IV. 16.*

V. SECTION.

Des Véritez touchant la Nature de Dieu qui ne pouvoient être connuës par la Religion Naturelle ; & premièrement de la distinction qui est entre le Pere, le Fils & le St. Esprit.

D. Quelles sont les Véritez que la Religion Naturelle ne pouvoit nous faire connoître, mais que la Religion Révélée nous découvre ?

R. Celles qui concernent : I. la Nature de Dieu : II. le dessein qu'il avoit formé de faire miséricorde aux pécheurs repentants.

D. Qu'est-ce que la Révélation nous apprend sur la Nature de Dieu, au de-là de ce que nous en pouvons connoître par la Religion Naturelle ?

R. La Révélation nous dit qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'il y a trois Personnes, dans la Divinité. La Religion Naturelle n'auroit jamais pû nous découvrir un si profond ¹ mystere.

D. Qu'entendez-vous par le mot de *Personne* ?

R. C'est un terme auquel je n'attache pas des idées bien distinctes, quand je parle de la Divinité qui est un Etre si élevé au dessus de moi. Tout ce que je veux dire quand j'avance qu'il y a *trois Personnes* dans la Divinité, c'est que si Dieu est un dans un sens, il est trois dans un autre sens.

D. Alléguez quelques-uns des endroits de la Révélation dans lesquels elle enseigne l'unité d'un Dieu ?

R 4

R. *Ecoute*

¹ C'est-à-dire, chose cachée. Un profond mystere, c'est une Vérité très-cachée.

R. Ecoute ^a Israëlnôtre Dieu est le seul Dieu. ^b L'Eternel est celui qui est Dieu : il n'y en a point d'autre que lui. ^c Regardez maintenant que c'est moi : c'est moi-même qui suis Dieu, & il n'y en a point d'autre que moi. ^d Encore qu'il y en ait qui soient appellez Dieux, soit dans le Ciel, soit dans la Terre : nous n'avons pourtant qu'un seul Dieu, qui est le Pere, auquel sont toutes choses & nous en lui.

D. Alleguez quelques-uns des endroits de la Révélation dans lesquels elle enseigne que Dieu est trois.

R. Dans l'Histoire du Batême de Jésus-Christ, nous voïons 1^o. Jésus-Christ lui-même qui est bâtiſé : 2^o. le St. Esprit qui descend sur lui : & 3^o. le Pere qui fait entendre cette voix : *e C'est ici mon Fils bien aimé en qui j'ai pris mon bon plaisir, écoutez-le.* Lors que Jésus-Christ donna à ses Apôtres la commission de prêcher la Religion Chrétienne, il leur commanda d'administrer le Batême : *f au nom du Pere, au nom du Fils, & au nom du St. Esprit.* St. Paul souhaite aux ^g Corinthiens la Grace du Seigneur Jésus-Christ : la charité de Dieu : & la Communion du St. Esprit. Jésus-Christ pour consoler ses Apôtres lors qu'il étoit prêt à les quitter leur dit, *h qu'il priera le Pere, qui leur donnera un autre Consolateur.* Dans tous ces passages nous voyons le Pere, le Fils & le St. Esprit.

D. Mais voyez-vous bien clairement dans ces passages, qu'il y a une véritable distinction entre le Pere, le Fils & le St. Esprit ?

R. Oui :

^a Deuter. VI. 4. ^b Deuter. IV. 35.

^c Deuter. XXXII. 39. Il y a le seul Eternel, mais le mot *Eternel* signifie dans cet endroit là un Etre qui a la Nature de Dieu,

^d I Cor. VIII. 5. 6. ^e Matt. III. 16. 17.

^f Matt. XXVIII. 19.

^g II Cor. XIII. 13.

^h Jean XV. 26.

R. Oui : car lors qu'après avoir bien examiné les paroles d'un Auteur, il me paroît qu'il a employé les expressions les plus propres à établir une proposition, je dois croire que son dessein est d'établir cette proposition : mais je trouve dans les passages que j'ai allégués les expressions les plus propres à marquer une distinction entre le Pere, le Fils & le St. Esprit : je dois donc croire que le but de ces passages est d'établir qu'il y a une telle distinction.

D. Prouvez donc que ces passages emploient les expressions les plus propres à marquer une distinction.

R. Dire que Jésus-Christ reçoit la Batême, que le St. Esprit descend sur lui, & que le Pere dit de lui : *Celui-ci est mon Fils*, c'est dire clairement qu'il y a une distinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Esprit.

D. Mais ne considère-t-on pas quelquefois un même Homme sous trois idées différentes, quoiqu'il ne soit qu'un même Homme, & qu'il n'y ait aucune distinction réelle en lui ? Par exemple, ne considère-t-on pas le même Homme comme Pere, comme Vieux, & comme Magistrat ? Peut-être que c'est de cette manière qu'il faut expliquer les passages que vous avez allégués ?

R. Il est vrai un même Homme est considéré quelquefois sous ces trois idées : le même Homme qui est Vieux est le même qui est Pere, le même Homme qui est Vieux, & qui est Pere, est le même qui est Magistrat. Je ne pourrois pourtant pas dire en parlant d'un même Homme, que l'Homme Vieux envoie le Magistrat, & que le Pere descend vers l'Homme Vieux, comme ces passages que j'ai cités le disent à l'égard du Pere qui envoie le St. Esprit, & à l'égard du St. Esprit qui descend sur Jésus-Christ.

D. **Q**ue concluez-vous de tout ce que vous venez de dire ?

R. J'en conclus que le but de ces passages est d'établir qu'il y a une distinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Esprit, & non une distinction de noms & de qualitez, comme quand on confidere le même Homme, tantôt comme Vieux, tantôt comme Magistrat.

*On chantera après cette Section le P S E A U M E
CXXXIV.*

VI. SECTION.

De la Divinité de Jésus-Christ.

D. **V**ous avez prouvé que la Révélation nous enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, vous avez aussi prouvé qu'elle établit une distinction réelle entre le Pere, le Fils & le St. Esprit, mais cela ne prouve pas qu'elle affirme qu'il y a trois Personnes dans la Divinité.

R. Cette Vérité paroîtra dans tout son jour quand j'aurai fait voir, que la Révélation veut que nous regardions chacune de ces trois Personnes comme véritable Dieu.

D. La Divinité du Pere est clairement établie dans la Révélation: y trouvez-vous aussi celle du Fils ?

R. Tout ce qui ¹ constituë l'Essence Divine, & qui

¹ Tout ce qui constituë l'Essence Divine, c'est-à-dire, tout ce qui fait qu'un Etre est un véritable Dieu, ou tout ce qui fait qu'il est regardé comme tel.

qui est attribué au Pere dans la Révélation, est aussi attribué au Fils.

D. Faites une énumération des principales choses qui font l'Essence Divine, & qui étant attribuées au Pere dans la Révélation, sont aussi attribuées au Fils.

R. I. Les noms du vrai Dieu : II. les Ouvrages du vrai Dieu : III. les Attributs du vrai Dieu : IV. le Culte du vrai Dieu ; ce sont là les choses qui sont attribuées à Dieu le Pere, & qui sont qu'il est Dieu, & qu'il doit être regardé comme tel ; mais tout cela est attribué au Fils dans la Révélation.

D. Dans quels endroits le Fils a-t-il les noms de Dieu ?

R. St. Jean l'appelle *a le vrai Dieu & la vie éternelle*. St. Paul assure *b qu'il est Dieu sur toutes choses bénit éternellement* ; le même Apôtre lui donne le titre de *c grand Dieu*.

D. Mais le nom de *Dieu* n'est-il pas donné quelquefois à de simples Créatures ?

R. Il est vrai : mais jamais une simple Créature n'est appelée *le vrai Dieu, le grand Dieu : Dieu bénit éternellement*.

D. Dans quels endroits de la Révélation les Ouvrages du vrai Dieu sont-ils attribués au Fils ?

R. L'Ouvrage que la Révélation veut que nous envisagions comme étant uniquement du vrai Dieu, c'est la Création du Ciel & de la Terre : cet Ouvrage est attribué au Fils.

D. Alleguez quelque passage dans lequel la Révélation fasse envisager la Création du Ciel & de la Terre comme l'Ouvrage du vrai Dieu.

R. *a Les*

a I Jean V. 20. *b* Rom. IX. 5.
c Tit. II. 13.

R. a *Les Dieux qui n'ont pas fait le Ciel & la Terre périront de dessus la Terre.*

D. Alléguez des passages dans lesquels la Création du Ciel & de la Terre soit attribué au Fils.

R. St. Paul dit que b *par lui, & pour lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les Cieux, & toutes celles qui sont sur la Terre : les visibles & les invisibles . . . qu'il est avant toutes choses, & qu'elles subsistent par lui.* Le même Apôtre lui applique ces paroles du Pseaume CII. c *Toi Seigneur tu as fondé la Terre, & les Cieux sont l'ouvrage de tes mains.* Et St. Jean commence son Evangile de cette manière. d *Au commencement étoit la ³ Parole : & la Parole étoit avec Dieu : & cette Parole étoit Dieu. Toutes choses ont été faites par elle : & sans elle rien de ce qui a été fait, n'a été fait.*

D. Quels sont les principaux Attributs qui constituent l'essence Divine ?

R. Ce sont l'Eternité, la Toute-puissance, la Science univèrselle.

D. Dans quels endroits de la Révélation l'Eternité est-elle attribuée à Jésus-Christ ?

R. Non seulement la Révélation dit en plusieurs endroits que Jésus-Christ étoit avant la Création du Monde, mais il est appelé * *celui qui est, qui étoit, & qui est à venir.*

D. Com-

a Jer. X. 11. b Coll. I. 16. 17.

c Hebr. I. 10

d Jean I. 1.

3 Le nom de *Parole* de Dieu est donnée au Fils à cause de l'étrange union qui est entre lui & le Pere.

* Si l'on doutoit que ces paroles du I Chap. de l'Apocalypse se rapportent à J. C. on n'a qu'à les comparer avec celles du vers. 17. du même Chap. où celui qui dit *qu'il est mort*, dit aussi *qu'il est le commencement & la fin.*

D. Comment prouvez-vous que ces paroles, *qui est, qui étoit, & qui est à venir*, marquent l'Eternité? *

R. C'est que les mêmes termes sont employez pour exprimer l'Eternité de Dieu.

D. Dans quels endroits de la Révélation la Toute-puissance est-elle attribuée au Fils?

R. Le titre de *Tout-puissant* lui est donné dans ce même passage de l'Apocalypse que je viens de citer.

D. Dans quels endroits de la Révélation la Toute-Science est-elle attribuée au Fils?

R. Il est dit expressément dans l'Évangile qu'il a *fait toutes choses*: & si les ** Prophètes font envisager la connoissance du cœur humain comme n'appartenant qu'à Dieu, les Apôtres attestent qu'elle appartient à Jésus-Christ.

D. Alléguez des passages dans lesquels il soit dit que Jésus-Christ est digne du Culte du vrai Dieu.

R. Il y en a qui disent qu'il est digne du Culte extérieur; il y en a aussi qui disent qu'il est digne du Culte intérieur.

D. Qu'appellez-vous le *Culte extérieur*?

R. On donne ce nom à la ^a gémissement, au ^s prosternement, & à tous les signes du Corps, & à toutes les Cérémonies religieuses par lesquelles ou témoigne qu'on regarde un Être comme le vrai Dieu.

D. Dans quels endroits de la Révélation est-il dit que le Fils est digne du *Culte extérieur*?

R. Les Apôtres ont ordre de ^b *bâtiser au nom du Fils*, comme *au nom du Père*: ils souhaitent la paix à l'Eglise

* Voyez *Apocal. I. 4.*

a *Jean XXI. 17.*

** Conferrez le *Chap. XI. de Jerem. vers. 20.* avec *Apoc. II. 3. & Jean II. 24.*

4 *Gémissement*, c'est l'action de s'agenouiller.

5 *Prosternement*, c'est l'action de se prosterner.

b *Matt. XXVIII. 19.*

l'Eglise *a au nom du Fils* comme *au nom du Pere*: les Fielles s'affemblent *b au nom au Fils* comme *au nom du Pere*: ils invoquent *c le nom du Fils* comme *le nom du Pere*.

D. Qu'appellez vous *le Culte intérieur*?

R. On donne ce nom à ces sentimens de l'Ame, par lesquels on témoigne qu'on regarde un Etre comme le vrai Dieu.

D. Quels sont ces sentimens?

R. Ce sont les sentimens de confiance, d'humiliation & d'adoration.

D. Dans quels endroits de la Révélation est-il ordonné d'avoir ces sentimens pour le Fils?

R. Il est dit que *d tous les Anges de Dieu l'adorent*: que *e celui qui espere en lui ne sera point confus*: que *f le Pere ne juge personne*: qu'il a donné tout jugement au Fils, afin que tout le Monde honore le Fils comme le Pere.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME II.

VII. SECTION.

De la Divinité du St. Esprit.

Avis aux Catechistes.

ON trouvera peu d'endroits dans les lieux communs de Théologie, qui ayent plus besoin d'être rectifiez que ceux qui traitent sur la Divinité du St. Esprit. Il y a une équivoque très-ordinaire dans les preuves qu'on allègue en faveur de ce Dogme:

a Rom. I. 7.

b Matt. XVIII. 20 c Act. VII. 59.

d Heb. I. 6. e Rom. X. II. f Jean V. 22.

Dogme: & il arrive rarement que l'on se tienne à l'état de la Question.

Il n'y a point de terme dans l'Écriture qui ait plus de différentes significations que celui d'Esprit. Tous les Attributs de Dieu s'appellent, l'Esprit de Dieu. Sa sagesse est appelée, un Esprit de sagesse; sa force un Esprit de force. Sur tout ces mots, l'Esprit de Dieu, peuvent signifier deux choses: ou Dieu lui-même, considéré comme Dieu, & indépendamment de sa Personnalité, comme l'on parle: ou la troisième Personne de la Trinité.

Quand on demande si le St. Esprit est Dieu, on ne prend pas ces mots dans le premier sens. Qui a jamais mis en Question si l'Esprit de Dieu considéré comme Dieu, & indépendamment de ce qu'on appelle sa Personnalité est Dieu? Faire cette Question, ce seroit demander si Dieu est Dieu: ce qui seroit une Question absurde. Mais quand on demande si le St. Esprit est Dieu, on prend ces mots dans le second sens. On demande si le St. Esprit, entant qu'il est une Personne distincte au Pere & du Fils, est Dieu, comme le Pere & comme le Fils.

Cependant on allègue ordinairement pour prouver que dans ce sens le St. Esprit est Dieu, les passages dans lesquels il est parlé de l'Esprit de Dieu, non comme d'une Personne distincte du Pere, mais comme de la Divinité en général, ou de quelcun de ses Attributs.

Rien n'est plus ordinaire dans le style de la Langue Ste. que cette expression, l'Esprit d'un Homme, pour dire un Homme. Rien n'est plus ordinaire que celle-ci, l'Esprit de Dieu, pour dire Dieu lui-même. Mais de la même manière qu'on ne sauroit prouver que quand l'Écriture parle de l'Âme d'un Homme, ou de l'Esprit d'un Homme; elle entende quelque chose de distinct de l'Homme, de même on ne peut pas prouver non plus que dans certains passages où elle parle de l'Esprit de Dieu, elle entende une Personne distincte du Dieu dont elle parle.

*J'expliquerai ma pensée par un exemple. On allègue quelquefois dans les lieux communs de Théologie pour prouver la Divinité & la Personnalité du St. Esprit, ces paroles du Pseaume * CXXXIX. Où irai-je loin de ton Esprit? Il est clair pourtant que cette façon de parler; Où irai-je loin de ton Esprit? signifie, où irai-je loin de toi? Comme les paroles qui suivent immédiatement: Où irai-je loin de ta face? signifient aussi, où irai-je loin de toi? On ne peut pas plus prouver par ces paroles: Où irai-je loin de ton Esprit? qu'il y a une Personne Divine qui s'appelle l'Esprit de Dieu, qu'on ne sauroit*

* Vers 7.

prouver par celles-ci, ou irai-je loin de ta face? que Dieu a une face distincte de lui.

*La vérité de cette reflexion paroîtra par d'autres passages, où l'Esprit de l'Homme ne signifie que l'Homme: par exemple pour dire: * Prenez garde que vous ne fassiez, on dit quelque fois en Hebreu, prenez garde à vos Ames que vous ne fassiez. Vous & vos Ames dans cette phrase, c'est la même chose: de même que l'esprit de Dieu dans divers passages signifie simplement Dieu, comme j'ai dit indépendamment de sa Personnalité.*

Quelque attention qu'on apporte à suivre cet avis, on se trouvera arrêté par certains passages, dans lesquels il semble que ces termes d'Esprit de Dieu, doivent se prendre dans les deux sens que j'ai marquez, & semblent signifier également Dieu lui-même indépendamment de sa Personnalité, & la troisième Personne de la très-sainte Trinité. J'ai ici particulièrement en vuë ces paroles du Chap. II. de la I. Epître aux Corinthiens: b Dieu nous a revelé ces choses par son Esprit: car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu, car quel des Hommes fait les choses de l'Homme, si non l'Esprit de l'Homme qui est en lui? De même aussi nul n'a connu les choses de Dieu, que l'Esprit de Dieu. Or nous n'avons pas reçu l'Esprit du Monde; mais l'Esprit qui est de Dieu: afin que nous connoissions les choses qui nous ont été données de Dieu. Il semble que dans ce Texte ces mots, l'Esprit de Dieu, ont les deux sens que j'ai marquez. L'Esprit de Dieu, signifie dans cet endroit Dieu lui-même, indépendamment de sa Personnalité: puis que l'Esprit dont parle l'Apôtre est l'Esprit de Dieu, comme l'Esprit de l'Homme est l'Esprit de l'Homme: or quand l'Apôtre parle de l'Esprit de l'Homme, il n'entend pas qu'il y ait dans l'Homme un Esprit distinct de l'Homme: par l'Esprit de l'Homme, il entend l'Homme même, indépendamment d'aucune distinction, & d'aucune Personnalité: de même quand il parle de l'Esprit de Dieu comparé à l'Esprit de l'Homme, il semble qu'on doit entendre par cette expression, Dieu lui-même, indépendamment d'aucune distinction & d'aucune Personnalité: cette expression, l'Esprit de Dieu a donc dans ce passage le premier des sens que j'ai marquez. Mais il semble aussi qu'elle a le second sens, & que par l'Esprit de Dieu, il faille entendre dans le même

* voj. Jerem. XVII. 21

b vers. 10, 11.

même endroit la troisième Personne de la très-sainte Trinité. Ce qui fonde cette pensée, c'est que l'Apôtre dit qu'il a reçu cet Esprit dont il parle: & que c'est en vertu de ce que lui révèle cet Esprit, qu'il connoît lui-même les choses qui concernent la Divinité. Or l'Esprit qu'avoient reçu les Apôtres, c'étoit ce Consolateur qui leur avoit été promis, & qui étoit distinct du Pere & du Fils: ils l'avoient reçu, c'est-à-dire qu'il s'étoit communiqué à eux par ces dons miraculeux: ces mots l'Esprit de Dieu, ont donc dans ce passage le second sens que nous leur avons attribué.

Tout cela fait voir l'extrême précaution avec laquelle on doit traiter cette partie de la Théologie Chrétienne, qui regarde la Divinité du St. Esprit, & les grandes difficultez dont elle est susceptible. Il n'y aura que ceux qui n'ont pas réfléchi sur les grandeurs du premier Etre, qui seront étonnez de rencontrer des difficultez dans ce qu'on nous dit sur son Essence. Mais il faut éviter avec soin d'embarasser l'Esprit des Enfans de ces sortes de discussions. Qu'on mette à l'écart tous les passages où ces mots l'Esprit de Dieu sont équivoques: qu'on n'allègue que ceux qui établissent clairement & sans ambiguïté, qu'il y a un St. Esprit qui devoit être communiqué à l'Eglise, & qui est distinct du Pere & du Fils: qu'on prouve ensuite que cet Esprit distinct du Pere & du Fils, est Dieu comme le Pere & le Fils.

Si l'on suit cette methode, on se tiendra à cette précision si nécessaire dans les Sciences, si propre à prévenir les équivoques, à former l'Esprit des jeunes gens, & à aéraciner la Superstition. C'est la methode que nous avons tâché de suivre dans tout cet Ouvrage, mais dont nous avons eu particulièrement besoin dans le sujet que nous allons traiter. On a déjà prouvé dans notre V. Section que le St. Esprit est une Personne distincte du Pere & du Fils: on va prouver que ce même Esprit dont on a montré la Distinction, & la Personnalité, est une Personne Divine.

D. Quelles idées la Révélation veut-elle que nous nous formions du St. Esprit?

R. Elle veut que nous en ayons les mêmes idées que du Pere, & du Fils.

D. Sur quoi établissez vous cette proposition?

E

R. Sur

R. Sur les conformitez que la Révélation met entre le Pere, le Fils, & le St. Esprit.

D. Quelle est la première conformité?

R. Nous devons nous dévouer au St. Esprit par nôtre Batême, comme au Pere & au Fils; car Jesus-Christ ordonne à ses Disciples de (a) *batiser toutes les Nations au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.*

D. Quelle est la seconde conformité?

R. Nous devons regarder notre Communion au St. Esprit, comme aussi essentielle à notre bonheur, que celle que nous avons avec le Pere & avec le Fils; car St. Paul (b) en faisant des voeux pour l'Eglise, met la *Communication du St. Esprit* dans la même classe que la *grace de Jésus-Christ*, & que la *Charité de Dieu.*

D. Quelle est la troisième conformité?

R. Nous devons attendre du St. Esprit la *grace & la paix*, comme du Pere & du Fils, car St. Jean en souhaitant la *grace & la paix* aux Eglises d'Asie, leur dit que c'est de la part de *celui qui étoit, qui est, qui sera*, & de la part de Jesus-Christ, & de la part des (c) *sept Esprits qui sont devant le Trône de Dieu*; c'est-à-dire, de la part du St. Esprit qui assistoit les sept Eglises d'Asie, auxquelles St. Jean adressoit son Apocalypse.

D. Quelle est la quatrième conformité?

R. Nous devons craindre de déplaire au St. Esprit comme au Pere & au Fils: car *mentir au St. Esprit* c'est *mentir à Dieu*, & ² *tenter Dieu*, c'est *tenter le St. Esprit.*

D.

(a) *Matt. XXVIII. 19.*

¹ Etre batisé *au nom de quelcun*, c'est en vertu de l'autorité qu'il a sur nous, croire ce qu'il nous enseigne, faire ce qu'il nous commande.

(b) *II. Cor. XIII. 13.*

(c) *Apoc. I. 4.*

² Conférez le *Ps. XCV. 7.* avec *Hebr. VII. 7.*

D. Quelle est la cinquième conformité ?

R. Nous devons croire que le St. Esprit est, comme le Pere & le Fils, l'Auteur des biens les plus précieux dont nous jouissons : tels sont principalement notre sanctification, notre justification & notre résurrection ; car nous avons été (a) justifiés au nom du Seigneur Jesus, & par l'Esprit de notre Dieu : & (b) si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jesus des morts habite en nous, celui qui a ressuscité Christ des morts vivifiera aussi nos Corps mortels, ¹ à cause de son Esprit qui habite en nous.

D. Quelle est la sixième conformité ?

R. Nous devons rendre au St. Esprit le plus grand des hommages que nous soions capables de rendre au Pere & au Fils : car le plus grand des hommages que nous puissions rendre au Pere & au Fils, c'est de faire de nos propres Personnes des (c) Temples consacrez à leur gloire, & nous devons faire de nos Personnes des Temples consacrez à la gloire du St. Esprit.

D. Quelle est la septième conformité ?

R. Une Vérité émanée de la bouche du St. Esprit, nous devons être convaincus qu'elle est émanée de la bouche de Dieu-même, car dans le style de l'Écriture ces deux expressions ² Dieu a dit, & le St. Esprit a dit, ne signifient qu'une même chose.

D. Chacune de ces conformitez prise à part est-elle une démonstration qui établisse le Dogme de la Divinité du St. Esprit ?

E 2

R.

(a) I. Cor. VI. 11.

(b) Rom. VIII. 11.

¹ On pourroit traduire par son Esprit.

(c) I. Cor. III. 16.

² Conférez le vers. du Chap. VI. d'Esaië, où il est dit que le Seigneur adressa ces paroles à Esaië. *Va engraisse le cœur de ce Peuple*, avec ce qui est rapporté dans le Chap. XXVIII. des Actes vers. 15. que ce fut le St. Esprit qui donna cet ordre au Prophete.

R. Peut-être seroit-il possible ¹ d'é luder quelcun des Arguments que chacune de ces conformitez prise à part pourroit nous fournir: mais quand elles sont jointes ensemble, elles forment la démonstration sur laquelle nous établissons ce Dogme.

D. Expliquez-vous.

R. Si nous n'avions d'autre preuve de la Divinité du St. Esprit que celle qui est prise de la dernière conformité que j'ai marquée, nous pourrions la soupçonner d'insuffisance, & craindre de nous tromper en prenant au pied de la lettre une façon de parler figurée. Nous pourrions présumer que l'Écriture dit que c'est Dieu qui prononce, non parce que le St. Esprit est Dieu, mais parce qu'il parle de la part de Dieu. C'est ainsi que Jésus-Christ disoit à ses Apôtres par une façon de parler figurée: (a) *Celui qui vous écoute, il m'écoute*, non que les Apôtres soient Jésus-Christ, & que Jésus-Christ soit les Apôtres, mais parce que les Apôtres parlent de la part de Jésus-Christ, & qu'ils n'annoncent d'autre parole que celle qu'il leur a ordonné d'annoncer. Mais quand nous voyons toutes les conformitez que l'Écriture met entre la troisième Personne de la très-sainte Trinité & les deux premières, nous devons en conclure qu'elles ont une même nature. Il n'est pas possible que Dieu eût réuni tant de caractères de Divinité dans la Personne du St. Esprit, s'il n'étoit pas véritablement Dieu comme le Pere & le Fils.

¹ *Eluder un argument*, c'est avoir des raisons de ne pas se rendre à une preuve qu'on allegue en faveur d'une opinion.

(a) *Luc. X. 16.*

VIII. SECTION.

Où l'on concilie l'apparente contradiction qui se trouve dans le Dogme de la Trinité.

D. **V**ous avez voulu prouver deux propositions, l'une qu'il n'y a qu'un Dieu, l'autre qu'il y a trois Personnes dans la Divinité, le Pere, le Fils & le St. Esprit : la seconde de ces propositions ne détruit-elle pas la première?

R. Point du tout : elles peuvent très-bien subsister ensemble.

D. Comment le concevez-vous ? Soutenir que Dieu n'est qu'un, n'est-ce pas soutenir par cela même qu'il n'est pas trois ; & soutenir qu'il est trois, n'est-ce pas soutenir par cela même qu'on ne peut pas dire qu'il n'est qu'un ? N'est-ce pas là une véritable contradiction ?

R. Non : il n'y a aucune contradiction dans ces deux propositions.

D. De quelle manière conciliez-vous donc deux choses qui semblent si opposées ?

R. On les concilie sans peine, quand on se forme de justes idées d'une contradiction.

D. Qu'est-ce qui constitue l'essence d'une contradiction ?

R. C'est l'opposition qui se trouve entre deux idées clairement conçues. J'ai une idée claire d'une pierre, j'ai aussi une idée claire d'un morceau de pain : il y a de la contradiction par rapport à moi dans cette proposition ; un morceau de pain est une pierre : une pierre est un morceau de pain. La raison pour laquelle j'y trouve de la contradiction, c'est qu'il y a une opposition entre ces deux idées que je conçois clairement.

D. Ne concevez-vous donc pas distinctement ce que vous dites lors que vous affirmez qu'il n'y a qu'une Essence Divine, mais qu'il y a trois Personnes dans cette Essence?

R. Non. J'avouë que quand je prononce cette proposition, je n'ai point d'idée distincte, ni de ce que j'appelle *Essence*, ni de ce que j'appelle *Personne*: ainsi il ne peut y avoir aucune contradiction par rapport à moi dans cette proposition; *Il y a une seule Essence Divine, il y a trois Personnes dans cette Essence.*

D. Comment cela?

R. C'est que, comme j'ai dit, il est essentiel à une contradiction de renfermer une opposition entre deux idées clairement conçues; mais je ne conçois clairement, ni ce que c'est que *l'Essence Divine*, ni ce que c'est que la *Personnalité* dans cette Essence; il ne sauroit donc y avoir de contradiction par rapport à moi dans cette proposition: *Il y a une seule Essence, & en même tems il y a trois Personnes dans la Divinité.*

D. Que voulez-vous donc dire quand vous affirmez qu'il y a un Dieu en trois Personnes?

R. Je veux dire que Dieu est un dans un sens, qui ne m'est que peu connu, & que Dieu est trois, dans un sens qui m'est beaucoup moins connu encore: ainsi je ne détermine, ni dans quel sens Dieu est trois, ni dans quel sens il est un.

D. Mais un Homme raisonnable peut-il prononcer une proposition dont il n'entend pas bien lui-même le sens? Un Homme raisonnable peut-il lier deux idées qu'il ne conçoit pas clairement?

R. Il y a des occasions où cette conduite n'a rien de contraire à la Raison. On peut affirmer sur le témoignage d'un Homme que l'on fait être véritable, une chose qu'on ne connoit point.

D. Alleguez en quelque exemple.

R.

R. * J'ignore quelles sont les Loix du Royaume de Perse & celles du Royaume de la Chine. Cependant je puis affirmer sur le témoignage d'un Homme digne de foi, que les Loix des Chinois & celles des Perses sont les mêmes à quelques égards, & qu'elles sont différentes à d'autres: quoi que je ne sache pas en quoi cette conformité & cette différence consistent. De même j'ignore en quel sens Dieu est un, & en quel sens il est trois, mais je crois sur le témoignage de l'Etre le plus digne de foi, (& cet Etre, c'est Dieu même) que Dieu est un dans un sens, qu'il est trois dans un autre sens: quoi que je ne sache pas bien distinctement en quel sens il est un, ni en quel sens il est trois. Pour exprimer qu'en un sens Dieu est un, je dis qu'il n'y a qu'une Essence dans la Divinité: pour exprimer qu'en un autre sens Dieu est trois, je dis qu'il y a trois Personnes dans l'Essence Divine: mais quand j'avance cette proposition, je ne prétens pas avoir une idée bien distincte ni de ce qu'est *Essence*, ni de ce qu'est *Personne* dans la Divinité.

IX. SECTION.

Des ressources que la Religion fournit aux Pécheurs.

D. Quel est le second ordre des Veritez, que la Religion Naturelle ne pouvoit découvrir, & que

* *Avis au Catechiste.*

Un exemple pris des Mathématiques auroit mieux expliqué ma pensée, si j'avois osé faire parler ainsi le Catechumene. Tous les Géometres s'accordent à m'assurer que les trois Angles d'un Triangle sont égaux à deux droits: je ne fai qu'à très-confusément, ce que c'est qu'Angle, Triangle, Angle droit: cependant je suis fondé sur le témoignage unanime des Géometres, à croire cette proposition, quoi que je n'attache pas d'idée

que nous trouvons dans la Révélation ?

R. Ce sont celles qui concernent les ressources de miséricorde, que Dieu fournit à tous les Pécheurs.

D. Qu'est-ce que la Révélation nous enseigne sur ce sujet ?

R. 1. Elle nous assure d'une manière positive, que Dieu a formé le dessein de fournir des ressources aux Pécheurs : 2. elle nous enseigne la manière dont il l'a exécuté : 3. elle nous prescrit les conditions que nous devons remplir pour y avoir part.

D. Alléguez les endroits de la Révélation, dans lesquels elle assure que Dieu veut fournir des ressources de miséricorde aux Pécheurs.

R. Il y en a de deux sortes ; les premiers renferment des déclarations expressees sur ce sujet : les seconds, rapportent historiquement l'exemple de ces Pécheurs qui ont obtenu miséricorde, après avoir porté le crime au plus haut degré.

D. Recitez quelques passages de ce premier genre.

R. (a) *Je suis vivant, dit le Seigneur Eternel, que je ne prens point plaisir à la mort du méchant, mais plutôt, à ce que le méchant se détourne de son train. Quand j'aurai dit au méchant, tu mourras de mort, s'il se détourne de son péché, s'il fait ce qui est juste & droit, s'il rend le gage, & s'il restitue ce qu'il aura ravi, certainement il vivra & ne mourra point. Il ne lui sera fait mention d'aucun des péchez qu'il aura commis.*

D. Alléguez quelque exemple de ces Pécheurs qui ont obtenu miséricorde, même après avoir porté le crime au plus haut degré.

R. distincte aux termes dont elle est composée. Au reste le Catechiste verra par l'idée, que nous avons donnée de la contradiction pag. 18. lig. 5. dans quel sens nous prenons le mot d'opposition dans la dernière réponse de la pag. 69.

(a) *Ezech. XXXIII. 11, 14, 15, 16. Voi. aussi Esa. I. 9. &c.*

R. Le Peuple d'Israël se revolta plusieurs fois contre Dieu. * Dieu fut prêt mille & mille fois à l'exterminer : cependant mille & mille fois il leur fit miséricorde. (a) Manassé étoit un des Rois les plus exécra- bles qui ait jamais porté une Couronne. Il dressa dans le Temple même des Autels à toute l'Armée des Cieux : il prit pour modele les abominations des Peuples Idolâtres que Dieu avoit chassés du Pais de Canaan : il répandit une si grande abondance de sang innocent dans Jérusalem que cette Ville en fut comme remplie : cependant Dieu lui fit miséricorde. St. Paul avoit été un grand Pécheur : non seulement il avoit refusé d'être Membre de l'Eglise, mais il en avoit été le Persécuteur : cependant Dieu lui fit miséricorde. Les Juifs du tems de notre Seigneur Jesus-Christ l'avoient fait mourir (b) par les mains des méchans, & cependant Dieu leur fit miséricorde.

X. SECTION.

Du moyen dont Dieu s'est servi pour accorder sa miséricorde aux Pécheurs : du Mystere de l'Incarnation en particulier.

D. **Q**ue nous dit la Révélation touchant le moyen dont Dieu s'est servi pour faire grace aux Pécheurs ?

R. Elle nous dit que ça été en considération de Jesus-Christ.

E 5

D.

* Le Catechiste aura soin de faire parcourir aux Catechumenes les endroits de l'Histoire Ste. où ces faits sont rapportez.

(a) II. Rois. XXI. 3.

1 C'est ainsi que l'Écriture Ste. appelle quelquefois les Astres.

(b) Actes. II. 23.

D. Développez cette Vérité.

R. ¹Jésus-²Christ qui est la seconde Personne de la très-sainte Trinité, s'est uni d'une façon incompréhensible & surnaturelle à un Homme qui est né par l'opération du St. Esprit, d'une Mère Vierge. Le but de cette Incarnation étoit que Jésus-Christ mourut, & que son union à la Nature Divine le rendit une Victime digne d'être offerte à la Justice Divine pour les péchez des Hommes. Jésus-Christ a rempli parfaitement ce dessein, & s'est offert réellement pour nous à la Justice Divine: qui a été appaisée envers le genre humain par la vertu de ce sacrifice?

D. Prouvez que chacune de ces Véritez prise à part se trouve dans la Révélation: & premièrement alléguez quelque passage où il soit dit que Jésus-Christ est né d'une Vierge, par l'opération du St. Esprit.

R. Les Eyangelistes raportent qu'une Fille appelée *Marie* étoit fiancée à un des Descendants de *David*, appelé *Joseph*: qu'avant qu'ils fussent ensemble, *Marie* fut enceinte du St. Esprit: qu'un Ange apparut en Songe à *Joseph*: & qu'il lui dit: *a Joseph Fils de David, ne crains point de recevoir Marie ta Femme: car ce qui est formé en elle, est du St. Esprit.*

D. Alléguez quelques passages par où il paroisse que cet Homme venu au Monde d'une façon si extraordinaire a été uni à la Personne dont vous avez prouvé la Divinité?

R. Cela paroît par ces mêmes passages qui m'ont servi à prouver la Divinité de cette Personne.

D. Par

1 Ce mot signifie *Sauveur*.

2 Ce mot signifie *Oint*, c'est-à-dire Roi: & les Rois s'appelloient *Oints* parce qu'on les oignoit d'huile lors qu'on les instaloit dans la Royauté.

a *Matt. I. 20.*

D. Par quelle sorte de passages avez-vous prouvé la Divinité?

R. Par des passages * qui lui attribuent 1. les Noms : 2. les Ouvrages : 3. les Perfections : & enfin le Culte du vrai Dieu.

D. Mais comment prouvez-vous par-là que cet Homme, dont vous avez rapporté la naissance miraculeuse, est uni d'une façon intime & surnaturelle à cette Personne Divine?

R. En voici la preuve. Quand la Révélation attribuë à Jésus-Christ les Noms, les Ouvrages, le Culte, les Perfections du vrai Dieu, elle les attribuë à ce Jésus qui est né, qui a vécu, qui est mort &c. S'il n'y avoit en Jésus-Christ que cet Homme qui est né, qui a vécu, qui est mort &c. il n'y auroit en lui qu'un simple Homme : l'on ne peut pas attribuer à un simple Homme les Noms, les Ouvrages, le Culte, les Perfections d'une Personne Divine : puis donc que la Révélation attribuë ces choses à Jésus-Christ, il faut qu'il y ait en lui plus qu'un simple Homme : il faut que l'Homme soit uni à la Divinité.

D. Mais cette union est-elle possible? N'implique-t-elle pas contradiction?

R. Point du tout. Il y auroit de la contradiction dans la Révélation sur ce sujet, si elle nous disoit que ce qui est Homme en Jésus-Christ est Dieu, ou que ce qui est Dieu est Homme : mais elle nous dit que ce qui est Homme en Jésus-Christ est uni à ce qui est Dieu en lui : & que ce qui est Dieu est uni à ce qui est Homme : cela est possible. Dieu peut tout ce qui est possible : & tout ce qui n'implique pas contradiction est possible.

D. Prou-

* Voyez la Section VI.

D. Prouvez cette possibilité par quelque exemple.

R. Mon Corps & mon Ame font deux ¹ Substances qui me paroissent d'une Nature toute différente: non seulement leur union est possible: mais je fai par expérience qu'elle est réelle. Mon Corps & mon Ame unis d'une manière si étroite forment un tout: leur intime union fait que j'attribuë quelquefois à une de ses parties, ce qui ne convient qu'à l'autre: j'attribuë à mon Corps ce qui ne peut convenir qu'à mon Esprit, & à mon Esprit ce qui ne peut convenir qu'à mon Corps: quelquefois même j'attribuë à ce tout, ce qui ne convient qu'à une seule des parties qui le composent: je dis que je pense, ce n'est pourtant pas moi tout entier qui pense, c'est mon Ame: je dis que je suis assis, ou que je suis debout, ce n'est pourtant pas moi tout entier qui suis assis ou debout, c'est mon Corps: & ainsi du reste.

D. Appliquez cette image au sujet dont il est ici question.

R. La Nature Divine & la Nature humaine font deux Substances différentes. La Révélation nous dit, non seulement que leur union est possible, mais que Dieu l'a faite dans la Personne de Jésus-Christ: cette union fait que la Révélation attribüë à l'une de ces deux Natures, ce qui ne peut convenir qu'à l'autre: elle attribüë quelquefois à Jésus-Christ tout entier ce qui ne peut convenir qu'à une de ses Natures. Elle dit que Jésus-Christ est adorable; elle n'entend pas que la Nature humaine mérite l'hommage
de

1 On appelle *une Substance* ce qui est un Etre véritable par opposition à une manière d'Etre: une pierre est une Substance, la rondeur d'une pierre est une manière d'Etre.

de l'adoration, il n'est dû qu'à la Nature Divine : elle dit que Jésus-Christ souffre ; elle n'entend pas que la Nature Divine de Jésus-Christ puisse souffrir, cela ne peut convenir qu'à la Nature humaine, & ainsi du reste. La Révélation nous enseigne donc que la Nature humaine & la Nature Divine sont étroitement unies dans la Personne de Jésus-Christ, & font un tout qui s'appelle *Jésus-Christ* : comme le Corps & l'Esprit sont unis dans la Personne d'un Homme, & font un tout qui s'appelle *un Homme*.

XI. SECTION.

Du but de l'Incarnation.

D. **P**rouvez par la Révélation que le but de l'Incarnation étoit que Jésus-Christ mourût.

R. St. Paul dit dans son Épître aux Hebreux ^a que *comme les Enfans participent à la chair & au sang, Jésus-Christ y a aussi participé, afin que par sa mort il détruisit celui qui avoit l'empire de la mort, à savoir le Diable, & qu'il en délivrât tous ceux qui pour la crainte de la mort étoient toute leur vie assujettis à la servitude.*

D. Pourquoi le Diable est-il représenté dans ces paroles, comme ayant l'empire de la mort ?

R. Parce que c'est lui qui a sollicité le premier Homme & ses Descendants au péché, dont la peine a été la mort.

D. Prouvez par la Révélation que le but de l'Incarnation étoit que l'union de Jésus-Christ Homme à
la

^a Hebr. II, 14. 15.

la Nature Divine le rendit une Victime digne d'être offerte à la justice de Dieu pour les péchez des Hommes.

R. St. Paul dans cette même Epître aux Hébreux introduit Jésus-Christ parlant de cette manière lors qu'il entre dans le Monde : *a Tu n'as point voulu de Sacrifice ni d'Offrande : mais tu m'as formé un Corps : tu n'as pris plaisir ni aux Holocaustes , ni à l'Oblation pour le péché. Alors j'ai dit ; me voici , je viens comme il est écrit de moi dans le Volume de la Loi pour faire ô Dieu ta Volonté.* Il explique ce qu'il entend par cette Volonté , pour l'accomplissement de laquelle Jésus-Christ a pris une chair mortelle : & il dit que c'est l'Oblation qu'il a faite une seule fois de son propre Corps.

XII. SECTION.

Où l'on prouve que Jésus-Christ s'est offert à la Justice Divine pour les Pécheurs.

D. **C**OMMENT prouveriez-vous par la Révélation que Jésus-Christ a rempli le but de son Incarnation , & qu'il s'est offert à la Justice Divine ?

R. Trois fortes de passages le font voir. I. Ceux où il est dit expressement que Jésus-Christ est mort à notre place : II. ceux qui attribuent principalement à sa mort nôtre reconciliation avec Dieu : & enfin ceux qui representent la mort de Jésus-Christ sous l'idée d'un véritable Sacrifice.

D. Alléguez quelques-uns des passages où il est dit que Jésus-Christ est mort pour nos péchez à notre place ?

R. Esaïe

a Hebr. X. 5. 6. 7.

R. Esaïe, dans un Oracle qui ne peut être entendu que de Jésus-Christ dit, a qu'il a été navré pour nos forfaits: qu'il a été froissé pour nos iniquitez: que l'armée qui nous aporte la paix est sur lui: que notre guérison vient de sa meurtrissure: que Dieu a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous: & qu'il a lui-même porté les péchez de plusieurs. ^b Les Apôtres ont expliqué de Jésus-Christ ces paroles du Prophete. St. Paul dit que Jésus-Christ a été ^c livré à la mort pour nos offenses: ^d qu'il a été fait malédiction pour nous: que ^e Dieu a fait celui qui n'avoit point connu de péché, être péché pour nous: & Jésus-Christ dit lui-même qu'il est ^f venu au Monde pour mettre sa vie en rançon pour plusieurs.

D. Alléguez quelques passages par lesquels il paroisse que la reconciliation de l'Homme pécheur avec Dieu, est un fruit de la mort de Jésus-Christ.

R. St. Paul dit que ^g nous avons notre rédemption en Jésus-Christ par son sang, c'est-à-dire par sa mort: que ^h nous avons été reconciliez avec Dieu par la mort de son Fils: que ⁱ le bon plaisir du Pere a été de reconcilier par Jésus-Christ toutes choses à soi, aiant fait la paix par le sang de sa Croix: que ^k Jésus-Christ nous a délivrez de la malédiction de la Loi, quand il a été fait malédiction pour nous.

D. Faites sentir la force de cette preuve.

R. Si la mort de Jésus-Christ ne nous reconcilioit avec Dieu, que parce qu'elle nous fait recevoir les Véritez de l'Évangile dont elle est une grande preuve, & parce qu'elle nous inspire les Vertus dont elle nous donne

a Esaï. LIII. 5. 6. b 1 Pier. II. 24.

c Rom. IV. 25. d Gal. II. 13.

e II Cor. V. 21. f Matt. XX. 28.

g Coll. I. 14. h Rom. V. 10.

i Coll. I. 20. k Gal. III. 13.

donne de si beaux exemples, notre réconciliation avec Dieu ne seroit pas ordinairement attribuée à la mort de Jésus-Christ. Elle seroit attribuée à ses Miracles, qui sont une preuve plus forte encore que sa mort, de la vérité de sa Doctrine : elle seroit attribuée à tout le cours de sa vie, qui a été une suite continuelle d'exemples de vertu.

D. Alléguez quelques passages, dans lesquels la mort de Jésus-Christ soit représentée sous l'idée de ces Sacrifices, qu'on offroit à la Divinité pour les péchez.

R. C'est sous cette idée qu'elle est représentée dans le Livre des Actes où il est dit que *Dieu*, c'est-à-dire cet Homme qui étoit uni d'une manière intime à une Personne Divine, a racheté l'Eglise par son sang : c'est sous cette idée qu'elle est représentée dans la I. Epître de St. Pierre où il est dit que *a nous sommes rachetez de notre vaine conversation, non par or ou par argent, mais par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'Agneau sans tâche & sans macule* : c'est sous cette idée qu'elle nous est représentée dans l'Apocalypse, où il est dit que *b nous sommes lavez de nos péchez par le sang de Jésus-Christ* : c'est sur tout sous cette idée qu'elle nous est représentée dans presque toute * l'Epître aux Hébreux, où St. Paul atteste que le but que Dieu s'étoit proposé en instituant anciennement les Sacrifices, étoit de représenter celui que Jésus-Christ offriroit un jour sur la Croix.

D. Faites moi sentir la force de cette preuve.

R. Le but que se proposoient ceux qui présentoient anciennement des Victimes en Sacrifice, étoit de les offrir

a *Pier. I. 18. 19.* b *Apocal. I. 6.*

* Le Catechiste aura soin d'expliquer au Catechumene les principaux passages de l'Epître aux Hébreux auxquels cet endroit se rapporte, particulièrement le *Chap. X. vers 12. &c.*

offrir à la Justice Divine pour l'appaiser. Puis donc que la Révélation veut, que nous envisagions la mort de Jésus-Christ sous l'idée d'un Sacrifice, puis qu'elle veut que nous cherchions dans cette mort ce que les Hommes auroient cherché vainement dans celle des Victimes, elle veut nous enseigner que Jésus-Christ s'est offert pour nous à la Justice Divine, & qu'il l'a appaisée par son Sacrifice.

On chantera les deux premiers versets du Ps. LXIX.

XIII. SECTION.

De la Résurrection de Jésus-Christ.

D. **P**AR quelles preuves Dieu a-t-il témoigné, que Jésus-Christ avoit rempli le dessein de l'Incarnation ?

R. Il l'a témoigné en le ressuscitant des morts, & en l'élevant dans le Ciel.

D. De quelle manière la Révélation raporte-t-elle la Résurrection de Jésus-Christ ?

R. Elle l'avoit prédite long-temps avant qu'elle fût arrivée, & elle en raconte l'Histoire après que Jésus-Christ fut ressuscité.

D. Raportez quelqu'une des prédictions dont vous parlez.

R. * St. Pierre en a trouvé une dans le Pseaume XVI, où celui qui parle adresse à Dieu ces paroles qui n'ont été vérifiées que dans la personne du Messie : *Tu n'abandonneras point mon Ame au Sépulcre, & tu ne permettras point que ton bien-aimé sente la corruption.*

D. De quelle manière la Révélation raconte-t-elle l'Histoire de la Résurrection de Jésus-Christ ?

F

R. Elle

* Le Catechiste aura soin d'expliquer les autres Oracles qui concernent la Résurrection de Jésus-Christ, en particulier les derniers versets du Chap. LIII. d'Esaié. Pseaume XVI, 10.

R. Elle nous dit qu'après que Jésus-Christ fut mort, on le mit dans un Sépulcre taillé dans un Roc, où a personne n'avoit été avant lui : qu'il y demeura depuis le Vendredi au soir jusqu'au Dimanche matin : qu'un Ange descendit alors : qu'il roula la Pierre qui couvroit le Sépulcre : & qu'il annonça à Marie Madeleine, & à une autre Marie, que Jésus-Christ étoit ressuscité des morts. La Révélation raporte aussi diverses apparitions de Jésus-Christ ressuscité : elles sont comprises pour la plûpart dans ces paroles de St. Paul : *b Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures. Et il a été vu par Cephas : ensuite par les douze. Après il a été vu de plus de cinq cens Freres, en une seule fois, dont plusieurs sont vivants jusqu'à présent, Et quelques-uns dorment. Depuis il a été vu de Jacques : puis de tous les Apôtres. Et après il a été aussi vu de moi comme d'un avorton.*

D. Comment la Révélation atteste-t-elle, que la Résurrection de Jésus-Christ prouve qu'il a rempli le but de son Incarnation ?

R. St. Paul dit que Jésus-Christ est *c mort pour nos offenses, Et qu'il est ressuscité pour nôtre justification.*

D. Que signifient ces paroles, *il est ressuscité pour nôtre justification ?*

R. C'est-à-dire, que Dieu a déclaré par cette Résurrection, qu'il ne nous regardoit plus comme des coupables.

D. Mais comment la mort de Jésus-Christ est-elle une marque, que Dieu ne nous regarde plus comme des coupables ?

R. C'est que Jésus-Christ étant venu au Monde pour s'offrir à la Justice Divine comme une Victime à notre

a Matt. XXVIII. 1. Marc. XVI. 2. Luc. XXIV. 1. Jean XX. 1. b 1 Cor. XV. 4-8. c Rom. IV. 25.

notre place, Dieu témoigne qu'il est appaisé envers nous, lors qu'il rend à cette Victime la vie qu'elle avoit sacrifiée pour nos crimes.

On chantera après cette Section la seconde partie du PSEAUME XVI.

XIV. SECTION.

De l'Ascension de Jésus-Christ & de sa séance à la droite de Dieu.

D. **Q**uelle est la seconde preuve par laquelle Dieu a temoigné, que Jésus-Christ avoit rempli le dessein de l'Incarnation ?

R. C'est l'Ascension de ce Rédempteur, & sa séance à la droite de Dieu.

D. Qu'apprenons nous dans l'Ecriture touchant ces événements ?

R. Elle nous apprend que Jésus-Christ fut *a quarante jours* avec ses Disciples après sa Résurrection: qu'en suite il les assembla: qu'il leur adressa diverses exhortations: qu'il les bénit: qu'il fut enlevé au Ciel par une Nuée, & qu'il *s'assit à la droite de Dieu* ?

D. Que signifie cette expression, *s'asseoir à la droite de Dieu* ?

R. C'est une de ces façons de parler que l'Ecriture employe pour nous représenter, sous l'image des actions des Hommes, celles de la Divinité.

D. Expliquez cette image.

R. Les Princes de la Terre font asseoir à leur droite ceux qu'ils veulent combler de gloire. Dieu a fait asseoir Jésus-Christ à sa droite, c'est-à-dire

F 2

que

que parce que ce Divin Sauveur a s'étoit abaissé lui-même, & avoit été obéissant jusques à la mort, même jusqu'à la mort de la Croix, à cause de cela Dieu l'a souverainement exalté.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XXIV.

XV. SECTION.

Des conditions sous lesquelles les fruits de la mort de Jésus-Christ sont offerts aux Pécheurs.

D. **T**ous les Pécheurs participeront-ils aux fruits de la mort de Jésus-Christ, ou s'il faut remplir certaines conditions pour y avoir part?

R. Il faut remplir certaines conditions pour y avoir part.

D. Quelles sont ces conditions?

R. C'est la Foi.

D. Que signifie le mot de *Foi*?

R. Il a deux sens dans l'Écriture St^e: un sens vague, & un ^r sens restreint.

D. Que signifie-t-il quand il a le sens vague que vous lui attribuez?

R. Il signifie cette disposition de notre Esprit qui fait que nous croyons ce que Dieu atteste.

D. Que signifie le mot de *Foi*, quand il se prend dans le sens restreint?

R. Il signifie cette disposition de notre Esprit qui

nous

a *Philip. II. 8.*

r Un sens qui n'est pas si étendu que le premier.

nous fait desirer d'être sauvez en vertu de la mort de Jésus-Christ.

D. Suffit-il donc pour être sauvé de desirer de l'être en vertu de la mort de Jésus-Christ?

R. Point du tout.

D. Expliquez donc plus clairement l'idée que vous avez de la Foi.

R. Il y a deux sortes de desirs d'être sauvé en vertu de la mort de Jésus-Christ : un desir indépendant de toutes les Loix qu'il nous plaira de nous imposer : & un desir qui nous porte à nous soumettre, sinon parfaitement, du moins avec sincérité, à toutes ces Loix : le premier de ces desirs est inutile pour le Salut : c'est le second qui nous le procure.

D. Quels effets produit donc la Foi dans l'Ame de celui qui croit comme il faut croire pour être sauvé ?

R. Elle produit en lui une volonté sincere & efficace de répondre au but que Jésus-Christ se propose à l'égard de l'Homme dans l'Evangile.

D. Mais quel but se propose Jésus-Christ à l'égard de l'Homme dans l'Evangile ?

R. Il se propose de régler les idées de l'Esprit de l'Homme, les sentimens de son cœur, & la conduite de sa vie.

D. Quelle idée avez-vous donc d'une Foi qui n'auroit pas toute cette étendue, & qui régleroit bien quelques sentimens du cœur, mais qui ne rectifieroit pas les idées de l'Esprit, ou qui en réglant les idées de l'Esprit, & les sentimens du cœur, n'auroit aucune influence sur la vie ?

R. Ce seroit une Foi imparfaite, inutile pour le Salut, ou comme dit l'Ecriture, ce seroit une *Foi morte*.

On chantera après cette Section le 3. & le 4. versets du PSEAUME LXXXV.

XVI. SECTION.

Où l'on justifie l'idée qu'on a donnée de la Foi.

D. **S**ur quoi êtes-vous fondé quand vous avancez, que c'est-là l'idée que la Révélation vous donne de la Foi, & qu'un simple desir d'être sauvé par Jésus-Christ ne suffit pas pour parvenir au Salut ?

R. Plusieurs raisons me le persuadent.

D. Quelle est vôtre première raison ?

R. C'est que l'Écriture dit expressement que comme *a le Corps sans l'Esprit est mort, aussi la Foi sans les Oeuvres est morte.* Mais une Foi qui ne consiste qu'à desirer d'être sauvé, est une Foi *sans Oeuvres*: c'est donc une *Foi morte*, qui ne sauroit être la condition du Salut.

D. Quelle est votre seconde raison ?

R. La Foi qui est la condition du Salut, doit avoir un principe qui produise toutes les vertus auxquelles l'Écriture promet le Salut. Mais l'Écriture ^b attribue le Salut, tantôt à la Charité: tantôt à l'Espérance: tantôt à la ^d Perseverance: donc la Foi qui est la condition du Salut ne consiste pas dans un simple desir d'être sauvé: elle consiste dans un principe qui porte à toutes les Vertus auxquelles l'Écriture attribue le Salut.

D. Quelle est votre troisième raison ?

R. La Foi qui est la condition du Salut doit assortir le moyen, que Dieu a employé pour nous procurer le Salut. Quand Dieu nous a procuré le Salut par la mort de son Fils, il a témoigné qu'il aimoit tellement la
Vertu,

^a *Jaç. II. 26.* ^b *Matt. XXV. 34.* ^c *Rom. V. 5.* ^d *Matt. X. 22.*

Vertu, qu'il ne pardonnoit à ceux qui l'avoient violée, qu'après avoir fait porter à son Fils la peine de cette violation: mais si Dieu ne nous prescrivoit d'autre condition du Salut que le desir d'être sauvez, il témoigneroit avoir si peu d'amour pour la Vertu qu'il feroit part du Salut à ceux qui refusent de se soumettre aux Loix de la Vertu.

D. Quelle est votre quatrième raison?

R. La Foi qui est la condition sous laquelle l'Evangile promet le Salut, doit nous faire recevoir J. C. sous toutes les relations sous lesquelles il nous est présenté dans l'Evangile. Mais J. C. ne nous est pas seulement présenté dans l'Evangile sous la relation d'un Rédempteur qui meurt pour nous, il nous est présenté aussi sous la relation d'un Maître qui veut que nous nous soumettions à la Vertu: la Foi doit nous faire soumettre à la Vertu.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME CXVI.

XVII. SECTION.

Réponse aux Objections qu'on peut former contre l'idée qui a été donnée de la Foi.

D. **M**Ais n'y a-t-il rien dans la Révélation, qui combatte l'idée que vous avez donnée de la Foi?

R. Rien du tout.

D. La Révélation dit pourtant que l'Homme est *justifié par la Foi sans les Oeuvres.*^a

R. Il est vrai: mais l'Écriture n'entend point que la Foi qui justifie ne renferme pas un principe qui nous

F 4

porte

^a Rom. III. 27. *Justifier, c'est faire grace: être justifié, c'est obtenir grace.*

porte aux bonnes Oeuvres : elle entend seulement que cette Foi exclut le mérite de nos Oeuvres.

D. Comment prouveriez-vous que quand l'Écriture dit que nous sommes justifiés *par la Foi sans les Oeuvres*, elle n'entend pas une Foi qui nous dispense de faire de bonnes Oeuvres ?

R. C'est que les mêmes Auteurs qui disent que nous sommes *justifiés par la Foi sans les Oeuvres*, disent que la Foi doit nous porter à faire de bonnes Oeuvres, & qu'elle ne peut nous justifier sans cela.

D. Prouvez ce que vous venez d'avancer.

R. St. Paul qui est celui de tous les Auteurs sacrés qui a pressé avec plus de force la justification par la Foi sans les Oeuvres, a * pressé avec la même force la nécessité des Oeuvres, & a prouvé que la Foi ne fauroit nous procurer notre grace sans cela.

D. Mais n'est-il pas à craindre que si l'on fait regarder les Oeuvres comme nécessaires pour être sauvé, on ne les fasse regarder comme capables de mériter le Salut ?

R. Non : car parmi les Vertus auxquelles la Foi porte les Chrétiens, une des principales, c'est l'Humilité.

D. Comment la Vertu de l'Humilité empêche-t-elle, que nous ne croyons mériter le Salut par nos Oeuvres ?

R. C'est que l'Humilité nous fait sentir nos imperfections & notre petitesse : & nous ne saurions sentir nos imperfections & notre petitesse, sans être bien convaincus que des Créatures comme nous, ne sauroient mériter le Salut par des Oeuvres aussi imparfaites que les notres.

D. Com-

* Le Catechiste fera parcourir au Catechumene les passages de St. Paul qui se rapportent à cet article, particulièrement le Chap. VI. de l'Épître aux Romains.

D. Comment accordez-vous l'idée que vous avez donnée de la Foi avec ce que dit l'Écriture, que nous sommes sauvés *par la Grace*, & non *par les Oeuvres*?

R. C'est aussi un pur effet de la Grace que Dieu veuille nous sauver, sous la condition que nous ferons de bonnes Oeuvres.

D. Comment cela?

R. C'est que quelques bonnes que puissent être nos Oeuvres, elles ne sauroient avoir aucune proportion avec le Salut auquel elles nous conduisent.

D. Mais l'Écriture ne nous fournit-elle pas des exemples de pécheurs qui ont obtenu grace sans avoir fait aucune bonne Oeuvre? a L'Évangile ne parle-t-il pas d'un Brigand à qui le Salut fut promis, avant qu'il eût fait de bonnes Oeuvres? b St. Paul ne donne-t-il pas la même idée d'Abraham?

R. Ces exemples prouvent seulement que l'on peut obtenir grace, & être en état de Salut avant que d'avoir été dans des circonstances à faire certaines bonnes Oeuvres: mais ils ne prouvent pas qu'on peut être sauvé sans avoir le principe qui porte à faire de bonnes Oeuvres. Le Brigand sur la Croix en faisoit d'intention & de cœur: & il en auroit fait réellement si Dieu ne lui en avoit ôté l'occasion, en lui enlevant la vie. Abraham témoigna par sa conduite que la Foi par laquelle il obtint miséricorde, n'étoit pas une Foi stérile, mais fertile en bonnes Oeuvres.

Avis sur la Section précédente.

Nous avons pris ces expressions dans un même sens, *être justifié, être en état de grace, obtenir grace, être sauvé*, parce qu'elles ne diffèrent que dans la manière

F 5

dc

a Luc. XXIII. 43. b Rom. IV. 3.

de concevoir le même objet. Dès qu'on est justifié, on est en état de grace, on a obtenu grace, on a droit au Salut, & il n'y a de distance entre la Justification & le Salut, qu'autant qu'il y en a entre le moment de la Justification & celui de la Mort.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XXX.

XVIII. SECTION.

Des Véritez que la Religion nous découvre à l'égard de l'Homme.

D. **Q**ue nous dit la Révélation à l'égard de l'Homme?

R. Quatre choses : I. que l'Homme est un composé de deux Substances, d'un Corps & d'un Esprit : II. que son Ame existe après la mort : III. que son Corps doit ressusciter un jour : IV. qu'il doit être jugé pour recevoir des recompenses ou des peines éternelles après cette vie.

D. La Religion Naturelle ne nous découvre-t-elle pas ces Véritez?

R. Elle en fait voir quelques rayons, mais foibles & mêlez d'obscuritez & de ténèbres.

D. Dans quels endroits la Révélation nous enseigne-t-elle que l'Homme est un composé de deux Substances, du Corps & de l'Esprit?

R. En divers endroits. Salomon dit que *a quand la poudre*, c'est-à-dire le Corps *retourne dans la Terre*, l'Esprit retourne à Dieu qui l'a donné. La Terre, voilà le Corps : l'Esprit, voilà l'Ame.

D. Alle-

D. Alleguez quelque autre passage où la même Vérité soit contenuë.

R. Jésus-Christ nous exhorte dans l'Évangile, à ne pas ^a *craindre ceux qui ne peuvent tuer que le Corps* : mais à craindre celui qui *peut jeter l'Âme dans la Gehene* : voilà encore la distinction du Corps & de l'Esprit.

D. Apportez l'exemple de quelque Saint qui se soit appliqué à lui-même cette Vérité.

R. St. Etienne dans le temps qu'on le lapidoit, & qu'on alloit détruire son Corps disoit : ^b *Seigneur Jésus reçois mon Esprit* : & Jésus-Christ lui-même expirant s'écrie, ^c *Père je remets mon Esprit entre tes mains*.

On chantera après cette Section les trois derniers versets du PSEAUME CII.

XIX. SECTION.

De l'Immortalité de l'Âme.

D. **D**ans quels endroits de la Révélation trouvez-vous que l'Âme existe après la mort ?

R. Par cela-même que la Révélation veut que nous regardions l'Âme & le Corps comme deux Substances différentes ; elle nous apprend que la destruction de l'une n'emporte pas la destruction de l'autre : & qu'il ne fuit pas de ce que la mort détruit le Corps, qu'elle détruise aussi l'Âme.

D. Comment cela ?

R. Je suppose une pierre & une pièce d'or : ce sont deux Substances différentes l'une de l'autre : la pierre peut être détruite, sans que l'or soit détruit avec elle :
de

^a *Matt. X. 28.* ^b *Act. VII. 59.* ^c *Luc. XXIII. 46.*

de même le Corps & l'Ame font deux Substances différentes; la mort peut détruire le Corps, fans détruire l'Ame avec lui.

D. Vous avez prouvé qu'il ne fuit pas de ce que le Corps est détruit, que l'Ame est détruite avec lui: mais vous n'avez pourtant pas prouvé que l'Ame subsiste après que le Corps est détruit: car le même Dieu qui détruit le Corps peut détruire l'Ame en même temps: comment savez-vous qu'il ne le fait point?

R. Je le fai par ces passages de l'Écriture, qui nous assurent que ce Dieu qui est le Maître de l'existence de nos Ames, & qui peut les détruire ou les conserver, veut qu'elles subsistent après la destruction du Corps.

D. Dans quels endroits l'Écriture vous assure-t-elle de cette Vérité?

R. Non seulement l'Écriture nous assure positivement que Dieu veut que l'Ame subsiste après la mort, & qu'il y ait une autre vie après celle que nous passons sur la Terre, mais elle fait de cette Vérité le principal fondement de la Doctrine qu'elle nous propose.

D. Expliquez votre pensée.

R. Les Chrétiens *a seroient les plus misérables des Créatures s'ils esperoient en Christ pour cette vie seulement*: cela suppose une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens doivent envisager les peines inséparables de la Nature humaine, & toutes celles que la profession du Christianisme leur attire, comme des peines *b legeres qui ne font que passer*, & qui produisent un poids d'une gloire *excellamment excellente*: cela suppose une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens regardent la mort comme vaincue, & comme ayant perdu son *c aiguillon*: cela

a I. Cor. XV. 19. b II. Cor. IV. 17.

c I. Cor. XV. 55.

cela suppose une autre vie après celle-ci. Les Chrétiens désirent de *a déloger* de ce Monde pour être avec Jésus-Christ : cela suppose une autre vie après celle-ci.

D. Il paroît par ce que vous venez de proposer qu'il y a une autre vie après celle-ci, mais non qu'elle commence dès que celle-ci finit : peut-être l'Âme meurt-elle pendant quelques Siècles, pour revivre après ce temps-là, quand il plaira à Dieu de la rappeler à la vie.

R. Ce n'est pas là la Doctrine de la Révélation. Jésus-Christ fit cette promesse au Brigand converti : *b Tu seras aujourd'hui avec moi en Paradis* : l'Âme du Brigand devoit donc être en Paradis le jour même que son Corps seroit détruit. St. Paul disoit : *c Mon désir tend à déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur* : il croyoit donc être avec Christ en délogeant du Corps : s'il n'avoit crû être avec Christ que plusieurs Siècles après la vie, il n'auroit pas eu de l'impatience de mourir pour être avec lui.

On chantera après cette Section le second & le troisieme versets de la Pause du PSEAUME CIII.

XX. SECTION.

De la Résurrection.

D. Dans quels endroits de la Révélation trouvez-vous le Dogme de la Résurrection ?

R. Dans le Vieux & dans le Nouveau Testament.

D. Alleguez des passages du Vieux Testament où ce Dogme soit enseigné.

R. La

a Philip. I. 23. b Luc. XXIII. 43. c Philip. I. 23.

R. La promesse de la Résurrection étoit renfermée dans cette clause de l'Alliance que Dieu traita avec Abraham: *a Je serai ton Dieu & le Dieu de ta Postérité.*

D. Comment cette clause renferme-t-elle la promesse de la Résurrection ?

R. Les promesses doivent s'expliquer d'une manière proportionnée à la nature de celui qui les fait : ces paroles, *je m'intéresse pour votre bonheur*, ont un plus grand sens quand un Roi les adresse à un de ses Sujets, que quand un Sujet les adresse à un Roi. Dieu peut tout. Quand il promet d'être le Dieu de quelcun, il lui promet une félicité parfaite. Abraham n'a pourtant joui que d'une félicité très-imparfaite sur la Terre: il a eu beaucoup de traverses pendant sa vie, & puis il est mort: il faut donc qu'il revive: il faut qu'il ressuscite, afin que Dieu remplisse tout le sens de cette promesse qu'il lui avoit faite: *je serai ton Dieu*: on peut faire le même raisonnement à l'égard de la Postérité de ce Patriarche.

D. Qui est l'Auteur de ce raisonnement ?

R. C'est *b* Jésus-Christ lui-même. Pour détruire l'opinion des Saducéens qui disoient qu'il n'y auroit point de Résurrection, il allegue ces paroles que Dieu avoit dites à Moïse: *c Je suis le Dieu de ton Pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob; & il ajoûte, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants.*

D. Que signifie donc cette réflexion de Jésus-Christ: *Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants?*

R. Cela même que j'ai dit: c'est qu'une vie aussi courte & aussi traversée que celle d'Abraham & des Patriarches, n'étoit pas assez heureuse pour remplir le sens de ces paroles sortant de la bouche de Dieu même,

a Genes. XVII. 7. *b* Matt. XXII. 32. &c. *c* Exod. III. 6.

même, je suis le Dieu d'Abraham : d'où l'on est en droit de conclurre qu'Abraham devoit ressusciter.

D. Mais paroît-il que les Fidelles qui ont vécu avant l'Évangile, ayent connu le Dogme de la Résurrection?

R. Ils le connoissoient, non seulement du temps de Jésus-Christ, puis que Marthe lui disoit : *a Je sai que mon Frere ressuscitera au dernier jour : mais ils le croyoient aussi long-temps auparavant.*

D. Comment le prouveriez-vous?

R. Job disoit dans ses douleurs : *b Pour moi je sai que mon Rédempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur le Terre. Et encore qu'après m'a peau on ait rongé ceci, je verrai Dieu de ma chair. Je le verrai moi-même, & mes yeux le verront, & non un autre.*

D. Mais Job n'auroit-il point voulu exprimer par ces paroles, l'espérance qu'il avoit d'être délivré de ses maux, & rétabli dans sa première prospérité?

R. Il est vrai que l'Écriture représente quelquefois les délivrances temporelles, sous l'idée d'une Résurrection; mais ce n'étoit pas l'idée que Job avoit, quand il prononçoit ces paroles.

D. Sur quoi fondez-vous cette pensée?

R. Elle est fondée, 1°. sur cette raison générale, qu'il n'y a aucun Fidelle qui étant dans des adversitez temporelles puisse se promettre que Dieu l'en délivrera avant la mort : 2°. sur ce qu'il paroît que Job croyoit mourir dans les siennes.

D. Dans quel endroit Job a-t-il témoigné qu'il croyoit mourir dans ses adversitez ?

R. Nous trouvons dans le Chap. XVII. de son Livre ces paroles : *Si j'attens, (c'est-à-dire, si j'avois la témérité de concevoir quelque espérance touchant ma délivrance temporelle, je serois trompé, car) c le sepulcre*

a Jean XI. 24. b Job XIX. 25. 26. 27.

c Job XVII. 13. 14. 15.

pulcre va être ma Maison, j'ai dressé mon lit dans les tenebres. J'ai crié à la fosse, tu es mon Pere, & aux Vers, vous êtes ma Mere & ma Sœur. Et où sera donc mon attente?

D. Ne pourriez-vous pas alleguer quelque autre passage du Vieux Testament, en faveur du Dogme de la Résurrection?

R. Le Prophete Daniel parle d'un temps dans lequel *a ceux qui dorment dans la poussière de la Terre, c'est-à-dire, ceux qui sont morts, se reveilleront les uns pour la vie éternelle, les autres pour des oppobres, & pour une infamie éternelle.*

D. Mais vous avez dit que les délivrances temporelles étoient quelquefois promises dans l'Écriture, sous l'image d'une Résurrection; pourquoi n'attachez-vous pas cette idée à ces paroles du Prophete?

R. Parce qu'on ne peut pas dire d'une délivrance temporelle, que ceux qui en jouissent *se réveillent, les uns pour une vie éternelle, les autres pour une ignominie, & pour une infamie éternelle.*

D. Le Dogme de la Résurrection se trouve-t-il aussi dans le Nouveau Testament?

R. Il y est enseigné d'une manière incomparablement plus claire, & dans un beaucoup plus grand nombre de passages, que dans le Vieux Testament.

D. Recitez quelques-uns de ces passages.

R. *b Tous ceux qui sont dans les sepulcres entendront la voix du Fils de Dieu, & sortiront, savoir ceux qui auront bien fait en Résurrection de vie: mais ceux qui auront mal fait en Résurrection de condamnation: c C'est ici la volonté du Pere qui m'a envoyé, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au dernier jour: d S'il n'y a point de Résurrection des morts,*
Christ

a Daniel XII. 2. b Jean V. 29. c Jean VI. 39. c I. Cor. XV. 13. 14.

Christ aussi n'est point ressuscité, notre Prédication est donc vaine, & votre Foi est vaine aussi.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du Ps. XVII.

X XI. SECTION.

Du dernier Jugement.

D. **Q**ue nous enseigne la Révélation touchant le dernier Jugement?

R. Elle nous enseigne quatre choses. Elle nous dit :

I. qui fera le Juge : II. quelles les Personnes qui seront jugées : III. la Regle : IV. les suites du Jugement.

D. Quelle doit être la Personne du Juge?

R. L'Écriture dit que ce sera Jésus-Christ.

D. Dans quels endroits trouvez-vous cette Vérité?

R. St. Paul dit dans sa seconde Epître aux Corinthiens (a) qu'il nous faut tous comparoître devant le Tribunal de CHRIST; & dans les Discours qu'il adressoit aux Athéniens, que c'est par (b) l'Homme qui a été destiné pour cela, c'est-à-dire, par Jésus-Christ que le Monde sera jugé. St. Pierre déclare que Dieu a ordonné aux Apôtres de (c) prêcher & de témoigner, que c'est Jésus-Christ qui a été établi de Dieu pour juger les Vivants & les Morts. Jésus-Christ dit aussi lui-même, que (d) le Pere ne juge personne, mais qu'il a remis le jugement au Fils.

D. Quelles Personnes doivent être jugées?

R. Ce seront tous les Hommes sans exception de

G

Rang,

(a) II. Cor. V. 10. (b) Act. XVII. 31.

(c) Act. X. 42. (d) Jean V. 22.

Rang, de Fortune, de Nation, de Religion: c'est ce que l'Ecriture entend quand elle dit que nous devons (a) *tous comparoitre devant le Tribunal de Christ: que c'est le Monde Universel* qui doit être jugé: c'est sur tout ce que St. Jean nous enseigne dans la description d'une Vision qu'il avoit eüe: (b) *Je vis un grand Thrône blanc, & quelcun assis dessus, de devant lequel le Ciel & la Terre s'enfuirent: & il ne fut point trouvé de place pour eux. Je vis aussi les morts grands & petits qui se tenoient devant Dieu, & les Livres furent ouverts: & un autre Livre fut ouvert qui est le Livre de vie: & les morts furent jugez par les choses écrites dans le Livre, selon leurs Oeuvres: & la Mer rendit les morts qui étoient en elle, & la mort & le Sepulcre rendirent les morts qui y étoient: & chacun des Hommes fut jugé selon ses Oeuvres.*

D. Quelle sera la regle du dernier Jugement?

R. L'Ecriture dit que ce sera la (c) *Justice*, ou comme elle exprime en d'autres endroits la même Vérité, que (d) *les Hommes seront jugez selon leurs Oeuvres: & que chacun portera dans son Corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal.*

D. Ces expressions marquent-elles que chaque crime des Hommes sera puni à la rigueur, & que Dieu ne leur accordera de faveurs qu'à proportion qu'ils en auront mérité par leurs Oeuvres?

R. Si Dieu jugeoit les Hommes avec cette rigueur, il n'y en auroit aucun qui pût éviter d'être condamné: il n'y en auroit aucun qui pût prétendre aux faveurs Divines: mais l'Ecriture veut nous apprendre que Dieu nous jugera selon les efforts que nous aurons faits pour surmonter le panchant qui nous porte au Vice,

(a) II. Cor. V. 10. (b) Apocal. XX. 11. 12. 13.

(c) Voyez Act. XVII. 31. (d) Apocal. XX. 12. II. Cor. V. 10.

Vice, & pour nous relever par une repentance vive & sincere quand nous ferons tombez dans le crime.

D. Quelles seront les suites du Jugement?

R. Des peines (a) éternelles pour ceux qui seront condamnez : des félicitéz éternelles pour ceux qui seront absous.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME L.

XXII. SECTION.

Du Symbole des Apôtres.

D. **L**Es Chrétiens n'ont-ils pas un Formulaire qui contienne le précis des Véritez que la Religion nous enseigne?

R. Oui : c'est celui qu'on appelle *le Symbole des Apôtres.*

D. Que signifie ce mot de *Symbole*?

R. Il a deux sens, qui peuvent convenir l'un & l'autre au Symbole dont nous parlons.

D. Quel est le premier sens?

R. Le mot de Symbole peut signifier *une Collection*, ou *un Recueil* de certaines Véritez?

D. Comment ce sens peut-il convenir au Symbole des Apôtres?

R. Parce que c'est une Collection, ou un Recueil des principales Véritez que les Apôtres ont enseignées.

D. Quel est le second sens qu'on peut donner au mot de *Symbole*?

G 2

R. On

(a) *Matt. XXV. 46. Daniel XII. 2. Jean V. 29.*

R. On appelloit anciennement de ce nom certaines * marques qu'on se donnoit les uns aux autres lors qu'on faisoit un traité, & qui servoient à distinguer ceux qui étoient entrez dans ce traité, d'avec ceux n'y avoient point de part.

D. Comment ce sens peut-il convenir au Symbole des Apôtres?

R. Parce que la profession que font les Chrétiens de croire les Véritez qui sont contenuës dans ce Symbole, est une marque par laquelle ils témoignent qu'ils se soumettent à la Doctrine que les Apôtres ont enseignée, & par laquelle ils se distinguent de ceux qui la rejettent.

D. Les Apôtres sont-ils les Auteurs du Symbole qui porte leur nom?

R. Nous n'avons aucune preuve qu'ils l'aient composé.

D. Comment peut-il donc servir de marque qui distingue ceux qui se soumettent à la Doctrine des Apôtres, d'avec ceux qui la rejettent?

R. C'est qu'il ne contient rien que de conforme à cette Doctrine.

D. Regardez-vous donc ce Symbole comme un Ouvrage Divin, ou comme une production humaine?

R. On peut le regarder comme une production hu-

* Quand on faisoit certains traitez, on coupoit une pièce de bois en deux morceaux, & chacun des contractants en gardoit une partie, qui s'appelloit *un Symbole*. Par exemple, deux Familles qui habitoient dans des Païs différens faisoient cet accord qu'elles se logeroient reciproquement, ou comme on parloit, qu'elles auroient l'une chez l'autre *le droit d'Hospitalité*. Lorsqu'un Homme alloit dans le Païs de la Famille chez qui il avoit *droit d'Hospitalité*, il presentoit cette pièce de bois: on le reconnoissoit à cette marque, & on distinguoit par-là un Homme qui avoit en effet ce droit, d'avec celui qui auroit voulu l'usurper.

humaine à l'égard des termes dans lesquels il est exprimé, & de l'ordre dans lequel font rangées les Véritez qui y font énoncées: mais à l'égard de la matière qui y est contenuë, c'est un Ouvrage tout Divin.

D. Qui a énoncé les Véritez du Symbole dans les termes avec lesquels elles y font exprimées, & qui les a arrangées dans cet ordre?

R. Ce sont les Conducteurs de l'Eglise.

D. Dans quels temps?

R. Ils l'ont fait en divers temps, selon qu'il étoit nécessaire d'énoncer plus ou moins d'articles, pour distinguer ceux qui recevoient la Doctrine des Apôtres, d'avec ceux qui la combattoient, lors même qu'ils faisoient profession de la suivre.

D. Pourriez-vous marquer dans quel temps chacun des articles du Symbole, a été composé?

R. Cela dépend d'une suite de preuves Historiques qui sont au dessus de ma portée, mais il me suffit pour respecter le Symbole des Apôtres, qu'il renferme le précis de leur Doctrine?

D. Comment prouvez-vous que le Formulaire qu'on appelle le Symbole des Apôtres, est un précis de leur Doctrine?

R. Quand je compare la Doctrine de ce Symbole avec celle des Apôtres, je trouve une conformité parfaite entre l'une & l'autre.

D. Mais trouvez-vous qu'il y ait de la conformité entre la Doctrine des Apôtres & ce qui est dit dans le Symbole, que J. C. après avoir été enseveli est descendu dans les Enfers?

R. Si l'on entendoit par ces expressions, que l'Ame de J. C. est descenduë dans le lieu des Damnez, comme son Corps a été mis dans le Tombeau, j'avouë que cette Doctrine n'auroit point de conformité avec celle des Apôtres: mais les Apôtres nous ont enseigné qu'un

Homme d'Arimatee nommé Joseph envelopa le Corps de J. C. d'un linceul, avec des senteurs Aromatiques *comme les Juifs ont accoutumé d'ensevelir*, & qu'il le mit ensuite dans un * Sepulcre. C'est peut être dans ce sens là que les Auteurs du Symbole ont dit que J. C. après avoir été enseveli, *est descendu aux Enfers*: du moins cette proposition ne peut être contestée, quand on la prend dans le sens que nous venons de marquer.

On chantera après cette Section le premier vers. de la seconde partie du PSEAUME XL.

XXIII. SECTION.

Dans laquelle on donne une idée générale des Devoirs que la Religion prescrit.

D. **V**ous avez rendu compte des Véritez que la Religion nous enseigne : quels sont les devoirs qu'elle nous prescrit ?

R. On peut les ranger en trois classes : la première contient les devoirs qui regardent directement la Divinité : la seconde ceux qui regardent nos prochains : la troisième ceux qui nous regardent nous-mêmes.

D. Alleguez quelque passage dans lequel la Religion raporte à ces trois classes les devoirs quelle nous prescrit ?

R. St. Paul dit que *la¹ Grace salutaire à tous les Hommes est clairement apparue & qu'elle nous enseigne à vivre*

* Le mot d'Enfer signifie ordinairement Sepulcre dans l'Ecriture. Peut-être même ne se prend-il pour le lieu des Damnez que dans un seul passage, à savoir *Luc. XVI. 23.*

¹ C'est-à-dire la Religion de J. C. *Tit. II. 11, 12.*

vivre dans ce Monde sobrement, justement, & religieusement.

D. Dans quel endroit de ce passage trouvez-vous les devoirs qui regardent directement la Divinité?

R. Ils sont exprimez par ce mot *religieusement*.

D. Que signifie cette expression, *vivre religieusement*?

R. Elle signifie, vivre selon que la Religion nous l'ordonne.

D. Mais pourquoi les devoirs qui regardent directement la Divinité sont-ils exprimez de cette manière? La Religion ne nous prescrit-elle que les devoirs qui ont Dieu pour objet? N'avez-vous pas dit qu'elle nous prescrit aussi ceux qui regardent nos prochains, & ceux qui nous regardent nous-mêmes?

R. Il est vrai que la Religion nous prescrit ces trois sortes de devoirs, mais elle veut que nôtre soumission aux volontez de Dieu soit le motif de la conduite que nous tiendrons envers nôtre prochain, & de celle que nous tiendrons envers nous-mêmes.

D. Dans quel endroit des paroles de St. Paul que vous avez citées, trouvez-vous les devoirs qui regardent le prochain?

R. Ils sont renfermez dans ce mot *justement* ou *avec justice*.

D. Qu'entendez-vous par cette *justice*, qui a le prochain pour objet?

R. Elle marque cette disposition d'Esprit qui porte des Créatures raisonnables, qui vivent en Corps de Société à se rendre reciproquement ce qu'elles se doivent.

D. Dans quel endroit du passage que vous avez allegué trouvez-vous les devoirs qui nous regardent nous-mêmes?

R. Ils sont marquez par cette expression, *sobrement*, ou *avec sobriété*.

D. En quoi consiste la sobriété?

R. A faire un bon usage des facultez de notre Esprit & de celles de notre Corps; à nous en servir pour nous procurer, non une félicité passagere, mais une félicité constante, durable, telle que doivent la rechercher des Créatures immortelles, & soumises à des Loix.

On chantera après cette Section les deux derniers versets de la XIII. partie du PSEAUME CXIX.

XXIV. SECTION.

Des devoirs qui ont Dieu pour objet.

D. **Q**uels sont les devoirs de la Religion qui ont la Divinité pour objet?

R. Ils sont compris dans un seul, qui est la Suprême Adoration.

D. Que signifie ce mot, *Adoration*?

R. Il signifie dans sa première origine l'action d'un Homme qui porte sa main à la bouche.

D. Comment est-il arrivé que l'on a désigné par un mot qui signifie l'action d'un Homme qui porte sa main à la bouche, ce devoir général qui renferme tous les devoirs dont Dieu est l'objet?

R. C'est qu'on témoignoit anciennement par un baiser la vénération la plus profonde. Et comme les Idolâtres avoient érigé les Astres en Divinitez, & qu'ils ne pouvoient s'en approcher (a) pour leur donner cette marque de vénération: ils portoient la main à leur bouche pour la baiser: ils la tournoient ensuite

vers

(a) Voyez *Deuter.* IV. 19. XVII. 3.

vers les objets de leur Culte, pour suppléer à l'impuissance où ils étoient de s'en approcher.

D. Alléguez quelque passage par où il paroisse que le baiser étoit regardé anciennement comme une marque de vénération:

R. Quand David exhorte les Grands de la Terre à rendre leurs hommages au Messie, il leur dit: (a) *Baisez le Fils*, c'est-à-dire, marquez lui la vénération la plus profonde.

D. Alléguez quelque passage qui fasse allusion à la coûtume de porter la main à la bouche & de la tourner vers les Astres pour leur marquer de la vénération.

R. Job pour témoigner qu'il n'a pas rendu aux Astres de Culte Idolâtre, dit qu'il n'a jamais (b) regardé le Soleil dans son plus grand éclat: ni la Lune lorsqu'elle marchoit majestueusement: que son cœur n'a jamais été séduit en secret, & que sa main n'a jamais BAISE SA BOUCHE: il ajoûte que ç'auroit été là une iniquité toute jugée, & une ¹ abnégation du véritable Dieu.

D. Mais quel est vôtre but lors que vous ajoûtez le mot de *suprême*, à celui d'Adoration?

R. Je veux distinguer par-là les devoirs que je rends à la Divinité, d'avec ceux qui sont dûs à des Créatures élevées à quelque grade éminent par leurs Emplois ou par leurs Vertus.

D. Alléguez quelque passage de l'Ecriture où le terme d'*adorer* signifie les devoirs que l'on rend à des Créatures éminentes.

R. Il est dit dans le Chap. XXIII. de la Genèse qu'après la mort de Sara; Abraham se prosterna devant

G 5

vant

(a) Pseaume II. 12. (b) Job XXXI. 26, 27, 28.

¹ L'Abnégation du véritable Dieu, c'est l'action par laquelle on témoigne qu'on ne veut pas adorer celui qui est le véritable Dieu.

vant les ¹ Hethiens pour leur demander qu'ils lui vendissent un lieu propre à faire un Sepulcre : on peut traduire qu'il les adora.

D. Donnez-moi donc une idée exacte de la suprême Adoration.

R. J'entens par la suprême Adoration les devoirs qui supposent dans l'Être auquel on les rend, les Attributs qui constituent l'Essence Divine, & qui ne peuvent convenir qu'à Dieu.

On chantera après cette Section le dernier verset du PSEAUME CXVIII.

XXV. SECTION.

Dans laquelle on entre dans un plus grand détail sur la nature de la Suprême Adoration.

D. **Q**uels sont les devoirs que renferme la véritable Adoration?

R. Il y en a de trois fortes : les premiers sont les idées de l'Esprit : les seconds sont les sentimens du cœur : les troisièmes sont les actions de la vie.

D. Quelles idées de l'Esprit demande la suprême Adoration?

R. Elle demande que nous attribuions à celui qui en est l'objet toutes les perfections qui nous paroissent convenir à la Divinité, & que nous ne lui attribuions aucune qualité qui soit indigne de lui.

D. Quels sentimens de cœur demande la suprême Adoration?

R. Elle

¹ *Hethiens* : C'étoit un Peuple du País de Canaan ; ainsi nommez de Heth Fils de Canaan. *Genès.* X. 15. Voyez *I. Chron.* I. 13. *Genès.* XXIII. 3. 5. 7.

R. Elle demande les sentimens que doivent faire naître dans le cœur d'un Homme raisonnable, les idées que l'Ecrite Ste. nous donne du véritable Dieu.

D. Expliquez-vous.

R. La bonté est une des idées sous laquelle je me représente le véritable Dieu. Un Etre bon est digne qu'on ait pour lui des sentimens d'amour. La suprême Adoration par laquelle j'attribue la bonté à celui qui en est l'objet, demande donc que j'aye pour lui des sentimens d'amour. La puissance est une des idées sous laquelle je me représente le véritable Dieu : Un Etre puissant est digne qu'on craigne de lui déplaire. La suprême Adoration par laquelle j'attribuë la puissance à celui qui en est l'objet, demande donc que j'aye pour lui des sentimens de crainte, & ainsi du reste.

D. Quelles actions de la vie demande la Suprême Adoration?

R. Elle demande des actions qui répondent à ces idées de l'Esprit, & à ces sentimens du Cœur qu'à fait naître celui qui en est l'objet.

D. Expliquez-vous.

R. La bonté est une des idées sous lesquelles je me représente la Divinité : cette idée de mon Esprit produit dans mon cœur des sentimens d'amour, mais ce sentiment de mon cœur, & cette idée de mon Esprit, doivent régler les actions de ma vie : ils doivent m'engager à rien faire de contraire aux volontez d'un Dieu que je reconnois pour bon & que j'aime comme tel. La puissance est une des idées sous lesquelles je me représente la Divinité : cette idée de mon Esprit excite dans mon cœur des sentimens de crainte : mais ces sentimens de mon cœur & cette idée de mon Esprit doivent régler les actions de ma vie, & m'empêcher de commettre aucune action qui déplaît à celui que
je

je reconnois pour puissant, & que je crains comme tel.

D. Prouvez que l'Écriture ne fait pas moins entrer les sentimens du cœur que les idées de l'Esprit dans l'essence de l'Adoration.

R. St. Paul dit de ceux qui font leurs delices de manger & de boire, qu'ils font de leur (a) *ventre leur Dieu*; c'est-à-dire, qu'ils ont pour une vie dissoluë cet amour qui est de l'essence de la véritable Adoration, & qui n'est dû qu'au Dieu souverain. Dans le même sens cet Apôtre dit que (b) *l'avarice est une idolâtrie*: c'est-à-dire, que les Avars ont pour leur argent cet attachement de cœur qui est de l'essence de la véritable Adoration, & qui ne convient qu'au Dieu souverain.

D. Prouvez que l'Écriture sainte ne fait pas moins entrer les actions de la vie dans la Nature de la véritable Adoration, que les idées de l'Esprit, & les sentimens du cœur.

R. Le Roi Saül faisoit profession d'adorer la Divinité, parce qu'il ne rendoit aucun Culte aux Images qui étoient les objets de l'adoration des Idolâtres: il se rebella contre Dieu: & Dieu lui fit dire par Samuel que la (c) *transgression étoit une Idolâtrie*; c'est-à-dire, que Saül en refusant de rendre au Dieu Souverain l'obéissance qui lui est due, avoit manqué à un devoir qui est de l'essence de la véritable Adoration.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XIX.

XXVI.

(a) *Philip.* III. 19. (b) *Col.* III. 5. (c) *I. Sam.* XV. 23.

XXVI. SECTION.

Des idées de l'Esprit que la Révélation fait entrer dans l'essence de l'Adoration.

D. Quel est le premier devoir de l'Adoration?

R. **Q** C'est de se former de justes idées de la Divinité.

D. Marquez en détail les idées de l'Esprit que la Religion fait entrer dans l'essence de l'Adoration

R. Toutes celles que des Créatures Intelligentes, & qui ont le secours de la Révélation, doivent avoir du vrai Dieu.

D. Quelles sont ces idées?

R. La principale, celle qui sert de fondement à toutes les autres, c'est que Dieu est.

D. Comment prouvez-vous que cette idée entre dans l'essence de la véritable Adoration?

R. La chose se prouve d'elle-même: des Etres raisonnables ne sauroient rendre aucun hommage à ce qui n'est point: puis donc que l'Adoration est un hommage que nous rendons à Dieu, elle suppose que Dieu est, & que nous sommes convaincus de son Existence: de-là vient ce mot de St. Paul: (a) *qu'il faut que celui qui vient à Dieu croye que Dieu est.*

D. Quelles autres idées de l'Esprit la Religion fait-elle entrer dans l'essence de l'Adoration?

R. Toutes celles dont nous avons parlé lorsque nous avons examiné les idées que la Raison, & la Révélation nous donnent de Dieu.

D. En combien de manières peut-on pécher contre

ce

(a) *Hebr. XI. 6.*

ce premier devoir de l'Adoration, qui consiste dans des idées de l'Esprit?

R. En deux manières.

D. Quelle est la première?

R. C'est de se former des idées indignes de la Divinité.

D. Comment connoissez-vous par l'Écriture que c'est pécher contre les devoirs de l'Adoration que de se former de Dieu des idées indignes de la Divinité?

R. C'est que dans le style de l'Écriture, nier cette Vérité fondamentale à l'Adoration, *Dieu est*, & se former de Dieu des idées indignes de la Divinité, c'est la même chose.

D. Prouvez ce que vous avancez.

R. Le Psalmiste dit du méchant qui ne croit pas que Dieu gouverne le Monde, que toutes ses pensées sont qu'il n'y a point de Dieu. Selon le Psalmiste (a), se former une idée indigne de la Divinité, & revoquer en doute cette Vérité fondamentale de l'Adoration, *Dieu est*, c'est la même chose.

D. Quelle est la seconde manière de pécher contre le premier devoir de l'Adoration?

R. C'est d'attribuer à d'autres qu'à Dieu des perfections qui ne conviennent qu'à lui.

D. Comment prouvez-vous par l'Écriture qu'attribuer à d'autres qu'à Dieu des perfections qui ne conviennent qu'à lui, c'est pécher contre ce premier devoir de l'Adoration?

R. Je le prouve par un raisonnement semblable à celui que j'ai déjà proposé; c'est que dans le style de l'Écriture, attribuer à d'autres qu'à Dieu les perfections qui ne conviennent qu'à lui, & croire qu'il n'y a point de Dieu, c'est la même chose. Multiplier

(a) *Psaume X. 4. 11.*

tiplier la Divinité selon le style de l'Écriture, c'est la détruire.

D. Alléguez des preuves de ce que vous avancez.

R. St. Paul dit de ceux qui vivoient dans le Paganisme, qu'ils étoient ^(a) *sans Dieu au Monde*: ce n'étoit pourtant pas le défaut des Païens de croire qu'il n'y avoit point de Dieu; leur défaut au contraire étoit d'attribuer à des Etres créés les perfections du vrai Dieu: mais c'est que dans le style de St. Paul, attribuer à d'autres qu'à Dieu les perfections Divines, c'est croire qu'ils n'y a point de Dieu: multiplier la Divinité, c'est la détruire.

D. Quelle direction l'Écriture nous a-t-elle donnée pour nous faire éviter ces deux manières de pécher contre ce devoir de l'Adoration, qui consiste dans les idées de l'Esprit?

R. Elle a pris soin 1°. d'éloigner de l'idée que nous nous formerons de la Divinité tout ce qu'il y a de bas, de rampant, d'indigne de Dieu: elle a pris soin 2°. de nous représenter l'unité de Dieu comme un Dogme essentiel à la Religion.

On chantera après cette Section les 4 derniers versets du PSEAUME L.

XXVII. SECTION.

Dans laquelle on éclaircit quelques passages de l'Écriture, qui semblent attribuer à Dieu des Qualitez indignes de la Divinité.

D. **V**ous avez dit que l'Écriture veut que nous éloignons de l'idée que nous nous formerions de

(a) *Ephes. II. 12.*

de Dieu, tout ce qu'il y a d'indigné de la Divinité : nous trouvons pourtant dans ce Livre des passages qui attribuent à Dieu les imperfections des Créatures.

R. Ces passages ont un bon sens qui ne renferme rien de contraire à ce que j'ai avancé.

D. Comment pouvez-vous donner un bon sens à ces passages dans lesquels il est dit que Dieu se repent : qu'il se venge : qu'il endure le cœur des Hommes, & qu'il les séduit : qu'il monte & qu'il descend : qu'il a des mains des pieds ?

R. Quand l'Écriture parle de cette manière, elle ne se propose pas de nous représenter ce que Dieu est véritablement, elle veut nous faire sentir que notre Esprit est trop foible pour se former de justes idées des Perfections Divines : elle emprunte des images de ce que l'on voit chez les Hommes pour nous donner quelque lumière sur la Divinité : mais elle ne veut pas que nous lui attribuions les imperfections de la Nature humaine.

D. Expliquez en détail chacune de ces expressions que j'ai alleguées : premièrement quel est le but de l'Écriture quand elle dit que Dieu *se repent* ?

R. Elle ne veut pas qu'on attribue à Dieu cette legereté des Hommes, qui leur fait former un dessein sans examiner les inconveniens qui en peuvent résulter, ou cette ignorance qui les empêche de les prévoir : mais elle veut nous faire entendre que Dieu cesse de protéger les Hommes, lors qu'ils abusent de leur bonheur, ou qu'il cesse de les châtier, lors qu'ils profitent de ses châtimens. Dans le style de l'Écriture, Dieu se repent d'avoir fait une promesse quand il manque de l'accomplir, parce que les Hommes n'ont pas rempli la condition sous laquelle elle avoit été faite : il se repent d'avoir fait une menace, lors que les Hommes en préviennent l'exécution.

D. Com-

D. Comment prouvez-vous que c'est dans ce sens que l'Ecriture attribué à Dieu le repentir ?

R. On peut s'en convaincre, non seulement en lisant ces passages, qui assurent positivement que Dieu n'est pas un Homme pour se repentir : mais aussi par les circonstances dans lesquelles le repentir est attribué à Dieu.

D. Alléguez en quelque exemple.

R. Dieu s'énonce de cette manière par le Ministère de Jeremie : (a) *Je dirai dans un moment que je vais détruire une Nation : mais si cette Nation se détourne du mal qu'elle avoit fait, je me repentirai aussi du mal que j'avois dessein de lui faire* : il est clair que le but de ce passage est de marquer que Dieu n'exécutera pas les menaces qu'il avoit faites contre une Nation, & qu'il lui fera grace, parce qu'elle a rempli la condition sous laquelle la grace lui étoit promise. De même il est dit que (b) *Dieu se repentit d'avoir fait l'Homme* : cela signifie que les Hommes qui vivoient avant le Déluge, n'ayant pas rempli les conditions sous lesquelles ils devoient se promettre que Dieu leur conserveroit la vie, il alloit les exterminer.

D. Quel est le but de l'Ecriture quand elle dit que Dieu se vange ?

R. Elle ne veut pas qu'on attribué à Dieu cette passion des Hommes qui leur fait usurper le droit qu'ont les Magistrats de punir le crime : elle veut seulement nous faire entendre que Dieu punit le crime.

D. Comment prouveriez-vous que c'est dans ce sens que l'Ecriture attribué la vengeance à Dieu ?

R. C'est que cette même Ecriture nous confirme ce que la Raison nous enseigne, à savoir que (c) Dieu a le droit de punir les crimes ; & par conséquent qu'il

H

n'est

(a) *Jer. XVIII. 7.* (b) *Genes. VI. 6.* (c) *Rom. XII. 19.*

n'est pas possible qu'il l'usurpe sur le Magistrat.

D. Quel est le but de l'Écriture quand elle dit que Dieu *endurcit le cœur* des Hommes & qu'il *les séduit* ?

R. Elle ne veut pas qu'on attribue à Dieu de solliciter les Hommes au péché : mais elle veut nous faire entendre que quand les Hommes ne font pas un bon usage des secours qu'il leur donne pour résister aux tentations auxquelles ils sont exposez, il les abandonne à leur propre foiblesse.

D. Comment prouvez-vous que c'est dans ce sens que l'Écriture attribue à Dieu d'endurcir les Hommes & de les séduire ?

R. C'est que cette même Écriture nous assure en mille endroits que ceux qui tombent dans le crime y tombent par leur propre faute : & quelle nous dit expressément que quand nous sommes (a) *tentez*, c'est-à-dire quand nous nous sentons du penchant à commettre une mauvaise action, nous ne devons pas dire : *Je suis tenté de Dieu : parce que Dieu ne peut être tenté, qu'aussi ne tente-t-il personne.*

D. Quel est le but de l'Écriture quand elle dit que Dieu va, qu'il vient, qu'il monte ou qu'il descend ?

R. Elle veut nous faire entendre que Dieu va faire quelque chose d'extraordinaire, dans le lieu où il est dit qu'il va se trouver.

D. Comment prouvez-vous que c'est en ce sens que l'Écriture attribue à Dieu d'aller ou de venir, de monter ou de descendre ?

R. C'est que cette même Écriture qui nous parle de cette manière nous assure que Dieu est par tout : qu'il *n'habite point* (b) *dans des Temples faits par les Hommes : que* (c) *les Cieux, même les Cieux des Cieux ne sauroient le renfermer.*

D. Quel

(a) *Jacq.* I. 13. (b) *Act.* XVII. 24. (c) *I. Rois.* VIII. 27.

D. Quel est le but de l'Écriture quand elle parle des mains de Dieu ou de ses pieds ?

R. Elle veut nous faire entendre que Dieu produit de plus grands effets par sa puissance, que les Hommes en marchant ou en agissant.

D. Comment prouvez-vous que c'est en ce sens que l'Écriture attribue à Dieu des mains ou des pieds ?

R. C'est que l'Écriture nous représente ailleurs la Divinité, comme un Esprit dégagé de la matière, & que quand elle lui attribue ces organes du Corps humain, elle y joint quelque chose qui détermine l'idée qu'il faut attacher à ces expressions. Elle dit que Dieu a des pieds, mais des pieds qui atteignent du Ciel sur la Terre : (a) *Le Ciel est mon Trône & la Terre le marche-pied de mes pieds.* Elle dit que Dieu (b) a des mains, mais des mains qui *pesent les Montagnes au crochet & les Côteaux à la balance, & qui peuvent contenir dans leur Paulme toutes les eaux de la Mer.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CXLV.

XXVIII. SECTION.

Où l'on éclaircit les passages de l'Écriture, qui attribuent aux Hommes les Noms, & les Perfections de la Divinité.

D. Vous avez expliqué les passages dans lesquels l'Écriture semble attribuer à Dieu les imperfections des Créatures, n'y en a-t-il point aussi où elle semble attribuer aux Créatures des perfections qui ne peuvent convenir qu'à Dieu ?

H 2

R. Oui,

(a) *Esaï. LXVI. 1.* (b) *Esaï. XL. 12.*

R. Oui, il y en a de cet ordre: quelquefois l'Ecriture Ste. attribuë aux Hommes les Noms de la Divinité; quelquefois elle dit qu'ils participent à la Nature de Dieu.

D. Quel est le but de l'Ecriture, lors qu'elle donne à des Créatures les noms de la Divinité?

R. * Elle veut marquer par là, ou la puissance dont il a revêtu les Hommes, qui portent ce nom: ou la fausse opinion de ceux qui prennent pour de véritables Dieux, ces Etres auxquels ils donnent des Noms dont ils sont indignes.

D. Alléguez quelque passage dans lequel le Nom de Dieu soit donné aux Hommes, à cause de la puissance dont Dieu les a revêtus?

R. C'est dans ce sens qu'on doit entendre ces paroles du Ps. LXXXII. adressées aux Princes & aux Magistrats: (a) *J'ai dit vous ** êtes Dieux.* Le Prophete explique assez par le correctif dont il accompagne ce titre, que sa pensée n'est pas d'égaliser à la Divinité ceux auxquels il le donne, car après leur avoir dit: *Vous êtes Dieux*, il ajoute *toutefois vous mourrez*: mais il les appelle *Dieux*, parce que Dieu a déposé pour quelque temps entre leurs mains l'office de maintenir la justice & de reprimer le desordre.

D. Alléguez quelque passage dans lequel les Créatures soient appelées *Dieux*, à cause de la fausse opinion de ceux qui leur donnent un nom dont elles sont indignes.

R. Les

* Peut-être y a-t-il aussi quelques passages, dans lesquels l'Ecriture donne le nom de *Dieux* aux Anges, à cause de l'excellence de leur Nature. Voyez Ps. LXXXVI. 8. & quelques autres parallèles qui peuvent aussi s'entendre des Magistrats ou des Idoles.

(a) Ps. LXXXII. 6. Voyez aussi *Exod.* XXI. 6. XXII. 8. 28.

** On peut traduire *Dieux* au lieu de *Juges*.

R. Les Idoles des Payens sont appellées *Dieux* dans ce sens. C'est dans ce sens en particulier que St. Paul dit: que quoi (a) *qu'il y ait plusieurs Créatures dans le Ciel qui soient appellées Dieux, nous n'avons pourtant qu'un seul Dieu.*

D. Mais n'y a-t-il pas aussi des passages dans l'Ecriture qui disent, que les Hommes participent à la Nature de Dieu?

R. Oui, c'est sous cette idee que nous sont représentés quelquefois les heureux changemens que la Religion Chrétienne a faits dans le Monde, & la félicité à laquelle elle nous fait aspirer.

D. Alléguez-en quelque exemple.

R. C'est en ce sens que St. Pierre dit aux Chrétiens que (b) *les grandes & les précieuses promesses leur ont été données, afin que par elles ils fussent rendus participants de la Nature Divine.*

D. Qu'entendez vous donc par cette *Nature Divine*, dont nous sommes faits participants par la grace de Dieu sous l'Evangile?

R. J'entens par-là: * I. la Sainteté qui est appellée ailleurs *un nouvel Homme, créé selon Dieu en sainteté & en justice*: secondement cet état de bonheur & de gloire auquel Dieu élèvera ceux qui auront pratiqué constamment les Vertus Chrésiennes.

D. Que concluez-vous de tout ce que vous venez de dire sur le premier devoir de l'Adoration?

R. J'en conclus que le premier devoir de l'Adoration consiste à se former de Dieu de grandes idées, à ne lui attribuer rien d'indigne de l'éminence de ses per-

H 3

fections

(a) I. Cor. VIII. 5. (b) II. Pier. I. 4.

* Il faut à cette occasion expliquer Jean I. 12. II. Cor. III. 18. Ephes. IV. 24.

fections , & à reconnoître qu'il n'y a aucune Créature qui l'égalé, ni qui le puisse égaler.

D. Raportez quelque exemple de ce premier devoir de la Suprême Adoration.

R. L'Auteur du Pseaume XCVI. s'aquittoit de ce devoir lors qu'il parloit de cette manière : (a) *L'Eternel est grand & digne d'être loué : il est redoutable par dessus tous les Dieux. Tous les Dieux des Peuples ne sont que des riens : c'est l'Eternel qui a fait les Cieux. La magnificence & la majesté marchent devant lui : la force & l'excellence sont dans son Sanctuaire.*

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME XCVI.

XXIX. SECTION.

Des Sentimens du cœur que l'Ecriture fait entrer dans l'essence de la Suprême Adoration.

D. **Q**uel est le second devoir que la Révélation fait entrer dans l'essence de la suprême Adoration ?

R. C'est celui qui consiste dans des Sentimens du cœur.

D. Quels Sentimens du cœur la suprême Adoration demande-t-elle ?

R. Tous ceux que mérite un Etre, digne qu'on ait pour lui ces pensées de l'Esprit, qui constituent le premier devoir de la suprême Adoration.

D. Expliquez plus particulièrement quels Sentimens du

(a) *Pf. XCVI. 4. &c.*

du cœur, mérite l'Être qui est digne qu'on ait pour lui ces pensées de l'Esprit?

R. Ceux-là même dont nous avons parlé, lors que nous avons vû les Sentimens que devoient produire les Attributs de la Divinité qui nous font découverts par la Religion Naturelle.

D. Marquez-les.

R. Des Sentimens de reconnoissance : des Sentimens d'aquiescement & de soumission pour la manière dont Dieu gouverne le Monde : des Sentimens d'humilité : des Sentimens de confiance : des Sentimens de crainte : & des Sentimens d'amour.

D. La Révélation ne nous dit-elle rien touchant le second devoir de la suprême Adoration, que ce que nous en aprenons par la Religion Naturelle?

R. Comme la Révélation nous parle plus clairement des Attributs de Dieu que la Religion Naturelle, elle veut aussi que nous portions beaucoup plus loin les Sentimens qu'ils doivent nous inspirer.

On chantera après cette Section la première partie du
PSEAUME VIII.

XXX. SECTION.

*Des Sentimens de reconnoissance qui entrent
dans la suprême Adoration.*

D. **Q**uels Sentimens de reconnoissance l'Écriture fait-elle entrer dans l'essence de la suprême Adoration?

R. Elle y fait non seulement entrer ceux que doivent produire les faveurs que nous recevons de Dieu

dans l'Oeconomie de la Nature, & dans celle de la Providence, mais sur tout ceux que demandent de nous les faveurs que nous recevons dans l'Oeconomie de la Grace.

D. Qu'entendez-vous par les faveurs que nous recevons de Dieu dans l'Oeconomie de la Grace?

R. Toutes celles qui entrent dans le Plan qu'il avoit formé, de faire miséricorde aux Pécheurs repentants.

D. Quelles sont ces faveurs?

R. Les lumières dont il nous éclaire, le pardon qu'il nous accorde, les secours qu'il nous donne pour nous conduire, la Victime qu'il nous fournit, les félicités éternelles qu'il nous promet.

D. En quoi consiste la reconnoissance que l'idée des lumières dont Dieu nous éclaire dans l'Oeconomie de la Grace, doit produire dans nos cœurs?

R. A reconnoître le prix de la Révélation, à en faire l'objet de notre méditation la plus profonde, à en rendre à Dieu des actions de grâces continuelles.

D. Comment ces Sentimens ont-ils été exprimez par les Saints Hommes que l'Ecriture nous propose pour modelles?

R. (a) *Je me leve à minuit pour te célébrer à cause des ordonnances de ta justice.* (b) *La Loi que tu as prononcée de ta propre bouche m'est meilleure qu'une grande abondance d'or ou d'argent.* (c) *O combien j'aime ta Loi! C'est ce dont je m'entretiens tout le jour.* (d) *Sept fois le jour je te loue à cause des ordonnances de ta justice.* (e) *Mes levres dégorgeront ta louange, quand tu m'auras enseigné*
tes

l Oeconomie ou dispensation, c'est la manière dont on conduit une Maison, un Dessein, un Etat &c.

(a) Ps. CXIX. 62. (b) vers. 72.

(c) vers. 97. (d) vers. 164. (e) vers. 171.

tes statuts. (a) Ma langue ne parlera que de ta parole.

D. En quoi consiste la reconnoissance que nous devons à Dieu pour le pardon qu'il nous accorde?

R. A avoir pour lui les Sentimens qu'auroit un Criminel qui viendroit de recevoir une sentence d'absolution; sur tout à ne plus retomber dans les péchez qui nous ont été pardonnez.

D. Prouvez que vous avez puisé cette idée dans l'Écriture.

R. *(b) Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? Mais il y a pardon par devers toi, afin que tu sois craint. (c) J'écouterai ce que dira le Dieu fort l'Eternel: car il parlera de paix à son Peuple & à ses bien-aimez, afin qu'ils ne retournent plus à leur folie.*

D. En quoi consiste la reconnoissance que demandent de nous les secours que Dieu nous accorde pour nous conduire?

R. A reconnoître que nous étions incapables de nous conduire nous-mêmes: à n'y aporter jamais de résistance: à bénir Dieu de ce qu'il supplée par la puissance de son Esprit, à nos foiblesses naturelles.

D. Exprimez ces Sentimens avec les termes de l'Écriture.

R. *(d) Employez-vous à votre propre Salut avec crainte & tremblement, car c'est Dieu qui produit en vous avec efficace le desir & l'exécution. (e) Je ne fais pas le bien que je voudrois: mais je fais le mal que je voudrois: mais je fais le mal que je ne voudrois pas. (f) Je trouve cette Loi en moi, c'est que quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Car je prens plaisir à la Loi de Dieu quant à l'Homme intérieur: mais je vois une autre Loi dans mes membres qui combat contre la Loi de mon entendement, &*

H 5

qui

(a) vers. 172. (b) Pseaume CXXX. 3, 4. (c) Ps. LXXXV. 9.

(d) Philip. II. 12, 13. (e) Rom. VII. 19. (f) vers. 21--24.

qui me rend esclave de la Loi du péché. Misérable que je suis, qui me délivrera de ce Corps de mort ? Je rends grâces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur.

D. En quoi consiste la reconnoissance que Dieu demande de nous pour la Victime qu'il nous a fournie ?

R. A regarder comme le plus grand de tous les biens le don qu'il nous a fait de son Fils : à nous dévouer tout entier, à celui qui a donné un si grand prix pour notre ² rançon.

D. De quelle manière l'Ecriture Sainte s'est-elle expliquée sur ce sujet ?

R. (a) Dieu a tant aimé le Monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croient en lui ne perissent point, mais qu'ils aient la vie éternelle. (b) Vous avez été rachetés par prix, glorifiez donc Dieu dans vos Corps & dans vos Esprits qui lui appartiennent.

D. En quoi consiste la reconnoissance que demandent de nous les félicités éternelles que Dieu nous promet ?

R. A nous élever au dessus des choses du Monde, & à nous faire un délice de penser que nous passerons des périodes éternelles à bénir notre Bienfaiteur.

D. Parlez avec l'Ecriture.

R. (c) Si vous êtes ressuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où Christ est assis à la Dextre de Dieu. Pensez aux choses qui sont en haut, non point à celles qui sont sur la Terre.

On chantera après cette Section le second & le troisième versets du PSEAUME XXXVI.

XXXI.

² Rançon, c'est le prix qu'on donne pour la délivrance d'un Prisonnier.

(a) Jean III. 16. (b) I. Cor. VI. 20. (c) Coll. III. 1, 2.

XXXI. SECTION.

De la soumission & de l'acquiescement à la manière dont Dieu gouverne le Monde.

D. **Q**U'entendez-vous par les Sentimens de soumission & d'acquiescement à la manière dont Dieu gouverne le Monde?

R. J'entens par-là deux dispositions : la première c'est cette tranquillité que produit dans une Ame la persuasion que Dieu agit toujours sagement, lors même que nous ne pouvons découvrir les raisons qui le font agir : la seconde c'est celle qui nous fait souffrir sans murmure les plus grandes afflictions quand il lui plait de nous y exposer.

D. Quels sont les motifs qui vous font entrer dans cette première disposition d'Esprit?

R. I. L'infinie supériorité des lumières de Dieu : II. l'expérience des événemens qui sembloient opposés à la Sagesse de Dieu, mais qui n'ont servi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

D. Comment l'Ecriture a-t-elle exprimé la supériorité des lumières de Dieu?

R. (a) *Trouverois-tu le fond en Dieu en le sondant ? Trouverois-tu parfaitement le tout-puissant ? Ce sont les hauteurs des Cieux, qu'y ferois-tu ? C'est une chose plus profonde que les Enfers, qu'y connoitrois-tu ? (b) Eternelle Science est trop merveilleuse pour moi : elle est si élevée que je ne saurois y atteindre.*

D. Alléguez quelque exemple de ces événemens qui sembloient opposés à la Sagesse de Dieu, & qui n'ont servi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

R. Dieu

(a) *Job XI. 7, 8.* (b) *Pf. CXXXIX. 6,*

R. Dieu souffrit que Joseph fût opprimé par ses Freres, & vendu comme un Esclave : il permit qu'une Femme impudique l'accusât d'un crime atroce qu'elle avoit voulu commettre, & qu'il en fût puni comme s'il l'avoit commis réellement. Ces evenemens sembloient opposez à la Sageffe de Dieu : ils ne fervirent pourtant qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

D. Comment cela ?

R. Cette cruelle oppression de Joseph : cette trahison qu'il éprouva : cette calomnie dont on le noircit, & ces peines dont elle fut suivie, l'éleverent aux postes les plus éminents de l'Égypte : elles lui fournirent les moyens d'empêcher sa Famille de mourir de faim : elles donnerent occasion à toutes ces merveilles que Dieu fit en faveur de son Peuple dans ce Royaume.

D. Quels motifs doivent vous porter à recevoir sans murmure les plus grandes afflictions, quand il plaira à Dieu de vous y exposer ?

R. L'Écriture me fournit un grand nombre de ces motifs.

D. Quel est le premier motif ?

R. Les crimes que j'ai commis : (a) *L'Éternel est juste, car je me suis rebellé contre ses ordres.*

D. Quel est le second motif ?

R. L'Empire de Dieu sur ses Créatures. (b) *C'est l'Éternel, qu'il fasse ce que bon lui semblera.* (c) *Je me suis tû, je n'ai point ouvert la bouche, parce que c'est toi qui l'a fait.*

D. Quel est le troisième motif ?

R. Les graces dont Dieu me comble malgré mes indignitez : (d) *Quoi nous recevrons le bien de la main de*

(a) Lam. I. 18. (b) Pseume XXXIX. 10.

(c) Sam. III. 18. (d) Job II. 10.

de Dieu, & nous n'en recevrons point les maux! :

D. Quel est le quatrième motif?

R. Les secours qui me sont promis: (a) *Aucune tentation ne nous a saisis, qui ne fût proportionnée à la faiblesse humaine. Dieu est fidelle: il ne permettra pas que vous soyez tentez au de-là de vos forces: mais avec la tentation, il vous fournira les moyens d'en sortir, afin que vous la puissiez soutenir.*

D. Quel est le cinquième motif?

R. Les grands avantages que produisent les afflictions: (b) *Toutes les choses contribuent ensemble au bonheur de ceux qui aiment Dieu. (c) Nous nous glorifions même dans les afflictions: sachant que l'affliction produit la patience: & la patience l'épreuve: & l'épreuve l'espérance. Or l'espérance ne confond point, parce que l'amour de Dieu est répandû dans nos cœurs par le St. Esprit qui nous a été donné.*

D. Quel est le sixième motif?

R. Le principe qui porte Dieu à nous affliger. (d) *Le Seigneur châtie ceux qu'il aime: il fouète tout Enfant qu'il avouë. Si vous endurez les châtimens, Dieu se présente à vous comme à ses Enfans: car où est l'Enfant que son Pere ne châtie point?*

D. Quel est le septième motif?

R. L'extrême disproportion qu'il y a entre nos afflictions, & les félicités celestes auxquelles elles nous conduisent: (e) *Tout bien compté, je suis convaincu que les souffrances du temps présent, ne sont point à contre-peser avec la gloire à venir qui doit être révélée en nous. (f) Nôtre legere affliction du temps présent produit pour*
nous

(a) I. Cor. X. 13. (b) Rom. VIII. 27.

(c) I. Cor. V. 3. (d) Hebr. XII. 6, 7.

(e) Rom. VIII. 18.

(f) II. Cor. IV. 17.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME XXXVII.

XXXII. SECTION.

De l'Humilité envers Dieu.

D. **Q**U'est-ce que l'Humilité?

R. C'est cette Vertu qui nous porte à nous former de justes idées de ce que nous sommes, & à ne nous estimer jamais nous-mêmes, ni à ne vouloir être estimé que selon que nous en sommes dignes.

D. Quels objets la Révélation nous présente-t-elle pour nous former à cette Vertu?

R. Tout ce qu'elle nous dit de nous, est propre à nous inspirer des Sentimens d'Humilité: mais un des moyens les plus efficaces qu'elle employe pour les produire, c'est de mettre en opposition nos imperfections avec les perfections de Dieu, en la présence duquel elle veut nous humilier.

D. Quelle opposition fait-elle entre Dieu & nous?

R. Elle oppose l'éternité de Dieu à la nouveauté de notre existence, & à la nécessité qui nous est imposée de mourir: sa grandeur à notre petitesse: ses lumières à nos ténèbres: sa Sainteté à notre corruption: sa Dignité de Législateur & de Juge, avec notre qualité de Créatures criminelles.

D. Comment l'Écriture s'exprime-t-elle quand elle met en opposition l'éternité de Dieu avec la nouveauté de notre existence, & avec la nécessité qui nous est imposée de mourir?

R.

R. (a) *Avant que les Montagnes fussent nées & que tu eusses formé la Terre, même d'éternité en éternité, tu es le Dieu fort. Tu reduces l'Homme mortel jusques à le reduire en poudre : tu dis, Fils des Hommes retournez. Mille ans devant tes yeux sont comme le jour d'hier qui est passé, & comme une veille dans la nuit. Tu les emportes comme par une ravine d'eau : ils sont comme un songe au matin : c'est comme une herbe qui se change, qui fleurit le matin & qui reverdit : le soir on la coupe, & elle se fène :* (b) *Eternel donne moi à connoître ma fin & quelle est la durée de mes jours, que je sache de combien petite durée je suis. Voilà tu as réduit mes jours à la mesure de quatre doigts, & le temps de ma vie est devant toi comme un rien.*

D. Employez les expressions de l'Écriture pour mettre en opposition la grandeur de Dieu avec notre petitesse.

R. (c) *Voilà les Nations sont comme une goutte qui tombe d'un seau & sont réputées comme la menuë poussière d'une balance : voilà il a jetté ça & là les Isles comme de la poudre. Et le Liban ne suffiroit pas pour faire le feu, & ni les Bêtes qui y sont ne seroient pas suffisantes pour l'Holocauste. Toutes les Nations sont devant lui comme un rien, & il les tient pour moins que rien.* (d) *C'est lui qui est assis par dessus le Globe de la Terre & ses Habitans lui sont comme des Sauterelles.*

D. Dans quels endroits de l'Écriture trouvez-vous les lumières de Dieu mises en opposition avec nos tenebres ?

R. Dans le Pseaume CXXXIX. où le Prophete dit à Dieu : (e) *Ta Science est trop merveilleuse pour moi, & je ne saurois y atteindre.* Dans le Chap. LV. d'Esaïe

(a) Ps. XC. 2--6. (b) Ps. XXXIX. 5, 6.

(c) Es. XL. 15, 16, 17. (d) vers. 22.

(e) vers. 6.

faïe où Dieu tient lui même ce langage: (a) *Mes pensées, & mes voyes ne sont pas vos voyes dit l'Eternel. Car autant que les Cieux sont élevez par dessus la Terre, autant mes voyes sont élevées par dessus vos voyes, & mes pensées par dessus vos pensées.*

D. Recitez quelques-uns des passages dans lesquels l'Ecriture met en opposition la fainteté de Dieu avec la corruption de l'Homme.

R. (b) *Qu'est-ce que de l'Homme mortel pour être pur, & de celui qui est né de Femme pour être juste? Voici Dieu ne s'assure point sur ses Saints, & les Cieux ne se trouvent point purs devant lui, & combien plus l'Homme qui boit l'iniquité comme l'eau, est-il abominable & puant?*

D. De quelle manière l'Ecriture met-elle en opposition la dignité de Legislatéur & de Juge qui est en Dieu, avec notre qualité de Créatures criminelles?

R. (c) *O Eternel si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? (d) O Seigneur à toi est la justice & à nous la confusion de face.*

D. Quels exemples d'humilité l'Ecriture nous propose-t-elle pour nous porter à devenir humbles?

R. Elle nous propose surtout celui de Jésus-Christ qui étant sur la Terre (e) *en forme de Dieu, & pouvant sans usurpation se dire égal à Dieu, s'est pourtant dépouillé soi-même pendant quelque temps des grandeurs Divines, jusqu'à prendre la forme d'un Esclave, & jusqu'à mourir sur une Croix.*

D. Quelles promesses l'Ecriture fait-elle à l'humilité?

R. Elle met à ce prix les faveurs de Dieu.

D. Raportez quelques-unes des promesses faites à l'humilité.

R.

(a) vers. 8, 9. (b) Job XV. 14, 15, 16.

(c) Ps. CXXX. 3. (d) Dan. IX. 7. (e) Philip. II. 6, 7.

R. (a) Dieu résiste aux orgueilleux: il fait grace aux humbles. (b) Ainsi a dit celui qui est haut & élevé, qui habite dans l'éternité, & duquel le nom est le saint; J'habiterai dans le lieu haut & saint, & avec celui qui a le cœur brisé & qui est humble d'Esprit, afin de vivifier l'Esprit des humbles, & ceux qui ont le cœur brisé.

D. Mais n'y a-t-il rien de bas & de rampant dans l'humilité?

R. Au contraire: l'humilité en nous faisant renoncer à cette grandeur chimerique dont notre vanité nous avoit revêtus, nous élève à une grandeur réelle: selon cette Sentence du Sage: (c) l'Orgueil va devant l'écrasement: mais (d) l'humilité va devant la gloire.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME VIII.

XXXIII. SECTION.

De la Confiance en Dieu.

D. **Q**uelle idée la Révélation nous donne-t-elle de la confiance que nous devons avoir en Dieu?

R. Elle nous la représente comme une Vertu qui nous persuade que nous trouverons en lui tous les secours dont nous avons besoin, si nous travaillons à faire de sa volonté la règle de notre conduite.

D. Pourquoi mettez-vous une restriction à la confiance? Pourquoi faites-vous dépendre les secours de Dieu, de la sincérité avec laquelle nous travaillerons

I

rons

(a) I. Pier. V. 5. (b) Ef. LVII. 15.

(c) Prover. XVI. 18. (d) Prover. XV. 33.

rons à faire de sa volonté la regle de notre conduite?

R. C'est qu'autant qu'il y a de sagesse à attendre de Dieu les secours dont on a besoin quand on travaille à lui plaire, autant y a-t-il de folie à se les promettre, quand on s'obstine à lui déplaire.

D. Comment prouvez-vous que ce font-là les idées de l'Écriture?

R. Par des déclarations expressees qu'elle a faites sur ce sujet.

D. Raportez en quelques-unes.

R. (a) *Parce que j'ai crié & que vous avez refusé d'ouïr & que j'ai étendu ma main, & qu'il n'y a eü personne qui y prit garde: & que vous avez rebuté tout mon conseil, & que vous n'avez point aimé que je vous reprisse: aussi me rirai-je de votre calamité, je me moquerai quand votre effroi surviendra.* (b) *Voici la voix du cri de la fille de mon Peuple qui crie d'un País éloigné. L'Eternel n'est-il point dans Sion? Son Roi n'est-il pas au milieu d'elle? Mais pourquoi m'ont-ils irrité par leurs images taillées, par les vanitez de l'étranger?*

D. Jusqu'à quel degré l'Écriture veut-elle que nous portions notre confiance en Dieu, lorsque nous travaillons à lui plaire?

R. L'Écriture veut que notre confiance n'ait point de bornes; que nous attendions de Dieu tout ce qui est nécessaire pour notre bonheur. Quand nous sommes dans l'indigence, l'Écriture veut que nous attendions de Dieu dequoi pourvoir à notre entretien: quand nous sommes persecutez, elle veut que nous attendions de lui notre défense: quand nous sommes dans un abandon général, elle veut que nous nous assurions qu'il fera notre retraite: quand nous sommes tyrannifez par des passions involontaires, elle veut que
nous

(a) *Prov. I. 24, 25, 26.* (b) *Jer. VIII. 19.*

nous attendions de lui la force de les vaincre : quand nous sommes déchirez par les remors de notre Conscience, elle veut que nous attendions de lui la paix & le calme : quand nous voyons des calamitez générales, elle veut que nous esperions de n'y être point enveloppez : quand nous sommes mourants, elle veut que nous attendions de lui la guérison, ou l'immortalité.

D. Justifiez par des passages de l'Ecriture cette idée que vous avez de la confiance ; & premièrement sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu dans votre indigence ?

R. (a) *L'Eternel n'abandonnera point à la famine l'Ame du Juste.* (b) *Le Pauvre ne sera point oublié à jamais.* (c) *J'ai été jeune & j'ai aussi atteint la vieillesse, mais je n'ai point vu le Juste abandonné, ni sa Posterité mendiant son pain.*

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu dans vos persecutions ?

R. (d) *Vous aurez angoisse au Monde, mais ayez bon courage, j'ai vaincu le Monde.* (e) *L'Eternel qui m'a delivré de la griffe du Lion & de la patte de l'Ours, me delivrera encor de la main de ce Philistin.*

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu, lors que vous vous trouvez dans un abandon général ?

R. (f) *Quand mon Pere & ma Mere m'auroient abandonné, l'Eternel me recueillira.* (g) *Sion a dit, l'Eternel m'a delaissée, le Seigneur m'a oubliée. La Femme peut-elle oublier son Enfant qu'elle allaitte, qu'elle n'ait pitié du Fils de son ventre ? Mais quand les Femmes les auroient oubliez, encore ne t'oublierai-je pas moi.*

I 2

D. Sur

(a) Prov. X. 3. (b) Ps. IX. 19. (c) Ps. XXXVII. 25.

(d) Jean XVI. 33 (e) I. Sam. XVII. 37.

(f) Ps. XXVII. 10. (g) Es. XLIX. 14, 15.

D. Sur quels passages fondez-vous votre confiance en Dieu, quand vous êtes tyrannisez par quelque passion involontaire?

R. *L'Eternel donne la Sapience: & de sa bouche procede la connoissance & l'intelligence. (a) Si quelcun d'entre vous manque de Sageffe, qu'il la demande à Dieu, qui la donne à tous liberalement, & ne la reproche point, & elle lui sera donnée.*

D. Sur quels passages fondez-vous vôtre confiance en Dieu, quand vous avez la Conscience déchirée de remors?

R. *(b) Fai moi entendre la joye & l'alegresse, & que les os que tu as brisez se réjouissent. (c) Ren moi la joye de ton Salut, & que ton Esprit franc me soutienne. (d) Les Sacrifices de Dieu sont l'Esprit froissé: ô Dieu tu ne méprises point le cœur froissé & brisé.*

D. Sur quels passages fondez-vous vôtre confiance en Dieu dans les calamitez publiques?

R. *(e) Quand les Montagnes se remueroient, & que les Coteaux crouleroit, ma gratuité ne se retirera point de toi, & l'Alliance de ma paix ne bougera point. (f) Ainsi a dit l'Eternel qui t'a créé ô Jacob & qui t'a formé ô Israël: Ne crain point, car je t'ai racheté, & t'ai appelé par ton nom: tu es à moi. Quand tu passeras par les Fleuves, ils ne te noyeront point: quand tu marcheras dans le feu, tu n'en seras point consumé, & la flame ne t'embrasera point.*

D. Sur quels passages fondez-vous la confiance que vous avez en Dieu lors que vous êtes malades?

R. *(g) Les fous qui sont affligez à cause de leurs iniquitez, tellement que leur Ame a en horreur toute viande, & qu'ils touchent aux portes de la mort, ont crié vers l'Eternel dans leur detresse, & il les a délivrez.*

(a) J'ai-

(a) Jaz. I. 5. (b) Ps. LI. 10. (c) vers. 14.

(d) vers. 19. (e) Esaie. LIV. 10.

(f) Es. XLIII. 1, 2. (g) Ps. CVII. 17-19.

(a) *J'aime l'Eternel de ce qu'il a exaucé ma voix, & mes supplications.* (b) *Les cordeaux de la mort m'avoient environné, & les detresses du Sepulcre m'avoient rencontré: mais j'invoquai le nom de l'Eternel, disant, je te prie Eternel déuvre mon Ame.* (c) *Nous savons que si nôtre habitation terrestre de cette loge est détruite, nous avons un édifice de par Dieu, une Maison éternelle dans les Cieux qui n'est point faite de main.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CXXV.

XXXIV. SECTION.

De la Crainte de Dieu.

D. **Q**uelle idée attachez-vous au terme de *Crainte*, quand vous parlez de *la Crainte de Dieu*?

R. Ce terme a quelquefois un sens odieux, quelquefois un sens favorable: il désigne tantôt un Vice, tantôt une Vertu.

D. Dans quelle occasion le mot de *Crainte* a-t-il un sens odieux?

R. Quand il marque de la défiance pour quelques-uns des Attributs de Dieu. Craindre Dieu comme l'on craint un Tyran qui manque de bonté ou de justice, c'est craindre Dieu dans un sens odieux.

D. Citez quelque passage dans lequel le mot de *craindre* se prenne dans ce sens.

R. C'est dans ce sens que *la crainte* est attribuée aux méchants, qui se représentent la Divinité comme demandant à ses Créatures des choses qui surpassent

les forces qu'il veut leur donner pour les accomplir.

D. Raportez les propres termes de l'Ecriture.

R. (a) *Seigneur je connoissois que tu étois un Homme rude, moissonnant là où tu n'as point semé, & assemblant là où tu n'as point répandu. C'est pourquoi craignant, je m'en suis allé, & j'ai caché ton Talent dans la Terre.*

D. Dans quelles occasions cette expression, *craindre Dieu* a-t-elle un sens favorable?

R. Quand elle exprime l'assortiment de toutes les Vertus, & quand elle exprime une Vertu particulière.

D. Recitez quelques passages dans lesquels cette expression, *craindre Dieu*, exprime l'assortiment de toutes les Vertus.

R. (b) *Je suis Hébreu & je crains le Dieu des Cieux.* (c) *Il y a pardon par devers toi, afin que tu sois craint.* (d) *La crainte de Dieu accroît le nombre des jours.* (e) *Crains Dieu, & garde ses Commandemens, car c'est-là le tout de l'Homme.*

D. Recitez quelques passages dans lesquels cette expression, *craindre Dieu*, exprime une Vertu particulière.

R. (f) *Craignez celui qui peut perdre l'Ame, & le Corps.*

D. En quoi consiste cette crainte?

R. A regarder & à servir celui qui en est l'Objet, comme le Maître de nôtre destinée, comme possédant tout ce qui peut nous rendre heureux ou misérables.

D. A quel Objet l'Ecriture veut-elle que nous rendions l'hommage de cette crainte?

R. A Dieu seul.

D. Prouvez que l'Ecriture veut que nous rendions à Dieu l'hommage de cette crainte.

R.

(a) *Matt. XXV. 24, 25.* (b) *Jonas. I. 9.*

(c) *Pf. CXXX. 4* (d) *Prov. X. 27.*

(e) *Eccl. XII. 15.* (f) *Matt. X. 28.*

R. (a) *Ne me craignez-vous point, dit l'Eternel, & ne serez vous point épouvantés devant ma face? Moi qui ai mis le sablon pour la borne de la Mer, par une ordonnance perpetuelle & qu'elle ne violera point: ses vagues s'émouvent, mais elles ne seront pas plus fortes: elles bruient, mais elles ne la passeront point.*

D. Prouvez que l'Ecriture veut que nous rendions cet hommage à Dieu seul.

R. (b) *Ne dites point conjuration, toutes les fois que ce Peuple dit conjuration: & ne craignez point ce qu'il craint, & n'en épouvantez point les autres. Sanctifiez l'Eternel des Armées: & qu'il soit lui-même votre crainte & votre épouvantement.* (c) *Qui es-tu que tu ayes peur de l'Homme mortel qui mourra, & du Fils de l'Homme qui deviendra comme du foin? Et tu as oublié l'Eternel qui t'a faite, qui a étendu les Cieux, qui a fondé la Terre.*

D. Pourquoi l'Ecriture veut-elle que nous rendions à Dieu seul cet hommage de la crainte?

R. Parce que c'est Dieu seul qui est le Maître de nôtre destinée, & qui a le pouvoir de nous rendre heureux ou misérables.

D. Dans quels termes ce motif est-il exprimé dans l'Ecriture?

R. (d) *Qui ne te craindroit ô Roi des Nations? Car cela t'appartient: parce qu'entre tous les plus Sages des Nations, & dans tous leurs Royaumes, il n'y en a point de semblable à toi.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME II.

(a) Jerem. V. 22. (b) Ef. VIII. 12, 13.

(c) Ef. LI. 12, 13. (d) Jer. X. 7.

XXXV. SECTION.

De l'Amour de Dieu.

D. Quel amour la Révélation fait-elle entrer dans l'essence de la véritable Adoration?

R. Celui que nôtre cœur est capable de former pour un Etre souverainement aimable.

D. Quel amour nôtre cœur est-il capable de former pour un Etre souverainement aimable?

R. Un amour de zèle: un amour d'union: & un amour d'obéissance.

D. Que veut dire ce mot de zèle?

R. Il signifie *ardeur, flame, désir véhément.*

D. Qu'entendez-vous par l'amour de zèle, quand il a Dieu pour objet?

R. L'amour de zèle est cette disposition d'une Ame qui s'intéresse vivement pour la gloire de son Dieu: qui s'irrite lorsqu'on l'outrage: qui sent des transports de joye quand on lui rend les hommages qui lui sont dûs.

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens?

R. (a) *Le zèle de ta Maison m'a rongé.* (b) *Mon Ame est toute brisée de l'affection qu'elle a de tout temps pour tes ordonnances.* (c) *L'horreur ma saisi, à cause des méckans qui ont abandonné ta Loi.* (d) *Mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau, parce qu'on n'observe point ta Loi,* (e) *Mon zèle m'a miné: parce que mes*
ad-

(a) Ps. LXIX. 10. (b) CXIX. 20.

(c) vers. 53. (d) vers. 136.

(e) vers. 139.

adversaires ont oublié tes paroles. (a) Familles des Peuples, attribuez à l'Eternel la gloire & la force. (b) Dites parmi les Nations, l'Eternel regne : même la Terre habitable est affermie & elle ne sera point ébranlée : il jugera les Peuples en équité. Que les Cieux se réjouissent, & que la Terre s'égayé. Que la Mer & ce qui est contenu en elle bruye. Que les Champs s'égayent avec tout ce qui est en eux. Au devant de l'Eternel, parce qu'il vient pour juger la Terre : il jugera en justice le Monde habitable, & les Peuples selon sa fidélité.

D. Qu'entendez-vous par l'amour d'union, quand il a Dieu pour objet ?

R. C'est la disposition d'un cœur qui souhaite ardemment d'avoir avec Dieu les relations les plus étroites & les plus tendres : & de participer plus abandonnement à sa félicité, que nous ne le pouvons faire sur la Terre.

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens ?

R. Moysè les a exprimez de cette manière : (c) *O Dieu fai moi voir ta gloire.* Afaph les a exprimez de cette manière : *Quel autre ai-je au Ciel ? (d) Je n'ai pris plaisir sur la Terre qu'en toi seul. Aprocher de Dieu, c'est mon bien : j'ai assis ma retraite sur le Seigneur Eternel.* Et le Prophete David : (e) *Eternel des Armées, combien sont aimables tes Tabernacles ! Mon Ame désire grandement, & même elle défaut après les Parvis de l'Ennel : mon cœur & ma chair tressaillent de joye après le Dieu fort & vivant. Car mieux vaut un jour en tes Parvis que mille ailleurs. J'aimerois mieux me tenir à la porte à la Maison de mon Dieu, que de demeurer dans la Tente des méchans.* Et Saint Paul :

I 5

(a) Mon

(a) Ps. XCVI. 7. (b) vers. 10-13. (c) Exod. XXXIII. 15.

(d) Ps. LXXIII. 25. 28. (e) Ps. LXXXIV. 2. 3. 11.

(a) *Mon désir tend à déloger pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur.*

D. Qu'entendez-vous par l'amour d'obéissance quand il a Dieu pour objet?

R. C'est cette disposition de nôtre cœur qui nous porte à étudier les Loix de Dieu, afin d'en faire la regle de notre conduite.

D. Prouvez que l'amour produit l'obéissance.

R. J. C. l'a dit à ses Disciples: (b) *Si vous m'aimez, gardez mes Commandemens.* Et St. Jean dit expressement que (c) *c'est en ceci que consiste notre amour pour Dieu, que nous gardions ses Commandemens.*

D. Comment les grands Saints ont-ils exprimé ces Sentimens?

R. (d) *J'aime l'Eternel, car il a exaucé ma voix & mes supplications.* (e) *Parce que tu as retiré mon Ame de la mort, mes yeux de pleurs, & mes pieds de trebuchement, je marcherai en la présence de l'Eternel en la Terre des vivans.* (f) *Tes témoignages sont mes plaisirs & les gens de mon conseil.* (g) *J'ai pris pour héritage perpétuel tes témoignages: car ils sont la joye de mon cœur.*

D. Jusques à quel degré devons-nous porter ces Sentimens d'amour?

R. Nous devons les porter au degré le plus éminent.

D. Sur quoi établissez-vous ce devoir?

R. I. Sur la Nature de Dieu: II. sur les ordres de la Révélation.

D. Comment prouvez-vous par la Nature de Dieu, que nous devons porter au degré le plus éminent l'amour que nous avons pour lui?

R. Un

(a) *Philip. I. 23.* b *Jean XIV. 15.*

(c) I *Jean V. 3.* (d) *Pf. CXVI. 1.*

(e) *vers. 8, 9.* (f) *Pf. CXIX. 24.* (g) *vers. III.*

R. Un Homme raisonnable doit proportionner le degré de son amour, aux perfections de l'objet qu'il aime. Dieu possède au souverain degré les perfections qui produisent l'amour de zèle, l'amour d'union, & l'amour d'obéissance. Un Homme raisonnable doit donc porter cet amour au degré le plus éminent.

D. Quels ordres la Révélation nous donne-t-elle sur ce sujet ?

R. Elle nous ordonne (a) d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre Ame, de toute nôtre pensée.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la Pause du PSEAUME XCVI.

Avis au Catechiste.

Nous souhaitons que le Catechiste fasse un plus ample recueil des passages de l'Écriture Ste. où ces Sentimens sont exprimez : qu'il les grave autant qu'il le pourra dans le cœur & dans la mémoire de ses Catechumenes, afin qu'ils ne se contentent pas d'une piété sèche, froide, languissante, mais qu'ils en ayent une ardente, tendre, véhémence. Le PSEAUME cent dix-neuvième est très-propre à inspirer l'amour de Dieu.

XXXVI. SECTION.

Des Actions de la vie qui entrent dans l'essence de la suprême Adoration, & particulièrement du Culte Religieux.

D. Quelles sont les actions de la vie qui entrent dans l'essence de la véritable Adoration ?

R. Tou-

(a) Matt. XXII. 37.

R. Toutes celles qui suivent naturellement de l'obéissance que nous devons aux ordres de Dieu : mais en particulier celles qui constituent le Culte Religieux.

D. Que signifie le mot de *Culte* ?

R. Il signifie *service*.

D. Qu'entendez-vous par le Culte Religieux ?

R. On peut donner ce nom à toutes les démarches que nous faisons pour plaire à Dieu : mais on appelle sur tout *Culte Religieux*, certaines actions extérieures par lesquelles nous témoignons les idées que nous avons de la Divinité, & les Sentimens que ses perfections excitent dans nos cœurs.

D. Dieu a-t-il exigé des Juifs & des Chrétiens qu'ils lui rendissent le même Culte Religieux ?

R. Il a exigé le même Culte à l'égard de ce qui en fait l'essence : mais non à l'égard de l'extérieur.

D. Quelle est l'essence du Culte Religieux, soit par rapport aux Juifs, soit par rapport aux Chrétiens ?

R. C'est qu'on le raporte à la gloire de ce Dieu qui pénètre dans nos pensées les plus cachées & dans les Sentimens les plus secrets, & qui n'estime les marques extérieures de dévotion qu'autant qu'elles sont accompagnées de piété réelle & effective.

D. Comment Dieu a-t-il exprimé ses volontez sur ce Sujet ?

R. De la façon du Monde la plus claire & la plus pressante. (a) *Ne vous fiez point sur des paroles trompeuses, disant ; C'est ici le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel, le Temple de l'Eternel. Mais amandez sérieusement vos voyes. (b) L'Eternel prend-il plaisir aux Holocaustes & aux Sacrifices, comme à ce qu'on obéisse à sa voix ? Voici obéir vaut mieux que sacrifice : se rendre*

(a) Jer. VII. 4, 5. (b) I. Sam. XV. 22.

dre attentif à la voix de Dieu vaut mieux que la graisse des Moutons. (a) Qu'ai-je à faire, dit l'Eternel, de la multitude de vos sacrifices ? Je suis saoul d'Holocaustes de Moutons, & de graisse de Bêtes grasses : je ne prens point de plaisir au sang des Taureaux, ni des Agneaux, ni des Boucs. Quand vous entrez pour vous présenter devant ma face, qui a requis cela de vos mains que vous fouliez de vos pieds mes Parvis ? Ne continuez plus de m'apporter des oblations de néant : le Parfum m'est en abomination : quant aux nouvelles Lunes & aux Sabats, & à la publication de vos Convocations, je n'en puis plus souffrir l'ennui, ni de vos Assemblées solennelles, & je suis las de les supporter. Lavez-vous, nettoïez vous, ôtez de devant mes yeux la malice de vos actions, cessez de mal faire, aprenez à bien faire, recherchez la droiture, redressez celui qui est foulé, faites droit à l'Orphelin, débarez la cause de la Veuve. (b) Dieu est Esprit : & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en Esprit & en Vérité.

D. Quel étoit l'extérieur du Culte que Dieu demandoit des Juifs ?

R. Un extérieur qui répondit à l'état d'un Peuple qui attendoit le Rédempteur du Monde, & qui n'avoit pas des idées aussi claires des perfections de Dieu, & de la Nature de l'Homme que nous en avons sous l'Evangile.

D. Quel Culte extérieur pouvoit répondre à l'état d'un Peuple qui attendoit le Rédempteur du Monde ?

R. Ce Peuple avoit besoin qu'on lui en traçât des Images auxquelles il pût le reconnoître : c'est à quoi étoient destinez principalement les Sacrifices : il avoit besoin aussi de ne point se confondre avec les autres Peuples de la Terre, afin qu'il pût voir que les pré-
dictions

(a) Esa. I. 11-17. (b) Jean IV. 24.

dictions touchant la Nation, la Tribu, la Famille de ce Rédempteur étoient accomplies : c'est à cela qu'étoient destinées les Cérémonies qui distinguoient les Juifs de toutes les autres Nations du Monde.

D. Quel Culte extérieur pouvoit répondre à l'état d'un Peuple qui n'avoit pas des idées aussi claires des perfections de Dieu, que celles que nous avons sous l'Évangile ?

R. Il falloit que l'extérieur de son Culte fût, non seulement propre en lui-même à élever le Cœur & l'Esprit à Dieu, mais qu'il donnât aussi beaucoup d'exercice aux sens.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que l'ignorance & la grossièreté de ce Peuple, le rendoit incapable d'un Culte plus spirituel.

D. Quel est l'extérieur du service que Dieu demande des Chrétiens ?

R. Un extérieur qui réponde à l'état d'un Peuple qui vit sous l'Oeconomic du Messie, & qui a des idées beaucoup plus claires que les Juifs des perfections Divines.

D. Quel extérieur convient à des Chrétiens qui sont dans ces circonstances ?

R. Des Chrétiens qui vivent sous l'Oconomie du Messie, n'ont plus besoin des Cérémonies qui leur représentent ce Messie, & qui empêchent que la Nation, la Tribu, la Famille, d'où il devoit naître ne soient désormais confondus : des Chrétiens auxquels l'Évangile a révélé si clairement les perfections Divines, n'ont pas besoin d'un extérieur qui donne autant d'exercice à leurs sens que celui des Juifs : ils ont besoin d'un extérieur qui ne serve qu'à élever leur Cœur & leur Esprit à Dieu.

D. A quoi se réduit donc l'extérieur du Culte que Dieu demande de nous sous l'Évangile ?

R. Il

R. Il a sept parties : I. la profession publique : II. les Fêtes solennelles : III. la Prière : IV. la lecture & l'étude de la Parole de Dieu : V. le Chant des Cantiques sacrez : VI. les Sacrements : VII. la déposition faite avec ferment.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIV.

XXXVII. SECTION.

Première partie du Culte Religieux : la profession extérieure.

D. **Q**UE voulez-vous dire quand vous comprenez la profession extérieure parmi les devoirs du Culte Religieux ?

R. J'entens qu'un Adorateur du vrai Dieu, doit faire paroître au dehors les idées qu'il a de ses perfections : & le sentiment qu'elles excitent dans son cœur.

D. Citez quelques passages de l'Ecriture Ste. où ce devoir soit prescrit.

R. David dit (a) qu'il a crû, que c'est pour cela qu'il a parlé : & St. Paul prescrit ce modele à tous les Chrétiens, après l'avoir pris pour lui-même : (b) *Ayant un même Esprit de Foi, dit-il, selon qu'il est écrit, j'ai crû, c'est pourquoi j'ai parlé : nous croyons aussi, c'est pourquoi nous parlons.* Le même Apôtre dit que (c) *si nous confessons J. C. de bouche, & que nous croyons dans notre Cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, nous serons sauvez : parce que de cœur on croit à justice, & que de bouche on fait confession à Salut.* Et St. Pierre prescrit à tous

(a) Ps CXVI. 10. (b) II. Cor. IV. 13.

(c) Rom. X. 9, 10.

tous les Chrétiens (a) d'être toujours prêts à répondre avec douceur & avec révérence, à ceux qui leur demandent raison de l'espérance qui est en eux.

D. A quoi nous engage le devoir de la profession extérieure?

R. A des démarches différentes, selon que l'Eglise se trouve dans des temps de calme & de liberté, ou dans des temps de persécution.

D. A quelles démarches le devoir de la profession nous engage-t-il, lors que l'Eglise se trouve dans des temps de calme & de liberté?

R. A consacrer certains lieux au Culte de Dieu, à nous y assembler avec la Société des Fidèles, & à y exciter réciproquement notre piété.

D. Dans quels endroits de la Révélation ce devoir nous est-il prescrit?

R. Dieu avoit ordonné anciennement à l'Eglise de construire un Tabernacle, où les Juifs devoient rendre publiquement à Dieu leurs hommages. Il commanda ensuite à Salomon de bâtir un Temple destiné au même usage. St. Paul exhorte les Chrétiens à ne pas (b) abandonner leurs mutuelles Assemblées. Et J. C. nous a promis que là (c) où il y auroit deux ou trois personnes assemblées en son nom, il y seroit au milieu d'elles.

D. Quelles dispositions devons nous apporter dans les Assemblées Religieuses?

R. * Un profond respect pour la majesté du Dieu qu'on y adore, & un profond recueillement sur le but de chaque partie du Culte qui lui est rendu. C'est ce que

(a) I. Pier. III. 15. (b) Hebr. X. 25.

(c) Matt. XVIII. 20.

* Les Sections suivantes fourniront un plus grand détail sur les dispositions, que demande chaque partie du Culte Religieux.

que veut dire Salomon dans le Livre de l'Ecclesiaste :
 (a) *Quand tu entreras dans la Maison de Dieu, prends garde à ton pied, & approche toi pour ouïr, plutôt que pour offrir le sacrifice des fous.*

D. A quelles démarches nous engage le devoir de la profession publique, lorsque l'Eglise se trouve dans des temps de persécution ?

R. A faire profession de nôtre Foi, au péril même de nos biens & de nôtre vie.

D. Comment prouvez-vous que c'est-là la Doctrine de la Révélation ?

R. Par les Commandemens exprès qu'elle nous donne, & par les exemples qu'elle met devant nos yeux.

D. Raportez quelques-uns des Commandemens dont vous parlez.

R. (b) *Quiconque me confessera devant les Hommes, je le confesserai aussi devant mon Pere qui est aux Cieux. Mais quiconque me reniera devant les Hommes, je le renierai aussi devant mon Pere qui est aux Cieux. (c) Celui qui aime son Pere ou sa Mere plus que moi, n'est pas digne de moi : & celui qui aime son Fils ou sa Fille plus que moi, n'est pas digne de moi. Et quiconque ne prend sa Croix, & ne vient après moi, n'est pas digne de moi. Celui qui aura trouvé sa vie, la perdra, mais celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la retrouvera. (d) Quiconque aura eu honte de moi & de mes paroles parmi cette Nation adulateur & pécheresse, le Fils de l'Homme aura aussi honte de lui, quand il sera venu en la gloire de son Pere, avec les Saints Anges.*

D. Raportez les exemples qui nous font mis devant les yeux pour nous porter à la pratique de ce devoir.

K

R. Nous

(a) Eccl. V. 1. (b) Matt. X. 32, 33.

(c) vers. 37, 38, 39. (d) Marc. VIII. 38.

R. Nous en trouvons un grand nombre dans l'Histoire de la persécution d'Antiochus : (a) nous y voyons en particulier celui d'une Mere qui après avoir eû la fermeté d'affister au supplice de sept de ses Enfans qui moururent pour leur Religion, mourut à son tour pour la même cause. St. Paul fait l'éloge de ces Martyrs : il dit, que par la Foi, (b) *les uns ont été étendus dans les tourments : que les autres ont été éprouvez par des moqueries, par des coups, par des liens, par la Prison : qu'ils ont été lapidez, qu'ils ont été sciez, qu'ils ont été mis à mort par le tranchant des Epées : qu'ils ont été errants çà & là, vêtus de Peaux de Brebis & de Chevres, destituez, affligez, tourmentez* : il propose ce modele à tous les Fidelles : (c) *Nous donc aussi, dit-il, puis que nous sommes environnez d'une si grande Nuée de témoins, rejetant tout fardeau & le péché qui nous envelope si aisément, poursuivons constamment la course qui nous est proposée, regardants à Jésus le Chef & le Consummateur de la Foi, lequel au lieu de la joye dont il jouïssoit, a souffert la Croix, ayant méprisé la honte, & s'est assis à la droite du Thrône de Dieu.* L'Histoire des premiers Chrétiens roule principalement sur les persécutions qu'ils ont endurées, & sur le Martyre qu'ils ont souffert pour l'Evangile.

D. Voici pourtant un exemple qui semble démentir ce que vous venez d'établir : Naâman Payen après avoir été guéri de la Lèpre par Elifée, lui protesta qu'il n'adoreroit désormais que le Dieu d'Israël : mais après avoir fait cette protestation, il dit : (d) *L'Eternel veuille pardonner ceci à ton Serviteur ; c'est que quand mon Maître entrera dans la Maison de ¹ Rimmon pour se*

(a) II. Maccab. VI. 19. &c. VII. 1. &c.

(b) Hebr. XI. 35. (c) Hebr. XII. 1, 2.

(d) II. Rois V. 18.

¹ Rimmon étoit une Idole des Syriens.

se prosterner-là, & qu'il s'appuiera sur ma main, je me prosternerai dans la Maison de Rimmon: l'Eternel, dis-je, veuille me le pardonner, quand je me prosternerai dans la Maison de Rimmon. Elisée semble avoir approuvé la conduite de Naâman, du moins il lui répondit;
(a) Va-t-en en paix.

R. Quelques Savans disent que la manière dont cette Histoire est rapportée dans le Texte Hébreu permet qu'on traduise, quand je me suis prosterné, au lieu de traduire, quand je me prosternerai. Dans ce sens Elisée ne demanderoit pas une permission pour ce qu'il devoit faire à l'avenir, il demanderoit pardon de ce qu'il a fait par le passé. Quoi qu'il en soit sur cette Controverse: il n'y a aucune dispute semblable à l'égard des passages & des exemples que j'ai raportez: ce seroit à moi une grande imprudence de faire d'un passage équivoque la regle de ma conduite, lors que j'en ai d'express pour la diriger.

D. Mais supposé qu'on retienne la traduction ordinaire de ce passage, croyez-vous qu'il affoiblisse les preuves & les exemples que vous avez allégués?

R. Non: car Naâman ne demande pas de faire une profession publique d'Idolâtrie, tandis qu'il se contentera de renfermer dans son Esprit la connoissance du vrai Dieu: au contraire il s'engage à n'offrir jamais d'Holocauste qu'à l'Eternel: il demande seulement d'accompagner son Roi, & de lui rendre un office auquel son Emploi l'appelloit, c'étoit de prêter l'Epaule au Prince lors qu'il alloit dans la Maison de son Idole.

D. Mais n'est-il pas parlé dans l'Evangile (b) de deux Disciples de J. C. dont l'un ne venoit à lui que

K 2

de

(a) II. Rois V. vers. 19.

(b) Jean III. 2. & XIX. 38.

de nuit, & l'autre étoit Disciple *secret*, parce qu'il craignoit les Juifs?

R. Il est vrai: mais ils sont condamnez pour avoir tenu cette conduite: (a) *Plusieurs crurent en J. C., dit St. Jean, mais ils ne le confessoient point à cause des Pharisiens, de peur d'être chassés de la 2^e Synagogue, car ils ont mieux aimé la gloire des Hommes que la gloire de Dieu.*

D. Le devoir de la profession n'engage-t-il à aucune autre démarche qu'à celles que vous venez de marquer?

R. Il nous engage, non seulement à professer la Vérité dans les temps de Persecution, mais aussi à résister toujours à ceux qui outragent la Divinité.

D. Expliquez la nature de ce devoir.

R. Nous nous trouvons souvent dans des Societez où l'on attaque les Véritez de la Religion, où l'on parle de la Divinité sans témoigner la profonde vénération qui lui est due, & où l'on prononce des blasphêmes contre elle. Le devoir d'un Homme de bien, c'est, non seulement de ne jamais favoriser ceux qui parlent de cette manière, mais de les reprimer.

D. Prouvez que la Révélation exige de nous cette conduite.

R. La Révélation nous défend d'avoir honte de J. C. & de l'Évangile: ce seroit en avoir honte que de ne pas oser marquer le respect qu'on a pour ce Dieu,
&

(a) *Jean XII. 42, 43.*

2 Il n'y avoit qu'un seul Temple dans la Judée, c'étoit celui de Jérusalem: mais il y avoit dans cette grande Ville & dans diverses autres de la Judée des lieux où les Juifs faisoient leurs dévotions publiques, c'étoient ceux qu'ils appelloient des *Synagogues*. Ils en défendoient l'entrée, aussi bien que celle du Temple, à ceux qui s'étoient rendus coupables de certains crimes: & c'est ainsi qu'ils traitoient ceux qui croyoient en Jésus-Christ.

& pour cette Vérité que les mauvais Chrétiens outragent. Si nous sommes obligez de faire le sacrifice de notre vie à notre Religion, nous sommes obligez à plus forte raison de lui faire celui d'une lâche condescendance & d'une politesse criminelle.

On chantera après cette Section le premier vers. de la Pause du PSEAUME XL.

XXXVIII. SECTION.

*De la seconde partie du Culte Religieux,
à savoir des Fêtes solennelles.*

D. **Q**uelle est la seconde partie du Culte Religieux?

R. Ce sont les Fêtes solennelles.

D. Quelles sont les Fêtes solennelles que l'Evangile prescrit?

R. Il y en a de deux sortes: les unes sont destinées à célébrer la mémoire des triomphes de J. C. sur les Ennemis de notre Salut: les autres à marquer par le Jeûne & par les humiliations extraordinaires la douleur des crimes que nous avons commis, à prévenir ou à détourner les fleaux qu'ils ont mérités, & à obtenir quelque faveur singulière.

D. Quelle Fête est destinée à célébrer les triomphes de J. C.?

R. Celle que les Chrétiens observent le premier jour de la Semaine.

D. Pourquoi ce jour a-t-il été préféré à d'autres?

R. Parce que c'est dans ce jour-là que J. C. est res-

fusité: & c'est pour cela qu'il est appellé dans l'Ecriture Ste. (a) *le jour du Seigneur.*

D. Où trouvez-vous l'institution de cette Fête?

R. Il paroît par les Ecrits du Nouveau Testament que les Apôtres la substituerent à celle du Sabbat, qui étoit célébrée par les Juifs pour renouveler la mémoire de la Création de cet Univers. Il est dit dans le Livre des Actes que les Chrétiens s'assembloient le premier jour de la Semaine pour (b) *rompre le pain*: c'est-à-dire pour participer au Sacrement de la Ste. Cene: St. Paul veut que ce même jour on recueille l'argent que chacun avoit destiné pour les Pauvres: ce qui suppose que c'étoit dans ce jour-là principalement que les Chrétiens faisoient leurs Assemblées de pieté.

D. Quelles dispositions devons-nous apporter à la célébration de cette Fête?

R. Toutes celles qui peuvent nous mettre en état de méditer profondément sur les mysteres de ce jour, & sur les conséquences que chacun doit en tirer pour sa conduite: & afin de vaquer à cette méditation, nous devons suspendre les affaires & les plaisirs du Siècle, & nous occuper principalement des objets qui répondent au but de cette Journée.

D. Où trouvez-vous l'institution des Jours de Jeûne, & d'humiliation extraordinaire?

R. Ces sortes de Fêtes étoient déjà instituées sous l'Oeconomie de Moÿse: J. C. & ses Apôtres loin de les abolir en ont sanctifié la pratique, & pressé la nécessité.

D. Prouvez que ces sortes de Fêtes étoient instituées sous l'ancienne Oeconomie.

R. La (c) Loi ordonnoit que le 10. jour du septième

(a) *Apoc. I. 10.* (b) *I. Cor. XVI. 1, 2.*

(c) *Levit. XVI. 29. 33.*

tième Mois, c'est-à-dire du Mois de Septembre, le Sacrificateur fit l'expiation pour toute l'Assemblée: & que les Juifs ¹ *affligeassent leur Ame*. Les Hommes que Dieu avoit commis sur la conduite de l'Eglise l'exhortoit aussi au Jeûne dans les calamitez publiques: (a) *Sonnez du Cor en Sion, sanctifiez le Jeûne, publiez l'Assemblée solennelle, assemblez le Peuple, sanctifiez la Congrégation, amassez les Anciens, assemblez les Enfants, & ceux qui sucent les mamelles: que le nouveau Marié sorte de son Cabinet & la nouvelle Mariée de sa Chambre nuptiale. Que les Sacrificateurs qui font le service de l'Eternel, pleurent entre le Porche & l'Autel, & qu'ils disent, Eternel pardonne à ton Peuple, & n'expose point ton héritage à opprobre.* Il y avoit des jours de Jeûne fixez depuis la Captivité, * approuvez & instituez par les Prophetes: celui du dixième Mois, c'est-à-dire de Decembre, qui (b) étoit l'Anniversaire du Siège de Jérusalem formé par les Chaldéens: celui du septième Mois, c'est-à-dire de Septembre, (c) parce que Guedalia avoit été tué dans ce Mois-là: celui du cinquième Mois, c'est-à-dire de Juillet, en mémoire (d) de la destruction du Temple, & celui du quatrième, c'est-à-dire du Mois de Juin, (e) en mémoire de la prise de Jérusalem par Nabuchodnosor, & de l'asservissement de la Nation Juive à ce Prince.

D. Prouvez que J. C. & ses Apôtres loin de blamer les Jeûnes & les humiliations extraordinaires, en ont sanctifié la pratique & pressé la nécessité.

K 4

R.

¹ *Affliger son Ame*, est une expression qui désigne les actes de pénitence que l'on faisoit les jours de Jeûne. Voyez *Esa. LVIII. 5.*

(a) *Joël II. 15, 16, 17.*

* Voyez *Zach. VIII. 19.* (b) *II. Rois XXV. &c. Jer. LII. 4.*

(c) *Jer. XLI. 1. &c.* (d) *II. Rois XXV. 8. Jer. LII. 12, 13.*

(e) *II. Rois XXV. 3. Jer. XXXIX. 2.*

R. (a) St. Luc raporte dans le Livre des Actes, que l'Eglise d'Antioche célébroit des Jeûnes. (b) J. C. attribué à la Prière jointe au Jeûne, une efficace extraordinaire. Cela suffit pour nous convaincre que si l'Evangile nous dispense des Jeûnes, qui avoient un rapport particulier aux circonstances où étoit la Nation Juive, il veut que nous jeûnions aussi quand nous nous trouvons dans des circonstances pareilles.

D. Quelles dispositions devons-nous apporter à la célébration des jours de Jeûne & d'humiliation ?

R. Nous devons y donner des marques extérieures de douleur d'avoir offensé Dieu : nous abstenir des aliments pour témoigner que nous nous reconnoissons indignes de vivre : sur tout nous devons y apporter des Ames consternées au souvenir de nos crimes, & pénétrées du désir de la conversion.

D. Quelle idée la Révélation nous donne-t-elle d'un Jour de Jeûne & d'humiliation extraordinaire, dans lesquels on se borneroit à s'abstenir des aliments, & à donner des marques extérieures de douleur, sans avoir cette consternation intérieure, & ce désir de conversion dont vous parlez ?

R. Voici l'idée que Dieu nous en donne lui-même par le Ministère d'Esaië : (c) *Est-ce là le Jeûne que j'ai choisi, que l'Homme afflige son Ame un jour ? Est-ce en courbant sa tête comme le jonc, & en étendant le sac & la cendre ? Appelleras-tu cela un Jeûne & un jour agréable à l'Eternel ? N'est-ce pas plutôt ici le Jeûne que j'ai choisi, que tu rompes de ton pain à celui qui a faim, & que tu fasses venir en ta Maison les affligés qui sont errants ? Quand tu vois un Homme nud que tu le couvres, & que tu ne te caches point arriere de ta chair ?*

D.

(a) Act. XIII. 3. (b) Matt. XVII. 21.

Voiez aussi I. Cor. VII. 5. (c) Es. LVIII. 5, 6, 7.

D. Mais les Chrétiens ne sont-ils obligés à célébrer d'autres Fêtes que celles que vous avez marquées?

R. L'Évangile ne leur en a point prescrit d'autres: ils peuvent pourtant en célébrer, pourvu qu'elles n'aient rien de contraire à l'Esprit de celles qui sont instituées, & que leur nombre ne trouble pas l'ordre qui demande que chacun remplisse dans la Société l'emploi dont il est revêtu, & qu'il travaille pour fournir à sa subsistance & à celle de sa Famille.

D. Mais pourquoi ne célébrons-nous pas du moins toutes les Fêtes que Dieu avoit instituées avant l'Évangile?

R. * Parce qu'elles avoient un rapport particulier à l'état des Juifs, & qu'elles n'en ont aucun avec le notre.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME LXXXI.

Avis au Catechiste.

* Le Catechiste aura soin de justifier l'idée que nous donnons des Fêtes instituées sous l'Œconomie de Moysé. Il fera comprendre au Catechumène: 1^o. que la (a) *Pâque* étoit destinée à célébrer les merveilles que Dieu fit en faveur des Juifs lors qu'il les retira du Pais d'Égypte: 2^o. que la (b) *Pentecôte* étoit destinée à célébrer la publication de la Loi: 3^o. la *Fête des (c) Tabernacles* à rappeler dans l'Esprit des Israélites les

K 5

Cam-

(a) *Exod.* XII. 1. XXIII. 14. *Levit.* XXIII. 5.

(b) Signifie *cinquante*. On l'appelloit aussi la *Fête des Semaines*, parce qu'on la célébroit sept Semaines après la Pâque. *Voi. Exod.* XXXIV. 22. *Levit.* XXIII. 15. *Deut.* XVI. 10.

(c) *Nomb.* XIX. 2. *Levit.* XXIII. 34.

Campemens que leurs Peres avoient faits dans le Desert durant quaranté années : 4°. celle du (a) *Jubilé* à représenter l'expiation que le Messie feroit des péchez des Hommes : à rendre la liberté aux Esclaves, & à faire sentir aux Juifs qu'ils n'avoient que l'usufruit de leurs Terres, & que Dieu seul en étoit le Propriétaire : 5°. celle de (b) *Purim*, c'est-à-dire du fort, à la commémoration de la délivrance qui fut accordée à la Nation Juive sous Assuerus : celle de la (c) *Dédicace*, à rappeler le souvenir de la sanctification du Temple qui avoit été profané par Antiochus.

XXXIX. SECTION.

De la troisième partie du Culte Religieux, à savoir de la Prière en général, & en particulier de son objet.

D. **Q**uelle est la troisième partie du Culte Religieux ?

R. C'est la Prière.

D. Donnez en une idée générale.

R. Une Ame sent sa foiblesse & son indigence : elle est convaincuë que Dieu seul possède assez de Sagesse, assez de Charité pour remédier à tous ses maux, & pour lui communiquer tous les biens dont elle a besoin : elle a son recours à lui : elle lui demande ses graces : c'est ce qu'on appelle *la Prière*.

D. Mais

(a) *Levit. XXV. 4. &c.*

(b) *Pur*, est un mot Persan qui signifie fort : on donna le nom de *Pur* à cette Fête, parce qu'on avoit décidé par le fort, quel seroit le jour dans lequel on extermineroit les Juifs. *Esther III. 7. X. 2. &c.*

(c) Voiez *I. Maccab. IV. 52. Jean X. 22.*

D. Mais ne nous est-il pas permis d'avoir recours à d'autres qu'à Dieu dans nos besoins ?

R. Nous pouvons avoir recours aux Créatures que nous croyons avoir assez de Sageſſe, assez de Pouvoir, & assez de Charité pour nous ſecourir.

D. Expliquez-vous.

R. Une Perſonne qui manque de pain pour ſe ſuſtenter, peut avoir recours à l'aſſiſtance d'un Homme riche : une Perſonne qui manque de lumières pour ſe conduire, peut avoir recours aux conſeils d'un Homme éclairé, & ainſi du reſte.

D. Pourquoi peut-on ſans crime avoir recours à des Créatures, dans les occaſions que vous avez marquées, & dans celles du même genre ?

R. Parce qu'on peut ſans crime regarder ces Créatures comme des Miniſtres de la Providence, dont elle veut ſe ſervir pour nous ſoulager.

D. Prouvez-le par la Révélation.

R. Elie eut recours dans la Famine à une Femme Veuve, c'étoit Dieu lui-même qui avoit dit à ce Prophete : (a) *Va-t-en à Sarepta, qui eſt une Ville de Sidon, & demeures-y, j'ai commandé-là à une Femme Veuve de te nourrir.* J. C. lui-même lors qu'il avoit ſoif, dit à une Femme Samaritaine : (b) *Donne-moi à boire.*

D. Mais ſ'il eſt permis d'avoir recours aux Hommes dans nos besoins, n'eſt-il pas permis à plus forte raiſon d'avoir recours aux Eſprits bienheureux, & aux Saints glorifiés, qui ſont incomparablement plus ſages, plus charitables, plus puiſſants que les Hommes ?

R. Non.

D. Pourquoi ?

R. Parce que nous n'avons pas lieu de croire que
Dieu

(a) II. Rois XVII. 9. (b) Jean IV. 7.

Dieu veuille en faire les Ministres de sa Providence, pour nous soulager.

D. Raportez en détail les raisons qui doivent nous empêcher de nous adresser à ces Esprits bienheureux, quand les ressources humaines nous manquent.

R. Trois raisons doivent nous faire tenir cette conduite.

D. Quelle est la première raison ?

R. Dieu nous a non seulement permis, mais il nous a même ordonné de nous adresser à lui directement : (a) *Invoque moi au jour de ta détresse; je t'en tirerai hors, & tu m'en glorifieras.* (b) *Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.*

D. Quelle est la seconde raison ?

R. L'idée que l'Ecriture Ste. nous donne des Bienheureux, n'a rien qui nous autorise à avoir notre recours à eux.

D. Développez cette pensée.

R. L'Ecriture Ste. nous parle de deux sortes d'Esprits bienheureux : les premiers sont ceux que Dieu a reçus dans sa gloire après leur mort : les seconds ceux qui n'ont jamais vécu parmi les Hommes. Elle nous dit des premiers (c) *qu'ils ne savent rien, & qu'ils ne prennent aucune part à ce qui se passe sous le Soleil.* Elle ne nous dit rien des seconds qui puisse nous persuader qu'ils entendent nos Prières, ni qu'ils ayent le pouvoir de les exaucer : elle nous fait même envisager la connoissance des pensées secrètes par lesquelles nous marquons nos besoins, & nous demandons à Dieu d'y pourvoir, comme un Attribut qui ne peut convenir qu'à lui.

D. Quelle est votre troisième raison ?

R. Nous ne trouvons dans l'Ecriture, ni ordre, ni
exem-

(a) Ps. L. 15. (b) Rom. X. 13. (c) Eccl. IX. 5.

exemple qui puisse nous porter à adresser nos Prières à d'autres qu'à Dieu.

D. Mettez cette raison dans un plus grand jour.

R. Il n'appartient pas à des Créatures comme nous de décider une Question aussi importante que celle de l'objet de la Prière : nous ne devons recevoir avec soumission que ce que Dieu a prononcé sur cette matière : or Dieu a prononcé que nous eussions recours à lui dans nos Prières, il ne nous a jamais renvoyez aux Bienheureux : nous ne devons donc nous adresser qu'à lui.

D. Jacob disoit pourtant en parlant du Fils de Joseph : (a) *Que mon nom & le nom de mes Peres soit réclamé sur eux.*

R. (b) *Porter le nom* de quelcun est une expression vague, dont le sens doit se déterminer par la nature des endroits où elle est employée : elle signifie en général, avoir une liaison étroite avec quelcun. Jacob n'employoit pas cette expression pour témoigner qu'il voulut être invoqué après sa mort par les Fils de Joseph : il vouloit seulement qu'ils portassent son nom, & celui de ses Ancêtres : qu'ils fussent censez Enfans de ces Patriarches, afin qu'ils eussent chacun une portion entière dans le partage du Pais de Canaan.

D. Mais Moysé ne disoit-il pas à Dieu en demandant la grace des Israélites : (c) *Souviens toi d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob tes Serviteurs?*

R. Quand Moysé faisoit mention des Patriarches dans sa Prière, il ne les invoquoit pas : il s'adressoit à Dieu uniquement : il lui demandoit qu'il versât sur les Israélites les bénédictions promises aux Enfans des Peres

res

(a) *Gen. XL. VIII. 16.* (b) *Consultez Es. IV. 1.*

(c) *Exod. XXXII. 13.*

res pieux : il demandoit qu'en confideration de l'Alliance que Dieu avoit traitée avec les Patriarches, il eût pitié de leurs Descendants.

D. Quelle étoit donc la pensée d'Eliphaz quand il disoit à Job : (a) *Vers quel des Saints te donneras-tu?*

R. Si Eliphaz avoit exhorté Job à se tourner du côté des Saints glorifiez, on seroit en droit de conclurre qu'il croioit que ces Esprits bienheureux écoutent nos Prières, & qu'ils les exaucent; mais Eliphaz n'établit rien de semblable : il veut seulement faire entendre à Job que ses malheurs sont sans ressource, & qu'il n'y a aucun Saint qui puisse les terminer.

On chantera après cette Section le premier verset du PSEAUME LXXVII.

XL. SECTION.

De la matière des Prières.

D. **Q**uelle doit être la matière de nos Prières?

R. **Q**J. C. l'a renfermée dans le Formulaire qu'il a donné à ses Disciples.

D. A quelle occasion leur donna-t-il ce Formulaire?

R. Elle est rapportée dans le Chap. XI. de St. Luc : l'Evangeliste dit que les Disciples de J. C. lui firent cette demande : (b) *Seigneur enseigne nous à prier, comme Jean l'a enseigné à ses Disciples.*

D. Quelles graces sont énoncées dans le Formulaire que J. C. a donné à ses Disciples?

R. Elles peuvent être rangées en deux classes, dont la

(a) *Job V. 1.* (b) *Luc. XI. 2.*

la première contient trois demandes qui regardent la gloire de Dieu; & la seconde trois demandes qui regardent plus particulièrement l'intérêt de l'Homme.

D. Quel est la première demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ton nom soit sanctifié.*

D. Expliquez cette demande.

R. ¹ Nous demandons que les Attributs de la Divinité soient connus dans le Monde, autant qu'ils peuvent l'être par des Esprits bornez comme nous sommes, & que tous les Hommes lui rendent les hommages qui sont dûs à ses perfections.

D. Quelle est la seconde demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ton Regne vienne.*

D. Expliquez cette demande.

R. Elle a un sens particulier qui se rapporte à l'état où l'Eglise se trouvoit alors, & un sens général qui se rapporte à tous les Chrétiens.

D. Quel est le sens particulier de cette demande?

R. ² L'Eglise attendoit alors que le Messie établît sa Religion dans le Monde: J. C. veut que ses Disciples demandent à Dieu qu'il remplisse cette attente.

D. Quel est le sens général?

R.

¹ Le Catechiste aura soin d'expliquer les passages qui justifient le sens que nous donnons à cette demande. Le nom de Dieu se prend pour ses perfections dans *Deut. VI. 13. XXVIII. 58. I. Sam. XII. 22. XVII. 45. II. Sam. VII. 26. I. Rois VIII. 18.* & dans un grand nombre d'autres endroits: *sanctifier le nom de Dieu*, ou *sanctifier Dieu*, signifie reconnoître les Attributs de Dieu, & lui rendre hommage. *Levit. X. 3. XXII. 32. Nomb. XX. 12. Esa. VIII. 13. Ezech. XX. 41. I. Pier. III. 15.*

² Le Catechiste aura soin d'expliquer les passages qui justifient le sens que nous donnons à cette demande, particulièrement. *Matt. III. 2. VI. 33. Marc. XXV. 43. Luc. XII. 38. XIX. 11.*

R. La Religion Chrétienne est encore inconnuë à la plus grande partie de la Terre: nous demandons à Dieu qu'elle soit répanduë par tout, & que ces Oracles touchant le Messie soient entièrement accomplis: (a) *Demande moi & je te donnerai pour ton héritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre.*

D. Quelle est la troisième demande qui regarde la gloire de Dieu?

R. *Ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel.*

D. Expliquez cette demande.

R. ³ Nous demandons que Dieu soit servi des Hommes, comme il l'est par ces Esprits bienheureux qui sont toujours attentifs à ses ordres, & toujours prêts à les exécuter.

D. Quelle est la première demande qui regarde l'intérêt de l'Homme?

R. *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.*

D. Expliquez cette demande.

R. ⁴ Nous demandons à Dieu qu'il nous fournisse chaque jour de nôtre vie, ce qui est nécessaire pour fournir à notre entretien, à la bienséance de la Condition dans laquelle il nous a fait naître, & au rang auquel il lui a plû de nous élever dans la Société.

D. Quelle est la seconde demande qui regarde l'intérêt de l'Homme?

R. *Par-*

(a) *Pf. II. 8.*

3 Le Catechiste expliquera les passages dans lesquels la soumission des Esprits bienheureux aux volontez Divines est marqué. *Matt. XVIII. 10. Pf. CIII. 20, 21. I. Rois. XXII. 19. Esd. VI. 1. Daniel. VII. 10.*

4. Le Catechiste expliquera les passages qui justifient le sens que nous donnons au mot de *pain*. *Gen. XXVIII. 20. Levit. XXVI. 5. Eccles. IX. 7. II. Theff. III. 8.* A l'égard du mot de l'Original que nous avons traduit par celui de *quotidien*, si l'on ne peut pas bien en démontrer la signification Grammaticale, on doit l'expliquer par le sujet dont il est ici question. Il me semble qu'on pourroit traduire, *le pain qui convient à nôtre état.*

R. Pardonne nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

D. Expliquez cette demande.

R. Nous demandons à Dieu qu'il ait les mêmes sentimens de charité, & de miséricorde pour les fautes que nous avons commises envers lui, que ceux que nous nous engageons d'avoir pour les fautes que nos Prochains ont commises envers nous.

D. Quelle est la troisième demande qui regarde l'intérêt de l'Homme?

R. Ne nous induit point en tentation, mais délivre nous du malin.

D. Expliquez cette demande.

R. Nous demandons à Dieu que quand il lui plaira que nôtre Vertu soit attaquée, il nous donne les secours dont nous avons besoin pour la faire triompher, & qu'il ne permette pas que nous tombions dans les pièges qui nous sont tendus, par les Ennemis de notre Salut.

D. J. C. en donnant ce Formulaire à ses Disciples, a-t-il prétendu qu'il fût pour eux seulement, ou qu'il servît à tous les Chrétiens?

R. J. C. a voulu qu'il servît à tous les Chrétiens, autant qu'il peut convenir aux circonstances dans lesquelles ils se trouvent.

D. Expliquez-vous.

L

R. Les

5 Le Catechiste aura soin d'expliquer les passages qui justifient le sens que nous donnons à cette demande. *Entrer en tentation*, signifie souvent commettre un grand crime. *Math. XXVI. 41.* & quand l'Écriture attribue à Dieu certaines actions, elle veut quelquefois dire seulement qu'il les permet. *Exod. IV. 21.* En ce sens, Dieu nous *induit en tentation*, quand il permet que nous tombions dans le Crime.

R. Les Chrétiens ne peuvent pas demander à Dieu que *son Règne vienne*, dans le sens qu'on attache à cette demande lors que son Règne n'est point encore venu : ils ne peuvent faire cette prière que dans le sens que nous lui avons attribué.

D. Quand J. C. a donné ce Formulaire à ses Disciples, a-t-il voulu leur prescrire de n'employer jamais dans leurs Prières, que les propres termes dont il s'étoit lui-même servi ?

R. Il a voulu qu'ils eussent plutôt égard au sens du Formulaire, qu'aux termes avec lesquels il est exprimé.

D. Mais J. C. n'a-t-il pas permis aux Chrétiens de demander d'autres graces, que celles qu'il a énoncées dans ce Formulaire ?

R. Le plus grand nombre de graces qu'ils doivent demander ont quelque rapport à celles que J. C. a énoncées dans ce Formulaire : cependant on ne doit pas borner-là scrupuleusement la Prière. (a) Les Saints Hommes ont demandé dans chaque circonstance particulière où ils se sont trouvez, les faveurs dont ils avoient besoin.

D. Ne pourriez-vous pas proposer quelques Maximes qui puissent vous servir de direction, à l'égard des graces qu'il est permis de demander ?

R. Quatre Maximes peuvent nous diriger sur ce sujet.

D. Quelle est la première Maxime ?

R. Les Chrétiens ne doivent pas se borner dans leurs prières à ce qui regarde leur intérêt : ils doivent demander tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu : c'est ce que J. C. nous a enseigné en mettant dans le Formulaire qu'il a donné à ses Disciples,

trois

(a) Voyez Act. I. 24. II. 42. VIII. 60.

trois demandes qui se raportent à la gloire de Dieu.

D. Quelle est la seconde Maxime.

R. Quand les Chrétiens demandent à Dieu des graces qui se raportent à leur intérêt propre, ils doivent demander avec plus d'ardeur les biens qui ont relation à la vie qui est à venir, que ceux qui se bornent à celle-ci : c'est ce que J. C. nous a enseigné quand il dit : *(a) Cherchez premièrement le Royaume de Dieu & sa Justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus.*

D. Quelle est la troisième Maxime ?

R. Les Chrétiens ne doivent pas demander des biens de la vie pour satisfaire à leurs passions, mais pour fournir à leurs besoins : c'est ce que nous enseigne St. Paul : *(b) Pourvu que nous ayons la nourriture & le vêtement, cela nous suffit.*

D. Quelle est la quatrième Maxime ?

R. Les Chrétiens en demandant les choses les plus nécessaires à la vie, doivent être toujours prêts à en faire le sacrifice dès que l'intérêt de la gloire de Dieu, ou celui de leur Salut le demandera. C'est ce que les Martyrs nous ont enseigné par leur exemple : c'est ce que J. C. veut nous faire entendre : *(c) Si ta main ou ton pied te fait broncher, coupe-les, & les jette loin de toi : car il vaut mieux que tu entres boiteux ou manchot dans la vie, que d'avoir deux pieds & deux mains, & d'être jetté dans le feu éternel. Et si ton œil te fait broncher, arrache-le, & le jette loin de toi : car il vaut mieux que tu entres dans la vie, n'ayant qu'un œil, que d'avoir deux yeux, & d'être jetté en la gehenne du feu.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME LXV.

L 2

XLI.

(a) Matt. VI. 33. (b) I. Tim. VI. 8.

(c) Matt. XVIII, 8,9.

XLI. SECTION.

Des conditions de la Prière.

D. **D**E quelle manière devons-nous prier pour être
être exaucez de Dieu?

R. Nous devons prier avec attention, avec confiance, avec charité, avec ferveur, & avec persévérance.

D. Sur quoi établissez-vous la nécessité du recueillement dans la Prière?

R. On est attentif quand on parle à des Personnes qu'on respecte; & Dieu à qui nous parlons dans nos Prières, est infiniment digne de nos respects les plus profonds. On est attentif dans les affaires intéressantes; & nous demandons à Dieu dans nos Prières les biens les plus intéressants.

D. Comment savez-vous que nos Prières doivent être accompagnées d'humilité?

R. La grandeur du Dieu que nous prions, & le caractère que nous revêtons en priant, doivent nous engager à prier avec humilité. J. C. nous le fait entendre dans le Formulaire qu'il a donné à ses Disciples.

D. Comment J. C. a-t-il exprimé, dans le Formulaire qu'il a donné à ses Disciples, la grandeur du Dieu que nous prions?

R. En nous apprenant à dire, *notre Pere qui ès aux Cieux*: & en nous faisant penser par cela même, que nous sommes de viles Créatures qui ne font que ramper sur la Terre. Un Homme qui prie, doit s'humilier devant ce grand Dieu qui fait du Ciel comme un Trône, & qui y reçoit continuellement les Adorations & les hommages des Anges, des Archanges, des
Che-

Cherubins, des Seraphins, de mille, de dix-mille milliers d'Intelligences qui sont continuellement devant lui.

D. Quel caractère J. C. veut-il que nous revêtions dans nos Prières?

R. Le caractère le plus propre à nous faire prier avec humilité.

D. Comment cela?

R. J. C. veut que nous demandions *notre pain*: quand nous nous présentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces indigents qui n'ont pas du pain pour se sustenter. J. C. veut que nous demandions le *pardon de nos péchez*: quand nous nous présentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces criminels qui ont mérité la mort, & qui sollicitent leur absolution. J. C. veut que nous demandions de *n'être pas induis en tentation*: quand nous nous présentons à Dieu pour faire cette Prière, nous revêtons le caractère de ces Esprits foibles & corrompus, qui sont capables de tomber dans les plus grands excès, si Dieu n'a la charité de leur accorder des secours pour les éviter.

D. Prouvez que la confiance est une des conditions de la Prière.

R. J. C. a exprimé la nécessité de cette Vertu, quand il nous a appris à appeller Dieu *notre Pere*: ce titre doit nous inspirer la même confiance pour Dieu qu'un Enfant bien né a pour son Pere; (a) *Si les Hommes qui sont méchants savent donner à leurs Enfants de bonnes choses: combien plus notre Pere qui est aux Cieux, donnera-t-il des biens à ceux qui lui en demandent?*

D. Expliquez ce que vous avez avancé, que pour bien prier, il faut prier avec charité.

L 3

R. J'ai

(a) *Matt. VII. 11.*

R. J'ai voulu dire que si nous voulons que Dieu ait pitié de nos misères, nous devons aussi avoir pitié de celles de nos Freres, & faire tout ce qui dépend de nous pour les terminer ou pour les adoucir : c'est ce que J. C. a voulu faire entendre encore quand il a appris à chacun de nous à dire non seulement *mon Pere*, mais *notre Pere* : & à comprendre ainsi dans nos Prières tous les Hommes qui sont Enfans de Dieu comme nous. C'est ce qu'il prescrit plus clairement encore, lors qu'il ne nous a permis d'espérer le pardon des fautes que nous avons commises envers Dieu, qu'autant que nous pardonnons à nos Freres celles qu'ils auront commises envers nous.

D. Qu'entendez-vous par la ferveur, dont vous faites la cinquième condition de la Prière ?

R. J'entens qu'une Ame à qui Dieu a accordé la liberté de s'ouvrir à lui, de lui déclarer ses misères, de lui demander tous les biens dont elle a besoin, doit sentir la grandeur de ce privilege, & ne se présenter jamais devant Dieu, qu'avec ces sentimens vifs & empressez auxquels on a accoûtumé de s'abandonner, quand on vaque à quelque exercice doux & salutaire.

D. En quoi consiste la persévérance que doit avoir un Homme qui prie ?

R. A ne pas se rebuter lorsqu'il ne reçoit pas d'abord les graces qu'il a demandées ; à continuer de les demander jusqu'à ce qu'il les ait obtenues, ou qu'il ait reconnu que Dieu juge à propos de les lui refuser.

D. Alléguez quelque précepte de J. C. touchant la persévérance dans la Prière.

R. Il l'a prescrite à ses Disciples, lorsqu'il a proposé cette Parole : (a) *Il y avoit dans une Ville*

(a) Luc. XVIII 2--7.

un Juge qui ne craignoit point Dieu, & qui ne respectoit personne. Il y avoit dans la même Ville une Veuve qui l'alloit souvent trouver, & lui dire; Fai moi justice de ma partie adverse. Et durant un long-temps il n'en voulut rien faire. Mais après cela il dit en lui-même; Quoi que je ne craigne point Dieu, & que je ne respecte personne, cependant parce que cette Veuve me donne de la peine, je lui ferai justice, de peur qu'elle ne vienne perpétuellement me rompre la tête. Et le Seigneur dit; Ecoutez ce que dit le Juge inique. Et Dieu ne vengera-t-il point ses Elus, qui crient jour & nuit, quoi qu'il differe de s'irriter pour l'amour d'eux?

On chantera après cette Section le Ps. CXXX.

XLII. SECTION.

De la Lecture de la Parole de Dieu.

D. **Q**uelle est la quatrième partie du Culte Religieux que Dieu demande de nous?

R. C'est la Lecture de sa Parole.

D. Surquoi fondez-vous la nécessité de ce devoir?

R. Sur les préceptes que Dieu nous a donnez, & sur les modeles qu'il a proposez à notre imitation.

D. Quels ordres Dieu a-t-il donnez sur ce sujet?

R. Voici ce que Dieu avoit prescrit aux anciens Rois par le Ministère de Moysé : (a) Dès que le Roi sera assis sur le Thrône de son Royaume, il écrira pour soi dans un Livre un double de cette Loi, & ce Livre demeurera par devers lui; & il y lira tous les jours de sa vie. L'ordre de lire l'Ecriture Ste. ne regardoit pas seulement le Roi, il regardoit aussi le Peuple: c'est à

L 4

tout

(a) Deut. XVII. 18.

tout le Peuple que Moyse tenoit ce langage: (a) *Les paroles que je te commande aujourd'hui seront en ton cœur. Tu les enseigneras soigneusement à tes Enfants, & tu t'en entretiendras quand tu demeureras en ta Maison, quand tu seras en chemin, quand tu te coucheras & quand tu te leveras. Et tu les lieras pour être un signe sur tes mains, & elles seront comme des fronteaux entre tes yeux. Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta Maison & sur tes portes.* J. C. a confirmé la Doctrine de Moyse: il a voulu que les Juifs cherchassent dans les anciens Oracles les preuves de la vérité de sa Mission: (b) *Sondez les Ecritures, car ce sont elles qui rendent témoignage de moi.*

D. Quels modeles Dieu a-t-il proposez à notre imitation, pour nous engager à lire l'Écriture Ste?

R. Celui des Juifs qui la (c) lisoient anciennement dans leurs Assemblées: celui des Fidelles de de Bérée qui (d) *conferoient tous les jours les Ecritures*, pour examiner si la Doctrine des Apôtres étoit conforme à celle des Prophetes: celui de Timothée à qui St. Paul donne des Éloges de ce que (e) *dès son Enfance, il avoit la connoissance des saintes lettres, qui pouvoient le rendre sage à salut.*

D. Mais ne croyez-vous pas que ces ordres & ces modeles soient pour ceux qui ont un genie supérieur seulement?

R. Je crois que les Personnes, dont l'Esprit est le plus borné, doivent lire l'Écriture; & que bien loin que leur peu de capacité les dispense de ce devoir, c'est cela même qui les y engage d'une manière plus presante.

D. Com-

(a) Deut. VI. 6.-9. (b) Jean V. 49.

(c) Voyez Act. XIII. (d) Act. XVII. 10.

(e) II. Tim. III. 15.

D. Comment cela?

R. C'est que l'Ecriture peut leur fournir abondamment de quoi supléer aux lumières qui leur manquent.

D. Cette pensée vient-elle de vous, ou si vous l'avez puisée dans l'Ecriture Ste?

R. Je l'ai puisée dans l'Ecriture Ste. qui dit dans plusieurs endroits, que (a) *la parole de Dieu éclaire les simples, & qu'elle leur donne de la sagesse.*

D. Comment la Parole de Dieu peut-elle donner de la Sagesse aux simples, & les éclairer, puis qu'elle a des obscuritez & des profondeurs, qui passent les plus grands Genies & qui les confondent?

R. Il est vrai qu'elle a des profondeurs & des obscuritez, qui passent les plus grands Genies & qui les confondent: cependant elle renferme d'excellentes leçons qui sont à la portée des plus petits.

D. Que concluez-vous de ce mélange de ténèbres & de lumières que vous trouvez dans l'Ecriture?

R. J'en conclus qu'elle doit être l'objet de l'étude de tous les Hommes, puis qu'elle a de quoi exercer les speculations des Esprits les plus profonds, & qu'elle est proportionnée à la foiblesse des plus superficiels.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la XIV. partie du PSEAUME CXIX.

L 5

XLIII.

(a) Pf. XIX. 18. CXIX. 130.

XLIII. SECTION.

Des regles qu'on doit observer pour entendre l'Ecriture Ste.

D **M**Ais suffit-il de lire l'Ecriture Ste. pour l'entendre, ou s'il faut suivre certaines regles pour cela?

R. Il y a des regles qu'il faut suivre.

D. Quelles sont ces regles ?

R. Premièrement, nous devons la lire dans le dessein de nous soumettre à tous les ordres qu'elle nous prescrit.

D. Comment prouvez-vous que cette disposition est nécessaire pour entendre l'Ecriture Ste. ?

R. Deux raisons me le persuadent : la première, c'est la nature de la chose : la seconde, c'est la condition sous laquelle Dieu nous a promis l'assistance dont nous avons besoin pour comprendre ce qu'il nous revele.

D. Expliquez cette première raison.

R. Un Homme qui a une passion favorite qu'il veut conserver, fera des efforts pour éluder tout ce que l'Ecriture Ste. lui dit contre cette passion : il emploiera tout son genie à chercher des raisons pour se persuader qu'il n'est point dans le cas que Dieu condamne, & il ne lui en restera plus pour entendre ce que Dieu lui prescrit.

D. Expliquez-vôtre seconde raison.

R. Elle est fondée sur des déclarations expresses de l'Ecriture qui nous assure, que Dieu n'accordera le secours dont on a besoin pour entendre sa Parole, qu'à ceux qui auront une intention sincere de se soumettre à tout

à tout ce qu'elle prescrit : c'est la pensée du Psalmiste qui dit, que (a) *le secret de l'Eternel est pour ceux qui le craignent* : c'est la pensée de J. C. lors qu'il dit : (b) *Si quelcun veut faire sa volonté, il connoitra de ma Doctrine, savoir si elle est de Dieu, ou si je parle de moi-même.*

D. Quelle est la seconde regle qu'il faut observer pour entendre l'Ecriture Ste. ?

R. C'est de confronter le passage, dans lequel on trouve de l'équivoque, ou de l'obscureté, avec d'autres passages clairs qui se raportent à celui qu'on ne pouvoit entendre.

D. Appliquez cette Maxime à quelcun de ces passages qui vous paroissent obscurs ou équivoques.

R. Ces paroles de J. C., (c) *moi & le Pere sommes un*, peuvent être mises dans cette classe. J. C. a dit qu'il étoit *un* avec Dieu : que ses Apôtres seroient aussi *un* avec Dieu : que tous les Fidelles seroient *un* avec Dieu. Je veux savoir si quand J. C. a dit qu'il étoit *un* avec Dieu, & que ses Apôtres & tous les Chrétiens seroient *un* avec Dieu, il a eû la même sorte d'union en vuë : je confronte ce passage avec d'autres passages, & je découvre par cette confrontation qu'il y a entre Dieu & J. C. une sorte d'union & d'unité, qui ne peut se trouver entre Dieu & les Fidelles : les Fidelles sont *un* avec Dieu, parce qu'ils imitent ses vertus, autant que la foiblesse humaine le peut permettre : & parce que Dieu leur fera part de sa gloire : mais J. C. est *un* avec Dieu, parce qu'il a les perfections de la Divinité, (d) & qu'il est *égal* à Dieu son Pere.

D. Quelle est la troisième Maxime qu'on doit observer pour entendre l'Ecriture Ste. ?

R. II

(a) *Pf. XXV. 14.* (b) *Jean VII. 17.*

(c) *Jean X. 30.* Conferez ce passage avec *Jean XVII. 11. 21, 22.* (d) *Philip. II. 6.*

R. Il faut étudier le style des Auteurs Sacrez : les coûtumes des temps dans lesquels ils ont vécu : le génie des Peuples parmi lesquels ils ont exercé leur Ministère : & regler sur ces choses le sens de leurs expressions, non sur les premières idées qu'elles excitent dans nos Esprits.

D. Appliquez cette Maxime à quelque passage particulier.

R. Les Auteurs sacrez vivoient parmi des Peuples qui avoient l'Imagination vive, & qui aimoient les expressions hardies & exagerées : c'est ce qui sert à expliquer ce passage du Prophete Joël : (a) *Une Nation puissante & innombrable est montée contre mon País : ses dents sont des dents de Lion : on diroit que ce sont des Chevaux : elles sautent & font du bruit comme des Chariots qui sont sur le sommet des Montagnes : on les prendroit pour une Armée rangée en bataille.* Si nous consultons uniquement le génie des Peuples parmi lesquels nous vivons, il nous semblera que c'est-là la description d'une Armée : mais si nous faisons attention à celui des Nations parmi lesquelles vivoit le Prophete, nous reconnoissons qu'il a voulu décrire une multitude de Sauterelles qui avoient ravagé la Judée. Par exemple encore ces paroles de St. Paul : (b) *Nous sommes ensevelis avec J. C. dans le Bâteme*, ne reveillent aucune idée distincte dans nôtre langue : mais si nous faisons réflexion que du temps de cet Apôtre on administroit le Bâteme en plongeant dans l'eau celui à qui on administroit ce Sacrement, nous reconnoissons que quand St. Paul dit que *nous sommes ensevelis avec J. C. dans le Bâteme*, il a fait allusion à cette coûtume : l'état d'un Homme qui étoit plongé dans l'eau & qui sembloit y perdre la vie, represente le de-

voir

(a) Joël I. 6. II. 4. 5. (b) Rom. VI. 4.

voir d'un Homme qui se consacre à Dieu par le Bâteme; il ne doit plus vivre pour le Monde : l'état d'un Homme qui sortoit de l'eau, & qui sembloit ressusciter, représente le devoir d'un Chrétien qui se consacre à Dieu par le Bâteme; il doit commencer un genre de vie tout nouveau, & tout dévoué au service de ce Dieu auquel il s'est consacré par ce Sacrement.

D. Quelle est la quatrième règle qu'on doit observer pour entendre l'Écriture Ste.?

R. C'est de consulter les Ouvrages que les Personnes éclairées ont faits pour l'expliquer, & sur tout d'assister aux Discours publics des Ministres de l'Évangile.

D. Comment prouvez-vous la nécessité de ce devoir?

R. Par le témoignage de l'Écriture même qui dit, que lors que J. C. monta dans le Ciel, & qu'il n'enseigna plus lui-même immédiatement les Hommes sur la Terre, il établit (a) *les uns pour Apôtres, les autres pour Prophetes, les autres pour Evangelistes, & les autres pour être Pasteurs & Docteurs: pour l'assemblée des Saints, pour l'Oeuvre du Ministère, pour l'édification du Corps de Christ: jusqu'à-ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la Foi, & de la connoissance du Fils de Dieu, en Homme parfait, à la mesure de la parfaite Stature de Christ: afin que nous ne soyons plus des Enfants flottans, & emportez ça & là à tous vents de Doctrine.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CXIX.

XLIV.

(a) Ephes. IV. 11--14.

XLIV. SECTION.

Du chant des Cantiques Sacrez.

D. Quelle est la cinquième partie du Culte Religieux ?

R. C'est le chant des Cantiques Sacrez.

D. Dans quels endroits de nos Ecritures est-elle établie ?

R. Tous les Cantiques que les saints Hommes ont composez, & qu'ils ont eux-mêmes chantez, sur tout ceux qui forment ce précieux Recueil qu'on appelle le *Livre des Pseaumes*, ne nous permettent pas de douter que le Chant des Cantiques sacrez ne soit agréable à Dieu.

D. Quelle disposition devons-nous apporter à cette partie du Culte Religieux ?

R. St. Paul l'a exprimé par un seul mot, lors qu'il prescrit de chanter *de cœur* : (a) *Que la Parole de Christ habite en vous abondamment en toute Sageffe*, dit-il, *vous enseignant, & vous exhortant l'un l'autre par des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques spirituels, avec grace, chantant de votre cœur au Seigneur.*

D. Qu'est-ce que chanter de cœur ?

R. C'est entendre le sens du Cantique que l'on chante, & revêtir les sentimens de dévotion qui y sont exprimez.

D. Entrez dans un plus grand détail, & appliquez cette Maxime à ceux de nos Cantiques à l'égard desquels il paroît le plus difficile de la suivre.

R. Le Pseaume LX. est de ce nombre : cependant il faut le *chanter de cœur*, comme tous les autres.

D.

(a) Col. III. 16.

D. Recitez-le.

R. (a) O Dieu, tu nous avois rejettez, tu nous avois dissipé, tu l'étois courroucé: retourne vers nous. Tu avois ébranlé la Terre, & tu l'avois fenduë: guéri ses brèches, car elle est affaissée. Tu avois fait voir à ton Peuple des choses dures, tu nous avois abruvez de vin d'étourdissement. Mais depuis tu as donné une bannière à ceux qui te craignent, afin qu'ils l'élevent en haut pour l'amour de ta vérité: afin que ceux que tu aimes soient délivrez. Sauve-moi par ta main droite, & exauce-moi. Dieu a parlé dans son Sanctuaire: je me réjouirai; je partagerai Sichem, & je mesurerai la Vallée de Succoth: Galaäd sera à moi; Manassé aussi sera à moi, & Ephraïm sera la force de mon Chef: Juda sera mon Législateur: Moäb sera le bassin où je me laverai: je jetterai mon soulier sur Edom: ô Palestine triomphe de moi! Qui me conduira à la Ville munie? Qui me conduira jusques en Edom: Ne sera-ce pas toi ô Dieu qui nous avois rejettez, & qui ne sortois plus ô Dieu avec nos Armées? Donne-nous du secours afin que nous sortions de détresse: car la délivrance qu'on attend de l'Homme est vanité. Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos Ennemis.

D. Comment appliquerez-vous à ce Cantique la Maxime que vous avez posée?

R. Avant de le chanter, je ferai des recherches pour en entendre le sens.

D. Quelles recherches ferez-vous pour cela?

R. Pre-

(a) Ps. LX.

Par exemple celle qui nait de ces deux vers qu'on trouve dans nos vieilles versions:

*Contre Edom Peuple glorieux
Je jetterai mes souliers vieux.*

Il y a dans la Prose je jetterai mon soulier, voyez ci-dessous l'occasion de ce passage.

R. Premièrement je lirai ce Pſeume dans la Proſe, & je l'examinerai ainſi dégagé des ¹ difficultez qu'une Poëſie étrangere au Siècle du Prophete, doit néceſſairement y avoir mêlées.

D. Quelle autre recherche ferez-vous pour entendre ce Cantique ?

R. Je tâcherai de découvrir quelle en a été l'occafion ?

D. Quelle eſt-elle cette occaſion ?

R. Elle eſt marquée dans le titre, qui porte que David le compoſa *au ſujet des Guerres qu'il eut contre la Syrie en Méſopotamie, & contre la Syrie de Tſoba : & au ſujet de ce que Joâb au retour de ces expéditions défit douze mille Iduméens.*

D. Comment ferez-vous ſervir à l'intelligence de ce Cantique, ce que vous aurez découvert touchant l'événement qui y a donné occaſion ?

R. J'examinerai ſi cet événement n'eſt point rapporté avec plus d'étendue dans l'Histoire Ste.

D. Quel uſage retirerez-vous de cette Méthode ?

R. Comme un Hiftorien parle avec plus de clarté qu'un Poète, les expreſſions obſcures du Poète, peuvent être éclaircies par les narrations de l'Hiftorien.

D. Faites l'eſſai de cette Méthode.

R. ² L'événement qui a donné occaſion au Pſeume LX. eſt rapporté fort au long dans le Chap. VIII. du

2 Avis au Catechiſte.

Il y a quelque différence entre la manière dont le titre du Pſeume LX. expoſe la Guerre de David contre les Syriens, & contre les Iduméens, & la manière dont cet événement eſt raconté dans l'Histoire. Le Catechiſte aura ſoin de concilier ces varietez. Il me ſemble que le Docteur Hammond l'a fait avec beaucoup de ſuccès dans ſon Commentaire ſur ce Pſeume.

du II. Livre de Samuel, & dans le Chap. XVIII. du I. Livre des Chroniques. Là je vois, non seulement que David combattit les Syriens, mais qu'il les subjuga. Cela sert à expliquer ce qu'il dit ici: *O Dieu tu nous as rejettez: tu t'ès courroucé: tu as fait éprouver à ton Peuple un rude traitement*: car si je ne favois par l'Histoire Ste. que David remporta une Victoire complete sur les Syriens, ces paroles pourroient me faire croire qu'il en fut vaincû; mais ce que l'Histoire Ste. dit sur cet article, me persuade que ces plaintes du Prophete regardent, non les temps dans lesquels il composoit ce Cantique, qui étoient des temps de joye & de triomphe, ³ mais ceux qui avoient précédé, & qui étoient des temps d'affliction ⁴.

D. Continuez à marquer les recherches qu'on doit faire pour l'intelligence d'un Pseaume.

R. Il faut appliquer au Pseaume dont on cherche le sens ⁵ les regles générales qui ont été proposées pour l'intelligence de l'Écriture Ste. mais en particulier ce qui a été dit touchant la nécessité d'avoir égard au style des Auteurs sacrez, & aux coûtumes de leur Siècle.

D. Appliquez cette Maxime au Pseaume que vous avez recité.

R. Par exemple; ces paroles, ⁶ *tu avois ébranlé la Terre: tu l'avois fendue: elle étoit affaissée sous son*
M poids,

³ Aussi avons-nous traduit: *O Dieu tu nous avois rejettez*, & non *tu nous as rejettez*.

⁴ *Avis au Catechiste*. Le Catechiste puiera dans l'Histoire Ste. d'autres éclaircissements pour l'intelligence de ce Pseaume.

⁵ Par exemple, celle de consulter les Commentaires pour savoir quels sont les lieux, & les Peuples dont il est fait ici mention. La Bible de Mr. Martin qui est entre les mains de tout le monde, éclaircit fort bien cette question.

⁶ Comparez ces expressions avec *Pf. XVIII. 8. Es. XIII. 13. XXIX. 6.*

roids, sont de ces façons de parler hyperboliques ordinaires à la Langue Hébraïque: elles marquent ici les bouleversements qu'on avoit vûs dans la Judée, avant que David eût défait les Syriens & les Iduméens. Par exemple encore ce qui suit; (a) *je mesurerai la Vallée de Succoth*, fait allusion à l'ancienne coûtume de mesurer les Terres au cordeau, lors qu'on vouloit en faire le partage: quand le Prophete dit qu'il *mesurera Succoth*, il exprime par-là qu'il fera le Maître de cette Vallée; puis qu'un Homme qui partage un País, & qui le divise en Gouvernemens & en Provinces, comme bon lui semble, fait en cela un acte de Souverain. ⁷ Peut-être aussi que ce qui est dit, *je jetterai mon soulier sur Edom*, est une allusion à une autre coûtume des anciens Vainqueurs, qui avançoient les pieds sur les Terres qu'ils avoient subjuguées, & marquoient par-là qu'ils en prenoient possession.

D. Vous avez expliqué la méthode qu'il faut suivre pour entendre le sens d'un Cantique, & pour le chanter de cœur à cet égard-là; marquez aussi celle que vous observerez pour chanter de cœur, en revêtant les sentimens de piété qui y sont exprimez.

R. J'examinerai premièrement quels sentimens de piété sont exprimez dans le Pseaume, que je veux chanter: quel rapport ils peuvent avoir avec ceux dont je dois être animé dans les circonstances où je me trouve: & je prendrai pour modèles dans mon état, les sentimens que le Prophete exprimoit dans le sien.

D.

(a) vers. 8.

⁷ Ce n'est-là qu'une conjecture qui n'est peut-être pas meilleure que quelques autres du même genre, qui se trouvent dans les Interprètes sur ce sujet: mais les Catechumenes doivent aussi apprendre à conjecturer, & à proposer avec doute ce qu'ils ne peuvent savoir avec certitude.

D. Quels sentimens le Prophete a-t-il exprimez dans le Pſeume LX.?

R. I. Des sentimens d'une vive reconnoissance: II. des sentimens d'une ſainte allegreſſe: III. & des sentimens d'une ferme confiance.

D. Marquez les endroits de ce Pſeume où les sentimens de reconnoissance ſont exprimez, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonſtances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete témoigne ſa reconnoissance, en attribuant à Dieu * les Victoires qu'il venoit de remporter: (a) *O Dieu, c'eſt toi qui nous a donné une bannière pour l'amour de la vérité.* En chantant ces paroles, je revêtirai ces sentimens. Les prosperitez publiques & particulières viennent de vous Seigneur: les Flotes, les Armées, le Commerce, mon Industrie, mon Travail, & toutes les cauſes ſecondes ne ſont que des instrumens de vôtre Providence.

D. Marquez les endroits de ce Canticque où les sentimens d'une Ste. allegreſſe ſont exprimez, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonſtances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete témoigne ces sentimens, lors qu'il fonde ſa joye ſur la protection que Dieu lui accorde. (b) *Dieu a parlé dans ſon Sanctuaire, je me réjouirai.* La joye qui n'eſt fondée que ſur les Créatures, eſt auſſi vaine que les Créatures mêmes qui la cauſent. Mais je me réjouis, mon Dieu, de ce que vous daignez veiller pour mes interêts. Ma joye ſera réglée ſur la Sainteté du Dieu qui la produit.

M 2

(a) vers. 6,

* C'eſt ce que ſignifie cette expreſſion, tu nous as donné une bannière: les troupes Victorieuſes marchoit à enſeignes, ou à bannières déployées.

(b) vers. 8.

duit. Au lieu de me jeter dans le libertinage & dans la débauche, elle me portera à célébrer l'Auteur de mon bonheur, & à me consacrer à son service.

D. Marquez les endroits de ce Cantique, qui expriment les sentimens de la confiance du Prophete, & comment vous les prendrez pour modèles dans les circonstances où vous pourrez vous trouver.

R. Le Prophete exprime sa confiance de cette manière : (a) *Qui me conduira dans la Ville munie ? Qui me conduira jusques en Edom ? Ne sera-ce pas toi, ô Dieu, qui nous avois rejettez, & qui ne sortois plus, ô Dieu avec nos Armées ? Nous ferons des actions de valeur en Dieu, & il foulera nos ennemis.* J'applique ces sentimens aux circonstances où je me trouve. Les graces dont vous m'avez comblé jusques à ce jour, mon Dieu, sont des gages de celles que vous me réservez encore. Puisque vous avez exaucé les Prières que je vous ai adressées dans mes angoisses, je vous prierai dans toutes celles que vous voudrez m'envoyer encore.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME LX.

XLV. SECTION.

Des dispositions qu'on doit apporter au chant des Cantiques, dans lesquels l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix de la Charité, & contre celles de l'Humilité.

D. **M**Ais dans quel Esprit chanterez-vous ces Cantiques, dans lesquels l'Auteur sacré semble

(a) vers. 11, 12, 13.

ble s'abandonner à la vengeance, & pécher contre les Loix de la Charité?

R. Je reprimerai tous les mouvemens criminels auxquels ils pourroient servir de prétexte: & je chercherai à leur donner un sens digne de celui qui les a composez.

D. Comment pouvez-vous donner un bon sens à ces fortes de passages? La vengeance n'est-elle pas défenduë expressément dans nos Écritures? La charité n'est-elle pas expressément ordonnée?

R. Le mot de *vengeance* est équivoque: quelquefois il signifie une haine injuste & cruelle que l'on porte à son prochain; & l'usurpation des droits des Magistrats auxquels seuls il appartient de punir les coupables. En ce sens la vengeance est un crime, & on ne sauroit justifier ceux qui s'y abandonnent. Mais quelquefois ce terme signifie la punition infligée par celui que Dieu a préposé pour cela: l'horreur qui est duë au vice, & la disposition d'une Ame qui acquiesce au jugement que Dieu prononce contre ceux qui le commettent. En ce sens la vengeance, est une Vertu. De même le mot de *Charité* signifie quelquefois ce desir sincere que nous avons de voir le Prochain remplir ces devoirs, & participer au bonheur qui accompagne ceux qui s'en acquittent. En ce sens la Charité est une grande Vertu, & on ne sauroit justifier ceux qui en manquent. Mais quelquefois la Charité se prend pour cette foiblesse qui fait que l'on souhaite de voir heureux ceux que les Loix humaines & Divines condamnent à être misérables: en ce sens la Charité est un vice qui trouble l'ordre de la Société & celui de la Religion. Quand le Prophete s'abandonne à la vengeance dans ses Cantiques, c'est à la vengeance qui est une Vertu, non à celle qui est un crime. De même quand il semble dépouiller la

Charité, il ne dépouille pas celle qui est une Vertu, mais celle qui est un crime ou une foiblesse.

D. Mais comment prouveriez-vous que c'étoient-là les idées du Prophete ?

R. En rangeant ces sortes de Cantiques sous diverses classes.

D. Expliquez-vous.

R. Quand l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix qui ordonnent la Charité, & qui defendent la vengeance, il parle quelquefois comme Magistrat, quelquefois comme étant aux prises avec un Ennemi injuste, quelquefois comme témoin des complots tramés contre l'Eglise & des outrages faits à la Divinité, quelquefois comme type du Messie, & quelquefois comme Prophete.

D. Comment l'Auteur sacré, en tant que Magistrat, peut-il prononcer des imprécations sans violer les Loix qui ordonnent la Charité, & qui defendent la vengeance ?

R. Parce que comme Magistrat il est engagé à punir les coupables.

D. Alléguez quelque exemple de ces sortes de Cantiques.

R. C'est l'idée qu'on doit avoir du Pseaume CI. où le Prophete dit : (a) *Je bais les actions des débauchez. Je retrancherai chaque matin tous les méchants du Pais, afin d'exterminer de la Cité de l'Eternel tous les Ouvriers d'iniquité.*

D. Comment l'Auteur sacré, en tant qu'aux prises avec un Ennemi injuste, peut-il prononcer des imprécations sans violer les Loix qui ordonnent la Charité & qui defendent la vengeance ?

R. La Charité ne défend pas de souhaiter de vaincre dans une Guerre légitime.

D.

(a) vers. 3. 8.

D. Alléguez quelque exemple de ces fortes de Cantiques.

R. ⁹ On peut mettre dans ce rang le Pseaume XXXV. dans lequel le Prophete dit : *Eternel déba contre ceux qui debotent contre moi, fai la Guerre à ceux qui me font la Guerre. (a) Que ceux qui cherchent ma vie soient honteux & confus, & que ceux qui machinent mon mal, soient repoussez, & qu'ils rougissent. Qu'ils soient comme de la bale exposée au vent, & que l'Ange de l'Eternel les chasse ça & là. Que leur chemin soit ténébreux & glissant.*

D. Comment l'Auteur sacré, entant que témoin des complots qu'on trame contre l'Eglise, & des outrages faits à la Divinité, peut-il prononcer des imprécations?

R. Il est permis de souhaiter la perte de ceux qui refusent avec obstination d'entrer dans la Societé des Fidelles, & qui ne veulent vivre que pour la détruire.

D. Alléguez quelque exemple de ces fortes de Cantiques.

R. ¹⁰ On peut mettre dans ce rang le Pseaume LXXIV. où le Prophete dit : *(b) O Dieu, leve-toi, défen ta cause, souvien-toi de l'opprobre qui t'est fait tous les jours par l'Insensé : N'oublie point le cri de tes adversaires : le bruit de ceux qui s'élevent contre toi, monte continuellement.*

D. Comment l'Auteur sacré, entant que Type du
M 4 Messie

⁹ On peut aussi mettre dans la même classe les *Ps.* LV. LVIII. LIX. LXX. LXXI. CXL.

(a) *vers.* 1. 4. 5.

¹⁰ On peut mettre dans le même rang les *Ps.* LXXIX. LXXXII. Mettez y aussi ceux où le Prophete forme des imprécations contre ceux qui attaquent directement la gloire de Dieu. *Ps.* V. VII. IX. X. XII. XIV. XXI.

(b) *vers.* 22, 23.

Messie peut-il prononcer des imprécations, sans violer les Loix qui défendent la vengeance, & qui ordonnent la Charité?

R. Parce que Dieu n'a jamais puni des coupables plus dignes de sa colere, que ceux qui après avoir crucifié le Sauveur des Hommes, s'employeroient à empêcher que son Regne ne s'établît dans le Monde.

D. Alléguez quelques exemples de ces fortes de Cantiques.

R. On peut mettre dans ce rang le * Pseume LXIX. dans lequel le Prophete en parlant au nom du Messie dit : (a) *Ils m'ont donné le fiel pour mon repas : & dans ma soif ils m'ont abruvé de vinaigre. Que leur table leur soit en laqs devant eux, & que ce qui tend à prospérité leur soit en piège. Que leurs yeux soient tellement obscurcis, qu'ils n'en puissent point voir : & fai continuellement chanceler leurs reins. Répan ton indignation sur eux, & que l'ardeur de ta colere les saisisse. Que leur Palais soit desolé, & qu'il n'y ait personne qui habite dans leurs Tentés.*

D. Comment l'Auteur sacré, entant que Prophete peut-il faire des imprécations?

R. Parce qu'en cette qualité il témoigne, non les desirs qu'il a conçus, mais les desseins que Dieu a formez de punir les méchans.

D. Alléguez quelque exemple de ces fortes de Cantiques.

R. Je dirai sur la Foi des Savans que le genie de la Langue Ste., souffre qu'on mette dans cette classe la plûpart des Pseumes d'imprécations, & qu'on peut traduire ordinairement : *Seigneur tu feras telle ou telle chose*, au lieu de traduire : *Fai telle ou telle chose.*

D.

* Comparez-le avec le *Ps.* XXII.

(a) *vers.* 22, 23, 24, 25.

D. Dans quel Esprit chanterez-vous les Cantiques où l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix de l'Humilité?

R. J'observerai à l'égard de ces Cantiques la même méthode, que j'ai suivie à l'égard de ceux qui semblent opposés aux Loix qui défendent la vangeance, & qui ordonnent la Charité: I. je reprimerai les mouvemens d'orgueil auxquels ils pourroient servir de prétexte: II. je chercherai à leur donner un sens digne de celui qui les a composés.

D. Comment pouvez-vous donner un bon sens à des Cantiques, qui semblent pécher contre les Loix de l'Humilité?

R. C'est qu'en pénétrant dans l'intention de celui qui parle, je reconnoîtrai qu'elle n'a rien d'opposé à ces Loix.

D. Mais comment pouvez-vous vous persuader, que des Cantiques dans lesquels celui qui parle veut que Dieu le juge à toute rigueur, & selon sa propre justice, n'ont rien d'opposé aux Loix de l'Humilité?

R. Pour reconnoître cette Vérité il faut ranger ces fortes de Cantiques en deux classes: la première c'est la classe de ceux où le Prophete parle en la personne du Messie: la seconde est celle de ceux où le Prophete parle de lui-même.

D. Prouvez que les Cantiques de cette première classe n'ont rien d'opposé à l'Humilité.

R. Le Messie est parfaitement Saint, il peut sans pécher contre les Loix de l'Humilité, s'attribuer toutes fortes de Vertus.

D. Alléguez quelque exemple de ces fortes de Cantiques.

R. Le Pseaume LXIX. doit être mis dans cette classe: le Messie y parle de cette manière:

M 5

(a) C'est

(a) *C'est pour l'amour de toi que j'ai souffert, & que l'opprobre & la honte ont couvert mon visage: le zèle de ta Maison m'a rongé, & les blâmes de ceux qui te blâment sont tombez sur moi.*

D. Prouvez que le Prophete ne péche point contre les Loix de l'Humilité, lors qu'en parlant de lui-même, il demande d'être jugé à toute rigueur, & il s'attribuë une justice parfaite.

R. Il n'a égard dans ces Cantiques qu'à certaines calomnies dont il est chargé par ses Ennemis: & il est permis dans ces sortes de cas de prendre Dieu à témoin de son innocence.

D. Alléguez quelque exemple des Cantiques dont vous parlez.

R. ¹ On doit mettre dans cette classe le Pseaume VII., dans lequel le Prophete tient ce langage: (b) *Eternel mon Dieu, s'il y a de l'iniquité dans mes mains: si j'ai recompensé de mal celui qui avoit la paix avec moi, & si je n'ai pas garanti celui qui m'oppressoit à tort: que l'Ennemi me poursuive, & qu'il m'atteigne.* (c) *Fai-moi droit ô Eternel, selon ma justice, & selon l'intégrité qui est en moi.*

D. Mais pourquoi croyez-vous que le Prophete n'a égard qu'aux calomnies dont il étoit chargé par ses Ennemis?

R. Parce que quand il parle de sa conduite à d'autres égards, il reconnoit qu'elle est chargée de péchez, & qu'il ne peut-être justifié que par la miséricorde de Dieu.

D.

(a) vers. 8. 10.

¹ On doit mettre dans le même rang le Ps. IX. 4.

(b) vers. 4, 5, 6. (c) vers. 9.

² Le Catechiste aura soin d'alléguer des exemples des Pseaumes, dans lesquels David implore les miséricordes de Dieu: en particulier le XXXII. le LI. &c.

D. Vous avez marqué les dispositions qu'on doit apporter au chant des Cantiques Sacrez, quelle idée vous formez-vous donc de ceux qui les chantent sans ces dispositions, & qui croient honorer la Divinité en haussant la voix seulement, & en levant les yeux au Ciel?

R. Leur dévotion est une véritable superstition, indigne de celui qui la pratique: plus indigne encore de celui à qui elle est consacré.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la dernière partie du PSEAUME XXXVI.

XLVI. SECTION.

De la participation aux Sacremens.

Idée générale d'un Sacrement.

D. **Q**uelle est la sixième partie du Culte Religieux?

R. C'est la participation aux Sacremens.

D. Qu'est-ce qu'un Sacrement?

R. C'est une Cérémonie extérieure dans laquelle Dieu, & le Fidelle confirment l'Alliance qu'ils ont contractée.

D. Justifiez cette idée.

R. Nous lisons dans le Chap. XVII. de la Genèse, que Dieu traita Alliance avec Abraham. Les clauses de cette Alliance portoient d'un côté que Dieu susciteroit une Postérité nombreuse à ce Patriarche, qu'il seroit son Dieu & celui de ses Descendants, & qu'il leur donneroit la Terre de Canaan: elles portoient d'un autre côté qu'Abraham seroit (a) *integre*, & qu'il
se

(a) *Genes. XVII. 1.*

se conduiroit toujourns comme étant sous les yeux de Dieu. Ces engagemens reciproques furent confirmez par une Cérémonie extérieure; ce fut la Circoncision, qui fut appelée dès lors (a) *le signe de l'Alliance*, & reçûe pour un Sacrement par toute l'Eglise.

D. Mais que veut dire le mot de Sacrement ?

R. C'est ainsi qu'on appelloit le Serment que prêtoit un Soldat à un Capitaine, sous lequel il s'engageoit de servir.

D Pourquoi donne-t-on ce nom aux signes de l'Alliance, que Dieu & le Fidelle contractent ensemble ?

R. Parce que Dieu & le Fidelle s'engagent par serment dans cette Cérémonie, d'observer les clauses de l'Alliance.

D. Donnez une idée plus étenduë du Sacrement, & marquez les conditions que doit avoir une Cérémonie Religieuse, pour porter ce nom.

R. Elle doit avoir quatre conditions.

D. Quelle est la première condition ?

R.

(a) vers. 11.

1 Le Serment est l'action d'un Homme qui en faisant une promesse, ou en attestant une proposition, prend Dieu à témoin de sa sincérité : & se soumet aux peines les plus rigoureuses de la Justice Divine, s'il parle contre sa pensée, ou s'il manque à sa parole. A parler exactement Dieu ne peut pas jurer : il n'y a point d'Etre au dessus de lui qu'il puisse prendre à témoin ; & aux châtimens duquel il puisse se soumettre. Quand on dit que Dieu s'engage par Serment, il faut donner à ce terme un sens qui convienne à la Majesté Divine. C'est une de ces expressions dans laquelle on emprunte, pour représenter les actions de Dieu, des images de ce que font les Hommes. Dieu s'engage avec nous par Serment : c'est-à-dire, qu'il nous donne les assurances les plus expressees de sa sincérité, & les plus propres à nous en convaincre. Il rapelle à nos Esprits l'idée de ses perfections, & il veut que ce souvenir nous persuade qu'il ne manque jamais à ses promesses, sur tout à celles qu'il a faites d'une manière si solemnelle.

R. Elle doit être établie de Dieu.

D. Pourquoi cela?

R. Dieu est nôtre Maître : c'est un acte de sa Souveraineté de marquer les signes de l'Alliance qu'il daigne traiter avec nous.

D. Quelle est la seconde condition?

R. Une Cérémonie Religieuse ne peut être un Sacrement, si elle n'est prescrite ² directement ou indirectement, à tous ceux avec lesquels l'Alliance est contractée.

D. Prouvez ce que vous avancez.

R. Les Sacremens sont des signes de l'Alliance : ils conviennent également à tous ceux qui y entrent.

D. Quelle est la troisième condition?

R. Un Sacrement doit avoir quelque chose de visible, & quelque chose d'invisible.

D. Pourquoi doit-il avoir quelque chose de visible?

R. Parce que Dieu a institué les Sacremens pour se proportionner à la foiblesse des Hommes, qui ne sont pas toujours capables de méditer sur des choses spirituelles, si elles ne leur sont représentées par quelque image sensible.

D. Pourquoi doit-il avoir quelque chose d'invisible?

R. Parce que Dieu n'ayant établi ces signes visibles que pour élever nos Esprits à des objets invisibles, ils ne répondroient pas à leur destination, s'ils n'avoient rien que de visible.

D. Quelle est la quatrième condition?

R. Un Sacrement doit confirmer, non les clauses particulières, mais les clauses générales de l'Alliance dont il est signe.

D.

² J'ai ajoûté ces mots *directement* ou *indirectement*, à cause de la Circoncision à laquelle les Femmes participoient d'une manière indirecte en la Personne de leurs Peres ou de leurs Maris.

D. Expliquez-vous.

R. Quand on confere à un Homme l'Office de Ministre de l'Évangile, on le fait par une Cérémonie extérieure : c'est l'imposition des mains. Cette imposition n'est pourtant pas un Sacrement, parce qu'elle est destinée, non à confirmer les clauses générales de l'Alliance, mais des clauses particulières à l'état de celui auquel cette Charge est conférée.

D. Mais surquoi formez-vous la nécessité de ces conditions ?

R. Sur la nature des Signes qui ont été généralement reconnus pour des Sacremens dans l'Église.

On chantera après cette Section le PSEAUME XXIII.

XLVII. SECTION.

*Du nombre des Sacremens. De la Circon-
sion & de la Pâque.*

D. **C**ombien y a-t-il de Sacremens dans l'Église ?

R. Il y en avoit ¹ deux dans l'Église Judaïque : il y en a deux aussi dans l'Église Chrétienne.

D.

¹ La Question touchant le nombre des Sacremens a fait naître plusieurs disputes de mots. Les définitions des termes sont arbitraires, il est permis à chacun de donner le nom de *Sacrement* aux Cérémonies que bon lui semble. Quand nous refusons d'admettre plus de deux Sacremens, nous sommes fondez sur deux raisons : I. Nous ne trouvons que deux Cérémonies dans l'Église de Judaïque, & deux dans l'Église Chrétienne qui aient les conditions que nous avons marquées ; en sorte que si l'on veut appeller *Sacrement* quelque autre Cérémonie, il fera aussi raisonnable de donner ce nom à toutes celles de l'Église, qu'à aucune autre de celles auxquel-

D. Quels étoient les Sacremens de l'Eglise Ju-
daique?

R. La Circoncision, & la Pâque.

D. Vous avez suffisamment parlé de la Circoncision :
prouvez que la Pâque avoit les conditions qui consti-
tuent un Sacrement : & I. quelle étoit instituée de
Dieu.

R. L'institution de la Pâque se trouve dans le Chap.
XII. de l'Exode (a). Les Israélites avoient été deux-
cens ans Esclaves en Egypte : Dieu ordonna à Moyse
de demander leur délivrance à Pharao : ce Tyran la
refusa : il fut frapé de plusieurs fleaux, qui ne servi-
rent qu'à le rendre plus dur & plus barbare : le der-
nier & le plus terrible de tous, le força de donner la
liberté à ce Peuple : un Ange extermina tous les aî-
nez des Egyptiens : Dieu fit savoir par avance cet-
te exécution aux Israélites, afin qu'ils n'y fussent point
enveloppez. Il leur ordonna de marquer le seuil de
leurs portes avec le sang d'un Agneau. L'Ange re-
connut à ce signe les Maisons qu'il devoit épargner.
Dieu voulut que les Israélites célébrassent ² l'anniver-
saire

quelles on l'a affecté : il n'y a pas plus de raison d'appeller *Sacre-
ment* les Ordres Ecclesiastiques, que la Prédication de l'Evangile
&c. II. Nous condamnons dans la multiplication des Sacremens,
la licence que les Hommes se sont donnée d'élever à cette dignité
des Cérémonies qu'ils ont eux-mêmes instituées. Nous croyons
que si les Conducteurs de l'Eglise ont le droit de faire certains régle-
mens pour maintenir l'Ordre, ils ne sauroient être trop circonspects
à se borner aux Rites établis par J. C. & par les Apôtres : l'expé-
rience ne nous fait que trop voir combien il survient de désordres
dans l'Eglise par la liberté que ses Conducteurs se donnent de chan-
ger à leur gré les Cérémonies de la Religion.

(a) vers. 1. &c.

2 C'est un Fête qu'on célèbre tous les ans, le jour qui répond
à celui dans lequel est arrivé l'événement dont elle rappelle le sou-
venir.

faire de cet événement; que tous les ans ils mangeassent un Agneau dans leurs Familles, la nuit du quinzième de Mars, qui étoit le temps du ³ passage de l'Ange exterminateur en Egypte.

D. Prouvez que la Pâque étoit prescrite à tous ceux qui étoient dans l'Alliance, & qu'elle avoit ainsi la seconde condition d'un Sacrement?

R. La (a) Loi portoit que tous les Juifs sans exception, Naturels ou Etrangers, Libres ou Esclaves, participassent à cette Cérémonie.

D. Prouvez que la Pâque avoit la troisième condition d'un Sacrement, en offrant aux Sens quelque chose de visible & à l'Esprit quelque chose d'invisible.

R. On devoit y observer divers Rites sensibles: & chacun de ces Rites qui frapotent les Sens, representoit à l'Esprit quelque Vérité.

D. Marquez ces Rites sensibles, & les Véritez qu'ils representoient à l'Esprit.

R. I. Il falloit que (b) l'Agneau de Pâque fut parfait dans son genre, sans défauts, & dans ⁴ l'âge où ces sortes d'Animaux sont le plus estimez. C'étoit pour apprendre aux Israélites qu'on doit offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux: & pour leur faire porter leur pensée sur cet Agneau (c) sans tâche, qui devoit être immolé pour la Redemption du Genre Humain. II. L'Agneau de Pâque devoit être mangé avec des (d) herbes ameres: c'étoit pour rappeler aux Israélites les miseres qu'ils avoient souffertes sous Pharäo, & pour

³ Le mot de *Pâque*, signifie passage, à cause du passage de l'Ange.

(a) Voyez *Exod.* XII. 6. 24. 29. (b) *Exod.* XII. 5.

4 L'Agneau devoit avoir un an.

(c) *I. Pier.* I. 19.

(d) *vers.* 8.

pour exciter leur reconnoissance pour leur Libérateur.

III. (a) On devoit en mangeant cet Agneau, avoir les reins trouffez, un bâton à la main, avec du pain sans levain: c'étoit pour faire souvenir les Israélites des principales circonstances de leur sortie d'Egypte, & pour occuper leur Esprit des merveilles que Dieu avoit faites pour les en délivrer.

D. Prouvez que la Pâque avoit la quatrième condition d'un Sacrement, & qu'elle étoit destinée à confirmer, non quelque clause particulière, mais toutes celles de l'Alliance.

R. Dieu en délivrant les Israélites de l'Esclavage de l'Egypte, s'engagea à être leur Dieu d'une façon particulière: & il voulut qu'ils s'engageassent à se consacrer tout entiers à lui: le Sacrement de la Pâque, destiné à représenter cette délivrance, confirmoit tous les engagements dans lesquels Dieu étoit entré avec son Peuple, en leur accordant une faveur si précieuse, & tous ceux dans lesquels ce Peuple étoit entré en la recevant.

On chantera après cette Section la dernière partie du PSEAUME CV.

XLVIII. SECTION.

Des Sacremens de l'Eglise Chrétienne en général, & du Bâteme en particulier.

D. **Q**uels sont les Sacremens de l'Eglise Chrétienne?

R. Le Bâteme, & la Ste. Cene.

N

D.

(a) vers II.

D. Que signifie ce nom de *Bâtême*?

R. Il signifie *arroser*, ou *plonger dans l'eau*.

D. Pourquoi donne-t-on ce nom à ce Sacrement?

R. Parce qu'on l'administre par l'immersion, ou par l'aspersion.

D. Où trouvez-vous l'institution du *Bâtême*?

R. J. C. a donné cet ordre à ses Apôtres: *(a) Allez enseigner toutes les Nations, les baptizans au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit.*

D. Qu'y a-t-il de visible dans le *Bâtême*?

R. L'eau dont on arrose, ou dans laquelle on plonge celui qui le reçoit.

D. Pourquoi J. C. a-t-il choisi l'eau pour en faire la matière visible de ce Sacrement?

R. C'est une raison de condescendance qui l'a déterminé à ce choix.

D. Comment la condescendance a-t-elle porté J. C. à choisir le signe de l'eau, plutôt que quelque autre?

R. C'est que le *Bâtême* étoit fort en usage du tems de J. C. parmi les Juifs, & qu'ils y attachoient de grands mystères.

D. Dans quelles occasions les Juifs administroient-ils le *Bâtême*?

R. Dans deux occasions principales.

D. Quelle étoit la première occasion?

R. Quand un Docteur recevoit un Disciple, il avoit accoutumé de le baptizier.

D. Trouvez-vous quelque trace de cette coutume dans l'Écriture Sainte?

R. Nous en trouvons dans le Chapitre premier de la

^r On appelle *immersion* l'action de plonger un Homme dans l'eau: on appelle *aspersion* l'action de l'arroser avec de l'eau.

(a) *Matt. XXVIII. 19.*

la première Epître aux Corinthiens, où St. Paul dit :
 (a) *Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, que Crispus & Caius.*

D. Comment trouvez-vous dans ces paroles des traces de la coutume, qu'avoient les Docteurs Juifs de baptiser ceux qu'ils recevoient pour leurs Disciples?

R. Cela paroît par la liaison qu'elles ont avec celles qui les précèdent.

D. Marquez cette liaison, & la conséquence que vous en tirez.

R. St. Paul avoit reproché aux Corinthiens l'Esprit de parti qui regnoit au milieu d'eux: il les avoit censurés de ce que l'un disoit : (b) *Pour moi je suis d'Apollon : l'autre pour moi je suis de Céphas : & l'autre, pour moi je suis de Christ.* Il veut leur faire sentir qu'il n'avoit point donné lieu à ces divisions: & pour cela il leur dit, *je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous*: c'est-à-dire, que comme les Docteurs Juifs avoient accoutumé de baptiser ceux qui devenoient leurs Disciples, on auroit pu soupçonner St. Paul d'affecter de se faire des Disciples, & d'être plus animé du desir de sa propre gloire, que de celle de son Maître, s'il avoit baptisé un grand nombre de personnes parmi les Corinthiens.

D. Dans quelle autre occasion les Juifs avoient-ils accoutumé de baptiser?

R. Ils baptisoient ceux qui renonçoient aux fausses Religions, & qui embrassoient le Judaïsme.

D. Trouvez-vous quelque trace de cette coutume dans l'Ecriture Sainte?

N 2

R.

(a) I. Cor. I. 14.

(b) vers. 12.

R. Non, mais je crois sur la foi des ² Savans qu'elle étoit établie parmi les Juifs.

D.

2 Avis au Catechiste.

Le Catechiste pourra suplérer à ce que la nature d'un Catechisme ne nous permet pas d'insérer dans cette Section. La condescendance que J. C. & ses Apôtres ont eüe pour les Rites des Juifs, & qu'ils ont portée aussi loin que le pouvoit permettre le génie de la Religion Chrétienne; cette condescendance, dis-je, sert à expliquer plusieurs passages de l'Ecriture. Voici quelques-unes des coutumes que les Juifs suivoient dans le Bâtême qu'ils administroient à leurs Profelytes, & auxquelles J. C. & les Apôtres ont fait allusion. I. On faisoit des perquisitions exactes pour savoir ce qui portoit le Profelyte à se ranger dans le Judaïsme: on lui demandoit, si ce n'étoit point l'avidité des richesses, le desir de la réputation & de la gloire, quelque passion conçüe pour une Vierge d'Israël qui l'engageoient à prendre ce parti; & on ne lui administroit le Bâtême que quand il avoit protesté qu'il n'étoit animé d'aucun de ces motifs. II. On lui dépeignoit la misere du Peuple dont il vouloit embrasser la Religion. III. On lui représentoit les engagements dans lesquels il alloit entrer: *Jusques-ici*, leur disoit-on, *quand vous avez mangé de la chair de Pourceau, vous n'avez pas été exposé à être retranché du Corps de la Societé dont vous faisiez partie, & quand vous avez violé le Sabbat, vous n'avez pas eü sujet de craindre d'être lapidé par vos propres Freres: désormais vous serez soumis à toutes ces peines.* IV. Après lui avoir présenté le côté rebutant du Judaïsme, on lui en monroit l'attrayant: on lui parloit de la protection que Dieu avoit toujours accordée à la Nation Juive, des privileges des vrais Israélites &c. Tout cela ayant précédé, on bâtisoit le Profelyte: après quoi on l'appelloit *le nouveau né*: on disoit même que son Esprit étoit changé, & qu'à l'Ame Paienne avoit succédé une Ame Juive. On vouloit qu'en vertu de ce changement & de cette nouvelle naissance, toutes les premières liaisons du Profelyte fussent rompuës, en sorte qu'un Enfant auroit pü sans se rendre coupable d'inceste, épouser sa propre Mere. Ce Bâtême s'administroit ordinairement par immersion; c'étoit même une Maxime des Juifs, que si un bout d'un doigt du Profelyte manquoit à être trempé dans l'eau, tout le reste de sa Personne restoit souillée. On relâchoit pourtant de cette rigueur dans les occasions où elle auroit pü être préjudiciable, [comme on le faisoit aussi à l'égard de la Circoncision] & il y a des Savans qui sou-

D. Quels objets invisibles présente à notre Esprit Eau dont Jésus-Christ a fait le Signe visible du Bâtême ?

R. Ce Signe présente à notre Esprit tous les engagements dans lesquels J. C. daigne entrer avec nous, lors qu'il nous reçoit dans son Alliance, & tous les engagements dans lesquels nous entrons avec J. C.

D. Comment prouveriez-vous ce que vous venez d'avancer ?

R. Par ce que j'ai déjà allégué touchant les raisons qui ont porté J. C. à faire du Bâtême le premier Sacrement de sa Religion.

D. Mettez votre pensée dans un plus grand jour.

R. J. C. en introduisant dans son Eglise une Cérémonie semblable à celle qui étoit en usage parmi les Juifs, n'a pas prétendu adopter ce qu'elle avoit d'extérieur seulement, mais aussi ce qu'elle avoit d'intérieur. Quand il fait administrer le Bâtême dans son Eglise, comme les Juifs l'administroient à leurs Discipules

N 3

Discipules

soutiennent qu'on ne trouve aucun exemple que le Bâtême administré aux petits Enfans, [car on bâtisoit aussi les Enfans d'une Famille, lors que celui qui en étoit le Chef se faisoit Juif] l'ait été par l'immersion. Voi. sur tout cet article *LIGHTFOOT Hora Hebr. in Matt. III. 6.* Il sera aisé au Catechiste de montrer la conformité qu'il y a eû entre le Bâtême des Juifs, & celui de J. C., & de faire sentir les allusions que font certaines expressions de l'Ecriture, en particulier la conversation de J. C avec Nicodeme, à ces sortes de Rites. Il me paroît même très-important que les Catechumenes soient bien convaincus qu'il y a un grand nombre d'allusions de ce genre dans l'Ecriture Ste. Cette pensée les accoutumera à s'informer du sens des passages qui font ces sortes d'allusions, & à ne pas attacher des notions confuses à des façons de parler qui n'en excitent point de claire dans nôtre Langue. J'ai insisté sur cet article, parce qu'il me paroît qu'un des plus grands défauts des anciens Catechismes, c'est qu'ils sont remplis des expressions métaphoriques de l'Ecriture, dont on charge la mémoire des Catechumenes sans éclairer leur Esprit.

ciples & à leurs Profelytes, il a voulu signifier qu'il entroit à l'égard de ce Chrétien dans les mêmes engagements que les Juifs contractoient avec les Personnes qui devenoient leurs Disciples, ou leurs Profelytes. Il a voulu signifier aussi qu'un Chrétien qui vouloit être bâtifé, devoit entrer dans les mêmes engagements à son égard, que les Disciples & les Profelytes des Juifs contractoient avec ceux qui leur administroient le Bâtême.

D. Eclairciffez ce parallèle.

R. I. Les Juifs en bâtifant leurs Disciples, & leurs Profelytes s'engageoient à éclairer leur Esprit : les Disciples & les Profelytes qui recevoient ce Bâtême s'engageoient à être dociles aux instructions qui leur seroient données. J. C. lors qu'il nous fait administrer le Bâtême s'engage à éclairer notre Esprit : & nous nous engageons d'avoir pour lui la même docilité que les Profelytes & les Disciples promettoient d'avoir pour leurs Maitres. II. Les Juifs en bâtifant leurs Disciples & leurs Profelytes s'engageoient à leur donner des Maximes pour la conduite de leur vie : les Disciples & les Profelytes s'engageoient à se soumettre aux Maximes qui leur seroient données. J. C. s'engage à nous donner des Maximes pour la conduite de notre vie : & nous nous engageons d'avoir pour lui la même déference que les Disciples & les Profelytes promettoient d'avoir pour leurs Maitres. III. Les Juifs en bâtifant leurs Disciples & leur Profelytes, s'engageoient à les faire participer à tous les avantages de l'École & de la Religion dans lesquelles ils les initioient par le Bâtême : les Profelytes & les Disciples s'engageoient à chercher leur félicité dans ces avantages. J. C. s'engage à nous communiquer toutes les graces de son Alliance : & nous nous engageons à chercher notre félicité dans les graces que cette Alliance nous procure. D.

D. A qui J. C. veut-il qu'on administre le Bâtême?

R. A tous ceux qui entrent dans sa Communion, de quel âge, de quel Sexe, de quelle condition qu'ils puissent être.

D. Veut-il qu'on l'administre aussi aux petits Enfans?

R. Oui.

D. Prouvez-le.

R. Je le prouve par le raport de ce Sacrement avec celui de la Circoncision, & avec le Bâtême des Juifs.

D. Comment le raport de la Circoncision avec le Bâtême de J. C. prouve-t-il qu'on doit bâtiser les petits Enfans?

R. J. C. a voulu que le Sacrement du Bâtême fut administré à ceux qui devoient Membres de l'Eglise Chrétienne, comme la Circoncision étoit administrée à ceux qui devoient Membres de l'Eglise Judaïque. On administroit la *Circoncision* anciennement aux petits Enfans : nous avons donc lieu de présumer que J. C. en substituant cette Cérémonie à celle de la Circoncision a voulu aussi que les Enfans y participassent.

D. Comment le raport du Bâtême de J. C. avec celui des Juifs, vous persuade-t-il qu'on doit bâtiser les petits Enfans?

R. J. C. en adoptant cette Cérémonie en a changé la destination sans en changer les Rites, & comme les Juifs bâtisoient les Enfans de leurs Profelytes, nous devons présumer aussi qu'il veut que les Enfans des Chrétiens soient bâtisez.

D. Mais puis que le Bâtême suppose des connoissances, des desseins dans celui qui le reçoit, comment peut-on l'administrer à un Enfant qui est incapable de penser & de réfléchir?

R. Parmi les Enfans auxquels on administre le Bâ-tême, il y en a qui atteignent l'âge de discernement, & il y en a qui meurent avant que d'y être parvenus. Ces derniers participent aux fruits de l'Al-liance dans laquelle leurs Peres les ont fait entrer par le Bâ-tême: les autres doivent ratifier les vœux qu'on a formez pour eux, quand on leur a adminiftré ce Sacrement.

D. Sur quels passages de l'Ecriture fondez-vous l'opinion que vous avez du bonheur des Enfans, qui après avoir été bâ-tifez, meurent avant l'âge de discernement?

R. Sur les déclarations expreffes de J. C. qui ³ im-pofa les mains à quelques ⁴ Enfans qui lui furent pré-sentez, & qui declara que le *Royaume des Cieux leur appartenoit*, quoi qu'ils fussent encore dans les années de l'Enfance.

D. Mais quelle idée auriez-vous de l'état d'un Enfant qui seroit mort sans avoir reçu le Bâ-tême?

R. Si les Personnes à qui le soin de cet Enfant est commis, ont négligé de lui faire adminiftrer le Bâ-tême, elles sont coupables de cette négligence: mais l'Enfant qui n'y a point contribué, n'en sera pas moins l'objet de cette bonté que Dieu a pour ses Créatures.

D. Mais quelle preuve avez-vous du bonheur des Enfans qui meurent de cette manière?

R. Les assurances que Dieu nous fait de sa miséri-cor-

3 C'étoit une Cérémonie par laquelle on confirmoit anciennement les vœux que l'on faisoit, en faveur de la Personne sur la tête de laquelle on mettoit les mains. *Matt. XIX. 13. 14.*

4 Le terme de l'Original, & ce qui est dit par l'Evangeliste, que J. C. prit ces Enfans entre ses mains, ne nous permettent pas de douter qu'ils ne fussent dans les premiers années de l'Enfance.

corde : l'idée qu'il nous donne du Cérémoniel de la Religion, qui n'est absolument nécessaire que lors qu'on se trouve dans des circonstances à le pouvoir pratiquer, me persuadent qu'il a pitié d'un Enfant qui n'avoit pas la faculté de connoître le Bâtême & de le demander.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME XXVII.

XLIX. SECTION.

Des graces que le Bâtême procure aux Enfans qui parviennent à l'âge de discernement, & des moyens de s'en prévaloir.

Avis sur la Section suivante.

ON peut dire dans un bon sens que le Pere & la Mere, les Parrains & les Marraines qui présentent un Enfant au Bâtême, s'engagent pour lui qu'il remplira les clauses de l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe. En suivant la même idée on peut dire aussi que le devoir d'un Enfant parvenu à l'âge de discernement, est de ratifier les vœux qu'on a faits pour lui en le consacrant à Dieu par le Bâtême. C'est aussi une façon de parler qu'on a souvent employée dans ce bon sens dont elle est susceptible.

Il me semble pourtant qu'il manque ou un degré de précision dans l'idée que ces expressions présentent à l'Esprit, ou un degré de clarté dans la manière dont elle est énoncée. Il faut un assez long circuit pour expliquer comment on peut s'engager pour un En-

fant qui n'a aucune idée de l'engagement dans lequel on le fait entrer, & qui violera peut-être toutes les promesses qu'on fait pour lui, dès qu'il sera en état de favoir ce qu'elles portent.

Il peut y avoir aussi quelque difficulté lors qu'en suivant la même idée, on demande quelle est l'efficace du Bâême. Un Enfant auquel on administre ce Sacrement participe-t-il dès lors aux fruits de l'Alliance? Mais comment peut-il participer aux fruits d'une Alliance qu'il rejettera peut-être dès qu'il sera dans un âge de Raïson? Le Bâême est-il donc inutile jusqu'à ce que celui à qui on l'administre ait ratifié les vœux qu'on a faits pour lui? Que n'attend-on donc ce temps-là pour l'administrer? Nous ne prétendons pas que ces difficultez soient indissolubles, mais nous avons crû devoir chercher un chemin plus uni que celui qu'on suit communément pour les résoudre.

Nous distinguons deux sortes de graces, que Dieu accorde à un Enfant qui lui est consacré par le Bâême. Les premières graces sont une suite de cette consécration, & Dieu les accorde à cet Enfant en considération de ceux qui le présentent au Bâême: les secondes graces sont une suite de la manière dont l'Enfant cultive les premières, lors qu'il est parvenu à l'âge de discernement.

I. L'Eglise & les Personnes qui présentent un Enfant au Bâême, témoignent par cela même qu'elles souhaitent qu'il entre dans l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe, & qu'il en remplisse les clauses, lors qu'il aura les connoissances nécessaires pour cela: elles promettent de travailler elles-mêmes par leurs leçons, par leurs exhortations, & par leurs exemples à lui inspirer cette résolution, & à le disposer à l'exécuter. Elles de-

demandent à Dieu de bénir leurs travaux. Dieu exauce ces Prières : & en vertu de la consécration de cet Enfant, il s'engage dès lors à lui accorder tous les secours dont il aura besoin pour connoître l'Alliance, & pour en remplir les clauses : il s'engage à vaincre tous les obstacles que les ténèbres & la corruption naturelles auroient aportées au Christianisme de cet Enfant, & qui auroient été invincibles sans ce secours. Voilà les premières graces que Dieu fait à un Enfant qui lui est consacré par le Bâtême : graces, comme j'ai dit, qui sont accordées aux vœux & à la piété de ceux qui le consacrent de cette manière.

Mais il y a de secondes graces qui sont une suite de la manière dont un Enfant cultive les premières : si nous abusons de celles-ci, si lors que nous sommes parvenus à l'âge de discernement, nous fermons les yeux à la lumière que le Saint Esprit fait naître dans nos Esprits : si nous résistons aux mouvemens qu'il excite dans nos cœurs, pour nous faire triompher de la corruption naturelle qui nous auroit empêché d'être Chrétiens, Dieu punit cette résistance volontaire : & au lieu de nous faire participer aux graces de son Alliance, il nous prive de celles qu'il nous avoit accordées en consideration de nos Peres & de nos Meres, de nos Parrains & de nos Mairaines. Ainsi le devoir d'un Enfant parvenu à un âge de discernement, c'est de faire un bon usage de ces premières graces que Dieu lui accorde pour l'amour de ceux qui l'ont consacré à son service par le Bâtême. C'est ce que j'exhorte le Catechiste de faire sentir aux Catechumenes, & que je vais tâcher d'expliquer.

D. Le Bâtême est-il également salutaire à tous ceux qui atteignent l'âge de discernement ?

R. Non. Il n'est salutaire qu'à ceux qui font un bon

bon usage des graces que Dieu leur accorde, en consideration des Peres & des Meres, des Parrains & des Marraines qui le présentent au Bâtême.

D. Dans quelles dispositions doivent être des Peres & des Meres, des Parrains & des Marraines, qui consacrent à Dieu un Enfant par le Bâtême?

R. Ils doivent desirer que Dieu le recoive dans son Alliance: ils doivent s'engager à lui faire connoître un jour cette Alliance: à l'exhorter d'en remplir les clauses, & à l'y porter par de bons exemples: ils doivent demander à Dieu qu'il benisse les travaux qu'ils ont résolu d'entreprendre pour inspirer la pieté à cet Enfant.

D. Quelles graces Dieu promet-il d'accorder aux Enfans qui lui sont consacrez de cette manière?

R. Il s'engage de leur donner les secours dont ils auront besoin pour connoître son Alliance, & pour en observer les conditions.

D. Comment se peut-il donc qu'il y ait des Enfans bâtifez qui violent ces conditions, puis que Dieu leur accorde dans le Bâtême les secours dont ils ont besoin pour les remplir?

R. C'est qu'il y a des Enfans qui par une malice volontaire refusent de se prévaloir de ces secours.

D. Mais Dieu n'accorde-t-il jamais à ceux qui abusent de ses premiers secours, de nouvelles graces pour les faire triompher de cette malice volontaire qui les avoit portez à abuser de celles qu'ils avoient déjà reçus?

R. Ce n'est point à moi à déterminer jusqu'à quel degré Dieu porte la charité dans certaines occasions extraordinaires: mais je suis bien convaincu qu'un Homme qui refuse de se prévaloir des graces de Dieu, a plus de sujet de craindre qu'il ne lui ôte cel-

celles qu'il a reçues, que de s'en promettre de nouvelles.

D. Que trouvez-vous dans l'Écriture qui autorise la Doctrine que vous proposez ?

R. St. Paul dit que parce que les Payens ne se font pas prévalus des secours qu'ils avoient pour (a) *connoître Dieu & pour le glorifier, il les a livrez à un Esprit dépourvû de tout jugement.*

D. Ces paroles regardent des Peuples avec lesquels Dieu n'avoit point traité d'Alliance, peut-être tient-il une autre conduite à l'égard de ceux qui y sont entrez par les Sacremens.

R. Non. Car le même Apôtre nous enseigne que parce que les Juifs avoient abusé des secours qu'ils avoient reçus pour connoître l'Évangile, Dieu les en avoit privez : & J. C. établit cette Maxime générale, que Dieu donne de nouveaux talens à celui qui cultive ceux qu'il a déjà : mais que celui qui enfouit ceux qu'il a déjà, en fera privé, bien loin d'en recevoir de nouveaux.

D. Marquez en détail de quelle manière un Enfant parvenu à l'âge de discernement, doit se prévaloir des secours qui lui ont été accordez dans son Bâ-tême.

R. Il a trois devoirs à pratiquer.

D. Quel est le premier devoir ?

R. Il doit examiner l'origine & la nature de l'Al-liance

(a) Rom. I. 21. 28.

1 Confrontez Rom. XI. 8. 20. & Matt. XXV. 29. avec tout ce qui précède dans le même Chapitre depuis le vers. 14. inclusive-ment. Voyez aussi II. Theff. II. 11. Le Catechiste aura soin de rapeller à l'Esprit des Catechumenes ce que nous avons proposé dans la SECTION XXVII. pag. 114. sur le sens de ces passages dans lesquels il est dit que Dieu *endurcit le cœur* des Hommes, & sur quelques autres parallèles.

liance dans laquelle on l'a fait entrer, lors qu'il étoit dans les années de l'Enfance.

D. Pourquoi en doit-il examiner l'origine?

R. Parce qu'il y auroit de l'extravagance à vivre dans une Alliance qu'on nous représente comme venant de Dieu, sans examiner si elle a en effet l'origine qu'on lui attribüé.

D. Pourquoi en doit-il examiner la nature?

R. Parce que ce seroit une autre extravagance de vivre dans une Alliance, sans favoir ce qu'elle porte : quelles en sont les clauses & les conditions.

D. Quel est le second devoir?

R. C'est d'accepter cette Alliance.

D. En quoi consiste cette acceptation?

R. A se soumettre aux conditions qu'elle prescrit.

D. Pourquoi faut-il se soumettre à ces conditions?

R. Parce qu'on ne fauroit avoir part aux promesses d'une Alliance, si on ne se soumet aux conditions sous lesquelles elle les fait.

D. Quel est le troisieme devoir?

R. C'est de se choisir le genre de vie le plus propre à remplir les engagemens dans lesquels on a consenti d'entrer.

D. Pourquoi faut-il faire ce choix?

R. Parce que ce seroit en vain qu'on auroit promis de remplir les conditions de l'Alliance, si l'on s'engageoit dans un genre de vie qui porteroit à les violer.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la XIV. partie du PSEAUME CXIX.

L. SECTION.

Idee générale de la Ste. Cene.

D. Quel est le second Sacrement de la Religion Chrétienne ?

R. C'est la Ste. Cene.

D. Que signifie le mot de *Cene* ?

R. Il signifie un Souper.

D. Pourquoi donne-t-on ce nom à ce Sacrement ?

R. Parce qu'il fut institué durant le Souper de la Pâque.

D. Où trouvez-vous cette institution ?

R. Les Evangelistes rapportent que pendant que Jésus-Christ mangeoit l'Agneau de Pâque avec ses Disciples, (a) *il prit du pain, qu'il le rompit, qu'il leur en donna, disant : prenez, mangez, ceci est mon Corps : (b) faites ceci en mémoire de moi : qu'ensuite (c) ayant pris une Coupe & rendu graces, il la leur donna, & il leur dit : buvez en tous : car ceci est mon sang : le sang de la nouvelle Alliance, répandu pour plusieurs en remission des péchez ; car toutes les fois que vous mangerez de ce pain, & que vous boirez de cette Coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.*

D. Pourquoi Jésus-Christ choisit-il le Pain & le Vin pour en faire le signe visible de la Ste. Cene ?

R. Il y fut déterminé par une raison de condescendance, & par les circonstances où il se trouvoit lors qu'il institua ce Sacrement.

D. Comment y fut-il déterminé par une raison de condescendance ?

R. Le Pain & le Vin étoient une partie des Signes visibles de la Pâque. Jésus-Christ pour s'accommoder à cet-

(a) *Matt. XXVI. 26.* (b) *I. Cor. XI. 14.*

(c) *Matt. XXVI. 27.*

à cette coùtume voulut que le pain & le Vin fussent aussi les Signes visibles de la Ste. Cene.

D. Comment fut-il déterminé à ce choix par les circonstances où il se trouvoit ?

R. Il étoit à Table : il fit des alimens même qu'on lui servit les Signes visibles de ce Sacrement.

D. Quelles graces invisibles sont représentées par le Pain & le Vin de la Ste. Cene ?

R. En rapellant à nos Esprits la mémoire de la mort de Jésus-Christ, ils nous apliquent toutes les graces qu'elle a procurées à l'Eglise.

D. Comment le Pain & le Vin rapellent-ils à nos Esprits la mémoire de la mort de Jésus-Christ ?

R. Parce que Jésus-Christ institua le Sacrement de la Ste. Cene, la nuit même qu'il fut livré aux Juges qui le condamnerent à la mort : & parce qu'il voulut pour représenter son Corps en état de mort, que le Pain rompu, dont il faisoit le Symbole de sa chair, fût séparé du Vin dont il faisoit le Symbole de son sang.

D. Mais pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu que le Sacrement de la Ste. Cene, nous rapellât plutôt l'Histoire de sa mort, que quelque autre événement ?

R. Parce que c'est en vertu de sa mort que nos péchez nous sont pardonnez, & que Dieu nous reçoit dans l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe.

D. Comment la Ste. Cene nous applique-t-elle les graces que la mort de Jésus-Christ procure à l'Eglise ?

R. La Ste. Cene renouvelle à nos Esprits le souvenir de ce que Jésus-Christ a souffert pour nos péchez : elle nous inspire du repentir de les avoir commis : elle nous engage à prendre des mesures pour n'y plus tomber : elle nous retrace le sacrifice qui a apaisé la Justice Divine envers les Pécheurs, elle nous porte à y avoir

Y avoir nôtre recours, elle nous fait remplir les Conditions de l'Alliance, & elle nous fait participer à toutes les graces que cette Alliance nous promet.

D. Suffit-il pour participer aux fruits de la mort de Jésus-Christ dans le Sacrement de la Ste. Cene, de revêtir les dispositions spirituelles que vous avez marquées? Ne faut-il pas s'unir d'une façon materielle au Corps de Jesus-Christ en mangeant sa chair, & en bûvant son sang?

R. Cette manducation corporelle n'est point nécessaire: & il suffit de revêtir ces dispositions spirituelles que j'ai marquées.

D. Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses Disciples, que le *Pain* qu'il leur présentoit étoit son *Corps*, & ne leur a-t-il pas ordonné de le *manger*? N'a-t-il pas dit que le *Vin* qu'il leur donnoit étoit son *sang*, & ne leur a-t-il pas commandé de le *boire*? N'a-t-il pas déclaré aussi que *si nous ne mangions sa chair, si nous ne bûvions son sang, nous n'aurions pas la vie*?

R. Ce sont des expressions figurées qui marquent des dispositions spirituelles, & non une manducation corporelle & proprement dite.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME CIII.

LI. SECTION.

Dans laquelle on justifie le sens figuré de ces paroles de Jesus-Christ: Ceci est mon Corps; ceci est mon Sang.

D. **E**Xprimez avec plus d'étenduë & de précision le sens que vous donnez à ces paroles: *Ceci est mon Corps: Ceci est mon Sang.* O R.

R. Je les regarde comme des expressions figurées qui signifient, que le Pain & le Vin de la Ste. Cene représentent le Corps & le Sang de Jésus-Christ.

D. Quelles raisons vous portent à donner un sens figuré à ces expressions?

R. Il y a plusieurs occasions dans lesquelles on doit donner un sens figuré à une proposition, & tous ces cas se réunissent pour nous engager à prendre dans ce sens les paroles de Jésus-Christ.

D. Dites moi les principales occasions dans lesquelles on doit donner un sens figuré à une proposition.

R. I. On donne un sens figuré à une proposition, lors que le sens littéral qu'on pourroit lui attribuer, n'a aucun rapport avec le but de celui qui la prononce.

D. Eclaircissez vôtre pensée par un exemple.

R. Jésus-Christ après avoir prononcé une Parabole qui se trouve dans le Chap. XIII. de St. Matthieu, la conclut de cette manière : (a) *Le Champ c'est le Monde : la bonne semence, ce sont les Enfants du Royaume : l'ivroye, ce sont les Enfants du Diable.* Le but de Jésus-Christ dans cette Parabole étoit d'établir, que ce ne seroit qu'à la fin du Monde que Jésus-Christ puniroit ceux qui répandoient de mauvaises Maximes dans l'Eglise. Le sens littéral des propositions que nous avons rapportées, n'a aucun rapport avec ce but : c'est ce qui nous porte à les prendre dans un sens de figure, comme si Jésus-Christ avoit dit, *le Champ représente le Monde, la bonne semence représente les Enfants du Royaume*, c'est-à-dire les vrais Chrétiens, & ainsi du reste.

D. Faites l'application de cet exemple à ces paroles : *Ceci est mon Corps : Ceci est mon Sang.*

R. II

(a) vers. 38.

R. Il est question dans la Ste. Cene de prendre les signes de l'Alliance que Dieu a traitée avec nous : de nous engager à remplir les conditions qu'elle nous prescrit : de nous mettre en possession des avantages qu'elle nous promet : or la présence & la manducation réelle & proprement dites du Corps de Jesus-Christ dans la Ste. Cene n'ont aucun raport avec le but de ce Sacrement.

D. Quel est la seconde occasion dans laquelle on donne un sens figuré à une proposition ?

R. Quand le sens litteral choque d'une manière directe d'autres propositions de celui qui l'a avancée.

D. Eclaircissez vôte pensée par un exemple.

R. Il est dit dans le Chap. VI. de la Genèse, que Dieu *se (a) repentit d'avoir créé l'Homme* : le sens litteral de cette proposition seroit contraire à ce qui est dit ailleurs, que *(b) Dieu n'est pas Homme pour se repentir* : il faut donc la prendre dans un sens figuré, & entendre que Dieu fit à l'égard du Genre Humain ce que les Hommes ont accoûtumé de faire à l'égard des ouvrages qu'ils se repentent d'avoir produits, c'est-à-dire qu'il le détruisit.

D. Faites l'application de cet exemple aux paroles de Jesus-Christ.

R. Si on entendoit par ces paroles, *Ceci est mon Corps*, que le Corps de Jesus-Christ est à la lettre dans les Symboles de la Ste. Cene toutes les fois qu'on celebre ce Sacrement, cela seroit opposé à ce que dit le St. Esprit, *(b) qu'il faut que le Ciel contienne Jesus-Christ jusques au jour du rétablissement de toutes choses.*

D. Quel est la troisième occasion dans laquelle on doit donner un sens figuré à une proposition ?

O 2

R.

(a) vers. 6. (b) I. Sam. XV. 29. (c) Act. III. 21.

R. Quand le style figuré est familier à celui qui l'a prononcée, sur tout quand cette proposition est précédée, & suivie par d'autres propositions évidemment figurées, & énoncées de la même manière.

D. Eclaircissez vôte pensée par un exemple.

R. Jésus-Christ dit dans le Chap. XV. de St. Jean : (a) *Je suis le vrai Sep & mon Pere est le Vigneron, il retranche tout Sarment qui ne porte point de fruit* : la même raison qui oblige à prendre la première & la dernière de ces propositions dans un sens figuré, oblige de donner le même sens à la seconde, & d'entendre tout ce Texte de cette manière : Il y a entre moi & les vrais Chrétiens la même liaison qui se trouve entre un Sep de Vigne & un Sarment : & ce qu'un Vigneron fait aux Sarments steriles, mon Pere le fait aussi à ces Chrétiens qui vivent dans l'oïveté & dans l'indolence.

D. Faites l'application de cet exemple à ces paroles : *Ceci est mon Corps.*

R. Jésus-Christ avoit dit en donnant le Pain de la Pâque à ses Disciples : *c'est ici le Pain de misere que vos Peres ont mangé en Egypte* : il dit en célébrant la Cene : *Ceci est mon Corps.* L'une & l'autre de ces deux propositions doivent se prendre dans le même sens. Le Pain qu'on mangeoit en célébrant la Pâque étoit destiné à représenter le *Pain de misere* que les Peres des Israélites avoient mangé en Egypte : & le Pain rompu que Jésus-Christ donnoit à ses Disciples, & celui qu'il donne aux Chrétiens dans la Ste. Cene, sont destinés à représenter son Corps rompu pour leurs Péchez. De même après que Jésus-Christ eut dit, *Ceci est mon Corps*, il dit en donnant le Vin, (b) *cette Coupe est la nouvelle Alliance* : ces paroles ne peuvent avoir qu'un sens

(a) vers. 1. (b) Luc. XXII, 20.

sens figuré : le sang ne peut-être appelé une *Alliance*, que dans un sens de figure : il faut donc donner aussi un sens de figure aux paroles qui précèdent : *Ceci est mon Corps*.

D. Quelle est la quatrième occasion dans laquelle on donne un sens figuré à une proposition ?

R. C'est lors qu'on y est déterminé par quelque une des circonstances dans laquelle elle a été prononcée.

D. Expliquez votre pensée par quelque exemple.

R. Quand Elie fut enlevé dans le Ciel, Elifée son Disciple cria : (a) *Chariot d'Israël & sa Cavalerie*. Les circonstances dans lesquelles ces mots ont été prononcez, nous déterminent à les prendre dans un sens figuré. Elifée ne pouvoit pas croire qu'Elie fut un Chariot, ni un Corps de Cavalerie : mais il vouloit dire que les Prières, les Vertus & les Miracles de ce Prophete étoient la force du Royaume d'Israël, comme les Chariots & la Cavalerie sont la force d'une Armée.

D. Faites l'application de cet exemple aux paroles de Jésus-Christ.

R. Nous sommes déterminés à donner à cette proposition, *Ceci est mon Corps*, un sens de figure par les circonstances dans lesquelles elle a été avancée. Première circonstance : tout étoit figuré dans la Pâque que Jésus-Christ venoit de célébrer : tout est figuré dans la Cene qu'il lui substituë. Seconde circonstance : Jésus-Christ n'avoit pas encore souffert la mort : il ne pouvoit pas dire encore dans un sens litteral ; que ce Pain & ce Vin séparez, étoient l'un son Corps rompû, & l'autre son Sang versé. Troisième circonstance : les Disciples voyoient Jésus-Christ assis à Table avec eux : ils ne pouvoient pas croire que ce

(a) II. Rois II. 12.

Corps assis à Table se tint lui-même entre ses mains, & leur fut présenté par ce Corps assis. Quatrième circonstance : les Apôtres ne témoignent aucune surprise de cette proposition, & il est à présumer qu'ils en auroient témoigné, s'ils l'avoient prise dans le sens propre.

D. Quelle est la cinquième occasion dans laquelle on donne à une proposition un sens figuré ?

R. Quand une proposition émanée de l'Esprit de Dieu semble commander un crime.

D. Expliquez cette pensée par un exemple.

R. Quand St. Paul dit que (a) *ceux qui sont de Christ ont crucifié la chair*, il semble commander un crime : personne ne sauroit sans crime se crucifier soi-même : il faut donc donner un sens figuré à ces expressions : elles signifient que les peines que prend un Chrétien en faisant violence aux passions que la chair lui suscite, sont aussi grandes que celles qu'il auroit souffertes s'il l'avoit crucifiée : & que les passions de cette chair sont amorties, comme si la chair même qui les produit étoit attachée à une Croix.

D. Faites l'application de cet exemple aux paroles de Jésus-Christ.

R. On ne sauroit manger réellement & à la lettre le Corps de Jésus-Christ sans l'exposer à des accidens peu convenables à l'état de gloire auquel il a été élevé depuis sa résurrection : commander de le manger à la lettre, ce seroit commander un crime : il faut donc prendre cet ordre dans un sens figuré.

D. Quelle est la sixième occasion dans laquelle on donne un sens figuré à une proposition ?

R. Quand le sens littéral renferme une contradiction.

D. Ex-

(a) *Gal. V. 24.*

D. Expliquez votre pensée par un exemple.

R. Il est dit que Jacob (a) fut le Maître en luttant avec Dieu, & qu'il fut le plus fort. Il implique contradiction qu'un Homme se rende Maître de Dieu, & qu'il soit plus fort que lui : il faut donc prendre cette proposition dans un sens de figure : elle signifie que Jacob par le redoublement de ses larmes & de ses prières obtint les graces qui lui avoient d'abord été refusées.

D. Faites l'application de cet exemple aux paroles de Jésus-Christ.

R. Rien n'est plus contradictoire par rapport à moi que cette proposition : le Corps de Jésus-Christ est tout entier à Table avec ses Disciples : & le Corps de Jésus-Christ est en même temps tout entier entre les mains de chacun de ses Disciples qui sont à Table avec lui. Je dois donc donner un sens figuré à ces paroles : prenez, mangez, ceci est mon Corps.

On chantera après cette Section les deux derniers versets de la seconde partie du PSEAUME XXXVI.

O 4

LII.

(a) Gen. XXXII. 28. Osée. XII. 4.

LII. SECTION.

Explication de ces paroles de Jésus-Christ.

Le Pain que je donnerai à manger, c'est ma chair : si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra éternellement. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme : si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie.

D. **C**OMMENT pouvez-vous vous persuader qu'on puisse avoir part aux fruits de l'Alliance de grace, sans manger réellement & à la lettre la chair de Jésus-Christ dans la Ste. Cene, & sans boire son sang? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit lui-même qu'il donneroit (a) *sa chair à manger : que celui qui en mangeroit vivroit éternellement : que si nous ne mangeons sa chair, & si nous ne buvons son sang, nous n'aurons pas la vie?*

R. Quand Jésus-Christ a parlé de cette manière, il n'a pas porté sa pensée sur le Sacrement de la Ste. Cene: ces paroles ne détruisent ni n'établissent la nécessité de la manducation réelle de son Corps.

D. Prouvez-le.

R. S'il avoit porté sa pensée sur la Ste. Cene, il suivroit de-là que tous ceux qui participent à ce Sacrement sont sauvés, car il dit que *celui qui mange du Pain, dont il parle, vivra éternellement* : il suivroit aussi de-là que tous ceux qui ne participent point à ce Sacrement, sont exclus du Salut : car il dit expresse-

(a) Jean VI. 51. 53.

pressément que *si l'on ne mange de la chair, & si l'on ne boit du Sang, dont il parle, on n'aura point la vie.*

D. Ne croyez-vous donc pas que tous ceux qui participent au Sacrement de la Ste. Cene seront sauvés, & que tous ceux qui n'y participeront pas seront exclus du Salut?

R. Non: car un bon Chrétien peut se trouver dans des temps & dans des lieux où il ne dépend pas de lui de participer à la Ste. Cene, quoi qu'il ait la Foi à laquelle le Salut est promis: il peut arriver aussi, & il arrive tous les jours que de mauvais Chrétiens mangent le Pain de la Ste. Cene, quoi qu'ils n'ayent pas cette Foi, sans laquelle on ne peut être sauvé.

D. Quelle étoit donc la pensée de Jésus-Christ lors qu'il prononçoit les paroles que j'ai alleguées?

R. Il représentoit sous l'image du Pain les graces qu'il nous communique dans son Evangile: & sous l'image d'une manducation les dispositions qu'on doit revêtir pour y avoir part.

D. Pourquoi s'est-il servi de ces images?

R. Il y fut déterminé par les circonstances où il se trouvoit lors qu'il parloit de cette manière.

D. Comment cela?

R. Il parloit à des Troupes qui ne le suivoient que parce qu'il les avoit rassasiées miraculeusement. Il vouloit les attirer par des motifs plus nobles, & leur faire sentir la bassesse de ceux dont elles étoient animées: il prit de ce Pain même dont elles paroissoient si avides, une image pour représenter les biens que sa mort nous procure: en suivant la même idée, il dit qu'il falloit *manger sa chair, & boire son Sang*, pour participer à ses graces.

D. Mais n'est-ce point seulement pour soutenir la

Doctrine qu'on vous a enseignée dès votre Enfance, que vous donnez cette explication aux paroles de Jésus-Christ?

R. Non: je ne les entens de cette manière, que parce qu'après les avoir examinées avec tout le soin dont je suis capable, je ne puis leur donner un autre sens.

D. Justifiez ce sens.

R. Je confronte trois entretiens de Jésus-Christ, qui se suivent presque immédiatement: celui qu'il eut avec Nicodeme: celui qu'il eut avec une Femme Samaritaine: & celui qu'il eut avec les Troupes auxquelles il adressa les paroles que vous avez alleguées: on ne peut contester qu'il ne faille prendre dans un sens figuré les deux premiers de ces entretiens: & les mêmes raisons qui prouvent qu'on doit les entendre de cette manière, m'obligent à donner la même signification à celui dont-il est ici question.

D. Faites cette confrontation, & prouvez la justesse de la conséquence que vous en tirez.

R. I. Dans ces trois entretiens Jésus-Christ représente ses graces, & les dispositions nécessaires pour y avoir part, sous les images des choses qui étoient présentes ou familières, à ceux auxquels il adresse la parole. II. Dans ces trois entretiens, ceux à qui Jésus-Christ adresse la parole, entendent mal sa pensée, & prennent dans un sens littéral, ce qu'ils devoient prendre figurément. III. Dans ces trois entretiens Jésus-Christ laisse pendant quelque temps ses Auditeurs dans leur erreur: afin que l'excès auquel ils l'auroient portée contribuât à les en faire revenir. Enfin dans ces trois entretiens Jésus-Christ finit par des éclaircissemens sur les images qu'il avoit proposées: il déclare qu'on ne doit pas prendre ses paroles dans un sens littéral, & qu'on doit

doit leur donner un sens figuré : & ce qui me frappe encore davantage, c'est qu'il fait cette déclaration d'une manière plus claire & plus expresse à l'égard du troisième de ces entretiens, qu'à l'égard des deux premiers.

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jésus-Christ représente ses graces, & les dispositions nécessaires pour y avoir part, sous les idées des choses qui étoient présentes ou familières à ceux auxquels il adresse la parole.

R. Cela est clair à l'égard de la conversation avec Nicodeme. Nicodeme étoit un Docteur de la Loi. C'étoit le style ordinaire parmi les gens de cet ordre de parler de *renaissance*, de *nouveau né*, pour exprimer un changement de Religion, un Profelyte. Ces idées devoient être familières à Nicodeme. Jésus-Christ dit à cet Homme-là : (a) *Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le Royaume des Cieux.* Cela est clair à l'égard de l'entretien de Jésus-Christ avec la Samaritaine. Jésus-Christ parle à une Femme toute occupée du soin de puiser de l'eau. A cette Femme il dit : (b) *Si quelqu'un boit de l'eau que je lui donnerai, il n'aura jamais soif.* Cela est clair à l'égard des paroles que nous expliquons. Jésus-Christ parle à des Troupes toutes remplies du prodige qu'il avoit fait en multipliant les Pains, & qui venoient d'exalter le Miracle de Moysé qui avoit donné la Manne du Ciel aux Israélites. A ces gens-là Jésus-Christ dit : (c) *Je suis le Pain de vie.*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens ceux à qui Jésus-Christ adresse la parole, entendent mal sa pensée, & prennent dans un sens littéral ce qu'ils devoient prendre figurément.

R.

(a) *Jean.* III. 3. (b) *Jean.* IV. 14.

(c) *Jean.* VI. 33.

R. Cela est clair dans l'entretien de Jésus-Christ avec Nicodeme ; car dès que ce Docteur eut ouï ces paroles : (a) *En vérité je te dis, que si quelqu'un n'est né d'eau & d'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu* : il répondit incontinent : (b) *Comment peut naître un Homme qui est déjà vieux ? Peut-il encore entrer dans le sein de sa Mere & naître ?* Cela est clair à l'égard de l'entretien avec la Samaritaine ; car dès que Jésus-Christ lui eut dit ces belles paroles : (c) *Si tu connoissois le don de Dieu & qui est celui qui te dit donne à boire, tu lui en eusses demandé, & il t'eût donné de l'eau vive* : elle répond incontinent : (d) *D'où as-tu cette eau vive ? Es-tu plus grand que Jacob notre Pere qui nous a donné ce puits, & qui en a bu lui, sa Famille & son Troupeau ?* Cela est clair enfin à l'égard de l'entretien avec les Troupes ; car dès que Jésus-Christ se fut promis sous l'idée de Pain & de Chair ; elles firent cette objection : (e) *Comment celui-ci donnera-t-il sa Chair à manger ? N'est-ce pas ici Jésus le Fils de Joseph, duquel nous connoissons le Pere & la Mere ? Comment donc celui-ci dit-il, je suis le Pain descendu du Ciel ?*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jésus-Christ laisse pendant quelque temps ses Auditeurs dans leur erreur : afin que l'excès auquel ils l'auroient portée contribuât à les en faire revenir.

R. Cela est clair à l'égard de la conversation avec Nicodeme : car quand ce Docteur lui eut fait l'objection que nous avons rapportée, Jésus-Christ parut le confirmer dans son erreur. Il lui répondit : (f) *En vérité, en vérité je te dis que si quelcun n'est né d'eau & d'Esprit, il ne peut point entrer dans le Royaume de Dieu.* Cela est clair à l'égard de la conversation avec

la

(a) Jean. III. 3. (b) vers. 4. (c) Jean. IV. 10.

(d) vers. 11. (e) Jean. VI. 52. (f) Jean. III. 5.

la Samaritaine : car quand cette Femme lui eut fait cette Question, Jésus-Christ lui dit : (a) *Quiconque boit de cette eau aura encore soif : mais qui boira de l'eau que je lui donnerai , n'aura jamais soif : mais l'eau que je lui donnerai sera faite en lui une Fontaine d'eau saillante en vie éternelle.* Enfin cela est clair encore à l'égard de la conversation avec les Troupes ; car quand elles eurent dit : (b) *Comment celui-ci , dit-il , je suis le Pain descendu du Ciel ?* Jésus-Christ repliqua : (c) *Je suis le Pain vivifiant. C'est ici le Pain descendu du Ciel , afin que si quelqu'un en mange , il ne meure point : le pain que je donnerai , c'est ma chair : & lors que s'étonnant de nouveau , elles demanderent encore , (d) Comment celui-ci donnera-t-il sa chair à manger ?* Jésus-Christ ajoûta ces paroles : (e) *En vérité , en vérité je vous dis que si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme , & si vous ne buvez son sang vous n'aurez point la vie.*

D. Faites voir que dans ces trois entretiens Jésus-Christ finit par des éclaircissimens sur les emblèmes dont il s'étoit fervi : qu'il éloigne le sens littéral : qu'il déclare qu'on doit prendre ses paroles dans le figuré : & qu'il fait cette déclaration d'une manière plus claire à l'égard du troisieme de ces entretiens , qu'à l'égard des deux premiers.

R. Cela est clair à l'égard de la conversation avec Nicodeme : car après lui avoir représenté les conditions de l'Alliance de grace sous l'image d'une *renaissance* , il dit expressément que cette renaissance consiste à recevoir celui que le Pere a envoyé , à aimer la lumière , à s'adonner à la vertu & à la vérité. Cela est clair à l'égard de la conversation avec la Samaritan-

(a) Jean. IV. 13. (b) Joan. VI. 41.
 (c) vers. 51. (d) vers. 52. (e) vers. 53.

ritaine : car après que Jésus-Christ eut laissé pendant quelque temps cette Femme dans son erreur, il lui dit qu'il est le Messie, & il lui fait comprendre par là que l'eau vive dont il lui avoit parlé, c'étoit la grace que le Messie devoit apporter au Monde. Cela est clair enfin à l'égard de la conversation avec les Troupes : car après les avoir laissées pendant quelque temps dans leur erreur, il la combattit, d'une manière plus claire & plus forte que celle de Nicodeme, & que celle de la Samaritaine : (a) *Ceci vous scandalise-t-il ?* leur dit-il. *C'est l'Esprit qui vivifie. La chair ne profite de rien. Les paroles que je vous dis sont Esprit & vie.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la Pause du PSEAUME CXVI.

LIII. SECTION.

Des dispositions qu'on doit apporter au Sacrement de la Ste. Cene.

D. **S**uffit-il de participer à la Ste. Cene pour recueillir les fruits de l'Alliance dont ce Sacrement est le Signe ?

R. Non : car St. Paul dit qu'en (a) *mangeant indignement le Corps de Jesus-Christ & en bûvant indignement son sang, on mange, & on boit sa propre condamnation.*

D. Qu'est-ce que *manger indignement le Corps de Jesus-Christ & boire son sang indignement ?*

R. C'est participer à la Ste. Cene sans avoir les dispositions quelle demande.

D.

(a) *Jean. VI. 61. 63.*

(b) *I. Cor. XI. 27.*

D. Qu'est-ce que *manger*, & *boire sa propre condamnation*?

R. C'est attirer sur sa personne les châtimens que mérite la profanation de cette Cérémonie.

D. A quelle occasion St. Paul disoit-il, que *ceux qui mangent indignement le Corps de Jésus-Christ, & ceux qui boivent indignement son sang, mangent & boivent leur condamnation*?

R. A l'occasion des Fleaux que Dieu avoit envoyez sur l'Eglise de Corinthe.

D. Quels étoient ces fleaux?

R. Quelques Corinthiens avoient de violentes maladies, d'autres étoient emportez par des morts subites & inopinées.

D. Comment St. Paul a-t-il exprimé ces fleaux?

R. Il dit qu'il y avoit dans l'Eglise de Corinthe, des personnes qui étoient (a) *infirmes & malades, & d'autres qui dormoient.*

D. A quelle cause attribue-t-il ces malheurs?

R. A la profanation de la Ste. Cene.

D. Comment les Corinthiens se rendoient-ils coupables de ce crime?

R. En s'abandonnant aux excès de la bonne chere, en violant les Loix de l'Humilité, & celles de la Charité, immédiatement avant de participer à ce Sacrement.

D. Entrez dans un plus grand détail sur ce sujet.

R. Les Juifs avoient accoûtumé de faire des Repas de Religion & de Charité. Le but de cette institution étoit que les Grands & les Petits, les Riches & les Pauvres, en mangeant à la même Table, sans di-

(a) I. Cor. XI. 30.

I Voi. des traces de cette coûtume dans le Chap. II. du Livre de Tobie.

distinction de Condition, de Naissance, de Rang, de Fortune, rapellassent le souvenir de leur égalité originelle. Les premiers Chrétiens adopterent cette coutume. Ils firent de ces fortes de Repas dans leurs Assemblées publiques avant la Communion, & ils les appellerent *Agapes*, c'est-à-dire repas de *charité*. Mais comme c'étoit des Juifs qu'ils avoient pris cette coutume, ils y commirent les mêmes désordres. Comme les Juifs, ils mangeoient & ils buvoient avec excès dans leurs *Agapes*. Ce mélange de Riches & de Pauvres, de Grands & de Petits, choqua ceux qui se croyoient dignes d'avoir un Rang supérieur dans la Société & dans l'Eglise: ils voulurent avoir des marques de distinction dans ces Repas mêmes qui étoient destinez à les confondre avec leurs Freres: ce qui avoit pour but d'entretenir l'Humilité & la Charité, contribua à les violer, & ce qui devoit servir de préparation à la Ste. Cene, fut une occasion de la profaner.

D. Ne s'expose-t-on à des châtimens semblables à ceux que Dieu envoya sur l'Eglise de Corinthe, que quand on tombe précisément dans les mêmes crimes que St. Paul reprochoit aux Corinthiens?

R. Tous ceux qui communient sans avoir les dispositions que la Ste. Cene demande, s'exposent aux mêmes peines.

D. Que doit-on faire pour les prevenir?

R. St. Paul dit que chacun doit *s'examiner soi-même*: c'est-à-dire, étudier les sentimens de son Cœur, & la conduite de sa vie, pour connoître s'il a les dispositions sans lesquelles le Sacrement de la Ste Cene est funeste à ceux qui y participent.

D. Quel est le but de cette connoissance?

R. De nous faire aller avec joye & avec consolation

tion à la Table de Jésus-Christ si nous avons ces dispositions: & si nous ne les avons pas, de nous faire abstenir de cette Cérémonie jusqu'à-ce que nous les ayons acquises.

D. Mais est-il donc si difficile d'avoir cette connoissance, qu'il faille s'examiner pour y parvenir? Une simple réflexion sur soi-même ne suffit-elle pas pour cela?

R. La connoissance de soi-même a de grandes difficultés.

D. D'où viennent ces difficultés?

R. Elles viennent principalement de quatre causes.

D. Quelle est la première cause de la difficulté qu'il y a à se connoître soi-même?

R. C'est la fausseté des idées que la plûpart des Chrétiens ont de la Religion.

D. Comment se peut-il que des Chrétiens ayent de fausses idées de la Religion?

R. C'est qu'ils s'en raportent moins sur cet article aux décisions de l'Ecriture Ste. qu'à l'éducation qu'ils ont reçue, & aux Maximes des Hommes.

D. Comment les fausses idées que nous avons de la Religion, rendent-elles difficile la connoissance de nous mêmes?

R. C'est quelles nous persuadent que nous réimplifions les conditions de la véritable Religion, lors que nous ne faisons que suivre cette fausse Religion que le Monde lui a substituée.

D. Quelle est la seconde cause de la difficulté qu'il y a à se connoître soi-même?

R. C'est l'état où se trouvent la plûpart des Chrétiens.

D. Dépeignez-moi cet état.

R. C'est un mélange de lumières & de ténèbres,

de persuasion & de doute, de vice & de vertu, de pieté & d'indevotion.

D. Comment ce mélange rend-il difficile la connoissance de nous-mêmes ?

R. C'est que nous ne saurions être agréables à Dieu, si son amour ne tient le premier rang dans nos Cœurs; & nous ne saurions que très-difficilement connoître si cet amour tient ce rang, quand il est mêlé avec tant de sentimens contraires.

D. Quelle est la troisième cause de la difficulté qu'il y a à se connoître ?

R. Ce sont les profondeurs du Cœur humain.

D. Qu'entendez-vous par les profondeurs du Cœur humain ?

R. Ces illusions perpetuelles que nous nous faisons sur nous mêmes.

D. En quoi consistent elles ?

R. A s'envisager soi-même par le côté le plus avantageux: à grossir ses Vertus: à ne faire que peu d'attention sur ses défauts, & à les extenuer.

D. Comment ces illusions nous rendent-elles la connoissance de nous-mêmes difficile ?

R. C'est quelles nous persuadent que nous sommes dans l'état que Dieu demande de nous, lors même que nous sommes dans un état tout opposé.

D. Quelle est la quatrième cause des difficultez qu'il y a à se connoître ?

R. C'est la corruption générale du Genre-Humain.

D. Comment la corruption générale du Genre-Humain nous rend-elle la connoissance de nous mêmes si difficile ?

R. C'est que nous sommes portez à nous croire Vertueux, quand nous voyons tant de gens plus méchans que nous.

D.

D. Ces difficultez font-elles infurmontables?

R. Non.

D. Prouvez qu'elles peuvent être surmontées.

R. La manière dont l'Ecriture nous exhorte à nous étudier, prouve que nous pouvons nous connoître : & les saints Hommes qu'elle nous propose pour modeles, se font connus eux-mêmes parce qu'ils se font étudiez avec soin.

D. Alléguez quelques-unes des exhortations qui nous sont faites de nous étudier, & qui prouvent que nous pouvons parvenir à nous connoître.

R. St. Paul parle de cette manière aux Corinthiens : (a) *Examinez-vous vous-mêmes pour savoir si vous êtes en la Foi : éprouvez-vous vous-mêmes : ne reconnoissez vous point vous-mêmes, savoir que Jésus-Christ est en vous ? Si ce n'est qu'en quelque sorte vous fussiez ¹ reprouvez.* Il suppose donc que ceux qui après s'être examinez eux-mêmes, ne peuvent pas connoître s'ils ont la Foi, sont *en quelque sorte reprouvez.* Le même Apôtre exhorte tous les Chrétiens à (b) *s'éprouver eux-mêmes* avant que de participer à la Sainte Cene : il suppose donc qu'en nous éprouvants nous-mêmes, nous pouvons connoître si nous sommes dans les dispositions qu'exige la participation à ce Sacrement, ou si nous en avons de contraires.

D. Alléguez quelque exemple des Saints Hommes qui sont parvenus à se connoître eux-mêmes, parce qu'ils s'étoient étudiez avec soin.

R. St. Pierre prend Jésus-Christ même à témoin

P 2

de

(a) II. Cor. XIII. 5.

¹ Le mot que nous avons traduit *reprouvé* marque l'état d'un Homme qui doit être rejetté de Dieu, comme indigne de porter le nom de Disciple de Jésus-Christ.

(b) I. Cor. XI. 28.

de l'amour qu'il a pour lui : il lui dit : (a) *Seigneur tu fais toutes choses, tu fais que je t'aime.* St. Paul sent que l'amour de Dieu a jetté de si profondes racines dans son Ame, qu'il défie toutes les Créatures de les arracher : ce sentiment lui fait dire : (b) *Je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les Anges, ni les Principautez, ni les Puissances, ni les choses à venir, ni la hauteur, ni la profondeur, ni aucune autre Creature, ne nous pourra séparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jésus-Christ notre Seigneur.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME XIX.

LIV. SECTION.

Où l'on entre dans le détail sur l'examen de soi-même.

D. **P**Uisque les difficultez que l'on rencontre dans l'étude de soi-même ne sont pas insurmontables, marquez les moyens de les surmonter.

R. Il faut s'examiner premièrement par raport à ce que la Religion a de spéculatif : en second lieu par raport à ce qu'elle a de pratique.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'on doit s'examiner par raport à ce que la Religion a de spéculatif ?

R. J'entens que nous devons examiner si nous sommes assez instruits & assez convaincus des Veritez de la Religion, pour avoir lieu de croire que notre igno-
ran-

(a) *Jean. XXI. 17.*

(b) *Rom. VIII. 37, 38.*

rance, ni nos doutes ne nous rendent point indignes de participer à la Sainte Cene.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'on doit s'examiner par rapport à ce que la Religion a de pratique ?

R. J'entens que nous devons examiner si nous sommes assez exacts à observer les préceptes de la Religion, pour avoir lieu de croire que nos fautes ne nous rendent pas indignes de participer à ce Sacrement.

D. Comment pouvons-nous connoître si nos doutes & notre ignorance ne nous rendent pas indignes de participer au Sacrement de la Ste. Cene ?

R. Nous pouvons avoir cette idée de nous-mêmes lors que notre Conscience nous rend cinq témoignages.

D. Quel est le premier témoignage ?

R. Que nous n'avons pas été animez quand nous avons étudié la Religion, par le désir de nous affermir dans nos préjugés, mais par celui de connoître la vérité.

D. Quel est le second témoignage ?

R. Que nous aimons la Religion, parce qu'après l'avoir étudiée nous y trouvons des caractères de vérité, & non parce qu'on nous a prevenus pour elle dans notre Enfance.

D. Quel est le troisième témoignage ?

R. Que nous nous attachons à telle ou telle Communion parmi les Chrétiens, non parce que notre intérêt temporel le demande, mais parce qu'elle est plus conforme à la parole de Dieu, que les autres Sectes du Christianisme.

D. Quel est le quatrième témoignage ?

R. Que si nous ne sommes pas bien affermis encore, & si nous chancelons encore à l'égard de certains points de la Religion, ce n'est pas que nous

doutions de l'autorité de celui de qui elle émane, ou que nous refusions de nous y soumettre, mais parce qu'après avoir travaillé selon la mesure de nos talents à nous instruire, il ne nous paroît pas que ces points soient suffisamment éclaircis pour produire une parfaite conviction.

D. Quel est le cinquième témoignage?

R. Que nous avons une intention sincère de travailler à augmenter nos lumières, à nous détromper des erreurs si nous en avons encore.

D. Comment pouvons-nous connoître que nous sommes assez exacts à observer les preceptes de la Religion, pour ne devoir pas craindre de communier indignement?

R. Nous devons nous examiner sur cinq articles.

D. Sur quoi doit rouler le premier article?

R. Sur les Vertus capitales. Un Chrétien doit posséder toutes les Vertus : il y en a pourtant de plus essentielles au Christianisme : telles sont l'Humilité, la Sincérité, & la Charité.

D. Sur quoi doit rouler le second article?

R. Sur les dispositions permanentes. Les plus grands Saints peuvent tomber dans des actes de Vice : mais la moindre habitude criminelle dans laquelle on persiste, & dans laquelle on veut persister, est incompatible avec la véritable Foi.

D. Sur quoi doit rouler le troisième article?

R. Sur les progrès de la piété. Un Chrétien dont les Vertus n'acquiescent pas continuellement quelque nouveau degré d'activité, a lieu de former de tristes jugemens sur lui-même : mais un Chrétien qui avance, a lieu d'en former de favorables, quoi que ses progrès ne soient pas aussi rapides qu'ils devroient l'être.

D. Sur quoi doit rouler le cinquième article?

R. Sur les motifs dont on est animé dans ses Vertus. Les plus éminentes, si elles ne viennent que du temperament, du désir de plaire aux Hommes, ou de quelque autre raison du même genre ne sont point agréables à Dieu. Nous devons être vertueux, parce que Dieu qui est nôtre Maître nous l'ordonne; parce que la reconnoissance pour les biens dont-il nous comble nous y engage.

D. Mais quel parti doit prendre un Homme qui, après s'être examiné lui-même, trouve des sujets de croire qu'il peut communier dignement, & des sujets de craindre qu'il ne fasse une Communion indigne? Peut-il communier dans cet état, ou doit-il s'abstenir de la Communion?

R. Il peut communier s'il gémit de ses foibleffes: s'il est sincerement résolu à les combattre: & s'il peut dire de bon cœur & de bonne foi à Dieu en venant à sa Table: (a) *J'ai juré & je le tiendrai d'observer les ordonnances de sa Justice.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la XIV. partie du PSEAUME CXIX.

Avis au Catechiste.

Le Catechiste s'apercevra aisément en lisant cette Section que chacun des articles qui la composent, fourniroit la matiere d'un Discours entier, si on le traitoit avec exactitude. Il n'a pas été possible d'entrer dans un si grand détail: c'est au Catechiste même à le faire, en étendant & en justifiant les Maximes que nous avons proposées d'une maniere si concise.

P 4

LV.

(a) *Pseaume CXIX. 106.*

LV. SECTION.

*Du Serment, ou de la septième partie du
Culte Religieux.*

D. **Q**uelle est la septième partie du Culte extérieur de la Religion ?

R. C'est le Serment.

D. Qu'est-ce que le Serment ?

R. C'est l'action d'un Homme qui en affirmant une proposition, ou en faisant une promesse, prend Dieu à témoin de sa sincérité, déclare qu'il consent de renoncer à sa miséricorde, & d'être l'objet de sa vengeance, s'il parle contre ce qu'il pense, ou s'il manque à ce qu'il promet.

D. Quelle différence mettez-vous entre une simple affirmation, & un Serment ?

R. Le Serment ajoute à la simple affirmation ce recours au témoignage de Dieu, & cette soumission à sa vengeance.

D. Prouvez par des exemples que ce recours au témoignage de Dieu, & ce consentement à être l'objet de sa vengeance, sont des parties du Serment.

R. Moïse en voulant engager les Juifs à confirmer par un Serment les clauses de l'Alliance que Dieu avoit faite avec eux leur dit : (a) *Vous comparoissez devant l'Eternel votre Dieu, vous les Chefs de vos Tribus, vos Anciens, vos Officiers, & tous les Hommes d'Israël, vos petits Enfans, vos Femmes, l'Etranger qui est*

(a) *Deuter. XXIX. 10. &c. Voiez aussi Nehem. IX. 38.*

est au milieu de vous, depuis votre Coupeur de bois jusqu'à votre puiseur d'eau : afin que vous entriez dans l'Alliance de l'Eternel votre Dieu, & dans l'exécration du Serment qu'il vous fait prêter. Comparoître devant l'Eternel, c'étoit prendre Dieu à témoin de la sincérité avec laquelle on promettoit de remplir les clauses de l'Alliance : entrer dans l'exécration, c'étoit consentir d'être l'objet de la vangeance Divine, si l'on manquoit à ses promesses. St. Paul pour convaincre les Corinthiens que c'étoient des raisons prises de leur propre intérêt, qui l'avoient empêché d'aller à Corinthe, leur parle de cette manière : (a) *F'appelle Dieu à témoin sur mon Ame, que ç'a été pour vous épargner que je ne suis pas encore allé à Corinthe. Appeler Dieu à témoin sur son Ame, c'est faire cet acte d'interpellation à Dieu, & de soumission à sa vangeance, qui constituë l'essence du Serment, & qui le distingue de la simple affirmation.*

D. Pourquoi faites-vous du Serment une partie du Culte extérieur de la Religion, & de la suprême adoration ?

R. La nature de la chose, & les décisions de l'Ecriture Ste. m'y engagent.

D. Comment la nature du Serment vous porte-t-elle à en faire une partie de la suprême adoration, & du Culte extérieur de la Religion ?

R. Parce que le Serment suppose que celui au témoignage duquel on appelle, & à la vangeance duquel on se soumet, connoît le cœur de celui qui jure, & a la puissance de le punir s'il parle contre sa pensée, ou s'il manque à sa parole.

D. Prouvez par les décisions de l'Ecriture que le Serment est un acte de la suprême adoration.

P 5

R.

(a) II. Cor. .I. 23.

R. (a) *Tu craindras l'Eternel ton Dieu, tu le serviras, & tu JURERAS par son nom : Tout genou se pliera devant moi, & toute langue JURERA par moi.*

(b) *Celui qui se bénira en la Terre, se bénira par le Dieu de Vérité; & celui qui JURERA sur la Terre, JURERA par le Dieu de Vérité.*

D. Mais le Patriarche Joseph ne jura-t-il point par Pharaö lors qu'il dit à ses Freres : ¹ *Vive Pharaö que vous êtes des Espions ?*

R. Si Joseph avoit attribué à Pharaö cette connoissance du cœur que l'on suppose dans celui par lequel on fait le Serment, & cette puissance de punir les parjures, il faudroit regarder le Serment de ce Patriarche comme une de ces fautes dont les vies des plus grands Saints ont été fouillées. Mais ces paroles, *vive Pharaö*, ne sont qu'un formulaire d'affirmation qui n'est point un acte de Religion : ² *Vive Pharaö*, signifie, *comme il est vrai que Pharaö vit*, ou *comme il est vrai que la vie de Pharaö est ce que je souhaite avec le plus d'ardeur.*

D. Mais si le Serment est un acte de la suprême adoration, pourquoi Jésus-Christ a-t-il defendu de Jurer ?

R. Sa defense n'est pas absoluë : elle regarde l'abus particulier que les Juifs de son tems faisoient du Serment.

D. Quel abus les Juifs du tems de Jésus-Christ faisoient-ils du Serment ?

R. Ils juroient par les Créatures : & sous prétexte qu'elles n'ont ni la connoissance du cœur de celui qui fait un Serment, ni la puissance de punir les parjures,

ils

(a) *Deut.* VI. 13. (b) *Esai.* LXV. 16. Voyez aussi *Jerem.* IV. 1, 2.
1 *Genese* XLII.

2 Confrontez ce formulaire d'affirmation avec I. *Sam.* XXV. 26. II. *Rois.* II. 6.

ils ne se faisoient aucun scrupule de violer des promesses qu'ils avoient confirmées par ces sortes de Sermens.

D. Que fait Jésus-Christ pour reprimer ce desordre ?

R. Il établit que le Serment est une des actions les plus sérieuses de la vie, auxquelles on ne doit avoir recours qu'en cas de nécessité : il veut qu'on se contente d'affirmer simplement ce qu'on avance, lors que l'importance de ce qu'on affirme ne demande point de Serment : sur tout il déclare que l'on ne sauroit jurer par aucune Créature, sans y faire intervenir en quelque sorte celui qui l'a créée, & qui la gouverne. On ne sauroit jurer *par le Ciel*, sans faire intervenir dans son Serment le Dieu qui fait du Ciel *son Trône* : on ne sauroit jurer *par la Terre*, sans faire intervenir dans ce Serment Dieu qui fait de la Terre comme *son marchepied* : on ne sauroit jurer *par Jérusalem*, sans faire intervenir dans ce Serment le Dieu qui avoit choisi Jérusalem, pour y donner des marques particulières de sa présence, & qui en avoit fait comme la Ville Capitale de sa résidence : on ne sauroit jurer *par sa propre Tête*, sans faire intervenir dans son Serment le Dieu sans le secours duquel un Homme ne sauroit changer la couleur d'un de ses cheveux : c'est le sens de ces paroles de Jésus-Christ : (a) *Ne jurez en aucune manière : ni par le Ciel, car c'est le Trône de Dieu : ni par la Terre, car c'est le marchepied de ses pieds : ni par Jérusalem, parce que c'est la Ville du grand Roi. Tu ne jureras point non plus par ta Tête : car tu ne peux faire un cheveu blanc ou noir. Mais que votre parole soit ; Oui, oui ; Non, non : car ce qui est de plus est du malin.*

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME CXXXIX.

LVI.

(a) *Matt. V. 34-37.*

LVI. SECTION.

*Des dispositions que doit avoir un
Homme qui jure.*

D. Quelles doivent être les dispositions d'un Homme qui jure?

R. Il doit avoir des dispositions différentes, selon que son Serment est destiné, ou à attester une simple proposition, ou à confirmer une promesse.

D. Quelles doivent être les dispositions d'un Homme qui jure pour attester une simple proposition?

R. Premièrement, il faut qu'il connoisse la vérité de ce qu'il avance : en second lieu, il faut qu'il n'avance que ce qu'il connoit pour vrai.

D. Pourquoi faut-il qu'il connoisse la vérité de ce qu'il avance?

R. Parce que ce seroit pécher contre le respect qu'on doit à Dieu, que de le prendre à témoin d'une proposition, dont on ignore soi-même la vérité.

D. Pourquoi faut-il qu'un Homme qui jure pour attester une proposition, n'avance que ce qu'il connoit pour vrai?

R. Parce que ce seroit vouloir faire Dieu lui-même complice du mensonge, que de le prendre à témoin que l'on dit la vérité, lors que l'on dit un mensonge.

D. Quelles doivent être les dispositions d'un Homme qui jure pour confirmer une promesse?

R. Il doit ne promettre avec Serment que ce qu'il peut, & que ce qu'il veut accomplir.

D. Pourquoi ne faut-il promettre avec Serment que des choses que l'on veut accomplir?

R.

R. Parce que ce seroit vouloir faire Dieu complice des fraudes qu'on médite, que de le faire intervenir pour tromper avec plus de succès.

D. Pourquoi ne faut-il promettre avec Serment que les choses qu'on peut accomplir?

R. Parce que ce seroit manquer au respect qu'on doit à Dieu, que le prendre à témoin qu'on fera telle ou telle chose, lors qu'on ignore si on le pourra.

D. Quelles sont les promesses qu'on ne doit pas confirmer par des Serments, parce qu'on ignore si on pourra les accomplir?

R. Il y en a de deux sortes: premièrement celles qui roulent sur des choses qui sont au dessus de nos forces: en second lieu celles qui sont criminelles.

D. Quelle conduite doit tenir un Homme qui s'est engagé par Serment de faire des choses qui sont au dessus de ses forces?

R. Il doit se repentir de l'abus qu'il a fait d'une des plus saintes Cérémonies de la Religion, & demander pardon à Dieu de ce que l'impuissance où il se trouve d'accomplir ce qu'il a juré, le contraint de fausser son Serment.

D. Quelle conduite doit tenir un Homme qui a juré de faire des choses criminelles?

R. Il doit aussi se repentir d'avoir abusé de la Religion du Serment, & réparer le faute qu'il a faite de s'engager à faire des choses criminelles, en s'en abstenant.

D. Mais ne rangez-vous pas parmi les choses qu'on ne peut accomplir après s'y être engagé avec Serment, celles dont l'accomplissement apporteroit quelque préjudice à nos intérêts temporels?

R. Non. Un Homme qui a (a) juré, fut-ce à son

do-

(a) Ps. XV. 4.

domage, doit accomplir ce qu'il a promis avec Serment.

D. Alléguez quelque exemple de la haine que Dieu porte aux parjures, & des punitions qu'il leur inflige ou qu'il leur reserve.

R. (a) Jofué avoit promis avec Serment aux Gabaonites au nom de toute son Armée, de les incorporer avec le Peuple d'Israël, & de leur accorder la vie & la liberté. (b) Saül viola cette promesse quatre cents ans après qu'elle eut été faite: il fit mourir cruellement des Gabaonistes dans une circonstance que l'Histoire Ste. ne marque point. Dieu punit par une famine qui dura trois ans entiers la violation de ce Serment. Sédécias avoit juré qu'il se soumettroit à Nabuchodonosor: il viola son Serment: il sollicita du secours auprès du Roi d'Egypte, pour secouer le joug auquel il avoit juré de se soumettre: Dieu prononça contre Sédécias cette sentence qui fut exécutée à toute rigueur: (c) *Je suis vivant si Sédécias ne meurt au País du Roi qui l'a établi pour Roi, parce qu'il a méprisé le Serment d'exécration lequel il lui avoit fait, & qu'il a enfreint l'Alliance qu'il avoit faite avec lui.* (d) *Je suis vivant, si je ne fais tomber sur la tête de Sédécias mon Serment d'exécration qu'il a méprisé, & mon Alliance qu'il a enfreinte.*

On chantera après cette Section le PSEAUME XV.

LVII.

(a) Voi. Jof. IX. 15. (b) II. Sam. XXI. 1.
(c) Ezéch. XVII. 16. (d) vers. 19.

LVII. SECTION.

*Dans laquelle on éclaircit une difficulté
sur la nature du Serment.*

D. **S**I l'on ne doit s'engager avec Serment qu'à ce qu'on a la force d'accomplir : comment peut-on jurer dans le Sacrement de la Ste. Cene d'observer les Loix de Dieu ? Y a-t-il quelcun qui puisse se promettre d'atteindre à la perfection, & qui ne risque de fausser son Serment quand il jure d'observer des Loix qui lui prescrivent d'être parfait ?

R. J'ai trois réponses à faire à cette difficulté : la première est prise des secours de l'Esprit de Dieu : la seconde des condescendances Evangeliques : la troisième des ressources que la repentance nous fournit après les plus grands crimes.

D. Comment l'espérance des secours du St. Esprit nous autorisent-ils à jurer que nous observerons les Loix de Dieu ?

R. C'est que quand nous entrons de bon cœur & de bonne foi dans cet engagement, Dieu s'engage aussi à nous fournir les secours dans nous avons besoin pour remplir notre promesse. Plus nous sommes sinceres lors que nous prêtons ce Serment, plus nous sommes en droit de nous assurer que Dieu ne nous abandonnera point à ces foibleffes naturelles qui nous l'auroient fait violer.

D. Comment les condescendances Evangeliques nous autorisent-elles à jurer que nous observerons les Loix de Dieu ?

R. C'est que quand l'Evangile nous ordonne d'être
par-

parfaits, il ne nous propose pas la perfection comme un but auquel nous pouvons arriver, mais comme un but auquel nous devons tendre.

D. Éclaircissez cette pensée, & faites-la servir à résoudre la difficulté que je viens de vous proposer.

R. Il faut distinguer le but où nous devons tendre d'avec le but, où nous pouvons arriver. Le but où nous devons tendre à l'égard de l'exercice de la prière, c'est de prier sans distraction, & quand nous nous présentons devant Dieu, d'être tout occupé de Dieu : le but où nous devons arriver, c'est de faire des efforts continuels pour prier sans distraction. Quand nous *jurons d'observer la Loi* qui nous ordonne de bannir la distraction de nos prières, nous ne renonçons pas à la miséricorde de Dieu, & nous ne consentons pas d'être les objets de sa vengeance, si nous sommes distraits dans la prière, mais si nous n'avons pas une intention sincère de travailler à ne l'être pas. Le but où nous devons tendre à l'égard du détachement du Monde, c'est de comparer si bien l'avenir avec le présent, l'éternité avec le temps, que jamais le temps ne l'emporte dans notre Esprit sur l'éternité, ni le présent sur l'avenir : le but où nous devons arriver à l'égard de cette disposition d'Esprit, c'est de faire des efforts continuels pour l'acquiescer. Quand nous *jurons d'observer la Loi*, qui nous ordonne de nous détacher du Monde, nous ne renonçons pas à la miséricorde de Dieu & nous ne consentons pas d'être les objets de sa vengeance, si le présent l'emporte quelquefois dans notre Esprit sur l'avenir, & le temps sur l'éternité; mais si nous n'avons pas une intention sincère de donner la préférence aux plus grands de ces objets, & ainsi du reste.

D. Com-

D. Comment la ressource que la repentance nous fournit après les plus grands crimes, nous autorise-t-elle à jurer que nous observerons les Loix de Dieu ?

R. C'est que quand nous renonçons à la miséricorde de Dieu, & quand nous consentons d'être les objets de sa vengeance en cas que nous violions ses Loix, nous ne renonçons pas aux promesses que l'Évangile fait aux pénitents : nous ne nous soumettons à cette peine qu'au cas que nous persistions dans nos péchez, & que nous refusions de réparer nos crimes par la pénitence.

D. Mais ne vaudroit-il pas mieux s'abstenir de faire le Serment d'observer les Loix de Dieu, que de s'exposer en le faisant, à subir les peines que Dieu denonce aux parjures ?

R. Si l'on n'étoit pas sincèrement résolu à tenir ce Serment, il vaudroit incomparablement mieux s'en abstenir que de le faire, mais si l'on est résolu de le tenir, il vaut incomparablement mieux le faire que de s'en abstenir.

D. Ne sommes-nous donc pas libres de faire ce Serment ?

R. Nous sommes libres de prêter ce Serment, comme nous sommes libres d'entrer dans l'Alliance de Dieu, ou de n'y pas entrer, de participer aux Sacremens ou de n'y pas participer.

D. Prouvez qu'on ne sauroit entrer dans l'Alliance de Dieu sans jurer d'observer ses Loix.

R. Entrer dans une Alliance, c'est en accepter les clauses : & une clause de l'Alliance que Dieu traite avec nous, c'est que si nous ne nous prévalons pas des secours qu'il nous accorde, si nous ne faisons pas des efforts pour atteindre à la perfection, si après être tombez dans le crime, nous refusons de nous re-

Q

lever

lever par la repantance, en ce cas nous renonçons à la miséricorde de Dieu, & nous consentons d'être les objets de sa vengeance : c'est ce consentement qui fait l'essence du Serment : on ne peut donc entrer dans l'Alliance de Dieu que l'on ne prête ce Serment.

D. Prouvez qu'on ne sauroit participer aux Sacremens sans jurer d'observer les Loix de Dieu.

R. Participer aux Sacremens, c'est confirmer par une Cérémonie Religieuse l'acceptation qu'on a faite des clauses de l'Alliance : puis donc qu'accepter les clauses de l'Alliance, c'est jurer d'observer les Loix de Dieu : participer aux Sacremens, c'est confirmer le Serment qu'on a déjà prêté, & le prêter de nouveau.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la cinquième partie du PSEAUME CXIX.

L VIII. SECTION.

Où l'on détermine ce qu'il faut entendre par le Prochain ; qui est l'objet de la seconde classe des devoirs que la Religion nous prescrit.

D. **Q**uelle est la seconde classe des devoirs que la Religion nous prescrit ?

R. C'est celle qui regarde nos Prochains.

D. Que signifie ce mot de *Prochain* ?

R. Il signifie un Etre avec lequel nous avons d'étroites liaisons.

D. Quels sont en particulier les Etres que l'Evan-

vangile nous ordonne de regarder comme nos *Prochains* ?

R. Tous les Hommes sans exception : ceux même qui sont nos plus grands Ennemis.

D. Prouvez le.

R. Jésus-Christ l'a décidé dans la Parabole qu'il proposa à un Homme qui lui avoit fait cette Question : (a) *Qui est mon Prochain* ? Un Juif, répond Jésus-Christ, descend de Jérusalem, il tombe entre les mains des Brigands, qui ne lui laissent ni force pour mandier du secours, ni argent pour s'en procurer. Un Sacrificateur découvre ce triste objet : il s'éloigne comme pour n'être pas tenté par une compassion involontaire de le secourir. Un Lévite qui passe dans le même chemin tient la même conduite. Un Samaritain au contraire s'approche de ce malheureux : il en est ému de pitié : il le conduit dans une Hôtellerie : il l'assiste de ses soins, de son argent, de ses recommandations. Jésus-Christ conclut de cette Parabole que le Samaritain a regardé & secouru le Juif comme son Prochain : il donne des éloges à cette conduite, & il veut que tous les Hommes aient les mêmes idées les uns des autres.

D. Mais comment ce que Jésus-Christ établit que le Juif est le Prochain du Samaritain, prouve-t-il que nous devons regarder tous les Hommes, même nos plus grands Ennemis, comme nos Prochains ?

Q 2

R.

(a) Voi. Luc. X. 29. &c.

R. C'est que les Juifs & les * Samaritains étoient Ennemis déclarez.

D.

* Cette haine étoit aussi ancienne que la fondation du Royaume de Samarie. (a) Jéroboam se rebella contre Roboam Fils de Salomon : il se mit à la tête de dix Tribus, & en forma un Royaume, dont Samarie fut la Capitale. Mais de peur que ses Sujets ne se soumissent de nouveau à leur premier Roi, s'ils étoient obligez d'aller à Jérusalem pour y célébrer les Fêtes solemnelles, il établit lui-même un Culte Religieux à la place de celui que Dieu avoit prescrit par le ministère de Moïse. Il fit deux Veaux de fonte, dont l'un étoit à Dan, & l'autre à Bethel, Villes du Royaume de Samarie, l'objet de l'idolâtrie des Israélites. Ce Peuple fut transporté en Médie, & en Perse par Salmanassar, Roi des Assyriens, qui envoya une Colonie de Payens en Samarie, pour remplacer ceux qu'il en avoit transportez. Dieu irrité du nouveau genre d'Idolâtrie que cette Colonie avoit apportée dans ce Royaume, la fit ravager par des Lions, qui auroient détruit entièrement ces nouveaux Habitans, si Salmanassar ne leur avoit envoyé un Prêtre Israélite. Ce Ministre du vrai Dieu ne déracina pas entièrement l'Idolâtrie des Samaritains, mais il la corrigea en partie, en y mêlant quelques-uns des Rites de la Loi de Moïse. Depuis ce période, la Religion, de Samarie fut un composé de mensonge & de vérité, de Culte Religieux, & de Culte opposé à l'Esprit de la Religion. Les Samaritains eurent toujours une haine implacable pour les Juifs, qui servoient Dieu d'une manière plus pure, & les Juifs leur porterent une haine pareille. Les premiers (b) s'opposèrent avec force au rétablissement des Juifs, sous les Regnes de Darius & de Cyrus, après que les soixante années de la Captivité de Babylone furent expirées. Leurs efforts ayant été inutiles, ils crurent avoir trouvé sous Darius Nothus, une occasion favorable pour ruiner les Juifs (c) : du moins ne pouvant détruire leur Temple & leurs Cérémonies, ils parvinrent à les contrefaire. Jaddus étoit alors Grand Pontife à Jérusalem. Manassé son Frere devint son Rival, & voulut partager avec lui les honneurs de cette auguste Charge. Il échoua dans ce dessein. Pour se dédomager du grade qu'il ne pouvoit obtenir de sa Nation, il s'allia avec une Nation étrangere. Il épousa la Fille de Sanballat Prin-
ce

(a) I. Rois X. XI. 26. (b) Voi. *Nehem.* IV. 2. &c.

(c) Voyez sur ce point de Chronologie, l'*Histoire des Juifs* &c. du Dr. Pridaux, Liv. VI. pag. 285. & suiv. du Tome II.

D. Mais tous les Hommes font-ils également nos Prochains?

R. Non : car nous avons des liaisons plus étroites avec les uns qu'avec les autres.

D. Quelles sont les liaisons qui nous unissent aux autres Hommes?

R. Il y en a de trois sortes. Les premières sont les liaisons de la Nature : les secondes sont les liai-

Q 3 sons

ce des Samaritains : il obtint même la permission de bâtir sur Guérizim, Montagne de Samarie, un Temple semblable à celui de Jérusalem, d'y sacrer des Prêtres, semblables à ceux qui faisoient le Service Divin dans cette Capitale de la Judée, & d'en imiter les autres Rites. Mais cette conformité de Culte, bien loin de diminuer la haine qui étoit entre ces deux Peuples, ne servit qu'à l'augmenter. C'étoit une des Maximes des Rabbins, (a) qu'il vaudroit mieux manger de la chair de porc, que de manger avec un Samaritain. Lors qu'un Pharisien avoit touché un Samaritain dans la foule, il se lavoit tout le Corps. Il étoit défendu aux Juifs de boire dans les Vases des Samaritains. C'étoit une tradition parmi eux, qu'Esdras, Zorobabel & Jehoschua avoient autrefois convoqué toute l'Eglise; que dans une Assemblée où étoient trois cents Sacrificateurs, ils avoient excommunié les Samaritains au nom de l'Eternel, qu'ils avoient défendu aux vrais Juifs de manger avec eux, & de les recevoir dans leur Communion; qu'ils les avoient même exclus de la Résurrection; & qu'après avoir dressé un formulaire de malédiction, ils l'avoient envoyé dans toutes les Villes des Juifs dispersés en Babylone; qui avoient ajouté anathème à l'anathème. Aussi voyons-nous dans l'Evangile que quand Jésus-Christ demande à boire à la Samaritaine, elle lui répond; (b) Comment toi, qui es Juif me demandes-tu à boire, à moi qui suis une Samaritaine? Ce dont l'Evangéliste rend cette raison, que les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains. Lors que les Juifs se répandoient en injures contre Jésus-Christ, ils disoient, qu'il avoit le Diable, & qu'il étoit un Samaritain. Et l'Auteur de (c) l'Ecclesiastique dit, qu'il y a deux Peuples que son Ame hait, & un troisième qui n'est point Peuple; ceux qui se tiennent sur les Montagnes de Samarie, les Philistins, & les Sichémistes.

(a) Voi. sur cet X. Article LIGHTFOOT *Hora Hebr. in Joh. IV. 8.*

(b) *Jean. IV. 9.* (c) *Ecclesiastiq. L. 26.*

sons de la Societé : les troisièmes sont celles de la Religion.

D. Qu'entendez-vous par les liaisons de la Nature ?

R. Celles que nous avons avec nos semblables, en tant qu'ils ont un même Dieu pour Créateur, un même Homme pour premier Pere, les mêmes facultez, les mêmes foibleffes.

D. Qu'entendez-vous par les liaisons de la Societé ?

R. Celles que nous avons avec les Hommes, qui vivent sous les mêmes Loix que nous : qui sont soumis aux mêmes Souverains : qui habitent dans les mêmes Villes.

D. Qu'entendez-vous par les liaisons de la Religion ?

R. Celles que nous avons avec les Hommes, qui professent la même Religion que nous, qui rendent à Dieu le même Cuite, qui participent aux mêmes Sacremens, qui attendent la même félicité après la mort.

D. Comment prouvez-vous par la diversité de ces rélations, que tous les Hommes ne sont pas également nos Prochains ?

R. Si les liens de la Nature nous unissent à tous les Hommes du Monde, nous sommes unis d'une façon plus étroite à nos Compatriotes & à nos Concitoyens, avec lesquels nous avons, non seulement les liaisons de la Nature, mais aussi celles de la Societé. Si les liaisons de la Societé & de la Nature nous unissent à nos Concitoyens, & à nos Compatriotes, nous sommes unis d'une façon plus étroite à ceux qui ont la même Religion que nous, & avec lesquels nous avons des liaisons incomparablement plus nobles, que celles de la Societé & de la Nature.

D. Prouvez que la Religion en nous faisant regarder tous les Hommes comme nos Prochains, veut pourtant que nous soyons plus unis à ceux qui ont

ont la même Religion que nous, qu'avec ceux à qui nous ne sommes attachez que par les liens de la Société & de la Nature.

R. St. Paul établit cette vérité, quand il nous exhorte à (a) *faire du bien à tous les Hommes, mais sur tout aux Domestiques de la Foi.*

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XVI.

LIX. SECTION.

Des devoirs qui ont le Prochain pour objet.

D. **Q**uels sont les devoirs qui ont nos Prochains pour objet?

R. Jésus-Christ les a tous compris dans deux préceptes: le premier, c'est *de ne faire à autrui que ce que nous voudrions qu'on fit à notre égard*: le second, c'est (b) *d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes.*

D. Mais comment Jésus-Christ veut-il que nous ne fassions à autrui que ce que nous voudrions qu'on fit à notre égard, puis qu'il nous arrive souvent de souhaiter qu'on fasse à notre égard des choses injustes? Comment veut-il que nous aimions nos Prochains comme nous-mêmes, puisque nous avons souvent pour nous-mêmes un amour criminel?

R. Quand Jésus-Christ nous a donné cet ordre, il a entendu que l'amour que nous aurions pour nous-mêmes, & le procédé que nous exigerions que les autres eussent à notre égard, seroient reglez par les Loix de la Justice.

Q 4

D.

(a) Galat. VI. 10. (b) Matt. XIX. 19.

D. Ecartez donc le faux sens qu'on pourroit donner aux paroles de Jésus-Christ, assignez en le véritable, & marquez les raisons qui vous déterminent à les prendre dans la signification que vous leur donnez.

R. Si l'on ne prenoit les Maximes de Jésus-Christ avec la limitation que nous avons marquée, elles seroient insoutenables, & contraires à d'autres Maximes qu'il a établies dans l'Évangile. Un Juge qui seroit à la place d'un Criminel, désireroit avec ardeur que son crime fût impuni : s'il n'y avoit point de restriction dans l'ordre, qui nous est donné *de ne faire à autrui que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes, & d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes*, il faudroit qu'un Juge laissât toujours le crime impuni, & qu'il violât toujours les Loix qui lui prescrivent de châtier les Criminels. Un Prince qui seroit à la place d'un Sujet, aimeroit mieux commander qu'obeir : s'il n'y avoit point de restriction dans les ordres de Jésus-Christ que nous avons rapportez, il faudroit qu'un Prince se dépouillât de son autorité pour en revêtir ses Sujets, & ses Sujets seroient en droit de violer ces Loix de soumission pour leur Prince, qui leur sont données dans l'Évangile. Ce n'est pas là la pensée de Jésus-Christ. Jésus-Christ n'est jamais contraire à lui-même : & la Charité doit toujours être dirigée par la Justice. Nous devons aimer nos Prochains comme la Justice nous permettroit de nous aimer nous-mêmes, si nous étions à leur place. Nous ne devons faire à nos Prochains que ce que la Justice nous permettroit de souhaiter qu'on fit à notre égard, si nous étions à leur place.

D. Exprimez avec plus de précision la conduite qu'on doit tenir, pour suivre les Maximes de Jésus-Christ.

R.

R. Si un Prince étoit à la place de son Sujet, il feroit en droit de souhaiter qu'on ne l'accablât pas d'impôts, qu'on tempérât l'autorité Souveraine par la douceur & par le suport. Un Prince doit *aimer son Sujet comme lui-même* : il ne doit faire à son Sujet que ce qu'il voudroit qu'on lui fit à lui-même : il doit ne pas l'accabler d'impôts, & tempérer à son égard l'autorité Souveraine par la douceur & par le suport. Un Juge qui feroit à la place d'un Criminel, feroit en droit de souhaiter qu'on eût égard aux circonstances, qui diminuent l'atrocité de son crime : qu'on écoutât patiemment sa deffense : qu'on adoucît sa Sentence, autant que le peuvent permettre des Loix sans l'exercice desquelles la Société dégénéreroit en Brigandage. Un Juge doit *faire à autrui ce qu'il souhaiteroit qu'on lui fit à lui-même* : il doit *aimer un Criminel comme lui-même* : il doit avoir égard aux circonstances qui diminuent l'atrocité de la faute de ce Criminel ; écouter patiemment sa deffense, & ainsi du reste.

D. Mais quand Jésus-Christ nous a ordonné *d'aimer notre Prochain comme nous-mêmes*, a-t-il entendu que nous portassions à un aussi grand degré cet amour, que celui que nous avons pour nous ?

R. Non : Jésus-Christ a voulu seulement que nous eussions pour nos Prochains un amour sincere, réel, véritable, comme celui que nous avons pour nous-mêmes.

D. Mais ce mot de *comme*, dont Jésus-Christ se fert, quand il nous ordonne d'aimer notre Prochain *comme nous-mêmes*, ne marque-t-il pas une égalité de degré ?

R. Non : il a souvent la signification que nous lui avons donnée. On trouve même plusieurs passages de l'Ecriture, où ce terme pris pour l'égalité de de-

gré, feroit un sens tout-à-fait absurde : par exemple quand Jésus-Christ dit : (a) *Soyez parfaits comme votre Pere qui est dans les Cieux est parfait.*

D. Cependant ce mot *comme*, à le confiderer en lui-même, peut signifier *autant que*, & marquer une égalité de degré. Pourquoi lui donnez-vous une autre signification quand Jésus-Christ vous ordonne d'aimer votre Prochain *comme vous-mêmes*?

R. C'est que l'on ne fauroit le prendre dans cette signification, sans établir que Jésus-Christ nous prescrit une Loi incompatible avec la Nature d'un Être Intelligent, & contraire à d'autres Loix qu'il nous a lui-même données.

D. Comment le précepte d'aimer ses Prochains *comme soi-même*, si on le prend dans un sens d'égalité, est-il incompatible avec la Nature d'un Être Intelligent?

R. C'est qu'il dépend bien d'un Être Intelligent de sacrifier dans de certaines circonstances son intérêt particulier à celui de son Prochain : mais il ne dépend pas de lui, toutes choses égales, de sacrifier sa félicité générale à celle de son Prochain. Je puis sacrifier ma vie à celle de mon Prochain, & ma prospérité à la sienne : mais je ne faurois jamais obtenir de moi de sacrifier mon salut à celui de mon Prochain.

D. Moyse ne préfera-t-il pas le salut des Israélites au sien propre, lors qu'il fit à Dieu cette prière en leur faveur : (b) *Seigneur pardonne leur peché, ou efface moi de ton Livre?*

R. Rien ne nous engage à donner ce sens aux paroles de Moyse : il a voulu marquer seulement

a) *Matt. V. 48.* (b) *Exod. XXXII. 32.*

ment * que si les Israélites alloient être punis à la rigueur, la vie lui seroit si amère, qu'il aimeroit beaucoup mieux mourir que vivre.

D. Comment le précepte d'aimer ses Prochains comme soi-même, si on le prend dans une égalité de degré, seroit-il contraire à d'autres Loix que Jésus-Christ nous a données?

R. Nous avons vû que Jésus-Christ, en nous prescri-

cri-

* J'ai cité ailleurs un passage de Mr. de la Placette, qui justifie le sens que je donne ici à ces paroles. *Moyse*, dit ce savant Auteur, (dans ses Differtations sur divers sujets de Morale. Chap. XV. pag. 105.) *ne dit pas qu'il consent à être effacé du Livre de vie à condition que Dieu pardonne à ce Peuple. En ce cas, on pourroit soupçonner qu'il a voulu sacrifier son Salut au leur. Mais au contraire, il demande d'être effacé de ce Livre, en cas que sa priere soit rejetée: pardonne leur péché, ou efface-moi de ton Livre. Or qui ne voit qu'autant que cela seroit insupportable, si on l'entendoit de la damnation éternelle, autant est-il admirable, si on l'explique d'une mort prématurée. Qu'y auroit-il de plus impie que de dire: Je veux être damné éternellement, si tu ne m'accordes la grace que je te demande? Et qu'y auroit-il de plus merveilleux, au contraire, que de dire: Si tu as résolu de perdre ce Peuple, épargne-moi la douleur de lui survivre, & d'entendre les insultes & les blasphemes de nos Ennemis: Enleve-moi de ce Monde où je ne pourrois que traîner une vie amère, & moins suportable que la mort? Nous ajoûterons aux paroles de cet Auteur un passage parallèle des Nombres. Chap. X. 11, 12, 13, 14, 15. *Moyse dit à l'Éternel, pourquoi as-tu affligé ton Serviteur? Et pourquoi n'ai-je pas trouvé grace devant toi, que tu ayes mis sur moi la charge de tout ce Peuple? Est-ce moi qui ai conçu tout ce Peuple: ou l'ai-je engendré pour me dire: Porte le dans ton sein, comme le Nourrissier porte un Enfant qui tète, & mène-le jusqu'au Pais pour lequel tu as juré à ses Peres? Je ne puis moi seul porter tout ce Peuple; car c'est un fardeau trop pesant pour moi. Que si tu me fais ainsi, je te prie, si j'ai trouvé grace devant toi, de me faire mourir, afin que je ne voye point mon mal.* Au reste quand Moyse dit, *efface-moi de ton Livre*, il entend le Livre où sont marquez ceux qui doivent vivre, & il représente la conduite de la Providence sous l'image de la conduite des Hommes, qui ont des Regîtres dans lesquels ils marquent ce qu'ils ont résolu de faire dans certaines circonstances.*

crivant de regarder tous les Hommes comme nos Prochains, veut pourtant que nous nous regardions comme plus unis avec les uns qu'avec les autres : cela seroit impraticable, s'il avoit voulu que nous portassions l'amour pour nos Prochains à un aussi haut degré que celui que nous avons pour nous-mêmes : car si j'aime tous les Hommes *comme moi-même*, je ne puis plus avoir un plus haut degré d'amour pour l'un que pour l'autre ; car si je n'aime pas autant que moi celui que j'aime le moins, je suis au dessous de la Loi ; & si j'aime plus que moi-même celui que Dieu m'ordonne de préférer à l'autre, je vais au delà de la Loi ; par conséquent établir qu'on doit aimer tous les Hommes à l'égal de soi-même, c'est établir qu'on n'est pas engagé à aimer un Homme plus qu'un autre.

D. A quels devoirs nous engage notre amour pour le Prochain ?

R. On peut les reduire à deux classes : la première comprend ce que nous devons à tous les Hommes : la seconde se raporte à certaines relations particulières que nous avons avec eux. Nous devons nous intéresser pour les biens : pour la réputation : pour la vie : pour le salut de tous les Hommes : ce sont là les devoirs de la première classe. Il y a aussi des devoirs que nous devons remplir, selon que nous sommes Peres ou Enfans : Maris ou Femmes : Souverains ou Sujets : Maîtres ou Domestiques : Pasteurs ou simples Membres de l'Eglise : ce sont là les devoirs de la seconde classe.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME XLI.

LX. SECTION.

De l'intérêt que nous devons prendre aux biens de notre Prochain.

D. **C**OMMENT devons-nous nous intéresser pour les biens de notre Prochain?

R. En acquiesçant à l'ordre de la Providence de qui ils les ont reçus : en travaillant à les leur conserver, & à les augmenter.

D. A quelles marques pouvons-nous connoître que nous acquiesçons aux ordres de la Providence, qui a donné des biens à notre Prochain?

R. Si sa prospérité ne produit dans nos cœurs aucun sentiment d'envie & de jalousie ; si elle y fait naître au contraire des sentimens de joye & de plaisir.

D. Prouvez que l'envie & la jalousie sont deffendues dans nos Ecritures, comme contraires à l'amour que nous devons au Prochain.

R. * St. Paul après avoir établi cette Maxime, que *toute la Loi est renfermée dans ce seul mot : Tu aimeras ton Prochain comme toi-même*, range les jalousies & les envies parmi les crimes qui sont le plus contraires à cette Loi.

D. De quelle manière devons-nous conserver & augmenter le bien de notre Prochain?

R. En n'usurpant jamais ce qui lui appartient, & en donnant à ses intérêts toute l'application que la justice

ce

* Conferez Gal. V. 14. 20. 21. Voi. aussi Rom. I. 29. Jaq. III. 14. 16. & IV. 2.

ce nous permettroit d'exiger de lui, si nous étions dans le même cas.

D. Prouvez que la Religion nous défend d'usurper le bien de notre Prochain.

R. Le vol est un des crimes qui sont expressement deffendus dans la seconde Table de la Loi de Dieu, & cette defense est reiterée (a) dans plusieurs endroits de l'Escriture Sainte.

D. En quoi consiste le vol?

R. A prendre le bien d'autrui sans son consentement.

D. En combien de manières peut-on commettre ce péché?

R. En une infinité de manières, qui peuvent être reduites à deux : on peut être coupable de ce crime d'une manière directe, & on peut l'être aussi d'une manière indirecte.

D. Qu'est-ce que voler le bien d'autrui d'une manière directe?

R. C'est prendre sans détour, par violence, ou par finesse le bien de son Prochain : un Voleur de grand chemin vole de cette manière.

D. Qu'est-ce que voler d'une manière indirecte?

R. C'est couvrir le vol que l'on commet, de certains prétextes d'innocence & de justice : sur tout, c'est recevoir un salaire donné sous certaines conditions, sans remplir les conditions sous lesquelles il est donné.

D. Raportez quelques exemples du vol commis d'une manière indirecte.

R. Un Marchand fait un gain excessif sur une Marchandise nécessaire à celui qui l'acquiert : il vole d'une manière indirecte : il couvre son vol du pré-
texte

(a) *Job XX, 14. Jerem. XVII, 11. Zachar, V. 4. I. Cor. VI. 2.*

texte d'un gain légitime. Un Usurier exige un intérêt exorbitant de son argent : il vole d'une manière indirecte : il couvre son vol du prétexte de faire valoir ce qu'il a prêté. Un Homme retient un bien que la sentence inique du Magistrat lui a ajugé : il vole d'une manière indirecte : il couvre son vol du prétexte de l'autorité du Magistrat. Un Soldat reçoit une somme de son Capitaine : c'est un salaire qui lui est donné sous la condition qu'il aura de la vigilance dans ses fonctions militaires : s'il manque d'être vigilant, il viole la condition sous laquelle ce salaire lui avoit été donné : il vole d'une manière indirecte. Un Domestique reçoit les gages que son Maître lui a promis : c'est un salaire qui lui est donné sous la condition qu'il aura de l'affiduité pour le service de son Maître : s'il manque d'être assidu, il viole la condition sous laquelle ce salaire lui avoit été donné : il vole d'une manière indirecte. Un Magistrat est élevé par ses Concitoyens à un grade supérieur : on lui alouë des émolumens : c'est un salaire qui lui est donné sous la condition qu'il rendra certains offices à la Société de qui il tient ces avantages : s'il manque à rendre ces offices, il viole la condition sous laquelle ce grade, ces émolumens, ces honneurs, lui sont accordés : il vole d'une manière indirecte.

D. Mais quelle conduite l'amour que nous devons à nos Prochains doit-elle nous engager à tenir, lors que nous avons usurpé leurs biens ?

R. Elle doit nous engager à le restituer.

D. Prouvez que c'est là la Doctrine de la Révélation.

R. La Révélation établit une règle générale que nous devons suivre pour réparer les fautes que nous avons commises : c'est de nous en repantir avec toute

la fincerité dont nous sommes capables : & l'on ne fauroit se repantir sincèrement d'avoir usurpé le bien de son Prochain, lors qu'étant en état de le restituer, on continuë à l'usurper en le retenant. * Dieu a aussi donné des Loix expressees touchant la restitution : & Jésus-Christ aprouva la conduite de Zachée, qui s'engagea à restituer (a) le quadruple de tout ce qu'il avoit usurpé.

D. Alleguez quelques passages de l'Écriture par où il paroisse que Dieu punira sévèrement ceux, qui ayant usurpé le bien d'autrui manquent de le restituer.

R. (b) *Malheur à celui qui assemble ce qui ne lui appartient point ! Jusques à quand amassera-t-il contre lui-même des monceaux de bouë épaisse ? (1) La pierre criera de la paroi, & la travaison d'entre le bois. Vous Riches pleurez, heurlant sur vos miseres, qui s'en vont tomber sur vous. Vos Richesses sont pourries : vos vêtements sont devenus tous rongez de tignes : votre or & votre argent sont rouillez, & leur rouille sera en témoignage contre vous, & dévorera votre chair comme le feu : vous avez amassé un tresor pour les derniers jours. Voici le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos Champs, & duquel ils ont été frustréz par vous, crie : & les cris de ceux qui ont moissonné, sont entrez aux oreilles du Seigneur des Armées.*

D. A qui doit-on restituer le bien usurpé ?

R. A celui de qui on l'a usurpé, ou à ses légitimes Héritiers.

D.

* Voi. *Exod.* XXII. 1. &c. *Lev.* V. 16. VI. 1. &c. *Nomb.* V. 6, 7. &c. *Ezech.* XXXIII. 15.

(a) *Luc.* XIX. 8. (b) *Habac.* II. 6. 11.

(1) C'est une manière de parler figurée. Le Prophete represente les Pierres, & les Poutres d'une maison qu'un voleur a bâtie, comme lui reprochant ses injustices & ses brigandages. *Jacq.* V. 1--5.

D. Mais si l'on ne peut trouver ni celui de qui on a usurpé les biens, ni ses légitimes Héritiers, à qui la restitution doit-elle être faite ?

R. A Dieu, qui est le Maître de l'Usurpateur, & de celui à qui l'on a fait l'usurpation.

D. Comment peut-on faire à Dieu la restitution d'un bien usurpé ?

R. En le consacrant à des usages Religieux : sur tout en le donnant aux pauvres, au sujet desquels Jésus-Christ a dit, (a) qu'il regarderoit comme fait à lui-même ce qu'on faisoit en leur faveur.

D. Pourriez-vous alléguer quelque passage de l'Écriture pour autoriser la règle que vous venez d'établir ?

R. Elle est fondée sur cet ordre que Dieu avoit anciennement donné aux Israélites : (b) *Quand quelqu'un aura commis un des péchez que l'Homme commet en faisant un crime contre l'Eternel, & que telle personne en sera trouvée coupable : alors ils confesseront le péché qu'ils auront commis, & le coupable restituera la somme totale de ce en quoi il aura été trouvé coupable, & il y ajoutera par dessus un cinquième, & il le donnera à celui contre lequel il aura commis la faute. Que si cet Homme-là n'a personne à qui appartienne le droit de retirer ce en quoi aura été commis la faute, cette chose-là sera restituée à l'Eternel, & elle apartiendra au Sacrificateur.*

D. Prouvez que nous ne devons pas seulement nous abstenir d'usurper le bien de notre Prochain ; mais que nous devons même travailler à le conserver, & à l'augmenter.

R. (c) *Quand tu verras la Brebis ou la Chevre de ton Frere égaré, tu ne te cacheras point d'eux ; & tu ne*

R

man-

(a) Voi. *Matt.* XXV. 45. (b) *Nomb.* V. 6, 7, 8.

(c) *Deuter.* XXII. 1-4. Voi. aussi *Exod.* XXIII. 4, 5.

manqueras point de les ramener à ton Frere. Que si ton Frere ne demeure point près de toi, ou que tu ne le connoisses point, tu les retireras même dans ta Maison, & ils seront avec toi, jusqu'à ce que ton Frere les cherche, & alors tu les lui rendras. Tu feras la même chose de son Ane, & tu feras ainsi de son vêtement, & tu feras ainsi de toute chose que ton Frere aura perdue, & que tu auras trouvée, ayant été égarée : tu ne t'en pourras pas cacher. Si tu vois l'Ane de ton Frere, ou son Bœuf tombez dans le chemin, tu ne te cacheras point d'eux, & tu ne manqueras point de les relever, conjointement avec lui.

D. Quelles précautions doit-on prendre pour n'être pas tenté d'usurper le bien d'autrui ?

R. On doit éviter tous les vices qui ont quelque rapport à celui-là, & qui y conduisent, particulièrement l'Avarice & l'Oisiveté. St. Paul nous donne ce premier précepte quand il dit, que (a) ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation, & dans le piège, & en plusieurs desirs fous & nuisibles, qui plongent les Hommes dans la destruction & dans la perte : car l'Avarice est la racine de tous les maux. Il nous donne le second précepte lors qu'il dit aux Ephésiens : (b) Que celui qui déroboit ne dérobe plus ; mais que plutôt il travaille en faisant de ses mains ce qui est bon : afin qu'il ait pour départir à celui qui en a besoin.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la cinquième partie du PSEAUME CXIX.

LXI.

(a) I. Tim. VI. 9, 10. (b) Ephes. IV. 28.

LXI. SECTION.

De l'intérêt que nous devons prendre à la Réputation de notre Prochain.

D. **C**omment devons-nous nous intéresser à la Réputation de notre Prochain ?

R. Nous devons prendre plaisir à entendre parler de ses bonnes qualitez, & à les publier nous mêmes : nous devons cacher ses fautes & ses défauts autant que cela est possible, sans nuire à la Société, sans autoriser le mal, & sans trahir la Vérité.

D. Quels sont les vices opposés à cette disposition d'Esprit ?

R. C'est particulièrement la Calomnie & la Médisance.

D. En quoi consiste la Calomnie ?

R. A attribuer au Prochain des défauts dont il est exempt, & à lui imputer des fautes dont il n'est point coupable.

D. Alléguez quelque exemple de ce crime.

R. (a) Achab souhaita d'avoir la Vigne de Naboth, qui la lui refusa. La Reine Jézabel suscita contre lui de méchans Hommes, qui l'accusèrent faussement d'avoir blasphémé contre Dieu : en vertu de cette accusation Naboth subit la peine de mort que la (b) Loi de Dieu infligeoit au Blasphémateur, & Achab se mit en possession de la Vigne qu'il avoit souhaitée.

D. Qu'y a-t-il de criminel dans la Calomnie ?

R. Elle pèche contre les loix de la Vérité : elle pèche sur tout contre celles de la Charité.

R 2

D.

(a) I. Rois. XXI, 1. &c. (b) Nomb. XV. 35.

D. N'y a-t-il point de cas où l'on soit obligé de publier les défauts, & les fautes de son Prochain?

R. Il faut les publier quand cela est nécessaire pour le bien de la Societé & de la Religion. Il est nécessaire que l'on connoisse un Voleur, afin de se mettre à couvert de ses attentats : il est nécessaire que l'on connoisse un Calomniateur pour ne pas ajoûter foi à ses Discours. Toutes les fois que la connoissance des fautes & des défauts de notre Prochain peut procurer à la Societé un bien auquel elle est en droit de prétendre, il nous est permis, il nous est même ordonné de les publier. Le crime de la Médifance consiste à manquer de cette Charité, qui fait que nous sommes affligés des imperfections de notre Prochain, & que nous travaillons à dérober aux autres le plaisir malin qu'ils trouvent à s'en occuper.

D. Mais n'est-on coupable de Médifance & de Calomnie, que lors qu'on publie les imperfections de son Prochain, ou qu'on lui attribue celles qu'il n'a point ?

R. La Médifance & la Calomnie prennent un grand nombre de formes qui en déguisent le venin. Aplaudir au Calomniateur & au Médifant : fournir des occasions à leur mauvais discours ; manquer à les reprimer, & à leur imposer silence : taire par malignité les bonnes qualitez de ceux que l'on calomnie, ou contre lesquels on médit : supprimer avec artifice des circonstances qui diminuent l'atrocité du crime dont on parle : apuiër sur celles qui l'aggravent, c'est être coupable de Calomnie & de Médifance.

D. Recitez quelques-uns des passages dans lesquels l'Ecriture fait le portrait des Médifants & des Calomniateurs, & dénonce les peines qui leur sont réservées.

R.

R. David exclut de la véritable Eglise ceux qui (a) médifent contre leur Prochain, & qui levent des aif-fames contre eux. (b) Salomon les compare à des Monftres dont les dents feroient des Epées & des Cou-teaux pour exterminer les Pauvres & les affligez. (c) Ezéchiél représente la Médifance & la Calomnie comme les crimes qui devoient hâter la ruïne de la Nation Juive; & St. Paul dit expreffement que (d) les Médifants, [& par cela même les Calomniateurs qui font encore plus odieux, & plus coupables] n'hérite-ront point le Royaume des Cieux.

On chantera après cette Section les deux premiers ver-fets du PSEAUME XV.

LXII. SECTION.

De la manière dont nous devons nous in-tereffier à la vie de notre Prochain.

D. Quel est le troifième devoir auquel nous en-gage notre Amour pour le Prochain?

R. C'est de nous intereffier pour fa vie.

D. N'est-il jamais permis d'ôter la vie à fon Pro-chain ?

R. Nous avons déjà dit que la Charité n'est jamais oppofée à la Justice, & il y a des cas dans lesquels la Justice demande le meurtre.

D. Dans quels cas la Justice demande-t-elle le meurtre ?

R. Dans une Guerre indifpenfable : dans une Sen-tence juridique : dans une défenfe légitime.

R 4

D:

(a) Pſ. XV. 3. (b) Prov. XXX. 14. (c) Ezech. XXII. 9.
(d) I. Cor. VI. 10. Voiez auffi Levit. XIX. 16. Jaq. IV. 11.

D. N'y a-t-il point de cas où l'on soit obligé de publier les défauts, & les fautes de son Prochain?

R. Il faut les publier quand cela est nécessaire pour le bien de la Société & de la Religion. Il est nécessaire que l'on connoisse un Voleur, afin de se mettre à couvert de ses attentats : il est nécessaire que l'on connoisse un Calomniateur pour ne pas ajoûter foi à ses Discours. Toutes les fois que la connoissance des fautes & des défauts de notre Prochain peut procurer à la Société un bien auquel elle est en droit de prétendre, il nous est permis, il nous est même ordonné de les publier. Le crime de la Médifance consiste à manquer de cette Charité, qui fait que nous sommes affligés des imperfections de notre Prochain, & que nous travaillons à dérober aux autres le plaisir malin qu'ils trouvent à s'en occuper.

D. Mais n'est-on coupable de Médifance & de Calomnie, que lors qu'on publie les imperfections de son Prochain, ou qu'on lui attribue celles qu'il n'a point ?

R. La Médifance & la Calomnie prennent un grand nombre de formes qui en déguisent le venin. Applaudir au Calomniateur & au Médifant : fournir des occasions à leur mauvais discours ; manquer à les reprimer, & à leur imposer silence : taire par malignité les bonnes qualitez de ceux que l'on calomnie, ou contre lesquels on médit : supprimer avec artifice des circonstances qui diminuent l'atrocité du crime dont on parle : apuier sur celles qui l'aggravent, c'est être coupable de Calomnie & de Médifance.

D. Recitez quelques-uns des passages dans lesquels l'Ecriture fait le portrait des Médifants & des Calomniateurs, & dénonce les peines qui leur sont réservées.

R.

R. David exclut de la véritable Eglise ceux qui (a) médifent contre leur Prochain, & qui levent des dif-fames contre eux. (b) Salomon les compare à des Monstres dont les dents seroient des Epées & des Cou-teaux pour exterminer les Pauvres & les affligez. (c) Ezéchiél représente la Médifance & la Calomnie comme les crimes qui devoient hâter la ruine de la Nation Juive; & St. Paul dit expressement que (d) les Médifants, [& par cela même les Calomniateurs qui sont encore plus odieux, & plus coupables] n'hériteront point le Royaume des Cieux.

On chantera après cette Section les deux premiers ver-fets du PSEAUME XV.

LXII. SECTION.

De la manière dont nous devons nous in-teresser à la vie de notre Prochain.

D. **Q**uel est le troisième devoir auquel nous en-gage notre Amour pour le Prochain?

R. C'est de nous interesser pour sa vie.

D. N'est-il jamais permis d'ôter la vie à son Pro-chain ?

R. Nous avons déjà dit que la Charité n'est jamais opposée à la Justice, & il y a des cas dans lesquels la Justice demande le meurtre.

D. Dans quels cas la Justice demande-t-elle le meurtre?

R. Dans une Guerre indispensable: dans une Sen-tence juridique: dans une défense légitime.

R 4

D.

(a) Ps. XV. 3. (b) Prov. XXX. 14. (c) Ezech. XXII. 9.

(d) I. Cor. VI. 10. Voyez aussi Levit. XIX. 16. Jaq. IV. 11.

D. Qu'entendez-vous par une Guerre indispensable?

R. Celle qu'entreprend un Etat pour maintenir ses droits.

D. Prouvez qu'un Etat peut faire la Guerre sans crime, pour maintenir ses droits.

R. * Dieu, non seulement n'a pas défendu ces sortes de Guerres, mais il les a (a) autorisées, & il a donné des regles pour les diriger; (b) il a approuvé & protégé ceux qui les ont faites, & (c) il a pris lui-même souvent le titre de *grand Guerrier*, & de *Dieu des armées*.

D. Mais que pensez-vous de ceux qui entreprennent des Guerres, uniquement par avidité & par ambition?

R. Ils sont responsables à Dieu de tout le sang qui s'y répand, & de tous les défordres qui s'y commettent.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que la Justice demande le meurtre dans une Sentence juridique?

R. J'entens qu'un Magistrat est obligé d'ôter la vie à ceux qui s'employent à troubler la Société.

D. Surquoy cette obligation est elle fondée?

R. Non seulement sur les déclarations générales de l'Ecriture qui établissent que le Magistrat, ne (d) *porte point*

Avis au Catechiste.

Le Catechiste aura soin d'expliquer ici les passages qui se rapportent à ce sujet.

(a) *Deuter.* XX. 1. 5. 10. *Luc.* III. 14. (b) *Jug.* III. 1, 2. *I. Sam.* XIV. 19. XXII. 30. *Pf.* XVIII. 35. &c. *I. Rois.* VIII. 44. &c. *Pf.* CXLIV. 1. &c. (c) *Exod.* XV. 3. *I. Sam.* XVIII. 16. *II. Sam.* VI. 16. &c.

(d) *Rom.* XIII. 14.

point l'Épée sans cause, mais sur les ordres exprès que Dieu a donnez de (a) répandre le sang de ceux qui auront répandu le sang, & de punir de mort un grand nombre de crimes.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la Justice demande le meurtre dans une défense légitime?

R. J'entens que chaque particulier dans des cas pressants où ses biens & sa vie sont attaquez injustement, & où il ne fauroit sans péril attendre le secours du Magistrat, peut se défendre sans crime, aux dépens de la vie de ceux qui l'attaquent.

D. Alléguez quelque autorité qui fonde ce droit que vous attribuez à chaque particulier.

R. Les (b) Loix de Moyse permettoient à chaque Israélite de tuer un Voleur qui venoit percer une Maison pendant la nuit : parce que ce cas étoit pressant, & qu'on n'avoit pas le temps de faire ces formalitez que la Justice demande pour arrêter, & pour condamner un Criminel. Ce droit est aussi fondé sur la Nature de la chose. Chaque particulier a naturellement le droit de repousser la violence. Il étoit à craindre que sous prétexte d'user de ce droit, on n'en abusât, & que sous prétexte d'une défense légitime, on ne cherchât à satisfaire une vengeance criminelle. C'est pour cela qu'on a commis aux Magistrats l'office de juger de l'oppression, & de punir les Oppresseurs. * Mais quand le péril est pressant &

R. 5

qu'on

(a) Gen. IX. 6. Exod. XXI. 24. XXXII. Nombr. XXXV. 20. 31. Deut. XIX. 17. &c. (b) Exod. XXII. 2.

* *Avis au Catechiste.*

* C'est ici un des articles qui a le plus besoin de précision : sur tout quand il sera question de déterminer jusqu'où un particulier a droit

qu'on ne peut avoir recours aux Magistrats fans donner le temps aux méchants d'exécuter leurs mauvais desseins; chaque particulier rentre dans ses droits naturels, & peut supléer à l'absence du Souverain, & à l'insuffisance des Loix.

D. Suffit-il pour n'être pas coupable de meurtre, de ne point ôter la vie à son Prochain?

R. Non: il faut s'abstenir de tous les excès qui font des acheminemens à ce crime, ou qui y ont quelque raport.

D. Marquez quelques-uns de ces excès.

R. La haine: la colere: la vangeance: l'yvrognerie: & la dureté.

D. Quel raport peut-il y avoir entre la haine & le meurtre?

R. Si la haine ne porte pas toûjours ceux qui s'y abandonnent à tuer celui qui en est l'objet, elle leur fait ordinairement souhaïter sa mort, & elle les empêche toûjours de faire des vœux pour sa vie: c'est pour cela que l'Ecriture dit que (a) *celui qui hait son Frere est un Meurtrier.*

D. Quel raport y a-t-il entre le meurtre & l'yvrognerie?

R.

droit d'immoler la vie d'un Voleur, à la défense de son propre bien. Il faut éviter les extrémitez: car si pour conserver un bien de petite conséquence, on ôte la vie au Ravisseur, on commet un acte de cruauté. Que si d'un autre côté, sous ombre que la vie du Prochain est quelque chose d'incomparablement plus estimable que ce qu'il vouloit ravir, on soutient qu'il y a du crime à sacrifier un bien si précieux à un beaucoup moindre, il est dangereux qu'on n'autorise la licence, & qu'on n'expose la Société aux concussions de ceux qui sont toûjours prêts à abuser de l'impunité. En général c'est à ceux qui commettent des injustices à répondre des suites funestes qu'elles peuvent avoir, & non à ceux qui repoussent ceux qui les commettent.

(a) I. Jean III. 15.

R. Un Homme qui s'abandonne à l'yvrognerie perd l'usage de la Raïson, il se livre à des mouvemens violens, & il se met hors d'état de sentir la force des motifs qui doivent l'empêcher d'ôter la vie à son Prochain. C'est pour cela que l'Écriture représente l'Yvrognerie comme une source de querelles.

(a) *A qui est ; Malheur à moi ? A qui est ; Helas ? A qui les blessures sans cause ? A qui la rougeur des yeux ? A ceux qui s'arrêtent auprès du Vin.*

D. Quel raport y a-t-il entre la colere & le Meurtre ?

R. La Colere ôte comme l'Yvrognerie l'usage de la Raïson : elle livre aux mêmes mouvemens ceux qui s'y abandonnent, & elle a pour l'ordinaire les mêmes suites.

D. Quel raport y a-t-il entre la dureté & le Meurtre ?

R. Un Homme dur est insensible aux miseres de son Prochain, il ne s'employe point à le soulager : & s'il ne lui ravit pas la vie, il refuse de contribuer à l'entretenir.

D. Quel raport y a-t-il entre la Vengeance & le Meurtre ?

R. Cette passion porte souvent ceux qui s'y abandonnent à ravir la vie à leur Prochain, ou à risquer de la leur ravir.

D. Que croyez-vous donc de ceux qui prétendent tirer satisfaction des injures qu'ils ont reçues, en appellant en duel ceux qui les ont faites.

R. Ce sont des furieux, qui non seulement usurpent les droits du Magistrat, & qui attentent sur la vie de leur Prochain, mais qui en risquant de le faire mourir, & de mourir eux-mêmes dans l'acte d'une passion

(a) *Proverb. XXIII. 29.*

passion criminelle, s'exposent par cela même aux malheurs de ceux qui meurent sans avoir eû le temps de se repentir.

D. Raportez quelques-unes des Sentences que le St. Esprit a prononcées contre les Meurtriers.

R. (a) *Voici l'Eternel va sortir de son lieu pour visiter l'iniquité des Habitans de la Terre : alors la Terre découvrira le sang qu'elle aura reçu, & elle ne cachera plus ses massacrez.* (b) *On a trouvé dans les Pans de ta Robe le sang des pauvres Innocents, & tu oses dire ; Je suis innocente !* (c) *Parce que tu as aimé le sang, le sang aussi te poursuivra.* (d) *La portion des Meurtriers sera dans l'Etang ardent de feu, & de souffre.*

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIII.

LXIII. SECTION.

De l'interêt que nous devons prendre au Salut de notre Prochain.

D. Quel est le quatrième devoir auquel nous engage l'amour du Prochain ?

R. C'est de nous interesser pour le Salut de son Ame.

D.

(a) *Esaï. XXVI. 21.* (b) *Jerem. II. 34.* Ces paroles sont adressées aux Juifs du temps du Prophete. (c) *Ezech. XXXV. 6.* C'est une menace contre les Idumécens qui s'étoient réjouis du carnage que Nabuchodnosor avoit fait dans la Judée : & cette menace fut accomplie : I. Quand Nabuchodnosor après avoir subjugué les Juifs, subjuga aussi les Idumécens. Voi. *Abdias* les onze premiers versets, & *Jérem. XXXVII. 7.* En second lieu quand ils furent asservis par Judas Macchabée. Voi. *I. Macchab. IV. 15.*

(d) *Apocalyp. XXI. 8.*

D. Comment ce devoir est-il une fuite de notre amour pour le Prochain ?

R. Le salut est le plus grand de tous les biens. Les Richesses, la Réputation, la Vie, tous les avantages du Monde ne sont rien au prix du Salut. Nous n'aurions qu'un amour foible pour le Prochain, si en prenant intérêt à ses Richesses, à sa Réputation, à sa Vie, nous n'en prenions aucun à son Salut. (a) *Que seriroit-il à l'Homme, s'il gaignoit tout le Monde, & qu'il perdit son Ame ?*

D. Quelles démarches la Révélation nous ordonne-t-elle de faire pour le Salut du Prochain ?

R. Elle nous ordonne trois choses : l'Instruction : la Repréhension : l'Exemple.

D. En quoi consiste l'Instruction que nous devons donner à nôtre Prochain ?

R. Nous devons lui procurer autant que nous le pouvons, ou par nous-mêmes, ou par le secours des autres la connoissance des véritez qui peuvent le conduire au Salut : c'est un précepte que St. Paul donne à tous les Chrétiens : (b) *Que la parole de Christ habite en vous avec abondance en toute sagesse, vous enseignant les uns les autres.*

D. De quelle manière devons-nous travailler à faire recevoir à nos Prochains les Véritez du Salut ? Est-ce en leur faisant violence qu'on doit les engager à les admettre, ou si c'est en leur faisant sentir la force des preuves sur lesquelles elles sont apuiées ?

R. C'est en leur faisant sentir la force de ces preuves : & non par la violence & par la contrainte.

D. Mais quand nous avons inutilement fait tous nos efforts pour les persuader, ne devons-nous pas alors les contraindre ?

R.

(a) *Matt. XVI. 26.* (b) *Coll. III. 16.*

R. Non : car la violence & la contrainte , ont bien produit souvent la feinte & le déguisement , mais jamais la persuasion & la conviction.

D. Quels endroits de la Révélation pourriez-vous alléguer pour justifier la méthode que vous venez de proposer ?

R. Elle se justifie par la manière dont Jésus-Christ , les Prophetes , les Apôtres , & tous les Docteurs qui ont été animez par l'Esprit de Dieu , ont enseigné la Religion : ils n'ont employé , que la force des preuves , & jamais la violence , ni la contrainte. Cette méthode se justifie aussi par des préceptes exprès de la Révélation , qui veut que (a) le *Serviteur de Dieu soit doux envers tous : qu'il enseigne avec douceur ceux qui sont dans un sentiment contraire.*

D. Devons-nous aimer un Homme , qui par entêtement ou par ignorance , refuse de croire les vérités de la Religion ?

R. Oui : nous devons chérir sa personne , en ayant pitié de son ignorance , & en déplorant son entêtement.

D. Mais pouvons-nous lui donner les mêmes preuves d'amour , que s'il étoit uni avec nous par les liens d'une même Foi ?

R. Non. Il y a des marques d'amour qu'on ne peut se donner mutuellement , que quand on a les mêmes idées sur l'essentiel de la Religion. Par exemple manger avec un Chrétien à la même Table pour célébrer l'Eucharistie , c'est une marque d'amour que l'on donne à ce Chrétien-là. Elle suppose une conformité d'idées sur les principaux articles de la Religion dont ce Sacrement est le Seau : & on ne sauroit la donner à celui qui a des idées opposées.

D.

(a) II. Tim. II. 24, 25.

D. Mais si la personne qui est dans l'erreur trouble la Société des Fidèles, en travaillant à corrompre leur Foi, & à répandre ses opinions erronées, que doit-on faire à son égard ?

R. Nous devons alors l'éloigner de nous, & de nos Freres, de peur que le commerce de celui qui erre ne devienne funeste à ceux qui aiment la Vérité.

D. Mais s'il paroît qu'un Homme seme des erreurs, non parce qu'il se trompe de bonne Foi, mais parce qu'il hait la Religion, & qu'il prend plaisir à la combattre, n'est-il pas permis alors de le contraindre à changer de conduite, & de le châtier ?

R. Un Homme qui agit de cette manière doit être mis dans le rang de ces Scelerats, dont la punition est nécessaire au bien de la Société.

D. Prouvez qu'il est permis d'user de rigueur à l'égard d'un pareil Homme.

R. St. Paul qui a recommandé avec tant de force la compassion & le support pour ceux qui étoient dans l'erreur de bonne foi, a recommandé la sévérité & en a usé lui-même envers ceux qui favorisent l'erreur par d'autres principes. Il nous a ordonné d'éviter
 (a) *l'Homme Hérétique* : & il a (b) *livré* lui-même à
 Sa-

(a) *Tit. III. 10, 11.* Il est clair par les caractères que St. Paul donne à l'Hérétique, dans l'endroit dont ces paroles sont tirées, que cet Apôtre n'entend pas par *un Hérétique* un Homme qui erre de bonne Foi, mais un Homme qui est dans l'erreur, & qui la répand par les principes que j'ai marquez. Voici le passage tout entier : *Rejette l'Homme Hérétique, après la première & la seconde admonition : sachant qu'un tel Homme est perverti, & qu'il pèche, étant condamné par soi-même.*

(b) *I. Tim. Livrer à Satan* : c'étoit en vertu du pouvoir des Miracles, attirer sur certains Pécheurs des fleaux miraculeux. Il paroît aussi par le caractère que St. Paul donne à Hyménée dans
 un

Satan, *Hyménée* & *Alexandre* qui n'avoient fait naufrage quant à la Foi, que parce qu'ils agissoient contre leur Conscience.

D. Quelle est la seconde démarche que nous devons faire pour le Salut de notre Prochain ?

R. C'est de le reprendre quand il commet quelque faute.

D. N'est-ce pas là un devoir affecté aux Conducteurs de l'Eglise ?

R. Les Conducteurs de l'Eglise y sont bien engagés d'une façon toute particulière, mais il est prescrit à tous les Fidèles. Moÿse ordonnoit à chaque Israélite de (a) reprendre soigneusement son Prochain ; & de ne souffrir aucun crime en lui : & St. Paul veut que nous nous (b) exhortions les uns les autres chaque jour.

D. De quelle manière cette repréhension & cette exhortation doivent-elles être faites ?

R. Avec douceur, afin que le Prochain connoisse que c'est notre amour pour lui, qui nous anime : avec dextérité, afin de choisir les moyens les plus propres & les circonstances les plus favorables pour le ramener : avec courage, afin que la crainte de lui déplaire ne nous empêche jamais de lui représenter son devoir : avec humilité afin que les leçons que nous faisons aux autres ne nous donnent pas de trop grandes idées de nous-mêmes.

D. Donnez quelque exemple de cette douceur avec laquelle nous devons exhorter & reprendre le Prochain.

R.

un autre endroit, que ce faux Docteur ne se contentoit pas d'errer seul, mais qu'il travailloit à renverser la Foi des autres. Voi. II. Tim. II. 20.

(a) *Levit. XIX. 17.* (b) *Hebr. X. 25.*

R. Nous en avons un grand nombre dans nos Ecritures, & en particulier celui de Moÿse, qui étoit (a) *le plus doux de tous les Hommes* : & celui de St. Paul, qui disoit aux Theffaloniens : (b) *Nous avons été doux au milieu de vous, comme une Nourrice qui nourrit tendrement ses Enfans. Etant donc ainsi affectionnez envers vous, nous souhaitions de vous donner non seulement l'Evangile de Dieu, mais aussi nos propres Ames, parce que vous étiez fort aimez de nous.*

D. En quoi consiste la douceur, dont ces Sts. Hommes ont accompagné leurs exhortations, & dont nous devons accompagner les nôtres ?

R. A supporter les pécheurs, à étudier les moyens de se rendre Maîtres de leurs cœurs, à essayer de les attirer par les motifs de tendresse, avant que de les effrayer par des menaces.

D. Alléguez quelque exemple de la dextérité, avec laquelle nous devons reprendre notre Prochain.

R. Nous en avons un mémorable dans la manière, dont Nathan représenta à David l'énormité de son aduldere & de son meurtre : (c) *Il y avoit, lui dit Nathan, deux Hommes dans une Ville, l'un Riche & l'autre Pauvre. Le Riche avoit du gros & du menu Bétail en fort grande abondance. Mais le Pauvre n'avoit du tout rien qu'une petite Brebis, qu'il avoit achettée & nourrie, & qui étoit cruë chez lui & avec ses Enfans, mangeant de ses morceaux, buvant dans sa Coupe, & dormant en son sein, & elle lui étoit comme Fille. Mais un Homme qui voyageoit étant venu chez cet Homme Riche, ce Riche a épargné de prendre son gros & son menu Bétail, pour en aprêter au Voyageur qui étoit venu chez lui, & il a pris la Brebis de cet Homme pauvre, & l'a*

S

après-

(a) Nomb. XII. 3. (b) I. Theff. II. 7, 8.

(c) II. Sam. XII. 1. — 7.

aprétee à cet Homme qui étoit entré chez lui. Alors la colere de David s'enflama fort contre cet Homme-là: & il dit à Nathan; l'Eternel est vivant, que l'Homme qui a fait cela est digne de mort. Et parce qu'il a fait cela, & qu'il n'a point épargné cette Brebis, pour une Brebis il en rendra quatre. Alors Nathan dit à David; Tu es cet Homme-là.

D. Alléguez quelque exemple de la fermeté & du courage, avec lequel nous devons exhorter & reprendre nos Prochains.

R. Achab avoit dit à Elie: (a) N'es-tu pas celui qui troubles Israël? Elie lui répondit; Je n'ai point troublé Israël; mais c'est toi & la Maison de ton Pere qui avez troublé Israël, en ce que vous avez abandonné les Commandemens de l'Eternel, & que vous avez marché après les Bahalins.

D. Alléguez quelque exemple de cette humilité, avec laquelle nous devons exhorter & reprendre nos Prochains.

R. St. Paul dans le temps qu'il adresse aux Chrétiens les exhortations les plus vives, & qu'il leur fait les censures les plus fortes, avouë qu'il a été lui-même (b) un Blasphémateur, un Persecuteur, un Méchant, & un Infidele. Il se reconnoit pour le premier de ces Pécheurs que Jésus-Christ est venu sauver.

D. Quelle est la troisième demarche, que nous devons faire pour le Salut de nos Prochains?

R. C'est de leur donner de bons exemples: Jésus-Christ y exhorte tous les Chrétiens: (c) Que votre lumiere luise devant les Hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est aux Cieux.

D. Quelle est la conduite, qui viole le plus directement

(a) I. Rois. XVIII. 17. 18. (b) I. Tim. I. 12. &c.

(c) Matt. V. 16.

ment l'ordre que Jésus-Christ nous donne dans ces paroles?

R. C'est de mener une vie scandaleuse.

D. Que signifie ce mot de *scandale*?

R. Il signifie *achopement* : c'est-à-dire, une chose qui cause la chute de quelcun : & on donne ce nom aux actions qui portent au crime ceux qui les voyent.

D. Quelles sortes d'actions peuvent porter au crime ceux qui les voyent?

R. Il peut y en avoir de trois sortes : des actions criminelles : des actions innocentes : & des actions pieuses.

D. Donnez quelque exemple d'un scandale produit par des actions criminelles.

R. Nathan reprocha à David un scandale de ce genre, lorsqu'il lui dit que par sa conduite à l'égard d'Urie, il avoit donné aux (a) *Ennemis de Dieu une occasion de blasphemer*.

D. Comment ce crime avoit-il donné aux *Ennemis de Dieu une occasion de blasphemer*?

R. En ce que ces impies voyant un Prince chéri de Dieu tomber dans l'adultère & dans le meurtre, accuserent Dieu de tolérer des crimes si abominables.

D. Que dit l'Écriture de ceux qui commettent de ces sortes de crimes, ou qui en étant coupables ne se repentent pas de les avoir commis?

R. (b) *Quiconque scandalise un de ces petits qui croient en moi, il lui vaudroit mieux qu'on lui pendît une meule d'Ane au cou, & qu'on le jettât au fond de la Mer. Malheur au Monde à cause des scandales : car il est nécessaire qu'il arrive des scandales : toutefois malheur à l'Homme par qui le scandale arrive.*

S 2

D.

(a) II. Sam. XXII. 14. (b) Matt. XVIII. 6, 7.

D. Dans quels cas des actions innocentes peuvent-elles porter au crime ceux qui les voyent ?

R. Lors que ceux qui les voyent les croient criminelles, & qu'ils sont entraînez par la force de l'Exemple à faire des choses qui sont innocentes en elles-mêmes véritablement, mais qui sont criminelles par rapport à celui qui les fait contre sa Conscience.

D. Alléguez quelque Exemple de ces sortes de scandales.

R. (a) Les premiers Chrétiens étoient autrefois invitez par des Payens à des Repas, où l'on servoit des viandes sacrifiées aux Idoles. Il étoit permis de manger ces sortes de viandes : & ceux qui avoient de saines idées de cette action, pouvoient la faire sans crime. Mais il y avoit des Chrétiens foibles, qui croyoient que manger des viandes sacrifiées aux Idoles, c'étoit faire un acte d'Idolâtrie. Les Chrétiens éclairés, qui assistoient à ces sortes de Repas en la présence des foibles, leur donnoient ce second genre de scandale : le scandale que causent des actions permises.

D. Que doit-on penser de ces sortes de scandales ?

R. St. Paul l'a décidé. Il dit bien que manger des choses sacrifiées aux Idoles est une action indifférente en elle-même : (b) qu'un Chrétien invité par un Payen peut manger de tout ce qu'on met devant lui, sans en être en peine à l'égard de sa Conscience. C'est là-dessus qu'il donne une direction générale : (c) *Mangez de tout ce qui se vend à la Boucherie.* Mais il veut que l'on ait égard au scrupule des foibles, & c'est sur ce sujet qu'il propose cette autre Maxime : (d) *Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez,*

ou

(a) I. Cor. X. 27. (b) I. Cor. X. 27.

(c) *Ibid.* vers. 25. (d) *Ibid.* vers. 31, 32.

ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout à la gloire de Dieu. Soyez tels que vous ne donniez aucun achoppement, ni aux Juifs, ni aux Grecs, ni à l'Eglise de Dieu. (a) Si la viande scandalise mon Frere, je n'en mangerai jamais.

D. Quand est-ce que des actions pieuses portent au crime ceux qui les voyent ?

R. Lorsque ne voulant pas se donner le soin d'en démêler les motifs, ils prennent pour un méchant Homme, un Homme de bien; pour une action vicieuse, une action digne de louange; & ils tombent dans le Crime à l'occasion de la Vertu. (b) La vie & la Doctrine de Jésus-Christ scandaliserent les Juifs de cette maniere. Ils prirent pour un Imposteur Jésus-Christ, le plus vertueux de tous les Hommes; & au lieu de le recevoir comme le plus vertueux de tous les Hommes, ils le rejetterent, & ils le persecuterent comme un Imposteur. C'est pour cela que Jésus-Christ est appellé une pierre de scandale.

D. Quel jugement formez-vous de ces sortes de scandales ?

R. Celui qui les donne est innocent: celui qui les reçoit est coupable. Jésus-Christ l'a décidé lorsqu'il a dit: (c) *Bienheureux est celui qui n'aura point été scandalisé en moi.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets de la première Pause du PSEAUME LI.

(a) I. Cor. VIII. 13. (b) Rom. IX. 33. Luc. XI. 33. Ef. VIII. 14. XXVIII. 10. I. Pier. II. 6. (c) Luc. VII. 23.

LXIV. SECTION.

Des devoirs qui se raportent à quelques relations particulieres, que nous avons avec le Prochain: & premièrement des devoirs des Enfans envers les Peres, & des Peres envers les Enfans.

Avis sur la Section suivante.

LA seconde classe des devoirs, dont nous allons traiter, n'est proprement que l'application de ceux que nous avons traités dans la première. Nous avons prouvé dans la première qu'un Chrétien doit s'intéresser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de son Prochain: quand nous demandons quels sont les devoirs, auxquels nous sommes engagez par raport aux relations que nous avons avec lui, c'est comme si nous demandions de quelle manière on doit s'intéresser en sa faveur quand on a telle ou telle relation avec lui: quand nous demandons quels sont les devoirs des Enfans envers leurs Peres, c'est comme si nous demandions de quelle manière les Enfans doivent s'intéresser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de leurs Peres, & ainsi du reste. Les devoirs de la seconde classe ne sont donc que l'application de ceux de la première.

D. Quels sont les devoirs des Enfans envers leurs Peres ?

R. Le Législateur les a tous compris sous le mot général d'honorer: *Honore ton Pere & ta Mere.*

D. Que signifie le mot d'honorer ?

R.

R. C'est un terme vague, qui marque * le respect que nous devons avoir pour la personne de nos Peres : la docilité pour leurs leçons : l'obéissance pour leurs ordres : la reconnoissance pour leurs bienfaits.

D. Quels sont les devoirs des Peres envers leurs Enfans ?

R. Ce sont ceux qui répondent aux devoirs des Enfans envers leurs Peres, & qui peuvent les rendre praticables. Un Enfant doit avoir du respect pour la personne de son Pere : un Pere doit tenir une conduite qui le rende respectable à son Enfant. Un Enfant doit avoir de la docilité pour les leçons de son Pere : un Pere doit accompagner ses leçons de tout ce qui peut rendre son Enfant docile. Un Enfant doit avoir de l'obéissance pour les ordres de son Pere : un Pere ne doit donner à ses Enfans que des ordres, auxquels ils puissent raisonnablement obéir. Un Enfant doit avoir de la reconnoissance pour les bienfaits de son Pere : un Pere doit agir avec ses Enfans d'une manière, qui mérite leur reconnoissance.

D. Mais si les Enfans manquent à ce qu'ils doivent à leurs Peres, les Peres sont-ils dispensés de ce qu'ils doivent à leurs Enfans ? Et si les Peres manquent à ce qu'ils doivent à leurs Enfans, les Enfans sont-ils dispensés de ce qu'ils doivent à leurs Peres ?

R. Il y a des cas où la rébellion d'un Enfant dispense son Pere de ce qu'il lui doit : comme il y a aussi des cas où l'injustice d'un Pere dispense son En-

* Nous ne parlons pas ici de l'amour que les Enfans doivent à leurs Peres, & les Peres à leurs Enfans, parce que nous avons posé l'amour comme le fondement, sur lequel sont fondés tous nos devoirs envers le Prochain,

fant de ce qu'il lui devoit; mais il y a auffi des cas d'un tout autre genre.

D. Entrez dans le détail: & premièrement rapor-
tez quelques ordres de la Révélation touchant le re-
spect que les Enfans doivent à leurs Peres.

R. C'est la principale idée qu'on doit attacher au
mot d'*honorer*, dont Dieu s'est servi pour exprimer
les obligations des Enfans envers leurs Peres: & le
Sage dit que (a) *les Corbeaux des torrens créveront les*
yeux de celui qui se moque de son Pere.

D. Quelle conduite doivent tenir les Peres pour se
rendre respectables à leurs Enfans?

R. Ils doivent pratiquer toutes les Vertus Reli-
gieuses, Civiles, Domestiques, qui peuvent leur at-
tirer du respect.

D. Mais quand les Peres négligent ces Vertus,
quand ils se conduisent d'une manière digne de mé-
pris, leurs Enfans doivent-ils avoir encore du respect
pour leurs personnes?

R. Il y a un respect qu'on ne sauroit avoir pour
ceux qui suivent un certain genre de vie: la pieté at-
tire un respect, qu'on ne sauroit avoir pour un impie:
la justice attire un respect, qu'on ne sauroit avoir pour
un injuste. Cependant quelque condamnable que
puisse être la conduite d'un Pere, il y a toujours un
respect, qu'il est en droit d'exiger de ses Enfans: &
qui est fondé sur l'autorité qu'il a sur eux.

D. En quoi consiste ce respect, que les Enfans doi-
vent à des Peres dont la conduite est irréguliere?

R. Ils leur doivent tout le respect qu'ils peuvent
leur témoigner, sans aprouver l'irrégularité de leurs
démarches, & sans y participer.

D. Quel est le second devoir des Enfans envers leurs
Peres? R.

(a) *Proverb. XXX. 17.*

R. Les Enfans doivent être dociles aux leçons qu'ils en reçoivent.

D. Donnez une idée de la docilité.

R. La docilité nous rend attentifs aux Discours d'un Homme qui nous apprend ce que nous devons croire, & ce que nous devons pratiquer: elle nous fait bannir les distractions; elle impose silence aux préjugés: sur tout elle suspend & elle corrige ces passions, qui pourroient nous empêcher de déférer à ce qu'on nous propose de sage & de raisonnable.

D. Pour qui devons-nous avoir de la docilité?

R. Pour tous ceux qui nous montrent le chemin de la Vérité & de la Vertu.

D. Mais puisque nous devons avoir de la docilité pour tous ceux qui nous montrent le chemin de la Vérité & de la Vertu, pourquoi rangez-vous cette disposition d'Esprit parmi les devoirs des Enfans envers les Peres?

R. Parce que nous devons préférer, jusqu'à ce que de fortes raisons nous forcent à avoir une autre pensée, que l'amour de nos Peres pour nous, les porte à ne nous enseigner que ce qui est vrai, & à ne nous proposer pour regle de notre conduite, que ce qui est juste.

D. Alléguez quelque précepte de l'Écriture, qui prescrive aux Enfans d'avoir de la docilité pour leurs Peres.

R. (a) *L'Enfant sage écoute l'instruction de son Pere.* (b) *Mon Fils écoute l'instruction de ton Pere, & n'abandonne point l'enseignement de ta Mere. Car ce seront des graces enfilées ensemble à ta tête, & des Colliers à ton cou.*

D. Quel est le second devoir des Peres envers les Enfans.

S 5

R.

(a) *Prov. XIII. 1.* (b) *Ibid. I. 8, 9.*

R. C'est d'accompagner les leçons qu'ils leur donnent, de tout ce qui est capable de les rendre dociles.

D. Qu'est-ce qui peut contribuer à rendre les Enfans dociles ?

R. La nature des choses qu'on leur enseigne, & la manière de les enseigner.

D. Comment les Peres peuvent-ils contribuer à rendre leurs Enfans dociles par la manière de les enseigner ?

R. En se proportionnant à leur portée : & en accompagnant de douceur & de charité toutes leurs leçons.

D. Comment les Peres peuvent-ils contribuer à rendre leurs Enfans dociles par la nature des choses qu'ils leur enseignent ?

R. En ne leur enseignant rien que de vrai & de raisonnable.

D. Mais si les Peres péchent à l'égard de la manière avec laquelle ils enseignent leurs Enfans, & à l'égard des choses mêmes qu'ils leur enseignent, les Enfans font-ils dispensez alors d'avoir de la docilité pour eux ?

R. Ce qu'il y a de defectueux dans la manière, dont les Peres enseignent leurs Enfans, ne dispense point les Enfans d'être dociles à leur égard : mais jamais la docilité n'engage des Enfans à croire que ce que leur Pere leur dit est vrai, lors qu'ils voyent clairement que cela est faux : ni de croire qu'une chose que leur Pere leur dit, est juste, lors qu'ils voyent clairement qu'elle est opposée aux Loix de la Justice.

D. Quel est le troisieme devoir des Enfans envers leurs Peres ?

R. C'est l'Obéissance.

D. Raportez quelques ordres de la Révélation touchant l'Obéissance, que les Enfans doivent à leurs Peres.

R. Jésus-Christ nous en a donné le modele, lors qu'il s'est assujetti à Joseph & à Marie, autant que le purent permettre les fonctions de son Ministère. St. Paul adresse aussi cette exhortation à tous les Enfans: (a) *Enfans, obéissez à vos Peres & à vos Meres, dans ce qui est selon le Seigneur: car cela est juste.* Et Dieu avoit anciennement donné cette Loi touchant les Enfans rebelles: (b) *Quand un homme aura un Enfant pervers & rebelle, qui n'obéira point à la voix de son Pere, ni à la voix de sa Mere, & qu'ils l'auront châtié, & que nonobstant cela il ne les écoute point; alors le Pere & la Mere le prendront, & le meneront aux Anciens de sa Ville, & à la porte de son lieu: & ils diront aux Anciens de sa Ville; C'est ici notre Fils qui est pervers & rebelle, il n'obéit point à notre voix, il est gourmand & yvrogne. Et tous les gens de la Ville le lapideront, & il mourra; & ainsi tu ôteras le méchant du milieu de toi, afin que tout Israël l'entende, & qu'il craigne.*

D. La Loi, qui prescrit aux Enfans d'obéir à leurs Peres, est-elle fondée sur l'autorité du Législateur, ou sur la nature même des choses qu'elles prescrit.

R. Quand cette Loi n'auroit d'autre fondement que l'autorité de Législateur, nous devrions pourtant nous y soumettre. Dieu est notre Maître: c'est toujours à nous d'obéir lors qu'il parle. Mais cette Loi est fondée aussi sur la nature même des choses qu'elle prescrit. L'autorité des Peres sur les Enfans, qui est le

* St. Luc dit expressement qu'il leur étoit assujetti. Luc. I. 51.

(a) Eph. VI. I. Voi. aussi Collos. III. 20.

(b) Deut. XXI. 18 — 21.

le fondement de l'obéissance des Enfans pour leurs Peres, est la plus naturelle, la plus légitime, la plus sacrée, qui puisse être imaginée.

D. Quel est le troisieme devoir des Peres envers leurs Enfans.

R. C'est de ne leur donner que des ordres, auxquels ils puissent raisonnablement obéir.

D. Mais si les Peres manquent à ce devoir, les Enfans sont-ils dispensés alors de l'obéissance qu'ils leur devoient?

R. On ne fauroit faire à cette Question une réponse absoluë, qui embrasse tous les cas particuliers, dans lesquels les Enfans peuvent recevoir des ordres déraisonnables de leurs Peres. Nous rangeons dans trois classes tous les ordres de ce genre. Un Pere ordonne quelquefois à ses Enfans des choses contraires aux Loix Divines: quelquefois il leur ordonne des choses qui troublent la douceur de leur vie: quelquefois il leur ordonne des choses ruineuses. Un Enfant doit proportionner sa conduite aux degrez d'injustice, qui se trouvent dans les ordres de son Pere.

D. Comment se doivent conduire des Enfans, lors que leur Peré leur ordonne des choses contraires aux Loix Divines?

R. Ils doivent désobéir sans hésiter. La Loi est générale, & ne souffre point d'exception: *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes.*

D. Comment doivent se conduire des Enfans, à qui leurs Peres donnent des ordres propres à troubler la douceur de leur vie?

R. L'autorité d'un Pere sur ses Enfans est si grande: l'écriture prescrit d'une manière si expresse la soumission aux ordres d'un Pere, que les Enfans doivent plutôt se soumettre à mener une vie moins douce

ce & moins agréable, que de violer des ordres de ce genre.

D. Mais si un Pere ordonne à ses Enfans des choses ruineuses, font-ils alors obligez d'obéir?

R. L'Écriture Ste. ne s'est point expliquée sur cette matière: elle ne nous donne ni regle, ni exemple qui décide la Question que vous proposez. Il me semble pourtant qu'un Enfant, qui pour obéir aux ordres de son Pere, risqueroit de passer sa vie dans la pauvreté & dans la misère, feroit une action digne de louange. D'un autre côté, s'il étoit prouvé, qu'un Enfant n'a point d'autre ressource pour son entretien, qu'un établissement, que son Pere condamne par foiblesse d'Esprit, ou par pur caprice, si cet Enfant avoit inutilement fait tous ses efforts pour vaincre l'obstination de son Pere: il me semble que dans ce cas le refus d'un Pere feroit plus blamable que la défobéissance d'un Enfant.

D. Quel est le quatrième devoir des Enfans envers leurs Peres?

R. C'est la reconnoissance.

D. Quel est le quatrième devoir des Peres envers leurs Enfans?

R. C'est de leur procurer des avantages qui méritent leur reconnoissance.

D. Marquez les avantages que les Pères doivent procurer à leurs Enfans.

R. Il a été déjà prouvé que nous devons nous intéresser pour les biens, pour la réputation, pour la vie, pour le salut de tous nos Prochains, & les aimer tous comme *nous-mêmes*. Il a été prouvé aussi que nôtre amour ne doit pas être égal envers tous: que si tous les Hommes sont nos Prochains, ils ne le sont pas tous dans le même degré, parce qu'ils ne nous
font

font pas tous unis aussi étroitement les uns que les autres. Or les liens qui unissent un Pere avec ses Enfans sont les plus étroits: par conséquent l'amour d'un Pere pour ses Enfans doit être porté au plus haut degré où il soit capable d'atteindre: & un Pere doit prendre plus de part au salut, à la vie, à la reputation, aux biens de ses Enfans, qu'aux interêts du reste des Hommes.

D. Jusques à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part aux biens de ses Enfans?

R. Jusques à faire tous ses efforts pour fournir à leur entretien pendant sa vie, & pour leur laisser de quoi subsister après sa mort: c'est ce que St. Paul établit quand il dit, que ce n'est point aux (a) Enfans à amasser pour leurs Peres, mais aux Peres à amasser pour leurs Enfans: (b) que si quelqu'un n'a pas soin des siens, particulièrement de ceux de sa Famille, il a renié la Foi, & il est pire qu'un Infidelle.

D. Jusqu'à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part à la réputation de ses Enfans?

R. Jusqu'à prévenir par une bonne éducation tout ce qu'ils pourroient faire contre le véritable honneur. C'est le sens de ces passages, qui prescrivent aux Peres de (c) corriger leurs Enfans: de (d) les instruire: de ne leur point (e) épargner la Verge: de ne point en (f) éloigner la répréhension: de les tenir sous le joug d'une (g) bonne discipline.

D. Jusqu'à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part à la vie de ses Enfans?

R. Jusqu'à pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour

(a) II. Cor. XII. 14. (b) I. Tim. V. 8.

(c) Prov. XXIX. 17. (d) Prov. XXII. 6.

(e) Prov. XIII. 24. (f) Prov. XXIII. 13. (g) Eph. VI. 4.

pour la conferver : comme cela paroît par ce que nous avons dit touchant la manière dont il doit s'intereffer à leurs biens.

D. Jusques à quel degré la Révélation veut-elle qu'un Pere prenne part au salut de ses Enfans?

R. Jusques à leur procurer toutes les connoissances, & à leur inculquer toutes les vertus qui peuvent les conduire au salut. C'est pour cela que Moyse après avoir donné aux Israélites les Loix qu'il avoit reçues de Dieu, leur dit : (a) *Quelle est la Nation si grande qui ait des Statuts & des Ordonnances justes, comme cette Loi que je mets aujourd'hui devant vous ? Seulement prenez garde à vous : afin que vous n'oubliiez aucune des choses que vous avez vues, afin que de toute votre vie elles ne sortent point de votre cœur, & que vous les enseigniez à vos Enfans & aux Enfans de vos Enfans.* La Révélation nous parle aussi des peines que Dieu a infligées aux Peres, qui avoient négligé de former leurs Enfans à la Vertu. Le Sacrificateur Héli s'étoit bien opposé jusqu'à un certain degré aux débauches de ses Enfans : il leur avoit dit quelquefois : Mes Enfans, (b) *je suis informé de vos mauvaises actions : pourquoi agissez-vous de cette manière ?* Cependant parce qu'il n'avoit pas fait d'assez grandes oppositions à cette conduite, Dieu le priva à jamais, lui & ses descendans de la Souveraine Sacrificature, & il dit à Samuel en parlant de ce Pontife : (c) *Je mettrai en effet contre Héli tout ce que j'ai dit touchant sa Maison : Car je l'ai averti que je m'en allois punir sa Maison pour jamais, à cause de l'iniquité laquelle il a bien connue, qui est que ses Fils se sont rendus infames, & il ne les a point reprimés.*

D.

(a) Deuter. IV. 8, 9. Voi. aussi VI. 6, 7. XI. 18, 19. XXXII. 46.

(b) I. Sam. II. 23. (c) I. Sam. III. 12, 13.

D. Mais jusques à quel degré la Révélation veut-elle que des Enfans portent la reconnoissance envers un Pere, qui s'est interessé d'une manière si tendre pour leurs biens, pour leur réputation, pour leur vie, pour leur salut ?

R. La Révélation en nous faisant * l'ingratitude, quel qu'en puisse être l'objet, comme un des Vices les plus odieux, nous engage par cela même à porter au plus haut degré la reconnoissance envers nos Peres & nos Meres, à qui nous avons de si grandes obligations : sur tout elle veut qu'en consideration du suport qu'ils ont eu pour les infirmités de notre Enfance, nous en ayons pour celles de leur Vieillesse : c'est le sens de ce précepte de Salomon : (a) *Mon Fils écoute ton Pere qui t'a mis au Monde, & ne méprise point ta Mere, quand elle sera parvenue à la Vieillesse.*

On chantera après cette Section les trois derniers versets du PSEAUME CXXVII.

LXV. SECTION.

*Des devoirs des Maris envers leurs Femmes,
& des Femmes envers leurs Maris.*

D. **A** Quels devoirs l'amour, que les Femmes & les Maris se doivent mutuellement, les engage-t-il ?

R. Il y en a de deux sortes : les premiers sont imposés

* Voi. contre l'ingratitude *Pf.* XXXV. 12. XXXVIII. 21. *Prov.* XVII. 13. *Fer.* XVIII. 20. II. *Tim.* III. 2. *Ef.* I. 2, 3.

(a) *Prov.* XXIII. 22. Voi. aussi X. 1.

posez aux Maris & aux Femmes également : les seconds sont particuliers aux uns, ou aux autres.

D. Quels sont les devoirs imposez aux Maris & aux Femmes également ?

R. De passer leur vie ensemble : de s'être fidelles l'un à l'autre.

D. Alléguez des passages qui imposent aux Maris & aux Femmes le devoir de vivre ensemble.

R. (a) *L'Homme laissera son Pere & sa Mere, pour se joindre à la Femme, & ils seront une même chair.*

D. Alléguez des passages qui imposent aux Maris & aux Femmes le devoir de s'être fidelles.

R. L'Adultere est également defendu aux Maris & aux Femmes, dans le VII. Commandement de la Loi de Dieu : il est dit également à l'égard des Maris & des Femmes que les (b) *adulteres n'hériteront point le Royaume des Cieux* : & c'est aux Maris & aux Femmes également qu'il est ordonné de vivre dans l'état du Mariage, pour éviter (c) *l'incontinence & l'impureté.*

D. Mais croyez-vous qu'un Mari péche contre la fidelité qui lui est prescrite, s'il épouse plus d'une Femme ?

R. Oui : car le Mari n'est pas plus (d) *maître de son corps* que la Femme ne l'est du sien. Dieu ne crea d'abord qu'un Homme & qu'une Femme, & il voulut par-là apprendre au Genre-Humain, que les Mariages les plus sages & les plus parfaits étoient ceux, dans lesquels un Mari n'avoit qu'une Femme, & une Femme qu'un Mari. Il n'est pas possible non plus à un Mari d'aimer sa Femme d'une manière aussi tendre, ni d'élever des Enfants avec autant de soin qu'il le doit, ni

T

de

(a) *Genes. II. 24.* Voi. aussi *Matt. XIX. 5.* *I. Cor. VII. 12.*

(b) *I. Cor. VI. 10.* (c) *I. Cor. VII. 2.* (d) *I. Cor. VII. 4.*

de * s'acquitter dans son Domestique des devoirs religieux avec cette exactitude que le portent les Loix Divines, lorsqu'il partage cet amour avec plusieurs.

D.

* Cette dernière idée est de St. Pierre, qui après avoir parlé de l'union qui doit être entre la Femme & le Mari, de la charité & du suport qu'ils doivent avoir l'un pour l'autre, leur allegue ce motif: *afin que vos prières ne soient point interrompues.* I. Pier. III. 7. En effet il seroit impossible que dans un Domestique où regneroient les divisions inséparables de la Polygamie, on servît Dieu & on le priât comme il mérite de l'être.

AVIS AU CATECHISTE.

Il faut examiner aussi ces paroles de *Malachie II. 13, 14, 15, 16.* *Voici une autre chose que vous faites, vous couvrez l'Autel de l'Eternel de larmes, de plaintes, & de gémissemens, de sorte que je ne regarde plus à l'oblation, & que je ne prens rien à gré de ce qui vient de vos mains. Et vous dites, Pourquoi? C'est parce que l'Eternel est intervenu comme témoin entre toi & la Femme de ta jeunesse, contre laquelle tu agis déloyalement: & toutefois elle est ta Compagne, & la Femme qui t'a été accordée. Or il n'en a fait qu'un: & néanmoins il y avoit en lui abondance d'Esprit. Mais pourquoi n'en a-t-il fait qu'un? C'est parce qu'il cherchoit une posterité de Dieu. Gardez-vous donc dans votre esprit; & quand à la Femme de ta jeunesse, prenez garde qu'on n'agisse déloyalement avec elle. Car l'Eternel le Dieu d'Israël a dit, qu'il hait qu'on la renvoye.* Ce passage est contre la Polygamie, contre le Concubinage, contre la pluralité des Femmes & contre le Divorce. Le Prophete fait d'abord regarder comme une des principales causes du peu d'égard que Dieu avoit pour les marques extérieures que les Juifs donnoient de leur repentance, le tort qu'ils faisoient à une Femme, lors qu'après l'avoir tendrement aimée, ils faisoient divorce avec elle. Il remonte ensuite jusqu'à l'institution du Mariage. Il dit que la puissance de Dieu n'étoit pas bornée à former un seul Homme, ou une seule Femme, & qu'ayant donné la vie, ou le souffle à Adam & à Eve, il pouvoit créer aussi d'abord un plus grand nombre de Créatures humaines: mais qu'il ne voulut en créer qu'une de chaque espece, afin de leur faire sentir combien leur union devoit être étroite. *Malachie* va plus loin encore: il fait voir que le but de l'union du Mari avec la Femme, est qu'ils ayent une posterité née selon l'institution Divine, c'est-à-dire, selon cette institution qui ordonne au Mari de n'avoir qu'une Femme & à la Femme de n'avoir qu'un Mari.

D. Mais ne voyons nous pas dans l'Histoire Ste. de Saints personnages qui ont eü plus d'une Femme en même temps, & qui n'en ont été ni châtiez, ni repris ?

R. La tolerance que Dieu a euë pour les imperfections de leur état, ne nous dispense point de suivre les idées d'un état plus parfait, qui nous ont été données par les Prophetes & par les Apôtres, depuis que ces personnages ne sont plus.

D. Croyez-vous qu'un Mari péche contre la fidelité qu'il doit à sa Femme, & une Femme contre la fidelité qu'elle doit à son Mari, lors qu'ils rompent le Mariage qu'ils ont contracté ensemble ?

R. Jésus-Christ dit expressement que (a) *celui qui aura répudié sa Femme, si ce n'est pour cause d'impureté la fait devenir adultere : Et que quiconque se mariera à la Femme répudiée, commet un adultere.*

D. Mais un Mari Chrétien peut-il vivre dans l'état de Mariage avec une Femme idolâtre, & une Femme Chrétienne peut-elle vivre dans l'état de Mariage avec un Mari idolâtre ?

R. (b) St. Paul décide que si un Payen embrasse la véritable Religion, il n'est pas obligé de faire divorce avec sa Femme, quoi qu'elle demeure Payenne : il fait la même décision à l'égard d'une Femme Payenne qui embrasseroit la véritable Religion, pendant que son Mari demeureroit dans le Paganisme.

D. Est-il donc permis à une personne qui est dans la véritable Religion, de contracter un Mariage avec des Payens & des Idolâtres ?

R. Non. (c) Dieu a condamné ces sortes de Mariages dans plusieurs endroits de l'Ecriture Ste.

T 2

D.

(a) *Matt. V. 32.* (b) *Voi. I. Cor. VII. 10. &c.*

(c) *Exod. XXXIV. 16. Deut. VII. 3.*

D. Quel est le devoir particulier des Femmes à l'égard de leurs Maris ?

R. C'est de les craindre, de les respecter, & de leur être *sujettes*. C'est ce que signifient ces paroles que Dieu adressa à Eve après qu'elle eut péché. (a) *Tes desirs se rapporteront à ton Mari, & il dominera sur toi.* C'est ce que signifie cette exhortation qui leur est faite par St. Paul : (b) *Femmes soyez sujettes à vos Maris : car le Mari est le Chef de la Femme.*

D. Quel est le devoir particulier aux Maris ?

R. C'est de ne pas abuser de leur pouvoir envers leurs Femmes : de ne pas les (c) *aigrir* par un esprit tyrannique, & d'avoir des égards & de la condescendance pour leur (d) *fragilité* même.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIII.

LXVI. SECTION.

*Des devoirs du Souverain envers les Sujets,
& de ceux des Sujets envers le Souverain.*

D. **Q**uels sont les devoirs du Souverain envers les Sujets ?

R. De travailler à leur bonheur dans la Société, & dans l'Eglise.

D. Que doit-il faire pour le bonheur de ses Sujets dans la Société Civile ?

R. I. Maintenir les Loix : II. recompenser la Vertu : III. punir le Vice : IV. protéger l'Innocence :
V. pro-

(a) *Genes.* III. 10. (b) *Voi. aussi Coll.* III. 18. I. *Pier.* III. 1.
(c) *Coll.* III. 19. (d) I. *Pier.* I. 7.

V. procurer l'Abondance : IV. défendre la Liberté.

D. Quelles Loix doit-il maintenir?

R. Celles qu'il a promis d'observer lors qu'il a été élevé à la puissance suprême : s'il les viole, il n'exerce plus qu'une autorité tyrannique. C'est pour cela que Samuel avant que d'oindre Saül pour Roi, lui lut le (a) *droit du Royaume*, c'est-à-dire les Loix selon lesquelles il devoit gouverner les Israélites.

D. Prouvez que le devoir du Souverain est de récompenser la Vertu, & de punir le Vice.

R. L'Écriture dit, que les Magistrats sont (b) *instituez de Dieu pour exercer la vengeance sur les malfaiteurs, & pour la louange de ceux qui font bien.*

D. Comment savez-vous que le Souverain doit protéger l'Innocence?

R. C'est l'idée que la Révélation nous donne d'un Prince accompli. (c) *Il fera droit aux Affligez : il froissera l'Oppresseur : il délivrera le Misérable : il aura pitié du Chetif : il les garantira de la fraude & de la violence : & leur sang sera précieux devant ses yeux.*

D. Sur quoi est fondé le devoir qui est imposé aux Souverains, de faire leurs efforts pour procurer l'Abondance à leurs Sujets?

R. Sur le but de l'autorité dont ils sont revêtus, qui est de les mettre en état de pourvoir à l'entretien de leurs Sujets : c'est pour cela que l'Écriture Ste. qui les appelle quelquefois (d) *Seigneurs*, (e) *Dieux*, les appelle aussi (f) *Bergers* & (g) *Peres*, pour leur apprendre qu'ils doivent pourvoir à la subsistance de leurs Sujets, comme un Berger à celle de son Troupeau,

T 3

peau,

(a) I. Sam. X. 25. (b) I. Pier. II. 14.

(c) Ps. LXXII. 4. 12. 13. 14.

(d) I. Cor. VIII. 5. (e) Ps. LXXXII. 6. (f) Es. XLIV. 28. Jer. XXV. 34. XLIX. 19. (g) II. Rois VIII. 9.

peau , & comme un Pere à celle de sa Famille.

D. Quelles raisons vous portent à mettre parmi les devoirs des Souverains, celui de défendre la Liberté de leurs Sujets ?

R. Le prix de la Liberté, dont la perte entraîne après elle l'indigence & la pauvreté.

D. Quel usage le Souverain doit-il faire de son autorité pour le bonheur de l'Eglise ?

R. * Il doit établir des Ministres, & leur prêter son bras pour reprimer ceux qui voudroient s'opposer à l'exercice de la discipline Ecclésiastique : il doit pourvoir à l'instruction de ses Peuples : bâtir & entretenir des Edifices pour le Culte public de la Religion : reprimer les scandales : publier & faire observer les Fêtes solennelles, & éviter de confier des postes éminens à des personnes vicieuses, dont les pernicious exemples pourroient entraîner dans le crime ceux qui leurs sont inférieurs.

* AVIS AU CATECHISTE.

Il sera aisé au Catechiste de prouver la nécessité de ces devoirs par les exemples, & par les maximes de ces Princes pieux, dont il est parlé dans l'Histoire Ste. (1) David forma le projet de bâtir un Temple: (2) Salomon son Fils l'exécuta. (3) Aza est loué pour avoir aboli le Culte des Idoles que ses Peres avoient établi, & pour avoir ôté la Regence à Mabaca sa Mere qui s'abandonnoit à l'Idolâtrie, & qui entraînoit le Peuple par son exemple. (4) Joas eut soin de faire apporter dans le Temple le Tribut destiné à l'entretenir & à le répa-

(1) I. Chron. XXII. 1. &c. Voi. aussi dans le Chap. XXIII. les Ministres qu'il établit. (2) II. Chron. III. &c.

(3) I. Rois XV. 12. 13. (4) II. Rois XII. 4.

réparer. (5) *Jofias célébra la folemnité de la Pâque qui avoit été interrompue à caufe de la tiedeur, de la corruption, ou de l'Idolâtrie de fes Prédeceffeurs: il fit lire publiquement l'Original des Loix Divines que Moyfe avoit placé à côté de l'Arche: il renouvela l'Alliance de Dieu avec le Peuple.* (6) *Ezechias avoit tenu cette conduite.*

D. Quel eft le devoir des Sujets envers le Souverain ?

R. I. D'obéir à fes ordres: II. de faire des vœux pour fa profpérité: III. de concourir avec lui au bonheur de la Société & de l'Eglife.

D. Sur quoi établiffez-vous la néceffité de l'obéiffance aux ordres du Souverain ?

R. Sur l'origine de fon Autorité qui vient, non des hommes feulemeut, mais de Dieu qui nous a commandé de nous y foumettre. (a) *Craignez Dieu: honorez le Roi.* (b) *Rendez-vous fujets à tout ordre humain, pour l'amour de Dieu: foit au Roi, comme à celui qui eft par deffus les autres; foit aux Gouverneurs.* (c) *Que toute perfonne foit fujette aux puiffances fupérieures: car il n'y a point de puiffance qui ne vienne de Dieu. C'eft pourquoi celui qui réfifte à la puiffance, réfifte à l'ordonnance de Dieu: & ceux qui y réfiftent, feront venir la condamnation fur eux-mêmes.*

D. Comment les Sujets doivent-ils fe conduire, lors que leur Souverain donne des ordres injuftes ?

R. Il faut diftinguer l'injuftice que le Souverain nous ordonneroit de faire, d'avec celle qu'il ordonneroit qu'on fit à notre égard. Lors qu'un Souverain nous ordonne de faire une injuftice, nous devons lui déf-

T 4

obéir.

(5) II. Rois XXII. 8. &c. & XXIII.

(6) II. Chron. XVII. &c. (a) I. Pier. II. 17;

(b) I. Pier. II. 13, 14. (c) Rom. XIII. 1, 2.

obéir. Mais lors qu'il ordonne qu'on fasse une injustice à notre égard, nous devons nous soumettre, & subir une sentence injuste plutôt que d'avoir recours à des moyens violens pour la repousser. Les Puissances sous lesquelles vivoient les premiers Chrétiens, ordonnoient aux Apôtres de faire des injustices, à savoir de renoncer au Christianisme, & de cesser de le publier : les Apôtres refuserent de se soumettre à ces ordres : ils dirent à ceux de qui ils les recevoient : (a) *Jugez s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu?* Ces Puissances commandoient aussi qu'on fit des injustices à l'égard des Apôtres, à savoir qu'on les opprimât : les Apôtres souffrirent l'oppression au lieu d'exciter des soulèvemens, & ils exhorterent les Chrétiens à la même soumission.

D. Mais puisque le Souverain est établi de Dieu pour faire observer la Justice, & pour rendre ses Sujets heureux : comment dites-vous donc qu'il faut se soumettre à ses Loix, lors qu'il prononce des sentences injustes & préjudiciables?

R. C'est que s'il étoit permis à chaque particulier de résister à ces sortes de Sentences, la Société seroit dans un bouleversement perpetuel : il est plus avantageux pour elle qu'un particulier sacrifie son intérêt à celui du Public, que s'il portoit atteinte à celui du Public pour défendre le sien.

D. Mais si le Public recevoit plus de préjudice que d'avantage des Sentences injustes du Souverain, seroit-il permis alors de lui résister ?

R. Si ce fait étoit bien prouvé : si l'on étoit assuré d'ailleurs qu'une résistance légitime ne servira pas dans une autre circonstance de prétexte à la rébellion, & qu'en s'opposant aujourd'hui, pour le bien
Public

(a) *Act.* IV. 19.

Public à l'injustice des Souverains, on n'autorisera point des rebellions qui lui feront funestes, il y auroit peut-être de l'équité, & de la sagesse à résister à ces fortes de Sentences. Mais ces cas sont si rares: cette résistance est sujette à tant d'inconveniens, que tout pesé, il est pour l'ordinaire incomparablement plus utile au Public même, de souffrir les injustices du Souverain, que de les repousser.

D. Citez quelque passage de l'Écriture qui nous ordonne de faire des vœux pour la prospérité du Souverain.

R. (a) *J'exhorte qu'avant toutes choses on fasse des requêtes, des prières, des supplications & des actions de grâces pour tous les hommes: pour les Rois, & pour tous ceux qui sont constitués en dignité.*

D. Qu'entendez-vous quand vous dites, que le devoir des Sujets est de concourir avec le Souverain au bonheur de l'Etat & de l'Eglise?

R. J'entens qu'ils doivent faire tout ce qui est en leur puissance pour lui procurer les moyens de maintenir les Loix, de récompenser la Vertu, de punir le Vice, de procurer l'Abondance, de défendre la Liberté.

D. Quel est le principal de ces moyens?

R. C'est de payer les Tributs.

D. Qu'est-ce que le Tribut?

R. C'est une somme d'argent que le Souverain exige de ses Sujets, afin qu'il puisse fournir aux dépenses qu'il est obligé de faire pour le bien Public.

D. Prouvez par la Révélation que les Sujets doivent payer le Tribut à leur Souverain.

R. St. Paul dit expressément qu'il faut être (b) *sujet aux Princes*, non seulement dans la vue d'éviter

T 5

- 10

(a) I. Tim. II. 1, 2. (b) Rom. XIII. 5, 6,

la punition, mais aussi par un motif de conscience : il veut qu'on leur paye le Tribut, parce qu'ils sont les *Ministres de Dieu*. Et Jésus-Christ répondit à ceux qui lui demanderent s'il étoit permis de payer le Tribut à César : (a) *Rendez à César ce qui appartient à César, & à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

D. Que pensez-vous de ceux qui fraudent les droits du Souverain ?

R. Non seulement ils péchent contre la défense de dérober, & ils extorquent la protection du Souverain de laquelle ils ne peuvent jouir légitimement, sans remplir les conditions sous lesquelles elle leur est accordée : mais autant qu'en eux est, ils bouleversent la Société, en refusant à ceux qui la gouvernent les contributions qui leur sont nécessaires pour la soutenir.

On chantera après cette Section les trois premiers versets du PSEAUME LXXII.

LXVII. SECTION.

Des devoirs des Maîtres envers leurs Serviteurs, & de ceux des Serviteurs envers leurs Maîtres.

D. Quels sont les devoirs d'un Maître envers ses Domestiques ?

R. Il doit se souvenir de leur grandeur naturelle : alléger leur joug : payer leur salaire : travailler à leur salut.

D. Expliquez, & prouvez ce que vous avancez, qu'un

(a) *Matt. XXII, 21.*

qu'un Maître doit se souvenir de la grandeur naturelle de ses Domestiques.

R. Je veux dire que l'autorité qu'il exerce sur eux, ne doit jamais lui faire oublier qu'ils ont le même Dieu que lui, le même Rédempteur, les mêmes espérances. C'est ce que St. Paul prescrit aux Ephésiens, lors que pour les rendre favorables à ceux qui les servent, il leur dit que (a) *le Seigneur des Maîtres & des Serviteurs est dans le Ciel, & qu'en lui il n'y a point d'égard au rang des personnes.* C'est ce que Job avoit devant les yeux lors qu'il faisoit cette réflexion: (b) *Celui qui m'a formé dans le sein de ma Mere, n'a-t-il pas formé aussi ceux qui me servent?*

D. De quelle manière un Maître doit-il alléger le joug de ses Domestiques.

R. En tempérant son autorité par la condescendance & par la douceur. C'est la pensée de St. Paul quand il veut que l'on ait de la (c) *modération* dans les *menaces* que l'on fait à ses serviteurs. C'est aussi à quoi Dieu avoit pourvû sous la (d) *Loi de Moÿse*, lors qu'il avoit ordonné qu'un Maître qui avoit traité trop durement son Esclave, lui donnât sa liberté.

D. Comment l'Écriture a-t-elle exprimé l'obligation où sont les Maîtres de payer le salaire de leurs Domestiques?

R. De la façon du Monde la plus forte & la plus énergique. (e) *Le salaire de ton mercenaire ne demeurera point chez toi jusqu'au lendemain.* (f) *Tu ne feras point de tort au Mercenaire pauvre & nécessaire d'entre tes freres, ou d'entre les étrangers qui demeureront dans ton País. Tu lui donneras son salaire le jour même qu'il*
aura

(a) *Ephes. VI. 9.* (b) *Job XXXI. 15.* (c) *Ephes. VI. 9.*

(d) *Exod. XXI. 27.* (e) *Levit. XIX. 15.*

(f) *Deut. XXIV. 14, 15.*

aura travaillé, avant que le Soleil se couche, car il est pauvre, & c'est à quoi son ame s'attend; afin qu'il ne crie point contre toi à l'Eternel, & que tu ne péches point en cela. (a) Voici le salaire des Ouvriers qui ont moissonné vos Champs, & duquel ils ont été frustrés par vous, crie: & les cris de ceux qui ont moissonné, sont entrez aux oreilles du Seigneur des Armées.

D. La Révélation prescrit-elle aussi aux Maîtres de travailler au salut de leurs Domestiques?

R. Sans doute. (b) Dieu avoit commandé anciennement à ceux qui avoient des Esclaves, de leur faire observer les Cérémonies de la Religion, afin de leur en faire revêtir l'esprit & la vérité. Si Jésus-Christ & les Apôtres n'ont pas insisté sur ce devoir, c'est qu'il suivoit immédiatement de ces exhortations à la charité, dont tous leurs Discours, tous leurs Sermons, & tous leurs Ecrits étoient remplis.

D. Que doivent les Domestiques à leurs Maîtres?

R. Du respect: de l'obéissance: de la fidélité: de la vigilance.

D. Raportez quelques préceptes de la Révélation, touchant le respect que les Serviteurs doivent à leurs Maîtres.

R. Malachie dit que (c) le Serviteur honore son Maître: & St. Paul representoit aux Esclaves Chrétiens qu'ils deshonoreroient l'Evangile, si sous prétexte qu'ils l'avoient embrassé, ils refusoient de rendre à leurs Maîtres Payens, les honneurs qui leur étoient dûs. C'est le sens de ces Paroles: (d) *Que tous les serviteurs qui sont sous le joug, sachent qu'ils doivent*

(a) *Jaq. V. 4.* Voi. aussi *Coll. IV. 1.*

(b) Voi. *Deut. XII. 18. XVI. 11.* (c) *Mal. I. 6,*

(d) *I. Tim. VI. 1.*

vent à leurs Maîtres toute sorte d'honneur, afin qu'on ne blasphème point le nom de Dieu & sa Doctrine.

D. Raportez, aussi quelque précepte touchant l'obéissance que les Serviteurs doivent à leurs Maîtres.

R. (a) *Serviteurs, obéissez à ceux qui sont vrs Maîtres selon la chair, avec crainte & tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Christ.* (b) *Serviteurs, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos Maîtres selon la chair, ne servant point à l'œil, comme voulant plaire aux hommes, mais en simplicité de cœur, craignant Dieu.* (c) *Serviteurs, soyez sujets en toute crainte à vos Maîtres, non seulement à ceux qui sont bons & équitables, mais aussi aux fâcheux.*

D. Prouvez que la Révélation ordonne aux Domestiques d'être fidelles à leurs Maîtres.

R. (d) *Que les Serviteurs soient soumis à leurs Maîtres, ne DETOURNANT RIEN de ce qui leur appartient, mais faisant toujours paroître une GRANDE FIDELITE', afin de rendre honorable en toutes choses la Doctrine de Dieu, notre Sauveur.*

D. Prouvez par quelque passage de l'Ecriture, que les Serviteurs doivent avoir de la vigilance dans le service de leurs Maîtres.

R. La vigilance des Serviteurs est une suite de leur fidélité. Ceux qui manquent de cette vigilance pour les biens de leurs Maîtres, volent le salaire qu'ils en reçoivent, & qui ne leur est donné que sous la condition de veiller sur leurs intérêts.

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXIII.

LXVIII.

(a) *Ephes. VI. 5.* (b) *Coll. III. 22.*
 (c) *I. Pier. II. 18.* (d) *Tit. II. 9, 10.*

LXVIII. SECTION.

*Sur les devoirs des Pasteurs envers les
Troupeaux, & des Troupeaux envers
les Pasteurs.*

D. **Q**uels sont les devoirs des Pasteurs envers leurs Troupeaux ?

R. Comme la charge des Pasteurs est la plus noble & la plus importante, c'est celle qui exige de plus grands devoirs, & de plus nobles sentimens. St. Paul le disoit à Timothée : (a) *Si quelcun desire d'être Evêque, il desire une œuvre excellente : mais il faut que l'Evêque soit irrépréhensible.*

D. Donnez quelque idée de ces devoirs & de ces sentimens.

R. Un Pasteur doit avoir de grandes lumières, des idées saines, de la vigilance : il doit être humble ; desintéressé & rempli de zèle.

D. Faites voir qu'un Pasteur doit avoir de grandes lumières.

R. Malachie dit que (b) *les levres du Sacrificateur sont les dépositaires de la Science, & que c'est de sa bouche qu'on recherche la Loi de Dieu.* Jésus-Christ veut qu'un (c) *Scribe*, c'est-à-dire un Docteur de la Loi, soit bien instruit pour (d) *le Royaume de Dieu*, & qu'il soit semblable à un *Pere de Famille*, qui tire de son trésor des choses anciennes & des choses nouvelles. St. Paul représente comme l'opprobre de l'Eglise, ces Docteurs qui (e) *n'entendent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils affirment :*
& Je-

(a) I. Timot. III. 1, 2. (b) Mal. II. 7.

(c) Matt. XIII. 52. (d) C'est-à-dire l'Eglise.

(e) I. Tim. I. 7.

& Jeremie fait envisager comme un des plus riches dons que Dieu accorde à son Eglise, ces Pasteurs qui la (a) repaissent de science, & d'intelligence.

D. Expliquez & prouvez ce que vous dites, qu'un Pasteur doit avoir de saines idées.

R. J'entens qu'il ne doit jamais s'éloigner de la Doctrine qu'il a apprise, ou par des Révélations extraordinaires, telles qu'étoient celles dont Dieu honoroit anciennement les Prophetes & les Apôtres, ou par la Révélation ordinaire que Dieu a donnée pour servir de guide à toute l'Eglise. C'est pour cela que St. Paul avertit son Disciple Timothée, que (b) des temps viendront dans lesquels les hommes ne souffriront point la saine Doctrine, mais qu'ils auront les oreilles chatouilleuses, qu'ils assembleront des Docteurs selon leurs desirs, qu'ils se détourneront de la Vérité, & qu'ils s'adonneront aux Fables : c'est pour cela qu'il exhorte ce même Disciple, (c) à retenir le patron des saines paroles qu'il lui avoit lui-même enseignées : c'est pour cela qu'Esaië disoit en parlant des Ministres de l'ancienne Loi; (d) A la Loi & au Témoignage. Que s'ils ne parlent selon cette parole, certainement il n'y aura point de matin pour lui.

D. Quelle idée l'Ecriture donne-t-elle de la vigilance que doit avoir un Pasteur ?

R. Elle prononce des malédictions contre les Pasteurs qui se repaissent eux-mêmes, & qui négligent de paître les Brebis que Dieu leur a confiées; elle dénonce les plus grands malheurs à ces Pasteurs qui (e) vivent de la graisse de leurs Brebis, qui s'habitent de leur laine, & qui ne les repaissent point : qui ne fortifient point celles qui sont languoureuses : qui ne
reme-

(a) Jerem. III. 15. (b) II. Tim. IV. 3.

(c) I. Tim. II. 13. Voi. aussi Tit. I. 9. & II. 1. Voi. aussi Jer. X. 21. (d) Esa. VIII. 20. (e) Ezech. XXXIV. 2. &c.

rémédient point aux maux de celles qui sont blessées: qui ne rameinent point celles qui sont égarées, & qui ne cherchent point celles qui sont perduës. Elle veut que les Pasteurs se regardent comme des sentinelles qui doivent veiller continuellement pour la sûreté de l'Eglise: c'est l'idée que reveillent ces paroles que Dieu adressoit au Prophete Ezechiel: (a) *Fils de l'Homme, je t'ai établi pour sentinelle à la Maison d'Israël; tu écouteras donc la parole de ma bouche, & tu les avertiras de ma part. Quant j'aurai dit au méchant, tu mourras de mort: & que tu ne l'auras point averti de se détourner de sa voye, ce méchant mourra dans son iniquité: mais je redemanderai son sang de ta main.*

D. Comment l'Ecriture exprime-t-elle l'humilité que doivent avoir les Pasteurs?

R. Elle les exhorte à (b) *paître le Troupeau de Christ, non pas comme ayant domination sur les héritages du Seigneur: elle (c) menace des plus rudes châtimens ceux qui veulent s'ériger en Maîtres dans l'Eglise: elle dit que ce sont (d) les Rois des Nations qui exercent de l'autorité sur elles: que les Chrétiens, sur tout les Pasteurs de l'Eglise, ne doivent pas imiter cette conduite. C'est aussi ce que Jésus-Christ voulut apprendre à ses Disciples quelque temps avant sa mort. Car étant à table avec eux, (e) il se leva, il ôta sa robe, il se ceignit d'un linge: il mit de l'eau dans un bassin: il lava leurs pieds, & il leur dit; Savez-vous bien ce que je vous ai fait? Vous m'appelez Maître & Seigneur; & vous dites bien, car je le suis. Si donc moi qui suis le Seigneur & le Maître, ai lavé vos pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les*
uns

(a) Ezech. XXXIII. 7, 8. (b) I. Pier. V. 3.

(c) Ezech. XXXIV. 4. (d) Matt. XX. 25.

(e) Jean. XIII. 5. &c.

uns des autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que comme je vous ai fait, vous fassiez de même.

D. En quoi consiste la fermeté que doit avoir un Pasteur ?

R. A dire la vérité, quelque redoutables que paroissent les partisans du mensonge, & à reprendre le vice quelque éminent que soit le lieu où il se rencontre. Moÿse témoigna cette fermeté lors qu'il dit à Pharaö : (a) *Ainsi a dit l'Éternel, laisse aller mon Peuple afin qu'il me serve : voici tu ne m'as point écouté jusques ici : mais tu sauras à ceci que je suis l'Éternel : je vais fraper les eaux du Fleuve avec la Vierge qui est dans mes mains, & ces eaux seront changées en sang.* St. (b) Jean témoigna cette fermeté lors qu'il dit à Herode, qu'il ne lui étoit pas permis d'épouser la Femme de son Frere : & St. Paul lors qu'en la présence de Felix & de Drusille, deux personnes injustes & adulteres, il parloit (c) *de la justice, de la temperance, & du jugement à venir.*

D. Jusques où un Pasteur doit-il porter la tendresse pour l'Eglise ?

R. Jusques à mettre sa vie pour elle, lorsque cela est nécessaire pour l'édifier. C'est le modele que Jésus-Christ donne lui-même à tous les Pasteurs.

D. Jusques où un Pasteur doit-il porter le desintéressement ?

R. Jusques à n'exiger aucune retribution de ses travaux, lorsqu'il ne peut le faire sans retarder le succès de sa Prédication : jusques à travailler de ses propres mains pour fournir à sa subsistance, quand l'honneur de son Ministère le demande ; jusqu'à ne point user du droit qu'il a d'exiger les biens temporels lorsqu'il

V

en

(a) *Exod. VII. 16. 17.* (b) *Matt. XIV. 4.*

(c) *Act. XXIV. 25.*

en communique de spirituels. C'est ce que fit St. Paul à Corinthe : (a) *Ne savez-vous pas que ceux qui s'emploient aux choses sacrées, mangent de ce qui est sacré; & que ceux qui servent à l'Autel participent à l'Autel? Le Seigneur a ordonné tout de même que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile. Cependant je ne me suis point prévalu d'aucune de ces choses; car j'aimerois mieux mourir que de voir que quelqu'un anéantit ma gloire.*

D. En quoi consiste le zèle que doit avoir un Pasteur?

R. A faire de l'avancement de la gloire de Dieu, & du salut des Ames qui lui sont confiées, l'objet de ses desirs les plus ardens, & le but de tous ses travaux.

D. Raportez quelques exemples de ce zèle.

R. Elic disoit à Dieu : (b) *J'ai été extrêmement ému à jalousie pour l'Eternel des Armées, parce que les Enfants d'Israël ont abandonné ton Alliance; ils ont démolit tes Autels, & ont tué tes Prophetes avec l'épée, & je suis resté moi seul; & ils cherchent ma vie pour me l'ôter.* St. Paul sentoit son cœur (c) *s'aigrir* lorsqu'il voyoit l'idolatrie des Atheniens. Il faisoit cette protestation aux Ephesiens : (d) *je ne fais cas de rien; ma vie ne m'est point précieuse, pourvu qu'avec joye j'acheve ma course & le Ministère, que j'ai reçu du Seigneur.* Et Jésus-Christ le grand Pasteur & l'Évêque de nos Ames vérifia cet Oracle : (e) *Le zèle de la Maison m'a rongé.*

D. Citez quelque passage qui contienne en abrégé tous les devoirs des Ministres de l'Évangile.

R. Ils

(a) I. Cor. IX. 13, 14, 15. Voi. aussi II. Cor. XI. 9. 12.

(b) I. Rois. XIX. 10. (c) Act. XVII. 16. (d) Act. XX. 24.

(e) Ps. LXIX. 10. Jean II. 17.

R. Ils sont contenus dans ces endroits de l'Ecriture, qui prescrivent aux Pasteurs de servir de modele à leurs Troupeaux. Les Apôtres se sont imposez eux-mêmes ce devoir, lorsqu'ils se sont proposez comme des exemples des grandes Vertus qu'ils prescrivoient à l'Eglise: (a) *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Christ. Que toutes les choses qui sont véritables, toutes les choses qui sont vénérables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, toutes celles où il y a quelque vertu & quelque louange, pensez à ces choses: car aussi vous les avez apprises & reçues, & entenduës & vuës en moi.*

D. Marquez maintenant les devoirs des Troupeaux envers les Pasteurs.

R. Le premier devoir, c'est de respecter leur Ministère. C'est ce que St. Paul prescrivoit aux Corinthiens, lorsqu'il les exhortoit de (b) *ne pas mépriser Timothée, c'est-à-dire, de le respecter, parce qu'il travailloit à l'œuvre du Seigneur: c'est ce qu'il disoit à Timothée; que (c) les anciens qui president dûment soient réputez dignes de double honneur: principalement ceux qui travaillent à la parole & à l'instruction: c'est aussi le but de tant d'éloges du Ministère, dont les écrits sacrez sont remplis: & ce qui faisoit dire à St. Paul: (d) *Je ne prens point à honte l'Evangile de Christ, parce qu'il est la puissance de Dieu en salut à tout Croyant; au Juif premièrement, puis aussi au Grec.**

D. Quel est le second devoir des Troupeaux envers les Pasteurs?

V 2

R.

(a) Philip. IV. 8, 9. (b) I. Cor. XI. 1. Voi. aussi I. Cor. XVI. 13.

(c) I. Timot. V. 17. Voi. aussi II. Cor. III. 9.

(d) Rom. I. 16.

R. C'est l'Obéissance : (a) Obéissez à vos Conducteurs, car ils veillent pour vos Ames. (b) Si quelqu'un n'obéit point à notre parole, marquez-le par Lettres, & n'ayez point de commerce avec lui.

D. En quoi consiste cette obéissance ?

R. Il y a deux sortes d'obéissance : une obéissance aveugle & universelle, & une obéissance restreinte & éclairée. L'obéissance aveugle & universelle, c'est celle que nous devons à un Etre, qui a un droit suprême sur nous, & aux ordres duquel nous devons nous soumettre, par cette seule raison que c'est lui qui nous les donne : cette obéissance nous ne la devons qu'à Dieu. Mais il y a une obéissance éclairée & restreinte par la justice : c'est celle que nous rendons aux ordres d'un Supérieur, lorsqu'il n'excede point l'autorité qu'il a sur nous : cette obéissance nous la devons aux Pasteurs de l'Eglise.

D. Marquez d'une façon plus particulière à quoi cette obéissance nous engage.

R. Les Pasteurs de l'Eglise ont reçu de Dieu le pouvoir d'enseigner la Religion : car Jésus-Christ a lui-même (c) donné les uns pour être Apôtres, & les autres pour être Prophetes, & les autres pour être Evangelistes, & les autres pour être Pasteurs & Docteurs pour l'assemblée des Saints, pour l'œuvre du Ministère, pour * l'édification du Corps de Christ. Nous devons obéir aux ordres des Pasteurs qui veulent que nous assistions à leurs leçons, & que nous soyons dociles. Les Pasteurs ont reçu de Dieu l'ordre d'administrer les Sacremens : car Jésus-Christ a dit à ses Apôtres,
& c.

(a) Hebr. XIII. 17. (b) II. Theff. III. 14.

(c) Eph. IV. 11, 12.

* C'est-à-dire, pour former, & pour instruire l'Eglise, qui est souvent appelée dans l'Ecriture le Corps de Christ. Voi. Col. I. 24.

& en leur personne à tous les Pasteurs : (a) *Baptisez toutes les Nations au nom du Pere, du Fils & du St. Esprit.* Nous devons obéir aux ordres qu'ils donnent de participer aux Sacremens. Les Pasteurs ont reçu de Dieu le pouvoir d'exercer la Discipline Ecclesiastique, jusques-là que dans les premiers Siècles de l'Eglise, ils avoient le don miraculeux d'attirer des fleaux sur les Chrétiens rebelles. St. Paul parle de ces dons en divers endroits : (b) *Que voulez-vous? Irai-je à vous avec la Verge, ou en charité & en esprit de douceur?* (c) *Moi étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà ordonné comme si j'étois présent, touchant celui qui a ainsi commis une telle action. Vous, & mon esprit étant assemblez au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, j'ai, dis-je, ordonné par la puissance de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair : afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus.* (d) *Les Armes de notre Guerre ne sont pas charnelles, mais elles sont puissantes en Dieu pour la destruction des forteresses; détruisant les conseils & toute hauteur qui s'élève contre la connoissance de Dieu, & amenant toute pensée prisonniere à l'obéissance de Christ : & ayant la vengeance toute prête contre toute desobéissance.* Si Dieu n'accorde pas aujourd'hui ce don aux Pasteurs, ils ont pourtant une autorité sans laquelle ils ne pourroient maintenir l'ordre dans l'Eglise : c'est celle d'interdire aux Pécheurs scandaleux la communion de l'Eglise, & la participation aux Sacremens. Nous devons obéir aux ordres qu'ils nous donnent dans ces occasions.

(a) *Matth. XXVIII. 10.* (b) *I. Cor. IV. 21.*
 (c) *ibid. V. 3, 4, 5.* (d) *II. Cor. X. 4, 5, 6.*

D. Mais sur quoi vous fondez-vous quand vous dites, que nous ne devons d'autre obéissance à nos Pasteurs que celle qui n'excede point l'autorité qu'ils ont reçue ?

R. La nature de la chose justifie cette restriction. Et les Apôtres l'ont établie lorsqu'ils ont dit, que quand (a) *eux-mêmes*, que quand un Ange du ciel nous évangéliseroient outre ce qu'ils ont évangélisé de la part de Dieu, ils devroient être anathème ; c'est-à-dire, banis de l'Eglise.

D. Mais ne devons-nous pas du moins obéir à nos Pasteurs dans ce qui concerne les Dogmes de notre Foi, & croire ce qu'ils décident, par cela seul qu'ils le décident ?

R. Dieu a établi deux sortes de Pasteurs dans l'Eglise : il y en a eû d'infailibles, tels ont été les Prophetes, & les Apôtres : il y en a aussi de faillibles, tels qui sont les Ministres d'aujourd'hui. Il faut se soumettre aveuglément aux décisions des premiers, parce que c'est * Dieu lui-même qui parle par leur bouche. Mais on ne doit avoir égard aux décisions des seconds, qu'autant qu'elles sont conformes à celles des premiers.

D. Quel est le troisième devoir des Troupeaux envers leurs Pasteurs ?

R. C'est de leur fournir, non de quoi entretenir le faste, & de quoi nourrir la cupidité ; mais ce qui est nécessaire pour leur entretien. Jésus-Christ a établi la nécessité de ce devoir, lorsqu'il a dit à ses Apôtres, que (b) *l'Ouvrier est digne de son salaire*. C'est aussi la pensée de St. Paul lorsqu'il prouve que cette Loi du XXV. du Deuteronomie : (c) *Tu n'emmuseras point le*

(a) Gal. I. 8. (b) Matt. X. 10. (c) Deuter. XXV. 4.

* On parlera plus amplement de l'inspiration dans la troisième partie de cet Ouvrage.

le Bœuf qui foule le grain, n'étoit pas faite pour les Bœufs : qu'elle étoit (a) destinée à faire sentir aux Israélites, qu'un Pasteur qui travaille dans le Champ du Seigneur, c'est-à-dire dans l'Eglise, doit vivre de son travail.

D. Quel est quatrième le devoir des Troupeaux envers leurs Pasteurs ?

R. C'est de les seconder, dans leurs travaux, en travaillant nous-mêmes à l'ouvrage de nôtre salut, & en priant Dieu de répandre sa bénédiction sur leur Ministère. St. Paul demandoit ce secours aux Chrétiens : (b) *Je vous exhorte, Mes Freres, par notre Seigneur Jésus-Christ, & par la dilection de l'Esprit, que vous combattiez avec moi dans vos prières à Dieu pour moi. Afin que je sois délivré des rebelles qui sont en Judée, & que mon administration que j'ai à faire à Jérusalem, soit renduë agréable aux Saints.* (c) *Priez aussi tous ensemble pour nous, afin que Dieu nous ouvre la porte de la parole, pour annoncer le mystère de Christ.* (d) *Quelle est nôtre esperance, ou notre joye, ou notre couronne de gloire ? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur Jésus-Christ au jour de son avènement ?*

D. Quel est le cinquième devoir des Troupeaux envers leurs Pasteurs ?

R. C'est de leur témoigner une reconnoissance, & un amour qui réponde aux tendres soins qu'ils se donnent pour notre bonheur. St. Paul l'exigeoit des Corinthiens : (e) *Ce n'est pas vôtre bien, leur disoit-il, c'est vous-même que je vous demande.*

On chantera après cette Section le PSEAUME CXXXIV.

V 4

LXIX.

(a) I. Cor. IX. 9. &c. (b) Rom. XV. 30, 31.

(c) Coloss. IV. 3. (d) I. Theff. II. 19. Voi. aussi I. Theff. V. 25; Hébr. XIII. 18. (e) II. Cor. XII. 14.

LXIX. SECTION.

De la troisième classe des devoirs que la Révélation nous prescrit, à savoir de ceux qui nous regardent nous-mêmes.

D. **Q**uelle est la troisième classe des devoirs que la Révélation nous prescrit ?

R. C'est celle des devoirs qui nous regardent nous-mêmes. St. Paul les a exprimez par ce mot *sobriement*. (a) *La grace salutaire à tous les hommes nous enseigne à vivre sobriement.*

D. Qu'entendez-vous par la sobriété ?

R. On peut attacher deux idées à ce terme. Quelquefois il se prend dans une signification particulière : il exprime alors cette vertu qui nous porte à user avec moderation des plaisirs des Sens, & à n'être jamais si occupé d'un bien présent & sensible ; que nous lui immolions un bien plus grand qui ne tombe point sous les Sens, & dont nous aurions joui dans l'avenir. Quelquefois le mot de *sobriété* a une signification plus générale : il marque la disposition d'un homme qui se possède lui-même, qui ne perd jamais la liberté de son esprit, & qui l'employe à perfectionner ses facultez, & à se prevaloir des circonstances que la Providence lui fournit pour se rendre heureux.

D. Expliquez plus clairement la première notion que vous vous formez de la sobriété.

R. Les passions déréglées procurent pour l'ordinaire un bien présent à ceux qui s'y abandonnent : mais elles leur font perdre de plus grands biens dont ils

(a) *Tit. II. 11.*

ils auroient joui dans la suite. Un Voluptueux aime à contenter sa passion : mais pour se procurer ce bien présent, il perd un bien incomparablement plus grand dont il auroit joui, savoir les recompenses que Dieu promet à ceux qui repriment leur penchant à la volupté. Un homme sobre reprime ce penchant : il se procure ainsi un bien plus grand que celui qu'il sacrifie. On peut faire le même raisonnement à l'égard de la colere, de l'ivrognerie, de l'avarice, & des autres passions déréglées.

D. Expliquez la notion générale que vous avez donnée de la sobriété.

R. Dieu est bon : il ne nous a formez que pour notre bonheur : toutes les facultez qu'il nous a données, toutes les circonstances où il nous met tendent à ce but : les passions déréglées nous en détournent : elles nous ôtent la liberté de notre esprit : elles font que nous ne sommes plus maîtres de nous-mêmes : elles nous mettent hors d'état de perfectionner nos facultez, de les rapporter à notre bonheur, & de nous prévaloir des circonstances que Dieu nous fournissoit pour y arriver.

D. Dans quel sens prenez-vous le terme de sobriété quand vous dites, que tous les devoirs dont nous sommes nous-mêmes les objets consistent à *vivre sobriement*.

R. Je le prens, non seulement dans la signification particulière, mais aussi dans la générale qui contient la particulière. Dieu veut non seulement que nous usions avec modération des plaisirs des Sens, & que le desir immodéré des biens présents, ne nous fasse jamais perdre les grands biens qu'il nous réserve dans l'avenir : mais il veut aussi que nous travaillions à perfectionner nos facultez, afin qu'elles soient sus-

ceptibles de la félicité qu'il nous destine, & que nous nous prévalions de toutes les circonstances qu'il nous fournit pour nous rendre heureux.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du PSEAUME IV.

LXX. SECTION.

Des directions que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.

D. **Q**uelles directions la Révélation nous donne-t-elle sur les devoirs auxquels l'amour de nous-mêmes nous engage, & que vous avez compris dans la notion de la sobriété?

R. Elle nous en donne de deux sortes : les premières nous apprennent en général ce que cet amour demande de nous : les secondes nous marquent plus en détail les devoirs auxquels il nous engage.

D. Quelle est la première direction générale?

R. Nous avons un Corps & une Ame ; nous avons quelques années à être sur la Terre, & nous sommes destinez à subsister éternellement après la mort : l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande, que nous travaillions à aquérir les biens du Corps, & ceux de l'Ame : à nous rendre heureux pendant la vie, & pendant l'éternité : ce sont les idées de la Révélation, qui veut que nous regardions (a) *la piété comme utile à toutes choses* : comme ayant les promesses de la vie présente & de celle qui est à venir : c'est aussi le but des Loix qu'elle nous donne, qui sont pour

(a) I. Tim. IV. 8.

pour la plûpart, utiles pour le Corps, & pour l'Ame: pour le temps, & pour l'éternité.

D. Quelle est la seconde direction generale?

R. Notre Ame est plus excellente que notre Corps: & l'éternité plus longue que la vie présente: l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande que nous desirions avec plus d'ardeur, les biens spirituels & éternels, que les biens corporels, & de peu de durée: c'est le sens de ces passages de la Révélation, où nous sommes exhortez à (a) *chercher premièrement le Royaume de Dieu & sa justice*: (b) *à regarder non pas les choses visibles, qui sont pour un temps, mais les invisibles qui sont éternelles*.

D. Quelle est la troisième direction générale?

R. Ne regarder aucun des biens de cette vie, comme essentiels à notre bonheur, quoiqu'ils puissent contribuer à nous rendre heureux jusqu'à un certain degré. C'est ce que la Révélation veut nous faire entendre, quand elle nous exhorte à placer (c) *notre cœur là où est notre trésor*: mais sur tout quand elle nous représente en tant d'endroits, l'extrême disproportion qui se trouve entre les biens du Corps, & ceux de l'Ame: entre les biens qui se bornent à cette vie, & ceux qui ont une durée éternelle.

D. Quelle est la quatrième direction générale?

R. Quoique la Religion nous donne des Loix propres à nous procurer les biens du Corps, & ceux de l'Ame: les biens qui se bornent à cette vie, & ceux qui ont une durée éternelle, il y a des cas où ces deux sortes de biens sont incompatibles: l'amour que nous nous devons à nous-mêmes demande, dans ces cas-là, que nous sacrifions les biens du Corps à ceux de l'Ame, les intérêts temporels aux éternels: c'est

(a) *Matt. VI. 33.* (b) *II. Cor. IV. 17.* (c) *Matt. VI. 21.*

c'est ce que signifient ces Maximes. (a) Si ton œil droit te fait broncher, arrache-le, & le jette loin de toi; car il vaut mieux qu'un de tes membres périsse, que si tout ton Corps étoit jetté dans la gébenne. Si ta main droite te fait broncher, coupe-la, & la jette loin de toi: car il vaut mieux qu'un de tes membres périsse, que si tout ton Corps étoit jetté dans la gébenne. (b) Tout bien compté, j'estime que les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser avec la gloire qui doit être révélée en nous. (c) Cette legere affliction qui ne fait que passer, produit en nous un poids d'une gloire excellemment excellente.

D. Quelle est la cinquième direction générale?

R. Jouir des biens de la vie, en souffrir les maux de telle manière, qu'ils contribuent les uns & les autres à nous rendre heureux dans l'éternité. C'a été le dessein de la Divinité, lorsqu'elle a voulu que nous trouvassions dans chacun de ces biens & de ces maux, des occasions d'exercer les Vertus auxquelles la Révélation a promis des recompenses éternelles: c'est ce que l'Écriture veut nous faire comprendre, quand elle nous exhorte à faire de nos (d) richesses iniques, des Amis qui nous reçoivent après nôtre mort: & lors qu'elle nous représente les maux de la vie comme des (e) épreuves de notre Foi, qui nous tourneront à louange, à honneur, à gloire, quand Jésus-Christ sera révélé.

On chantera après cette Section le deux premiers versets de la troisième partie du PSEAUME CXIX.

LXXI.

(a) Matt. V. 29, 30. (b) Rom. VIII. 18.
 (c) II. Cor. IV. 17. (d) Luc. XVI. 9.
 (e) I. Pier. I. 7.

LXXI. SECTION.

Des directions particulières que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.

D. **Q**uelles directions particulières la Révélation nous donne-t-elle sur l'amour que nous nous devons à nous-mêmes?

R. Il y en a de deux sortes : les unes regardent le soin que nous devons prendre pour conserver & pour perfectionner nos facultez corporelles, & nos facultez spirituelles : les autres regardent l'application que nous devons avoir à profiter de toutes les circonstances, qui peuvent contribuer à nous rendre heureux.

D. Quelles directions nous donne-t-elle pour la conservation, & la perfection de nos facultez corporelles?

R. Elle veut que nous évitions tous les excès qui pourroient les détruire, ou les altérer. Elle veut que nous employons tous les moyens que la Providence nous fournit pour les fortifier, & pour les maintenir. C'est pour cela qu'elle nous exhorte en tant d'endroits (a) de renoncer à la gourmandise, à l'ivrognerie, à l'impureté, & de résister à toutes les autres passions qui troublent & qui gâtent l'œconomie de notre Corps. * C'est pour cela qu'elle veut lorsque nous avons des infirmités corporelles, que nous usions des remèdes qui nous semblent propres à nous rétablir,

(a) Voyez *Deut.* XXI. 20. *Prov.* XXIII. 20. *I. Cor.* VI. 10. *Gal.* V. 21.

* Le Catechiste aura soin d'expliquer *Matt.* IX. 12. *I. Tim.* V. 23. *Ej.* XXXVIII. 1. & *Jac.* V. 14. Voyez aussi *Ecclesiasti.* XXXVIII. 12

blir, & que nous demandions à Dieu qu'il y répandé sa bénédiction.

D. Pourquoi Dieu veut-il que nous travaillions à conserver & à perfectionner nos facultez corporelles?

R. Parce qu'il est bon, & qu'il veut que nous foyons heureux.

D. Quelle rélation y a-t-il donc entre notre bonheur & le bon état de ces facultez ?

R. La conservation & la perfection de nos facultez corporelles influent sur notre bonheur temporel. Un homme qui est privé de quelcune de ses facultez corporelles, ou qui en a de mal disposées; est privé par cela même des biens temporels qu'elles procurent. Le bon état de nos facultez corporelles peut contribuer aussi à notre bonheur éternel. Dieu a mis une liaison si étroite entre notre Corps & notre Esprit; que quand le premier est mal disposé, l'autre souffre; en sorte que nous ne pouvons méditer qu'avec peine; & nous ne faisons que peu de progrès dans ces connoissances, & dans ces vertus qui nous conduisent à une félicité éternelle.

D. Comment Dieu qui est bon, exige-t-il quelquefois que nous nous exposions à perdre, ou à alterer nos facultez corporelles, puis que leur bonne disposition a tant d'influence sur notre bonheur temporel?

R. Dieu n'exige ce sacrifice que lorsque la conservation de ces facultez est incompatible avec les biens spirituels. Un homme que son devoir appelle à perdre un bras, doit se résoudre à cette perte. Non qu'un bras ne soit un grand bien, & que nous ne devions le conserver précieusement quand nous le pouvons sans préjudice des biens éternels; mais parce que dans le cas dont nous parlons, les biens éternels & la conservation de ce bras sont incompatibles : & qu'il
vaut

vaut mieux selon la Maxime de Jésus-Christ, qu'*un* de nos Membres périsse que si notre Corps tout entier étoit jeté dans la gehenne.

D. Mais vous avez dit aussi que nos facultez corporelles avoient de l'influence sur notre bonheur éternel. comment se peut-il que Dieu qui est bon exige que nous nous exposions à les perdre ou à les altérer ?

R. Dieu peut nous fournir divers moyens d'acquérir ces connoissances & ces vertus qui nous conduisent au bonheur éternel: il ne veut pas que nous les acquérions par nos facultez corporelles, quand il nous en demande le sacrifice. La lecture & l'ouïe de sa parole sont les moyens ordinaires qu'il nous fournit pour nous sanctifier, & pour nous instruire. Nous devons conserver notre vuë & notre ouïe, les employer à lire & à écouter sa parole. Mais quand il nous demande le sacrifice de ces facultez, nous devons être convaincus qu'il nous donnera d'autres moyens que la lecture & l'ouïe de sa parole pour nous sanctifier & pour nous instruire.

On chantera après cette Section les deux derniers versets de la dix-neufvième partie du PSEAUME LXIX.

LXXII. SECTION.

De quelques directions particulières que la Révélation nous donne sur la conservation de notre vie.

D. **N**E résulte-t-il pas de ces directions, que la Révélation nous donne sur nos facultez corporelles, des conséquences sur le soin que nous devons prendre de notre vie ?

R.

R. Oui : car si chaque faculté corporelle prise à part est un bien que nous devons conserver, la vie sans laquelle elles ne sauroient subsister, est un bien plus grand, que nous devons conserver beaucoup plus précieusement encore.

D. Marquez la relation qu'il y a entre notre vie & notre bonheur.

R. La vie a des charmes dont la bonté de Dieu l'a parfumée : à peine y a-t-il quelqu'un de si misérable qui ne la chérisse. Mais ce qui doit sur tout nous la rendre précieuse, c'est qu'elle nous fournit des occasions d'acquérir les dispositions, sans lesquelles nous n'avons aucun bonheur à attendre dans l'éternité.

D. Si la vie est un si grand bien, comment se peut-il que Dieu nous demande quelquefois que nous le perdions pour l'amour de lui? Comment un homme peut-il accorder le sacrifice de sa vie, avec l'amour qu'il se doit à lui-même?

R. Nous devons faire sur ce sujet le même raisonnement que nous avons proposé sur le sacrifice de nos facultez corporelles. Un homme qui sacrifie sa vie à Dieu, s'aime comme un Etre raisonnable doit s'aimer. Il sacrifie un moindre bien à un plus grand, une vie courte & traversée, à une vie éternelle & bienheureuse. Il doit s'assurer aussi que l'obligation où il étoit de conserver sa vie pour acquérir les dispositions auxquelles le Salut est promis, cesse par rapport à lui, puis que Dieu lui ordonne de mourir.

D. Mais pensez-vous que la Religion permette aux hommes de renoncer à la vie dès que bon leur semble?

R. Non : tant que Dieu ne nous en demande pas le sacrifice, & qu'il nous fournit des moyens légitimes de la conserver, nôtre devoir est de vivre, &
nous

nous ne saurions sans commettre un crime, même un des plus grands de tous les crimes, nous donner la mort.

D. Vous avez dit que nous devons conserver notre vie, parce qu'elle avoit de l'influence sur notre bonheur temporel, & sur notre bonheur éternel : mais s'il arrivoit que nous fussions misérables dans la vie, & que nous n'y puffions acquérir aucune des dispositions nécessaires pour être heureux dans l'éternité, commettrions-nous un crime, dans ce cas, en nous donnant la mort ?

R. Ce cas n'arrive jamais. Il arrive bien quelquefois, que la vie nous cause plus de maux temporels que de biens ; mais jamais nous ne sommes en droit de suposer qu'elle nous est plus préjudiciable qu'avantageuse, à l'égard de notre bonheur éternel.

D. Expliquez vous avec plus de clarté & avec plus d'étendue.

R. La Révélation nous donne deux idées de notre vie. I. Elle nous la fait envisager comme un temps qui nous est donné pour nous préparer par l'exercice de la vertu, à une bienheureuse éternité. C'est pour cela qu'elle nous la représente tantôt comme un trafic, où pour quelque bien modique nous aquérons la (a) *vie éternelle* : tantôt comme une suite d'afflictions (b) *legeres*, qui produisent un poids d'une gloire excellemment excellente : tantôt comme un (c) *combat*, après lequel le Vainqueur remporte une Couronne de justice : tantôt comme une (d) *course*, au bout de laquelle est un *prix*. Mais comme tous les hommes du Monde, même les plus accomplis, au lieu de répondre toujours à ce but, tombent souvent dans de grandes fautes,

X

tes,

(a) *Luc. XVIII. 29.* (b) *II. Cor. IV. 17*

(c) *II. Tim. IV. 7, 8.* (d) *I. Cor. IX. 24.*

tes, & l'Écriture nous fait envisager en second lieu la vie, comme un temps qui nous est donné pour nous repantir. C'est ce qu'elle veut nous apprendre, quand elle parle des jours de notre (a) *visitation*, (b) *des trésors de la patience de Dieu*, de sa *bénignité* & de sa *longue attente* qui nous invitent à la *repentance*. C'est sur tout ce qu'elle nous fait entendre quand elle nous exhorte à (c) *chercher l'Éternel* tandis qu'il est près : à ne pas (d) *endurcir notre cœur* à la *voix de Dieu* quand nous l'entendons, à faire pendant que nous vivons (e) *tout ce que nous avons moyen de faire*, parce qu'au *Sepulcre* où nous allons, il n'y a ni *œuvre*, ni *discours*, ni *science*, ni *sagesse*. De ces deux idées que la Révélation nous donne de notre vie, il suit que tandis que Dieu nous fournit des moyens légitimes de la conserver, nous ne sommes point en droit de supposer qu'elle nous est plus préjudiciable qu'avantageuse, à l'égard de notre salut.

D. Comment cette conséquence suit-elle de la première idée que la Révélation nous donne de la vie?

R. Si la vie est un temps qui nous est accordé pour nous préparer par l'exercice de la vertu, à une heureuse éternité, nous devons conserver notre vie, afin qu'ayant eu un plus long exercice de vertu, nous nous soyons mieux préparés à une bienheureuse éternité.

D. Ce que vous proposez regarde les Personnes qui sont dans des circonstances, où ils peuvent être utiles à leurs Familles, à l'Etat, ou à l'Église : mais quelles vertus peut pratiquer un homme étendu dans un lit d'infirmité, accablé d'années & de douleurs, & qui

(a) *Luc. XIX. 44.* (b) *Rom. II. 4.* (c) *Esa. LV. 6.*

(d) *Pf. XCV. 8.* (e) *Ecclef. IX. 10.*

qui a de justes raisons de croire, que le reste de sa vie ne sera qu'une longue suite de tourmens, insupportables à lui-même, inutiles au reste des hommes?

R. Un homme dans ces circonstances peut faire des actes de patience dans les maux que Dieu lui envoie, de résignation à ses volontez, de confiance en ses promesses.

D. Mais si ses douleurs sont extrêmes, s'il craint que l'excès de ses miseres, bien loin de lui laisser la liberté de faire ces actes de vertu, ne le fasse tomber dans des vices contraires, ne vaut-il pas mieux, dans ce cas, qu'il se mette à couvert de la tentation en se donnant la mort, que de s'exposer à y succomber, en conservant sa vie?

R. Non. Car celui qui a des intentions sinceres de rapporter ses afflictions au but pour lequel Dieu les lui envoie, doit s'assurer qu'il en obtiendra tous les secours dont il a besoin pour réussir dans un dessein si juste.

D. Comment concluez-vous de la seconde idée, que la Révélation nous donne de la vie, qu'il n'est jamais permis de se donner la mort?

R. Je suis pécheur & grand pécheur : si j'abrégeois le temps de ma vie, j'abrégerois le temps que la miséricorde de Dieu m'accorde pour réparer mes péchez, & je me rendrois indigne par-là d'en obtenir le pardon.

D. Nous trouvons pourtant dans l'Écriture l'exemple de Samson, qui étoit animé du St. Esprit, & qui se donna lui-même la mort?

R. Les dons, que Samson reçut du St. Esprit, lui donnerent bien la force de faire des actions au dessus de l'homme, mais ils ne sanctifierent pas toujours son cœur, & ils ne reglerent pas toujours la

conduite de sa vie : quand on prouveroit qu'il s'est donné la mort, il ne suivroit pas de-là que nous soyons autorisés à tenir la même conduite. Mais Samson n'a pas commis ce crime. Les Philistins l'avoient chargé de chaines; & pour braver ce Dieu auquel il s'étoit consacré par le Nazaréath, ils l'avoient conduit dans le Temple de leur Idole. Il y étoit renfermé avec une grande multitude d'Idolâtres, ennemis de son Dieu & opresseurs de sa Nation. Samson rapella cette force extraordinaire dont il étoit doué : il s'en servit pour faire crouler les murs de ce Temple, & il consentit d'être écrasé sous leur chute, pourvû que les Ennemis de Dieu le fussent avec lui. Ce n'étoit pas-là se donner la mort, parce qu'on étoit las des miseres de la vie : c'étoit se dévouer genereusement pour sa Religion, & pour sa Patrie.

On chantera après cette Section les deux derniers versets du P S E A U M E CXIX.

LXXIII. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne pour la conservation, & pour la perfection de nos facultez spirituelles.

D. **Q**uelles sont les facultez spirituelles, que l'amour de nous-mêmes doit nous engager à conserver & à perfectionner ?

R. Il y en a trois principales : l'Entendement : la Mémoire : la Volonté.

D. Qu'est-ce que l'Entendement ?

R.

R. C'est cette faculté que nous avons de former des idées, de poser des principes, de tirer des conséquences, de discerner ce qui nous est avantageux d'avec ce qui nous est nuisible.

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la perfection de cette faculté?

R. Elle veut que nous l'exercions par la méditation des choses spirituelles : que nous la munissions contre le préjugé : que nous évitions de la dissiper par la curiosité, & de l'affermir dans l'erreur par l'obstination.

D. Dans quels endroits la Révélation nous donne-t-elle ces directions?

R. Quand elle élève notre méditation au dessus des choses sensibles, & qu'elle nous exhorte à (a) *penfer aux choses qui font en haut, à chercher les choses qui font en haut* : elle veut nous porter à exercer notre Entendement par la méditation des choses spirituelles : quand elle nous exhorte à être en garde contre les erreurs, dont nous pouvons avoir été imbus dans notre Enfance, à ne pas précipiter notre jugement, elle veut nous porter à ne nous pas laisser surprendre par le préjugé : quand elle nous exhorte à nous attacher aux vérités qui sont à notre portée, & à ne pas faire de vains efforts pour découvrir celles qui sont au dessus de nous, elle veut nous porter à ne pas laisser dissiper notre Entendement par la curiosité : quand elle nous exhorte à être dociles, à recevoir la Vérité, quelle que soit la main qui nous la présente, elle veut nous porter à ne pas affer-

X 3 mir

(a) Coll. III. 1.

mir notre Entendement dans l'erreur par l'obstination. *

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la conservation & pour la perfection de notre Mémoire?

R. Elle veut que nous l'exercions (a) dès nos premières années, pendant qu'elle peut recevoir des impressions nouvelles : elle veut qu'au lieu de la charger de choses inutiles, nous la remplissions de celles qui doivent être sans cesse présentes à notre esprit, & qui sont seules capables de nous rendre sages & heureux.

D. Qu'entendez-vous par cette Volonté, que l'amour de nous-mêmes doit nous engager à perfectionner?

R. C'est cette faculté que nous avons de former des projets, d'avoir des désirs, de concevoir de l'amour, de la haine, des craintes, des esperances, & plusieurs autres passions bonnes ou mauvaises.

D.

* AVIS AU CATECHISTE.

Le Catechiste aura soin de choisir dans la multitude de passages qui se rapportent à ces vertus, ceux qu'il jugera les plus propres à les inculquer dans l'esprit des Catechumènes. On peut alléguer pour porter les hommes à la méditation des choses spirituelles, l'exemple de ces grands Saints qui en ont fait leurs délices, & en particulier celui de David. *Voi. Ps. I. 2. LXIII. 6. & presque tout le Ps. CXIX.* On peut alléguer pour les porter à être en garde contre le préjugé *Prov. XIV. 15. I. Jean IV. 1. & divers passages paralleles.* On peut alléguer contre la curiosité *Job XI. 7. 8. Act. I. 6. 7.* Et contre l'obstination *Prov. IV. 13. VIII. 10. 33. X. 17. XV. 32.*

(a) *Voi. Eccles. XII. 3. Ps. LXXVII. 12. CV. 5. CXIX. 52. CXLIII. 5. 6.*

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle pour la perfection de cette faculté?

R. En général elle nous ordonne de n'avoir aucune passion, qui ne réponde à la dignité d'Enfant de Dieu, à laquelle la grace nous a élevez.

D. Par quelles démarches particulières pourrons-nous suivre cette direction générale?

R. Trois démarches particulières nous conduiront à ce but. Mortifier ses Sens : être en garde contre son Imagination : épurer son Goût.

D. Marquez de quelle manière nous devons mortifier nos Sens, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Un homme qui se laisse emporter à l'action de ses Sens, perd l'empire qu'il avoit sur sa Volonté. C'est en mortifiant les Sens, & en reprimant leur action, en nous accoutumant à leur refuser ce qui les rend indomptables, que nous conservons la puissance de nous attacher à ce qui nous est avantageux, & de nous éloigner de ce qui nous est nuisible. C'est pour cela que l'Écriture nous exhorte à (a) *mortifier nos membres qui sont sur la Terre* : (b) *à offrir nos Corps en sacrifice, vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui est un Culte raisonnable.*

D. Marquez de quelle manière nous devons être en garde contre notre Imagination, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Les biens du Monde & ses plaisirs ont un côté éblouissant qui frappe, & qui séduit ceux qui se laissent entraîner par les premières impressions qu'ils font sur l'esprit. Nous devons prévenir ces impressions, en n'envifageant jamais ces objets sans faire de profondes réflexions sur leur peu de solidité, & sur leur

peu de durée. C'est pour cela que les Auteurs sacrez, & Salomon en particulier, crient *vanité* sur les plaisirs, *vanité* sur les richesses, *vanité* sur les grandeurs, *vanité* sur tout, (a) *vanité des vanitez, tout est vanité.*

D. Marquez de quelle manière nous devons épurer notre Goût, & comment nous pouvons contribuer par-là à perfectionner notre Volonté.

R. Quand on s'abandonne aux plaisirs du Monde, on devient insensible à ceux de la Religion; on se gâte le Goût. Mais quand on se sevre des plaisirs du Monde, quand on se tourne du côté de ceux de la Religion, quand on fait ses délices de la méditation, de la prière, de l'espérance d'une vie plus heureuse que celle que nous menons sur la Terre: on s'épure le Goût: on apprend à n'aimer que ce qui est véritablement aimable, & à ne désirer que ce qui est digne des desirs d'un esprit raisonnable. C'est pour cela que l'Écriture nous exhorte à (b) *voir & à savourer combien Dieu est doux*: c'est pour cela qu'elle nous propose pour modèles ces saints hommes, qui ont fait de la volonté de Dieu leur viande & leur bruvage, & qui ont trouvé les commandemens de Dieu (c) *plus désirables que l'or, & plus doux que le miel.*

On chantera après cette Section les deux derniers versets de la huitième partie du PSEAUME CXIX.

(a) *Ecclef. I. 2.* (b) *Pf. XXXIV. 9.*

(c) *Pf. CXIX. II. vers. 103.*

LXXIV. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne pour nous apprendre à nous prévaloir des circonstances, qui peuvent contribuer à notre bonheur.

D. **Q**uelles sont les circonstances, dont l'amour de nous-mêmes doit nous engager à nous prévaloir pour nous rendre heureux ?

R. On peut les ranger en deux classes : & il y a des temps d'adversité, & des temps de prospérité.*

D. Quelles directions la Révélation nous donne-t-elle, pour nous apprendre à faire contribuer nos prospérités à notre bonheur ?

R. Elle nous munit contre les dangers dont elles sont accompagnées : elle nous exhorte aux vertus dont elles facilitent la pratique.

D. De quels dangers les prospérités sont-elles accompagnées ?

R. Elles produisent pour l'ordinaire la présomption : la dureté : la distraction : la confiance aux causes secondes : & l'attachement à la Terre.

D. Comment les prospérités produisent-elles la présomption ?

R. Quand nous sommes heureux, nous regardons notre bonheur comme une récompense qui nous est
X 5 dué :

* On pourroit faire une beaucoup plus grande énumération de circonstances, que l'amour de nous-mêmes doit nous porter à faire contribuer à notre bonheur. Mais on a déjà parlé des Vertus auxquelles elles nous engagent, quand on a traité des devoirs, qui ont Dieu ou le Prochain pour objet. On a même déjà donné une idée des Vertus, dont il est parlé dans cette Section, où il est question seulement de faire envisager la relation qu'elles ont avec notre bonheur. Le Catechiste aura soin de rapeller l'idée de ces Vertus que nous avons déjà présentées sous cette première face, & de les montrer sous la seconde.

duë: nous croyons être d'une nature plus excellente que les indigens qui rampent devant nous: nous oublions la véritable gloire de notre condition, qui consiste à avoir une Ame faite à l'image de Dieu, & capable d'imiter ses perfections & de participer à son bonheur. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle exhorte les Personnes opulentes à n'être pas (a) *hautaines*: quand elle défend aux Grands de ne pas (b) *s'élever par dessus leurs Freres*: quand elle nous fait souvenir que (c) *le riche & le pauvre s'entrecroisent, parce que c'est l'Eternel qui les a tous faits*: & quand elle nous déclare que (d) *l'orgueil va devant l'écrasement*, au lieu que *l'humilité précède la gloire*.

D. Comment les prospéritez produisent-elles la dureté?

R. Quand on a de si grandes idées de soi-même, on ne croit pas être obligé de s'occuper des besoins des autres, ni de travailler à y remédier. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous propose la (e) Parabole de ce mauvais riche qui se vêtoit d'habits magnifiques, pendant qu'il laissoit sans secours à sa porte un homme couvert d'ulceres, & qui désiroit d'être rassasié des miettes qui tomboient de sa Table. Le riche mourut: le pauvre mourut aussi: mais tandis que celui-ci fut reçu * dans le sein d'Abraham, l'autre fut précipité dans les Enfers.

D.

(a) I. Tim. VI. 17. Prov. XXII. 2. (b) Deut. XVII. 19.

(c) Prov. XVI. 18. (d) Prov. XVIII. 12. (e) Voi. Luc. XVI. 19. &c.

* L'Écriture représente souvent le bonheur celeste sous l'emblème d'un festin; & comme les anciens mangeoient sur des lits, un homme se trouvoit comme dans le sein de celui auprès duquel il étoit dans un repas. C'est le sens de cette expression; Lazare étoit dans le sein d'Abraham. Voyez une semblable expression Jean XIII. 25.

D. Comment les prospéritez produisent-elles la distraction?

R. Parce qu'elles font une source continuelle d'occupations temporelles, qui nous détournent de l'ouvrage de notre salut. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous parle de cette semence qu'un semeur jetta (a) *parmi des épines*, & qui en fut incontinent étouffée. Jésus-Christ en fait l'emblème de ceux qui *écoutent la parole de Dieu*, mais *l'inquietude pour les choses de ce Monde, & pour les richesses trompeuses, rend la parole infructueuse*.

D. Comment les prospéritez produisent-elles la confiance aux causes secondes?

R. Parce qu'elles nous persuadent qu'elles pourront suffire à nos besoins sans le secours de Dieu. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle prononce en tant d'endroits des malédictions contre ceux qui ont cette pensée, & quand elle nous exhorte à nous souvenir toujours de Dieu dans la prospérité, & à ne nous confier qu'en lui. (b) *Ainsi a dit l'Eternel; Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, & qui fait de la chair son bras, & dont le cœur se retire de l'Eternel.* (c) *Prends garde à toi de peur que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu, en ne gardant point ses commandemens, ses droits & ses statuts que je te commande aujourd'hui. Et de peur que mangeant & étant rassasié, & bâtissant de belies Maisons, & y demeurant; & ton gros & menu bétail étant accru, & ton argent, & ton or étant multipliez, & tout ce que tu auras étant augmenté, alors ton cœur ne s'élève, & que tu n'oublies l'Eternel ton Dieu.* C'est le danger qu'Agur

(a) *Luc. VIII. 22.* (b) *Jer. XVII. 5.*

(c) *Deut. VIII. 11-14.*

qu'Agur craignoit, & dont il demandoit d'être garanti, quand il faisoit à Dieu cette prière : (a) *Ne me donne ni pauvreté ni richesse : nourri moi du pain de mon ordinaire. De peur qu'étant rassasié je ne te renie, & que je ne dise ; qui est l'Eternel ? De peur aussi qu'étant apauvri, je ne dérobe, & que je ne prenne en vain le nom de mon Dieu.*

D. Comment les prospéritez produisent-elles l'attachement à la Terre ?

R. En ce qu'elles nous la rendent aimable par les plaisirs qu'elles nous y procurent. C'est le danger contre lequel la Révélation veut nous munir, quand elle nous exhorte à ne pas (b) *amasser des trésors sur la Terre, où la tigne & la rouillure gâtent tout, & où les larrons percent & dérobent : mais à nous amasser des trésors dans le Ciel, & à placer notre cœur là où est notre trésor.* C'est sur tout le but de cette Parbole, que Jésus-Christ propoisoit à ses Disciples : (c) *Les champs d'un homme riche avoient rapporté en abondance : & il pensoit en lui-même disant ; que ferai-je, car je n'ai point où assembler mes fruits ? Puis il dit : Voici ce que je ferai : j'abattrai mes greniers & j'en bâtirai de plus grands, & j'y assemblerai tous mes revenus & mes biens. Puis je dirai à mon Ame : Mon Ame tu as beaucoup de biens assemblez pour beaucoup d'années, repose-toi, mange, boi, & fai grand chere. Mais Dieu lui dit ; insensé, en cette même nuit ton Ame te sera redemandée : & les choses que tu as préparées, à qui seront-elles ? Il en est ainsi de celui, qui fait de grands amas de biens pour soi-même, & qui n'est pas riche en Dieu.*

D. Quelles sont les vertus, auxquelles l'amour de nous-mêmes nous engage dans la prospérité, & dont elle facilite la pratique ?

R.

(a) *Prov. XXX. 8. 9.* (b) *Matt. VI. 19. &c.*
 (c) *Luc. XII. 16. &c.*

R. Ce sont la plûpart de celles dont nous avons fait l'énumération, quand nous avons parlé des devoirs qui ont Dieu, ou le Prochain pour objet: c'est particulièrement, I. la reconnoissance envers Dieu: II. l'attention aux besoins des malheureux: III. le bon exemple.

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à avoir de la reconnoissance envers Dieu dans nos prospéritez?

R. Parce que le moyen le plus sûr d'attirer sur nous des graces nouvelles, c'est de lui faire hommage de celles que nous en avons déjà reçues. C'est ce que Dieu voulut faire entendre aux Israélites, quand il leur (a) ordonna de lui offrir les prémices des fruits de leur Terre. C'est le sens de cette sentence de Salomon: (b) *Honore l'Eternel de ton bien, & des prémices de tout ton revenu. Et tes Greniers seront remplis d'abondance, & tes Cuves rompront de moût.*

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à être attentifs aux besoins des malheureux dans nos prospéritez?

R. Parce que l'usage le plus noble, que nous puissions faire de notre félicité, c'est d'imiter celui que Dieu fait de la sienne. C'est à quoi la Révélation veut nous porter, quand elle nous dit, que (c) *Dieu est charité, que celui qui demeure en la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.*

D. Comment l'amour de nous-mêmes nous engage-t-il à donner de bons exemples dans nos prospéritez?

R. Parce que les exemples de ceux, que la prospérité expose à la vuë de la Societé, sont de plus profon-

(a) Deuter. XXVI. 2. (b) Prov. III. 9. 10.

(c) I. Jean. IV. 16.

fondes impressions, que ceux des personnes qui sont dans l'obscurité, & qu'ils ne sauroient commettre de grands crimes sans se donner en spectacle de corruption, & sans être en execration à Dieu & aux hommes. C'est pour nous inspirer ces sentimens, que l'Écriture nous a conservé la mémoire de ces Princes, qui ont brillé par l'éclat, de leur pieté, comme par celui de leurs prospéritez.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la seconde Pause du PSEAUME LXXI.

LXXV. SECTION.

Des directions, que la Révélation nous donne dans l'adversité.

D. **Q**uelles directions la Révélation nous donne-t-elle dans nos adversitez ?

R. La première direction, qu'elle nous donne dans cette circonstance, c'est d'implorer le secours de Dieu, afin qu'il adoucisse nos maux, & qu'il nous donne d'en profiter. Les Saints, qui nous sont proposez pour modèles, ont suivi cette direction: (a) *A cause de cela, dit St. Paul, en parlant d'un fleau extraordinaire dont Dieu l'avoit visité, j'ai prié trois fois, & Dieu m'a répondu: ma grace te suffit, & ma vertu s'ac-complit dans ton infirmité.*

D. Quelle est le seconde direction ?

R. C'est de nous souvenir toujours de celui qui en est l'Auteur. C'est à quoi l'Eglise captive en Baby-lone faisoit attention. (b) *Les maux & les biens ne proce-*

(a) II. Cor. XII. 8. 9. (b) Lam. III. 38.

procedent-ils point du mandement du Très-haut? C'est-ce qui faisoit dire au saint homme Job : (a) *L'Eternel l'avoit donné, l'Eternel l'a ôté, le nom de l'Eternel soit béni : & à Amos : (b) Y a-t-il dans la Ville quelque mal que l'Eternel n'ait fait?*

D. Quelle est la troisième direction ?

R. Réfléchir sur les peines dont on est digne. C'est ce qui remplissoit l'esprit de Néhémie, & celui de Daniel à la vuë des tribulations de la Nation Juive, & dans lesquelles ils avoient été eux-mêmes enveloppez : (c) *Certainement tu es juste en toutes les choses qui nous sont arrivées : car tu as agi selon la vérité, mais nous avons fait méchamment. Ni nos Rois, ni nos Principaux, ni nos Sacrificateurs, ni nos Pères n'ont point mis en effet ta Loi, & n'ont point été attentifs à tes commandemens. (d) O Seigneur à toi est la justice, & à nous la confusion de face, comme elle est aujourd'hui aux hommes de Juda, & aux habitans de Jérusalem, & à tous ceux d'Israël qui sont près, & à tous ceux qui sont loin, par tous les Païs par lesquels tu les as dispersez, à cause de leur prévarication qu'ils ont commise contre toi. Les miséricordes & les pardons sont du Seigneur notre Dieu, car nous nous sommes rebellez contre lui.*

D. Quelle est la quatrième direction ?

R. Considerer la liaison qui est entre la vertu & l'adversité. Il y a peu de vertus, que les afflictions ne produisent dans l'Âme de ceux qui veulent les rapporter à leur véritable usage. L'adversité est l'Ecole de l'humilité : elle nous fait sentir notre foiblesse, notre pauvreté, notre dépendance. L'adversité est l'Ecole de la mortification des Sens : elle les assujettit, & elle

(a) Job. I. 21. (b) Amos III. 6.

(c) Nehemie. IX. 33. 34. (d) Daniel. IX. 7. 8. 9.

elle les foumet à l'empire de la Raïson. L'adverfité est l'École de la prière : en nous occupant de nos miseres, elle nous fait avoir recours à Dieu qui a le pouvoir de nous en délivrer : ça été dans l'adverfité que Moÿse, qu'Esdras, que Néhémie, que David, & que plusieurs autres grands Saints ont composé ces prières ferventes, que nous trouvons dans l'Écriture sainte. David reconnoissoit cette liaison de l'adverfité avec la vertu: (a) *Il m'a été bon d'avoir été châtié, car auparavant j'allois à travers champs, mais maintenant j'observe ta parole.* (b) *Il m'est bon d'être affligé, afin que j'apprenne tes loix.*

D. Quelle est la cinquième direction?

R. Envisager l'exemple des Saints, & particulièrement celui de Jésus-Christ: (c) *Nous donc aussi, puis que nous sommes environnez d'une si grande nuée de témoins, rejettant tout fardeau, & le péché qui nous enveloppe si aisément, poursuivons constamment la course qui nous est proposée: regardant à Jesus le Chef & le Consummateur de la Foi, lequel au lieu de la joye dont il jouissoit, a souffert la Croix, ayant méprisé la honte.*

D. Quelle est la sixième direction?

R. Comparer la grandeur & la durée des adverfités avec la grandeur & la durée du bonheur celeste, dont elles doivent être suivies. C'est ce qui faisoit que St. Paul trouvoit de la douceur dans ses souffrances: (d) *Tout bien compté, j'estime que les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser à la gloire à venir, qui doit être révélée en nous.* (e) *Cette légère affliction qui ne fait que passer, produit en nous un poids éternel d'une gloire souverainement excellente. Quand nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles: car*

(a) Ps. CXIX. 67. (b) Ibid. 71. (c) Hebr. XII. 1. 2.
(d) Rom. VIII. 18. (e) II. Cor. IV. 17, 18.

les choses visibles sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles.

D. Mais la Révélation nous apprend-elle aussi à tirer du fruit de ces violentes maladies, qui sont pour l'ordinaire les avantcoureurs de la mort, & qui ne finissent qu'avec la vie ?

R. Oui : car elle nous assure que (a) *ceux qui meurent au Seigneur sont bienheureux, parce qu'ils se reposent de leurs travaux, & que leurs œuvres les suivent.* Cela regarde les Martyrs : mais tous les Mourans doivent se l'appliquer aussi. Il faut qu'ils *meurent au Seigneur*, s'ils veulent être *heureux*.

D. Qu'est-ce que *mourir au Seigneur* ?

R. C'est mourir avec une entière soumission à la volonté de Dieu, qui nous appelle à quitter le Monde, & qui veut éprouver notre patience par les douleurs violentes d'une dernière maladie. C'est mourir avec une ferme persuasion de la vie bienheureuse, qui doit suivre celle que nous passons sur la Terre : c'est mourir avec un vif regret de n'avoir pas consacré toute sa vie au service de Dieu, & avec une humble confiance d'être absous au Tribunal de ses miséricordes : c'est mourir avec un désir véhément d'avoir part à la félicité & à la gloire, que Dieu prépare à ses Enfants dans un autre Monde.

D. Par quelle voye peut-on parvenir à ces dispositions ?

R. En nous formant de plus saines idées d'une bonne mort, que celles que la plupart des Mourans en ont eues pendant leur santé, & en évitant les abus qu'ils commettent quand ils sont au lit de la mort.

D. Quelles idées la plupart des Mourans s'étoient-ils formés d'une bonne mort ?

Y

R.

(a) *Apoç. XIV. 13.*

R. Ils l'avoient fait confister dans certains actes de piété qu'on fait dans un lit de mort, après s'être livré au Monde pendant sa vie. Pour *mourir au Seigneur*, il faut bien vivre : & employer toute sa vie à se préparer à la mort.

D. Faites voir la rélation qu'il y a entre une bonne mort, & une bonne vie.

R. Cette rélation paroît par l'idée que nous avons donnée d'une bonne mort. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec une entière soumission à la volonté de Dieu qui nous appelle à sortir du Monde, & qui veut éprouver notre patience par des douleurs violentes : il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si une vie criminelle lui fait regarder la mort comme un période de condamnation, où il va recevoir la sentence que ses crimes ont méritée. Pour *mourir au Seigneur*, il faut avoir une ferme persuasion de l'Oeconomie qui doit suivre celle que nous fournissons sur la Terre : il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si les distractions inséparables d'une vie criminelle, ne lui ont laissé ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaires pour étudier les preuves d'une autre vie. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec une humble confiance d'être absous au Tribunal des misericordes Divines : il est difficile qu'un Mourant ait cette disposition d'esprit, si après une vie criminelle, il n'a d'autre marque de son amour pour la vertu, & de la sincérité de sa repentance que les regrets précipitez qu'extorquent l'approche de la mort, & la crainte de l'Enfer. Pour *mourir au Seigneur*, il faut mourir avec un desir vehement d'avoir part à la félicité, & à la gloire que Dieu prépare à ses Enfans dans un autre Monde : mais il est difficile qu'un Mourant dont le cœur
a tou-

a toujours été tourné du côté du Monde, ait des idées assez vives des biens celestes, pour les désirer avec ardeur, à l'heure de la mort.

D. Quels sont les abus que la plûpart des Mourans commettent lors qu'ils sont dans leur lit de mort, & qui les empêchent de *mourir au Seigneur*?

R. Ils sont ingenieux à se déguiser le danger de leur maladie, & ils aiment à être confirmez dans leur erreur par ceux qui les assistent. Il faut reconnoître que la mort approche, si l'on veut se disposer à bien mourir. On ne se trompe presque jamais quand on croit n'avoir que peu de temps à vivre, mais sur tout quand à tant d'accidens qui nous annoncent la mort, se joignent ceux d'une grande maladie.

D. Marquez le second abus, & le moyen de l'éviter.

R. La plûpart des Mourans attendent trop tard à régler leurs affaires temporelles. On ne doit point renvoyer à l'extremité à faire son Testament, & à prendre congé de sa Famille : tandis que des soins de ce genre roulent dans l'Ame d'un malade, il ne faudroit s'occuper profondement de celui de bien mourir.

D. Quel est le troisieme abus, & le moyen de l'éviter ?

R. La plûpart des Mourans tardent trop à apeller leurs Pasteurs : ils ne leur parlent pas assez : & ils ne se communiquent à eux que d'une manière vague, & en la présence d'un trop grand nombre de témoins. Il faut apeller ses Pasteurs, lorsqu'on a encore assez de liberté d'esprit pour profiter de leurs leçons. Il faut les apeller plus d'une fois. Il faut écarter la foule, non pour leur faire une confession superstitieuse des fautes qu'on a commises, mais pour leur demander, leurs directions, & pour leur laisser la liberté de nous

faire des censures vives, & des exhortations pressantes.

D. Marquez le quatrième abus, & le moyen de l'éviter.

R. La plûpart des Mourans se reposent trop sur les prières que leurs Pasteurs, & ceux qui sont témoins de leur agonie adressent à Dieu en leur faveur: ils ne travaillent pas assez eux-mêmes à acquérir les dispositions qu'on doit avoir dans un lit de mort. Il ne suffit pas d'avoir des secours étrangers pour ce grand ouvrage, il faut y concourir soi-même: il y a des endroits secrets dans nos Consciences, qui ne peuvent être connus que de nous seuls, & auxquels il n'y a que nous qui puissions apporter du remede. Il faut que par des prières ferventes, par des méditations profondes, sur tout par des réparations effectives, nous mettions la dernière main à l'œuvre de notre salut.

On chantera après cette Section la première partie du PSEAUME XXXIV.

TROISIEME PARTIE,

Dans laquelle on prouve que la Révélation vient de Dieu.

I. SECTION.

Idee générale de la Divinité de la Révélation.

D. **V**ous avez exposé ce qui est contenu dans la Révélation : vous avez rapporté les Dogmes qu'elle propose, & les Loix qu'elle prescrit ; mais comment prouvez-vous que Dieu est l'Auteur de cette Révélation, & qu'un homme raisonnable doit se soumettre à ses décisions ?

R. Nous avons deux sortes de preuves de la Divinité de la Révélation : les unes regardent la Révélation considérée en elle-même ; les autres regardent l'inspiration de ceux qui l'ont redigée par écrit.

D. Eclaircissez votre pensée par quelque exemple.

R. Je suppose un Historien qui écrit la vie, & les opinions d'un Docteur. On peut faire deux questions sur l'ouvrage de cet Historien : on peut demander premièrement, si les opinions que cet Historien raconte sont raisonnables en elles-mêmes : en second lieu, on peut demander si l'Historien qui a écrit ces opinions, l'a fait sous les yeux du Docteur auquel il les attribue : si c'est ce Docteur qui l'a conduit, en sorte qu'on puisse s'en rapporter à l'Historien, comme on

s'en raporteroit au Docteur, s'il avoit lui-même annoncé sa Doctrine.

D. Apliquez cette distinction à l'Ecriture Ste.

R. On peut faire deux questions sur la Divinité de l'Ecriture. Le Corps de Doctrine qui est contenu dans ce Livre, a-t-il une origine Divine, en sorte que nous soyons fondez à en faire le Juge de notre Foi, & la regle de notre conduite? C'est la première question. Les Auteurs qui ont redigé ce Corps de Doctrine par écrit, sont-ils non seulement dignes qu'on ajoûte foi à leur témoignage, mais sont-ce des personnes extraordinaires, choisies immédiatement du Ciel, conduites par le St. Esprit, pour rediger ce Corps de Doctrine par écrit, en sorte que nous devions déferer à leurs décisions, comme à celles de Dieu même. C'est la seconde question.

D. Quand vous dites que l'Ecriture est un Livre Divin, & que la Doctrine qui y est contenue est Divine, entendez-vous que cette Doctrine soit digne de foi, à la considerer en elle-même, ou si vous prétendez aussi que les Auteurs qui l'ont redigée par écrit, ont été inspirez par le St. Esprit?

R. J'entens, non seulement que le Corps de Doctrine qui est contenu dans l'Ecriture Ste. est Divin, mais aussi que les Docteurs qui l'ont redigé par écrit ont été conduits, & inspirez par l'Esprit de Dieu.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la Pause XIII. du PSEAUME CXIX.

II. SECTION.

De la méthode qu'on doit suivre pour prouver, que le Corps de Doctrine contenu dans l'Écriture Ste. est Divin.

D. **C**OMMENT prouvez-vous que le Corps de Doctrine contenu dans l'Écriture Ste. est Divin, à le considérer en lui-même?

R. Pour en prouver la Divinité, il faut en considérer la substance : la voici en abrégé. Ce Corps de Doctrine établit qu'il y a un Dieu au Ciel, un Dieu seul, dont l'essence est au dessus de notre foible Raison, qui rassemble en lui toutes les perfections, & qui est l'Être parfait par excellence : que ce Dieu possède de toute éternité une félicité suprême : que non content du bonheur dont il jouissoit, il voulut se communiquer & avoir des Sujets sur lesquels il pût répandre ses graces : que pour cet effet il a créé l'homme : que d'abord il l'avoit créé très-heureux, mais que cet homme ingrat à son Créateur, viola les Loix qu'il lui avoit données : qu'après avoir franchi le premier pas, il s'engagea dans une ample carrière de crimes, en sorte que la corruption prenant racine au dedans de lui, lui devint naturelle, se communiqua à ses descendans, comme ces maladies qui passent des Peres aux Enfans, & qui sont héréditaires dans les Familles : que Dieu irrité de tant de crimes arma toute la Nature contre l'homme, la Terre de poisons, l'Air de malignes influences, le Ciel de foudres & de carreaux, & qu'il condamna à retourner dans la poudre ce Corps qui avoit été tiré de la poudre : que cependant touché de tant de mise-

res, il résolut d'offrir un remede au Genre-Humain pour le tirer de ce gouffre où il s'étoit lui-même plongé, d'envoyer son Fils au Monde, & de le livrer à la mort, afin qu'il fut la rançon de ceux qui croiroient en lui : que Jésus Fils de Marie est cette véritable Victime : qu'étant Dieu de la même nature que son Pere, il est venu sur la Terre dans (a) l'accomplissement du temps, il a pris une chair infirme & mortelle, il a souffert, il est mort : qu'après avoir consommé l'ouvrage de notre salut, il est ressuscité, il est monté dans le Ciel : qu'il a donné à ses Apôtres la commission de prêcher l'Evangile : qu'il leur a envoyé son Esprit, afin qu'ils fécellassent par des prodiges sensibles, les véritez qu'ils annonceroient aux hommes : qu'au reste nous ne devons point chercher notre bonheur sur la Terre, où nous ne sommes (b) qu'*Etrangers & Voyageurs* ; mais qu'à l'heure de la mort, notre félicité commence : que notre Ame alors va se reposer dans le sein de Dieu, jusqu'à-ce que la durée du Monde étant terminée, & les Siècles consummez, ce Jésus qui étoit descendu du Ciel avec ignominie pour expier nos péchez, en redescende avec pompe pour rapeller nos Corps de leurs Tombeaux, pour précipiter les méchans dans un malheur éternel, & pour mettre les gens de bien en possession d'une félicité immense dans son degré, & infinie dans sa durée.

D. Raportez en abrégé les preuves, que la nature des choses contenues dans ce Corps de Doctrine, dont vous avez tracé le plan, nous fournit de sa Divinité.

R. Ce Corps de Doctrine contient : I. des Dogmes auxquels la Raison aquiesce : II. des Loix que la
Con-

(a) Galat. IV. 4. (b) I. Pier. II. 11.

Conscience approuve : III. des Prédications que l'événement justifie : IV. des Faits qu'un amas de circonstances historiques établit. Chacun de ces articles pris à part, nous fournit des preuves, ou des probabilités, en faveur de la Divinité de la Révélation : mais la réunion de ces articles démontre que la Révélation est Divine.

On chantera après cette Section les trois derniers versets de la première partie du PSEAUME CIII.

III. SECTION.

Première preuve de la Divinité de la Révélation. Elle contient des Dogmes auxquels la Raison acquiesce.

D. **C**OMMENT prouvez-vous la Divinité de la Révélation, par la nature des Dogmes qu'elle contient ?

R. Pour cela j'y distingue trois sortes de Dogmes : I. ceux que la Raison avoit découverts par elle-même : II. ceux qu'elle avoit découverts en partie, mais dans lesquels elle trouvoit des contradictions apparentes : III. ceux qu'elle ne pouvoit point du tout découvrir.

D. Que nous enseigne la Révélation à l'égard des Dogmes, que la Raison avoit parfaitement découverts ?

R. Elle les confirme. Elle confirme ce que la Raison nous apprend qu'il y a un Etre éternel : que c'est de lui que les Etres qui ont un commencement

tirent leur existence, & ainsi de quelques autres Dogmes.

D. Que nous enseigne la Révélation à l'égard de certains Dogmes que la Raison avoit découverts en partie, mais dans lesquels elle trouvoit des contradictions apparentes ?

R. La Révélation nous enseigne ces Dogmes d'une manière plus claire : & elle concilie ces apparentes contradictions que la Raison y avoit trouvées.

D Raportez quelques-unes des contradictions apparentes que la Raison trouve dans les Dogmes, qu'elle ne découvre qu'en partie.

R. Je suppose un homme avec un esprit juste, mais borné, comme l'est essentiellement celui de tous les hommes : je suppose que cet homme n'ayant jamais rien vû, jamais réfléchi, se trouvât tout à coup placé dans le Monde, & se demandât à lui-même la cause, l'origine, & la destination de ces créatures, dont ses yeux feroient frapez. Cet homme seroit partagé entre des difficultez & des preuves, entre la lumière & les ténèbres : d'un côté il ne pourroit se persuader que des Etres insensibles concourent à un même but pour l'arrangement de ce Monde qu'il habite, si une Cause Intelligente ne les pousse & ne les dirige : d'un autre côté, il ne pourroit concilier les dérangemens qu'il trouveroit encore dans le Monde, avec le Dogme d'une Cause Intelligente, qui regle toutes choses. D'un côté il jugeroit par la serenité de l'air, par l'éclat de la lumière, par la vertu des alimens, que cette Cause Intelligente, veut qu'il respire, qu'il voye, qu'il se sustente : d'un autre côté, il ne pourroit concilier avec ce Dogme, les malignes influences qui empoisonnent l'air, les nuages qui obscurcissent la lumière, les venins qui infectent les alimens, & qui semblent devoir le persuader que

Dieu

Dieu ne l'a placé au Monde, que pour mettre des obstacles à sa respiration, que pour aveugler ses yeux, que pour altérer sa santé. D'un côté, il lui sembleroit qu'il voit par tout une Providence, & il lui sembleroit d'un autre côté, que par tout il perd la Providence de vue. Il ne pourroit comprendre d'un côté qu'un Hazard aveugle, sans bonté & sans justice, conservât la Société des hommes; malgré tant de vicissitudes qui paroissent devoir la détruire: d'un autre côté, il ne pourroit comprendre qu'un Etre sage & bon, laissât dans cette Société tant de désordres qui la troublent, & qui la défigurent; il ne pourroit comprendre qu'un Hazard sans bonté & sans justice, produisit ces fameux revers par lesquels les Tyrans sont confondus: & d'un autre côté, il ne sauroit comprendre qu'un Etre sage & bon, laissât pendant si long-temps aux Tyrans le pouvoir d'exercer leur Tyrannie. L'homme que nous avons supposé, rencontreroit non seulement hors de lui ces contradictions, il en trouveroit même au dedans de lui. D'un côté, il porte dans son cœur une Loi qui lui dit, qu'il doit être juste, tempérant: d'un autre côté, il y trouve des passions violentes qui l'éloignent de la tempérance, & de la justice: la Loi qu'il trouve au dedans de lui, lui dit; Pratique: la puissance supérieure, qui l'entraîne, lui dit; Neglige: la Loi qu'il trouve au dedans de lui, lui dit; Suspens: la puissance supérieure qui l'entraîne, lui dit; Continue. D'un côté, il se sent porté comme invinciblement vers les Richesses, vers les Grandeurs, vers les Voluptez: d'un autre côté, il sent au dedans de lui des principes qui l'élevent au dessus de toutes ces choses, & qui lui font mépriser les Richesses, les Voluptez, les Grandeurs. D'un côté, il voit la nécessité qui lui est imposée

fée de mourir : d'un autre côté, il a des desirs d'immortalité qu'une durée de plusieurs millions de Siècles ne sauroit satisfaire.

D. Prouvez que la Révélation nous enseigne clairement ce second ordre de Dogmes, & qu'elle concilie les contradictions apparentes que notre Raison y avoit trouvées.

R. Des qu'on donne à l'homme dont nous avons parlé, le Livre de la Révélation, ses ténèbres s'éclaircissent, ses difficultez cessent, ses doutes se terminent. La Nature n'est plus énigmatique : cet ordre qu'il y découvre, ces biens dont il jouit, sont les productions d'un Etre sage & bon : ces desordres qui le frappent, & ces maux dont il se plaint, sont des coups d'un Dieu juste, vangeur des péchez des hommes. La Providence n'est plus énigmatique : ce mouvement qui le pousse à la vertu, c'est (a) *l'œuvre de Dieu, la Loi* qu'il porte écrite dans son cœur : ce mouvement qui le porte au vice, c'est l'héritage de ses Peres. Son propre cœur n'est plus énigmatique : cette grandeur qui l'éleve au dessus du Monde, ce sont des restes de l'image du Créateur, selon laquelle il fut formé : cette ardeur qu'il a pour les biens sensibles, c'est l'ouvrage du péché qui a effacé cette image : cette nécessité de mourir qui lui est imposée, c'est la peine de ses crimes : ce desir d'immortalité, c'est sa première destination.

D. Que fait la Révélation à l'égard des Dogmes, que la Raison humaine ne pouvoit nous découvrir ?

R. Elle nous en donne une idée sublime, exempte de contradiction, & contre laquelle la Raison ne sauroit alléguer de difficulté solide : ainsi que nous l'a-

vons

(a) Rom. II. 15.

vons prouvé, quand nous avons exposé ce que l'Évangile nous enseigne touchant le Dogme de la Trinité, & touchant le Dogme de l'Incarnation, & de la mort de Jésus-Christ.

D. Que concluez-vous de l'idée que vous avez donnée de la nature des Dogmes de la Révélation?

R. C'est qu'ils n'ont rien qui ne soit très digne de Dieu, de qui nous prétendons que la Révélation émane. La Raison acquiesce à ses Dogmes. Cette première preuve, nous ne la portons que jusques-là.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la XVII. partie du PSEAUME CXIX.

IV. SECTION.

Seconde preuve de la Divinité de la Révélation. Elle nous donne des Loix que la Conscience approuve.

D. **Q**uelle est la seconde preuve de la Divinité de la Révélation?

R. C'est qu'elle contient des Loix que la Conscience approuve.

D. Qu'entendez-vous par la *Conscience*, quand vous dites que la Révélation contient des Loix que la Conscience approuve?

R. Je prens alors le mot de *Conscience* pour cette faculté que j'ai de discerner, si une Loi est digne que je m'y soumette, ou si je dois la rejeter.

D. Quels caractères la Conscience vous dit-elle qu'une Loi doit avoir pour être digne que vous vous y soumettiez?

R.

R. Elle doit être juste en elle-même : elle doit être forte dans les motifs sur lesquels elle est appuyée : elle doit être proportionnée aux forces de ceux à qui elle est proposée.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation sont justes en elles-mêmes.

R. Ces Loix nous ordonnent d'aimer Dieu souverainement : c'est parce que Dieu est souverainement aimable. Elles nous ordonnent de faire à l'égard de nos Prochains ce que nous voudrions qu'ils fissent à notre égard : c'est parce que nous n'avons pas plus de droit d'exiger les bons offices de nos Prochains, quand nous sommes dans certaines circonstances, qu'ils en ont eux-mêmes d'en exiger de nous, quand ils se trouvent dans des circonstances pareilles. Elle nous ordonne d'avoir de nous-mêmes des idées conformes à ce que nous sommes, & de ne pas nous attribuer une grandeur que nous n'avons pas : c'est parce que quand nous nous attribuons une grandeur que nous n'avons pas, nous nous dégradons par cela même de celle que nous avons en effet. Toutes ces Loix sont justes en elles-mêmes.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation sont fortes dans leurs motifs.

R. Ces Loix nous proposent pour motifs, le bien de la Société, qui ne peut être heureuse qu'autant qu'elle s'attachera à les observer : elles nous proposent pour motifs, le plaisir que sent un homme raisonnable lors qu'il pratique ce qu'il y a de plus conforme à la Raison, & qu'il travaille à la perfection de son être : sur tout elles nous proposent un bonheur éternel à acquérir, & une misère éternelle à éviter.

D. Prouvez que les Loix de la Révélation sont proportionnées aux facultez de ceux à qui elles sont données.

R.

R. Elles ne demandent de nous, si ce n'est que nous aprochions de la perfection autant que nous en sommes capables : elles nous promettent que nous obtiendrons misericorde lorsque nous la demanderons, après que nous aurons peché, même volontairement & avec obstination : sur tout elles nous promettent que Dieu suppléera par des secours surnaturels à ce qui manque à nos forces naturelles, pourvû que nous demandions ces secours avec ardeur, & dans l'intention de nous en prévaloir.

D. Que concluez-vous de ces caractères que vous avez attribuez aux Loix de la Révélation ?

R. C'est qu'elles n'ont rien qui ne soit très-digne de Dieu, de qui nous prétendons que la Révélation émane : c'est qu'il n'est pas à présumer que des Loix dont les hommes seroient les Auteurs, n'auroient rien qui se ressentît de la corruption humaine. Cette seconde preuve, nous ne la portons que jusques-là.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la huitième partie du PSEAUME CXIX.

V. SECTION.

Troisième preuve de la Divinité de la Révélation. Elle contient des prédictions que l'événement justifie.

D. **Q**uelle est la troisième preuve de la Divinité de la Révélation ?

R. Elle contient des prédictions que l'événement justifie.

D. Qu'entendez-vous par une *prédiction* ?

R. Ce terme exprime en général l'action d'un hom-

homme qui déclare par avance qu'une chose arrivera. Mais quand on parle des *prédictions* des Livres sacrez, il s'agit de celles qui roulent sur des événemens, que la pénétration des hommes ne pouvoit découvrir.

D. Expliquez plus clairement la difference qu'il y a entre ces deux sortes de prédictions.

R. Il y a des choses que les hommes peuvent prédire naturellement. Un homme qui connoit la vertu de certains remedes, peut prédire l'effet qu'ils auront. Un homme qui connoit les inclinations d'un Prince, peut prédire la conduite qu'il tiendra dans de certaines circonstances, & ainsi du reste. Mais il y a des choses que toute la pénétration humaine ne feroit découvrir : tels sont les événemens éloignez & compliquez : tels sont principalement ceux qui arrivent contre l'ordre de la Nature : comme c'est Dieu seul qui peut les produire, c'est Dieu seul qui peut dire par avance qu'ils arriveront. La Révélation contient un grand nombre de prédictions de cet ordre : mais celles qui sont les plus propres à prouver sa Divinité, ce sont celles qui concernent le Messie.

D. Comment prouvez-vous la Divinité de la Révélation par les prédictions qui concernent le Messie ?

R. Pour cela je prouve trois choses. I. Les Prophètes ont annoncé unanimement une délivrance qui ne devoit arriver que plusieurs Siècles après eux. II. Les événemens qui concernent cette délivrance, sont de ceux que la pénétration humaine ne pouvoit découvrir, & que Dieu seul pouvoit annoncer, parce qu'il étoit le seul qui pût les produire. III. Les prédictions que les Prophètes ont faites sur ce sujet, ont été pleinement vérifiées dans la personne du Messie.

On chantera après cette Section le PSEAUME XCVIII.
VI

VI. SECTION.

* *Où l'on prouve cette première proposition:*
 Les Prophètes ont annoncé une délivrance
 qui devoit arriver plusieurs
 Siècles après eux.

* AVIS AU CATECHISTE,

Sur la manière de prouver cette première proposition, & en général sur la méthode la plus propre à établir la Divinité de la Révélation par les Oracles.

Cet article renferme de grandes difficultez. Nous nous proposons d'un côté d'enseigner les principes de la Religion à des Créatures raisonnables, dans l'esprit desquelles nous voulons produire une persuasion bien fondée, sans mélange de crédulité & de superstition: d'un autre côté, nous avons à faire à des Catechumènes, non seulement peu instruits, mais mêmes incapables de recevoir des leçons qui demandent de grandes discussions. Nous prévaudrons-nous de l'ascendant que notre âge & notre caractère nous donne sur leur esprit? Nous servirons-nous de cet ascendant pour leur faire recevoir comme des Propheties, certains passages dont ils sont incapables de démêler les vues? Mais ce sera là produire cette crédulité, & cette superstition que nous voudrions prévenir & déraciner. D'un autre côté, exigerons-nous des personnes de cet ordre, qu'elles fassent les recherches nécessaires pour l'intelligence des Oracles? Les porterons-nous à pénétrer dans les intentions de Jacob expirant, & leur ferons-nous comprendre par le génie de la Langue Hébraïque, que ce

Z

que

que ce Patriarche dit du Scilo, regarde le Messie, & ne peut regarder que lui? Les engagerons-nous de nous suivre dans des discussions Chronologiques, & de faire une supputation exacte des Septante Semaines de Daniel, pour leur faire sentir cette vérité, que le periode marqué par les Prophètes pour la venue du Messie est passé depuis plusieurs Siècles? Mais comment des Enfans de quinze à seize ans, & comment des personnes adultes, qui n'ont ni plus de lumières, ni plus d'habitude de réfléchir, seront-elles capables de sentir la force de ces sortes de raisonnemens? Prendrons-nous donc le parti de supprimer cette partie de notre Théologie, du moins d'en suspendre l'explication, & la rangerons-nous dans la classe de ces choses, dont on doit réserver l'explication pour ceux qui sont déjà très-éclairés? Mais ne seroit-ce pas faire tort à la Religion, que de dérober à ceux à qui nous voulons la faire connoître un de ses plus beaux caractères de Divinité? Je suis très-convaincu que ces réflexions sont de celles qui ont roulé dans l'Esprit de ces Théologiens sensez, qui se sont recriez sur la difficulté qu'il y a à faire de bons Catechismes. C'est pour cela que ie demande ici à nos Catechistes de nouveaux efforts de précision, afin qu'en pressant les argumens que l'accomplissement des Propheties nous fournit pour la Divinité de la Révélation, ils puissent se proportionner à la portée des Catechumènes, & éviter en même temps d'entretenir le penchant que ces foibles esprits ont naturellement pour la crédulité & pour la superstition. En general ce que doit faire un Catechiste, c'est de distinguer avec soin les Personnes qu'il veut instruire. Si son dessein est d'expliquer à des hommes convaincus de la Divinité de l'Écriture, certains passages obscurs qui y sont contenus, il peut choisir les Oracles les plus équivoques & les plus contestez: il peut prouver que ce sont de véritables Propheties, par l'analogie de la Foi, par le témoignage

gnage des Auteurs sacrez qui ont vécu plusieurs Siècles après ceux qui les ont prononcées, & par divers autres argumens de ce genre. Mais quand on veut prouver à des Catechumènes peu instruits, la Divinité de la Révélation par les Oracles, il faut suivre une autre méthode.

Qu'un Catechiste raisonnable consulte sa propre expérience; qu'il examine quel a été le progrès de ses reflexions dans la lecture des Prophètes, & comment il est parvenu à se convaincre que ces hommes sacrez ont percé dans l'avenir. Ce qu'il aura éprouvé lui-même sur cette matière, servira à le diriger sur les moyens qu'il doit employer pour la faire connoître aux autres.

Il me semble que ce qui frappe d'abord un esprit raisonnable, & qui lui fait apercevoir la lumière Prophetique dans les Ecrits de nos Auteurs sacrez, ce ne sont pas quelques passages détachés, qui malgré leur clarté & leur évidence sont sujets à des objections. Mais quand je jette les yeux sur les anciens Oracles, je découvre au milieu de plusieurs objets, un objet particulier que les Prophètes ne cessent de ramener. Tous les Prophètes n'ont pas vécu dans le même temps, ni dans le même lieu. Chacun d'eux propose certaines vérités particulières au temps & au lieu dans lequel il a vécu: mais il y en a une qui semble leur être commune à tous, & qu'ils annoncent unanimement: c'est que Dieu reservoit à son Eglise, une délivrance dont ils ne devoient pas être eux-mêmes les témoins, & qu'on ne verroit que plusieurs Siècles après eux.

Mais quand on est une fois convaincu de ce principe, que tous les Prophètes ont eu le même objet en vue, on ne sauroit s'empêcher de soupçonner que certains traits particuliers qu'ils tracent dans leurs Ecrits, & auxquels ils semblent vouloir rendre toute l'Eglise attentive, doivent s'appliquer au même sujet. Que si après avoir ramassé un grand nombre de ces traits, si après en avoir comme formé

l'idée & l'histoire complete d'un personnage inconnu, nous les trouvons tous réunis dans la vie, & dans la personne du Messie, il ne dépend plus de nous, ce me semble, de ne pas voir alors que les Prophètes ont été animez de l'Esprit de Dieu: que cet Esprit leur a fait voir dans les enfoncemens de l'avenir, ce Messie, dont la venue étoit l'évenement auquel l'Eglise étoit le plus interessée.

Le progrès de nos réflexions sur les Propheties, est très-propre comme j'ai dit à diriger la méthode que nous devons suivre, pour prouver à des Catechumènes la Divinité de la Révélation par les Oracles.

Prouvons leur d'abord cette vérité générale: Les Prophètes ont tous eu un certain objet en vue: ils se sont tous réunis à annoncer une délivrance qui n'est point arrivée, dans les Siècles qui ont précédé le Messie. C'est ce que nous allons faire voir dans cette Section.

Ce ne sera qu'après avoir ainsi prévenu l'esprit de nos Catechumènes que nous leur ferons ranger parmi les Oracles ce que les Prophètes ont prédit de la Nation, de la Famille, de la Tribu, &c. de celui à qui étoit réservée la gloire d'operer cette grande délivrance qu'ils ne cessoient de ramener aux yeux de l'Eglise. C'est de ces traits particuliers dont nous parlerons dans la Section suivante. Il ne sera peut-être pas aisé de démontrer, que chacun de ces traits pris à part est un Oracle; mais leur réunion dans la personne de nôtre Jésus, formera une démonstration à laquelle il ne sera pas possible de résister.

D. Quelles raisons vous persuadent, que ce que les Prophètes disent de cette délivrance qu'ils ont unanimement annoncée, ne doit pas s'entendre de quelcune de celles que Dieu avoit accordées à son Peuple avant le Messie?

R. Ma première raison est prise de l'opposition qu'ils
font

font entre le bonheur dont l'Eglise auroit jouï avant le temps de cette délivrance, & le bonheur dont elle jouiroit quand ce temps seroit arrivé. La seconde est prise des idées qu'ils donnent du Libérateur qui devoit l'apporter au Monde. La troisième de la rançon qu'il falloit donner pour la procurer. La quatrième des exploits que Dieu devoit opérer pour nous en mettre en possession. La cinquième de la nature des biens qui en devoient résulter. La sixième de leur durée. La dernière du nombre de Personnes qui y auroient part. Dieu n'a jamais accordé aucune délivrance à son Peuple avant le Messie, qui ait eû ces sept caractères.

D. Comment les Prophètes opposent-ils le bonheur dont l'Eglise jouiroit quand le temps de la délivrance qu'ils annoncent seroit arrivé, & celui dont elle auroit jouï avant ce temps-là ?

R. Il parlent comme si l'Eglise n'avoit jamais eu de bonheur semblable à celui qu'ils prédissent. (a) *Je m'en vais créer de nouveaux Cieux, & une nouvelle Terre: & on ne se souviendra plus des choses précédentes, & elles ne reviendront plus au cœur.* (b) *Voici, les jours viennent, dit l'Eternel, que je traiterai une nouvelle Alliance avec la Maison d'Israël & avec la Maison de Juda; non selon l'Alliance que je traitai avec leurs Peres, au jour que je les pris par la main pour les faire sortir du País d'Egypte, laquelle Alliance ils ont enfreinte, & toutefois je leur avois été pour Mari, dit l'Eternel. Car c'est ici l'Alliance que je traiterai avec la Maison d'Israël après ces jours-là dit l'Eternel; je mettrai ma Loi au dedans d'eux, je l'écrirai dans leur cœur: & je serai leur Dieu & ils seront mon Peuple.* (c) *Encore une*

Z 3

fois

(a) *Es. LXV. 17.* (b) *Jer. XXXI. 31, 32, 33.*

(c) *Aggée II. 6, 7.*

fois qui sera dans peu de temps, & j'ébranlerai les Cieux & la Terre, la Mer & le Sec, & j'ébranlerai toutes les Nations, & les desirez d'entre toutes les Nations viendront, & je remplirai de gloire cette Maison, dit l'Eternel des Armées. La gloire de cette seconde Maison sera plus grande que celle de la première. Dieu n'a jamais accordé avant la venue du Messie, aucune délivrance temporelle à son Peuple, qui ait rempli le sens de ces Oracles. La prospérité dont l'Eglise Judaïque jouit après le siècle d'Esaié, de Jérémie, & d'Aggée qui les ont prononcez, n'a pas égalé celle dont elle avoit joui auparavant sous le Règne de Salomon; la gloire temporelle du Temple qui fut bâti depuis le retour de la captivité de Babylone, fut inférieure à celle du Temple qui avoit été construit par ce Prince.

D. Quelles idées les Prophètes donnent-ils du Libérateur, qui devoit apporter au Monde la délivrance qu'ils annoncent ?

R. Ils l'appellent (a) l'Admirable, le Conseiller, le Fort & puissant, le Pere d'éternité, le Prince de paix. Ils disent que l'Empire a été mis sur son Epaule, & que comme ces (b) issues sont depuis les temps éternels, c'est-à-dire, que comme il subsiste de toute éternité, il n'y aura point de fin à l'accroissement de son Empire, & à sa prospérité sur le Thrône de David son Pere, & dans son Règne, mais qu'il y fera affermi en jugement & en justice éternellement. Ils le qualifient (c) d'Ange de la face, qui a délivré les Israélites, qui les a rachetez par son amour & par sa pitié, qui les a portez & élevez en tout temps.

D. Comment les Prophètes s'expriment-ils en parlant de la rançon que le Libérateur devoit donner, pour procurer la délivrance qu'ils annoncent ?

R.

(a) Esai. IX. 5, 6. (b) Michée V. 2. (c) Esai. LXIII. 9.

R. Ils établissent avec les termes les plus clairs, qu'il ne la procureroit que par les opprobres, par les douleurs, par le sacrifice de sa propre vie offerte à la Justice Divine pour les péchez du Genre Humain.

(a) *Il est monté comme un rejetton devant lui, & comme une racine sortant d'une Terre alterée : il n'y a en lui ni forme, ni apparence, quand nous le regardons il n'y a rien en lui à le voir, qui fasse que nous le desirions. Il est le méprisé & le rejetté des hommes, homme de douleurs, & sachant ce que c'est que langueur : & nous avons comme caché notre visage, arrière de lui, tant il étoit méprisé ; & nous ne l'avons rien estimé. Mais il a porté nos langueurs, & il a chargé nos douleurs ; & nous avons estimé que lui étant ainsi frappé, étoit battu de Dieu & affligé. Or il étoit navré pour nos forfaits, & froissé pour nos iniquitez, l'amande qui nous apporte la paix a été sur lui, & par sa meurtrissure nous avons guérison. Nous avons tous été errans comme des Brebis : nous nous sommes détournés chacun en son propre chemin, & l'Éternel a fait venir sur lui l'iniquité de nous tous.*

D. Comment les Prophètes expriment-ils les exploits que Dieu devoit opérer pour nous mettre en possession de la délivrance qu'ils annoncent ?

R. Ils les representent comme le grand effort des attributs de la Divinité, qu'ils font tous concourir pour opérer ces exploits. Tantôt ils rapellent sa toute puissance : (b) *Qui a mesuré les eaux avec le creux de sa main ? Qui a compassé les Cieux avec sa paume ? Qui a rassemblé toute la poussière de la Terre dans un boisseau ? Qui pese les Montagnes au crochet & les Coteaux à la balance ?* Tantôt ils interessent sa sagesse : *Avec qui a-t-il pris conseil ? Qui lui a enseigné la science, qui lui a montré le chemin de la prudence ?* Tantôt

Z 4

ils

(a) *Esaï. LIII. 2--6.* (b) *Esaï. XL. 12.*

ils ramènent sa grandeur : (a) *Voilà les Nations sont devant lui comme une goutte d'eau qui tombe d'un seau, elles sont comme la menue poussière d'une balance. Le Liban ne suffiroit pas pour faire le feu, & les Bêtes qui y sont seroient en trop petit nombre pour l'Holocauste.* Tantôt ils font la description de ses plus superbes ouvrages : (b) *Elevez vos yeux en haut & regardez, qui est-ce qui a créé ces choses ? Ne fais-tu pas, & n'as-tu pas entendu que c'est l'Eternel qui a créé les bornes de la Terre ?* Et tout cela pour marquer que la délivrance dont il est question, seroit comme le grand effort de ses vertus, & les feroit briller dans tout leur éclat. Jamais Dieu n'a accordé avant le Messie aucune délivrance temporelle à son Peuple, dans laquelle il ait opéré de si grands exploits.

D. Comment les Prophètes expriment-ils la nature des biens qui devoient resulter de la délivrance qu'ils annoncent ?

R. Ils dépeignent avec les plus vives couleurs la plénitude de ces biens ; ils les appellent le salut & le salut par excellence. (c) *O Cieux envoyez la Rosée d'en-haut, & que les Nuées fassent distiller la justice, que la Terre s'ouvre & qu'on produise le salut.* (d) *Ils n'auront plus de soif, ils n'auront plus de faim, le Soleil ne les frâpera plus, car celui qui a pitié d'eux, les conduira aux vives fontaines des eaux.* Ils disent que ces biens surpasseront tous ceux de l'Univers. (e) *On n'entendra plus parler de dégât au milieu de toi, ni de froissure dans tes Contrées. Tu apelleras tes portes salut, & tes Murailles louanges. Tu n'auras plus le Soleil pour la lumière du jour, & la lueur de la Lune ne t'éclairera plus, mais l'Eternel te sera pour lumière éternelle, & ton Dieu sera ta gloire.* (f) *Voici,*
je

(a) *ibid.* vs. 15. (b) *ibid.* vs. 26. 28. (c) *Eesai.* XLV. 8.

(d) *Eesai.* XLIX. 10. (e) *Eesai.* LX. 18. (f) *Eesai.* LXV. 17. 18.

je m'en vais créer de nouveaux Cieux & une nouvelle Terre. Une Jérusalem pour n'être que joye & son Peuple qu'allegressé.

D. Comment les Prophètes expriment-ils la durée des biens que la délivrance qu'ils annoncent devoit apporter au Monde?

R. Ils disent que ces biens seront éternels. (a) *Elevez vos yeux vers les Cieux & regardez vers la Terre. Les Cieux s'évanouiront comme une fumée, la Terre sera usée comme un vêtement, mais mon salut demeurera à toujours & ma justice ne sera point abolie.* (b) *C'est ici mon Alliance que je ferai avec eux, dit l'Eternel, mon Esprit qui est sur toi & les paroles que j'ai mises dans ta bouche ne bougeront point de ta bouche, ni de la bouche de posterité, ni de la bouche de la posterité de ta posterité, a dit l'Eternel, dès maintenant & à jamais.* Toutes les délivrances temporelles que Dieu accorda à son Peuple avant le Messie, ont procuré des biens qui ont passé avec la vie de ceux qui y ont eu part: la durée éternelle dont parlent les Prophètes ne fauroient leur convenir.

D. Comment les Prophètes expriment-ils le nombre des Personnes qui devoient avoir part à la délivrance qu'ils annoncent?

R. Ils disent que tous les Peuples de la Terre y participeront: & que si les Juifs à qui elle sera premièrement annoncée la rejettent, elle sera reçue avec zèle par les Nations les plus barbares & les plus éloignées. Ils introduisent le Libérateur parlant de cette manière: (c) *Ecoutez-moi Isles, & soyez attentifs vous Peuples éloignez: l'Eternel m'a appelé dès le ventre, il a fait mention de mon nom dès les entrailles de ma Mere. Et il a rendu ma bouche semblable à une épée aigüe; il m'a caché dans l'ombre de sa main, & m'a rendu semblable*

Z 5

blable

(a) Esai. LI. 6. (b) Esai. LIX. 21. (c) Esai. XLIX. 1-6.

blable à une flèche bien polie, il m'a serré dans sa trouffe ;
 & il m'a dit ; Tu es mon serviteur : Israël est celui en qui
 je me glorifierai par toi. Et moi j'ai dit ; J'ai travaillé
 en vain ; j'ai usé ma force pour néant & sans fruit ; toute-
 fois mon droit est par devers l'Eternel, & mon œuvre est
 par devers mon Dieu. Maintenant donc, l'Eternel qui
 m'a formé dès le ventre, pour lui être serviteur, m'a dit
 que je ramene Jacob à lui ; mais Israël ne se rassemble
 point : toutefois je serai glorifié aux yeux de l'Eternel, &
 mon Dieu sera ma force. Et il m'a dit ; C'est peu de cho-
 se que tu me sois serviteur pour rétablir les Tribus de Ja-
 cob, & pour restaurer les désolations d'Israël ; * c'est pour-
 quoi je t'ai donné pour lumière aux Nations, afin que tu
 sois mon salut jusques au bout de la Terre.

On chantera après cette Section les trois derniers ver-
 sets du PSEAUME XLVII.

VII. SECTION.

*De quelques circonstances particulières
 que les Prophètes ont prédites touchant
 le Libérateur.*

D. Les Prophètes n'ont-ils pas prédit quelques cir-
 constances particulières touchant le Libéra-
 teur, dont ils ont annoncé la venue ?

R. Oûi : ils ont prédit sa Nation : sa Tribu : sa
 Famille : le temps de sa naissance : le caractère de son
 Précurseur : la Ville ou il naîtroit : le genre de sa mort :
 & sa résurrection. **D.**

* Il y a un grand nombre d'Oracles qui prédisent le même évé-
 nement. Voyez entre autres. *Esai.* XI. XXV. LX. LXV. &c.
Jerem. XVI. &c.

D. De quelle Nation les Prophètes ont-ils dit que seroit le Libérateur?

R. De la Nation Juive. C'est ce que Dieu fit entendre à Abraham, après que ce Patriarche se fut disposé à lui sacrifier son Fils: (a) *J'ai juré par moi-même: parce que tu n'as point épargné ton Fils, ton unique, certainement je te bénirai, & je multiplierai très-abondamment ta postérité comme les Etoiles des Cieux, & comme le sable qui est sur le bord de la Mer: Et toutes les Nations de la Terre seront bénites en ta semence.* Cette promesse n'a point été accomplie en la personne d'Isaac. Toutes les Nations de la Terre n'ont pas été bénites en lui. Cela nous fait présumer que Dieu promettoit à Abraham, que de la Nation que ses Descendans alloient former, viendroit ce Libérateur dont les faveurs se répandroient sur tous les Peuples de la Terre.

D. De quelle Tribu devoit être le Libérateur selon les prédictions des Prophètes?

R. De la Tribu de Juda. C'est le sens de ces paroles: (b) *Le Sceptre ne se départira point de Juda, ni le Législateur d'entre ses pieds, jusqu'à-ce que le Scilovienne: & à lui appartient l'assemblée des Peuples.* Je ne suis pas capable de déterminer quelle est la vraie signification du mot de *Scilo*. Je sai qu'on dispute sur cette matière. On convient pourtant généralement que c'est un titre donné au Libérateur: & je me persuade que cet Oracle le regarde, quand je vois que celui dont il y est parlé devoit *assembler les Peuples*; ce qui peut signifier unir par les liens d'une même foi, les Nations séparées par des Religions différentes.

D.

(a) Gen. XXII. 16, 17, 18.

(b) Gen. XLIX. 10.

D. De quelle manière les Prophètes ont-ils parlé de la Famille du Libérateur?

R. Ils ont dit qu'il seroit de la Famille de David. C'est ce que je ne puis m'empêcher de conjecturer, quand je vois que quelques Oracles donnent le nom de (a) *David* au Libérateur. C'est ce que je conclus encore des grandes idées que le St. Esprit donne d'un Fils promis à David. Il n'y a aucun des Descendans de ce Prince qui ait rempli le sens de ces Oracles: (b) *Quand tu te seras endormi avec tes Peres, je susciterai après toi ton Fils, qui sera sorti de tes entrailles, & j'affermirai son Regne: & j'affermirai son Throné à jamais. Je lui serai Pere, & il me sera Fils.* (c) *Voici les jours viennent, dit l'Eternel, que je ferai lever à David un Germe juste, qui regnera comme Roi: il prosperera, & exercera jugement & justice sur la Terre. En ses jours-là Juda sera sauvé, & Israël habitera en assurance; & c'est ici le nom duquel on l'appellera; l'Eternel notre justice.*

D. Quel temps ont marqué les Prophètes pour la venue du Libérateur?

R. Nous avons lieu de conclurre de l'Oracle de Jacob, que le *Scilo* viendrait au Monde pendant que le *Sceptre* seroit encore dans la Tribu de Juda, ou le *Législateur* entre ses pieds; c'est-à-dire, pendant que ceux qui gouvernoient le Peuple Juif, seroient de cette Tribu. Daniel a prédit d'une manière plus particulière le temps de la naissance du Libérateur: (d) *Il y a septante semaines déterminées sur ton Peuple & sur ta sainte Ville, pour abolir la déloyauté, & consumer le peché, & faire propitiation pour l'iniquité, & pour amener la justice des Siècles, & clore la Vision & la Prophétie, & pour oindre le Saint des Saints. Tu sauras*

(a) Osee III. 5. (b) II. Sam. VII. 12, 13, 14, 16.

(c) Jerem. XXIII. 5, 6. (d) Daniel IX. 24, 25, 26.

sauras donc, & tu entendras, que depuis la sortie de la parole, portant qu'on s'en retourne, & qu'on rebâtisse Jérusalem, jusqu'au MESSIE Conducteur, il y a sept semaines & soixante-deux semaines: & les Places & la brèche seront rebâties, & cela en un temps d'angoisse. Et après ces soixante deux semaines, le CHRIST sera retranché, mais non pas pour soi. On peut proposer bien des questions sur ce passage, qui sont fort au dessus de ma portée, & sur lesquelles j'espère de m'éclaircir lors que j'aurai plus de lumières. Il me semble pourtant que j'y aperçois diverses choses.

I. Que le Prophète avoit principalement en vue ce Libérateur, que tant d'Oracles avoient promis à l'Eglise. C'est l'idée que reveille ce titre de *Conducteur* & de *Messie*, c'est-à-dire de *Roi*, qu'il lui donne; ce qui porte la pensée sur celui qui étoit l'objet des vœux de tous les fidèles. C'est ce qui paroît encore par les grandes choses qu'il lui attribue: savoir *d'abolir la déloyauté: de consumer le péché: de faire propitiation pour l'iniquité: d'amener la justice des Siècles: de clorre la Vision & la Prophétie, & d'oindre le saint des saints*: car quoique chacune de * ces expressions prise à part soit susceptible de quelque difficulté, elles reveillent quand elles sont jointes ensemble, des idées qui me paroissent être au dessus de ce que de simples hommes peuvent faire.

II. II

* Ces trois premières expressions, *abolir la déloyauté: consumer le péché, faire propitiation pour l'iniquité*, signifient en général remédier aux maux que le péché avoit causez. *Amener la justice des siècles*, peut signifier, fournir les moyens d'être éternellement traité comme juste devant le Tribunal de Dieu. *Clorre la Vision & la Prophétie*, c'est accomplir les Oracles. *Oindre le Saint des Saints*, c'est communiquer des dons extraordinaires à un Etre Saint; & la raison de cette expression, c'est que l'onction qu'on répandoit autrefois sur certaines personnes, étoit le signe extérieur des talens qui leur étoient donnez.

II. Il ne m'est pas impossible non plus de faire à peu près la supputation des soixante-dix semaines qui devoient s'écouler avant la venuë de ce Roi. Le mot de *semaine* est équivoque, il signifie ordinairement une ¹ semaine de jours, c'est-à-dire sept jours : mais il signifie aussi (a) quelquefois une semaine d'années, c'est-à-dire sept fois sept ans. Les grands événemens que le Prophète dit devoir arriver dans les semaines dont il parle, me déterminent à rejeter ici le premier sens, & à adopter le dernier. *Septante semaines* font donc quatre cents quatre vingt-dix ans.

III. Quand je fais réflexion sur les circonstances dans lesquelles se trouvoit le Prophète lorsqu'il prononçoit cet Oracle, je puis conjecturer aussi ce qu'il faut entendre par cette *sortie de la parole*, où commencent les soixante-dix semaines qui devoient s'écouler jusques au Messie. Daniel étoit captif en Babylone, & il y avoit été transporté avec toute sa Nation. Les Prophètes avoient prédit que cette (b) captivité devoit durer soixante-dix ans : ce temps étoit écoulé. Daniel le dit lui-même au commencement du Chapitre d'où est tiré l'Oracle dont nous cherchons le sens : (c) *La première année de Darius, moi Daniel ayant entendu par les Livres, que le nombre des années, duquel l'Eternel avoit parlé au Prophète Jérémie pour finir les désolations de Jérusalem, étoit de soixante-dix ans &c.* Cette circonstance me fait juger que par la *sortie de la parole*, portant qu'on s'en retourne & qu'on rebâtisse Jérusalem, il faut entendre quelques-uns des Edits que les Rois Payens, sous lesquels les Juifs étoient asservis, avoient donnez pour le rétablissement

¹ C'est la signification ordinaire de ce terme. *Genes. LXXIX. 27. Exod. XXXIV. 22.* (a) *Levit. XXV. 8.*

(b) *Jer. XXV. 12. XXIX. 10.* (c) *Dan. IX. 12.*

ment de Jérusalem. Il est vrai que l'Histoire Ste. parle de quatre Edits donnez sur ce sujet : (a) le premier par Cyrus dans la première année de son Regne : (b) le second par Darius, à peu près dans la quatrième année de son Regne : (c) le troisième par Artaxerxès, la septième année de son Regne : (d) & le quatrième par le même Artaxerxès, la vingtième année de son Regne. * Je ne puis pas bien déterminer quel Edit précisément la Prophétie avoit en vuë, & je m'en raporte sur cet article à ceux qui en savent plus que moi : mais le temps qu'il y a eû entre ces Edits n'est pas fort considérable : ** & il me semble que le but du Prophète est d'annoncer, que depuis la fin des soixante-dix années de la captivité, jusques à la venue du Libérateur promis à l'Eglise, il devoit y avoir environ cinq cents ans.

D. Quels caractères les Prophètes ont-ils donnez au Précurseur du Libérateur?

R. Ils ont dit qu'à l'exemple d'Elie, il travailleroit à la conversion des Juifs, & qu'il prépareroit ainsi le chemin du Libérateur. (e) *Voici je m'en vais envoyer mon Messager, & il préparera la voye devant moi, & incontinent le Seigneur que vous cherchez entrera dans son Temple, le Seigneur, dis-je, de l'Alliance lequel vous souhaitez.* (f) *Voici, je vais vous envoyer Elie le Prophète,*

(a) *Esd. I. 1.* (b) *Esd. VI. 1.* (c) *Esd. VII. 11.*

(d) *Nehem. II. 1.* (e) *Mal. III. 1.* (f) *Ibid. Chap. IV. 5. 6.*

* Je crois que Mr. Prideaux a démontré dans le Tom. II. de son *Histoire des Juifs* liv. V. part. I. pag. 26. que c'est du troisième de ces Edits qu'il est ici question.

** Je n'ai pas crû devoir conduire plus loin mon Catechumène dans l'explication de l'Oracle de Daniel. Le Catechiste pourra tirer de plus grandes lumières de son propre fonds, pour ceux qui seront capables de le suivre plus avant. On peut consulter aussi sur cette matiere l'excellent Ouvrage du Dr. Prideaux, dans l'endroit que j'ai cité ci-dessus.

phète, avant que le jour grand & terrible de l'Eternel vienne. Il convertira le cœur des Peres envers les Enfans, & le cœur des Enfans envers leurs Peres. Ce qui me persuade que le Prophète parloit du Précurseur du Messie, c'est qu'il dit que quand ce Messager qu'il promet auroit rempli les fonctions de son Ministère, alors le Seigneur cherché & souhaité par les Fielles, l'Ange de l'Alliance, viendrait & qu'il entreroit dans son Temple.

D. A quelle Ville les Prophètes ont-ils promis la gloire de voir naître le Libérateur ?

R. A la Ville de Bethlehem : non pas à cette Bethlehem qui étoit dans la (a) Tribu de Zabulon, mais à celle qui étoit dans la Tribu de Juda, & à laquelle on donnoit le nom (b) d'Ephrata, pour la distinguer de l'autre. C'est le Prophète Michée qui a fait cette prédiction : (c) Mais toi, Bethlehem Ephrata, petite pour être entre les milliers de Juda, de toi me sortira quelqu'un pour être Dominateur en Israël ; & ses issues sont d'ancienneté, dès les jours éternels.

D. Dans quels termes les Prophètes ont-ils prédit le genre de mort du Libérateur ?

R. Il est dit dans le Chap. LIII. d'Esaié que le Libérateur seroit enlevé par la force de son angoisse, qu'il seroit retranché de la Terre des vivans, & que quoiqu'on eût ordonné son sépulcre avec les méchans, il seroit pourtant avec le riche en sa mort. David va plus loin encore : il prédit non seulement la mort du Libérateur, mais son genre de mort. (d) Des chiens m'ont environné, une assemblée de gens malins m'a entourré : ils ont percé mes mains & mes pieds. Ces paroles expriment la crucifixion. Et il paroît par la des-

(a) Jof. XIX. 15. (b) Voi. Genes. XXXV. 19. XLVIII. 7. Jug. XVII. 7. 8. (c) Mich. V. 2. (d) Pj. XXII. 17, 18, 19.

description de la gloire qui devoit suivre toute cette honte & toutes ces peines, que le Prophète parloit du Libérateur, puis que cette gloire intéressoit non seulement quelque partie de la Terre, mais la Terre entière. (a) *Ma louange sera de par toi dans la grande assemblée; je rendrai mes vœux en la présence de ceux qui te craignent. Les debonnaires mangeront & seront rassasiés: ceux qui cherchent l'Eternel, le loueront: votre cœur vivra à perpetuité. Tous les bouts de la Terre s'en souviendront, & ils se convertiront à l'Eternel, & toutes les Familles des Nations se prosterneront devant toi.*

D. Quelles prédictions trouvez-vous dans les Prophètes, touchant la résurrection du Libérateur?

R. Esaïe après avoir dit que le Libérateur seroit enlevé par la force de l'angoisse, & retranché de la Terre des vivans, s'écrie: (b) *Qui racontera sa durée? Il dit qu'après que le Libérateur aura mis son Ame en oblation pour le peché, il se verra de la postérité, il prolongera ses jours, le bon plaisir de l'Eternel prospérera dans sa main, il jouira du travail de son Ame: il en justifiera plusieurs par la connoissance qu'ils auront de lui: & de peur qu'on ne croye que cette gloire promise au Messie devoit précéder sa mort, la Prophète ajoute que c'est parce qu'il aura répandu son Ame à la mort, parce qu'il aura été mis au rang des transgresseurs, à cause de cela il aura son partage avec les Grands, & son butin avec les Puissans.*

D. Mais entendez-vous bien tous ces Oracles que vous venez de citer, & pouvez-vous bien prouver qu'ils regardent ce Libérateur auquel vous les attribuez?

R. J'avoue que quand je les vois chacun à part, je ne puis pas toujours y attacher des idées bien distinctes,

A a

(a) Ps. XXII. 26, 27, 28. (b) Esaï. LIII. 8.

distinctes, ni en tirer des preuves bien concluantes : mais quand je les réunis tous ensemble : quand je me suis convaincu par d'autres passages que les Prophètes ont annoncé une délivrance, à laquelle toute l'Eglise étoit interessée, j'ai de très-fortes présomptions que tous ceux que je viens de citer doivent porter mon esprit sur le même objet. Et lors que je trouve ensuite réunis dans la personne de Jésus Fils de Marie, tous ces traits qui étoient répandus dans diverses prédictions, je ne puis m'empêcher d'en conclurre, ce que je ne faisois que conjecturer, lors que je les envisageois séparément, c'est qu'ils regardent le Libérateur.

D. Mais comment pouvez-vous conclurre de la réunion de ces Oracles, ce que vous ne pouviez que conjecturer lors que vous les envisagiez chacun séparément?

R. Plusieurs circonstances qui ne font que des probabilités quand on les sépare, forment une véritable démonstration lorsqu'elles sont jointes ensemble. Je conduis mon esprit à l'égard des Oracles dont je viens de parler, comme je les conduirois dans d'autres cas. Si je voyois qu'on se donnât de grands mouvemens dans une Ville, qu'on y ornât un Palais, qu'on y commandât des Gardes, qu'on y préparât des Festins, je ne pourrois tirer aucune conclusion précise de ces démarches. Mais si j'étois assuré d'ailleurs qu'on y attend un puissant Monarque, je porterois un jugement plus assuré sur tous ces préparatifs. Et si je voyois ensuite ce Monarque arrivé, reçu dans le Palais, appelé à ces festins, entouré de ces Gardes, je ne douterois plus de ce que je n'avois fait d'abord que conjecturer, c'est que ces préparatifs étoient faits pour lui. De même : quand j'entends un Prophète qui dit qu'un personnage tout extraordinaire fera de la
Nation

Nation Juive: quand j'entens un autre Prophète qui dit qu'un personnage dont il donne la même idée, fera de la Tribu de Juda &c. je ne fai pas bien d'abord sur quel objet porter ma pensée. Mais quand * j'ai vû que Dieu avoit promis à l'Eglise un Libérateur, dont la venue intéresseoit toute la Terre, un Libérateur qui devoit terminer toutes les miseres des hommes, & les combler de félicité: quand je vois ensuite que les Prophètes l'ont de temps en temps caractérisé par certains traits auxquels ils vouloient que tous les esprits fussent attentifs: quand après avoir réuni tous ces traits dans ma pensée, je les trouve tous réunis ** réellement dans la personne du Libérateur, alors je vois clairement ce que je ne faisois que conjecturer, c'est que les Oracles où se trouvent ces traits, regardent le Libérateur.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la dernière partie du PSEAUME XXII.

AVIS AU CATECHISTE,

Sur la Section précédente.

J' Ai, ce me semble, suffisamment fait voir par l'avis que j'ai joint à la VII. Section, & par les réflexions inserées dans le Corps de celle-ci, les raisons qui m'ont déterminé à choisir la méthode que j'ai suivie dans l'explication des Oracles. Je prie le Catechiste de bien considerer qu'il m'auroit été très-aisé de parler à mon Catechumène, d'une manière plus positive, & plus décisive sur le sens de chacune de ces dernières prédictions qu'on vient d'expli-

A a 2

quer.

* Comme cela a été prouvé dans la Section précédente.

** Comme on le prouvera dans la suite.

quer. Mais combien cette méthode n'avoit-elle pas d'inconveniens ? J'aurois accoûtumé mon Catechumène à trouver plus de force dans des argumens qu'ils n'en ont en effet, & à croire voir une grande lumière, lors qu'il ne peut réellement apercevoir que quelques rayons : je l'aurois autorisé à apliquer aux événemens les plus éloignés de la pensée des Prophètes, d'autres Oracles qui auroient pu avoir quelque conformité avec ces événemens auxquels il auroit aimé de les apliquer : dès qu'il auroit trouvé quelque rapport entre un ennemi qui lui est odieux, & quelque Tyran dont les Prophètes auroient parlé, il auroit crû que ces saints hommes avoient porté leur vue sur ce premier objet, & qu'ils n'avoient pas pensé à l'autre : & ainsi en lui faisant confondre une probabilité avec un argument, & un argument avec une démonstration, je l'aurois rendu incapable de sentir la force de ces belles preuves sur lesquelles la Révélation est établie, & je l'aurois fait devenir en quelque sorte incrédule, en voulant lui persuader des choses mal prouvées : j'aurois ainsi entretenu, & confirmé cet esprit de crédulité, & de superstition que je voudrois prévenir ou déraciner. La méthode que j'ai suivie est exempte de ces inconveniens. Un Catechumène avec lequel on voudra suivre cette méthode ne croira pas si promptement que s'il avoit été instruit d'une autre manière, & si les Docteurs n'avoient eu besoin que d'un signe de main pour le persuader, mais il croira avec plus de raison : & comme il n'aura jamais reçu de vérité qu'avec précaution, il sera toujours en garde contre l'erreur, & toujours en état de s'en garantir.

VIII. SECTION.

Dans laquelle on prouve cette seconde proposition : Les événemens qui concernent la grande délivrance, annoncée par les Prophètes, ne sont point de ceux que la pénétration humaine pouvoit découvrir.

D. **C**omment savez-vous que les choses prédites par les Prophètes, ne sont pas de celles que la pénétration de l'esprit humain pouvoit découvrir?

R. Deux raisons m'empêchent d'en avoir cette idée. I. Les événemens surnaturels qu'ils ont annoncés : II. le grand nombre de circonstances nécessaires pour accomplir les événemens les plus naturels qu'ils ayent prédits.

D. Faites voir la force de cette première raison.

R. Les Oracles touchant le Libérateur prédisent des événemens surnaturels, tels sont par exemple sa résurrection, son ascension, les dons miraculeux communiqués à ses Disciples. Ces choses n'ont pû arriver sans que Dieu fit violence aux Loix de la Nature, dont il étoit lui-même l'Auteur. Mais comme il étoit souverainement libre de violer ces Loix, ou de les suivre, il n'y avoit personne qui pût connoître de quel côté sa volonté se détermineroit à cet égard-là, à moins qu'il n'eût daigné le lui révéler. Mais les Oracles ont prédit de quel côté se détermineroit cette volonté: il faut donc que ce soit Dieu lui-même qui les ait dictés.

D. Développez la seconde raison que vous avez alléguée.

R. Je suppose, par exemple, ce que je prouverai bientôt, c'est que les Oracles touchant la mort du Libérateur ont été accomplis dans la personne de Jésus-Christ. Cela n'a pû arriver de la manière dont il est raconté dans les Évangiles, sans un concours de circonstances: il a fallu pour cela que ce Libérateur devînt odieux à sa Nation: il a fallu qu'il choquât les idées qu'elle s'étoit formées de sa personne & de son Règne: il a fallu que n'osant, ou ne pouvant elle-même exécuter le dessein qu'elle avoit de le faire mourir, elle eût recours à un Etranger: il a fallu que cet Etranger eût en même temps l'autorité, & la lâcheté de satisfaire des desirs si barbares & si injustes: il y a un grand nombre d'autres circonstances, sans le concours desquelles cet événement ne pouvoit arriver. Si l'on examine ainsi chaque Oracle en particulier, & ce qu'il a fallu pour les accomplir tous: si l'on fait attention que depuis le dernier de ces Oracles jusques à son accomplissement, il s'est écoulé près de cinq cents ans: & qu'il s'en est écoulé près de trois mille depuis les premiers; on reconnoîtra qu'il n'est pas possible, que la pénétration de l'esprit humain pût découvrir tant d'événemens, qui devoient justifier la vérité de ces prédications.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la première Pause du PSEAUME LXIX.

IX. SECTION.

Dans laquelle on prouve cette troisième proposition : Les prédictions touchant la délivrance que les Prophètes ont unanimement promise à l'Eglise, sont pleinement vérifiées en la personne du Messie.

D. **S**urquoi vous fondez-vous quand vous croyez, que les prédictions touchant la délivrance que les Prophètes ont unanimement promise à l'Eglise, sont pleinement vérifiées en la personne du Messie?

R. Je me fonde sur la vérité de * l'Histoire de l'Evangile.

D. Faites voir que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, le Messie a vérifié ces prédictions.

R. Sept raisons nous ont convaincus qu'elles ne pouvoient regarder aucune des délivrances qui ont précédé le Messie. La première est prise de l'opposition qu'elles font entre le bonheur dont l'Eglise auroit joui avant le temps de cette délivrance, & celui dont elle jouiroit quand ce temps seroit arrivé. La seconde raison est prise des idées que ces prédictions donnent du Libérateur. La troisième de la rançon qu'il devoit payer pour nous la procurer. La quatrième des exploits que Dieu opéreroit pour nous en mettre en possession. La cinquième de la nature des

A a 4

biens

* Nous entendons ici par l'*Histoire de l'Evangile*, non seulement les *Evangiles* proprement ainsi nommez, mais tout ce qu'il y a d'Historique dans les Livres du Nouveau Testament.

biens qui en resulteroit. La fixième de leur durée. Et la septième du nombre des Peuples qui y auroient part. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été pleinement vérifiées en la personne du Messie.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les prédictions qui promettoient à l'Eglise un bonheur supérieur à celui dont elle auroit joui avant ce temps-là, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophètes avoient prédit que le bonheur dont cette délivrance feroit jouir l'Eglise, surpasseroit celui qu'elle avoit eû auparavant. Si l'Histoire de l'Evangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. (a) *La parole a été faite chair: nous avons contemplé sa gloire: une gloire convenable au Fils unique de Dieu, pleine de grace & de vérité: personne n'avoit jamais vû Dieu: c'est le Fils unique qui est au sein du Pere qui nous l'a révélé.* Il nous a appris à connoître Dieu, à l'aimer, à participer à son bonheur & à sa gloire, en participant à ses perfections. Jamais l'Eglise n'étoit parvenue avant Jésus-Christ à ce point de félicité.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Evangile est véritable, les idées que les Prophètes avoient données du Libérateur, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. ** Les Prophètes avoient prédit que ce Libérateur feroit le *Conseiller, l'Admirable, le Prince de paix, le Dieu fort & puissant, le Pere d'éternité*: ils avoient prédit que *l'Empire seroit mis sur son Epaule*:
qu'il

* Voyez ci-dessus pag. 357. (a) *Jean. I. 14. 18.*

** Voyez pag. 358.

qu'il n'y auroit point de fin à la prospérité dont il jouiroit sur le Throné de David son Pere : que ses issues seroient dès les temps éternels. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été accomplies en la personne du Messie. Jésus-Christ (a) est avant Abraham : (b) il est un avec Dieu : (c) il est Dieu sur toutes choses : (d) en lui sont cachez tous les trésors de sagesse & d'intelligence : (e) Dieu l'a souverainement élevé : il lui a donné un nom qui est au dessus de tout nom : afin qu'au nom de Jésus tout genou se ploie, tant de ceux qui sont aux Cieux, que de ceux qui sont sur la Terre, & au dessous de la Terre, & que toute Langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pere.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Évangile est véritable, les prédictions touchant la rançon que devoit donner le Libérateur ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophètes avoient prédit, que le Libérateur offriroit sa propre vie en sacrifice à la Justice Divine pour les péchez du Genre Humain. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. (f) *Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir ; & pour mettre sa vie en rançon pour plusieurs : (g) il s'est donné lui-même pour nos péchez, & c'est (h) par son sang que nous avons la rédemption.*

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Évangile est véritable, les prédictions touchant les exploits que Dieu devoit faire pour nous mettre en possession de la

A a 5

déli-

(a) Jean VIII. 58. (b) Rom. IX. 5. (c) Jean X. 30.

(d) Col. II. 3. (e) Phil. II. 9, 10, 11.

* Voyez page 359. (f) Mat. XX. 28. Voi. aussi Timoth. II. 6.

(g) Gal. I. 4. (h) Eph. I. 7.

délivrance promise par les Prophètes, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophètes avoient prédit que Dieu feroit pour cela les plus grands exploits, & que ses attributs brilleroient dans tout leur éclat. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées dans la personne du Messie. La puissance de Dieu a surmonté tous les obstacles qui s'opposoient au bonheur des hommes: elle a (a) dépouillé les Principautez, les Puissances, & elle les a menées publiquement en montre triomphant d'elles sur la Croix. Sa Justice s'est immolée la Victime la plus noble qui pût jamais lui être offerte, (b) l'Agneau sans tâche & sans souillure. Sa Sageffe est parvenue à ses fins par les voyes qui y paroissoient les plus contraires, & (c) Pilate & Hérode même, n'ont rien fait que ce que Dieu avoit déterminé dans son conseil: & sa bonté, sa charité, ses grandes miséricordes se sont signalées, en faisant grace à des Pécheurs condamnés à des misères éternelles.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Évangile est véritable, les prédictions touchant la nature des biens que cette délivrance devoit apporter aux hommes, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. ** Les Prophètes avoient promis que ces biens surpasseroient tous ceux que le Monde pourroit nous donner, & nous promettre. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. Jésus-Christ & ses Apôtres ont été autorisés de Dieu, pour nous promettre de sa part son Esprit, qui nous éclaire dans nos ténèbres: qui leve les obstacles que notre corruption naturelle oppofoit à notre sanctification: qui nous conduit au souverain bien. D.

* Voyez page 359. (a) Coll. II. 15. (b) I. Pier. I. 19.
(c) Act. IV. 27. ** Voyez page 360.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Évangile est véritable, les prédictions touchant la durée des biens que procureroit cette délivrance, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. * Les Prophètes avoient prédit que ces biens seroient éternels. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. Jésus est (a) le chemin, la vérité & la vie: celui qui boira de l'eau que Jésus-Christ lui donnera, n'aura jamais soif: elle deviendra une (b) fontaine jaillissante en vie éternelle: celui qui mangé sa chair & qui boit son sang, c'est-à-dire, celui qui croit en sa Doctrine, & qui a recours à son sacrifice, celui-là (c) aura la vie éternelle, & Jésus-Christ le ressuscitera au dernier jour.

D. Prouvez que si l'Histoire de l'Évangile est véritable, les prédictions touchant le nombre des Peuples qui devoient avoir part à cette délivrance, ont été vérifiées en la personne du Messie.

R. ** Les Prophètes avoient prédit, que tous les Peuples de la Terre auroient part à cette délivrance. Si l'Histoire de l'Évangile est véritable, ces prédictions ont été vérifiées en la personne du Messie. Jésus-Christ a ordonné à ses Apôtres. (d) d'instruire toutes les Nations, de les baptiser au nom du Père, du Fils & du St. Esprit. Ils se sont acquittés de cette commission: ils ont déclaré qu'en (e) † Jésus-Christ il n'y avoit plus ni Grec, ni Juif, ni Circoncision, ni Prépuce,

* Voyez page 361. (a) Jean XIV. 6.

(b) Jean IV. 13, 14. (c) Jean VI. 54.

** Voyez page 361. & 362.

(d) Matt. XXVIII. 19. (e) Coloss. III. 11.

† C'est-à-dire, que toutes les Cérémonies qui distinguoient les Juifs des autres Peuples alloient être abolies, & que Dieu alloit être connu de toutes les Nations.

ce, ni Scythe, ni Esclave, ni Libre, mais que Christ étoit tout en tous. Déjà du temps de St. Paul, l'Evangile avoit été (a) annoncé à toute Créature. Et il fait encor tous les jours de nouveaux des progrès sur l'Idolâtrie.

D. Mais comment prouveriez-vous, que les traits particuliers dont les Prophètes avoient dépeint le Libérateur, ont été réunis dans la personne du Messie ?

R. Je le prouve aussi par l'Histoire de l'Evangile.

D. Faites voir la force de cette preuve.

R. (b) Les Evangelistes ont dit que Jésus-Christ nâquit d'une Vierge Juive, qui étoit de la Tribu de Juda, & de la Famille de David, & qu'il accomplit ainsi ce que les Prophètes avoient dit touchant la Nation, la Tribu & la Famille du Libérateur. Ils ont dit aussi que selon les prédictions des Prophètes, il (c) étoit né à Bethlehem sous le Regne de l'Empereur Auguste, environ cinq cents ans après le retour de la Captivité de Babylone: que (d) Jean Baptiste son Précurseur avoit prêché la repentance: (e) qu'il avoit été crucifié: & qu'il étoit ressuscité des morts.

On chantera après cette Section les deux premiers versets du PSEAUME LXXXIX.

X.

(a) Col. I. 23. (b) Voi. sur ces trois premiers traits *Matt. I. 19, 20, 21.* Il n'est pas dit expressément dans cet endroit-là que Marie fût de la Tribu de Juda, & de la Famille de David. Mais la Loi du XXXVI. des *Nombres* ordonnoit que les Filles qui n'avoient point de Freres se mariaient avec des hommes de leur Famille. Marie étoit dans ce cas: & elle alloit se marier avec Joseph qui étoit de la Tribu de Juda, & descendu de David. Voi. *Matt. I. 20.* (c) *Luc. II. 1.* (d) *Matt. III. 1, 2, &c.*

(e) Voi. les derniers Chapitres des Evangelistes.

X. SECTION.

Quatrième preuve de la Divinité de la Révélation: Elle contient des faits qu'un amas de circonstances historiques établit : & où l'on fait voir en même temps l'accomplissement des Propheties, par la vérité de l'Histoire de l'Évangile.

D. VOUS avez réduit toute la question sur l'accomplissement des Prophéties, à prouver que * l'Histoire de l'Évangile est véritable. Quelles preuves en avez vous ?

R. Je puis prouver I. que les Livres du Nouveau Testament, sont des Auteurs dont ils portent les noms : II. que ces Auteurs sont dignes de foi.

D. Comment prouvez-vous cette première proposition ?

R. Il y a des règles sûres pour décider ces sortes de questions : & ces règles se réunissent en faveur de ce que nous avons avancé, que les Livres du Nouveau Testament sont des Auteurs dont ils portent les Noms.

D. Quelle est la première règle ?

R. On doit croire qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom, quand des personnes qui étoient à portée de savoir s'il en étoit, le citent unanimement comme étant de lui. Cette règle conclut pour les Livres

* Nous entendons ici par l'*Histoire de l'Évangile*, non seulement les Évangiles proprement ainsi nommez, mais tout ce qu'il y a d'historique dans les Livres du Nouveau Testament.

Livres du Nouveau Testament. * Les Anciens Docteurs de l'Eglise, dont les uns vivoient cinquante ans, les autres cent, les autres deux cents, les autres trois cents ans après St. Matthieu, & qui par cela même étoient à portée de connoître s'il étoit l'Auteur de l'Evangile qui porte son nom, ont attesté unanimement qu'il étoit de lui, & l'ont cité comme son ouvrage: de-là nous concluons que St. Matthieu est l'Auteur de cet Evangile. On peut faire le même raisonnement à l'égard des autres Livres du Nouveau Testament.

D. Mais vous qui n'avez pas lû ce qu'ont écrit sur cette matière les anciens Docteurs de l'Eglise, comment savez-vous ce qu'ils en ont dit ?

R. Je le fai comme diverses autres choses du même genre, & sur lesquelles il n'est pas possible que tous ceux qui me les assurent, s'accordent pour me tromper. Je n'ai jamais lû les Livres d'Homere: je ne doute pourtant pas qu'ils ne fassent mention du Siège de Troye: tous ceux à qui j'ai ouï parler de ces Livres me le disent, & m'offrent de le prouver. De même je n'ai pas lû les Ouvrages des anciens Docteurs de l'Eglise, mais personne ne conteste qu'ils n'ayent cité les Livres du Nouveau Testament, comme l'Ouvrage de ceux dont ils portent le nom: cela suffit pour me le persuader.

D. Quelle est la seconde règle qui doit nous persuader, qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom ?

R. Quand ceux qui avoient tous les secours nécessaires pour éclaircir cette question, & qui avoient un grand intérêt de ne pas se tromper, ont décidé que

* On alléguera dans un Avertissement à la fin de cette Section, les preuves historiques des propositions qu'on y avance.

que ce Livre est de l'Auteur dont-il porte le nom. Cette règle conclut en faveur des Livres du Nouveau-Testament. Une des principales raisons qui portoient les Docteurs dont nous avons parlé à se dévouer à la Religion Chrétienne, c'étoit que les Livres qui en contenoient les preuves étoient l'Ouvrage des Auteurs auxquels on les attribuoit.

D. Quelle est la troisième règle qui doit nous déterminer à croire, qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand cette proposition : Un tel Livre est de l'Auteur auquel il est attribué, est liée avec des faits que personne ne conteste. Par exemple, c'est un fait que personne ne conteste, que la Religion Chrétienne a eu un grand nombre de partisans, & de Martyrs dans les premiers Siècles. Mais ce fait est lié avec cette proposition : Les Livres du Nouveau Testament sont des Auteurs dont ils portent le nom.

D. Comment cette proposition est-elle liée avec le fait que vous avez avancé?

R. C'est qu'on ne sauroit présumer raisonnablement que la Religion Chrétienne eût eu tant de partisans & tant de Martyrs, si l'on n'avoit eu des raisons solides de se persuader que les Livres qui en contenoient les preuves, étoient l'ouvrage des Auteurs sacrez, & n'avoient pas été composez par des Impositeurs, qui avoient pris des noms respectables pour imposer à l'Eglise.

D. Quelle est la quatrième règle qui doit nous persuader, qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand les Ennemis de la Doctrine qui y est enseignée ont reconnu qu'il étoit de cet Auteur, quoi qu'ils eussent intérêt à le nier, & qu'ils ayent vécu dans

dans des temps où cette question pouvoit être facilement éclaircie. Cette quatrième règle conclut en faveur des Livres du Nouveau Testament. Les premiers Ennemis de la Religion Chrétienne, n'ont jamais dit que ces Livres portassent des noms supposés.

D. Quelle est la cinquième règle qui doit nous persuader, qu'un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom?

R. Quand ceux qui veulent faire naître des doutes sur ce sujet, n'alleguent aucun fait averé pour servir de fondement à leur prétention: quand pour combattre des preuves réelles, ils ne proposent que des conjectures & des présomptions. Par exemple: Il y a dix-huit Siècles que le Livre de l'Æneïde est attribué à un Poète qui vivoit sous l'Empereur Auguste, & qu'on appelloit Virgile. Pour combattre cette opinion avec quelque apparence de raison, il ne suffit pas de dire: peut-être l'antiquité s'est-elle trompée, quand elle a crû que Virgile avoit composé l'Æneïde: peut-être quelque Imposteur a pris le nom de ce Poète, pour se concilier les Esprits. Il faudroit des objections fondées sur des preuves de fait, pour ôter à Virgile un Livre que des raisons fondées sur des preuves de fait ont déterminé les Esprits à lui attribuer. Cette cinquième règle conclut en faveur des Livres du Nouveau Testament: l'exemple que nous avons apporté pour l'éclaircir leur doit être appliqué, & il détruit la plûpart des objections de ceux qui veulent ôter aux Auteurs sacrez, des Ouvrages dont ils sont en possession depuis tant de Siècles.

On chantera après cette Section les deux premiers versets de la troisième partie du PSEAUME CXIX.

AVIS

AVIS SUR LA SECTION

Précédente.

IL s'agit de ce qui a été proposé dans cette Section, qu'on ne sauroit bien connoître les preuves de la Religion Chrétienne, si l'on n'a quelque idée des premiers Siècles de l'Eglise. Cette Religion est en partie fondée sur des faits: & des faits ne peuvent être connus que par l'Histoire. C'est une des choses qui doivent être le plus exactement observées dans l'instruction de la Jeunesse, & qui nous donne lieu de déplorer la méthode qu'on suit ordinairement pour y parvenir. Ce seroit rendre un grand service au Public que de suppléer à ce défaut de la plûpart des Catechismes. Il faudroit pour cela publier un Catechisme historique, qui contient les principales preuves de fait, sur lesquelles l'Histoire de l'Evangile est établie. C'est sur-tout dans la Section précédente que nous avons senti la nécessité d'un pareil ouvrage. Comment avoir cette Foi éclairée, dont nous prescrivons la nécessité, si l'on admet sans savoir pourquoi cette proposition si capitale dans le Christianisme; nos Livres ont été composez par les Auteurs dont ils portent les noms? Mais aussi comment s'éclaircir sur cette matière, si l'on ne remonte jusqu'aux premiers Siècles du Christianisme, si l'on ignore entièrement les raisons qui ont déterminé l'Eglise à attribuer ces Livres aux Auteurs dont ils portent les noms? Nous avons été obligez de supposer dans cette Section des vérités historiques, sans lesquelles on ne sauroit prouver les choses qui y sont contenues. Nous croyons devoir remplir ce vuide. Le Catechiste prudent in-

filtrera plus ou moins sur ce que nous allons proposer, selon la capacité des Catechumènes qui seront sous sa direction.

I. On ne sauroit douter qu'il n'y ait eu du temps de Jésus-Christ, un Homme apellé *Matthieu*, un Homme apellé *Luc*, un autre qui avoit nom *Marc*, & un autre qui se nommoit *Jean*. Personne ne le conteste. Les Juifs, les Chrétiens, les Payens en conviennent également: & cela n'a pas besoin de preuve.

II. On a attribué certains Ouvrages à ces Auteurs: cette proposition n'est pas moins évidente que la première, & n'a pas été plus contestée. Les disputes qu'il y a eu parmi les Chrétiens à cette occasion: ¹ la profession que faisoient les Sectes les plus corrompues de prendre ces Ouvrages pour la règle de leur Foi: les Livres faussement attribuez aux Auteurs sacrez: l'acharnement avec lequel les ² Payens défendoient la lecture de ces Livres: la pénitence que l'Eglise imposoit aux Chrétiens qui les livroient aux Ennemis: les Ecrits que les Prophanes ont publiez pour les réfuter: ce seroient là autant de sources de preuves en faveur de cette seconde proposition, si elle avoit besoin d'être prouvée.

* III. On ne sauroit douter non plus que parmi les Ouvrages attribuez aux Auteurs sacrez dans les premiers

¹ *St. Irenée* dit aussi que l'autorité des Evangiles étoit si grande, que les Hérétiques mêmes s'en servoient pour prouver leurs erreurs. *IREN.* lib. III. cap. 2. pag. 200. de l'Edit. d'Oxford 1702.

² *Dioclesien*, non seulement défendoit cette lecture, mais il fit une recherche exacte des Livres sacrez, & brûla ceux qu'on pût recouvrer. *EVSEB. Hist. Eccl. liv. VIII. 2.* pag. 240. *LACT. de mort. Persecut.* Cap. XII. pag. 104. Edit. d'Utrecht in 8. 1592.

* Cette troisième proposition & les deux premières peuvent servir de préliminaire à la Section précédente.

miers Siècles, il n'y en ait eû quatre, dont l'un portoit le nom de St. Matthieu, l'autre celui de St. Marc, le troisième celui de St. Luc, & le quatrième celui de St. Jean. Des raisons semblables à celles qui ont prouvé notre seconde proposition, concluent en faveur de cette troisième, & personne ne la conteste.

IV. * On peut prouver très-clairement aussi, que les Chrétiens des premiers Siècles avoient tous les secours pour connoître, si les Evangiles étoient des Auteurs dont ils portoit les noms. St. Jean qui est un de ces Auteurs a vécu jusques au commencement du second Siècle. ³ Toute l'antiquité dépose qu'il fut relegué dans l'Isle de Pathmos, sous l'Empereur Domitien; & ce que nous avons de mieux prouvé sur sa mort, c'est qu'elle arriva au commencement du Règne de l'Empereur Trajan. St. Jean a pû voir les trois premiers Evangiles. ⁴ Clement Alexandrin dit qu'ils lui furent apportez: qu'il les confirma par son témoignage. C'est parce que ce St. Evangeliste a écrit le dernier; qu'il a peu insisté sur les événemens que les autres avoient amplement raportez: & qu'il ne s'est arrêté que sur des circonstances dont ils n'avoient pas fait mention. St. Clement Evêque de Rome, St. Ignace Evêque d'Antioche, Papias Evêque d'Hieraple en Asie, Polycarpe Evêque de Smyrne: ces quatre Prélats étoient contemporains de St. Jean. ⁵ Le premier a vécu sous l'Empereur Domitien, & il est mort à peu près dans le même temps que St.

B b 2

Jean.

* Cette quatrième proposition sert d'éclaircissement à la première règle qu'on a donnée, pour discerner si un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom.

³ Voi. IREN. l. 2. c. 39. pag. 161. Oxford. 1702. EUSEB. *Hist.* III. cap. 23. pag. 73. Paris 1679.

⁴ EUSEB. *Hist.* l. VI. c. 14. pag. 175.

⁵ EUSEB. *Hist.* l. III. c. 15. pag. 70.

Jean. ⁶ On assigne la même époque à la mort de St. Ignace. ⁷ Papias avoit été Disciple de St. Jean, & ⁸ Polycarpe avoit conversé avec cet Evangeliste, & avec plusieurs de ceux qui prétendoient avoir vû Jésus-Christ. Ces quatre Evêques ne peuvent pas avoir négligé d'examiner des questions aussi importantes que celle-ci. St. Matthieu, St. Marc, St. Luc, St. Jean, ont-ils écrit la vie de Jésus-Christ? Les Evangiles qui portent leurs noms sont-ils d'eux véritablement, ou sont-ce des Ouvrages supposés? On ne peut pas soupçonner non plus ces Evêques d'avoir voulu tromper l'Eglise sur cette matière: deux d'entre eux ont fait pour la Vérité le plus grand sacrifice qu'on puisse faire pour elle; je veux dire, celui de leur propre vie. ⁹ St. Ignace fut livré aux Bêtes feroces à Rome pour l'Evangile, & c'est une constante tradition que ¹⁰ Polycarpe fut brulé à Smyrne, pour n'avoir pas voulu jurer par la Fortune de l'Empereur. Voilà donc quatre Auteurs contemporains d'un des quatre Evangelistes, de celui qui avoit examiné les Evangiles des trois autres. Or ces * quatre Auteurs ont non seulement

⁶ EUSEB. *Hist. lib. III. c. 36. pag. 87.*

⁷ IREN. *lib. V. cap. 33. pag. 155.* ⁸ IREN. *lib. III. 3. pag. 203.* Il dit que les Apôtres avoient établi Polycarpe Evêque de Smyrne.

⁹ EUSEB. *Hist. III. cap. 34. pag. 85.* ¹⁰ EUSEB. *Hist. lib. IV. cap. 15. pag. 104.*

* EUSEB. *Hist. lib. IV. cap. 39. p. 90. 91.* dit que Papias a fait mention de l'Evangile selon St. Matthieu, de celui selon St. Jean, de la première Epître de St. Pierre, & de la première de St. Jean. L'Epître aux Hébreux est citée dans l'Epître de Clément aux Cor. *Voi. l'Edit. de Cotelier Anvers 1700. Tom. I. pag. 167.* Les Evangiles sont citez. *pag. 153. & 173.* & la première aux Cor. Polycarpe dans son Epître aux Philip. *ibid. Tom. II. pag. 185.* cite la première de St. Pierre, des passages de St. Matt. & de St. Luc, & la première à Tim. & *pag. 186.* l'Epître aux Gal. les deux aux Cor. & *pag. 187.* la première de St. Jean, la première de St. Pierre, & l'Evangile selon St. Matt. Dans les Epîtres les moins contestées de St. Ignace, on trouve par tout nos Livres citez. *Voi. ibid. pag. 49. 47. &c.*

ment parlé des Evangiles, mais ils en ont même cité quelques passages dans les fragmens de leurs Ouvrages qui nous restent.

Dans le même Siècle, vécurent Justin Martyr, Irénée, Clément Alexandrin, & Tertullien, peu de temps après ceux dont nous venons de parler : & leurs Ouvrages sont entré nos mains. Nous faisons au sujet de ces quatre Auteurs un raisonnement semblable à celui, que nous avons fait au sujet des quatre autres. Ils avoient tous les secours nécessaires pour connoître si les Evangiles étoient des Auteurs auxquels on les attribuoit, puis qu'ils avoient conversé avec des personnes qui les avoient vus : on ne sauroit raisonnablement les taxer d'indolence sur une question, qui leur étoit si importante. Beaucoup moins aussi pourroit-on les accuser d'avoir voulu tromper l'Eglise sur ce sujet. ¹¹ Justin Martyr étoit un Philosophe qui avoit employé une partie de sa vie à la recherche de la Vérité, & qui crût ne la trouver que dans l'Evangile, en faveur duquel il écrivit, & qu'il scella de son propre sang. ¹² St. Irénée fit un même sacrifice à la Religion. Clément Alexandrin & Tertullien ont vécu comme Justin & Irénée, dans des temps où l'on ne pouvoit professer la Religion Chrétienne sans avoir beaucoup à souffrir pour elle, je veux dire sous les Empereurs Caracalla & Severe. Or les Ouvrages de ces quatre Auteurs sont remplis de passages de nos Evangiles. Ils en parlent même comme de Livres qui étoient alors entre les mains de tous les Chrétiens, & dont l'authenticité n'étoit pas contestée. ¹³ St. Irénée dit qu'il n'y avoit que quatre Evangiles, & qu'il ne pouvoit y en avoir un plus grand nombre. Il dit

Bb 3 que

¹¹ Voi. JUSTIN. *Dialog. cum Trif.* pag. 218. &c. de l'Ed. de Paris. Fol. 1636.

¹² GREGOIR. de *Tours lib. I. c. 27.* ¹³ IRÉN. *lib. III. c. II. p. 22.*

que leur autorité étoit si grande, que les Hérétiques mêmes leur rendoient témoignage, & y avoient recours pour prouver leurs erreurs. Il paroît même par ¹⁴ un passage de cet Auteur qu'on avoit de son temps les Originaux des Evangiles : c'est ce qu'on peut conclurre de cette expression *συνδαια και ἀρχαία ἀντιγραφα*. ¹⁵ Clément Alexandrin ayant cité un passage d'un Evangile Apocryphe dit, qu'il n'y en avoit que quatre de Canoniques : ce qui est confirmé par un passage de Tatien, qui vivoit au milieu du second Siècle; il avoit au rapport ¹⁶ d'Eusebe, composé une harmonie des Evangiles à laquelle il avoit donné ce titre : *l'Evangile composé des quatres*. ¹⁷ Justin Martyr dit que de son temps on lisoit les Evangiles dans les Assemblées publiques. La Religion Chrétienne fit des progrès considérables dans le troisième & dans la quatrième Siècle : & nous avons un grand nombre d'Auteurs de ce temps-là, au sujet desquels nous pouvons faire les mêmes raisonnemens, que nous avons faits à l'égard de ceux que nous avons déjà citez. Il seroit inutile de compiler ici les passages que les Ouvrages de ce temps-là pourroient nous fournir, pour prouver que les quatre Evangiles étoient reçus par les Chrétiens, & lus publiquement dans les Eglises. Je me contenterai de remarquer qu'il y eut dès le troisième Siècle des traductions des Evangiles, & ¹⁸ Eusebe dit que de son temps l'Evangile étoit en toute sorte de Langue, d'écriture, & de caractère, & qu'il étoit entendu de toutes sortes de Nations,

J'indi-

¹⁴ IREN. *lib. V. cap. XXX. p. 447.*

¹⁵ CLEMENT ALEX. *Strom. III. p. 455. de l'Edit. Fol. de Paris 1641.* ¹⁶ EUSEB *lib. IV. cap. 29. pag. 122.*

¹⁷ JUST. MARTYR. *Apolog. 2. p. 77.*

¹⁸ EUSEB. *de laudib. Constant. c. 17. pag. 547. Edit. Val. & Fragm. à GRABE allatum in notis ad Spicileg. Patrum sæc. 2. pag. 252.*

J'indiquerai aussi ce que les ¹⁹ Savans ont dit sur l'ancienneté de la Vulgate & de la Version Syriaque.

Nous pouvons prouver l'authenticité du Livre des Actes par des preuves du même genre que celles que nous avons alléguées en faveur des Evangelies. Ce Livre est attribué par toute l'Antiquité à St. Luc. Il est cité par ²⁰ Papias, par ²¹ Polycarpe, par ²² Irenée, par ²³ Clément Alexandrin & par plusieurs autres. L'Histoire des premiers Siècles de l'Eglise ne fait mention de personne qui ait revoqué en doute son authenticité, ²³ avant les Manichéens & les Catharyges qui voulurent le rendre suspect, parce qu'il parloit de la descente du St. Esprit sur les Apôtres. ²⁴ St. Augustin dit qu'on le lisoit publiquement dans les Assemblées Chrétiennes; & il se trouve dans les anciens Catalogues des Livres Canoniques, que nous rapporterons à la fin de cet avertissement.

Comme les Epîtres étoient adressées pour la plupart à des Societez particulières, il fallut quelque temps pour les faire recevoir dans toute l'Eglise. Mais on en conservoit les Originaux dans les lieux où l'on les avoit reçues. C'est ce que quelques Savans ont conclu d'un passage remarquable de ²⁵ Tertullien: *Veux-tu, dit-il, donner un bon objet à ta curiosité, dans les choses qui concernent ton salut? Va parcourir toutes les Eglises Apostoliques dans lesquelles président encore les pro-*

Bb 4

pres

¹⁹ WALTON *Proleg.* pag. 1237. WITHEI *Préface* sur les Epîtres pag. XIX.

²⁰ PAPIAS dans EUSEB. *Hist.* IV. cap. 39. pag. 90.

²¹ POLYCARP. *ad Phil.* pag. 184. ²² IREN. plus de cinquante fois.

²³ Voi. AUGUSTIN. *Epist.* 253. Tom. II. p. 348. Paris 1664.

²⁴ AUGUST. *de Prædestin.* cap. II. 4. Tom. VII. p. 258.

²⁵ TERTULL. *de Praescript.* pag. 215.

pres * Chaires des Apôtres, & où l'on recite leurs propres Lettres *AUTENTIQUES*. Es-tu voisin d'Achaïe? Tu y as la Ville de Corinthe. N'es-tu pas éloigné de Macedoine? Tu y as Philippes, & Thessalonique. Si tu peux aller en Asie: tu y as Ephese. Si tu es proche d'Italie: tu y as Rome, &c. Je ne voudrois pourtant pas soutenir que le mot *authentique*, signifie dans ce passage, l'Original écrit par les mains des Apôtres: mais quelle que soit la signification de ce terme, il paroît par ces paroles de Tertullien, qu'on lisoit dans l'Eglise les Epîtres des Apôtres, en la propre langue dans laquelle ils les avoient écrites, & s'il n'est pas démontré qu'on en conservoit les Originaux mêmes, on peut le présumer avec beaucoup de raison.

On ne doit pas douter non plus, que les Eglises qui avoient des Ecrits si précieux, n'en ayent fait part à ceux avec lesquels elles étoient unies par les liens d'une même foi. La charité seule leur dictoit cette démarche, & les Apôtres eux-mêmes la leur avoient prescrite. St. Paul recommande expressément aux Colossiens, que quand ils auront (a) *lu l'Epître qu'il leur adresse, ils la communiquent à l'Eglise de Laodicée, Ville voisine de Colosse; & il veut qu'ils lisent eux-mêmes celle qui étoit venue de Laodicée: c'étoit probablement l'Epître aux Ephésiens, comme on le peut prouver par des raisons qui ne sont pas de ce lieu. Ce précepte de St. Paul à l'Eglise de Colosses, fut pro-*

* Peut-être faut-il entendre par ces *Chaires Apostoliques*, les principales Eglises que les Apôtres avoient fondées, telles qu'étoient Corinthe dans l'Achaïe, Philippes dans la Macedoine. Voi. RIGAUD sur Tertullien de *prescript.* Cap. XXXVI. pag. 215. Il y a un passage parallele de Tertullien, de *Monogam.* pag. 532.

(a) *Coloss.* IV. 16.

probablement suivi de toutes les autres auxquelles les Auteurs sacrez adresserent des Epîtres.

Mais comme les premiers Siècles du Christianisme étoient des temps de persécution, & que l'art de l'Imprimerie n'étoit pas encore connu, les Eglises ne pouvoient pas se communiquer aussi facilement ces Epîtres, qu'on pourroit le faire dans des temps comme les nôtres. Ces obstacles furent une des principales causes des doutes que quelques Chrétiens formerent de bonne foi, & que les Ennemis du Christianisme fomenterent contre l'autenticité de plusieurs de ces Epîtres. Lors qu'on en produisoit quelque copie, chacun y faisoit ses difficultez, selon la diversité des secours qu'il pouvoit avoir pour en découvrir l'origine, & selon les préjugés dont il étoit imbu. C'est ainsi que ²⁶ l'on douta pendant quelque temps de l'autenticité de l'Epître de St. Jacques, parce qu'on crût que ce qui y est établi touchant la Justification par les œuvres, étoit contraire à la Doctrine de St. Paul, touchant la Justification par la foi seule. C'est ainsi que ²⁷ quelques uns douterent que l'Epître aux Hébreux fût Divine, parce qu'ils crurent que ce qui y étoit enseigné touchant l'impossibilité du retour de ceux qui *tombent après avoir été illuminez*, favorisoit la Doctrine des Montanistes, qui refusoient de recevoir dans la Communion de l'Eglise, ceux qui s'en étoient une fois séparés par l'Apostasie.

Mais il est remarquable que ce doute ne tomba que sur un très petit nombre d'Epîtres, dont la plûpart étoient de celles qui n'étoient adressées à aucune E-

Bb 5

glise

²⁶ EUSEB. *Hist.* II. 23. & III. 25. pag. 53.

²⁷ Voi. EUSEB. VI. 25. pag. 185. Il cite un passage d'ORIGENE qui dit, qu'il n'y a que Dieu qui sache qui est l'Auteur de l'Epître aux Hébreux.

gliste particulière, ce qui étoit cause qu'on ne pouvoit découvrir qu'avec peine où étoient les véritables Originaux de ceux qui les avoient composées : mais on n'a jamais douté de l'autenticité * des Epîtres de St. Paul, si l'on en excepte celle qui est adressée aux Hébreux, ²⁸ les deux à Timothée, celle à Tite sur lesquelles quelques Hérétiques formerent des difficultés, parce qu'elles étoient opposées à leurs erreurs & à leurs désordres.

On doit remarquer aussi que dans les premiers Siècles du Christianisme, comme dans tous ceux qui les ont suivis, il y a eu des Fourbes & des Visionnaires, dont les uns troubloient par malignité la paix de l'Eglise, tandis que les autres adoptoient par foiblesse d'esprit tout ce qui leur sembloit propre à favoriser leurs Visions, & leurs rêveries. Ils donnerent cours les uns & les autres à divers Ecrits faussement attribuez aux Hommes sacrez. Toutes les Eglises n'étoient pas également à portée de démêler la zizanie d'avec le bon grain : il fallut faire des perquisitions, se communiquer réciproquement ce qui pouvoit contribuer à éclaircir une matière si importante. Il ne fut pas possible de fixer le Canon des Epîtres, immédiatement après qu'elles eurent été publiées. Un passage d'Eusebe semble pourtant prouver qu'il l'étoit déjà long-temps avant le Concile de Nicée. ²⁹ *Je croi, dit-il, devoir faire ici le Catalogue de tous les Livres du Nouveau Testament, dont j'ai parlé. Il faut mettre au premier rang les quatre Evangiles, à la fin desquels sont les Actes des Apôtres :*

* Elles sont citées comme des Ouvrages de cet Apôtre par les Auteurs qui ont écrit après lui, mais dont je ne saurois rapporter les passages sans grossir excessivement ce Volume.

²⁸ TERTULLIAN. *contra Marcionem* lib. V. Cap. ult. pag. 186.

²⁹ EUSEB, *Hist. lib. III. cap. 25. pag. 17.*

tres: ensuite les Epîtres de Paul, puis la première de Jean, & la première de Pierre: on peut mettre enfin, si l'on le juge à propos, l'Apocalypse de Jean, dont nous dirons en son lieu ce que les Anciens ont tenu. Voilà les Livres qui sont reçus d'un commun consentement. L'Epître de Jude, la seconde de Pierre, la seconde & la troisième de Jean, soit qu'elle ait été écrite en effet par l'Evangéliste, ou par un autre de même nom, ne sont pas reçues de tout le monde, bien que plusieurs s'en servent. Il faut tenir pour faux & supposer les Actes de Paul, le Livre du Pasteur, la Révélation de Pierre, l'Epître de Barnabé, les Institutions des Apôtres. On peut mettre, si l'on veut, en ce rang l'Apocalypse de Jean, que quelques uns effacent du nombre des Livres saints, & que d'autres croient y devoir laisser.

Mais le Canon des Livres sacrez fut fixé d'une manière solennelle par un Concile assemblé à Laodicée l'an 372. Voici ce qu'il décida sur cette matière: ³⁰ On ne doit pas lire dans les Eglises des Pseaumes composez par des Idiots, ni des Livres qui ne sont pas contenus dans le Canon: on doit se borner à ceux qui sont Canoniques, c'est-à-dire, à ceux du Vieux & du Nouveau Testament. Voici ceux qui y doivent être lus & à l'autorité desquels il faut se soumettre: La Genese du Monde, l'Exode d'Egypte, le Levitique, les Nombres, le Deuteronomie, Jésus Navé, les Juges, Ruth, quatre Livres des Regnes, deux des Paralipomenes, deux d'Esdras, cent-cinquante Pseaumes, les Proverbes de Salomon, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, Job, Esther, douze Prophètes, à savoir, Osée, Amos, Joël, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Item, Esaie, Jeremie, Eze-

³⁰ Voi. les Canons 59. & 60. du Concile de Laodicée dans le Collection du Pere HARDOUIN Tom. I. pag. 791.

Ezechiel, Daniel. Pour ce qui concerne les Livres du Nouveau Testament, on doit lire premièrement les quatre Evangiles, savoir l'Evangile selon St. Matthieu, l'Evangile selon St. Marc, l'Evangile selon St. Luc, & l'Evangile selon St. Jean, les Actes des Apôtres, sept Epîtres Catholiques, savoir une de St. Jaques, deux de St. Pierre, la première & la seconde, trois de St. Jean, la première, la seconde & la troisième, une de St. Jude, quatorze Epîtres de St. Paul, une aux Romains, une première & une seconde aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephesiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, une première & une seconde aux Thessaloniens, une première & une seconde à Timothée, une à Tite, une à Philemon, une aux Hébreux. Ce catalogue du Concile de Laodicée contient tous les Livres qui sont aujourd'hui dans notre Canon, à la reserve du Livre de l'Apocalypse, pour l'authenticité duquel nous avons des preuves particulières, que nous ne croyons pas devoir rapporter ici.

De tout ce que nous venons de proposer il suit, que si l'on peut contester raisonnablement que les Livres du Nouveau Testament soient des Auteurs dont ils portent, le nom, il n'y a aucun Ouvrage de l'Antiquité, aucun sans exception, dont on puisse assurer qu'il a été composé par l'Auteur auquel il est généralement attribué. Au reste les mêmes Argumens qui établissent que nos Livres ne sont pas supposés, prouvent qu'ils ne sont pas corrompus.

XI. SECTION.

Où l'on prouve que les Auteurs de l'Histoire de l'Evangile sont dignes de foi.

D. **P**rouvez que les Auteurs du Livre du Nouveau Testament sont dignes de foi.

R. Plu-

R. Plusieurs considérations me le persuadent. I. La nature des choses qu'ils racontent. II. Le nombre de ceux qui les écrivent, & de ceux qu'ils alleguent comme témoins oculaires de ce qu'ils écrivent. III. L'uniformité de leur déposition, & de celle de leurs témoins. IV. Le temps qu'ils ont choisi pour parler & pour écrire. V. Le lieu où ils ont écrit & parlé. VI. Les motifs dont ils ont pû être animez. VII. Les Tribunaux devant lesquels ils ont comparu. VIII. Le rang qu'ils ont eû dans la Société. IX. Les Miracles qu'ils ont faits.

D. Comment la nature des choses que ces Auteurs ont écrites, vous persuade-t-elle de leur bonne foi?

R. Si la vérité de l'Histoire de l'Évangile dépendoit d'une enchaînage de raisonnemens Philosophiques, ou de calculs Chronologiques: si elle rouloit sur des événemens éloignez que ces Auteurs n'eussent pû savoir que sur le raport des autres, leur témoignage pourroit nous être suspect. Mais il s'agit de faits qu'ils disent être arrivez de leur temps, & la plûpart sous leurs yeux. Il s'agit s'ils ont vû Jésus-Christ: s'ils ont passé des années entières avec lui: s'ils ont assisté à ses Sermons: s'ils ont été témoins de ses Miracles, de ses souffrances, de sa mort, & s'il leur est aparu après sa résurrection. Il s'agit de faits sur lesquels il est impossible qu'ils se soient trompez.

D. Comment le nombre de ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Évangile, & le nombre de ceux qu'ils alleguent comme témoins oculaires de ce qu'ils écrivent, vous persuade-t-il de leur bonne foi?

R. S'il n'y avoit qu'un petit nombre d'Auteurs qui eussent écrit cette Histoire, s'ils n'avoient allegué qu'un petit nombre de personnes comme témoins oculaires de ce qu'ils écrivent, on pourroit soupçon-

ner

ner qu'un dessein auffi noir que celui de tromper l'Eglise a pû être conçu de quelque Esprit, & que l'imagination d'avoir vû Jésus-Christ, d'avoir assisté à ses Sermons, d'avoir été témoin de ses Miracles, de ses souffrances, de sa mort, de sa résurrection, a pû monter dans quelque cerveau : mais quand nous voyons (a) que les Apôtres le jour de la Pentecôte Chrétienne appellent toute la Ville de Jérusalem, & toute la Judée à témoin d'une partie des événemens qu'ils attestent ; quand nous voyons que pour prouver l'événement le moins croyable de l'Histoire de Jésus-Christ, je veux dire sa résurrection, ils alleguent jus-qu'à (b) cinq cens Freres comme témoins oculaires de ce Miracle, ce soupçon s'évanouit.

D. Comment l'uniformité des dépositions de ces Auteurs & de celle des Personnes qu'ils alleguent comme témoins oculaires de la résurrection de Jésus-Christ, vous persuade-t-elle de la vérité de leur témoignage ?

R. Parce qu'il est inoui qu'une troupe composée de cinq cens Imposteurs, tels qu'auroient été ceux dont nous parlons, si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, il est inoui qu'une troupe dans laquelle il devoit y avoir des genies & des humeurs différentes, des gens spirituels & des stupides, des timides & des courageux, soit uniforme dans son témoignage. C'est pourtant le cas dont il s'agit : aucun de nos Auteurs, aucun de ceux qu'ils alleguent ne s'est démenti ; aucun d'eux n'a trahi ses prétendus complices, & n'a découvert la prétendue imposture.

D. Comment le temps que les Auteurs sacrez ont choisi pour prêcher & pour écrire, vous persuade-t-il de leur bonne foi ?

R.

(a) Voi. *Actes* II. 14. (b) *I. Cor.* XV. 6.

R. Parce que s'ils avoient publié l'Histoire de Jésus-Christ plusieurs années après sa mort, ce délai auroit pû faire naître quelque soupçon contre leur fidélité. Mais trois jours après que Jésus-Christ est mort, ils disent qu'il est ressuscité, & immédiatement après qu'il a disparu, ils disent qu'il est monté dans le Ciel. Des fourbes auroient attendu que la rage contre Jésus-Christ fut apaisée, que les Juges fussent changez, & que les esprits fussent moins attentifs à leurs Discours & à leurs Ecrits.

D. Comment le lieu que les Auteurs sacrez ont choisi pour prêcher & pour écrire, vous persuade-t-il de leur bonne-foi?

R. S'ils n'avoient publié l'Histoire de Jésus-Christ que dans des lieux éloignez de celui où il avoit vécu, on auroit pû croire que cette distance mettoit ceux auxquels ils parloient, & qui avoient leurs écrits entre leurs mains, dans l'impuissance de faire des informations sur ce qu'ils disoient, & qu'elle favorisoit l'établissement de l'erreur. Mais les Auteurs des Livres sacrez ont prêché dans Jérusalem, dans la Synagogue, dans le Prétoire: ils ont publié l'Histoire de Jésus-Christ dans le même lieu où il avoit vécu, & où il avoit été mis à mort.

D. Comment les motifs dont ces Auteurs peuvent avoir été animez, vous persuadent-ils de leur bonne foi?

R. Parce qu'ils ne peuvent avoir été animez par aucun des motifs qui portent des fourbes à tromper. On trompe dans la Société: mais toujours dans quelque vue d'interêt temporel. Ici il faudroit, pour se persuader que ces Auteurs ont été des Imposteurs, supposer qu'au lieu que les autres Hommes sacrifient quelquefois leur salut à leur interêt temporel, ceux-ci

au contraire ont sacrifié leur intérêt temporel, contre l'intérêt de leur salut même, puis que le témoignage qu'ils ont rendu à Jésus-Christ, leur attira des opprobres & des tourments, pendant tout le cours de leur vie, & qu'ils le scellerent la plûpart de leur propre sang.

D. Comment les Tribunaux devant lesquels ces Auteurs ont comparu, vous persuadent-ils de leur bonne foi?

R. Ils ont comparu devant des Juifs, devant des Romains, devant des Rabins, devant des Philosophes, devant des Juges experts à interroger des criminels & à les faire tomber en contradiction. Si le témoignage que nos Auteurs ont rendu à Jésus-Christ avoit été un complot formé entre eux & leurs adhérents, il est à présumer que quelcune des personnes devant lesquelles ils comparurent, auroit découvert l'imposture, & en auroit arrêté le cours.

D. Comment le rang que ces Auteurs ont tenu dans la Société vous persuade-t-il de leur bonne foi?

R. S'ils avoient été des gens opulens & accréditez dans le Monde, on pourroit soupçonner que par leur crédit & par leurs richesses ils ont pû déguiser leur imposture: si ç'avoient été des gens savans, & éloquens, on pourroit soupçonner que par leur savoir & par leur bien dire, ils ont pû surprendre les esprits. Mais quand on considère qu'ils étoient peu en état d'imposer par l'éclat de leur condition, & de séduire les Peuples par des récompenses: quand on considère qu'ils étoient grossiers & idiots, & par conséquent peu en état de tromper les autres, on ne peut concevoir que des gens de ce caractère aient pû persuader des fables à toute l'Eglise.

D. Com-

D. Comment les Miracles faits par ces Auteurs vous persuadent-ils de leur bonne foi?

R. C'est qu'il n'est pas concevable que Dieu eût voulu faire intervenir sa toute-puissance pour favoriser des Imposteurs.

D. Mettez ce raisonnement dans un plus grand jour.

R. Il ne me reste aucun doute sur la vérité de l'Histoire de l'Évangile; quand je me représente les Auteurs sacrez tenant ce langage à leurs ennemis le premier jour de la Pentecôte: „ Vous refusez de nous croire sur notre déposition: vous croyez que nous sommes cinq cents personnes atteintes d'une même maladie, & qui ont porté l'extravagance jusqu'à s'imaginer d'avoir vû un homme qu'elles n'ont pas vû, d'avoir mangé avec un homme avec qui elles n'ont point mangé, d'avoir conversé avec un homme avec lequel elles n'ont point conversé: ou bien vous nous soupçonnez d'être des Imposteurs: vous nous prenez pour des furieux qui souffrent les Prisons, les Croix, les Tortures, afin d'avoir le plaisir de tromper le Genre Humain, & de leur persuader une résurrection chimérique: vous nous croyez assez insensés pour tenir une conduite si extravagante. Mais apportez nous des malades: présentez-nous des Démoniaques: produisez vos morts en notre présence: confrontez-nous avec les Medes, avec les Parthes, avec les Elamites: que la Capadoce; que le Pont, que l'Asie, que l'Égypte, que la Phrygie, que la Pamphilie, que toutes les Nations, que tous les Peuples, nous envoient de leurs Habitans: nous donnerons l'ouïe aux sourds; nous ouvrirons les yeux des aveugles, nous ferons marcher les boiteux, nous chasserons les Démons; nous ressusciterons les

„ morts, & nous, nous Péagers, nous idiots, nous
 „ faiseurs de Tentés, nous Pêcheurs, nous entreten-
 „ drons en leur propre Langue tous les Peuples de
 „ l'Univers: nous expliquerons les Prophéties: nous
 „ pénétrerons les Oracles les plus obscurs: nous dé-
 „ veloperons les myfteres les plus sublimes: nous
 „ vous donnerons des idées de la Divinité, des pré-
 „ ceptes sur la conduite de la vie, un plan de Mora-
 „ le & de Religion plus noble, & plus relevé que vos
 „ Docteurs, que vos Philosophes, que Moïse même.
 „ Nous ferons plus encore: nous vous rendrons par-
 „ ticipans de tous ces dons. *Parole de sagesse, pa-*
 „ *role de connoissance, Foi, guérison, opération des*
 „ *Miracles. Prophétie, discernement des esprits, di-*
 „ *versité de Langage, interprétation: tout cela vous*
 „ *fera communiqué par notre Ministère.*

D. Mais comment pouvez-vous assurer que ces Auteurs ont fait des Miracles?

R. On ne fauroit en douter sans taxer d'extravagance trois sortes de gens également peu suspects sur cette matière: à savoir ceux qui se glorifient de faire ces Miracles, & d'en communiquer les dons: secondement les Profelytes qu'ils ont faits: en troisième lieu les Ennemis de la Religion Chrétienne.

D. Comment ne fauroit-on douter que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament, n'ayent fait des Miracles, sans les taxer d'extravagance?

R. S'ils n'ont point fait de Miracles, ce sont des fourbes qui ont voulu tromper le Genre-Humain, en s'attribuant un pouvoir qu'ils n'avoient point. Si ce sont des fourbes, & qu'ils ayent eû quelque étincelle de raison, comme on ne peut s'empêcher de le voir dans leurs Ecrits, ils auront pris des précautions pour couvrir leur imposture. Mais on ne voit rien de tel
dans

dans la manière dont ils racontent leurs Miracles. Ils disent qu'ils en font dans les Assemblées, dans les places publiques, devant les yeux de tout le Peuple. * St. Paul écrit à une Société entière: il dit à ceux qui la composent qu'ils ont reçu le don des Miracles: il les censure de ce qu'ils en font parade: il les reprend de ce que dans les Assemblées Religieuses chacun d'eux veut produire le sien: il leur donne des règles sur cet article. Il faudroit que les Auteurs sacrez eussent porté l'extravagance à son comble de parler de cette manière, si leurs Miracles eussent été fabuleux. Il faudroit que St. Paul eût perdu entièrement la raison pour tenir ce langage à l'Eglise de Corinthe, si les Corinthiens n'avoient reçu les talents dont il leur parle d'une manière si circonstanciée.

D. Comment ne fauroit-on douter que les Auteurs sacrez n'ayent fait des Miracles, sans taxer leurs Profelytes d'extravagance?

R. C'est qu'au lieu que la vérité de la Religion Chrétienne dépend aujourd'hui d'un grand nombre de principes & de conséquences, à l'égard desquels on peut se tromper, elle dépendoit alors de ces faits principalement: Les Apôtres font-ils des Miracles? En communiquent-ils le pouvoir? Cependant cette Religion dont la discussion étoit si aisée, se répandit au long & au large dans un très-petit intervalle. Si l'on doute des Miracles des Auteurs sacrez, il faut faire l'une ou l'autre de ces suppositions: il faut supposer que leurs Profelytes ne daignèrent pas ouvrir les yeux, qu'ils embrassèrent une Religion qui leur demandoit le sacrifice de leurs préjugés, de leurs passions, de leur repos, de leur fortune, de leur vie, sans donner un moment à l'examen de ces deux questions: Les

Cc 2

Apô:

† Voyez le Chap. XII. de la I. Epître aux Corinth.

Apôtres font-ils des Miracles? En communiquent-ils le pouvoir? Ou bien, il faut supposer qu'ayant ouvert les yeux, qu'ayant examiné ces Questions, qu'ayant reconnu que les Miracles attribuez à ces Auteurs étoient chimeriques, ils ont pourtant sacrifié préjugés, passions, repos, honneur, fortune, vie, à une Religion toute fondée sur ce principe, que ces Miracles étoient vrais.

D. Pourquoi ne fauroit-on douter des Miracles des Auteurs sacrez, sans taxer d'extravagance les Ennemis mêmes de la Religion Chrétienne?

R. C'est que puis que ce qui faisoit la gloire de la Religion Chrétienne, c'étoit principalement les Miracles dont les disciples de Jésus-Christ se glorifioient: puis que d'ailleurs ils offroient de les faire en public, il étoit aisé de les convaincre d'imposture, supposé qu'ils fussent des Imposteurs: cependant leurs plus grands Ennemis ne s'inscrivirent point en faux contre ce fait: ils se contenterent de travailler à invalider la conséquence qu'on en vouloit tirer: ils ne dirent pas que les Auteurs sacrez ne faisoient point de Miracles, mais ils dirent qu'il ne suivoit pas de ce qu'ils en faisoient, qu'on dût ajoûter foi à leur témoignage.

D. Eclaircissez votre pensée.

R. Je suppose qu'un Imposteur prêchât au milieu de nous une Religion nouvelle, & qu'il s'attribuât la gloire de la confirmer publiquement par des miracles, nous ne le refuterions pas de la manière dont les Ennemis de la Religion Chrétienne ont refuté les Auteurs sacrez. Nous ne l'accuserions pas de Magie: nous ne nous arrêterions pas à prouver que les Miracles faits en faveur d'une Doctrine ne sont pas des preuves de sa vérité: nous n'aurions pas recours à des Miracles faits par d'autres: nous crierions à la fourberie:

rie : nous en apellerions à nos propres yeux : & nous croirions n'avoir besoin que des Discours de l'Impos-
 teur, pour faire voir la grossiereté de l'imposture.
 * Les Ennemis de l'Évangile auroient tenu la même
 conduite, si les Miracles qu'on alléguoit pour le con-
 firmer avoient été supposés.

* AVIS AU CATECHISTE.

LA manière dont les Ennemis de la Religion Chré-
 tienne, ont combattu les Miracles qui ont été
 faits pour la confirmer, m'a toujourns paru une des
 plus fortes preuves de sa vérité. Pour donner quel-
 que jour à cette preuve, & pour justifier une par-
 tie des choses qui ont été dites dans la Section pré-
 cédente, il est à propos de rapporter ici quelques pas-
 sages des Peres des premiers Siècles : on verra par-là
 que les Chrétiens apelloient les plus grands Ennemis
 du Christianisme à témoin des Miracles faits par Jé-
 sus-Christ, par les Apôtres, & par un grand nombre
 de ceux qui reçurent l'Évangile : on verra en même
 temps que ceux qui avoient entrepris de s'oposer aux
 progrès du Christianisme ne révoquoient point en
 doute la vérité de ces Miracles, comme on l'a fait
 dans les Siècles suivans, mais qu'ils s'efforçoient seu-
 lement, & comme nous l'avons dit, d'en invalider la
 conséquence.

Justin Martyr après avoir raconté dans sa première
 Apologie pour les Chrétiens, une partie des circon-
 stances de la vie de Jésus-Christ, dit en parlant aux
 Payens : *Vous pouvez vous convaincre de ces vérités par
 les choses mêmes qui se font sous vos propres yeux. Puis
 qu'un grand nombre de Démoniaques, dans votre Ville &
 dans le reste du Monde, après avoir essayé vainement*

d'être guéris par vos Conjurateurs, par vos Enchanteurs, & par vos Sorciers, l'ont été, & le sont encore par le nom de Jésus-Christ, &c. pag. 45.

Dans la pag. 72. il répond à ceux qui accusoient Jésus-Christ de Magie. Ce reproche qui étoit si commun dans les premiers Siècles, prouve qu'on n'osoit révoquer en doute la vérité des Miracles de Jésus-Christ: mais qu'on ne trouvoit pas de moyen plus sûr pour les décrier, que de les rapporter au Démon.

Dans le Dialogue avec Tryphon, il se plaint de ce que les Juifs faisoient ce reproche à Jésus-Christ. pag. 295. Il parle à ce même Tryphon, & pour justifier la vérité de cette promesse que Jésus avoit faite à ses Disciples: (a) *Je vous donne la puissance de marcher sur les Serpens, sur les Scorpions & sur toute la force de l'Ennemi: & rien ne vous nuira. Maintenant, dit-il, nous qui croyons en notre Seigneur crucifié sous Ponce Pilate, nous adjurons les Démons & les Esprits malins, & nous les soumettons à notre puissance.* pag. 302. Il repete la même chose, pag. 311. & il dit aux Juifs qu'ils n'ont qu'à ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Voi. aussi pag. 247.

Et un peu plus bas, pag. 258. Ceux qui croient en Jésus-Christ sont illuminez, & reçoivent des dons de lui. . . . l'un reçoit l'esprit d'Intelligence: l'autre celui de Conseil: l'autre celui de guérir les maladies: l'autre celui de connoître l'avenir &c.

St. Irenée décrie les faux Miracles que quelques Sectaires de son temps prétendoient faire. *Les vrais Disciples de Jésus-Christ, dit-il, ont reçu de lui le talent de communiquer selon la portion des dons qu'ils ont reçus, des graces aux autres hommes. Quelques-uns guérissent des Démoniaques qui après avoir été délivrez des Esprits malins,*

(a) Luc. X. 19.

malins, deviennent Membres de l'Eglise. D'autres prédisent l'avenir. D'autres guérissent des Maladies. D'autres ressuscitent des morts, **QUI ONT E'TE' AVEC NOUS PLUSIEURS ANNEES APRES LEUR RESURRECTION.** Il ne seroit pas possible, ajoute-t-il, de faire la liste de toutes les graces que l'Eglise reçoit de Dieu dans tout le Monde, en vertu desquelles chaque jour, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, elle secourt les Payens mêmes, sans en exiger aucune retribution : car elle donne gratuitement ce qu'elle a reçu gratuitement. **I R E N. cont. Hæres. Lib. II. Cap. LVI. pag. 188.**

Dans le Livre V. Chap. VI. Nous avons vu dans l'Eglise plusieurs de nos Freres qui avoient le don de Prophétie, qui parloient par le St. Esprit toutes sortes de langues &c.

Voici un passage remarquable de Tertullien. *Que l'on amène devant vos Tribunaux quelcun qui soit véritablement possédé par un Démon; si quelque Chrétien que ce soit lui commande de parler, cet Esprit malheureux confessera alors qu'il est un Démon, avec autant de vérité, qu'il dit faussement ailleurs qu'il est un Dieu. Que l'on présente quelcun de ceux que l'on croit être agitez au dedans par une Divinité; qui dans les cérémonies des sacrifices qu'ils offrent sur les Autels, reçoivent la vertu de Dieu en goûtant l'odeur qui sort des victimes; qui tirent avec effort les paroles de leur estomach; qui en baletant prononcent les Oracles; si cette Vierge celeste qui promet les pluyes; si cet Esculape qui enseigne les secrets de la Medecine, & qui conserve la vie à ceux qui la doivent perdre quelques jours après, ne confessent par la bouche de ces Imposteurs, dont les feints enthousiasmes trompent le Monde, qu'ils ne sont que des Démons; si la présence d'un Chrétien ne leur ôte la hardiesse de mentir, **NOUS VOULONS BIEN QU'AU MEME LIEU***

VOUS REPANDIEZ LE SANG DE CE CHRETIEN, ET QUE VOUS LE PUNISSEZ, COMME UN ME'CHANT. *Quelle démonstration est plus claire que celle-là? Quelle preuve est plus infailible? La vérité y éclate en sa pureté, elle est assistée de cette force, qui n'est propre qu'à elle-même; il n'y a rien ici à soupçonner de mauvais. Dites alors que cela s'est fait par la puissance de la Magie, ou par quelque autre fourbe semblable, si vos yeux & vos oreilles vous le permettent. Apologet. de Tertul. Chap. XXIII. pag. 131. 132. la version de Giry Amst. 1701.*

Or toute cette puissance que nous avons sur eux, c'est le nom de Jésus-Christ qui nous la donne, c'est la menace que nous leur faisons des malheurs que Dieu est prêt de verser sur leur tête, & qu'un jour Jésus-Christ leur doit annoncer. Comme ils craignent Jésus-Christ en Dieu, & Dieu en Jésus-Christ, ils sont sous l'empire des serviteurs de Dieu & de Jésus-Christ. Ainsi par le seul attouchement de nos mains, par le seul souffle de notre bouche, les Démons saisis d'épouvante à la vue des flammes qui les environnent, sont contraints de nous obeir, de sortir des Corps qu'ils possèdent, malgré eux & avec des plaintes, & de souffrir cette honte en votre présence. Vous qui avez accoutumé de les croire quand ils mentent, croyez-les, lors qu'ils parlent d'eux-mêmes. Personne ne ment pour se couvrir d'infamie, mais plutôt pour se procurer de la gloire: l'on croit plus volontiers ceux qui confessent contre leur propre intérêt, que ceux qui nient à leur avantage. Ces témoignages que nous tirons de vos Dieux, excitent les hommes à se faire Chrétiens, car nous ne pouvons ajouter une ferme créance à ce qu'ils disent, sans croire en Jésus-Christ notre Maître. Apolog. de Tertul. Chap. XXIII. pag. 135. 136.

Dans le discours qu'il adresse à Scapula, il appelle ce
Juge.

Juge de Carthage à témoin des Miracles faits par les Chrétiens. Voi. *Tertull. ad Scapul.* l'Édition de Rigault. pag. 71. Cap. IV.

Voiez aussi un passage de Minutius Felix, qui a beaucoup de rapport à celui que nous venons de citer. *Minut. Felix.* pag. 31. l'Édition de la Haye 1652.

Venons aux passages d'Origene. Après avoir répondu diverses choses à Celse, qui reprochoit aux Chrétiens que leur Religion avoit une origine barbare, il ajoute: la Religion Chrétienne à une espece de Démonstration qui lui est particulière, & où il y a un caractère divin, qui ne permet pas qu'on lui compare celle que la Dialectique enseigne aux Grecs à former. C'est cette Démonstration que l'Apôtre appelle une *démonstration de l'Esprit & de la Puissance; de l'Esprit*, à cause des Prophéties, & particulièrement celles qui regardent la personne du Christ, dont l'évidence suffit pour convaincre ceux qui les lisent; *de la Puissance*, à cause des Miracles étonnans qui ont été faits pour la confirmation de cette Doctrine, comme on le peut justifier par un grand nombre de preuves, entre les autres, **PAR LES VESTIGES QUI RESTENT ENCORE DE CES MIRACLES**, parmi ceux qui régulent leur Vie sur les préceptes de l'Évangile. pag. 2. de la Version de *Bouhereau*, Amsterdam 1700. in 4.

Voici qui prouve les deux choses que nous avons avancées, c'est que les Chrétiens prenoient à témoins de leurs Miracles les plus grands Ennemis du Christianisme, & que ces derniers ne révoquoient point en doute ces faits. Origene contre Celse p. 3. de la Version de Mr. Bouhereau, *Amst. in 4.* 1700. *Je ne sai par quel mouvement Celse est poussé à dire, comme il fait après cela, que tout le pouvoir qu'il semble que les Chrétiens ayent, leur vient*

des noms & de l'invocation de certains Démons : désignant par-là sans doute, ce qu'on dit de ceux qui conjurent, & qui chassent les Esprits malins. Mais c'est une calomnie manifeste contre le Christianisme. Car si les Chrétiens ont du pouvoir, ce n'est pas par le moien de ces sortes d'invocations ; mais par la prononciation du nom de Jésus, jointe au récit des Histoires de sa Vie. C'est par-là qu'on a vu souvent les Démons contraints de sortir du Corps de ceux qui en étoient possédez, lors sur tout, que cette prononciation & ce recit, se font avec une conscience pure & une foi ferme.

Il accuse Jésus-Christ d'avoir reçu une éducation obscure en Egypte, d'y avoir appris à faire des Miracles, & de s'être proclamé lui-même Dieu après son retour dans la Judée. pag. 23.

Les paroles qui suivent prouvent les mêmes véritez. pag. 27. Mais une preuve convaincante que ce fut le St. Esprit, qui se fit voir alors sous la forme d'une Colombe, ce sont sans doute les Miracles que Jésus-Christ a faits ; que Celse veut faire passer pour des secrets appris en Egypte. Et non seulement les Miracles de Jésus, mais encore ceux de ses Apôtres, nous peuvent ici à bon droit servir de preuves. Car si la prédication des Apôtres n'eût pas été accompagnée d'actions miraculeuses, elle n'eût jamais porté ceux qui l'entendoient, à renoncer aux opinions de leurs Peres, pour embrasser une nouvelle Doctrine, dont la profession ne les exposoit pas à moins qu'à la mort. Il reste même encore parmi les Chrétiens des traces de cet Esprit qui parut en forme de Colombe. Car ils chassent les Démons, ils guérissent diverses maladies, & par les lumières qui leur viennent d'enhaut, quand il plait à Dieu, ils voient quelquefois clair dans l'avenir. Voi. aussi pag. 42.

Dans

Dans la pag. 50. *Les Miracles n'ont pas encore cessé parmi les Chrétiens. Il s'y en fait même qui l'emportent sur ceux des premiers temps, & si nous sommes fidelles, nous pouvons dire que nous en avons vu nous mêmes de de plus grands. C'est une allusion à cette promesse de Jésus-Christ à ses Apôtres; (a) En vérité, en vérité je vous dis que celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, & qu'il en fera même de plus grandes.*

Et dans la pag. 57. *il dit que Jésus-Christ a fait des choses si éclatantes, que Celse ne pouvant nier le fait, s'est réduit à les traiter d'illusions.*

Ailleurs il insulte les Payens qui croyoient qu'Esculape avoit fait des Miracles; & il oppose de cette manière ceux de cette prétendue Divinité, à ceux que faisoient les Chrétiens. pag. 102. *Où prendra-t-il cependant ce nombre de Grecs & de Barbares, qu'il dit, qui reconnoissent la puissance d'Esculape? Mais s'il juge que cela soit de si grand poids, il ne nous sera pas difficile à nous de lui montrer un nombre innombrable de Grecs & de Barbares, qui reconnoissent celle de Jésus: dont quelques-uns pour faire voir que leur foi produit en eux quelque chose d'extraordinaire, guérissent des malades, sans y employer d'autres moiens, que l'invocation du grand Dieu, au nom de Jésus, avec le recit de l'Histoire de l'Evangile. Car nous en avons vu nous mêmes plusieurs, qui ont été ainsi délivrés d'accidens fâcheux, comme d'égarement d'esprit, de manie, & d'une infinité d'autres, dont ni les hommes, ni les Démons n'avoient pû les soulager.*

Voiez pag. 103. Les faux Miracles dont les Payens faisoient parade pour les opposer à ceux des Chrétiens. Et pag. 107. Origene tourne ces sortes de Miracles en ridicule, & il dit qu'ils ne doivent point entrer en comparaison avec les diverses guérisons qui se fai-

(a) Jean XIV. 12.

se faisoient par le nom de Jésus. Voi. aussi pag. 108.

St. Cyprien, Evêque & Martyr, vivoit dans le même temps que Minutius Felix & qu'Origene, au commencement ou au milieu du troisieme Siècle. Il fait mention dans une Lettre à Magnus, du pouvoir que les Exorcistes Chrétiens avoient sur les Démons. *Lettre LXXVI.* pag. 154. Edit. Paris 1666. Fol. Il en parle avec plus de force dans un Discours sur la vanité des Idoles. Il dit que *les Démons conjurez au nom du vrai Dieu par les Chrétiens étoient oblizez de ceder & de sortir des Corps des possedez.* pag. 206. Mais voici un passage plus remarquable encore. Il écrit à Demetrien Proconsul d'Afrique. Il lui reproche les fausses imputations dont on chargeoit les Chrétiens, & les suplices qu'on leur infligeoit; & après avoir parlé avec énergie contre les Dieux du Paganisme, qu'il fait regarder comme des Démons, il dit : *O si vous vouliez voir ces Dieux prétendus, & si vous vouliez les entendre lors que nous les conjurons, lors que nous leur faisons souffrir des tourments spirituels & que nous les forçons par les douleurs que nos paroles leur causent, de sortir des Corps des possedez! Ils gémissent, ils heurlent, & ils sont contraints par les violences de la douleur de confesser qu'ils attendent un Jugement. Venez: & voyez si les choses que nous disons sans fondement. . . Et puis que vous servez ces Esprits comme des Dieux, ou croyez ce qu'ils vous disent eux-mêmes: ou si vous voulez en croire vos propres yeux, vous verrez que ceux que vous priez, nous prient: vous verrez que ceux que vous adorez, nous craignent: vous verrez que ceux mêmes auxquels vous rendez un Culte & des hommages religieux, demeurent liez par notre main, & tremblent comme des captifs que nous tenons enchainez. Il ne se pourra que vous ne rougissiez de vos erreurs, quand vous entendrez vos Dieux mêmes re-*

con-

tonnoitre ce qu'ils sont, dès que nous les aurons interrogé, & contraints de découvrir en votre présence même leurs prestiges & leurs fourberies. Quelle est donc votre indolence, ou plutôt quelle est votre aveugle fureur, de refuser de venir des ténèbres à la lumière? ad Demetrian. pag. 201.

Après St. Cyprien vient Arnobe. Comme il y avoit déjà plus de deux cents ans que Jésus-Christ étoit mort, lors que cet Auteur vivoit, on ne pouvoit prouver alors les Miracles de Jésus-Christ que de la manière dont on prouve des faits éloignez. Les Payens résistoient bien quelquefois à ces preuves, comme les Incrédules y résistent aujourd'hui : cependant la méthode qu'ils suivoient pour décrier ces Miracles, ou pour les affoiblir, c'étoit moins d'en nier la Divinité, que de les comparer à d'autres faits par les Dieux du Paganisme qu'ils prétendoient avoir été, & de les attribuer au Démon. Aussi les Apologistes de la Religion Chrétienne qui ont vécu dans ce temps-là, ne s'arrêtent-ils presque jamais à prouver que Jésus-Christ a fait des Miracles : ils employent toute la force de leur génie à prouver qu'il les a faits par un pouvoir Divin, & qu'ils n'ont jamais été égaux ni par les Dieux, ni par les hommes. Vous ramenez peut-être encore, dit Arnobe, cette maligne & puerile objection : Jésus-Christ a été un Magicien : toutes ses actions ont été faites par des arts secrets : il a appris des profondes Sciences des Egyptiens, les noms des Anges puissants, & il leur a dérobé leurs connoissances les plus cachées. Mais que dites-vous Idiots? Vous vous abandonnez à un vain babil : vous parlez témérairement de choses que vous n'entendez point, & qui sont au dessus de votre portée : cherchez encore parmi tous ces Mages qui ont jamais vécu, & montrez nous en un seul qui ait fait les mêmes choses que Jésus-Christ,

Christ, ou qui en ait fait la millieme partie. ARNOB. *adver. Gent.* lib. 1. pag. 25. Edit. de la Haye 1651. 4. C'est ainsi qu'il repoussé le reproche de Magie qu'on faisoit à Jésus-Christ: & voici ce qu'il dit sur le parallele qu'on faisoit entre ces Miracles & ceux des Dieux du Paganisme: *Vous prétendez comparer les bienfaits (& par ces bienfaits, il faut entendre les guérisons miraculeuses; car c'est dequoi il s'agit, comme cela paroît par ce qui précède,) Vous prétendez comparer les bienfaits que nous avons reçu de Jesus-Christ à ceux que d'autres Divinitez accordent à leurs Adorateurs: mais combien voulez-vous que nous vous produisions de milliers d'infirmes, & de personnes affectées de grandes maladies qui n'ont obtenu aucun soulagement de vos Dieux; quoi qu'ils ayent été dans tous leurs Temples pour implorer leur secours, quoi qu'ils se soient prosternez devant eux, & qu'ils ayent baisé le seuil des Maisons qui leur sont consacrées: quoi qu'ils ayent employé ce qu'il leur restoit de vie à les fatiguer par des vœux & par des prieres? Mais Jésus-Christ a non seulement operé toutes ces guérisons miraculeuses que nous avons exposées en abrégé; mais ce qu'il y a de plus noble encore, il a donné à d'autres le pouvoir de les operer. Car comme il prévoyoit que vous voudriez détruire le grand ouvrage qu'il étoit venu consommer, & de peur qu'on n'eût quelque soupçon que c'étoit par une vertu Magique qu'il avoit fait tant de bien, il a choisi dans cette multitude qui le suivoit, des Pécheurs, des Artisans, des personnes grossieres: & c'est à des personnes de cet ordre qu'il a donné le commission d'aller par tout l'Univers, pour y déployer sans fraude & sans artifice, le pouvoir qu'il leur avoit donné de faire des Miracles. pag. 29. 30.*

On doit rapporter ici l'accusation que Porphyre faisoit contre les Chrétiens; c'est que depuis l'établissement

ment

ment du Christianisme les Dieux ne faisoient plus de miracles en faveur des Payens. EUSEBE *Demonstr.* Lib. V. Cap. I. pag. 177. &c.

Je ne pénétrerai pas dans le quatrième Siècle, parce qu'il me semble que les Miracles étoient rares, s'ils n'avoient entièrement cessé dans ce temps-là : mais je ne puis m'empêcher de rapporter le celebre passage de Julien l'Apostat, l'Ennemi le plus dangereux & le plus ingenieux qu'ait eu la Religion Chrétienne : *Jésus-Christ*, dit-il, *n'a rien fait de mémorable dans tout le cours de sa vie, à moins qu'on ne veuille mettre au rang des grandes choses, d'avoir guéri des boiteux, des aveugles, & des personnes possédées du Démon dans les Bourgs de Bethsaïde.* CYRILL. ALEXAND. Tom. VI. *contra Jul.* lib. VI. pag. 191. Edit. Paris 1638. & dans le Livre troisième du même Volume pag. 101. il dit que *les Prophètes & Jésus-Christ* après lui, *ont été des Magiciens; & que Paul*, (il parle de l'Apôtre St. Paul) *les a tous surpassés dans cet art.*

C'étoit aussi l'impuissance où étoient les Payens d'attaquer avec quelque aparence de succès la vérité des Miracles de Jésus-Christ, qui avoit porté le Philosophe Hieroclès, non à les nier, mais à soutenir dans un Livre destiné à presser ce seul Argument, qu'Apollonius de Thyane, en avoit fait d'incomparablement plus grands. EUSEB. *contra Hierocl. post Demonstrat. Evang.* pag. 54.

Nous n'avons point d'ouvrage des Rabins qui ont vécu dans les premiers Siècles du Christianisme : & ceux qui sont venus dans les Siècles suivans, l'ont combattu d'une manière si grossiere, qu'il n'y a point d'honneur à les refuter. Il paroît pourtant par certains contes bisarres qui se trouvent dans leurs Ecrits, qu'ils étoient persuadés que Jésus-Christ & ses Disciples avoient fait des Miracles. Voici

Voici ce qu'on lit dans le Thalmud : *Il arriva qu'un Serpent mordit Eleazar Fils de Dumah : & un homme appelé Jacob, de la Ville de Sechanjah vint à lui pour le guérir au nom de Jésus Fils de * Panthere ; mais Rabbi Ismaël s'y opposa &c.* Thalmud Hieros. Midras Koheleth.

Et ailleurs : *Rabbi Johanan dit que le Fils de Rabbi Josué, Fils de Lévi, avoit avalé quelque chose de venimeux, & qu'il fut guéri par le nom de Jésus Fils de Panthere. Et le Pere de l'Enfant demanda à celui qui l'avoit guéri, qu'as-tu dit sur lui ? Celui-ci repliqua, il a invoqué le nom de Jésus : à quoi le Pere répondit, qu'il auroit mieux valu que cet Enfant fût mort.* Thalm. Hierosol. Tit. Avoda Zara.

C'est aussi pour décrier des Miracles, dont on ne pouvoit nier la vérité, que les Juifs ont imaginé que Jésus-Christ avoit appris à prononcer le nom de Jehova, & que ce fut par la vertu de ce nom qu'il fit tant de prodiges. Ils ont dit que *du temps de la Reine Elane (au lieu d'Helene) Jésus Nazaréen vint à Jérusalem, & qu'il trouva dans le Temple du Seigneur une pierre sur laquelle étoit le ** nom de Jéhova. Ceux qui savoient les lettres de ce nom pouvoient faire tout ce qui leur plaisoit. Les Sages pour empêcher que les hommes d'Israël ne le fussent, & ne détruisissent le Monde par sa vertu, firent deux Chiens d'airain, qu'ils mirent sur deux Colomnes contre la porte de la Maison du Sanctuaire. Quand quelqu'un entroit & qu'il aprenoit les lettres du NOM, & qu'il sortoit ensuite, les deux Chiens aboioient d'une manière si terrible qu'il en étoit effrayé,*

* Quelques-uns disent que Panthere étoit un des Ayeux de la Ste. Vierge. Voi. GALAT. de Arcan. Cathol. Fid. lib. VIII. cap. 5. pag. 559.

** *Schein hammephoras.*

effrayé, & qu'il oubloit incontinent LE NOM.

Mais Jésus le Nazaréen entra dans le Temple, il l'apprit, & il l'écrivit sur du parchemin : il se fit une incision à la Cuisse dans laquelle il l'enferma, & il prononça ce nom, ce qui fit qu'il ne ressentit point de douleur, & que l'ouverture qu'il s'étoit faite se referma incontinent. Quand il sortit du Temple, les deux Chiens aboierent, & lui firent oublier ce qu'il avoit appris : mais il s'en alla dans sa Maison : il r'ouvrit sa Cuisse : il y trouva le parchemin qu'il y avoit enfermé, & il apprit de nouveau le nom de Jehova. Après cela il assembla trois-cens dix jeunes hommes d'Israël, & il leur dit : voyez les Sages d'Israël me rejettent, parce qu'ils veulent dominer sur Israël &c. Ces jeunes gens répondirent, si tu es le Messie, fai quelque signe. Il repliqua, quel signe voulez-vous de moi ? Ils lui dirent, fai tenir debout un boiteux ; & il répondit, qu'on m'en emmene un. On lui amena un homme qui n'avoit jamais pû se tenir sur ses pieds : Jésus prononça sur lui LE NOM & incontinent le boiteux se tint debout. Voyez RAYMOND MARTIN *Pugio fidei* part. 2. c. 8. pag. 363. Lips. 1687. &c. Voi. *Toldos Jeshu* pag. 6. Altorf 1681.

Je me fais un scrupule de produire ici la suite des Miracles du même genre que les Juifs disent avoir été faits par Jésus-Christ. Je n'ai raporté cette Fable que pour prouver ce que j'ai avancé, que les Juifs & les Payens, que les plus grands Ennemis des Chrétiens & du Christianisme ont avoué que Jésus-Christ & ses Disciples avoient fait des Miracles.

XII. SECTION.

Où l'on prouve que les Auteurs sacrez ont reçu des secours surnaturels pour prêcher & pour écrire.

D. **V**ous avez prouvé que les choses contenues dans le Nouveau Testament sont véritables, prouvez que les Auteurs sacrez ont eu des secours surnaturels pour les écrire.

R. Cette seconde vérité est une conséquence de la première.

D. Quelles raisons vous persuadent que ces deux choses sont liées l'une avec l'autre ?

R. Premièrement, si ce qui est contenu dans les Livres du Nouveau Testament est véritable, Jésus-Christ avoit promis à ses Apôtres un Consolateur qui les (a) *conduiroit en toute vérité*: cette promesse n'auroit point été accomplie, s'ils n'avoient eu des secours surnaturels, lors qu'ils ont écrit ce qu'ils avoient ouï de sa bouche: ils auroient pû le mal expliquer aux autres, après l'avoir mal entendu eux-mêmes.

D. Quelle est la seconde raison qui vous persuade, que * l'inspiration des Auteurs sacrez suit de la vérité des choses contenues dans leurs Livres ?

R. Si ce qui y est contenu est véritable, les Apôtres reçurent le Saint Esprit, qui changea leurs idées, qui épura leurs sentimens, qui leur révéla des choses qu'ils avoient ignorées auparavant, & qui leur donna le pouvoir

(a) *Jean XVI. 13.*

* On appelle inspiration l'action du St. Esprit qui conduisoit les idées, les sentimens, les discours & les écrits des hommes sacrez.

voir de confirmer leur Doctrine par des Miracles: or il n'est pas concevable que cet Esprit qui leur fut donné pour les assister, lors qu'ils prêcheroient la Doctrine de leur Maître aux hommes de leur temps, les ait abandonnez à eux-mêmes lors qu'ils l'ont redigée par écrit, en faveur de ceux qui devoient venir après eux.

D. Marquez en détail les changemens que le St. Esprit produisit dans l'Ame des Apôtres.

R. Avant la descente du St. Esprit, c'étoient des hommes idiots, qui ignoroient les choses les plus communes: après la descente de St. Esprit, ce sont des hommes élairez, qui pénètrent dans les mysteres les plus cachez. Avant la descente du St. Esprit, ils avoient des idées grossieres du Regne du Messie: après la descente du St. Esprit, ils entrent dans le but de ce Regne, ils y veulent concourir, ils parlent avec noblesse des choses magnifiques de Dieu. Avant la descente du St. Esprit, ils vouloient partager avec leur Maître cette grandeur temporelle à laquelle ils s'imaginoient qu'il alloit être élevé: après la descente du St. Esprit, ils portent la croix, & ils ne prêchent que Jésus-Christ crucifié. Avant la descente du St. Esprit, c'étoient des hommes, qui se ressentoient dans tous leurs discours, & dans toutes leurs actions, de la bassesse de leur éducation & de leur naissance: après la descente du St. Esprit, ce sont des hommes qui s'élevent au dessus des Docteurs les plus renommez; ils imposent silence aux Rabins; ils font tête aux Philosophes; ils vont signifier aux Tyrans idolâtres, le sublime projet qu'ils ont formé de renverser les Idoles, & d'arracher le Monde universel à l'Idolâtrie.

D. Quelle est la troisième raison qui vous fait re-

garder l'inspiration des Livres sacrez , comme une conséquence de leur vérité ?

R. C'est que le Dogme de l'inspiration y est enseigné. C'est le sens de ces déclarations que nous y trouvons : (a) *J'estime que j'ai l'Esprit de Christ.* (b) *Qui rejette ceci , ne rejette pas un homme , mais Dieu qui a mis son Esprit en nous.* (c) *Ce sont les choses que l'œil n'a point vues , que l'oreille n'a point entendues , & qui ne sont point montées dans le cœur de l'homme , mais que Dieu nous a révélées par son Esprit. Qui sait les choses de l'homme , si ce n'est l'Esprit de l'homme qui est en lui ? De même aussi personne n'a connu les choses de Dieu , que l'Esprit de Dieu. Or nous n'avons pas reçu l'Esprit du Monde , mais l'Esprit qui est de Dieu : afin que nous connoissions les choses qui nous ont été données de Dieu.*

D. Mais si les Auteurs sacrez ont eu des secours surnaturels pour prêcher & pour écrire, d'où vient qu'ils ne font qu'hésiter sur certains articles, & qu'ils n'osent les décider ? D'où vient que St. Paul distingue ce qu'il propose (a) *par permission*, d'avec ce qu'il propose *par commandement* ; ce qu'il dit *lui-même*, d'avec ce que *le Seigneur avoit dit* ?

R. Quand ces passages signifioient que le St. Esprit n'a pas dicté à cet Apôtre ces choses qu'il dit *par permission*, & celles qu'il dit de lui-même, on n'en pourroit pas conclurre qu'il n'a pas été inspiré. Au contraire, cela même devoit nous faire présu- mer que le St. Esprit l'a dirigé sur les autres articles qu'il décide sans hésiter. Mais lors qu'il distingue les choses qu'il dit *par permission*, d'avec celles qu'il dit *par commandement* ; celles qu'il dit lui-même d'avec celles-
que

(a) I. Cor. VII. 40. (b) I. Theff. IV. 8.

(c) I. Cor. II. 9. 10. 11. 12.

(d) Voi. I. Cor. VII. 6. 10. 12.

que le Seigneur a dites, il n'entend point qu'il y ait aucun article de sa Doctrine qui ne lui ait été dicté par le St. Esprit : au contraire, il dit sur ce sujet même :

(a) *J'en donne avis comme aiant reçu miséricorde pour être fidelle* : c'est-à-dire, je parle comme un homme auquel la grace de Dieu a accordé tous les secours dont j'avois besoin pour proposer aux hommes les règles de leur conduite : c'est pour cela qu'il ajoute :
(b) *Or je pense que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.*

D. Quelles sont donc ces choses que St. Paul proposoit *par permission*, & celles qu'il proposoit *par commandement* ?

R. L'intelligence de ces paroles dépend des circonstances qui y ont donné occasion. (c) St. Paul avoit ordonné aux Maris & aux Femmes de suspendre leurs soins domestiques lors qu'ils étoient appelés au Jeune & à l'Oraison : il laisse à leur liberté de les reprendre quand le temps destiné à ces exercices de piété est terminé.

D. Et qu'entendez-vous par ces choses que St. Paul propose lui même, & qu'il distingue de celles que le Seigneur a dites ?

R. On doit suivre dans l'explication de ce passage la même méthode que dans celle du précédent. St. Paul traite du divorce. Jésus-Christ en avoit aussi parlé : mais il n'avoit pas prononcé sur tous les cas, sur lesquels les Chrétiens pouvoient avoir besoin de direction. Il avoit décidé qu'il n'étoit pas permis à des personnes mariées de se séparer pour contracter un second mariage. C'est cette décision de Jésus-Christ que St. Paul avoit en vue, quand il parloit des choses que le Seigneur avoit dites. Mais Jésus-Christ n'avoit

D d 3

pas

(a) I. Cor. VII. 25. (b) *ibid.* vers. 40.

(c) I. Cor. VII. 5.

pas décidé quelle conduite devoit tenir un Mari Payen qui embrassoit le Christianisme, pendant que sa Femme demuroit Payenne. St. Paul décide cette question: & c'est cette décision qu'il avoit en vue, quand il parle des choses qu'il avoit dites lui-même, & non le Seigneur.

D. Mais si les Auteurs sacrez ont reçu des secours furnaturels pour prêcher & pour écrire, d'où vient qu'ils parlent quelquefois sur certains sujets avec moins de justesse que de simples Philosophes? D'où vient que leur style est quelquefois moins élégant & moins chatié, que celui des Auteurs qui n'ont suivi que leur propre genie?

R. C'est que le but du St. Esprit, en dirigeant ces saints hommes, a bien été de leur accorder les talens dont ils avoient besoin pour nous enseigner des véritez, & pour nous former aux Vertus qui pouvoient nous conduire au salut, mais non de leur donner tous ceux qu'il auroit fallu pour nous plaire & pour contenter notre curiosité.

XIII. SECTION.

Dans laquelle on prouve que les Livres de l'Ancien Testament sont inspirez comme ceux du Nouveau.

D. **P**ourriez-vous prouver que les Livres de l'Ancien Testament sont inspirez, comme ceux du Nouveau?

R. Oui: & par cela même que nous avons prouvé l'inspiration de ceux du Nouveau, nous avons établi l'inspiration de ceux de l'Ancien.

D.

D. Justifiez cette pensée.

R. Elle se justifie par ces deux propositions : I. Les mêmes Livres qui forment aujourd'hui le * Canon du Vieux Testament, le formoient, lors que les Livres du Nouveau Testament ont été composez : II. les Livres du Nouveau Testament suposent que ceux de l'Ancien ont été divinement inspirez.

D. Faites voir que les mêmes Livres qui forment aujourd'hui le Canon du Vieux Testament, le formoient lors que les Livres du Nouveau ont été composez.

R. Nous avons diverses preuves de cette vérité. I. Des ** Auteurs Juifs qui ont vécu avant les Auteurs des Livres du Nouveau Testament, mettent dans le Canon de l'Ancien, les mêmes Livres que nous y mettons aujourd'hui. II. *** Les Livres

Dd 4

du

* Le mot de *Canon* signifie *régle* : dans ce sens on a parlé du *Canon* des Livres sacrez ; pour dire les Livres qui sont la règle de nos mœurs & de notre foi. Mais le mot de *Canon* signifie aussi *Catalogue*, & c'est peut être dans ce sens qu'on a appelé *Canoniques*, les Livres qui devoient être mis dans le Catalogue des Ouvrages inspirez par le Saint Esprit.

** Cela paroît par la Version Grecque du Vieux Testament, que l'on appelle des LXX. Quelque diversité d'opinions qu'il puisse y avoir sur ce sujet, on convient de deux choses : l'une qu'elle a été faite & approuvée, par des Juifs qui vivoient avant Jésus-Christ : l'autre qu'elle contient les mêmes Livres qui sont aujourd'hui dans le Canon du Vieux Testament. Cela paroît encore parce que les Juifs qui ont eu de tout temps un respect religieux pour les Livres de l'Ancien Testament, ont le même Canon que nous. On peut consulter aussi un passage de JOSEPH contre Apion. pag. Il met dans le Catalogue des Livres du Vieux Testament tous ceux que nous reconnoissons.

*** Tous les Livres du Vieux Testament sont citez directement ou indirectement dans le Nouveau, à la réserve de Ruth, de l'Ecclésiaste, du Cantique des Cantiques, d'Esdras, & de Nehémie,

ce

du Nouveau Testament font mention de la plûpart de ceux de l'ancien, & ils les citent tels que nous les avons. III. Des Juifs qui étoient à portée de connoître si les Chrétiens avoient retranché ou diminué du nombre de ces Livres, & des Chrétiens qui étoient à portée de découvrir si les Juifs avoient fait de semblables retranchemens ou de semblables augmentations, ont compris dans le Canon de l'Ancien Testament les mêmes Livres que nous y comprenons encore.

D. Prouvez que les Livres du Nouveau Testament suposent, que ceux de l'Ancien sont divinement inspirez.

R. Jésus-Christ renvoye les Juifs aux Livres de l'Ancien Testament comme à la Règle à laquelle ils pourroient connoître la Divinité de sa Mission: & il leur dit: (a) *Sondez les Ecritures, car ce sont elles qui rendent témoignage de moi.* Quand il refuse les Saducéens qui nioient la résurrection, il dit que leur erreur vient de ce qu'ils (b) *ignorent les Ecritures.* Quand il veut prouver à ses Disciples que le Messie devoit resusciter, il commence (c) *par Moïse, par les Prophètes,* il leur explique dans toutes les *Ecritures les choses qui le concernoient.* Et quand il les censure de ce qu'ils formoient encore des doutes sur cet article, il les appelle (d) *des gens dépourvus de sens, lents à croire les choses que les Prophètes ont annoncées.* Quand il veut reprimer le zèle

ce que le Catechiste peut justifier en faisant remarquer au Catechumène une Table qui se trouve dans plusieurs Editions de nos Bibles, & qui contient les passages de l'Ancien Testament citez dans le Nouveau.

(a) Jean V. 39. (b) Matt. XXII. 29.

(c) Matt. XXIV. 27. (d) vers. 25.

zèle de St. Pierre qui oppose la force à la force lors qu'on vient se saisir de lui, il lui dit : (a) *Comment seroient accomplies les Ecritures qui enseignent que cela doit arriver ainsi ?* Les Apôtres ont suivi la méthode de leur Maître : une des grandes preuves qu'ils ont alleguées de la vérité de leur Doctrine, ç'a été la conformité qu'elle avoit avec celle des Livres du Vieux Testament. Et St. Pierre établit cette Maxime générale, que (b) *la Prophétie n'a point été autrefois aportée par la volonté humaine, mais que les Saints Hommes de Dieu, étant poussez par le Saint Esprit ont parlé.*

(a) *Matt. XXVI. 54. Voi, aussi Matt. XII. 10. XXVI. 56. Marc. XIV. 49. Luc. IV. 21. Jean II. 22. VII. 38. 42. X. 35. XIII. 18. XVII. 12. XIX. 24. (b) II. Pier. I. 21.*

DERNIERE SECTION,

Qui sert de récapitulation à cet Ouvrage, & dans laquelle on tire du Système de Religion qu'on a proposé, l'idée du véritable Chrétien, & celle de la véritable Eglise.

D. **O**ù peut-on puiser l'idée du véritable Chrétien, & celle de la véritable Eglise?

R. Dans la Religion Naturelle & dans la Religion Révélee.

Première partie de la dernière Section: où l'on tire de l'idée qu'on a donnée de la Religion Naturelle & de la Religion Révélée, l'idée du véritable Chrétien.

D. Quelle idée la Religion Naturelle & la Religion Révélée nous donnent-elles du véritable Chrétien?

R. Un véritable Chrétien, si nous en formons l'idée sur celle que nous avons donnée de la Religion Naturelle & de la Religion Révélée, est un homme qui travaille à rectifier son esprit & à l'éclairer: c'est un homme qui cherche dans les Créaturés des secours pour connoître le Créateur, & le Culte que des Etres intelligens doivent lui rendre: c'est un homme qui sent l'imperfection des connoissances qu'on peut acquérir par cette voye, & qui fait suplérer la Révélation à ce qu'il ne peut trouver dans la Nature: c'est un homme qui déferé à ce que cette Révélation décide, & qui fait sans cesse des efforts pour pratiquer ce qu'elle ordonne.

D. Pourquoi voulez-vous qu'un véritable Chrétien travaille à rectifier son esprit & à l'éclairer?

R. Parce que plus un homme aura l'esprit droit & éclairé, & plus il fera en état de comprendre ce que la Religion Naturelle & la Religion Révélée nous enseignent, & d'acquérir les dispositions qu'elles demandent de nous.

D. Pourquoi demandez-vous qu'un véritable Chrétien cherche d'abord dans les Créatures des secours pour connoître le Créateur, & le Culte que des Etres Intelligens doivent lui rendre?

R. ¹ Parce que l'existence des Créatures nous four-

¹ Conformément à ce qui a été établi dans la I. Section de la première Partie pag. 10. 11.

fournit les premières preuves de l'existence & des perfections du Créateur, & les premiers motifs à le servir d'une manière qui réponde à l'éminence de ses perfections.

D. Quelles sont les perfections du Créateur dont on trouve les preuves dans les Créatures, & quels sont les motifs qu'elles nous fournissent à le servir d'une manière qui réponde à l'éminence de ses perfections?

R. I. ² Les Créatures sont des preuves qu'il y a un Dieu Créateur, Auteur de tout ce qui existe : car on ne sauroit envisager les Etres créés, sans découvrir qu'ils sont destinez à un but : & on ne sauroit découvrir un but dans les Etres créés sans remonter à une Intelligence qui se l'est proposé. Un véritable Chrétien trouve dans cette pensée des motifs de servir Dieu, avec la reconnoissance qui est due à un Bienfaiteur, de qui on tient tout ce qu'on possède, & avec la soumission qui est dûe à un Maître de qui l'on dépend absolument.

II. ³ Les Créatures sont des preuves que Dieu est éternel : car dès qu'on voit une Créature qui subsiste, & qui n'a pas toujours subsisté, on doit remonter à un Créateur qui a toujours subsisté. Une Créature qui ne subsiste que depuis une heure, est une preuve qu'il y a un Etre qui subsiste il y a plus d'une heure, car s'il n'y avoit point d'Etre qui subsistât, il y a plus d'une heure, il n'y en auroit aucun qui eût pu former celui qui subsiste depuis une heure. De même quand on voit une Créature qui subsiste depuis mille ans, on doit remonter

² Conformément à ce qui a été établi dans la II. Sect. pag. 12-15.

³ Conformément à ce qui a été établi dans la Sect. III. pag. 15-19.

ter à un Etre qui subsiste il y a plus de mille ans, & ainsi à l'infini jusqu'à-ce qu'on ait trouvé celui qui a toujours subsisté : mais quand on a trouvé l'Etre qui a toujours subsisté, on a trouvé par cela même l'Etre qui subsistera toujours : car s'il est contradictoire que quelque chose pût créer l'Etre Créateur, il est contradictoire que quelque chose puisse le détruire. Cette perfection du Créateur, son éternité, porte le véritable Chrétien à s'humilier profondément devant ce grand Etre, qui a toujours subsisté, qui subsistera toujours, & qui sera toujours le Maître de nous ôter notre existence, comme il l'a été de nous la donner.

III. * Les Créatures sont des preuves que Dieu est tout-puissant : car si Dieu a toujours subsisté, s'il est l'Auteur de tout ce qui existe, il a la puissance de produire des Etres, dès qu'il veut que ces Etres soient. Or on ne sauroit avoir de plus forte preuve qu'un Etre est tout-puissant que celle-ci ; il n'a eu qu'à vouloir, & cette volonté seule a produit tout ce qui est : il a voulu qu'il y eût un Soleil, il y a eu un Soleil : il a voulu qu'il y eût une Terre, & par cela même il y a eu une Terre, & ainsi du reste. Cette perfection du Créateur, sa toute-puissance, porte un véritable Chrétien à avoir pour lui la souveraine confiance, qui consiste à regarder un Etre comme possédant tout ce qui est capable de nous rendre heureux, & la souveraine crainte, qui consiste à le regarder comme possédant tout ce qui peut le rendre misérable.

IV. 5 Les Créatures sont des preuves que Dieu est

4 Conformément à ce qui a été établi dans la IV. *sect.* pag. 20-23.

5 Conformément à ce qui a été établi dans la V. *sect.* pag. 23-26.

est parfaitement sage, & qu'il fait toutes choses : car on ne sauroit douter que cette Intelligence qui a produit des ouvrages, où il y a tant de régularité & tant d'harmonie, n'ait des connoissances sans bornes, & ne sache choisir les moiens les plus propres pour parvenir aux fins qu'elle se propose. Cette quatrième perfection du Créateur, la Science, porte un véritable Chrétien à respecter toujours cette Intelligence qui gouverne le Monde, & à acquiescer à la manière dont elle le gouverne, lors même qu'il ne peut découvrir les raisons qui la font agir : sur tout elle le porte à se conduire comme étant-toujours sous les yeux de ce Dieu qui voit tous nos desseins, toutes nos démarches, toutes nos pensées.

V. ⁶ Les Créatures sont des preuves que Dieu est très-saint, puisque ce grand Être dont elles prouvent l'existence, l'éternité, la sagesse, est parfaitement exempt de toutes ces foiblesses qui sont les causes ordinaires des péchez des hommes. D'ailleurs Dieu a mis dans ses Créatures intelligentes, des marques de l'amour qu'il a pour la sainteté : car il n'y en a aucune qui puisse s'empêcher de respecter la sainteté, & qui puisse être heureuse sans s'y soumettre. Cette cinquième perfection du Créateur, sa Sainteté, porte un véritable Chrétien à être saint.

⁷ Enfin les Créatures sont des preuves que Dieu est bon : puis qu'il a créé des Êtres Intelligens susceptibles de bonheur, puis qu'il leur a fourni tous les moiens pour se le procurer, & qu'il ne les expose même à aucun mal qui ne puisse contribuer à les

⁶ Conformément à ce qui a été établi dans la *sect.* VI. pag. 26-30.

⁷ Conformément à ce qui a été établi dans la VII. & VIII. *sect.* pag. 30-34.

à les rendre heureux. Cette perfection du Créateur, sa bonté, porte un véritable Chrétien à l'aimer ; & à espérer que le bonheur de ces Ames dans lesquelles il a imprimé des desirs qui ne fauroient être satisfaits dans cette vie, ne finira pas avec cette vie.

D. Mais comment pouvons-nous favoir que Dieu fera plus favorable à un véritable Chrétien, qui tire de l'étude de la Nature les conclusions que vous avez raportées, ⁸ qu'aux Superstitieux & aux Idolâtres qui en tirent de si différentes ?

R. ⁹ Par cela même qu'on reconnoit un Dieu Créateur, Eternel, Sage, Puissant, Saint, Bon, on admet une Providence qui condamne l'abus que des Etres Intelligens font de leur Raison, qui aprouve & qui récompense ceux qui en font un bon usage.

D. Pourquoi exigez-vous d'un véritable Chrétien, qu'il sente l'imperfection des connoissances qui s'acquierent par l'étude de la Nature, & qu'il y supplée par la Révélation ?

R. ¹⁰ Parce que c'est-là le but que Dieu s'est proposé en se révélant à nous dans sa Parole.

D. Donnez une idée générale de la Révélation.

R. On y peut distinguer deux choses : les véritez qu'elle enseigne, & le genre de vie qu'elle prescrit.

D. Quelles sont les véritez que le Chrétien puise dans la Révélation ?

R.

⁸ Conformément à ce qui a été établi dans les *Seçt.* IX. X. XI. pag. 34.-40.

⁹ Conformément à ce qui a été établi dans les *Seçt.* XII. XIII. XIV. pag. 40.-46.

¹⁰ Conformément à ce qui a été établi dans la I. & II. *Seçt.* de la II. Partie. pag. 46.-50.

¹¹ Conformément à ce qui a été établi dans la III. & IV. *Seçt.* pag. 50.-54.

R. Non seulement elle lui ¹¹ confirme celles qu'il avoit fûes par la Nature, ¹² mais elle lui en découvre qu'il n'auroit jamais pû savoir par cette voye. Un véritable Chrétien apprend de la Révélation, non seulement qu'il y a un Dieu Etre parfait, mais que trois personnes participent à l'essence Divine d'une ¹³ maniere incompréhensible à notre Raison, mais dans laquelle il est contradictoire qu'elle voye de la contradiction : que non seulement le Pere est Dieu, mais aussi le ¹⁴ Fils auquel l'Ecriture attribue les noms, les ouvrages, les perfections, le Culte du vrai Dieu : & le ¹⁵ St. Esprit dont la Révélation nous donne les mêmes idées que du Pere & du Fils, car elle veut que nous nous dévouions au S. Esprit, comme au Pere & au Fils : que nous regardions notre communion avec lui, comme aussi essentielle à notre bonheur que celle que nous avons avec le Pere & avec le Fils : que nous attendions de lui la paix, comme nous l'attendons du Pere & du Fils : que nous craignons de lui déplaire, comme au Pere & au Fils : que nous fassions de nos propres personnes des Temples à sa gloire, comme à la gloire du Pere & du Fils : & que quand une vérité est émanée de sa bouche, nous la regardions comme émanée de la bouche de Dieu, de même que si elle étoit émanée de la bouche du Pere, ou de celle du Fils.

Un véritable Chrétien apprend de la Révélation
cè

¹² Conformément à ce qui a été établi dans la V. Sect. pag. 55-58.

¹³ Conformément à ce qui a été établi dans la Sect. VIII. pag. 69-73.

¹⁴ Conformément à ce qui a été établi dans la Sect. VI. pag. 58-62.

¹⁵ Conformément à ce qui a été établi dans la Sect. VII. pag. 62-68.

ce qu'il ne pouvoit apprendre de la Nature, que ¹⁶ Dieu a formé de toute éternité un plan de miséricorde pour les pécheurs : ¹⁷ qu'il l'a executé dans le temps par l'incarnation de son Fils : ¹⁸ qui s'est offert à la Justice Divine pour nos crimes : ¹⁹ qui est ressuscité & ²⁰ monté au Ciel après la consommation de son sacrifice : ²¹ que tous ceux qui auront recours à ce Fils, par une Foi vive & active, obtiendront leur absolution & feront les objets des bontez Divines.

Un véritable Chrétien apprend de la Révélation ce qui pouvoit s'entrevoir, mais non se démontrer parfaitement dans la Nature : 1. ²² que l'Homme est un composé de deux substances, d'un Corps & d'un Ame : 2. ²³ que son Ame est immortelle : ²⁴ 3. que son Corps ressuscitera : 4. ²⁵ qu'il sera jugé en Corps & en Ame, pour recevoir des récompenses ou des peines éternelles.

D. Quel est le genre de vie que la Révélation nous prescrit ?

R. ²⁶ Elle nous prescrit trois sortes de devoirs : les premiers ont Dieu pour objet : les seconds nos pro-

¹⁶ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* IX. pag. 71.-73.

¹⁷ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* X. & XI. pag. 73.-78.

¹⁸ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XII. pag. 78.-81.

¹⁹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XIII. pag. 81.-83.

²⁰ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XIV. pag. 83.-84.

²¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XV. XVI. XVII. pag. 84.-90.

²² Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XVIII. pag. 90.-91.

prochains : les troisièmes nous regardent nous-mêmes.

D. Quels sont les devoirs que la Religion nous prescrit à l'égard de Dieu ?

R. Ils sont tous compris dans un seul , c'est la suprême ²⁷ adoration , qui consiste en pensées , en sentimens , en actions.

D. Comment le véritable Chrétien rend-il à Dieu par les pensées de l'esprit , l'hommage de la suprême adoration ?

R. ²⁸ En se formant de Dieu les idées que l'Evangile nous en donne : ²⁹ en n'attribuant qu'à lui les perfections qui ne peuvent convenir qu'à lui : & en donnant un bon sens à ces passages de l'Écriture qui semblent établir , que Dieu participe aux imperfections des hommes , & les hommes aux perfections de Dieu.

D. Quels sentimens du cœur le véritable Chrétien fait-il entrer dans l'essence de la suprême adoration ?

R. I. ³⁰ Un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens de reconnoissance , sensibles aux faveurs qu'il en reçoit , aux lumières dont il l'éclaire , au pardon qu'il lui accorde , au secours qu'il lui donne pour se conduire , à la victime qu'il lui a fournie pour sa Rédemption , aux félicités éternelles qu'il lui prépare.

E e

II. Un

23 Voyez la *sect.* XIX. pag. 91-93.

24 Voyez la *sect.* XX. pag. 93-96.

25 Voyez la *sect.* XXI. pag. 97.

26 Voyez la *sect.* XXIII. pag. 102-104.

27 On l'appelle *suprême* , pour la distinguer des honneurs qu'on rend à des personnes éminentes : on l'appelle *adoration* , c'est-à-dire , l'action d'un Homme qui porte sa main à la bouche pour la baiser , ainsi que cela a été dit dans les *sect.* XXIV. & XXV. pag. 104.-109.

28 Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XXV. pag. 109-111.

29 Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XXVII. & XXVIII. pag. 111.-118.

30 Conformément à ce qui a été dit dans les *sect.* XXIX. & XXX. pag. 118-122.

II. ³¹ Un véritable Chrétien a pour Dieu les sentimens d'acquiescement que doivent lui inspirer la maniere dont il gouverne le monde, la superiorité de ses lumieres sur celles de l'Homme, & l'expérience de tant d'évenemens qui sembloient oposés à la sagesse de Dieu, mais qui n'ont servi qu'à la faire briller avec plus d'éclat.

III. ³² Un véritable Chrétien a pour Dieu les sentimens d'humilité que nous ne saurions lui refuser, quand nous oposons ce qu'il est à ce que nous sommes, son éternité avec la nouveauté de notre existence : sa grandeur avec notre petitesse : ses connoissances avec notre ignorance : sa Sainteté avec notre corruption : sa dignité de Legislatteur avec notre qualité de Créatures criminelles.

IV. ³³ Un véritable Chrétien a les sentimens de confiance que mérite un Dieu qui nous a promis, que quand nous serions dans l'indigence, il pourvoiroit à notre entretien : que quand nous serions persécutés, il viendrait à notre secours : que quand nous nous trouverions dans un abandon général, il nous serviroit de retraite : que quand nous nous sentirions tyrannisés par des passions involontaires, il nous muniroit de force pour les vaincre : que quand nous aurions la Conscience déchirée de remors, il nous feroit éprouver la paix & le calme : que quand le Monde entier seroit envelopé par des calamitez, il daigneroit nous en affranchir : & que quand nous serions malades ou mourans,

³¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* XXXI. p. 123-126.

³² Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* XXXII. p. 126-129.

³³ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* XXXIII. p. 129-133.

rans, nous obtiendrions la guérison, ou la bienheureuse immortalité.

V. ³⁴ Un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens de crainte, non de cette crainte qu'on a pour un Tyran, mais de celle que mérite un Dieu juste, qui est le maître de notre destinée, & qui a le pouvoir de nous rendre heureux ou misérables. Mais ³⁵ sur tout un véritable Chrétien a pour Dieu des sentimens d'amour, de zèle, qui font qu'il s'intéresse vivement pour la gloire de cet Être adorable, qu'il s'irrite quand on l'outrage : qu'il a des transports de joye lors qu'on lui rend les hommages qui lui sont dûs : des sentimens d'amour d'union qui lui font desirer avec ardeur d'avoir des relations plus étroites avec lui, & de participer plus abondamment à sa félicité que nous ne pouvons le faire sur la Terre : enfin des sentimens de cette obéissance sans bornes, qui est inséparable du véritable amour.

D. Quelles actions de la vie la Révélation fait-elle entrer dans la suprême adoration ?

R. ³⁶ Toutes celles qui suivent naturellement de l'obéissance, mais en particulier toutes celles qui font partie du Culte Religieux. Un véritable Chrétien rend à Dieu un Culte extérieur sortable aux circonstances dans lesquelles les bontez de Dieu l'ont mis. Dieu exigeoit des Juifs un Culte proportionné à l'état d'un Peuple qui avoit besoin d'ombres & de figures pour se représenter un Rédempteur à venir, & qui

E e 2 n'a-

³⁴ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XXXIV. p. 133-135.

³⁵ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XXXV. p. 136-139.

³⁶ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XXXVI. p. 139-143.

n'avoit pas des idées aussi claires des perfections de Dieu & de la nature de l'Homme, que celles que nous avons sous l'Évangile. Mais un véritable Chrétien rend à Dieu un Culte proportionné à la clarté de l'Œconomie dans laquelle il a le bonheur de vivre.

D. Faites l'énumération des parties du Culte extérieur que le véritable Chrétien rend à Dieu.

R. ³⁷ La première partie du Culte extérieur c'est la profession. Un véritable Chrétien fait paroître les idées qu'il a des perfections Divines, & les sentimens qu'elles font naître dans son Âme, par son assiduité aux Assemblées publiques, lors que l'Église est dans le calme : il assiste à ces exercices avec le profond respect que demande la Majesté du Dieu qu'on y adore, & avec un profond recueillement sur chaque partie du Culte qui lui est rendu. Lors que l'Église est sous la Croix : il fait profession de sa Foi, même au péril de ses biens & au péril de sa propre vie. Et comme la Religion n'est pas seulement attaquée par les persécutions & par les Tyrans, mais même par ceux qui la professent, un véritable Chrétien fait tête dans la Société à ceux qui lors même qu'ils sont dans le sein de l'Église, blasphèment le Dieu qu'elle adore, & résistent à ses Loix.

La seconde partie du Culte extérieur ce sont les Fêtes solennelles. Un véritable Chrétien suspend ses affaires & ses récréations temporelles, pour vaquer au service de Dieu non seulement le premier jour de la semaine que l'Église lui a consacré, ³⁸ mais dans les autres solennitez,

³⁷ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sett.* XXXVII. p. 143-149.

³⁸ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sett.* XXXVIII. p.

nitez, comme font celle de la Nativité, celle de la Pâque, celle de la Pentecôte, celles des Jeûnes & des humiliations extraordinaires.

La troisiéme partie du Culte extérieur, c'est la prière. Un véritable Chrétien rend cet hommage à Dieu, le seul Etre qui connoisse parfaitement nos besoins, & qui puisse les remplir.³⁹ Et parce qu'il n'y a point de modèle de prière plus parfait que celui que Jésus-Christ enseigna à ses Apôtres, un véritable Chrétien l'offre souvent à Dieu : il lui demande souvent a que ses attributs soient connus des Hommes, autant que peuvent les connoître des Esprits bornez comme les notres, & qu'ils soient respectez comme ils méritent de l'être : il lui demande souvent b que la Religion Chrétienne encore inconnue à une grande partie du Monde, y fasse de plus grands progrès : & c que Dieu soit servi des Hommes sur la Terre, comme il l'est par les Bienheureux dans le Ciel : il lui demande d les choses qui lui sont nécessaires pour son entretien : le pardon des pechez dont il se reconnoit coupable : & e la grace de résister aux tentations auxquelles il sera encore exposé.⁴⁰ Un véritable Chrétien prie avec cette attention qu'exige la Majesté du Dieu qui est l'objet de la prière, & le prix des graces qu'on sollicite : il prie avec cette humilité qui

E e 3 con-

39 Conformément à ce qui a été dit dans la Sect. XXXIX. p. 155-158. Où l'on a parlé de l'objet de la prière.

a Ton nom soit sanctifié.

b Ton Regne vienne.

c Ta volonté soit faite en la Terre comme au Ciel.

d Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien. Pardonne nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.

e Ne nous induis point en tentation, mais délivre-nous du mal.

40 Conformément à ce qui a été dit dans la Sect. XL. p. 164; 167. où l'on a parlé des conditions de la prière.

convient à des Créatures lors qu'elles se présentent devant un Etre ^f qui fait du Ciel son Throne, & de la Terre le Marchepied de ses pieds : & au caractere d'indigens, de pécheurs, de corrompus, que revêtent ceux qui prient : il prie avec cette ^s confiance qu'ont des Enfans, lors qu'ils s'adressent à leur Pere : il prie avec ^h cette charité que Jesus-Christ a voulu inspirer aux Chrétiens, à qui il a prescrit de se regarder mutuellement comme Freres : il prie avec cette ferveur dont doit être animée une Ame à laquelle Dieu permet de s'ouvrir à lui : & avec cette persévérance qu'on a pour la recherche des biens que l'on desire ardemment.

⁴¹ La quatrième partie du Culte extérieur, c'est la lecture de la Parole de Dieu. Un véritable Chrétien vague à cet exercice, non seulement pour obéir à Dieu qui l'ordonne, & pour suivre les exemples des Saints qui en ont fait leurs délices, mais pour puiser dans cette source toutes les directions dont il a besoin : ⁴² il lit cette Parole dans le dessein de se soumettre à tout ce qu'elle prescrit, & afin d'en entendre le sens, il confronte un passage avec un autre passage : il étudie le style des Auteurs sacrez, les coutumes des temps dans lesquels ils ont vécu, le genie des Peuples chez lesquels ils ont exercé leur Ministère : les ouvrages que les personnes éclairées ont publiez pour expliquer cette parole.

La

^f Notre Pere qui ès aux Cieux.

^g Pere.

^h Notre Pere, & non pas seulement, mon Pere : donne-nous, & non pas seulement, donne-moi.

⁴¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seët.* XLII. p. 167-169.

⁴² Conformément à ce qui a été dit dans la *Seët.* XLIII. p. 170-173. où l'on a parlé des regles qui doivent être observées pour entendre l'Écriture Sainte.

La cinquième partie du Culte extérieur, ce sont les Cantiques sacrez. ⁴³ Un véritable Chrétien les chante en revêtant l'Esprit & les sentimens dont étoient animez les Saints Hommes qui les ont composez : & pour aquérir ces dispositions, il lit les Cantiques sacrez dans la Prose, degagez des obscuritez de la Poësie : il examine les événements qui y ont donné occasion : il cherche si l'Histoire Ste. ne fait point mention de ces événements, & il chante ainsi, non seulement de bouche, mais aussi *de cœur au Seigneur* : ⁴⁴ mais parce qu'il y a des Cantiques qui semblent pécher contre les Loix de la charité & contre celles de l'humilité, il fait les recherches qui sont nécessaires pour leur attribuer un sens digne de celui qui les a composez, & il reprime tous les mouvemens d'orgueil & de vangeance auxquels ils pourroient donner lieu.

⁴⁵ La sixième partie du Culte extérieur, ce sont les Sacremens. ⁴⁶ Un véritable Chrétien connoit le prix des bontez de Dieu, qui daigne contracter avec nous les mêmes engagements que contractoient anciennement les Juifs lors qu'ils bâtisoient leurs Profelytes : il fait à Dieu les mêmes promesses que les Profelytes faisoient à ceux qu'ils initioient dans le Judaïsme : lors que Dieu s'engage de lui éclairer l'Esprit, le Chrétien s'engage d'ouvrir les yeux à ces lumieres : lors que Dieu s'engage de lui donner des secours pour le

E e 4 con-

⁴³ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLIV. p. 174-180.

⁴⁴ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLV. p. 180-187.

⁴⁵ Conformément à ce qui a été dit dans les *Sect.* XLVI. XLVII. p. 187-193.

⁴⁶ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* XLVIII. p. 193-201.

conduire ; le Chrétien s'engage de s'abandonner à sa conduite : lors que Dieu s'engage de lui communiquer toutes les prérogatives du Christianisme, le Chrétien s'engage de chercher sa félicité dans ces prérogatives. ⁴⁷ Mais parce que le Chrétien a reçu le Bâtême dans un âge où il étoit incapable d'entrer dans les vuës de ce Sacrement, il les examine, il promet d'y répondre & de se prévaloir lors qu'il est parvenu à un âge mûr, des graces que ses Parrains & ses Marraines ont demandées & obtenues pour lui, lors qu'ils l'ont consacré à Dieu par ce Sacrement. ⁴⁸ Après qu'un véritable Chrétien a fait ces vœux à l'égard de son Bâtême, il les renouvelle dans la Ste. Cène, & après avoir compris l'intention qu'avoit Jesus-Christ en l'instituant, il travaille à aquerir les dispositions sans lesquels ce Sacrement attire sur ceux qui y participent des chatimens semblables à ceux qu'éprouverent les Corinthiens qui l'avoient profané. ⁴⁹ Pour cela il examine son propre cœur, & il fait des efforts pour surmonter les difficultez qui nous empêchent de nous connoître nous-mêmes. Ces difficultés viennent 1. des fausses idées qu'on se forme du Christianisme, & qui nous persuadent souvent que nous remplissons les conditions de la véritable Religion, lors que nous nous bornons à celles que le Monde leur a substituées. 2. de ce mélange de lumieres & de ténèbres, de vices & de vertus, dans lesquels les Chrétiens se trouvent ordinairement, & qui les empêche de demêler

⁴⁷ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* XLIX. p. 201-205.

⁴⁸ Conformément à ce qui a été dit dans les *sect.* L. LI, LII. où l'on a expliqué le sens des paroles que Jesus-Christ employa lors qu'il institua la Ste. Cène. p. 207-222.

⁴⁹ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* LII. p. 222-228.

ler si c'est Dieu ou le Monde qui tient le premier rang dans leur Ame : 3. des profondeurs du cœur humain, dans lesquelles il est malaisé de pénétrer : 4. de la corruption générale qui regne dans le Monde, & qui nous fait croire que nous sommes vertueux, parce qu'il y a un grand nombre de gens plus méchants que nous : pour surmonter ces difficultez, ⁵⁰ un véritable Chrétien s'examine par raport à ce que la Religion a de spéculatif, & par raport à ce qu'elle a de pratique : à l'égard de ce que la Religion a de spéculatif, il examine si l'ignorance & les doutes qui peuvent lui rester encore à l'égard de l'Alliance de Dieu, n'ont rien qui le rende indigne de prendre les signes destinez à la confirmer : il les prend avec confiance quand il se rend à lui-même ce témoignage : 1. qu'il a étudié la vérité dans le dessein de la connoître, & non de s'affermir dans ses préjugés : 2. qu'il aime la Religion, non parce qu'on l'a prévenu pour elle, mais parce qu'il en voit les beautez par ses propres yeux : 3. qu'il s'y attache, non parce que ses interets temporels le demandent, mais parce qu'elle est conforme à la Parole de Dieu : 4. que s'il chancelle encore sur quelques uns des articles de cette Religion, c'est non qu'il doute de l'autorité de celui de qui elle emane, mais qu'il n'est pas encore suffisamment éclairé : 5. qu'il a une intention sincere d'augmenter ses lumieres, & qu'il est prêt à y travailler. Un véritable Chrétien s'examine aussi sur ce que la Religion a de pratique : il examine s'il a les vertus capitales, comme sont la charité, la bonne foi, l'humilité : s'il a des dispositions permanentes, & non quelque mouvement passager seulement, de pieté & de dévotion :

E c 5

tion :

⁵⁰ Conformément à ce qui a été dit dans la *sect.* LIV. p. 228-331.

tion : si ne pouvant parvenir à une parfaite Sainteté, il fait des progrès continuels dans le chemin qui y conduit : s'il se soumet à Dieu, non par des motifs mondains, mais parce que Dieu est notre Maître. Que si malgré cet examen un Chrétien est encore incertain sur les dispositions de son propre cœur, s'il trouve qu'il a des sujets de croire qu'il s'est bien préparé à communier, & des sujets de craindre qu'il n'y ait eu de grands défauts dans sa préparation, il ose venir pourtant à ce Sacrement, mais en gémissant de ses foiblesses, & en promettant à Dieu de s'employer tout entier à les combattre.

⁵¹ Enfin la dernière partie du Culte extérieur, c'est le Serment. ⁵² Quand un véritable Chrétien jure pour attester une proposition, il ne le fait qu'après avoir connu la vérité de ce qu'il avance, & après avoir résolu de n'avancer que ce qu'il connoit être vrai : quand il jure pour confirmer une promesse, il ne le fait qu'à l'égard de celles qu'il peut accomplir : & ⁵³ comme il promet avec execration dans la Ste. Cene de faire des choses qui sont au dessus des forces humaines, il le fait en se fondant sur les secours de l'Esprit de Dieu qui lui sont promis, sur les condescendances du Legislatteur qui demande de nous que nous travaillions sincèrement à ne plus pécher, non que nous ne péchions jamais : & sur les ressources que la repentance fournit aux pecheurs après les plus grands crimes, & qui lui font esperer que s'il étoit assez lâche pour violer le Serment qu'il prête à Dieu dans la Ste.

⁵¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LV. p. 232-235.

⁵² Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LVI. p. 236-238.

⁵³ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LVII. p. 239-242.

Ste. Cene, il en obtiendrait le pardon en se repaissant de l'avoir commis.

D. Quelle est la seconde classe des devoirs que la Religion nous prescrit ?

R. C'est celle qui contient les devoirs dont nos prochains sont l'objet.

D. Qu'entendez-vous par ces prochains ?

R. ⁵⁴ Tous les hommes sans exception, même nos plus grands ennemis.

D. Quelles sont les vertus que la Religion nous prescrit à leur égard ?

R. ⁵⁵ Elles sont comprises en deux Maximes générales : ne faire aux autres que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes : c'est-à-dire, tout ce que la Justice nous permettrait d'exiger d'eux, si nous étions dans les mêmes circonstances : 2. aimer nos prochains comme nous-mêmes, c'est-à-dire, non que notre amour pour lui soit porté au même degré que celui que nous avons pour nous, mais qu'il soit aussi réel.

D. A quels devoirs ces deux Maximes générales engagent-elles un véritable Chrétien ?

R. A ⁵⁶ deux sortes de devoirs, dont les premiers regardent tous les hommes, & les seconds certaines relations particulières qu'il peut avoir avec quelques-uns.

D. Quelle conduite tient un véritable Chrétien à l'égard de tous les hommes ?

R. I. Il s'intéresse pour leur bien en acquiesçant à l'or-

⁵⁴ Conformément à ce qui a été dit dans la Sect. LVIII. p. 242-247.

⁵⁵ Conformément à ce qui a été dit dans la Sect. LIX. p. 247-252.

⁵⁶ Conformément à ce qui est dit dans la Sect. LX. p. 253-258.

à l'ordre de la Providence de qui ils le tiennent : en travaillant lui-même à le conserver & à l'augmenter au lieu de l'usurper , directement ou indirectement.

II. ⁵⁷ Il s'intéresse pour leur réputation , en aimant d'entendre publier , & en publiant lui-même leurs bonnes qualitez, en cachant leurs défauts autant que cela est praticable sans nuire à la Société, & sans autoriser le mal : en évitant de calomnier & de médire.

III. ⁵⁸ Il s'intéresse pour leur vie : & il évite la haine, la colere, la vengeance, l'yvrognerie, la dureté, qui pourroient l'empoisonner, & n'y porte jamais atteinte, à moins qu'il n'y soit contraint par une Guerre indispensable, par une sentence juridique, ou par une défense légitime.

IV. ⁵⁹ Il s'intéresse pour leur salut, & il travaille à l'avancer par de bonnes leçons, par de bonnes exhortations, & par de bons exemples.

D. Quels sont les devoirs qui regardent les relations particulieres que le Chrétien peut avoir avec les autres hommes?

R. ⁶⁰ Si le Chrétien est Fils, il aura du respect pour la personne de son Pere & de sa Mere, de la docilité pour leurs leçons, de l'obéissance pour leurs ordres : & s'il est Pere, il se rendra respectable à ses Enfans : il accompagnera les leçons qu'il leur

⁵⁷ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXI. pag. 259-263.

⁵⁸ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXII. pag. 263-268.

⁵⁹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXIII. pag. 268-278.

⁶⁰ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXIV. pag. 278-288.

leur fait de tout ce qui peut les rendre dociles : il ne leur donnera aucun ordre auquel ils ne puissent raisonnablement déferer : & il s'attirera leur reconnaissance par ses bienfaits.

⁶¹ Si le Chrétien est dans l'état du Mariage, * il vivra avec la personne à laquelle il a plû à Dieu de l'unir, & il lui sera fidelle : ** il aura pour elle la crainte, la vénération, la sujettion, ou *** la discretion, le suport & la condescendance qui lui sont dues.

⁶² Si le Chrétien est Souverain, il maintiendra les Loix : il recompensera la Vertu : il punira le Vice : il protégera l'innocence : il procurera l'abondance : il fera le deffenseur de la liberté : & s'il est sujet, il fera des vœux pour la prospérité de ses Souverains : il se soumettra à leurs ordres : il concourra avec eux par toutes les voyes légitimes, sur tout en leur payant le Tribut, au bonheur de la Societé & de l'Eglise.

⁶³ Si le Chrétien est Maître, il se souviendra de la grandeur naturelle de ses Domestiques : il allégera leur joug : il leur payera leur salaire : il pourvoira au bien de leur Ame : s'il est Domestique, il sera respectueux, soumis, fidelle à ses Maîtres, & vigilant pour leurs interets.

Si

⁶¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* LXV. pag. 288-292.

* C'est ce que les Maris & les Femmes se doivent reciproquement.

** Ce sont les devoirs des Femmes envers leurs Maris.

*** Ce sont les devoirs des Maris envers leurs Femmes.

⁶² Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* LXVI. pag. 292-298.

⁶³ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seet.* LXVII. pag. 298-301.

⁶⁴ Si le Chrétien est Pasteur , il travaillera à acquérir toutes les qualitez dont il a besoin pour paître son Troupeau : de grandes lumieres , de saines idées : il sera laborieux , humble , tendre , ferme , desintereffé , & rempli de zèle : & s'il est Membre d'un Troupeau , il honorera ses Pasteurs , il suivra leurs directions , il pourvoira à leur entretien , il secondera leurs travaux , il aura pour eux de l'amour & de la gratitude.

D. Quelle est la troisième classe des devoirs que la Religion nous prescrit ?

R. ⁶⁵ Ce sont ceux qui nous regardent nous-mêmes , & quelle a compris dans la notion générale de la sobriété.

D. Quelle conduite tient le véritable Chrétien pour s'aquitter de ces devoirs ?

R. ⁶⁶ Il suit les directions générales & les directions particulieres que la Révélation lui donne sur ce sujet.

D. Marquez les directions générales.

R. Le Chrétien cherche les biens du Corps & ceux de l'Ame , les biens de cette vie passagere , & les biens de l'éternité : le Chrétien cherche avec plus de soin les biens de l'Ame , & de l'éternité , que ceux qui ne regardent que le Corps & qui finissent avec cette vie passagere : le Chrétien en cherchant les biens du Corps & de la vie présente , ne regarde comme essentiels à son bonheur que
ceux

⁶⁴ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXVIII. pag. 302-311.

⁶⁵ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXIX. pag. 312-314.

⁶⁶ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seçt.* LXX. pag. 314-316.

ceux de l'Âme & de la vie à venir. Quand ces deux fortes de biens sont en concurrence, & que le Chrétien ne peut les posséder tous, il sacrifie ces premiers aux autres. Enfin le Chrétien jouit des biens du Corps & de la vie, & il en souffre les maux de telle manière qu'ils contribuent les uns & les autres à le rendre heureux dans l'éternité.

D. Marquez les directions particulières que la Révélation prescrit au Chrétien, à l'égard de l'amour qu'il se doit à lui-même.

R. Il y en a deux principales. Premièrement elle veut qu'il travaille à la perfection & à la conservation de ses facultez. ⁶⁷ Le Chrétien travaille à conserver & à perfectionner ses facultez corporelles : il évite l'ivrognerie, la gourmandise, l'impureté, tous les excès & toutes les passions qui pourroient les détruire ou les altérer : il use de tous les moyens qui lui sont offerts pour les maintenir & pour les fortifier : & comme la vie est le fondement de ses facultez, ⁶⁸ un Chrétien prend soin de la sienne & il la conserve précieusement, quelque amère qu'elle puisse être, jusqu'à-ce que Dieu lui en demande le sacrifice, & il l'emploie à réparer les fautes qu'il a commises, & à s'exercer dans les vertus dont Dieu lui impose la pratique : ⁶⁹ le Chrétien travaille aussi à la conservation & à la perfection de ses facultez spirituelles : il cultive son Entendement par la méditation, & il le mun

nit

⁶⁷ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXI. pag. 317-319.

⁶⁸ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXII. pag. 319-324.

⁶⁹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Sect.* LXXIII. pag. 324-328.

nit contre le préjugé, contre la curiosité indiscrete, & contre l'obstination : il exerce sa Mémoire, & il lui confie des choses utiles : & pour faire un bon usage de sa Volonté, il empêche qu'elle ne soit entraînée par les Sens, éblouie par l'Imagination, corrompue par un mauvais gout.

La seconde direction particulière que la Révélation nous donne à l'égard de nous-mêmes, c'est de nous prévaloir de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à notre bonheur, particulièrement de la prospérité & de l'adversité. ⁷⁰ Le Chrétien fait contribuer la prospérité à son bonheur : il évite les vices auxquels elle expose, la présomption, la dureté, la distraction, la confiance aux causes secondes, l'attachement au Monde : il exerce les vertus dont elle facilite la pratique, particulièrement la reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, & l'attention pour les besoins des malheureux. ⁷¹ Le Chrétien fait aussi contribuer les adversités à son bonheur : & pour cela il demande à Dieu son secours pour les soutenir : il remonte jusqu'à celui qui en est l'Auteur : il les oppose à celle dont il s'est rendu digne par ses crimes : il examine la liaison qu'elles ont avec les plus grandes Vertus : il se rappelle l'exemple de ces grands Saints qui les ont souffertes avec constance, & particulièrement celui de Jésus-Christ, le Chef & le Consummateur de sa Foi : enfin il les compare avec le bonheur céleste, dont elles doivent être suivies.

D. Comment un véritable Chrétien fait-il contribuer

⁷⁰ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seff.* LXXIV. pag. 329-334.

⁷¹ Conformément à ce qui a été dit dans la *Seff.* LXXV. pag. 334-340.

contribuer à son bonheur les maladies qui sont les avant-coureurs de la mort ?

R. Il écarte les fausses idées qu'on se forme d'une bonne mort : il ne la fait pas consister dans certains actes de piété faits dans une maladie, qu'on croit mortelle, mais il s'y prépare durant tout le cours de sa vie. Quand il est dans un lit de mort, il évite les abus que commettent la plupart des mourans. Au lieu d'être ingénieux à se déguiser le danger de sa maladie, il aime à le voir & à le connoître : au lieu de différer à régler ses affaires temporelles, il les termine incontinent, afin de ne s'occuper que de son Dieu, & du soin de bien mourir ; au lieu d'attendre l'extrémité pour appeler ses Pasteurs, & de n'avoir avec eux que des conversations vagues en la présence de plusieurs témoins, il se hâte de les appeler, il leur ouvre son cœur en particulier à diverses reprises : au lieu de se reposer uniquement sur les prières que font pour lui les Spectateurs de son agonie, il travaille lui-même à son salut, par des oraisons ferventes, par des méditations profondes, par des réparations effectives.

D. Pourquoi joignez-vous, dans l'idée que vous donnez du véritable Chrétien, la pratique des devoirs que la Révélation nous prescrit, à la persuasion des véritez qu'elle nous révele ?

R. Parce que toutes les véritez qu'elle nous révele, ont pour but de nous porter à la pratique des devoirs qu'elle nous prescrit.

D. Mais pourquoi un véritable Chrétien regarde-t-il comme un ouvrage Divin ces véritez, & ces préceptes qui forment le Corps de-Doctrine de la Révélation ?

R. ⁷² Parce qu'il trouve des caractères de Divinité dans ce Corps de Doctrine, & des preuves d'inspiration dans ceux qui l'ont redigé par écrit.

D. Quels caractères de Divinité trouve-t-il dans ce Corps de Doctrine?

R. Il y trouve I. des Dogmes auxquels la Raison acquiesce : II. des Loix que la Conscience aprouve: III. des prédictions que l'événement justifie : IV. des faits qu'un amas de circonstances historiques établit.

D. Quelle impression cette première preuve fait-elle sur l'esprit d'un véritable Chrétien?

R. ⁷³ Quand il voit que la Révélation confirme, & qu'elle met dans un plus grand jour tout ce que sa propre méditation lui avoit découvert sur les perfections de Dieu, & sur la nature de l'Homme : quand il considère que ce qu'elle lui enseigne touchant ces sublimes mystères qui sont au dessus de notre portée, est exempt de contradiction, il reconnoit que les Dogmes de la Révélation n'ont rien que de très-digne de Dieu.

D. Quelle impression la seconde preuve fait-elle sur l'esprit d'un véritable Chrétien?

R. ⁷⁴ Les Loix dont les hommes sont les Auteurs, se ressentent de la corruption humaine. Celles de la Révélation n'ont rien de tel.

I. Les Loix de la Révélation sont justes en elles-mêmes, car elles nous ordonnent d'aimer souverainement un Dieu qui est souverainement aimable : de
faire

⁷² Conformément à ce qui a été établi dans les *Sect. I. & II.* de la *III. Partie.* pag. 341-345.

⁷³ Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect. III.* pag. 345-349.

⁷⁴ Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect. IV.* pag. 349-351.

faire à l'égard de nos prochains ce que nous voudrions qu'ils fissent à notre égard, si nous étions dans les mêmes circonstances : d'avoir de nous-mêmes des idées qui conviennent à ce que nous sommes réellement, & de ne pas chercher de faux biens, qui nous feroient perdre les véritables.

II. Les Loix de la Révélation sont fortes dans leurs motifs : elles nous proposent l'avantage général de la Société, & notre avantage particulier, pour nous porter à les observer.

III. Les Loix de la Révélation, sont proportionnées à nos facultez : elles nous demandent, non que nous soions parfaits, mais que nous fassions nos efforts pour le devenir : elles nous assurent que nous obtiendrons grace après les plus grands crimes, si nous avons un regret sincere de les avoir commis : elles nous promettent des secours pour suppléer à l'impuissance naturelle où nous sommes de les accomplir. La Conscience approuve ces Loix. De-là un véritable Chrétien conclut que les Loix de la Révélation, non plus que ses Dogmes, n'ont rien que de digne de Dieu.

D. Quelle impression la troisième preuve fait-elle sur l'esprit d'un véritable Chrétien ?

R. Il est persuadé de trois choses, à l'égard des prédictions contenues dans la Révélation : 1. que les Prophetes ont annoncé une délivrance qui ne devoit arriver que plusieurs Siècles après eux : 2. que les événemens qui la concernent ne sont pas de ceux, que la pénétration humaine pouvoit découvrir : 3. que les prédictions des Prophetes sur ce sujet ont été pleinement vérifiées en Jésus-Christ. De là un véritable

F f 2

Chrè-

Chrétien conclut que Dieu est l'Auteur de ces prédictions.

D. Sur quoi un véritable Chrétien se fonde-t-il quand il croit que les Prophetes ont annoncé une délivrance qui ne devoit arriver que plusieurs siècles après eux ?

R. Sur les traits généraux, & sur les traits particuliers dont ils l'ont tracée : 1. ⁷⁶ sur les traits généraux Les Prophetes disent que le bonheur dont jouiroit l'Eglise quand cette délivrance arriveroit, surpasseroit infiniment celui dont elle avoit joui jusques alors : que le Libérateur auquel elle seroit due, auroit des qualitez au dessus de l'homme : que les exploits que Dieu opéreroit pour nous la procurer, seroient comme le grand effort de ses perfections : que la Terre n'a rien de comparable aux biens dont elle nous mettroit en possession : qu'elle nous rendroit heureux dans l'éternité : que tous les Peuples de la Terre y auroient part.

2. ⁷⁷ Sur les traits particuliers : les Prophetes ont dit que le Libérateur qu'ils annonçoient seroit de la Nation Juive, de la Tribu de Juda, de la Famille de David : qu'il ne viendroit qu'après que le Sceptre auroit été ôté à Juda, & qu'après que les LXX. semaines de Daniel seroient expirées : qu'il seroit précédé d'un Ministre tout occupé à lui préparer les voyes : qu'il naitroit à Bethlehem : qu'il mourroit d'une mort violente : & qu'il ressusciteroit glorieusement L'Eglise n'a vû aucune délivrance du temps des Prophetes, à laquelle ces traits puissent convenir.

D. Sur

⁷⁶ Conformément à ce qui a été établi dans la *sect.* VI. p. 355-362.

⁷⁷ Conformément à ce qui a été établi dans la *sect.* VII. p. 362-372.

qui avoient intérêt à l'examiner l'ont attesté : 3. l'on ne sauroit ôter ces Livres à ceux auxquels on les attribue, sans revoquer en doute des faits incontestables avec lesquels cette vérité est liée : 4. les Ennemis du Christianisme l'ont reconnue : 5. ceux qui en veulent faire douter aujourd'hui, n'alleguent que des présomptions incapables d'ébranler les preuves réelles sur lesquelles elle est fondée.

Un véritable Chrétien ⁸¹ est convaincu II. que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament sont dignes de foi :

1. Parce qu'ils attestent des faits sur lesquels il n'est pas possible qu'ils se soient trompez.

2. Parce qu'ils appellent un grand nombre de personnes à témoin de la vérité de leurs discours, & qu'il n'est pas à présumer que tant de gens aient formé un dessein aussi noir que celui de tromper tout le Genre Humain, ou qu'ils aient pû s'imaginer avoir vû mille & mille choses qu'ils n'avoient pas vues.

3. Parce que ces Auteurs & les témoins qu'ils ont alleguez ont été uniformes dans leurs dépositions, & qu'il est inouï que dans une multitude de faux témoins, il n'y en ait aucun qui se démente, & qu'ils soient toujours uniformes dans leur témoignage.

4. Parce qu'ils ont choisi pour parler & pour écrire un temps où il auroit été aisé de les convaincre d'imposture, s'ils avoient été des Imposteurs.

5. Parce qu'ils ont parlé & écrit dans des lieux où l'on pouvoit découvrir sans peine, si les choses qu'ils disoient étoient fausses ou véritables.

6. Par-

l'on a proposé cinq regles pour connoitre si un Livre est de l'Auteur dont il porte le nom, pag. 381-384. & dans l'Avis qui suit cette *Sect.* p. 385-396.

⁸¹ Conformément à ce qui est établi dans la *Sect.* XI. p. 396 405. & dans l'Avis qui suit cette *Section* p. 405-417.

6. Parce que bien loin d'avoir eu quelque intérêt à persister dans leur témoignage, ils n'ont pû le faire, sans s'exposer aux tourmens les plus cruels, & à la mort la plus violente.

7. Parce qu'ils ont comparu devant des Juges pénétrants & experts, qui les auroient fait tomber en contradiction, s'ils eussent débité des mensonges.

8. Parce qu'ils n'avoient ni le crédit, ni les richesses, ni le faveur, ni l'éloquence dont ils auroient eu besoin pour imposer à l'Eglise, & pour donner à des fables, le cours qu'ont eu les vérités qu'ils ont annoncées.

Enfin, parce qu'ils ont scellé leur témoignage par des Miracles, & qu'il est insoutenable que Dieu eût voulu faire intervenir sa puissance pour favoriser des Imposteurs, ou des Visionnaires : & on ne sauroit douter de ces Miracles sans taxer d'extravagance : 1. ceux qui assurent les avoir faits, non en secret, mais en public, à la face de tout un Peuple, & avoir communiqué aux autres le pouvoir d'en faire, comme eux : 2. leurs Profelytes qui n'avoient qu'à ouvrir les yeux pour savoir si les Auteurs de l'Histoire de l'Évangile faisoient des Miracles, & qu'à s'examiner eux-mêmes pour savoir s'ils en avoient reçu les dons : 3. les Ennemis du Christianisme qui ont avoué ces Miracles, qui faisoient tant de partisans à la Religion qu'ils auroient voulu renverser.

D. Vous avez prouvé que le Corps de Doctrine contenu dans la Révélation a des caractères de Divinité, prouvez l'inspiration de ceux qui l'ont rédigée par écrit.

R. ⁸² Si ce Corps de Doctrine est Divin, & si
F f 4 l'on

⁸² Conformément à ce qui a été établi dans la Sect. XII. p. 418. & suiv.

l'on ne peut raisonnablement révoquer en doute le témoignage de ceux qui l'ont redigé par écrit, on ne fauroit douter aussi qu'ils n'aient été inspirez, car ils assurent que Jesus-Christ leur avoit promis son St. Esprit pour les *a conduire en toute vérité* : que cet Esprit leur a été communiqué, & que l'inspiration est une des principales grâces qu'ils en ont reçues.

D. Cela regarde les Auteurs du Nouveau Testament, mais quelle preuve avez-vous de l'inspiration de ceux de l'Ancien?

R. ⁸³ C'est que les Auteurs du nouveau ont attesté, que ceux qui ont écrit les Livres qui font encore aujourd'hui le Canon de l'Ancien, étoient inspirez.

D. Mais pourquoi voulez-vous qu'un véritable Chrétien s'impose une tâche aussi onéreuse que celle de rechercher lui-même, & de voir de ses propres yeux, ce qu'il doit croire & ce qu'il doit pratiquer? Ne suffit-il pas qu'il s'en raporte sur cet article à ce qu'en décident ceux qui lui ont donné la naissance, ou ceux qui ont de plus grandes lumieres que les siennes.

R. ⁸⁴ Non : car s'il falloit régler sa Foi sur l'autorité des personnes de cet ordre, les Religions les plus extravagantes seroient autorisées, puis qu'il n'y en a aucune en faveur de laquelle ceux qui la suivent, ne puissent alleguer l'autorité de ceux à qui ils doivent de la déférence. Un véritable Chrétien, a de la déférence, pour ceux auxquels il doit sa vie, & son éducation, mais il croit ne devoir se soumettre entièrement qu'à la VERITE' & qu'à L'EVIDENCE.

S E-

a *Jean XVI. 3.*

⁸³ Conformément à ce qui a été établi dans la *sect, XIII. p. 424-425.*

⁸⁴ Conformément à ce qui a été établi dans la *Section generale* qui a servi d'introduction à cet ouvrage. p. 2.

S E C O N D E P A R T I E.

DE LA DERNIERE SECTION.

Dans laquelle on tire de l'idée qu'on a donnée du véritable Chrétien, celle de la véritable Eglise.

A V I S A U C A T E C H I S T E.

*I*L y a peu de questions dont les termes soient plus équivoques, que celles qui roulent sur la nature & sur les marques de l'Eglise. Les disputes qu'elles ont fait naître commencerent dans des temps où la Philosophie Scholaastique influoit sur tous les sujets, & où l'on donnoit des regles de Logique plus propres à gâter l'Esprit qu'à le former : C'est de-là principalement que sont venus tant de Livres obscurs sur cette matière, & tant de difficultez à l'éclaircir. On réduit son Adversaire au silence sans le convaincre. On répond à des objections sans savoir soi-même quelle en est la force. On se porte mutuellement des coups sans s'atteindre : & après avoir attaqué & deffendu pendant longtemps, on ne sait souvent, ni ce qu'on a deffendu, ni ce qu'on a attaqué. Il faut excepter de cette règle générale un certain nombre d'Auteurs qu'il n'est pas question de nommer ici. - Mais si le Catechiste se rapelle les lectures qu'il a faites sur le sujet dont nous parlons, il reconnoitra comme nous, qu'elles n'ont pas produit dans son Esprit la même lumière que celles qu'il a faites sur des sujets d'un autre genre. On a plus besoin de méditation que de mémoire, quand on veut se former une juste idée de l'Eglise. Et pourvu qu'on prenne soin de bien établir l'état des questions, on parviendra sans peine à les éclaircir. C'est ce

qui nous a fait prendre le parti de donner ici au Catechumene la liberté d'interroger lui-même son Catechiste, afin que la clarté des demandes qui lui seront faites, lui en fournisse la réponse.

D. Sur quoi reglez-vous l'idée que vous vous formez de la véritable Eglise?

R. Je ne saurois répondre à cette question, si vous n'avez la condescendance de m'expliquer ce que vous entendez par le mot d'*Eglise*. Je le trouve pris en divers sens dans l'Ecriture. Il signifie dans sa notion la plus générale, une *Assemblée*, une *convocation*. Je comprends bien que vous ne le prenez pas ici dans ce sens & que vous ne me demandez pas, sur quoi je fonde l'idée que j'ai d'une *convocation* ou d'une *Assemblée*. Il se prend quelquefois pour le lieu où l'on s'assemble; c'est ainsi que St. Paul reprochoit aux Corinthiens les querelles qu'ils avoient lors qu'ils s'assembloient (a) dans l'*Eglise*. Je suis persuadé que ce n'est pas là non plus l'idée que vous y attachez: vous ne me demandez pas que j'explique en quoi consiste le lieu où des personnes tiennent leurs assemblées. Il signifie quelquefois une Société de vrais Chrétiens qui habitent dans une certaine Ville, dans une certaine Province, sous la conduite des mêmes Pasteurs. C'est ainsi qu'il est parlé de (b) l'*Eglise de Corinthe*, de (c) l'*Eglise de Macedoine*, de (d) l'*Eglise de la Maison de Priscille & d'Aquille*. Je conçois encore
que

(1) Act. XIX. 32.

(a) I Cor. XI. 18.

(b) I Cor. I. 2.

(c) II. Cor. VIII. 1.

(d) Rom. XVI. 5.

que ce n'est pas de cette maniere que je dois l'entendre dans votre question.

Mais il se prend quelquefois pour l'assemblage de tous les Fidelles, soit qu'ils aient vécu avant la Loi, soit qu'ils aient vécu sous la Loi, soit qu'ils aient vécu sous l'Evangile; soit qu'ils jouissent actuellement du bonheur celeste, soit qu'ils esperent d'en jouir un jour. Dans ce sens il est dit que (a) *Christ a aimé l'Eglise, & qu'il s'est donné soi-même pour elle*: que les Chrétiens sont (b) *venus à l'Assemblée, à l'Eglise des premiers nez dont les noms sont écrits aux Cieux*. Il se prend aussi pour l'assemblage des Fidelles qui vivent sous l'Evangile, & qui parviennent au salut par les voyes que Jesus-Christ & les Apôtres leur ont tracées: c'est ainsi que Jesus-Christ disoit, sur cette (c) *Pierre, j'établirai mon Eglise, & dans le Livre des Actes, (d) Dieu ajoutoit tous les jours à l'Eglise des gens pour être sauvez*. Et comme cette Eglise a des Conducteurs & des personnes qui sont soumises à leur conduite, ce terme marque quelquefois ceux qui conduisent, c'est le sens qu'il a dans les paroles de Jesus-Christ, (e) *di-le à l'Eglise, & quelquefois ceux qui sont conduits*: c'est dans ce sens que St. Paul veut que l'Evêque sache (f) *gouverner l'Eglise de Dieu*. Je dois répondre à votre question selon le sens que vous donnerez au terme d'*Eglise*.

D. Quand je vous demande sur quoi vous reglez l'idée que vous vous formez de l'Eglise, je prens ce mot

(a) *Ephes. V. 25.*

(b) *Hebr. XII. 23.*

(c) *Matth. XVII. 18.*

(d) *Act. II. 47.*

(e) *Matth. XVII. 17.*

(f) *1 Tim. III. 5.*

mot pour l'assemblée des Fidèles qui vivent sous l'Évangile, & qui parviennent au salut par les voyes que Jésus-Christ & ses Apôtres leur ont tracées.

R. A présent je vous répondrai sans peine. Je règle l'idée que je me forme de l'Église, sur celle que la Religion Naturelle, & la Religion Révélée nous donnent du véritable Chrétien. Un véritable Chrétien est un Homme qui travaille à rectifier son esprit & à l'éclairer: c'est un Homme qui cherche dans les Créatures des secours pour connoître le Créateur, & le Culte que des Êtres intelligens doivent lui rendre: c'est un Homme qui sent l'imperfection des connoissances qu'on peut acquérir par cette voye, & qui fait suppléer la Révélation à ce qu'il ne peut trouver dans la Nature: c'est un Homme qui défère à ce que la Révélation décide, & qui fait sans cesse des efforts pour pratiquer ce qu'elle ordonne. La véritable Église est l'assemblée des Hommes qui ont tous ces caractères.

D. Mais n'y a-t-il pas quelque marque particulière à laquelle on peut connoître si tel ou tel particulier, si telle ou telle Société appartient à la véritable Église?

R. Il y a aussi de l'équivoque dans cette Question. Le mot de *marque* signifie premièrement le caractère distinctif d'une chose, ce qui en fait l'essence, & qui la distingue de tout ce qui n'est point cette chose-là. Il signifie aussi un signe extérieur auquel on peut connoître si une chose à l'essence qu'on lui attribue, ou si elle lui est attribuée faussement: je vous prie de m'expliquer en quel sens vous prenez ce terme dans la question que vous me faites.

D. Je le prends dans l'un & dans l'autre de ces sens, & je vous demande I. quelles sont les *marques* qui font le caractère distinctif d'un particulier, ou
d'une

d'une Société qui appartient à la véritable Eglise?

R. J'ai déjà répondu à cette question. Il n'y a point d'autre *marque* qu'on appartient à la véritable Eglise que d'avoir ce qui fait l'essence, & les caractères distinctifs d'un vrai Chrétien. Un particulier qui a tous ces caractères appartient à la véritable Eglise. Une Société toute composée de gens qui ont ces caractères appartient toute entière à la véritable Eglise: & si elle est composée de gens dont une partie a ces caractères, & dont l'autre ne les a point, elle a une de ses parties qui appartient à la véritable Eglise, & une autre qui ne lui appartient point. La chose parle d'elle-même.

D. Mais peut-on connoître si un particulier & si une Société ont ces caractères?

R. Chacun peut le connoître à l'égard de lui-même: il n'a qu'à suivre pour cela les règles dont⁸⁵ on a parlé, quand on a traité de l'examen de soi-même. Mais comme il n'y a personne qui puisse connoître parfaitement le cœur d'un autre, beaucoup moins celui d'un grand nombre de gens qui composent une Société, il n'y a personne aussi qui puisse discerner s'ils ont les caractères du Christianisme, & s'ils appartiennent à la véritable Eglise. On ne peut former que des conjectures incertaines sur ce sujet: Dieu seul peut le connoître parfaitement.

D. Prenez à présent le mot de *marque* dans le second sens que vous lui avez donné. Y a-t-il des signes extérieurs auxquels on puisse connoître la véritable Eglise?

R. Permettez-moi de vous demander encore quelque

⁸⁵ Conformément à ce qui a été établi dans la *Seff.* LIII. de la II. Part. pag. 224, &c.

que explication. Une Société peut être considérée sous deux differens points de vue: I. elle peut être considérée comme faisant corps avec ceux qui l'ont fondée: elle peut être considérée aussi comme n'étant composée que de ceux qui vivent actuellement. La question que vous me faites peut aussi avoir deux sens. I. Y a-t-il des signes extérieurs auxquels on puisse connoître l'Eglise, considérée comme un Corps composé des Fidèles qui ont vécu depuis Jesus-Christ jusques à nous. Ou bien cette partie de l'Eglise qui subsiste aujourd'hui, & qui compose elle-même un Corps indépendamment de ses fondateurs, peut-elle être reconnue à quelcun de ces signes extérieurs? Je reglerai ma réponse sur le sens que vous donnerez à votre question.

D. Elle a les deux sens que vous venez d'expliquer. Premièrement je vous demande si l'Eglise considérée comme faisant Corps avec Jesus-Christ, avec ses Apôtres, avec tous ces premiers Chrétiens qui ont établi l'Evangile dans le Monde, a des signes extérieurs auxquels elle puisse être reconnue?

R. Oui: Toutes les preuves que les fondateurs de l'Eglise Chrétienne ont données de la Divinité de leur Mission, sont des signes extérieurs auxquels on peut connoître la véritable Eglise. Et comme la lumière Prophetique, la gloire des Miracles, doivent être rangées parmi ces sortes de preuves, elles doivent être regardées aussi comme des signes extérieurs auxquels on peut connoître la véritable Eglise. Mais pour connoître l'Eglise à ces sortes de signes, il n'est pas nécessaire qu'ils se perpetuent dans tous les Siècles de sa durée, il suffit qu'on ait toujours des preuves de leur vérité. Si j'ai des preuves que les fondateurs de l'Eglise à laquelle je suis uni ont fait des Miracles, cela me suffit pour me prouver à cet égard-

gard-là, que je suis dans la véritable Eglise: je n'ai pas besoin que ceux qui ont succédé à ces premiers fondateurs, fassent des Miracles comme eux.

D. Prenez à présent ma question dans le second sens que vous lui avez donné. Et pour prévenir de nouvelles équivoques, voici ce que je vous demande: Y a-t-il des signes extérieurs auxquels ceux, qui ne savent pas bien en quoi consiste l'essence de l'Eglise, puissent connoître si une Societé appartient à la véritable Eglise. Je ne connois pas bien ce qui fait l'essence de l'or, on me présente un morceau de métal: on me dit que c'est de l'or: je demande un signe extérieur auquel je puisse connoître si ce qu'on me présente est véritablement de l'or. De même je ne fais pas bien en quoi consiste l'essence de la véritable Eglise: je vois plusieurs Societez qui se vantent de l'avoir: je demande s'il y a des signes extérieurs qui m'épargnent l'examen de la Doctrine, & qui me découvrent parmi les Societez qui s'arrogent le titre de la véritable Eglise, celle qui a le droit de se l'arroger.

R. Non: il n'y a aucune marque qui dispense de l'examen de la Doctrine. Parmi celles qu'on a données il n'y en a point qui ne soit ou équivoque, ou sujette aux mêmes inconveniens, & à de plus grands encore que ceux qu'on vouloit éviter, quand on demandoit les marques de la véritable Eglise.

D. Qu'entendez-vous par les signes équivoques de la véritable Eglise?

R. Il y en a de deux fortes. Il y en a qui sont équivoques, parce qu'ils se trouvent quelquefois dans les Societez qui appartiennent à la véritable Eglise, & quelquefois ils ne s'y trouvent point. Nous mettons dans ce rang 1. l'efficace de la Doctrine de l'Eglise, 2. la multitude de ses partisans, 3. le témoignage que
ses

ses plus grands Ennemis lui rendent, 4. la fin tragique de ses persecuteurs, 5. la félicité temporelle de ceux qui la protegent. Quelquefois la véritable Eglise a ces sortes de signes extérieurs : quelquefois elle en est déstituée. Quelquefois la Doctrine de la véritable Eglise est efficace, comme elle le fut lors que St. Pierre convertit par un seul Discours ^a trois mille personnes, & par un autre ^b cinq mille : mais quelquefois aussi elle ne produit point de fruit, comme lors que les Prophetes s'écrioient : ^c *Qui a crû à notre publication? A qui a été révélé le bras du Seigneur?* Quelquefois la véritable Eglise a une grande multitude de Partisans, comme quand elle verra l'entier accomplissement de ces Oracles qui promettent que *la Terre sera remplie de la connoissance de Dieu, comme le fonds de la Mer l'est des eaux qui la couvrent* : mais quelquefois aussi elle n'en a qu'un petit nombre, comme quand Elie faisoit cette plainte : ^d *Les Enfans d'Israël ont abandonné ton Alliance : ils ont démolit tes Autels : ils ont tué tes Prophetes, je suis demeuré moi seul, encore cherchent-ils à m'ôter la vie.* Quelquefois les plus grands Ennemis de la véritable Eglise lui rendent des témoignages avantageux, comme quand Celse, Julien l'Apostat, & quelques autres ont avoué que Jesus-Christ avoit fait des Miracles : mais quelquefois aussi ils la chargent des calomnies les plus atroces, comme quand les Juifs accusoient Jesus-Christ de jeter hors les Diables, par un pouvoir que lui donnoit ^e *le Prince des Diables.* Quelquefois l'Eglise a des Deffenseurs dans une prospérité éclatante, comme quand les Empereurs Payens embrasserent le Christianisme, & que les Chrétiens furent élevez aux Charges les plus éminentes :
mais

^a Act. II. 41.

^b Act. IV. 4.

^c Esai. LIII. 1.

^d I Rois XIX. 10.

^e Matt. XII. 24.

mais quelquefois aussi elle est dans l'adversité la plus profonde, comme lorsque les Empereurs Payens succéderent à ceux qui avoient embrassé le Christianisme. Quelquefois les Persecuteurs de l'Eglise ont une fin tragique, comme lorsque Pharaon fut englouti dans la Mer avec toute sa Cour: mais quelquefois aussi leur mort n'a rien de particulier. Ces signes ont donc toujours été équivoques. Si l'on vouloit en faire les marques certaines de la véritable Eglise, on préféreroit aujourd'hui le Paganisme & le Mahometisme à la Religion de Jesus-Christ: puisque l'Eglise de Jesus-Christ a aujourd'hui beaucoup moins de Disciples, & par cela même moins d'autorité dans le Monde que les Mahometans & que les Payens.

Il y a aussi des signes qui sont équivoques, parce que s'ils se trouvent toujours dans la véritable Eglise, ils se trouvent aussi dans les fausses. Par exemple, le nom (a) *Catholique*: les fausses Communions le portent

G g

tent

(a) Ce mot signifie *universel*: il ne se trouve point dans l'Ecriture Ste. Il est bien à la tête de l'Épître de St. Jacques, de celles de St. Pierre, de celles de St. Jean, & de celle de St. Jude, mais on ne leur avoit pas donné ce nom avant le quatrième Siècle. On ne convient pas des raisons qui ont porté les Auteurs du Symbole à donner le titre de *Catholique* à l'Eglise. Les Anciens prennent ce terme en divers sens. Quelquefois ils l'employent pour marquer un lieu où s'assembloient des personnes de tout ordre, de tout âge, de tout sexe, par opposition aux Monastères: quelquefois pour exprimer le Corps général de l'Eglise, par opposition aux Sociétés particulières dont elle est formée: quelquefois pour distinguer les Chrétiens véritablement Orthodoxes qui assistent aux Assemblées publiques & qui croient tout ce que l'Ecriture décide, & qui se soumettent à toutes les Loix qu'elle prescrit, d'avec les Hérétiques, qui forment des conventicules, & qui ne retiennent de la Doctrine & des Loix de Jesus-Christ que ce qui leur plaît, & qui rejettent ce qui les choque: quelquefois pour faire voir la différence que Dieu a mise entre l'Eglise Chrétienne & l'Eglise Judaïque: cette dernière étoit toute renfermée dans une seule Nation: les principales parties du Culte

exte-

tent ou elles peuvent le porter, comme la véritable Eglise: jamais un nom vénérable ne peut être un signe certain d'une vie pure, & d'une doctrine saine en ceux qui le prennent. Le St. Esprit l'a déclaré en parlant à l'Eglise de Smyrne. (b) *Je connois tes œuvres, & ton affliction, & ta pauvreté, mais tu es riche, & le blasphème de ceux qui se disent être Juifs, & que ne le sont point, mais sont la synagogue de Satan.* De même si la véritable Eglise étoit toujours unie à un Chef visible, si cette union telle que la conçoivent quelques Chrétiens n'étoit pas opposée à ce que la (c) Religion nous enseigne touchant les devoirs des Pasteurs envers les Troupeaux, & touchant les devoirs des Troupeaux envers les Pasteurs, ce seroit là pourtant une marque équivoque de la véritable Eglise: il n'y a point de Société si impie qui ne soit unie, ou qui ne puisse l'être à un Chef visible.

D. Expliquez ce que vous avez avancé, que parmi les marques qu'on a données de l'Eglise, il y en a qui sont sujettes aux mêmes inconveniens, & à de plus grands encore que ceux qu'on vouloit éviter.

R. Le

extérieur qu'elle rendoit à Dieu ne pouvoient être célébrées qu'à Jérusalem: mais l'Eglise Chrétienne est composée de toutes sortes de Nations, & les Chrétiens rendent à Dieu dans tout l'Univers le Culte d'Esprit & de vérité qu'il demande des (1) vrais Adorateurs. On peut voir dans l'explication que Pearson a donnée du Symbole, *Art. IX. pag. 346. &c.* divers passages des Anciens qui justifient ce que nous venons d'avancer: on trouvera dans le même endroit plusieurs autres significations du mot *Catholique*. Il me semble qu'on doit lui attribuer les deux derniers, dans l'article du Symbole où nous faisons profession de croire l'Eglise *Catholique*.

(b) *Apoc. II. 9.*

(c) Conformément à ce qui a été établi dans la *Sect. LXVIII.* de la II. Part. pag. 302. voir surtout pag. 304. & 307. 308.

(1) *Jean. IV. 23.*

R. Le but de ceux qui demandent les marques de la véritable Eglise, c'est d'éviter la discussion, & de connoître dans quelle Société la Vérité reside, sans entrer dans l'examen de la Doctrine. Toutes les marques de l'Eglise qui ramènent à l'examen de la Doctrine, & qui engagent à de plus grandes discussions que celles qu'on vouloit s'épargner sont sujettes aux mêmes inconveniens, ou à de plus grands encore, que ceux qu'on vouloit éviter.

D. Raportez les marques de cet ordre.

R. Il y en a six : l'antiquité : la durée perpetuelle : la succession : la conformité avec l'Eglise primitive : la pureté de la Doctrine : la sainteté de la vie de ceux qui la prêchent. Il faut autant & plus de travail, pour connoître si une Société a ces marques, que pour connoître si elle enseigne la Doctrine de Jesus-Christ : & bien loin que ces marques dispensent de l'examen de la Doctrine, elles y ramènent par une voye plus longue & plus difficile. Pour connoître si une Eglise est ancienne dans sa fondation, si elle n'a point souffert d'interruption, si les Chefs qui ont succédé à l'égard du nom à ceux qui l'ont fondée, leur ont succédé aussi à l'égard de la Religion, si elle ne s'est point écartée des Dogmes qu'enseignoient les premiers Chrétiens, si sa Doctrine est propre à inspirer les vertus Chrétiennes, si ceux qui les prêchent les mettent en pratique ; pour connoître toutes ces choses il faut les mêmes discussions, il en faut de beaucoup plus grandes encore, que pour comparer la Doctrine de cette Société avec celle que Jesus-Christ, & ses Apôtres nous ont tracée dans leurs écrits.

D. Mais ce que vous venez de proposer ne vous dispense-t-il pas de vivre en communion avec aucune Société Chrétienne ? Vous faites consister l'essence

de la véritable Eglise dans certains caractères qui ne peuvent être connus que de Dieu seul : vous dites qu'il n'y a point de marque extérieure qui puisse nous faire connoître si une Société a tous ces caractères. Quel moyen vous reste-t-il donc pour savoir à quelle Société vous devez vous ranger ?

R. Les véritables membres de l'Eglise forment deux fortes de Societez : une Société invisible & une Société visible. J'entens par *la Société invisible* l'assemblée de tous les véritables Chrétiens : j'appelle cette Société *invisible*, parce qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse la connoître. Quand j'ai vû par l'examen de mon propre cœur, que j'ai tous les caractères d'un véritable Chrétien, je puis être par cela même assuré que je suis uni à cette Société invisible.

J'entens par la *Société visible* celle que les véritables Chrétiens forment avec ceux qui enseignent la Doctrine de Jesus-Christ, & qui rendent à Dieu le Culte extérieur qui nous est prescrit dans l'Evangile : on doit vivre en communion avec cette Société & on peut la connoître, en comparant la Doctrine qu'elle enseigne avec celle de Jesus-Christ, le Culte extérieur qu'elle rend à Dieu, avec celui qui nous est prescrit dans l'Evangile.

D. Mais si vous ne trouviez aucune Société visible, dont la Doctrine ne fût mêlée de quelque erreur, & dont le Culte eût une parfaite conformité avec celui qui nous est prescrit dans l'Evangile, vous croiriez-vous alors dispensé de vous unir à une Société visible ?

R. Il y a deux fortes d'erreurs dans la Doctrine : il y en a qui sont incompatibles, il y en a qui sont compatibles avec le Système de l'Evangile. Il y a aussi deux fortes d'abus dans le Culte extérieur : il y en a qui peuvent subsister, & il y en a qui ne peuvent sub-

subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile. Si une Société mêle dans sa Doctrine des erreurs, & dans son Culte des abus de ce premier genre, je n'aurai aucune communion avec elle; mais je ne croirai pas devoir m'en séparer pour des erreurs & pour des abus du second.

D. Mais comment peut-on distinguer les erreurs compatibles, de celles qui sont incompatibles avec le Systeme de l'Évangile? Et comment peut-on distinguer les abus d'un Culte qui peuvent subsister, d'avec ceux qui ne peuvent point subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile?

R. Une erreur qui choque directement le grand but que Dieu se propose dans l'Évangile, est une erreur incompatible avec le Systeme de l'Évangile. Par exemple, une des grandes vues de Dieu dans l'Évangile, c'est de nous faire regarder Jésus-Christ comme ce Libérateur que les Prophetes avoient promis à l'Eglise: croire que Jésus-Christ n'est point ce Libérateur, c'est une erreur qui choque directement le grand but que Dieu se propose dans l'Évangile. Par exemple encore, une des grandes vues de Dieu dans l'Évangile, c'est de nous inspirer de l'amour pour la vertu, & de l'horreur pour le vice: croire qu'il n'y a point de difference entre le vice & la vertu, c'est une erreur qui choque le grand but que Dieu se propose dans l'Évangile. Par exemple encore, une des grandes vues de Dieu dans l'Évangile, c'est de nous détacher de la Terre, & de nous faire chercher nôtre félicité dans un autre Monde: soutenir qu'il n'y a ni peines ni récompenses après cette vie, & que l'Ame périt avec le Corps, c'est soutenir une erreur qui choque le grand but que Dieu se propose dans l'Évangile. Mais il y a des erreurs compatibles avec ce Systeme, parce qu'elles

ne choquent pas directement le grand but que Dieu se propose dans l'Évangile. Par exemple, je suppose que les Fidèles de la Communion d'Augsbourg se trompent, lorsqu'ils croient la présence corporelle de Jésus-Christ, dans le pain & le vin de l'Eucharistie: ou bien je suppose que l'opinion contraire soit erronée, ce sont des erreurs tolerables.

D. Et comment peut on distinguer les abus d'un Culte extérieur qui ne peuvent pas subsister, d'avec ceux qui peuvent subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile?

R. En suivant la même methode. Les abus qui choquent directement le grand but que Dieu s'est proposé dans le Culte extérieur qu'il nous a prescrit dans l'Évangile, ne peuvent subsister avec ce Culte. Par exemple, une des principales vues de Dieu dans le Culte extérieur qu'il nous prescrit dans l'Évangile, c'est de nous engager au Culte intérieur: charger le Culte extérieur d'un si grand nombre de cérémonies que l'attention en soit épuisée, & qu'elle ne puisse suffire au Culte intérieur, c'est là un abus qui ne peut subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile. Par exemple encore: une des grandes vues de Dieu dans le Culte extérieur qu'il nous prescrit, c'est que nous lui donnions certaines marques extérieures de révérence, par lesquelles nous temoignons que nous le croyons lui seul digne de la suprême adoration: joindre aux marques de révérence que l'on donne à Dieu dans le Culte extérieur, les mêmes marques de respect pour les Créatures, c'est un abus qui ne peut subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile. Mais admettre un nombre de cérémonies qui n'absorbent pas entierement l'attention que demande le Culte intérieur, quoiqu'elles puissent y causer quel-

quelque diversion : ou bien sous prétexte de ne causer aucune diversion au Culte intérieur, se faire un scrupule de recevoir certaines cérémonies qui pourroient en occupant les sens, soulager l'attention qu'il demande, ce sont des abus, mais compatibles avec l'essence du Culte extérieur qui nous est prescrit dans l'Évangile.

D. Mais comment pouvez-vous vous promettre de ne pas vous tromper dans une entreprise aussi délicate que celle de marquer les bornes de la tolérance que les Chrétiens se doivent mutuellement, & de déterminer quelles sont les erreurs incompatibles & quelles les compatibles avec le Systeme de l'Évangile : quels sont les abus qui peuvent subsister, & quels sont ceux qui ne peuvent pas subsister avec le Culte qui nous est prescrit dans l'Évangile ?

R. Je me rapellerai la conduite que j'ai tenuë quand je me suis examiné moi-même, par rapport à ce que la Religion a de spéculatif (a). Je me croirai agréable à Dieu si je puis me rendre ce témoignage : 1. que quand j'ai cherché quelle étoit la Société Chrétienne avec laquelle je devois vivre en Communion, je n'ai pas eu dessein de m'affermir dans mes préjugés, mais de connoître la Vérité : 2. que quand je me suis uni à cette Société, ça été parce que j'ai trouvé des caractères de vérité dans sa Doctrine, & de pureté dans son Culte, non parce qu'on m'avoit prévenu pour elle dans mon Enfance : 3. que je continuë à vivre en communion avec elle, non parce que mes in-

G g 4

téréts

(a) Conformement à ce qui a été établi dans la LIV. Section de la II. Partie. pag. 228--231.

térets temporels le demandent, mais parce que ses principes me paroissent plus conformes à la parole de Dieu, que ceux des autres Sectes du Christianisme: 4. que si je ne suis pas également ferme sur tous les articles qu'elle admet, ce n'est pas que je ne sois prêt à les recevoir dès que j'aurai vû qu'ils sont fondez sur la parole de Dieu, qui sera toujours l'unique regle de ma Foi. 5. Enfin que je m'applique sincerement à augmenter mes lumieres: que je suis prêt à sacrifier à la Vérité, mes biens, ma liberté, ma vie, tout ce que j'ai de plus précieux, & que je demande à Dieu avec ardeur qu'il me dirige dans cet ouvrage, & qu'il m'affermisse dans ces dispositions.

A V I S.

Nous n'avons pas crû devoir entrer dans un plus grand détail sur la Tolérance, & sur la question touchant les points fondamentaux du Christianisme. Le Catechiste pourra tirer des principes généraux que nous avons posez, les conséquences qui en suivent naturellement, & il les étendra plus ou moins selon la portée de ses Catechumenes. Il puisera dans sa propre méditation de quoi suplérer à notre reticence. S'il a besoin de guide dans une route que l'Esprit de parti a rendue si épineuse, il ne sauroit en choisir de plus éclairé & de plus fidelle, que Mr. (a) Jean Alfonse Turretin, qui a démêlé les difficultez dont ce sujet est susceptible, & qui a prouvé dans une riche compilation de passages
des

(a) Dans un Traité intitulé, *Nubes Testium*, imprimé à Geneve en 1719.

des Auteurs Protestants, que les Eglises Reformées qui sont séparées par des noms, sont unies par tout ce qu'il y a d'essentiel dans leur Culte & dans leur Doctrine.

Nous suspendons aussi le dessein que nous avons formé de finir cette Section par l'examen des prérogatives de l'Eglise. Nous n'aurions pû entrer dans cette discussion, sans nous engager dans des disputes que nous voulions éviter. Il nous semble qu'un Catechiste doit s'attacher beaucoup plus à presser les preuves sur lesquelles la Vérité est fondée, qu'à faire voir la fausseté des opinions qui lui sont contraires. Pour tirer du fruit de la Controverse, il faut un degré de circonspection, & de pieté qu'on ne peut se promettre de trouver dans des Catechumenes. Peut-être est-il plus à propos de ne leur faire sentir la grossiereté de certaines erreurs, qu'après qu'une longue suite de méditations sur le genie de l'Evangile, leur aura appris la charité qu'on doit avoir pour les errants. Dieu veuille inspirer cette vertu à tous les Chrétiens! Dieu veuille que l'avantage qu'ils ont de connoître la Vérité, ne les porte jamais à haïr ceux qui sont encore dans les tenebres! Sur tout Dieu veuille unir par les liens de la charité toutes ces Eglises Protestantes qu'il a affranchies du joug de la Tyrannie: & ne jamais permettre qu'après que ses grandes miséricordes nous ont délivrés de nos Persécuteurs, nous devenions nous-mêmes les Persécuteurs & les Tyrans de nos Freres! Et pour finir cet Ouvrage par un vœu qui réponde au but que nous nous sommes proposé en l'entreprennant, Dieu veuille benir le soin que nous prenons de former des Disciples à ce Jesus, qui est (a) *débonnaire & humble de*

G g 5

scur!

(a) *Matt. XI. 29.*

cœur ! Amen. Au Pere, au Fils, & au St. Esprit, auquel nous consacrons toutes nos méditations & toutes nos études, soit honneur & gloire, dès maintenant & à jamais. *Amen.*

F I N.



TABLE

T A B L E

D E S

S E C T I O N S

Contenuës dans cet Ouvrage.

SECTION GENERALE, *Qui sert d'Introduction à cet Ouvrage.* pag. 1

SECTION GENERALE, *Qui sert d'Introduction à la première Partie.* P. 7

P R E M I E R E P A R T I E.

Où l'on traite des Véritéz que la Religion Naturelle nous découvre.

SECTION I. *Où l'on donne une idée générale de la Divinité.*

P. 10

SECTION II. *Première idée de Dieu. Première source de motifs à la Vertu: il y a un Dieu Créateur.*

P. 12

SECTION III. *Seconde idée de Dieu. Seconde source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre éternel.*

P. 15

SECTION IV. *Troisième idée de Dieu. Troisième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre Tout-puissant.*

p. 20

SECTION V. *Quatrième idée de la Divinité. Quatrième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre souverainement Sage, & qui fait toutes choses.*

P. 23

SECTION VI. *Cinquième idée de la Divinité. Cinquième source de motifs à la Vertu. Dieu est un Etre très-Saint.*

p. 26

SECTION VII. *Sixième idée de la Divinité. Sixième source de motifs à la Vertu. Dieu est bon.*

P. 30

SECTION VIII. *Destinée à tirer des conclusions de cette Vérité: Dieu est bon.*

P. 33

SECTION IX. *Dans laquelle on oppose la Religion Naturelle à l'Idolâtrie & à la Superstition.*

P. 34

SECTION X. *Dans laquelle on explique plus particulièrement la nature de l'Idolâtrie.*

P. 36

SECTION XI. *Dans laquelle on explique plus particulièrement la nature de la Superstition.*

P. 37

SEC-

T A B L E D E S

SECTION XII. <i>De la Providence de Dieu en général.</i>	p. 40
SECTION XIII. <i>Où l'on tire du Dogme général de la Providence quelques conséquences particulières à l'égard de l'homme.</i>	p. 42
SECTION XIV. <i>Où l'on éclaircit quelques objections contre le Dogme de la Providenc.</i>	p. 44

S E C O N D E P A R T I E.

Où l'on trace le plan de la Religion Révelée.

SECTION I. <i>De la nécessité de la Religion Révelée.</i>	p. 46
SECTION II. <i>Ideé générale de la Religion Révelée.</i>	p. 49
SECTION III. <i>De Véritéz enseignées dans la Révelation.</i>	p. 50
SECTION IV. <i>Où l'on prouve que la Révelation confirme, & explique avec plus d'étenduë les Véritéz touchant la Divinité connûes par la Religion Naturelle.</i>	p. 51
SECTION V. <i>Des Véritéz touchant la Nature de Dieu, qui ne pouvoient être connûes par la Religion Naturelle; & premièrement de la distinction qui est entre le pere, le Fils & le St. Esprit.</i>	p. 55
SECTION VI. <i>De la Divinité de Jésus Christ.</i>	p. 58
SECTION VII. <i>De la Divinité du St. Esprit.</i>	p. 62
SECTION VIII. <i>Où l'on concilie l'apparente contradiction qui se trouve dans le Dogme de la Trinité.</i>	p. 69
SECTION IX. <i>Où l'on traite des ressources que la Religion fournit aux pécheurs.</i>	p. 71
SECTION X. <i>Du moyen dont Dieu s'est servi pour accorder sa miséricorde aux pécheurs: du Mystere de l'Incarnation en particulier.</i>	p. 73
SECTION XI. <i>Du but de l'Incarnation.</i>	p. 77
SECTION XII. <i>Où l'on prouve que Jésus-Christ s'est offert à la Justice Divine pour les pécheurs.</i>	p. 78
SECTION XIII. <i>De la Résurrection de Jésus-Christ.</i>	p. 81
SECTION XIV. <i>De l'Ascension de Jésus-Christ, & de sa séance à la droite de Dieu.</i>	p. 83
SECTION XV. <i>Des Conditions sous lesquelles les fruits de la mort de Jésus-Christ sont offerts aux pécheurs.</i>	p. 84
SECTION XVI. <i>Où l'on justifie l'idée qu'on a donnée de la Foi.</i>	p. 86
SECTION XVII. <i>Réponse aux Objections qu'on peut former contre l'idée qui a été donnée de la Foi.</i>	p. 87

S E C T I O N S.

- SECTION XVIII. *Des Vérités que la Religion nous découvre à l'égard de l'homme.* p. 90
- SECTION XIX. *De l'Immortalité de l'Âme.* p. 91
- SECTION XX. *De la Résurrection.* p. 93
- SECTION XXI. *Du dernier Jugement.* p. 97
- SECTION XXII. *Du Symbole des Apôtres.* p. 99
- SECTION XXIII. *Dans laquelle on donne une idée générale des Devoirs que la Religion prescrit.* p. 102
- SECTION XXIV. *Des devoirs qui ont Dieu pour objet.* p. 104
- SECTION XXV. *Dans laquelle on entre dans un plus grand détail sur la nature de la Suprême Adoration.* p. 106
- SECTION XXVI. *Des idées de l'Esprit que la Révélation fait entrer dans l'essence de l'Adoration.* p. 109
- SECTION XXVII. *Dans laquelle on éclaircit quelques passages de l'Écriture, qui semblent attribuer à Dieu des qualités indignes de la Divinité.* p. 111
- SECTION XXVIII. *Où l'on éclaircit les passages de l'Écriture, qui attribuent aux hommes les Noms, & les Perfections de la Divinité.* p. 115
- SECTION XXIX. *Des sentimens du Cœur que l'Écriture fait entrer dans l'essence de la Suprême Adoration.* p. 118
- SECTION XXX. *Des sentimens de reconnoissance qui entrent dans la Suprême Adoration.* p. 119
- SECTION XXXI. *De la soumission & de l'acquiescement à la manière dont Dieu gouverne le Monde.* p. 123
- SECTION XXXII. *De l'humilité envers Dieu.* p. 126
- SECTION XXXIII. *De la Confiance en Dieu.* p. 129
- SECTION XXXIV. *De la Crainte de Dieu.* p. 133
- SECTION XXXV. *De l'Amour de Dieu.* p. 136
- SECTION XXXVI. *Des Actions de la Vie qui entrent dans l'essence de la Suprême Adoration, & particulièrement du Culte Religieux.* p. 139
- SECTION XXXVII. *Première partie du Culte Religieux : la profession extérieure.* p. 143
- SECTION XXXVIII. *De la seconde partie du Culte Religieux, à savoir des Fêtes solennelles.* p. 149
- SECTION XXXIX. *De la troisième partie du Culte Religieux, à savoir de la prière en général, & en particulier de son objet.* p. 154
- SECTION XL. *De la matière des prières.* p. 158
- SECTION XLI. *Des conditions de la prière.* p. 164
- SECTION XLII. *De la Lecture de la parole de Dieu.* p. 167

T A B L E D E S

- SECTION XLIII. *Des regles qu'on doit observer pour entendre l'Écriture sainte.* p. 170
- SECTION XLIV. *De Chant des Cantiques Sacrez.* p. 174
- SECTION XLV. *Des dispositions qu'on doit apporter au Chant des Cantiques, dans lesquels l'Auteur sacré semble pécher contre les Loix de la charité, & contre celles de l'humilité.* p. 180
- SECTION XLVI. *De la participation aux Sacremens. Idée générale d'un Sacrement.* p. 187
- SECTION XLVII. *Du nombre des Sacremens. De la Circoncision & de la Pâque.* p. 190
- SECTION XLVIII. *Des Sacremens de l'Eglise Chrétienne en général, & du Bâteme en particulier.* p. 193
- SECTION XLIX. *Des graces que le Bâteme procure aux Enfants qui parviennent à l'âge de discernement, & des moyens de s'en prévaloir.* p. 201
- SECTION L. *Idée générale de la sainte Cene.* p. 207
- SECTION LI. *Dans laquelle on justifie le sens figuré de ces paroles de Jésus-Christ: Ceci est mon Corps: Ceci est mon Sang.* p. 209
- SECTION LII. *Explication de ces paroles de Jésus-Christ: Le pain que je donnerai à manger, c'est ma chair: si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement. Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme: si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la Vie.* p. 216
- SECTION LIII. *Des dispositions qu'on doit apporter au Sacrement de la Sainte. Cene.* p. 222
- SECTION LIV. *Où l'on entre dans le détail sur l'examen de soi-même.* p. 228
- SECTION LV. *Du Serment, ou de la septième partie du Culte Religieux.* p. 232
- SECTION LVI. *Des dispositions que doit avoir un homme qui jure.* p. 236
- SECTION LVII. *Dans laquelle on éclaircit une difficulté sur la nature du Serment.* p. 239
- SECTION LVIII. *Où l'on détermine ce qu'il faut entendre par le Prochain, qui est l'objet de la seconde Classe des devoirs que la Religion nous prescrit.* p. 242
- SECTION LIX. *Des devoirs qui ont le Prochain pour objet.* p. 247
- SECTION LX. *De l'intérêt que nous devons prendre aux biens de notre Prochain.* p. 253

S E C T I O N S.

- SECTION LXI. *De l'intérêt que nous devons prendre à la Réputation de notre Prochain.* p. 259
- SECTION LXII. *De la manière dont nous devons nous intéresser à la Vie de notre Prochain.* p. 263
- SECTION LXIII. *De l'intérêt que nous devons prendre au salut de notre Prochain.* p. 268
- SECTION LXIV. *Des devoirs qui se rapportent à quelques relations particulières, que nous avons avec le Prochain: & premièrement des devoirs des Enfans envers les Peres, & des Peres envers les Enfans:* p. 278
- SECTION LXV. *Des devoirs des Maris envers leurs Femmes, & des Femmes envers leurs Maris.* p. 288
- SECTION LXVI. *Des devoirs du Souverain envers les Sujets, & de ceux des Sujets envers le Souverain.* p. 292
- SECTION LXVII. *Des devoirs des Maîtres envers leurs Serviteurs, & de ceux des Serviteurs envers leurs Maîtres.* p. 298
- SECTION LXVIII. *Des devoirs des Pasteurs envers les Troupeaux, & des Troupeaux envers les Pasteurs.* p. 302
- SECTION LXIX. *De la troisième classe des devoirs que la Révélation nous prescrit, à savoir de ceux qui nous regardent nous-mêmes.* p. 312
- SECTION LXX. *Des directions que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.* p. 314
- SECTION LXXI. *Des directions particulières que la Révélation nous donne sur l'amour de nous-mêmes.* p. 317
- SECTION LXXII. *De quelques directions particulières que la Révélation nous donne sur la conservation de notre vie.* p. 319
- SECTION LXXIII. *Des directions que la Révélation nous donne, pour la conservation, & pour la perfection de nos facultez spirituelles.* p. 324
- SECTION LXXIV. *Des directions que la Révélation nous donne, pour nous apprendre à nous prévaloir des circonstances, qui peuvent contribuer à notre bonheur.* p. 329
- SECTION LXXV. *Des directions que la Révélation nous donne dans l'adversité.* p. 334

T R O I S I E M E P A R T I E

Dans laquelle on prouve que la Révélation vient de Dieu.

- SECTION I. *Idée générale de la divinité de la Révélation.* p. 341
SEC-

T A B L E D E S S E C T I O N S.

- SECTION II. *De la méthode qu'on doit suivre pour prouver, que le Corps de Doctrine contenu dans l'Écriture Ste. est Divin.* p. 343
- SECTION III. *Première preuve de la Divinité de la Révélation.* Elle contient des Dogmes auxquels la Raison acquiesce. p. 345
- SECTION IV. *Seconde preuve de la Divinité de la Révélation.* Elle nous donne des Loix que la Conscience approuve. p. 349
- SECTION V. *Troisième preuve de la Révélation.* Elle contient des prédictions que l'événement justifie. p. 351
- SECTION VI. *Où l'on prouve cette première proposition: Les Prophètes ont annoncé une délivrance qui devoit arriver plusieurs siècles après eux.* p. 353
- SECTION VII. *De quelques circonstances particulières que les Prophètes ont prédites touchant le Libérateur.* p. 362
- SECTION VIII. *Dans laquelle on prouve cette seconde proposition: Les événemens qui concernent la grande délivrance, annoncée par les Prophètes, ne sont point de ceux que la pénétration humaine pouvoit découvrir.* p. 373
- SECTION IX. *Dans laquelle on prouve cette troisième proposition: Les prédictions touchant la délivrance que les Prophètes ont unanimement promise à l'Église, sont pleinement vérifiées en la personne du Messie.* p. 375
- SECTION X. *Quatrième preuve de la Divinité de la Révélation: Elle contient des faits qu'un amas de circonstance historiques établit: & où l'on fait voir en même temps l'accomplissement des prophéties, par la vérité de l'histoire de l'Évangile.* p. 381
- SECTION XI. *Où l'on prouve que les Auteurs de l'histoire de l'Évangile sont dignes de foi.* p. 396
- SECTION XII. *Où l'on prouve que les Auteurs sacrez ont reçu des secours surnaturels pour prêcher & pour écrire.* p. 418
- SECTION XIII. *Dans laquelle on prouve que les Livres de l'Ancien Testament sont inspirez comme ceux du Nouveau.* p. 422
- SECTION DERNIERE, *qui sert de Conclusion & de récapitulation à cet Ouvrage; & dans laquelle on tire du Système de Religion qu'on a proposé, l'idée du véritable Chrétien, & celle de la véritable Église.* p. 425
- Fin de la Table.*

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 01016 8872